

# Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat** CHA  
**Staatskanzlei** SK

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental</b>	<b>7</b>
<b>3.1</b>	<b>Défi n° 1 : Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique</b>	<b>7</b>
3.1.1	Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population	7
3.1.2	Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics	7
3.1.3	Moderniser les infrastructures routières	7
3.1.4	Poursuivre les grands chantiers routiers	8
3.1.5	Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts	8
3.1.6	Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie	9
3.1.7	Projets législatifs du défi n°1	10
<b>3.2</b>	<b>Défi n° 2 : Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant</b>	<b>11</b>
3.2.1	Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2	11
3.2.2	Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères	11
3.2.3	Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes	12
3.2.4	Positionner les hautes écoles (HE)	12
3.2.5	Renforcer la place de la recherche	13
3.2.6	Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	14
3.2.7	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté	14
3.2.8	Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes	14
3.2.9	Projets législatifs du défi n°2	15
<b>3.3</b>	<b>Défi n° 3 : Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative</b>	<b>15</b>
3.3.1	Assurer la relève professionnelle	15
3.3.2	Favoriser la création de nouvelles entreprises	15
3.3.3	Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)	15
3.3.4	Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises	16
3.3.5	Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale	17
3.3.6	Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée	17
3.3.7	Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse	17
3.3.8	Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois	18
3.3.9	Projets législatifs du défi n°3	18

<b>3.4</b>	<b>Défi n° 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion</b>	<b>18</b>
3.4.1	Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux	18
3.4.2	Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise	19
3.4.3	Concrétiser le projet Senior+	19
3.4.4	Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté	19
3.4.5	Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale	19
3.4.6	Elaborer un concept global d'intégration des migrant-e-s	20
3.4.7	Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses	20
3.4.8	Projets législatifs du défi n°4	20
<b>3.5</b>	<b>Défi n° 5 : Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société</b>	<b>21</b>
3.5.1	Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société	21
3.5.2	Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins	21
3.5.3	Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité	21
3.5.4	Améliorer les outils de gestion de la protection de la population	21
3.5.5	Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table	22
3.5.6	Projets législatifs du défi n°5	22
<b>3.6</b>	<b>Défi n° 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions</b>	<b>22</b>
3.6.1	Consolider notre vocation de « canton pont »	22
3.6.2	Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg	22
3.6.3	Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions	23
3.6.4	Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise	23
3.6.5	Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques	23
3.6.6	Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales	24
3.6.7	Optimiser le fonctionnement des structures territoriales	24
3.6.8	Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques	24
3.6.9	Projets législatifs du défi n°6	25
<b>3.7</b>	<b>Défi n° 7 : Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique</b>	<b>25</b>
3.7.1	Assurer un équilibre durable des finances cantonales	25
3.7.2	Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)	25
3.7.3	Poursuivre une politique du personnel proactive	26
3.7.4	Développer et appliquer le concept de médiation administrative	26
3.7.5	Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques	26
3.7.6	Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg	27
3.7.7	Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg	27
3.7.8	Projets législatifs du défi n°7	27
<b>4</b>	<b>Vie du Conseil d'Etat</b>	<b>28</b>

---

4.1	Séances	28
4.2	Rencontres de travail	28
4.3	Visites et réceptions	28
4.4	Centenaires	30
5	Relations extérieures	30
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	30
5.2	Fondation ch	31
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	31
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	32
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	33
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	33
5.7	Consultations fédérales	33
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2016	34
6.1	Concernant le compte des investissements	34
6.2	Concernant le compte de résultats	34
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2016 (avec indication des incidences financières et en personnel)	35
7	Etat du personnel	41
8	Instruments parlementaires	41

---

---

# 1 Introduction

---

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2016 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des sept défis du programme gouvernemental de la législation, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat et des Directions.

## 2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

---

Selon les dernières perspectives de l'économie mondiale établies par le Fonds monétaire international (FMI), la croissance devrait rester modeste en 2016 (3,1 %), avant de s'affermir en 2017 (3,4 %). Le tassement du taux de croissance envisagé pour 2016 résulte essentiellement d'une activité plus faible que prévu aux USA et d'un abaissement du volume du commerce international (report de mesures de libéralisation, apparition de nouvelles mesures protectionnistes). Après 5 années de fléchissement, la performance des pays émergents et des pays en développement devrait s'améliorer. C'est notamment le cas en Chine, où les programmes de relance commencent à porter leurs fruits. Pour le FMI, les principales contributions à la reprise escomptée pour 2017 viendront presque exclusivement de ce groupe de pays, l'économie chinoise renforçant encore son rôle dans une économie mondiale confrontée à de nombreux risques et difficultés («Brexite», tensions politiques, phénomènes migratoires et d'intégration, etc.).

Le redressement conjoncturel, déjà observé durant l'été 2016 en Suisse, se poursuit. Un vent favorable souffle sur les exportations, mais de manière très inégale et sectorielle, les impulsions étant essentiellement données par l'industrie chimique et pharmaceutique. Néanmoins, les enquêtes du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich (KOF) révèlent que la marche des affaires s'est améliorée dans la majorité des branches, seul le secteur des services ne suivant pas ce trend haussier. Jugée bonne dans la construction, la situation s'est détendue dans le commerce de détail, alors qu'elle est en train de s'éclaircir dans l'hôtellerie. D'une manière générale, la confiance semble revenue dans les entreprises, qui se montrent plus positives quant aux perspectives de développement de leurs affaires. Après sa modeste croissance de 2015 (0,8 %), le PIB devrait – selon le KOF – s'apprécier de 1,6 % en 2016, davantage encore (1,8 %) en 2017. Sur le marché du travail, en 2016, le taux de chômage s'est monté, en moyenne annuelle, à 3,3 %. Le Groupe d'experts de la Confédération table sur un taux de chômage annuel de 3,2 % en 2017.

La situation conjoncturelle ne s'est guère améliorée dans le canton de Fribourg. Le rouge continue de dominer dans la majorité des indicateurs. Un très léger mieux s'observe toutefois dans l'industrie chimique et la métallurgie, alors que c'est une dégradation qui marque l'évolution dans les arts graphiques ou l'industrie des machines et véhicules. Le marché de l'emploi est quant à lui resté stable. En 2016, en moyenne annuelle, le taux de chômage s'est inscrit à

---

2,8 %. Si l'euphorie n'est pas de mise, les chefs d'entreprises participant aux enquêtes du KOF se montrent – comme sur le plan national – nettement plus confiants et optimistes dans leurs attentes. Ainsi, à l'exception de l'industrie du bois, toutes les branches observées, y compris le commerce de détail, devraient connaître une amélioration de leurs affaires. Les dernières estimations du Créa (Institut de macroéconomie appliquée) sont de la même veine : la croissance du PIB devrait atteindre 2,0 % en 2016 (1,4 % en 2015) et 2,7 % en 2017, soit des taux supérieurs à la moyenne suisse.

## 3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

---

### 3.1 Défi n° 1 : Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique

#### 3.1.1 Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population

En raison du délai imparti pour la mise en œuvre des dispositions fédérales et de l'urgence de sortir de la période de moratoire sur l'extension des zones à bâtir, les travaux de révision du plan directeur cantonal ont été accélérés. Ainsi, le programme d'aménagement cantonal a été soumis au Grand Conseil en février 2016.

En ce qui concerne les travaux législatifs pour l'introduction d'un régime de compensation, ceux-ci ont été validés par le Grand Conseil et les dispositions d'exécution ont été finalisées suite à la consultation publique. Un recours contre la révision partielle de la loi est encore pendant auprès du Tribunal fédéral. Le Conseil d'Etat attend l'issue de ce recours pour fixer une éventuelle entrée en vigueur des dispositions légales.

#### 3.1.2 Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics

Les améliorations apportées à la desserte bus lors du changement d'horaire de décembre 2016 ont bénéficié particulièrement à la Haute Sarine et à la Singine. Ces améliorations se traduisent par de meilleures correspondances, des cadences densifiées et des parcours optimisés ou prolongés et représentent environ 400 000 km supplémentaires parcourus annuellement. Elles s'inscrivent dans un programme d'optimisation des transports publics qui a débuté en décembre 2014. Les prochains changements d'horaire profiteront notablement aux districts du sud du canton.

Côté ferroviaire, les prochaines étapes du développement du RER Fribourg|Freiburg ont été planifiées. Elles verront notamment l'introduction de la cadence à 30 minutes sur la ligne Fribourg/Freiburg–Murten/Morat–Ins et Lausanne–Palézieux–Payerne (RER Vaud) en décembre 2017. Cette cadence sera introduite entre Palézieux, Châtel-Saint-Denis et Bulle en décembre 2018 et entre Bulle et Gruyères à l'horizon 2020. Les RegioExpress (RE) Fribourg/Freiburg–Bulle seront prolongés jusqu'à Broc-Fabrique suite à la mise à écartement normal de la voie Bulle–Broc-Fabrique vers 2022.

La faisabilité et l'infrastructure nécessaire à la réalisation de 16 projets d'offre ferroviaire du canton sont actuellement étudiées par les gestionnaires d'infrastructure. Ces projets ont été communiqués en novembre 2014 à l'Office fédéral des transports (OFT) dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030 du programme fédéral de développement stratégique (PRODES 2030). Ils seront priorisés en fonction de plusieurs critères, notamment le rapport coût/utilité, et ceux retenus seront soumis à l'Assemblée fédérale en 2018-2019. Le projet clé du canton est la cadence au quart d'heure du RER Fribourg|Freiburg dans l'Agglomération de Fribourg.

#### 3.1.3 Moderniser les infrastructures routières

Le réseau routier cantonal est modernisé et amélioré en plusieurs endroits : les travaux de la traversée de Jaun et d'Attalens se sont poursuivis, ceux de Môtier ont été achevés. Les travaux du nouveau pont du Tiguellet à Givisiez, ainsi que ceux du remplacement du pont sur la Trême entre Broc et Epagny, ont débuté. Le premier secteur de

---

l'aménagement cyclable entre Marly et Bourguillon est achevé. Le projet d'aménagement d'une voie bus et de bandes cyclables entre Marly et Fribourg ainsi que le projet de déplacement de la route cantonale, dans le cadre des travaux du renouvellement de la gare de Châtel-Saint-Denis, ont été mis à l'enquête. Les travaux d'assainissement contre le bruit routier se poursuivent, notamment par le biais de la mise en place de revêtements phonoabsorbants.

### 3.1.4 Poursuivre les grands chantiers routiers

Le Grand Conseil a décidé de lancer les études de 7 routes de contournement et a confirmé la volonté du Conseil d'Etat de réaliser la nouvelle liaison routière Marly–Matran. En outre, la nouvelle route d'accès à l'HFR par le Nord a fait l'objet d'un examen préalable. Le projet de couverture de l'autoroute N12 à Givisiez a fait l'objet d'accord de principe entre l'Etat de Fribourg et l'OFROU.

### 3.1.5 Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Pour ce faire, une stratégie énergétique a été élaborée, misant en particulier sur le développement des énergies renouvelables indigènes et la réduction des besoins énergétiques.

Sur le plan législatif, la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) a été modifiée en 2013. Elle introduit notamment l'obligation d'établissement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®) pour tout nouveau bâtiment et pour ceux faisant l'objet d'une aliénation, ainsi que l'obligation faite aux gros consommateurs de chaleur ou d'électricité d'analyser leur consommation d'énergie et de prendre des mesures raisonnables d'optimisation de leur consommation pour réduire les émissions à gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO<sub>2</sub>. Le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie a, par ailleurs, été modifié à deux reprises. La première modification était relative aux précisions à apporter pour l'application de la modification de la loi, la seconde concernait le renforcement des mesures d'encouragement.

Un certain nombre de grands projets ont été menés, dont notamment :

- > la Campagne OFF : campagne de sensibilisation de la population sur les économies d'électricité dont le résultat confirme la possibilité de réduire sensiblement la consommation. En outre, elle a souvent été citée en exemple sur le plan national et a servi à initier différentes actions, également dans d'autres cantons ;
- > le programme de formation continue Energie-FR : entre 2012 et 2016, quelques 1500 personnes ont pu bénéficier d'une formation complémentaire pour l'équivalent de plus de 6200 jours de formation ;
- > le programme d'incitation pour les communes : des soutiens financiers importants ont été alloués aux communes s'engageant dans le processus Cité de l'énergie. A fin 2016, 83 % de la population fribourgeoise vivait dans une commune ayant adhéré au programme Cité de l'énergie ;
- > plus de 200 entreprises considérées comme « gros consommateurs » ont passé une convention d'objectifs avec le canton, afin de réduire jusqu'à 20 % leur consommation d'énergie ;
- > différentes études détaillées ont été menées visant la révision de la planification éolienne du canton, le développement de la géothermie profonde, ainsi que la valorisation des rejets de chaleur industriels et des eaux usées. Ces études étaient par ailleurs nécessaires pour la rédaction du plan sectoriel de l'énergie, lequel servira de référence au thème « Energie » du futur plan directeur cantonal.

Le rapport intermédiaire de la stratégie énergétique, établi en 2016 sur la base d'un monitoring prenant en compte l'ensemble des mesures, a mis en évidence la relativement bonne direction prise dans l'atteinte des objectifs de politique énergétique, et a permis de corriger le tir dans les domaines où un renforcement des mesures s'avérait nécessaire. Dans ce contexte, les programmes d'encouragement ont été sensiblement renforcés afin d'augmenter la part d'énergie fossile substituée au profit des énergies renouvelables, et d'améliorer la qualité thermique du parc immobilier du canton.

Finalement, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergies renouvelables et l'acquisition de courant labellisé Naturemade Star pour sa propre consommation. Il s'est aussi assuré du bon respect de ce principe auprès des

---

communes ayant également pour tâches la réalisation d'une planification énergétique dans le cadre des planifications directrices communales, et l'assainissement de l'éclairage public.

### 3.1.6 Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie

#### 3.1.6.1 La protection des eaux

Afin de soutenir les communes dans la mise en œuvre d'une gestion globale des eaux par bassin versant, la Section protection des eaux et la Section lacs et cours d'eau ont élaboré en collaboration avec le Service des communes une aide à l'exécution afin de présenter les formes d'organisation possibles et les bases nécessaires à prévoir dans les statuts des futures associations. La publication est prévue pour le début de l'année 2017.

Dans la lutte contre les rejets de micropolluants, qui peuvent avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à de très faibles concentrations, et se basant sur les critères définis par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), le Service de l'environnement (SEn) a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer de ces micropolluants d'ici à 2035. De plus, le SEn collabore à une étude pilote pour le traitement des micropolluants à la STEP de Fribourg lancée en octobre 2016.

Parallèlement, le SEn a poursuivi l'élaboration des différents plans sectoriels dans le domaine de la protection des eaux afin d'inscrire leurs principales conclusions dans le projet de plan directeur cantonal (actuellement en révision).

Le Service a également développé en 2016 une directive concernant la délimitation de l'espace réservé aux eaux qui tient compte des nouvelles dispositions et des contraintes d'exploitation pour l'agriculture. La délimitation de cet espace réservé se poursuivra sur l'ensemble du territoire cantonal en se basant sur cette nouvelle directive.

Déjà disponibles depuis de nombreuses années pour les Préalpes et les secteurs prioritaires du Plateau, les cartes de dangers liés à l'eau sont maintenant établies pour tout le canton et ont été présentées aux communes concernées à la fin 2015. Les communes sont invitées à les intégrer dans la gestion de l'aménagement de leur territoire.

Le SEn a aussi encouragé et soutenu des projets-pilotes de revitalisation, notamment celui de la Sarine en ville de Fribourg ou celui de la Broye à Villeneuve, accompagnés d'actions de communication dans le but de promouvoir la revitalisation des cours d'eau.

Finalement, septembre 2016 aura été l'occasion d'une crue artificielle sur la Sarine en aval du barrage de Rossens pilotée par l'Etat en collaboration avec Groupe E. Cette opération a permis de nettoyer et redynamiser le lit de la Sarine. L'évènement a été suivi de manière scientifique, dans le but d'optimiser les futures crues artificielles, notamment en lien avec l'assainissement du régime de charriage.

#### 3.1.6.2 La protection de l'air

Dans le domaine de la protection de l'air, les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Les résultats provisoires pour 2016 montrent que les valeurs limites d'immission fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont dépassées pour le dioxyde d'azote et l'ozone. Pour la deuxième année consécutive, les valeurs limites n'ont pas été dépassées en ce qui concerne les poussières fines. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

Pour ce qui est des installations de combustion et d'entreprises concernées, le SEn poursuit les contrôles et l'assainissement, notamment en matière de machines de chantier, d'installations de chauffage ou encore de suivi d'entreprises au sens de l'OPair et de l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

#### 3.1.6.3 La protection des sols

Le SEn a publié en 2016 l'étude des sources possibles de pollution des sols en ville de Fribourg et les résultats des analyses qui ont été effectuées de 2011 à 2015. Il travaille actuellement à la planification de la suite des campagnes de prélèvements de sols. Parallèlement, les discussions se poursuivent entre le canton de Fribourg et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) afin que les mesures découlant de l'ordonnance sur la protection des sols (OSol) et de



l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) soient harmonisées et n'aboutissent pas à des mesures différentes pour des situations identiques.

Le canton de Fribourg dispose depuis cette année de sa première station de mesure de l'humidité des sols, installée à l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG). D'autres stations seront implantées dans le canton ces prochaines années. Elles permettront aux professionnels de mieux planifier les travaux liés à la terre, que ce soit dans l'agriculture ou lors d'un chantier, afin d'éviter tout compactage de sol. Ce nouvel outil les aidera également à prendre certaines décisions (p. ex. irrigation en période de sécheresse ou choix de la période d'épandage d'engrais de ferme).

#### 3.1.6.4 La protection contre le bruit

En tant qu'instance cantonale chargée de la coordination des activités de protection contre le bruit, le SEn collabore avec les autres organes impliqués dans l'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), qui sont le Service des ponts et chaussées (SPC), responsable des routes cantonales, et les communes, responsables de leur réseau routier.

Le délai d'assainissement des routes cantonales et communales est fixé au 31 mars 2018. Le travail, qui a pris son essor en 2008, s'intensifiera durant les dernières années au cours desquelles des subventions fédérales seront encore octroyées. Dans le contexte de la RPT, la dernière convention-programme (2016-2018) prévoit des mesures pour un montant de 32 millions de francs avec des subventions fédérales de l'ordre de 8 millions de francs.

Ce travail s'est ainsi particulièrement concentré sur l'assainissement du bruit routier, sur les plans cantonal et communal. A fin 2016, parmi les 24 communes concernées par l'assainissement des routes communales, 7 se trouvent en phase d'exécution de l'assainissement, 4 élaborent le plan d'assainissement et 3 établissent le cadastre de bruit. 10 communes suivent l'évolution du trafic à l'aide de comptages afin de s'assurer qu'il n'y a pas dépassement des valeurs légales.

#### 3.1.6.5 L'assainissement des sites pollués

A fin 2016, 1131 sites pollués sont inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg. 55 sites pollués aux abords de stands de tir et 2 décharges ont été assainis. Les investigations, la surveillance et l'assainissement des anciennes décharges, des aires d'exploitation et des stands de tir se poursuivent selon la planification établie. Le Fonds cantonal permet d'accorder des subventions aux collectivités publiques et de prendre en charge les coûts de défaillance.

En ce qui concerne l'ancienne décharge de la Pila, les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. Les opérations consistent principalement en l'entretien des ouvrages (drains de captage flux amont, puits de pompage des eaux, paroi de palplanches, berge provisoire, etc.) ainsi qu'au pompage et au traitement des eaux souterraines souillées.

Concernant l'assainissement général du site, d'importantes investigations complémentaires ont été lancées afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement envisageables et leurs effets sur le cours d'eau. Dans ce cadre, des prélèvements et analyses (eau, sédiments, poissons) ont eu lieu et de nombreuses mesures ont été réalisées sur l'ancienne décharge ainsi que dans la Sarine. Le terme de ces investigations complémentaires est prévu en 2017. Elles permettront de répondre au mandat Geinoz ainsi qu'aux demandes de la Confédération qui visent à mettre en œuvre la mesure optimale en termes d'effets sur l'environnement et de coûts.

#### 3.1.7 Projets législatifs du défi n°1

Objet	Etat fin 2016
Loi sur le régime de compensation pour les mesures d'aménagement du territoire (nouvelle)	Loi du 15.03.2016
Loi sur le sous-sol (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les routes (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les transports :	
> révision partielle	> Loi du 09.09.2015
> révision totale	> Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration

Objet	Etat fin 2016
Loi sur l'énergie (révision partielle)	Loi du 15.05.2013

## 3.2 Défi n° 2 : Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant

### 3.2.1 Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2

La loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (loi scolaire, LS) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2015, à l'exception de son article 18 al. 1, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016. La reprise par le canton des frais des traitements des autorités scolaires et des charges qui leurs sont liées, celle des frais des moyens d'enseignement reconnus, de même que la nouvelle répartition des charges des traitements du corps enseignant et des services de psychologie scolaire, logopédie et psychomotricité est quant à elle effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La reprise par les communes des frais des transports scolaires sera mise en œuvre au 1<sup>er</sup> août 2018. A la suite de la consultation conduite en 2015, le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril 2016.

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) est en cours de révision. Cette dernière permet en premier lieu une actualisation, dans la ligne des nouvelles bases légales pour la scolarité obligatoire, des dispositions actuelles et de la terminologie, mais intègre également des éléments nouveaux qui concernent le bilinguisme, les mesures de soutien et de promotion, le renforcement des structures de pilotage, le maintien et le développement de la qualité ainsi que la clarification des droits et des obligations des partenaires de l'école. Un premier avant-projet sera mis en consultation au début de l'année 2017.

L'inauguration de l'extension du Collège du Sud a eu lieu le 22 avril 2016 suite à des travaux commencés en avril 2014. Le 18 mars 2016, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'étude pour assainir et agrandir le Collège Sainte-Croix. Lors de sa séance du 31 octobre 2016, le Conseil d'Etat a approuvé le programme des locaux prévu pour l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye.

Différentes étapes du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) sont passées de la phase de projet à celle d'exploitation. Le Grand Conseil a pris connaissance du bilan du Lot-1 de ce projet le 5 février 2016.

### 3.2.2 Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères

Le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2016/17 portent sur la généralisation du nouveau moyen d'enseignement d'anglais en 10<sup>H</sup> et sur l'introduction d'un nouveau moyen d'allemand langue étrangère en 6<sup>H</sup> pour la partie francophone du canton. Il sied de citer également le renforcement des projets d'intégration intensive de l'allemand dans 10 écoles du CO francophone, dont un en collaboration entre les deux sections linguistiques sur le site du CO de Morat, ainsi que le film se trouvant sur le site de la scolarité obligatoire et qui informe sur ces projets d'immersion. Le projet favorisant les échanges durant la scolarité obligatoire subventionné par l'Office fédéral de la culture (OFC) permet de développer le bilinguisme et les différents aspects culturels dans notre canton et doit également améliorer les conditions cadre afin de promouvoir les échanges linguistiques, créer un réseau cantonal d'écoles partenaires au cycle 3 et renforcer le projet déjà en cours pour les élèves de 10<sup>H</sup> : « Partenariats de classes »

L'introduction du nouveau moyen d'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles de langue allemande se poursuit en deuxième année de CO. Pour la partie alémanique du canton, ces mesures s'inscrivent dans le cadre du projet Passepartout qui implique six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS).

Dans le cadre de la proposition 4 du concept qui traite la thématique « accueillir et informer les enfants et les parents migrants », deux films-documentaires réalisés en partenariat avec la Haute Ecole pédagogique (HEP) et soutenus financièrement par le service de l'intégration présentent les cycles 1 et 2. Ces films traduits en plusieurs langues sont accessibles sur le site de la scolarité obligatoire.

---

Au niveau du secondaire 2 de formation générale, le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation ») introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite toujours un grand intérêt : 35 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2016/17. Globalement, 27 % des gymnasiens et gymnasiennes ont opté pour une formation bilingue durant cette année scolaire. Depuis le 30 novembre 2016, les certificats ECG bilingues des domaines santé et socio-éducatif sont reconnus par la CDIP.

En raison du nombre d'inscriptions insuffisantes, l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) n'a pas pu ouvrir de classes de maturité professionnelle commerciale bilingue depuis la rentrée scolaire 2013/14.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Ce programme de mobilité est porté par l'Ecole des Métiers de Fribourg qui porte également le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprenti-e-s, en cours de formation, ainsi que pour les apprenti-e-s du système dual, désormais sous une forme post-apprentissage. La Fondation ch soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

### 3.2.3 Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a contribué à une information active des élèves des gymnases et des écoles de culture générale sur le métier d'enseignant et enseignante. La présentation de la profession d'enseignant et enseignante école enfantine et primaire fait partie du programme Job-Info. Pour 2016, les présentations ont eu lieu le 2 février 2016, 125 personnes ont participé à la présentation en français et 32 personnes à la présentation en allemand.

La promotion de la profession d'enseignant et enseignante a été effectuée par la HEP-PH FR sous diverses formes (présentations, stand à START, campagne publicitaire, etc.). En 2016, 418 personnes étaient inscrites au Bachelor de l'enseignement préscolaire et primaire. Vu le nombre élevé de candidats et candidates, la limitation à l'admission a dû être appliquée, afin de garantir une formation de qualité. Pour la rentrée académique 2016/17, 216 demandes d'admission ont été déposées en section francophone et 42 en section alémanique, ce qui témoigne de son attrait. 150 personnes ont pu être admises à la rentrée 2016/17.

L'étude sur la possibilité de la mise sur pied d'une formation en cours d'emploi pour des professionnels d'autres secteurs (Quereinsteiger) a été abandonnée temporairement, pour raisons d'économie. Par contre, d'autres projets ont été achevés : le nouvel horaire permettant aux étudiants et étudiantes d'effectuer des remplacements pendant leurs études et le nouveau cursus renforçant les liens avec la formation professionnelle (stages) et mettant en œuvre les standards décidés par Bologne et la CDIP (Plan d'études romand, Lehrplan 21, etc.). C'est la première année que les diplômé-e-s sortent sur le marché de travail au bénéfice d'une formation basée intégralement sur le nouveau cursus.

Un projet de Diplôme d'aptitude à l'enseignement au secondaire I en musique est toujours à l'étude, en collaboration avec le Conservatoire, de même que le projet d'une admission facilitée en Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité pour les titulaires d'un Master de la Haute Ecole de Musique. Sur mandat de la DICS, l'Université a réorganisé son domaine de la formation des enseignants et enseignantes. Le CERF (Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire 1 et 2) et le nouveau ZELF (Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung Freiburg) sont désormais regroupés en tant que domaine des sciences de l'éducation au sein du Département des sciences de l'éducation de la Faculté des lettres, avec le Centre de didactique universitaire et le ZeFF (Universitäre Zentrum für Frühkindliche Bildung Fribourg / Centre Universitaire pour l'Education de la Petite Enfance Fribourg), lui donnant ainsi une visibilité accrue. Un Institut de formation à l'enseignement au secondaire a été créé. La Commission interfacultaire de la formation des enseignant-e-s de l'Université a tenu sa dernière séance en mai 2016 : elle a approuvé les statuts de l'Institut. Elle a été remplacée par le nouveau Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire (CFE).

### 3.2.4 Positionner les hautes écoles (HE)

Le canton de Fribourg est représenté dans les organes politiques de la gouvernance du domaine des hautes écoles suisses et participe de manière active à tous les travaux y relatifs au niveau national et intercantonal. Il a en particulier défendu les intérêts des hautes écoles fribourgeoises tout au long de l'élaboration de l'ordonnance relative à la loi sur

---

l'encouragement et la coordination des hautes écoles qui a été adoptée par le Conseil fédéral le 23 novembre 2016. Il a également suivi les débats aux Chambres fédérales relatifs au Message formation, recherche et innovation 2017-2020 et a soutenu activement l'augmentation des moyens pour la formation. Les échanges d'information réguliers sont nécessaires pour permettre la représentation adéquate des hautes écoles malgré leur rattachement à deux Directions différentes.

Au niveau cantonal, les travaux législatifs ont été poursuivis. La nouvelle LHEPF est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En octroyant à la HEP-PH FR la personnalité juridique et la dotant des outils nécessaires pour une gouvernance institutionnelle renforcée, elle doit lui permettre de consolider sa position au sein du domaine suisse des hautes écoles. Les travaux des divers règlements d'application sont en cours.

Le règlement sur la gestion financière et les normes comptables de la HES-SO//FR a été adopté par le Conseil d'Etat en août 2016. Ainsi, tous les règlements d'application de la LHES-SO//FR – le règlement sur l'organisation, sur le personnel et sur les finances – sont entrés en vigueur, conférant aux HES une base légale solide pour la gestion de la nouvelle entité autonome qu'est la HES-SO//FR. La crèche Pérollino, structure d'accueil de la HES-SO//FR et de la HEP-FR, a pris possession de ses nouveaux locaux sis à la route des Arsenaux. La participation de la ville de Fribourg a permis la création de places d'accueil supplémentaires. Le Comité gouvernemental, organe stratégique de la HES-SO, a donné son accord pour l'ouverture du programme Master de la filière Ostéopathie, dispensée par la Haute école de santé de Fribourg. La première volée d'étudiants entamera cette formation à la rentrée académique 2017.

Le Conseil d'Etat a ratifié en octobre 2016 le règlement sur les finances de l'Université de Fribourg, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2016. L'Université a conduit une révision totale de ses statuts ; une consultation restreinte a eu lieu. Le Grand Conseil a adopté en septembre 2016 le décret relatif à la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg. Ce programme, orienté vers la médecine de famille, sera créé en partenariat avec l'HFR et en collaboration avec d'autres hôpitaux et hautes écoles. Il offrira 40 places d'études à partir de l'automne 2019. Il fait partie des projets acceptés dans le cadre du programme fédéral pour augmenter le nombre de places d'études en médecine humaine. La construction du bâtiment modulaire temporaire pour les besoins les plus urgents de la Faculté des sciences progresse conformément au calendrier prévu. Une cérémonie « de sapin » a eu lieu le 10 novembre. Par contre, les études en vue de la construction de la Faculté de droit en prolongement du campus de Miséricorde ont dû être arrêtées au printemps en raison d'un recours déposé devant le Tribunal cantonal.

### 3.2.5 Renforcer la place de la recherche

Les hautes écoles fribourgeoises affirment leur place au sein du paysage de la recherche au niveau suisse et international par des collaborations, des publications, des distinctions reçues et des projets de recherche et de valorisation dont nombreux bénéficient des financements par des tiers obtenus sur la base compétitive. Elles s'engagent également pour le faire connaître leur activité auprès du grand public et apportent leur contribution pour le développement de la société et du canton. En septembre, l'Université de Fribourg a organisé la journée portes ouvertes Explora placée sous le signe de la découverte et de la rencontre qui a permis à tous les intéressés de prendre connaissance de la multiplicité des recherches menées dans ses cinq facultés. En juin, le Centre suisse islam et société (CSIS) fêtait officiellement son ouverture. En tant qu'institut interfacultaire des facultés de théologie, droit et lettres de l'Université de Fribourg, le CSIS se consacre à la recherche, à la formation de la relève scientifique et à la formation continue dans le domaine de l'islam et de la société. Il coopère avec différentes hautes écoles en Suisse et à l'étranger. La recherche met l'accent sur les questions sociétales, interreligieuses et d'éthique sociale.

Les hautes écoles fribourgeoises s'engagent de manière active et avec le soutien financier de l'Etat dans la mise en place de blueFACTORY en créant des plateformes technologiques. En septembre 2016, le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) a été inauguré dans ses locaux de la Halle bleue. INNOSQUARE, une autre plateforme technologique, met à disposition des entreprises des compétences pointues de recherche appliquée et de développement présentes en particulier au sein de la HEIA-FR. Le BioFactory Competence Center (BCC), une SA dont l'actionnaire unique est la HES-SO//FR, se base sur une infrastructure de type « usine école », reproduisant à l'identique les installations d'une usine de production biotechnologique et répondant aux besoins des entreprises en termes de formation de base, de formation continue et de conseil technologique. Le Smart Living Lab (SLL), lancé en

---

octobre 2014, englobe la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) et un projet de recherche en technologies du bâtiment du futur où cette dernière collabore avec la HEIA-FR et l'Université. En automne 2016, le SSL a fêté les « smart living days » avec une journée de portes ouvertes et des conférences autour des activités et des résultats de recherche du projet. Avec leur aménagement dans les locaux de la Halle bleue, toutes ces initiatives entrent désormais en phase de réalisation.

A moyen et long termes, le développement des activités de ces plateformes ainsi qu'une collaboration très étroite avec l'antenne EPFL exerceront un impact fort et positif sur l'économie fribourgeoise.

L'année 2016 a permis au Cluster Food& Nutrition d'établir des bases solides pour poursuivre sa croissance. La création officielle de l'Association en février dernier, la nomination des membres du comité, du conseil scientifique ainsi que du bureau et leur implication concrète dans la conduite du Cluster, la constitution des cinq groupes de compétence, un programme d'évènements diversifiés, une première formation continue réussie et les premiers projets amorcés ou en phase de l'être sont autant d'activités qui permettront au Cluster d'accroître sa visibilité et d'acquérir la force de frappe nécessaire à sa croissance, au développement de son réseau et à l'établissement de sa réputation en tant que joueur clé de l'agroalimentaire au sein du canton de Fribourg et de la Région capitale suisse.

### 3.2.6 Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

Conformément à la politique intégrative introduite dans les écoles fribourgeoises depuis de nombreuses années, la DICS a poursuivi son effort d'intégration dans les classes de l'école ordinaire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers tout au long de l'année 2016. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire et de son règlement confirme également ce principe d'intégration. Ainsi en 2016, les classes ordinaires de l'école obligatoire ont accueilli 619 élèves à besoins éducatifs particuliers au bénéfice d'une mesure intégrative (MAR).

Afin de doter le canton d'une nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, une version retravaillée de l'avant-projet de loi soumis en consultation en automne 2015 a été élaborée durant l'année 2016. Dans sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a adopté ce projet de loi et l'a transmis au Grand Conseil. En conséquence, les principes développés dans le concept cantonal de pédagogie spécialisée trouveront bientôt leur future base légale. Selon le principe d'une école pour tous, le concept cantonal promeut clairement les solutions intégratives, dans la mesure des possibilités de l'enfant ou du jeune, en tenant compte de son environnement, de l'organisation scolaire et selon un principe de proportionnalité.

### 3.2.7 Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté

Selon le rapport d'évaluation du Case Management réalisé par l'Université de Fribourg, l'intégration des case managers à la Plateforme Jeunes a été mise en œuvre durant l'année 2015.

La Commission des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) a procédé à une nouvelle analyse de la Plateforme Jeunes (PFJ) en 2016, via l'institution Platinn. Le nombre de dossiers traités par la PFJ dépasse le millier.

Pour aider les jeunes avec des problèmes de santé, la CJD a lancé un projet pilote pour aider les jeunes à s'insérer professionnellement. Suite à son évaluation, ce projet n'a pas été réitéré. Ce projet-pilote a concerné une petite quinzaine de jeunes. Un tiers des jeunes a pu ainsi bénéficier d'un coaching spécifique et trouver une place de formation adaptée.

La permanence Last Minute est à nouveau venue en aide aux jeunes n'ayant pas réussi à obtenir une place d'apprentissage pour la rentrée d'automne 2016. Elle a fonctionné du 1<sup>er</sup> juillet au 16 septembre 2016. La permanence a été contactée par 254 jeunes.

### 3.2.8 Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes

Le projet d'attribution d'un chèque-formation pour les personnes ayant un faible niveau de qualification a été suspendu pour des raisons financières dans le cadre des mesures structurelles et d'économie.

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation continue, les cantons devront définir leur politique dans ce domaine. Un collaborateur du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a réalisé un travail universitaire sur la promotion des compétences de base dans le canton de Fribourg. L'Office fédéral de la



formation professionnelle et de la technologie (SEFRI) a lancé une offre de mesures d'accompagnement financier afin que les cantons puissent respecter le nouveau cadre légal sous la forme d'une convention de prestation, qui devra être paraphée en 2017.

Le portail d'information et de conseil pour la validation des acquis fonctionne aussi bien dans la partie francophone qu'alémanique. Les bilans de compétences sont effectués en collaboration avec le Centre de perfectionnement interprofessionnel pour la partie francophone et avec les cantons alémaniques pour les personnes de langue allemande.

### 3.2.9 Projets législatifs du défi n°2

Objet	Etat fin 2016
Loi sur la scolarité obligatoire (révision totale)	Loi du 09.09.2014
Bases légales pour la pédagogie spécialisée (nouvelle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la Haute école pédagogique (révision partielle)	Loi du 21.05.2015
Loi sur l'Université (révision partielle)	Loi du 27.06.2014
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Travaux en suspens
Loi sur la HES-SO//FR (nouvelle)	Loi du 15.05.2014

## 3.3 Défi n° 3 : Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative

### 3.3.1 Assurer la relève professionnelle

A la rentrée 2016, le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistrées au Service de la formation professionnelle (SFP) s'élève à 9377, en baisse de 1,3 % par rapport au chiffre record de l'année précédente. Le nombre d'adultes engagés dans une formation professionnelle initiale augmente sensiblement et dépasse pour la première fois les 400 personnes.

Le SFP continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs et formatrices en entreprise. 26 cours sont organisés à Granges-Paccot et Bulle et couvrent la demande actuelle.

Le Service s'est associé, le 11 mai 2016, à la 8<sup>e</sup> Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans 20 cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette Journée.

### 3.3.2 Favoriser la création de nouvelles entreprises

Dans le canton, la création de nouvelles sociétés est accompagnée sur les plans du coaching, de l'hébergement et du financement. L'association Fri Up, financée par l'Etat et un certain nombre d'entreprises cotisantes, conseille tous les créateurs d'entreprises qui en manifestent le besoin. Certaines sociétés, particulièrement innovantes ou présentant un fort potentiel de croissance, peuvent être accompagnées sur une plus longue période, de 2 à 3 ans, et se voir offrir un hébergement dans un incubateur.

En 2016, l'activité de Fri Up, qui précédemment comprenait également le conseil aux PME, a été recentrée sur le soutien aux startups. En outre, la question du financement des startups, alors que les moyens de la fondation Seed Capital sont épuisés depuis 2014, a fait l'objet de réflexions de la part de la Promotion économique du canton (PromFR), qui seront amenées à se concrétiser en 2017.

### 3.3.3 Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)

En 2015, la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) avait connu quelques problèmes de gouvernance, qui avaient conduit à des retards par rapport au plan initial. Ces difficultés ont été réglées en 2016, avec notamment la nomination d'un nouveau directeur, un plan de croissance toujours ambitieux et l'octroi de moyens financiers supplémentaires sous forme de prêts.

---

Par ailleurs, la politique d'innovation du site blueFACTORY a commencé à porter ses fruits. L'attractivité générée non seulement par blueFACTORY, mais également par les projets de plateformes technologiques qui y sont locataires, comme le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH), le bioFactory Competence Center (BCC) ou INNOSQUARE, a permis de mener des opérations de promotion économique ciblées, proactives, dans lesquelles Fribourg s'affirme avec ses propres compétences technologiques.

La plateforme de technologie et d'innovation INNOSQUARE, qui se compose des trois centres de compétences Robust and Safe Systems Center Fribourg (ROSAS), Digital Printing (DPCC) et Plastic Innovation (PICC) ainsi que d'une entité de développement de clusters qui comprend Swiss Plastics Cluster (SPS), Cluster énergie & bâtiment (CEB) et Cluster Food & Nutrition (CFN), a constitué le projet phare de 2016. INNOSQUARE se présente comme un écosystème entrepreneurial et d'innovation sur le site du quartier d'innovation blueFACTORY. L'Association, qui est à disposition de toutes les entreprises du canton voulant accéder aux technologies de pointe dans les domaines retenus, met à disposition son laboratoire de prototypage, de test et de validation.

Parmi les succès enregistrés en 2016, on peut également mentionner l'arrivée sur blueFACTORY de sociétés emblématiques comme Swiss Hydrogen, pionnier de l'énergie hydrogène au niveau européen, ainsi que la venue à Fribourg de nombreuses sociétés internationales de biotechnologies pour visiter les laboratoires de production modulaires du BCC. Il est en outre réjouissant de constater que l'émulation générée par blueFACTORY profite également aux autres sites technologiques du canton, tel que le Marly Innovation Center (MIC) à Marly ou le Vivier à Villaz-St-Pierre. Ces sites d'innovation sont complémentaires. Ainsi, l'Institut iPrint, qui, à court terme, manquait de place sur le site blueFACTORY pour satisfaire sa croissance rapide, s'est déplacé sur le MIC. Autre exemple, les activités du SICHH au Brésil ont généré une première implantation dans le canton de Fribourg, au Vivier.

### 3.3.4 Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises

En 2016, l'action de la PromFR s'est inscrite dans un contexte économique mouvementé et complexe. Aux risques et incertitudes de l'économie mondiale (« Brexit », tensions politiques, phénomènes migratoires et d'intégration, etc.) s'est ajouté le défi toujours plus présent de la numérisation de la société et des activités économiques. De plus, les conditions-cadres de l'activité économique en Suisse et dans le canton de Fribourg ont été affectées par des facteurs internes tels que le franc fort et les incertitudes planant sur la mobilité de la main-d'œuvre étrangère, l'imposition des entreprises et l'aménagement du territoire.

En 2016, la PromFR a accompagné et soutenu 22 projets d'implantation ou d'extension d'entreprises. Le nombre de projets (22) réalisés durant l'année 2016 a été plus élevé qu'en 2015 (17). Les projets développés en 2016 permettront de générer 390 nouvelles places de travail et des investissements à hauteur de 85 millions de francs à moyen terme dans le canton de Fribourg. Près de 90 % des places de travail annoncées concernent le secteur industriel et 13 % le secteur des services. Au total, 39 places de travail (10 %) ont déjà été créées en 2016. La quasi-totalité des investissements prévus seront engagés dans le secteur industriel. Etant donné qu'une grande partie de ces investissements sont encore en cours, le nombre relativement faible de postes de travail déjà créés n'est pas surprenant. Durant l'année 2016, la PromFR a poursuivi la réorientation de sa stratégie en concentrant une partie de ses ressources sur des actions défensives, orientées vers le maintien de places de travail existantes. Ces interventions ont ainsi permis de renforcer les activités de 5 entreprises établies dans le canton et représentant 580 places de travail, notamment en soutenant les efforts d'innovation de ces dernières.

L'année 2016 a également été marquée par des travaux importants dans le but de redéfinir le catalogue des mesures de promotion économique, afin de soutenir les entreprises dans leurs efforts d'adaptations structurelles aux profondes mutations économiques en cours. Un message concernant une révision partielle de la LPEc sera présenté au Grand Conseil en 2017. Organisées en quatre volets, les mesures prévues porteront notamment sur le soutien à l'innovation (non seulement dans le développement de nouveaux produits, mais également dans l'intégration de nouveaux processus et de nouveaux marchés), le financement des jeunes entreprises, le soutien à l'investissement industriel au travers de mesures de cautionnement, ainsi qu'un effort particulier sur les relations Etat-économie.

### 3.3.5 Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale

L'année 2016 a été marquée par la mise en place de la nouvelle stratégie de politique régionale arrêtée dans le programme cantonal de la NPR 2016-2019. Grâce à l'expérience acquise et à un cadre stratégique mieux défini, il a été possible de concevoir un programme mettant davantage en lumière la volonté du canton de Fribourg d'intégrer son système d'innovation de manière transversale avec tous les acteurs clés présents sur le territoire cantonal et suisse. Le décret assurant son financement a été accepté par le Grand Conseil en mars 2016.

En 2016, la NPR a permis le soutien de 15 projets relevant des stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière (11 projets en 2015).

### 3.3.6 Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée

La création d'emplois à haute valeur ajoutée est une priorité pour la politique économique cantonale. Alors que le revenu par habitant du canton de Fribourg stagne depuis de nombreuses années à un niveau qui reste l'un des plus bas de Suisse et que la croissance démographique risque de transformer notre canton en zone dortoir, il est plus que jamais primordial de soutenir dans notre canton le développement de postes de travail à haute valeur ajoutée. L'innovation et le transfert technologique jouent dans ce contexte un rôle essentiel.

Ainsi, depuis plusieurs années, une stratégie de transfert technologique a été mise en place dans les différentes institutions académiques fribourgeoises, tandis que des instruments de support à la création de nouvelles entreprises et de soutien aux entreprises innovantes ont été développés. Cette politique se concrétise par les développements récents et les premiers succès du site blueFACTORY, vitrine du canton de Fribourg vers les partenaires potentiels extérieurs, devant contribuer à attirer à Fribourg des entreprises créatrices de valeur.

De plus, durant l'année écoulée, la PromFR a poursuivi ses efforts visant à revaloriser, avec l'implantation d'activités à haute valeur ajoutée, les sites industriels laissés libres par des entreprises ayant quitté le canton : l'Etat a ainsi racheté en 2016 le site Tetra Pak à Romont, ainsi que, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil en 2017, les actifs immobiliers du groupe Elanco à Marly et à St-Aubin.

### 3.3.7 Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse

Dans le cadre du déménagement de la Station fédérale de recherche agronomique ALP-Liebefeld sur le site de Posieux, la DIAF et l'Office fédéral de l'agriculture ont mandaté Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP-Haras) et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) pour établir une planification du plateau de Grangeneuve (site actuel de l'ALP-Haras et de l'IAG). Cette planification a pour but de développer à moyen et long terme un centre de compétence national et international couvrant tous les domaines de la chaîne agroalimentaire. L'arrivée des 250 collaborateurs et collaboratrices du site de Liebefeld représente la première pierre de cet édifice. Le décret de 70 millions de francs pour la construction d'un bâtiment pour les 180 collaborateurs et collaboratrices a été adopté par le Grand Conseil en mars 2015.

Le déménagement de l'Agroscope de Liebefeld à Posieux est prévu pour 2019. La Direction de l'Agroscope, qui compte 70 collaborateurs et collaboratrices, va également s'installer à Posieux.

En mars 2016, le Grand Conseil a également approuvé un décret pour la construction d'une nouvelle écurie pour les vaches, l'agrandissement de la halle de technologie agroalimentaire et la transformation de l'ancienne écurie en une halle polyvalente à Grangeneuve. Ces investissements dans une infrastructure de formation moderne qui répond au besoin des professionnels vont également contribuer au renforcement de la filière agroalimentaire dans le canton.

La PromFR a en outre soutenu activement le développement du nouveau cluster Food & Nutrition, avec qui une réflexion de fond a notamment été engagée sur l'innovation dans le secteur agroalimentaire, en collaboration avec les services de la DIAF. Ce cluster, situé sur le site de la blueFACTORY, s'est constitué en 2015 et a développé ses premières activités en 2016. Il est en train d'établir sa réputation en tant qu'acteur clé de l'agroalimentaire au sein du canton de Fribourg et de la Région capitale suisse.



### 3.3.8 Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois

La Vision 2030 tend vers « le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques ». Pour la période 2012-2016, les objectifs stratégiques s'articulent autour de trois axes prioritaires :

1. la sensibilisation de la population et des prestataires touristiques ;
2. l'amélioration de l'offre touristique fribourgeoise ;
3. l'intégration de l'offre sur le plan interrégional, voire intercantonal.

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2016, il est à relever :

- > le lancement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la carte d'hôte cantonale « Be my guest » avec un succès prometteur et des chiffres réjouissants : plus de 30 000 bracelets distribués représentant près de 120 000 nuitées ;
- > les rencontres PROtourism réunissant les professionnels du tourisme fribourgeois sur les thèmes des spécialités fribourgeoises et du « Lean Destination Management » ;
- > la participation à l'élaboration du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nadine Gobet/Yvan Hunziker portant sur l'analyse des infrastructures existantes, la définition des axes stratégiques régionaux, ainsi que l'identification des projets de pérennisation et de développement futur du tourisme fribourgeois ;
- > la préparation d'un projet de plateforme novatrice de tourisme collaboratif sur la base des mots-clés : authenticité, expérience, tradition et partage, mettant ainsi le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg à une portée de « clic ».

En parallèle à ses autres missions légales, l'UFT poursuit la relance et le développement des infrastructures, la valorisation des particularités du canton, vise à une augmentation de l'efficacité de ses actions et de celles de ses partenaires et prestataires.

### 3.3.9 Projets législatifs du défi n°3

Objet	Etat fin 2016
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration

## 3.4 Défi n° 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion

### 3.4.1 Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux

L'offre de prestations continue de s'étoffer tant dans les soins somatiques que psychiques. L'hôpital fribourgeois (HFR) a commencé la mise en œuvre de sa stratégie 2013-2022 avec l'évaluation des besoins futurs du site de Fribourg-Hôpital cantonal et l'adaptation de son masterplan. L'établissement a lancé plusieurs chantiers de rénovation et propose de nouvelles prestations médicales à Fribourg, en particulier dans le département de pédiatrie. Il a aussi retrouvé son site de Meyriez rénové et agrandi. Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a quant à lui accentué son virage vers l'ambulatoire, en développant ses activités dans ses centres ambulatoires et cliniques de jour, ainsi que la psychiatrie de liaison dans les EMS, les services de soins à domicile et les institutions pour personnes handicapées. Il a développé un projet de centre germanophone qui offrira bientôt, sur le site de l'ancien Centre diocésain à Villars-sur-Glâne, toute la gamme des prestations psychiatriques pour la population de langue allemande.

Le HFR et le RFSM ont collaboré très activement au projet de master en médecine humaine orienté médecine de famille qui va voir le jour à l'Université de Fribourg. Le Grand Conseil a débloqué les crédits nécessaires et la nouvelle filière s'ouvrira en 2019. Cette nouvelle offre de formation va notamment contribuer à enrayer la pénurie de médecins généralistes dans le canton.

---

Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie des soins palliatifs, qui consolide et renforce l'offre existante. Des mesures sont prévues en matière de formation et de coordination, d'offre de prestations et de sensibilisation et information. Le concept postule également un soutien aux proches aidants et une augmentation de la dotation des services de soins à domicile, afin de répondre au vœu d'une fin de vie passée dans son environnement familial et dans la dignité.

### 3.4.2 Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise

« Perspectives 2030 », la nouvelle stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé, a été mise en consultation. La mise en œuvre des plans sectoriels – alcool, tabac, alimentation, activité physique – s'est poursuivie, alors que l'élaboration de la stratégie cantonale de santé mentale est en cours. Le concept de santé à l'école, co-géré par la DICS et la DSAS, s'appuie sur de nombreux partenaires spécialisés pour œuvrer notamment dans les domaines suivants : éducation sexuelle et affective, prévention des maltraitances et des abus, prévention des dépendances ou promotion de l'activité physique régulière et d'une alimentation équilibrée. Enfin, la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016 ; elle instaure une claire répartition des charges entre Etat et communes et vise une santé bucco-dentaire encore meilleure pour les enfants du canton.

### 3.4.3 Concrétiser le projet Senior+

Le projet Senior+ a passé le cap parlementaire, avec l'adoption le 12 mai 2016 des trois lois sur les seniors, sur les prestations médico-sociales et sur l'indemnité forfaitaire. Le vaste plan de mesures qui en découle peut désormais se déployer. Il s'agit aussi bien de favoriser la participation des seniors dans la société que d'inciter à offrir des logements et infrastructures adaptés à leurs besoins ou de développer des moyens de transport accessibles. Des mesures de soutien aux proches aidants visent aussi à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile. Les responsables du projet mettent en place un outil d'évaluation et d'indication des besoins de la personne commun à tous les fournisseurs de prestations médico-sociales et aux hôpitaux.

### 3.4.4 Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté

Les projets de loi sur la personne en situation de handicap et de loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles ont été mis au point à la suite de la procédure de consultation. Ils sont prêts à passer devant le Conseil d'Etat en vue de leur transmission au Grand Conseil. La nouvelle politique du canton dans ce domaine consiste à reconnaître le handicap, à fournir un maximum d'autonomie à la personne et à assurer son intégration dans la société.

Le premier rapport social sur la situation de la pauvreté dans le canton de Fribourg a été publié et transmis au Grand Conseil. Il s'agit d'une étude fouillée, menée avec une base de données spécifiquement constituée pour l'occasion et qui permettra un monitoring, le rapport étant appelé à être réédité une fois par législature. Le taux de pauvreté de la population fribourgeoise est estimé à 3 %, et le risque de pauvreté à 10 %. Le rapport met en évidence l'efficacité du système social en vigueur dans le pays et dans le canton pour contenir le phénomène et réduire les inégalités. Par ailleurs, le canton œuvre aussi à la prévention du jeu excessif et du surendettement, en particulier chez les jeunes.

### 3.4.5 Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale

La politique familiale se développe de manière coordonnée, mais sur de multiples fronts. La conciliation vie familiale/vie professionnelle en est un point central, qui se concrétise notamment par le développement des structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire. Le Plan pour l'égalité au sein de l'administration cantonale (PEAC) doit aussi y contribuer. La stratégie « Je participe ! » fixe trois priorités pour les enfants et les jeunes : favoriser une éducation globale, encourager la participation et la citoyenneté, promouvoir un cadre de vie épanouissant. Sur le plan matériel, le projet de prestations complémentaires pour familles économiquement modestes a été peaufiné en vue d'une procédure de consultation.

La violence conjugale est une préoccupation constante, et la commission chargée de ce domaine a élaboré un concept de lutte, qui sera probablement soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. L'enjeu est à la fois d'être plus efficace dans la prévention, d'aider les victimes et de prendre en charge les auteurs de violences.

### 3.4.6 Elaborer un concept global d'intégration des migrant-e-s

Depuis 2014, la politique du canton de Fribourg est fondée sur un Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014 2017, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique fédérale d'intégration et fait l'objet d'une convention conclue avec la Confédération, qui fixe notamment la contribution financière fédérale.

En matière d'information et de conseil, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) a édité un dépliant pour présenter ses prestations à l'intention des communes. Les travaux en vue du développement d'une formation spécifique pour ces acteurs de terrain ont également débuté. Dans le domaine formation et travail, 19 prestataires de cours de français/d'allemand ont été subventionnés. Trois institutions fribourgeoises ont participé à un projet pilote national relatif à l'obtention du « Label qualité fide », une approche d'apprentissage linguistique par des migrant-e-s allophones. Un groupe de travail interdisciplinaire a élaboré et testé le module de formation « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce » dans le district de la Gruyère en septembre et novembre 2016.

En ce qui concerne la compréhension et la cohésion sociale, les interprètes communautaires du service « se comprendre » de Caritas Suisse, département Fribourg, ont bénéficié d'une formation continue ad hoc traitant de la migration et du 3<sup>e</sup> âge. En parallèle, la Commission pour l'intégration des migrants et migrantes et la prévention du racisme (CMR) a lancé un projet de sensibilisation des communautés étrangères à la thématique précitée en recourant à 12 personnes-relais de 11 communautés distinctes.

### 3.4.7 Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a rencontré les représentant-e-s de l'ensemble des associations musulmanes pour discuter notamment de la prévention de la radicalisation, de l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton, du problème récurrent de manque de locaux. Les discussions ont été ouvertes et constructives et il a été décidé que cette rencontre serait annuelle.

La Commission cantonale sur les travaux d'aumônerie, dont le secrétariat est assuré par la DIAF, s'est réunie deux fois, notamment pour assurer le suivi des contrats de prestations passés entre les Eglises reconnues et les établissements de l'Etat concernés (établissements hospitaliers, collèges, établissements de formation S2, Université et établissements pénitentiaires). La commission est intervenue auprès de la Direction de la sécurité et de la justice à propos de l'aumônerie musulmane dans le but d'assurer une certaine homogénéité de l'assistance spirituelle des détenus des diverses confessions aux Etablissements de Bellechasse. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises afin de mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, en particulier des médiateurs scolaires, une liste d'intervenants potentiels appartenant aux diverses communautés religieuses en cas de questions ou de problèmes survenant dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle.

### 3.4.8 Projets législatifs du défi n°4

Objet	Etat fin 2016
Loi sur les urgences préhospitalières (nouvelle)	Projet abandonné
Loi portant adhésion à la convention Vaud-Fribourg sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (nouvelle)	Loi du 10.10.2013
Loi sur la santé (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Loi du 19.12.2014
Loi sur la personne âgée (nouvelle)	Lois du 12.05.2016 (3 lois)
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Avant-projets définitifs en préparation
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Travaux en suspens
Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse,	Travaux en suspens

### 3.5 Défi n° 5 : Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société

#### 3.5.1 Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société

Saisissant la possibilité offerte par les nouvelles dispositions de la loi sur la justice adoptées en décembre 2014, le Grand Conseil a créé en 2016 une cellule de juge itinérant (juge, greffier et secrétaire), afin de soutenir les juridictions confrontées à une surcharge de travail. Cette décision s'inscrit dans la volonté d'offrir davantage de flexibilité et de réactivité organisationnelle au Pouvoir judiciaire. Avec le même objectif, une nouvelle disposition visant à donner au Conseil de la magistrature la compétence de modifier le taux d'activité d'un magistrat dans les limites des postes disponibles a été mis en consultation. Des réflexions globales sur le fonctionnement du Pouvoir judiciaire ont également été lancées.

Dans le domaine législatif, le Grand Conseil a adopté en mars 2016 une révision de la loi sur le notariat. Le nombre maximal de notaires a été porté de 42 à 55 et ne tiendra pas compte des notaires ayant atteint l'âge de 65 ans. La surveillance des notaires a été confiée à une seule nouvelle autorité, la Commission du notariat.

#### 3.5.2 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

Lors de sa session d'octobre 2016, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures. Cette nouvelle loi modernise l'organisation pénitentiaire et lui apporte davantage d'efficacité. Elle prévoit notamment la fusion des Etablissements de Bellechasse (exécution des peines) et de la Prison centrale (détention avant jugement) en un seul Etablissement de détention fribourgeois, ainsi que celle du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et du Service de probation. Une organisation de projet a été mise sur pied pour réaliser ces deux fusions, dont l'entrée en vigueur est agendée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En parallèle, le Grand Conseil a également octroyé, lors de sa session de mars 2016, un crédit d'étude relatif à la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026. L'enjeu est non seulement d'agrandir les Etablissements de Bellechasse, mais également d'en améliorer l'organisation et la sécurité, notamment par une meilleure séparation des différents régimes d'exécution.

#### 3.5.3 Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité

Définie conjointement par le Procureur général et le Conseil d'Etat, la politique de lutte contre la criminalité 2015-2017 a été la ligne directrice des activités du Ministère public et de la Police cantonale. Cette politique renforce en particulier la lutte contre la criminalité organisée et contre la cybercriminalité. Les capacités d'analyse de la Police cantonale dans les domaines financiers et IT ont progressivement été accrues par l'engagement de spécialistes, dans les limites du contexte budgétaire de l'Etat.

La Police cantonale a également priorisé la détection et la prévention du terrorisme djihadiste et des extrémismes, en renforçant les compétences en la matière de l'ensemble de ses agents et agentes.

#### 3.5.4 Améliorer les outils de gestion de la protection de la population

Le processus continu d'amélioration des outils de gestion de la protection de la population a été marqué en 2016 par l'adoption et l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire. La panoplie des plans d'engagement adoptés par l'Organe cantonal de conduite a été enrichie d'un plan d'intervention pour le site de la gare TPF de Fribourg.

Lancé en 2013, le projet ECALEX (loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours) a connu son épilogue législatif avec l'adoption par le Grand Conseil en septembre 2016. Un référendum a toutefois été lancé contre cette loi. Le peuple fribourgeois se prononcera sur cet objet en votation populaire le 21 mai 2017.

### 3.5.5 Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table

Voilà plus d'une année que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez. L'objectif était de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table », tout au long de la chaîne de production. En 2016, le SAAV a notamment rendu 5124 décisions administratives, traité 28 oppositions et recours et transmis 99 dossiers au Ministère public.

Le SAAV a réalisé 748 contrôles de base dans les fermes (santé animale, protection des animaux, médicaments vétérinaires et production primaire en un seul contrôle), et 1884 inspections des établissements de denrées alimentaires. Les mesures correctives ont été ordonnées dans les cas de manquements. Le SAAV a analysé dans ses laboratoires 36 500 échantillons (+ 20 %). 2016 a été marquée par plusieurs épizooties, dont 5 foyers atteints de la maladie de Newcastle (épizootie de la volaille, hautement contagieuse) dans le Sud du canton en juin 2016, 8 foyers de salmonelloses bovines ainsi que 47 exploitations touchées par la diarrhée virale bovine (BVD) et, d'autre part, faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. Le SAAV a également organisé une table ronde avec l'industrie agroalimentaire et ouvert ses portes au grand public en octobre 2016.

### 3.5.6 Projets législatifs du défi n°5

Objet	Etat fin 2016
Loi sur les Etablissements de Bellechasse (révision totale)	Loi du 07.10.2016
Loi sur la protection civile (révision partielle)	Loi du 06.12.2012
Loi sur la police du feu (révision totale)	Loi du 09.09.2016
Loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie (révision totale)	Loi du 09.09.2016

## 3.6 Défi n° 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions

### 3.6.1 Consolider notre vocation de « canton pont »

Au cours de l'année 2016, l'Etat de Fribourg, par sa présence au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et de la Région capitale suisse, a contribué à consolider sa vocation de « canton pont ». L'Etat y était représenté en 2016 par le Directeur de l'économie et de l'emploi, auquel le Conseil d'Etat a attribué, en 2011, la responsabilité de la coordination politique des relations extérieures. La Chancelière d'Etat a assuré la représentation du canton auprès de la Fondation ch. Ces engagements ont permis de contribuer au renforcement du positionnement de notre canton dans la coopération intercantonale. Le Conseil d'Etat a également rencontré les Gouvernements des cantons de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Valais. Certains dossiers fédéraux de grande importance pour le canton, en particulier la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (FRI 2017-2020) et le programme de stabilisation 2017-2019 ont nécessité une collaboration intense entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Le plan d'action du gouvernement pour les relations extérieures 2015-2016 a été mis en œuvre pour sa deuxième année.

### 3.6.2 Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg

Ayant vu le jour fin 2013 sous l'impulsion du Conseil d'Etat, l'association Fribourgissima Image Fribourg, organe de promotion de l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, est un partenariat public-privé de treize partenaires. Durant cette troisième année d'activité, l'association a capitalisé sur la campagne de notoriété, lancée en 2013 avec comme slogan « Fribourg le bonheur en plus ». La stratégie de communication digitale, menée sur le site internet ([www.fribourg.ch](http://www.fribourg.ch)) et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Google+, YouTube), l'organisation et la participation à des événements constituent le socle de diffusion de cette campagne de notoriété. Ainsi l'année 2016 a vu l'organisation et la concrétisation de plusieurs mesures dans le cadre de diverses manifestations. Le projet « Feel Free – Estavez-vous » mis sur pied pour la Fête fédérale de lutte et des jeux



---

alpestres Estavayer2016 a permis de faire connaître et de promouvoir le canton, et en particulier la région de la Broye et du Lac de Morat, aux participant-e-s de l'événement. Ce projet intercantonal, conduit en collaboration étroite avec la COREB et les offices de tourisme régionaux, a été mis en œuvre au travers d'une campagne de communication active et d'une présence lors de la manifestation. L'implication dans le projet Tinguely2016, commémorant l'anniversaire de la mort de l'artiste fribourgeois, a eu comme objectif la promotion hors canton du programme des festivités. La collaboration au Fribourg Freiburg Challenge a été renouvelée pour l'année 2016 et concernait à nouveau la communication extérieure à Fribourg. D'autres actions ont également permis de donner un écho supplémentaire à des événements comme la Bénichon du Pays de Fribourg, la paix perpétuelle, le Salon du livre à Genève ou encore la Saint-Nicolas au Palais fédéral. Après une première période de trois ans (2014-2016), les partenaires ont décidé en mai 2016 du renouvellement du mandat pour 2017-2019. La détermination de développer la plateforme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété et la volonté de continuer à promouvoir l'image du canton de Fribourg ont fait l'unanimité. L'Etat de Fribourg continuera d'assurer la moitié du financement de l'association « Fribourgissima Image Fribourg ».

### 3.6.3 Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions

La loi sur l'archivage et sur les Archives de l'Etat est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Service de la culture a mis en ligne le guichet virtuel [www.myfribourg-culture.ch](http://www.myfribourg-culture.ch) pour le dépôt en ligne des demandes de subventions. Le projet participatif #tradifri valorisant nos traditions vivantes a collaboré étroitement avec le Festival Belluard Bollwerk International, qui a dédié son édition 2016 à ce thème, ainsi qu'avec la Bibliothèque cantonale et universitaire pour une exposition. Un accord de coopération culturelle a été signé avec Baradero (Argentine), ville fondée par des émigrés fribourgeois. Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg a été attribué à Guy Oberson, artiste visuel domicilié à Lentigny. Le programme « Culture & Ecole » a été actualisé pour renforcer l'accès et la sensibilisation des jeunes à la culture. Les études pour l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) se sont poursuivies. Le Grand Conseil a accepté le crédit d'engagement créant un centre de stockage pour les institutions culturelles cantonales (SIC) à Schmiten. Une étude de faisabilité a été réalisée en vue de relocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux à Fribourg. Enfin, la BCU a participé au projet Swiss Library Service Platform (SLSP), qui proposera à l'horizon 2020 une plateforme nationale de services biblioéconomiques.

### 3.6.4 Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise

Le concept cantonal du sport, qui constitue la référence pour la promotion du sport dans le canton, a été validé et publié. Le lien avec les manifestations sportives d'envergure et les écoles s'intensifie et les organisateurs développent, avec le concours du Service du sport, différentes catégories scolaires. Sur le plan des infrastructures sportives, le canton s'était doté en 2015 d'une nouvelle ordonnance pour le subventionnement des piscines afin d'aider le développement de ces infrastructures aquatiques. Des projets se concrétisent à Romont, Bulle, dans le Grand Fribourg et en Singine. Cette année 2016 a aussi été marquée par l'inauguration du Campus Lac Noir, centre cantonal de sport et loisirs, avec de nouvelles infrastructures sportives extérieures (piste finlandaise, places pour les sports de plage, places multisports). Une manifestation d'importance s'est déroulée dans notre canton cette année, la Fête fédérale de lutte suisse et de jeux alpestres d'Estavayer2016, qui a été l'occasion d'une belle promotion du sport et de notre région. Le développement du programme Sports-Arts-Formation (SAF) continue et un nouveau centre de formation a vu le jour en 2016 dans le domaine de l'escalade sportive.

### 3.6.5 Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques

Etant donné que le bilinguisme est un atout majeur pour le canton, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts en vue d'améliorer la compétence de la population et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans la langue partenaire. En 2016, des ateliers de langue et diverses formations ont été donnés aussi bien pour le personnel que pour les apprenti-e-s travaillant dans les différents secteurs de l'Etat. Dans le cadre de la promotion du plurilinguisme et des aides financières octroyées par l'Office fédéral de la culture selon l'Ordonnance sur les langues, une somme globale de 436 000 francs a été versée au canton. L'aide fédérale contribue également au financement de mesures dans le cadre du Concept cantonal de l'apprentissage des langues à l'école, dont l'avancement de la mise en œuvre est indiqué dans le point 3.2.2 (défi n° 2).

---

La seconde édition de la Journée du bilinguisme, instaurée en février 2015, a permis de mettre en avant l'importance du bilinguisme dans les établissements de formation. Un concours a été organisé pour distinguer les meilleurs projets en faveur du bilinguisme. La remise des prix a été faite lors du vernissage de l'exposition « Babel » d'Olivier Suter à l'Université de Fribourg, consacrée à la Suisse multiculturelle et plurilingue. La collaboration avec les associations et les entités de l'Etat se poursuit, tout au long de l'année, pour enrichir la prochaine édition de la Journée du bilinguisme ainsi que pour coordonner et échanger les initiatives favorables au développement de cet atout du canton.

### 3.6.6 Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales

Durant l'année 2016, les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) ont permis d'analyser trois domaines :

- > bâtiments scolaires ;
- > personnes en situation de handicap et pédagogie spécialisée ;
- > personnes âgées.

Dans chacun des domaines, la répartition des tâches est apparue satisfaisante. Le DETTEC a toutefois constaté que la répartition du financement de ces domaines devait être modifiée afin de respecter le principe d'équivalence fiscale. Les travaux sont en cours, notamment dans le domaine des personnes âgées, afin de proposer au Conseil d'Etat un projet de modification assurant un équilibre financier entre l'Etat et les communes.

Pour rappel, les objectifs du DETTEC sont les suivants :

- > octroi de la compétence au niveau (Etat ou commune) le mieux à même de pouvoir l'accomplir ;
- > octroi de la plus grande liberté possible aux communes pour les décisions de portée locale (dans les limites de l'autonomie financière communale) ;
- > recherche de la répartition des tâches offrant à la population les services les plus profitables, notamment sous l'angle du rapport qualité-prix.

Sur le plan des fusions de communes, une modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) en mai 2016 a prolongé le délai pour obtenir l'aide de l'Etat. Les communes qui envisagent une fusion et souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent présenter leur demande au plus tard le 30 juin 2020, pour une fusion entrant en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La modification de la LEFC a en outre porté sur l'introduction de règles spécifiques pour une fusion du Grand Fribourg, avec la mise en place d'une assemblée constitutive chargée de rédiger un projet de convention de fusion dans les trois ans suivant la détermination du périmètre provisoire de la fusion par le Conseil d'Etat.

### 3.6.7 Optimiser le fonctionnement des structures territoriales

La réorganisation de l'état civil est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette réorganisation fusionne les sept arrondissements d'état civil en un seul arrondissement cantonal, dans le but de favoriser une organisation optimale du travail à l'échelle cantonale. Toutefois, comme annoncé, des services de proximité adéquats demeurent, dès lors qu'une présence de bureaux d'état civil est encore et toujours assurée dans chaque district.

A la suite de l'acceptation par le Grand Conseil du postulat 2016-GC-2 « Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles », un groupe de travail réunissant les représentants des groupes politiques et les principales Directions concernées a été mis sur pied. Un rapport est attendu dans le courant de l'année 2017.

### 3.6.8 Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques

Dans le rapport n° 267 au Grand Conseil sur le postulat n° 2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon concernant la gouvernance d'entreprise publique, le Conseil d'Etat avait relevé qu'aucun acte constitutionnel ou législatif nouveau ne devrait être mis en œuvre en vue de réglementer de manière distincte les différents aspects se rapportant à la gouvernance d'entreprise (représentation de l'Etat, gestion de ses participations, management et controlling). Il a toutefois relevé que de telles règles pourraient faire l'objet de directives gouvernementales. Un groupe de travail constitué de représentant-e-s de la DIAF et de l'AFin a ainsi rédigé, dans le courant de l'année 2014, un avant-projet

d'ordonnance sur la gouvernance publique. Un groupe de travail qui réunit les représentant-e-s des Directions les plus touchées par la thématique de la gouvernance publique l'a examiné et a finalisé le projet d'ordonnance à l'issue de l'année 2015. La Directive concernant la représentation de l'Etat au sein des entreprises (gouvernance d'entreprise publique) a été approuvée par le Conseil d'Etat le 21 juin 2016.

### 3.6.9 Projets législatifs du défi n°6

Objet	Etat fin 2016
Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (nouvelle)	Loi du 10.09.2015
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Lois des 11.09.2014 et 07.10. 2014
Loi modifiant la répartition des tâches Etat-communes (nouvelle)	Etudes préalables en cours

## 3.7 Défi n° 7 : Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique

### 3.7.1 Assurer un équilibre durable des finances cantonales

Le Conseil d'Etat a présenté en septembre 2013 un programme de mesures structurelles et d'économies afin de réduire le déficit cumulé de la période 2014-2016 tel qu'annoncé dans le plan financier. Les mesures proposées permettent d'améliorer la situation financière de l'Etat, de 137,8 millions de francs en 2015 et de 165,9 millions de francs en 2016. Si une rigueur accrue a été appliquée dans l'évaluation des besoins, cela ne s'est pas opéré au détriment des services fournis par l'Etat qui continue à assumer ses responsabilités en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et du social. Certaines mesures ont pris fin en décembre 2016, notamment celles touchant le personnel de l'Etat. Un projet de budget 2017 équilibré a pu être arrêté, en conformité avec les exigences constitutionnelles. L'actualisation du plan financier pour les années 2015-2018 avait fait apparaître une détérioration des finances cantonales dans un proche avenir. Cette actualisation avait notamment mis en évidence une problématique essentielle, à savoir l'infléchissement durable de l'évolution des recettes, et donc des moyens nécessaires au financement des prestations de l'Etat. Le plan financier a confirmé le caractère structurel du déficit du compte de résultat. L'arrivée à terme à fin 2016 de certaines mesures du programme de mesures structurelles et d'économies défini en 2013, de même que la contrainte légale de l'équilibre, ont nécessité la remise en question de projets et une gestion rigoureuse de l'évolution des dépenses de l'Etat. Courant 2017, le Conseil d'Etat va s'atteler à l'élaboration du plan financier 2017-2021. Cet exercice mettra en exergue les défis financiers qu'aura à gérer l'Etat dans les années à venir.

### 3.7.2 Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)

La mission fixée par le Conseil d'Etat au secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le secrétariat de cyberadministration a ainsi poursuivi l'objectif de fournir des solutions mutualisées pour la cyberadministration en réduisant les coûts de développements informatiques. La nécessité de fournir une base technologique commune à tous les services de l'Etat ainsi qu'aux communes a été identifiée très tôt. Il a logiquement été décidé de mettre en place une plateforme informatique centralisée d'accès aux prestations qui soit innovante, accessible et surtout simple à utiliser pour les citoyen-ne-s et les agent-e-s d'Etat. Cette plate-forme est appelée guichet de cyberadministration. Elle doit permettre d'optimiser les processus métier au travers d'un socle technologique standardisé et modulaire donc souple en termes d'évolutions. Elle permet également d'étendre la disponibilité des prestations de l'Etat et à terme de rendre le citoyen plus participatif.

La loi sur le guichet de cyberadministration/LG-Cyb a été adoptée par le Grand Conseil le 2 novembre 2016. Elle permettra de donner la même valeur à la procédure électronique qu'à celle faite à un guichet physique. La LG-Cyb autorise la création d'un identificateur unique des personnes et d'un référentiel cantonal. Ces deux éléments



---

permettront de réduire les redondances au niveau de la gestion des adresses des administrés et donc d'améliorer l'efficacité des services de l'Etat. La LGCyb définit entre autres les bases des relations avec les communes et les organes tiers. Elle prévoit la mise en place du guichet de cyberadministration comme socle technologique commun aux différents services de l'Etat.

### 3.7.3 Poursuivre une politique du personnel proactive

L'informatisation de la gestion des ressources humaines se poursuit. Le projet Gestion des Temps et Activités (GTA), via HR Access, a commencé son déploiement. 23 services et près de 900 collaborateurs et collaboratrices utilisent la plateforme.

Sur demande de la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a réalisé une « Analyse concernant le recours aux montants forfaitaires et au personnel auxiliaire ». A la suite de l'analyse qui a porté sur les données du budget 2016, le Conseil d'Etat a décidé la transformation de 13 183 275 francs de montants forfaitaires en 126,73 postes (EPT) à l'inventaire des postes. Ces derniers doivent être intégrés aux postes à l'inventaire des postes de l'Etat pour le budget 2017. Cette opération va permettre à plus d'une centaine de collaborateurs et collaboratrices d'obtenir un contrat de travail à durée indéterminée (CDI).

Le 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation formelle de la révision partielle de la LPers et du RPers (extrait spécial du casier judiciaire, droit de grève, pauses d'allaitement, congés pour participation à des assemblées générales de syndicats).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter l'indemnité de piquet de 15 francs à 25 francs.

L'ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'Etat-employeur et le personnel disposent d'un nouveau dispositif sur le plan informel (p.ex. médiation) et formel (p.ex. plainte) ainsi que d'une surveillance institutionnalisée du bon fonctionnement de ce dispositif par une commission paritaire nommée par le Conseil d'Etat.

### 3.7.4 Développer et appliquer le concept de médiation administrative

L'article 119 de la Constitution du canton de Fribourg prévoit que le Conseil d'Etat institue, en matière administrative, un organe de médiation indépendant dans le but d'éviter ou de régler des conflits entre les autorités et les administrés. En date du 25 juin 2015, le Grand Conseil a adopté le projet de loi que le Conseil d'Etat lui avait transmis en date du 4 novembre 2014. La loi sur la médiation administrative devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le poste de médiateur ou de médiatrice a été mis au concours dans le courant de l'année 2016. Un médiateur cantonal, en la personne de M. Philippe Vallat, a été engagé à un taux de 20 %, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 3.7.5 Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques

Les résultats de projets menés en partenariat entre les services de l'administration et le SITel ont permis l'amélioration du fonctionnement de l'administration cantonale comme le montrent les exemples suivants.

SyGEV a introduit la gestion électronique des élections communales et cantonales, simplifiant et accélérant les processus liés aux élections et votations pour les communes, les préfectures et la Chancellerie d'Etat.

La dématérialisation des documents du Service cantonal des contributions (SCC), en particulier du courrier fiscal, du certificat de salaire et de la déclaration d'impôts, ainsi que l'automatisation des processus ont concrétisé des gains de temps de traitement des dossiers, toutes les pièces nécessaires au traitement du dossier étant disponibles sur un même écran. L'automatisation de la gestion des identités et des accès a permis au SCC de gagner en autonomie et en qualité de la gestion de ses comptes utilisateurs. Le développement d'une nouvelle application pour la taxation de l'impôt à la source permet une pérennisation technologique.

Les bénéfices du programme HAE pour les écoles se sont fait sentir encore plus fortement en 2016 avec notamment une création automatisée améliorée des comptes utilisateurs. Une meilleure maîtrise est ressentie pour les processus métier, avec une vue sur les effectifs et les prévisions, l'accès facilité aux données pour les enseignants et enseignantes et le personnel administratif, une qualité mesurable des données et des échanges simplifiés des informations.

Une extension de l'utilisation des données FriPers au sein de l'Etat se caractérise par une augmentation du nombre d'utilisateurs et d'applications interfacées qui permet la réutilisation de données de qualité.

Le remplacement et la mutualisation des centrales téléphoniques des services d'urgences de la police et du 144 ont permis une meilleure intégration des applications métier et une augmentation de la redondance et donc de la fiabilité.

Le projet AquaFri a permis de mettre en place un processus d'échange de données sur les infrastructures d'eau potable entre les parties prenantes (communes et cantons) en tenant compte des normes existantes. Il permet également une planification des infrastructures d'eau potable avec un système d'information géographique. Les bénéficiaires sont le SAAV, l'ECAB et l'ACF.

### 3.7.6 Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg

La [stratégie Développement durable](#) du canton de Fribourg a été validée par le Conseil d'Etat en juin 2011. Par la suite, le Grand Conseil a adopté en septembre 2011 un décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour sa mise en œuvre de 2012 à 2018. La stratégie, qui comporte une vingtaine d'actions (24 actions mises en œuvre fin 2016), un monitoring et une évaluation de la durabilité de projets de lois, est mise en œuvre en collaboration avec les Directions concernées et avec le soutien de la Responsable développement durable. En novembre 2016, le Conseil d'Etat a complété cette stratégie en y ajoutant quatre nouvelles actions. Trois d'entre elles concernent tout particulièrement la dimension d'exemplarité des activités de l'Etat (plans de mobilité de l'Etat, quartier durable de la Poya et marchés publics durables). Ces travaux sont suivis par un Comité de pilotage stratégique (2 séances) et par une Commission consultative « Développement durable » (1 séance), présidés par la DAEC.

### 3.7.7 Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg

Depuis quelques années déjà, l'Etat de Fribourg souhaite optimiser les flux de gestion liés aux activités du Service des bâtiments. Dans ce but, il a été décidé de mettre à disposition un outil informatique SAP RE-FX visant à améliorer son fonctionnement.

La société neo technologies a réalisé, en relation avec les différents métiers concernés (secteurs location et comptabilité ; service financier et service informatique), une étude des besoins ainsi qu'une analyse des outils existants. Des ateliers métiers ont été réalisés sur les thématiques suivantes : gestion locative, définition du référentiel des bâtiments, entretien des bâtiments, asset management, comptabilité, flux financier ou encore indicateurs de suivi. L'objectif de ces ateliers était de recenser les processus métiers couverts et à couvrir, de connaître les outils actuellement utilisés et de définir les priorités de réalisation. La synthèse de ces éléments a fait l'objet d'un rapport qui a permis à l'Etat de Fribourg de se prononcer sur la réalisation d'un tel projet.

Le groupe de travail a également analysé l'opportunité de mettre ce programme à disposition d'autres entités de gestion. Il a donc fallu tenir compte de leurs besoins spécifiques et réactualiser le cahier des charges qui a fait l'objet d'un appel d'offres et d'attribution de mandats à des sociétés spécialisées à la fin 2014. En 2015, le SITel a attribué divers mandats à des sociétés informatiques spécialisées dans ce type de programmation. Des ateliers ont eu lieu avec les utilisateurs, afin de préciser leurs besoins et le programme est actuellement en cours de développement. Il est prévu que la programmation soit terminée au printemps 2017. Par la suite, il s'agira de faire des tests et d'alimenter la base de données afin que le programme soit opérationnel. Pour ce faire, le Service des bâtiments va engager 2 collaborateurs ou collaboratrices sur une courte période.

### 3.7.8 Projets législatifs du défi n°7

Objet	Etat fin 2016
Loi sur la médiation administrative (nouvelle)	Loi du 25.06.2015
Loi sur le personnel (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le guichet de cyberadministration (nouvelle)	Loi du 2 novembre 2016

---

## 4 Vie du Conseil d'Etat

### 4.1 Séances

Présidé en 2016 par Mme Marie Garnier (vice-présidence : M. Maurice Ropraz), le Conseil d'Etat a tenu 45 séances (même nombre qu'en 2015), dont une par voie de circulation et cinq consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017. La séance de reconstitution du Conseil d'Etat pour la législature 2017-2021 a eu lieu le mardi 12 décembre 2016. Pour marquer sa présence dans les régions, le Conseil d'Etat a rencontré, à l'issue d'une séance, une délégation des autorités et associations du district du Lac. Il a également tenu à souligner son intérêt pour la Genève internationale en y tenant une séance extramuros. Enfin, au terme d'une séance ordinaire, il a assisté à une répétition de l'Orchestre de Chambre de Fribourg soulignant ainsi son attachement à la musique du canton.

Il a adopté 1082 arrêtés (1043 arrêtés en 2015). Il a adopté 63 nouveaux règlements et ordonnances et 45 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2015 : 66 et 47). Il a transmis 18 projets de loi (2015 : 36), 25 projets de décret (2015 : 21) et 25 rapports (2015 : 12) au Grand Conseil.

### 4.2 Rencontres de travail

En 2016, le Conseil d'Etat a rencontré à deux reprises le Conseil communal de la Ville de Fribourg. Ces réunions ont notamment permis de confirmer la volonté des deux Autorités de faire avancer les travaux concernant la fusion du Grand Fribourg et l'Agglomération, ainsi que de trouver les meilleures solutions pour le réaménagement du quartier du Bourg, l'aménagement du territoire en ville de Fribourg (blueFACTORY, projet de la pisciculture, terrain de la caserne de la Poya), le rayonnement économique, culturel et touristique du canton et de la ville de Fribourg et l'accès Bertigny/HFR. La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur la fusion des communes, le désenchevêtrement des tâches, le plan directeur cantonal et les mesures structurelles d'économie. Avec les préfets, le Gouvernement fribourgeois a tiré un bilan de la période administrative, à quelques mois des élections cantonales. L'entretien a également porté sur la thématique du manque de ressources à disposition des préfetures et de l'encouragement de mise en place entre les préfetures des synergies et des collaborations, ainsi que des aspects spécifiques de la mise en œuvre de la loi scolaire. Lors de sa rencontre avec la direction de la RTSR, il a abordé la situation de la RTS suite aux économies 16+, ainsi que les enjeux actuels pour la SSR.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est déroulée en automne, à Estavayer-le-Lac, et qui a été agrémentée d'une promenade-jeu à travers la Cité de la Rose sur la thématique de la promotion de la santé et de la prévention. C'est dans le district de la Gruyère que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Il a également eu l'occasion d'exprimer sa reconnaissance à Patrick Aebischer, président sortant de charge de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et de faire connaissance avec son successeur, M. Martin Vetterli.

### 4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentant-e-s des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'aux représentant-e-s des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Dans le cadre des échanges confédérés, le Conseil d'Etat a été reçu par le Gouvernement de Glaris, à l'occasion de la Landsgemeinde, et a reçu, pour sa part, celui de Bâle-Ville.

---

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 30<sup>e</sup> édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 42<sup>e</sup> édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a organisé des soirées de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors du Championnat 2015-2016 de la LNA de hockey sur glace.

Le Conseil d'Etat a été également présent à Baradero, à la fête marquant les 160 ans de l'arrivée des premiers colons suisses provenant du canton de Fribourg pour fonder la première colonie agricole en Argentine.

Il a également participé à la Fête fédérale de musique, à Montreux ainsi qu'au 69<sup>e</sup> Festival del film Locarno. Il a été associé à la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres Estavayer 2016, manifestation à l'organisation de laquelle l'administration cantonale fribourgeoise a été amenée à apporter son soutien de différentes manières (sécurité, santé, circulation, coordination intercantonale et entre les différents services de l'Etat de Fribourg).

Dans le cadre de son tour de Suisse, Raphaël Comte, président du Conseil des Etats, a rencontré le Gouvernement lors de la Bénichon du Pays de Fribourg, à Romont. Une délégation gouvernementale a accompagné la Musique de Landwehr lors de sa tournée de concerts au Vatican.

Le Gouvernement a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes, avec l'Evêché du diocèse. Il a pris congé de trois juges auprès du Tribunal cantonal sortant de charge (Josef Hayoz, de 1992 à 2016, Gabrielle Multone, de 1998 à 2016, Roland Henninger, de 1999 à 2016).

Il a reçu les ambassadeurs en Suisse de la Slovaquie et du Royaume de Belgique ainsi que le chef de la Délégation de l'Union européenne pour la Suisse et la Principauté du Liechtenstein. Il a aussi rencontré, au domaine des Faverges, des ambassadeurs avec lesquels le canton de Fribourg entretient des liens particuliers ainsi que des hauts fonctionnaires fribourgeois portant le titre d'ambassadeurs, en poste à Berne.

Le Conseil d'Etat a rencontré la Maire de Nueva Helveticia, en visite en Suisse, accompagnée de l'Ambassadeur d'Uruguay en Suisse.

Il a participé à l'inauguration officielle du Campus Schwarzsee/Lac Noir ainsi qu'à la célébration officielle du 20<sup>e</sup> anniversaire du Service civil. Il était également présent à la manifestation marquant le centenaire de l'ancien pavillon des femmes aux Etablissements de Bellechasse, à la cérémonie officielle d'ouverture des smart living days, à l'inauguration de la liaison routière Romont-Vaulruz ainsi qu'à la présentation et bénédiction du portail sud de la cathédrale St-Nicolas.

En fin d'année, il a officiellement pris congé de deux de ses membres, à savoir Beat Vonlanthen, élu en 2004, et Erwin Jutzet, élu en 2006. Il a également eu l'occasion de remercier trois préfets qui quittaient leur fonction à la fin de la législature, soit Michel Chevalley, préfet de la Veveyse de 1998 à 2016, Christophe Chardonnens, préfet de la Broye de 2002 à 2016, et Nicolas Bürgisser, préfet de la Singine de 2007 à 2016.

Le Conseil d'Etat a été associé aux diverses manifestations marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la mort de l'artiste Jean Tinguely. Il a également été convié, dans le cadre d'un cours de répétition 2016, à une visite de l'opération ALPA ECO mise en place lors du World Economic Forum de Davos. Il a participé au 25<sup>e</sup> anniversaire de la Voie Suisse, créée à l'occasion des 700 ans de la Confédération, en 1991, ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 5<sup>e</sup> Forum de la Région capitale suisse ainsi qu'à l'exercice général de l'Organe cantonal de conduite.

Le Gouvernement a tenu à commémorer les 500 ans de la signature de la paix perpétuelle de Fribourg de 1516. En effet, le 29 novembre 1516 était conclue à Fribourg une « paix perpétuelle » entre François I<sup>er</sup>, roi de France, et les Confédérés, qui s'étaient affrontés une dernière fois à Marignan en septembre 1515. Cet épisode marquant de l'histoire suisse a été longtemps oublié, en dépit de son caractère fondateur dans les relations des Confédérés avec la France. C'est donc à juste titre que la Présidente du Conseil d'Etat a placé son année présidentielle sous le signe de la paix. Un comité des festivités, réunissant des représentant-e-s de l'Etat et de la Ville de Fribourg, ainsi que diverses personnalités, a été chargé de coordonner les commémorations à Fribourg, en lien avec l'Ambassade de France à Berne et celle de Suisse à Paris. Cette dernière a donné le coup d'envoi des manifestations, avec un colloque organisé au Sénat, à Paris, le 27 septembre 2016, en présence de Gérard Larcher, président du Sénat, d'Alain Berset, conseiller

---

fédéral, de Marie Garnier, présidente du Conseil d'Etat, et Thierry Steiert, syndic de la Ville de Fribourg. Ensuite, s'est tenu à Fribourg, le 29 novembre 2016, l'acte officiel commémorant cet anniversaire, en présence de Jean-Yves Le Drian, ministre français de la Défense, et de Guy Parmelin, conseiller fédéral, au cours duquel a été présenté le spectacle « La Querelle de la Paix », création spécialement conçue à cette occasion et interprétée par de jeunes comédiens, musiciens, chanteurs et danseurs. La pose d'une plaque commémorative sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Fribourg a clôturé cette journée. Une exposition, *De Marignan à Matignon. 500 ans de paix perpétuelle entre la France et la Suisse*, a été installée dans le hall d'honneur de l'Université de Fribourg. Un colloque scientifique international s'est tenu le 30 novembre au Couvent des Cordeliers de Fribourg, accompagné d'une exposition montrant l'original suisse du traité de paix, conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg. Dans le cadre de l'Université, un cycle de quatre conférences a été organisé par le rectorat de l'Université de Fribourg et la Chaire d'histoire moderne, ainsi qu'une rencontre étudiante européenne, mise sur pied par le domaine des études européennes et rassemblant des diplomates et des étudiant-e-s venus des quatre coins de l'Europe. La presse régionale, nationale et française s'est fait l'écho de cette commémoration et de nombreuses publications historiques ont été éditées. Une réplique réduite en chocolat du sceau de la cité-Etat de Fribourg appendu au traité de paix de 1516 a été créée par un confiseur de la place de Fribourg, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat et les Archives de l'Etat.

#### 4.4 Centenaires

Avec l'entrée en vigueur de la décision du Conseil d'Etat d'attribuer 100 bouteilles de vin à la célébration effective des 100 ans d'existence du citoyen et/ou de la citoyenne, aucun présent n'a été remis en 2016.

## 5 Relations extérieures

---

Depuis 2011, la responsabilité politique de la coordination des relations extérieures a été transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au Directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, le directeur a représenté le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La Chancellerie d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. En novembre 2014, le Gouvernement avait fait un point de situation sur sa stratégie des relations extérieures en vue d'en dégager un plan d'action pour les années 2015 et 2016. Les points forts en sont les suivants :

- > Fribourg veut activement jouer son rôle de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, aussi avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

### 5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2016, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières et une assemblée plénière extraordinaire consacrée à la politique européenne, notamment à la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur la gestion de l'immigration. Pour la deuxième année consécutive, la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » a pris une place importante dans les travaux de la CdC. Elle a pris position par rapport au projet du Conseil fédéral concernant la modification de la loi sur les étrangers et elle a proposé un modèle alternatif pour l'introduction d'une clause de sauvegarde qui prend mieux en compte les différents marchés de travail au niveau



régional. Dans ce contexte, la CdC a également présenté la position des cantons dans le cadre des auditions sur le projet de mise en œuvre du Conseil national.

En politique intérieure, la CdC s'est positionnée par rapport à la réforme de l'imposition des entreprises III, au programme de stabilisation 2017-2019 et à l'initiative populaire « pour un financement équitable des transports » (initiative vache-à-lait). Des discussions internes et des travaux qui se poursuivront en 2017 ont été entamés en vue d'une révision de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, mais aussi au sujet de la péréquation financière Confédération – cantons, dans le sens d'une modification du système péréquatif. Les gouvernements cantonaux ont également approuvé la transformation de la conférence tripartite des agglomérations (CTA) en une conférence tripartite (CT), intégrant les espaces ruraux.

## 5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancelière d'Etat est membre du Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

Chargée depuis plusieurs années de la promotion et la coordination d'échanges linguistiques en Suisse et avec l'étranger, la Fondation ch a remis ces tâches en 2016 à la nouvelle agence suisse de promotion des échanges et de la mobilité (movetia), créée à cette fin au niveau fédéral. Une réorganisation et une réorientation de ses activités a été entamée.

## 5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur de l'économie et de l'emploi a encore assumé la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie jusqu'en mai 2016 et la Directrice de la santé et des affaires sociales est vice-présidente de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur de la sécurité et de la justice tenait la vice-présidence de la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, jusqu'à la fin de son mandat. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, neuf conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

### Conventions intercantionales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31.12.2016)

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.16
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	Inconnue	Tous les cantons	DICS	CDIP	Projet d'accord en cours de préparation
2	Ratification des modifications de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études	Inconnue (ratification encore en cours dans les cantons)	Tous les cantons	DICS (avec DSAS)	CDIP et CDS	Adhésion de FR : 01.05.2016
3	Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes	2016 probablement	FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	DSJ	CLDJP	Adoption de la loi d'adhésion le 14.10.2015

Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.16
mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)					
4 Concordat du 3 avril 2014 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande.	01.01.2017	FR, GE, JU, NE, VS, VD	DSJ	CLDJP	Adhésion de FR : 19.03.2015
5 9 <sup>e</sup> Convention relative à la Loterie Romande (C-LoRo) du 18 novembre 2005	Mise en consultation prévue en 2017	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
6 Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries CILP	Mise en consultation prévue en 2017	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
7 Concordat du 22 mai 1978 sur l'exercice et la surveillance de la chasse conclu entre les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel	01.05.2017	FR, VD, NE	DIAF	Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC)	Convention signée le 05.09.2016
8 Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	Inconnue (dès adhésion par 18 cantons)	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
9 Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision : 23.12.2014

#### 5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2016. La présidence est actuellement assumée par le canton de Genève (M. François Longchamp).

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région. Ainsi la CGSO s'est prononcée en 2016 sur les dossiers suivants : l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (FRI 2017-2020), la révision partielle de la loi sur la TVA, la loi sur les heures d'ouverture des magasins et le programme de stabilisation 2017-2019.

La CGSO a également fait part de la position des gouvernements de la Suisse occidentale à travers des communiqués de presse, notamment au sujet de l'initiative populaire « pour un financement équitable des transports (initiative vache-à-lait) et de la mise en œuvre de l'article 121a Cst. sur la limitation de l'immigration et ses conséquences pour la place économique, la recherche et la formation en Suisse occidentale.

---

Une délégation de la CGSO a effectué un voyage d'information à Bruxelles, les 14 et 15 janvier 2016. Les membres de la délégation y ont rencontré des interlocuteurs de premier plan, tant du côté suisse que des institutions européennes ou de représentations des pays membres.

## **5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales**

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est marquée par des rencontres régulières avec les Gouvernements des cantons limitrophes Berne, Neuchâtel et Vaud. Pour la quatrième année consécutive, une rencontre de travail a également eu lieu avec le Conseil d'Etat du canton du Valais.

Le 10 mai 2016, le Conseil d'Etat a rencontré le Conseil exécutif du canton de Berne. Le bon avancement des travaux préparatoire pour la fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a été relevé, tout comme le bon fonctionnement des échanges en place dans le domaine de l'exécution des peines. La rencontre a également été l'occasion d'échanger sur la collaboration entre les universités des deux cantons dans plusieurs domaines et d'affirmer l'importance d'une participation de la Suisse aux programmes européens de recherche et d'échanges.

Les Gouvernements des cantons de Vaud et de Fribourg ont tenu une séance de travail lundi 27 juin 2016. Ils y ont évoqué, entre autres, les difficultés constatées dans la mise en œuvre de la dernière révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et salué la collaboration étroite entre les communes des secteurs de la Riviera, de la Veveyse fribourgeoise et du Haut-Lac, qu'ils vont continuer à soutenir. A deux mois de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres Estavayer2016, les Conseils d'Etat se sont félicités de la bonne collaboration de leurs services, dans ce projet commun qui fait une nouvelle fois preuve des coopérations étroites et dynamiques dans la Broye.

Les discussions du 17 août 2016 avec le Conseil d'Etat neuchâtelois ont permis aux deux Gouvernements d'évoquer et d'examiner différents projets de collaboration, ainsi que certains dossiers de politique fédérale. La collaboration en place dans les domaines pénitentiaire et policier a été saluée et notamment le bon fonctionnement du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL) des Cantons de Neuchâtel, Fribourg et du Jura, ouvert depuis octobre 2015. Un échange de vue a eu lieu concernant le futur traitement aux Chambres fédérales du programme de développement stratégique (PRODES) pour l'infrastructure ferroviaire, la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) et la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

La rencontre du 15 septembre 2016 avec le Conseil d'Etat du Valais a mis un accent particulier sur les défis réciproques dans le domaine hospitalier, comme la nécessité de maintenir une offre de pointe dans les hôpitaux cantonaux ou la progression importante des coûts des hospitalisations hors canton. Le maintien d'une péréquation financière solidaire, l'augmentation de la prise en charge des coûts de l'asile par la Confédération ou l'assujettissement pondéré des collectivités publiques à la TVA sont les dossiers fédéraux pour lesquels les deux cantons veulent continuer à œuvrer en commun.

## **5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales**

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2016 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière fédérale, le programme de stabilisation 2017-2019 et l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation.

## **5.7 Consultations fédérales**

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 100 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2016 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<http://intranet.fr.ch/re/fr/intra/consultations-federales-ce/archives/2016/classement-chronologique-2016.htm>



---

## 6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2016

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2016, le Grand Conseil s'est déterminé sur 25 projets de lois et 26 projets de décrets. Quelque 53 % des dispositions discutées et admises, soit 17 lois et 9 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

### 6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 12 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 149 220 322 francs. Les quatre principaux objets concernent : les crédits d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA à Schmitten et sa transformation en Centre interinstitutionnel cantonal (28 100 000 francs), pour les études de projet et les acquisitions de terrain concernant initialement cinq routes de contournement (26 650 000 francs), pour l'acquisition d'immeubles sur le site Tetra Pak (21 020 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Tiguellet permettant la suppression du passage à niveau de Givisiez (17 030 000 francs) A cela s'ajoute le décret relatif au programme d'allocation des contributions financières en faveur de la politique d'innovation régionale 2016-2019 composé d'une part, d'un crédit d'engagement de 6 480 500 francs et d'autre part, d'un montant de 8 750 000 francs financé par un fonds cantonal, ainsi que le décret concernant une aide financière de l'Etat de 5 000 000 francs sous la forme d'un prêt en faveur de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA.

### 6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 8 lois et de 4 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg prévoit une incidence financière cumulée de 32,9 millions de francs pour la période 2018-2022, puis, dès 2023, des coûts annuels de quelque 7,4 millions de francs ;
- > la modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes pourrait induire, en cas de fusion des communes du Grand Fribourg, des conséquences financières à hauteur de 17,9 millions de francs ;
- > la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions a pour conséquence une diminution effective des recettes de 6,8 millions de francs pour l'Etat ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel d'un peu plus de 6,1 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2017 (un peu plus de 89 postes supplémentaires). A cela s'ajoute le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires pour un peu plus de 0,7 million de francs ;
- > le décret fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire conduit à des charges supplémentaires pour l'Etat de l'ordre de 1,6 million de francs ;

- > la loi sur les seniors a pour conséquence 1,3 million de francs de nouvelles charges pour l'Etat entre 2016 et 2020 et la loi sur les prestations médico-sociales doit amener, dans le projet initial, une diminution de coûts de 0,5 million de francs pour l'Etat au cours de la période 2018-2022 ;
- > le décret relatif à l'acquisition des immeubles du site Tetra Pak, outre les dépenses d'investissement, prévoit la prise en charge des déficits d'exploitation cumulés entre 2017 et 2019 jusqu'à concurrence de 1 million de francs ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles pour 0,7 million de francs, mais également d'un gain pour environ 0,1 million de francs.

En 2016, dans 3 cas, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues. En effet, le Grand Conseil a décidé d'élargir les études à deux routes de contournement supplémentaires, portant ainsi le montant du crédit d'engagement à 34 750 000 francs, soit un montant additionnel de 8 100 000 francs par rapport au projet initial. En outre, concernant la loi sur les prestations médico-sociales, le Grand Conseil s'est écarté du projet du Conseil d'Etat. Cela a induit des dépenses supplémentaires pour l'Etat de l'ordre de 2,7 millions de francs, en lieu et place de la réduction de coûts de 500 000 francs prévue initialement. Enfin, le Grand Conseil a accordé un complément de 50 000 francs pour les études relatives à l'assainissement et à l'agrandissement du Collège Sainte-Croix.

### 6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2016 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire	2015-DAEC-159	DAEC	02.02.16	+ 1 EPT (compensé au sein de la DAEC).	Coûts prévus pour 2015-2018 : + 725 000 fr. pour des mandats externes (études) et + 900 000 fr. pour du personnel auxiliaire.	
L modifiant la loi sur les marchés publics (certificats d'origine)	2015-DAEC-137	DAEC	03.02.16		Ce projet n'aura que peu de conséquences financières et ne nécessitera pas de ressources supplémentaires.	
D relatif aux naturalisations	2015-DIAF-115	DIAF	03.02.16		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrains concernant trois projets dans le secteur de la jonction autoroutière N12 Fribourg-Sud/Centre	2015-DAEC-158	DAEC	03.02.16			Dépenses : + 11 537 800 fr.
L modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur et la loi sur la formation professionnelle (prévention du surendettement)	2015-DICS-39	DICS	05.02.16		La présente loi n'entraîne pas de nouvelles dépenses ni d'engagement du personnel.	
L modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (année scolaire administrative)	2015-DICS-52	DICS	05.02.16		Globalement, l'estimation des incidences financières cumulées sur cinq ans est de + 459 000 fr.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L portant approbation de la modification de l'accord inter-cantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études	2015-DICS-55	DICS	05.02.16		La modification de l'accord n'aura pas d'influence sur les charges financières et en personnel de l'Etat.	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015	2015-DFIN-106	DFIN	05.02.16		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)	2015-DAEC-138	DAEC	15.03.16	+1.5 EPT, déjà attribués en 2014 dans le cadre de mesures urgentes pour la mise en œuvre de la révision LAT.	En fonction des 2 scénarios retenus, pessimiste et optimiste, le solde du Fonds de la plus-value atteindrait, sur 15 ans, 29 600 000 fr., respectivement 74 300 000 fr. En outre, avec une taxe de 30% sur la plus-value pour les nouvelles mises en zone, la baisse de l'IGI est estimée à 14.5%. Cette baisse pourrait être en partie compensée par l'imposition aux gains immobiliers des indemnités pour expropriation matérielle. La diminution effective des recettes serait ainsi de 6 800 000 fr. pour l'Etat et de 4 000 000 fr. pour les communes.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016-2019	2016-DEE-1	DEE	15.03.16			Dépenses prévues 2016-2019 : + 6 480 500 fr. A cela s'ajoute un montant de 8 750 000 fr., financé par le fonds cantonal institué par la LPEc.
L modifiant la loi sur le notariat (nombre de notaires et surveillance)	2015-DSJ-121	DSJ	17.03.16		Ce projet n'aura que peu de conséquences financières et aucune incidence en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg	2015-DIAF-45	DIAF	17.03.16			Dépenses : + 12 000 000 fr.

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	2015-DICS-50	DICS	18.03.16		Dépenses : + 2 220 000 fr. GC : Dépenses : + 2 270 000 fr.
D	concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Contre l'ouverture d'un centre islam et société à l'Université de Fribourg : non à une formation étatique d'imams »	2015-DICS-69	DICS	18.03.16		Aucune incidence financière.
D	concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique »	2016-DIAF-2	DIAF	18.03.16		Aucune incidence financière.
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2015	2016-DFIN-10	DFIN	11.05.16		Aucune incidence financière.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de reconstruction du pont sur la Trême, à Gruyères, et d'aménagement de la route cantonale située de part et d'autre du pont	2016-DAEC-11	DAEC	11.05.16		Dépenses : + 4 580 000 fr.
L	sur les seniors (LSen), sur les prestations médico-sociales (LPMS) et sur l'indemnité forfaitaire (LIF)	2013-DSAS-77	DSAS	12.05.16		LSen : + 1 287 000 fr. de nouvelles charges pour l'Etat pour la période 2016-2020. LPMS : - 500 000 fr. de coûts pour l'Etat et + 1 000 000 fr. de charges pour les communes sur la période 2018-2022. GC : + 2 675 000 fr. de coûts pour l'Etat et + 4 830 000 fr. de charges pour les communes sur la période 2018-2022. LIF : aucune incidence financière et en personnel.
L	modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois (fusion du Grand Fribourg et prolongation de la LEFC)	2014-DIAF-134	DIAF	13.05.16		Les conséquences financières d'une fusion des communes du Grand Fribourg relèvent de l'application des dispositions de la LEFC. Elles s'élèveraient à 17 891 100 fr., sous réserve du disponible restant sur les 50 000 000 fr. fixés à l'art. 15 LEFC.
D	relatif aux naturalisations	2016-DIAF-18	DIAF	13.05.16		Aucune incidence financière.

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA)	2016-DEE-15	DEE	14.06.16			Aide financière de l'Etat de 5 000 000 fr. sous la forme d'un prêt remboursable.
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Amnistie fiscale générale)	2016-DFIN-21	DFIN	14.06.16		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur la détention des chiens	2014-DIAF-136	DIAF	16.06.16		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg	2014-DFIN-121	DFIN	17.06.16		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026	2015-DSJ-198	DSJ	17.06.16			Dépenses : + 1 550 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2016-DIAF-17	DIAF	06.09.16		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur les bourses et les prêts d'études (accès aux données du Service cantonal des contributions)	2016-DICS-21	DICS	07.09.16		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	2016-DSAS-52	DSAS	07.09.16		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg	2015-DICS-24	DICS	07.09.16	+ 59.60 EPT (créés progressivement entre 2017 et 2022).	Total de coûts à charge de l'Etat pour les années 2018 à 2022 : + 32 904 063 fr. Coûts annuels dès 2023 : + 7 355 322 fr.	
D relatif à un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA, à Schmitten, et sa transformation en Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC)	2015-DICS-67	DICS	07.09.16			Dépenses nettes : + 28 100 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Tiguelet permettant la suppression du passage à niveau de Givisiez	2016-DAEC-101	DAEC	08.09.16			Dépenses : + 17 030 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain de cinq routes de contournement	2016-DAEC-109	DAEC	08.09.16	Le Conseil d'Etat fixera le besoin en personnel dans le cadre de la procédure budgétaire (+ 3 EPT).		Dépenses : + 26 650 000 fr. GC : Dépenses : + 34 750 000 fr. (ajout de deux routes de contournement supplémentaires)

**Incidences des projets du Conseil d'Etat**

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels	2015-DSJ-127	DSJ	09.09.16		Le projet devrait être sans conséquence financière.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2016-DFIN-27	DFIN	09.09.16		Aucune incidence financière.	
L modifiant la composition et la représentation de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil	2016-GC-48	GC / DEE	04.10.16		Ce projet n'aura que peu de conséquences financières.	
L modifiant la législation sur les jetons de présence	2015-DFIN-28	DFIN	04.10.16		En tenant compte des adaptations des indemnités, les incidences financières de cette loi se solderont par un gain de 85 000 fr. pour l'Etat.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des TPF ou d'amélioration de leur sécurité	2016-DAEC-122	DAEC	04.10.16			Dépenses nettes : + 1 248 000 fr.
L modifiant la loi sur l'information et l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus)	2015-CE-127	CE / DIAF	05.10.16		Le projet ne devrait pas avoir de conséquences financières et en personnel directes.	
L modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	2016-DSAS-62	DSAS	05.10.16	+ 0.3 EPT au Service de la santé publique.	Le Conseil d'Etat examinera la possibilité d'absorber ce besoin en personnel avec les ressources disponibles.	
L sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM)	2015-DSJ-244	DSJ	07.10.16		Le projet n'engendrera en soi pas de nouvelles dépenses conséquentes.	
L sur le guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)	2016-CE-41	CE / DFIN	02.11.16	+ 1 EPT nouveau poste auprès du SITel ou du secrétariat de cyberadministration.	La mise en œuvre de la stratégie impliquera des investissements progressifs importants, dont les crédits devront être sollicités en temps voulu par les services concernés.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017	2016-DFIN-49	DFIN	02.11.16		Aucune incidence financière.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017	2015-DFIN-107	DFIN	02.11.16	+ 216.13 EPT, dont 126.73 EPT créés lors de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires.	Postes nouveaux et supplémentaires : Charge brute : + 8 760 470 fr. Charge nette : + 6 122 500 fr. A cela s'ajoute le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires pour un peu plus de 700 000 fr.	
L modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales)	2016-GC-87	GC / DFIN	03.11.16		Un supplément de dépenses de 55 000 fr. par année résultera de l'octroi à la députation du montant forfaitaire annuel pour le défraiement informatique.	
L modifiant la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)	2015-CE-295	CE / DFIN	03.11.16		Les conséquences financières directes du projet sont de l'ordre de 25 000 fr. pour des mesures de sécurité informatique.	
L modifiant la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum)	2016-DIAF-8	DIAF	03.11.16		Les conséquences financières et en personnel du projet ne sont pas significatives.	
D relatif aux naturalisations	2016-DIAF-43	DIAF	03.11.16		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur les établissements publics	2016-DSJ-103	DSJ	04.11.16		Le projet n'a pas d'incidence financière majeure et n'a aucune conséquence sur le personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir	2016-DSJ-135	DSJ	04.11.16			Dépenses : + 7 690 000 fr.
D relatif à l'acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak	2016-DEE-29	DEE	04.11.16		Coût d'exploitation cumulé 2017-2019 : + 1 000 000 fr.	Dépenses : + 21 020 000 fr.
D relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis	2016-DAEC-113	DAEC	04.11.16			Dépenses : + 4 114 022 fr.

## 7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2016 EPT	Comptes 2015 EPT	Ecarts EPT
<b>Pouvoirs et Directions</b>	<b>8225,59</b>	<b>8156,97</b>	<b>68,62</b>
Pouvoir législatif	6,32	6,54	- 0,22
Pouvoir judiciaire	297,19	296,06	1,13
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	37,73	38,11	- 0,38
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4686,74	4777,13	- 90,39
Direction de la sécurité et de la justice	922,89	905,39	17,50
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	443,24	444,18	- 0,94
Direction de l'économie et de l'emploi	872,04	723,29	148,75
Direction de la santé et des affaires sociales	149,13	162,33	- 13,20
Direction des finances	399,23	397,62	1,61
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	404,08	399,32	4,76
<b>Secteurs</b>	<b>8225,59</b>	<b>8156,97</b>	<b>68,62</b>
Administration centrale	2758,04	2636,78	121,26
Secteur de l'enseignement	5128,63	5175,06	- 46,43
Secteur hospitalier	16,38	16,44	- 0,06
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	322,54	328,69	- 6,15

## 8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/>).

### Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2016	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	30 (18*)	17	2	3	2	4	2
Postulats	13 (14*)	6	3	1	2	0	1
Mandats	6 (4*)	0	0	2	3	1	0
Motions populaires	0 (2*)	0	0	0	0	0	0

### Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 70 (95\*) questions des député-e-s.

\* : chiffres 2015



# Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,  
de la culture et du sport

—

2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS**  
**Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>10</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>10</b>
1.1.1	En général	10
1.1.2	Evénements particuliers	10
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>11</b>
1.2.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	11
1.2.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	12
1.2.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	12
1.2.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	12
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>12</b>
<b>1.4</b>	<b>Transports scolaires</b>	<b>13</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>13</b>
1.5.1	Lois et décrets	13
1.5.2	Ordonnances et règlements	13
<b>2</b>	<b>Service des ressources (SRess)</b>	<b>14</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>14</b>
2.1.1	Ressources humaines	14
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	15
<b>3</b>	<b>Services de l'enseignement obligatoire</b>	<b>15</b>
<b>3.1</b>	<b>Généralités</b>	<b>15</b>
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	15
3.1.2	Partie francophone	17
3.1.3	Partie alémanique	17
3.1.4	Enseignement spécialisé	18
3.1.5	Effectifs	19
<b>3.2</b>	<b>Ecole primaire 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>, partie francophone</b>	<b>20</b>
3.2.1	Ouvertures et fermetures de classes	20
3.2.2	Effectifs en 1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>	20
<b>3.3</b>	<b>Ecole primaire 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>, partie alémanique</b>	<b>20</b>
3.3.1	Ouvertures et fermetures de classes	20
3.3.2	Effectifs en 1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>	20
<b>3.4</b>	<b>Ecole primaire 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>, partie francophone</b>	<b>20</b>

3.4.1	Ouvertures et fermetures de classes	20
3.4.2	Effectifs en 3 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup>	20
<b>3.5</b>	<b>Ecole primaire 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>, partie alémanique</b>	<b>21</b>
3.5.1	Ouvertures et fermetures de classes	21
3.5.2	Effectifs en 3 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup>	21
<b>3.6</b>	<b>Cycle d'orientation 9<sup>H</sup>-11<sup>H</sup>, partie francophone</b>	<b>21</b>
3.6.1	Ouvertures et fermetures de classes	21
3.6.2	Effectifs par établissement au CO	21
<b>3.7</b>	<b>Cycle d'orientation 9<sup>H</sup>-11<sup>H</sup>, partie alémanique</b>	<b>21</b>
3.7.1	Ouvertures et fermetures de classes	21
3.7.2	Effectifs par établissement au CO	22
<b>3.8</b>	<b>Pédagogie spécialisée</b>	<b>22</b>
3.8.1	Généralités	22
3.8.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	22
3.8.3	Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité	24
<b>3.9.</b>	<b>Echanges scolaires</b>	<b>24</b>
3.9.1.	Généralités	24
3.9.2.	Douzième année linguistique (DAL)	24
3.9.3.	Echanges élèves / classes (EC)	25
3.9.4.	Echanges individuels de vacances (EIV)	25
3.9.5.	Fondation ch	25
3.9.6.	Région Capitale Suisse (RC–CH)	25
<b>4</b>	<b>Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)</b>	<b>26</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>26</b>
4.1.1	Effectifs	26
4.1.2	Enseignement	26
4.1.3	Conférence et commissions	27
4.1.4	Services auxiliaires	28
4.1.5	Formation continue des enseignant-e-s	28
4.1.6	Collaboration intercantonale	28
4.1.7	Infrastructures	28
4.1.8	Législation	28
<b>4.2</b>	<b>Collège Saint-Michel</b>	<b>28</b>
4.2.1	L'école en bref	28
4.2.2	Elèves	29
4.2.3	Marche générale de l'école	29
<b>4.3</b>	<b>Collège Sainte-Croix</b>	<b>30</b>

---

4.3.1	L'école en bref	30
4.3.2	Elèves	30
4.3.3	Marche générale de l'école	30
<b>4.4</b>	<b>Collège de Gambach</b>	<b>31</b>
4.4.1	L'école en bref	31
4.4.2	Elèves	31
4.4.3	Marche générale de l'école	32
<b>4.5</b>	<b>Collège du Sud</b>	<b>32</b>
4.5.1	L'école en bref	32
4.5.2	Elèves	32
4.5.3	Marche générale de l'école	33
<b>4.6</b>	<b>Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)</b>	<b>33</b>
4.6.1	L'école en bref	33
4.6.2	Elèves	34
4.6.3	Marche générale de l'école	34
4.6.4	Activités culturelles, éducatives et sportives	34
4.6.5	Echanges scolaires	34
<b>4.7</b>	<b>Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)</b>	<b>35</b>
4.7.1	L'école en bref	35
4.7.2	Elèves	35
4.7.3	Marche générale de l'école	35
4.7.4	Bâtiment	36
<b>4.8</b>	<b>Centre fri-tic</b>	<b>36</b>
4.8.1	Concept cantonal d'intégration des MITIC dans l'enseignement	36
4.8.2	Activités	36
<b>5</b>	<b>Service des affaires universitaires (SAfU)</b>	<b>37</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>37</b>
5.1.1	Domaine suisse des hautes écoles	37
5.1.2	Domaine universitaire	37
5.1.3	Formation des enseignants et enseignantes	38
<b>5.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>38</b>
5.2.1	Domaine universitaire	38
5.2.2	Formation des enseignants et enseignantes	38
<b>6</b>	<b>Université (Uni)</b>	<b>39</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>39</b>
6.1.1	Etudiants et étudiantes	39
6.1.2	Organes centraux	40

6.1.3	Corps professoral	40
6.1.4	Recherche	40
6.1.5	Enseignement	40
<b>6.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>40</b>
<b>7</b>	<b>Haute Ecole pédagogique (HEP)</b>	<b>41</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>41</b>
7.1.1	Formation initiale	41
7.1.2	Recherche et prestations à des tiers	41
7.1.3	Formation continue	42
<b>8</b>	<b>Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)</b>	<b>43</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>43</b>
8.1.1	Préparation au choix professionnel	43
8.1.2	Information scolaire et professionnelle	43
8.1.3	Centres d'information professionnelle	43
8.1.4	Consultation individuelle	43
8.1.5	Orientation des adultes	43
8.1.6	Choix scolaire et professionnel des jeunes	44
8.1.7	Evénements particuliers	44
<b>8.2</b>	<b>Formation des adultes</b>	<b>44</b>
8.2.1	Commission de la formation des adultes	44
8.2.2	Université populaire	44
8.2.3	Association Lire et Ecrire	45
8.2.4	Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne	45
8.2.5	Validation des acquis	45
<b>9</b>	<b>Service des subsides de formation (SSF)</b>	<b>45</b>
<b>9.1</b>	<b>Activités</b>	<b>45</b>
9.1.1	Commission des subsides de formation	45
9.1.2	Bourses cantonales	45
9.1.3	Prêts d'études	46
9.1.4	Subventions fédérales	46
<b>10</b>	<b>Service du sport (SSpo)</b>	<b>46</b>
<b>10.1</b>	<b>Activités</b>	<b>46</b>
10.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	46
10.1.2	Education physique	47
10.1.3	Jeunesse+Sport	48
10.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	48

10.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	48
10.1.6	Evénements particuliers	49
<b>11</b>	<b>Service de la culture (SeCu)</b>	<b>49</b>
<hr/>		
<b>11.1</b>	<b>Commissions</b>	<b>49</b>
11.1.1	Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	49
11.1.2	Commission des affaires culturelles	49
<b>11.2</b>	<b>Subventions en faveur de la culture</b>	<b>49</b>
11.2.1	Eléments statistiques	49
11.2.2	Aides pluriannuelles à la création	50
11.2.3	Aides ponctuelles à la création	50
11.2.4	Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	51
11.2.5	Subventions ordinaires	51
11.2.6	Contributions financières de la Loterie romande	51
11.2.7	Soutien aux musiques actuelles	51
11.2.8	Prix culturel de l'Etat	51
11.2.9	Bourse de mobilité à la création artistique	51
11.2.10	Fonds Pierre et Renée Glasson	52
11.2.11	Coopération	52
11.2.12	Résidences d'artistes à l'étranger	52
11.2.13	Culture et école	52
11.2.14	Patrimoine culturel immatériel	52
<b>11.3</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>53</b>
<b>11.4</b>	<b>Surveillance et coordination des institutions culturelles</b>	<b>53</b>
<b>11.5</b>	<b>Bibliothèque cantonale et universitaire</b>	<b>53</b>
11.5.1	Commission	53
11.5.2	Direction et services généraux	53
11.5.3	Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	54
11.5.4	Secteur Manuscrits, incunables et archives	55
11.5.5	Secteur Technologies du web et infrastructure informatique	56
11.5.6	Secteur Systèmes d'information	56
11.5.7	Secteur Acquisitions	56
11.5.8	Secteur Catalogage	57
11.5.9	Secteur Public	57
11.5.10	Secteur Logistique	58
11.5.11	Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	58
<b>11.6</b>	<b>Conservatoire</b>	<b>58</b>
11.6.1	Commission	58



---

11.6.2	Activités	58
<b>11.7</b>	<b>Musée d'art et d'histoire</b>	<b>60</b>
11.7.1	Commission	60
11.7.2	Personnel	60
11.7.3	Activités	60
11.7.4	Organisation interne	62
11.7.5	Evénements particuliers	62
<b>11.8</b>	<b>Musée d'histoire naturelle</b>	<b>62</b>
11.8.1	Commission	62
11.8.2	Effectif	62
11.8.3	Bâtiment et équipement	62
11.8.4	Fréquentation	63
11.8.5	Impact médiatique	63
11.8.6	Transmission du savoir	63
11.8.7	Gestion des collections et recherche	64
11.8.8	Centre de compétence et de consultation	65
<b>11.9</b>	<b>Château de Gruyères</b>	<b>65</b>
11.9.1	Conseil de fondation	65
11.9.2	Activités	65
<b>11.10</b>	<b>Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre</b>	<b>66</b>
11.10.1	Conseil de fondation	66
11.10.2	Activités	66
<b>11.11</b>	<b>Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle</b>	<b>66</b>
11.11.1	Conseil de fondation	66
11.11.2	Exposition et animations	66
<b>11.12</b>	<b>Musée romain de Vallon</b>	<b>67</b>
11.12.1	Conseil de Fondation	67
11.12.2	Expositions et animations	67
<b>12</b>	<b>Service archéologique (SAEF)</b>	<b>68</b>
<b>12.1</b>	<b>Activités</b>	<b>68</b>
12.1.1	Interventions de terrain: fouilles, études de bâtiments, surveillance de travaux, sondages et prospection	68
<b>12.2</b>	<b>Elaboration et publications</b>	<b>69</b>
12.2.1	Autres articles	69
12.2.2	Graphisme et dessin, photographie et infographie	69
<b>12.3</b>	<b>Conservation et restauration</b>	<b>70</b>
12.3.1	Activités du laboratoire de conservation-restauration (LCR)	70
12.3.2	Collections	70

---

<b>12.4</b>	<b>Archivage</b>	<b>71</b>
<b>12.5</b>	<b>Événements particuliers</b>	<b>71</b>
12.5.1	Médiation, manifestations, expositions	71
12.5.2	Conférences et présentations	71
<b>13</b>	<b>Service des biens culturels (SBC)</b>	<b>72</b>
<b>13.1</b>	<b>Activités</b>	<b>72</b>
13.1.1	Recensement des biens culturels	72
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	72
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	72
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	73
13.1.5	Expertises et conseils	73
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	73
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	73
13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	74
13.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	74
13.1.10	Commissions	74
<b>13.2</b>	<b>Événements particuliers</b>	<b>74</b>
<b>14</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>75</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

## 1.1 Activités

### 1.1.1 En général

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des dossiers.

Le Secrétariat général accomplit des tâches d'état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d'organisation ou participation à des projets et à des séances et de conférences données sur divers thèmes. En 2016, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de mise en œuvre de la loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 ainsi que de son règlement du 19 avril 2016, d'actualisation de l'utilisation des technologies de l'information dans l'enseignement, du projet de loi sur la pédagogie spécialisée et de l'avant-projet de révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, à la commission des subventions, aux groupes de travail sur la cyberadministration, au désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, au développement durable.

### 1.1.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés pour l'année 2016.

#### 1.1.2.1 Mise en œuvre de la loi scolaire du 9 septembre 2014

La loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (loi scolaire, LS) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2015, à l'exception de son article 18 al. 1, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016. La reprise par le canton des frais des traitements des autorités scolaires et des charges qui leurs sont liées, celle des frais des moyens d'enseignement reconnus, de même que la nouvelle répartition des charges des traitements du corps enseignant et des services de psychologie scolaire, logopédie et psychomotricité est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La reprise par les communes des frais des transports scolaires aura lieu dès le 1<sup>er</sup> août 2018.

Le règlement d'exécution (RLS), qui avait été mis en consultation du 15 avril au 31 août 2015, a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril 2016 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016.

Les travaux de mise en œuvre impliquent fortement les services de l'enseignement obligatoire, y compris l'inspection et les directions d'établissement, ainsi que le Secrétariat général et le Service des ressources. Ils concernent des dossiers tels que la formation des cadres scolaires, la nouvelle organisation de l'inspection scolaire et des cercles scolaires, la procédure de passage de l'école primaire au cycle d'orientation ainsi que les modalités d'accès aux écoles subséquentes, l'évaluation du travail de l'élève et la refonte du bulletin scolaire 1<sup>H</sup>-1<sup>H</sup>, ou encore l'optimisation des mesures de soutien.

### 1.1.2.2 Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement

Le 18 septembre 2001, le Grand Conseil votait le décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité. Cette décision permettait au Conseil d'Etat de mettre en œuvre le concept fri-tic et de créer un centre fri-tic. En 2014, la DICS a demandé un état des lieux du dossier et des propositions en vue d'une actualisation du dispositif. Une pré-étude a été réalisée en 2015, à la suite de laquelle plusieurs mandats ont été donnés à des groupes de travail interdirectionnels. A l'automne 2016, il en est résulté un concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement, qui servira de base à un projet important proposé pour la période gouvernementale 2017-2021.

Les objectifs fixés en 2001 ont été très largement atteints ; il faut maintenant aller plus loin dans la plus-value apportée aux apprentissages, dans le sens des objectifs fixés par les plans d'étude romand (PER) et alémanique (Lehrplan 21) décidés depuis lors, des réflexions actuellement conduites au niveau du degré post-obligatoire, ainsi que de l'évolution générale des technologies et des habitudes sociales. Le nouveau concept comprend également la formation continue du corps enseignant et la prévention en matière de risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies.

### 1.1.2.3 Concept de pédagogie spécialisée

Le 16 mars 2015, le Conseil d'Etat adoptait le concept de pédagogie spécialisée. Un avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée a ensuite été mis en consultation du 25 juin au 15 octobre 2015. Les travaux consécutifs à la consultation ont abouti à un projet de loi que le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le 28 novembre 2016. La commission parlementaire débutera ses travaux en 2017.

### 1.1.2.4 Travaux préparatoires en vue de la révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)

A la suite de plusieurs tables rondes qui ont eu lieu dès 2013, puis des travaux réalisés avec la rectrice, les recteurs et directeur des écoles de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2), un avant-projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur a été consolidé en 2016 et pourra être mis en consultation en 2017.

### 1.1.2.5 Autres événements particuliers en bref

Dans le domaine des projets et programmes en développement, il convient également de signaler les travaux en lien avec le master en médecine humaine à l'Université, ceux relatifs à la réglementation de la Haute Ecole pédagogique (HEP), la promotion des activités liées au bilinguisme, ou encore le programme « Culture et école ».

D'autres événements figurent dans les chapitres des services directement concernés.

## 1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence suisse des hautes écoles, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

### 1.2.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2016, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : enseignement des langues, déclaration sur les principes d'une intégration durable dans le marché du travail et dans la société des adolescent-e-s et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse, principes de la Confédération et des cantons régissant la mise en œuvre de la loi sur la formation continue, coopération Confédération – cantons dans l'espace suisse de formation, échanges et mobilité dans le cadre de la nouvelle fondation movetia, possibilité d'admission à l'université pour les titulaires d'une maturité spécialisée moyennant un examen complémentaire, élection de la nouvelle présidente et de la nouvelle secrétaire générale.

---

Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence à l'adresse [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch)

Le Directeur ICS est membre de l'Assemblée plénière et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, du Comité de la CDIP. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux.

### 1.2.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2016, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : missions et prestations de RERO dès 2017, moyens d'enseignement romands, soutien au livre et à l'édition. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence à l'adresse [www.ciip.ch](http://www.ciip.ch)

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Il est membre de la Conférence des secrétaires généraux, et par ailleurs, préside la Commission de gestion de la CIIP.

### 1.2.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Depuis 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, délègue une grande partie de ses tâches à la D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude (concrètement, le Lehrplan 21), la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. La NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen). Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence à l'adresse [www.d-edk.ch](http://www.d-edk.ch)

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK. Le Secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK, alors que c'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

### 1.2.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 499 560 (chiffre 2015 : 2 509 883) francs pour 157 (159) élèves, étudiant-e-s scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 637 685 (1 532 345) francs pour l'accueil de 128 (115) élèves, étudiant-e-s ou extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2015/16, 452 (460) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 5 635 158 (5 052 416) francs et 879 (869) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) hors canton pour des coûts de 14 027 684 (14 000 989) francs.

1610 (1569) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 224 (163) en école des métiers pour un total de quelque 12 939 453 (12 622 249) francs.

## 1.3 Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions de l'inspectorat et des directions d'établissement, ou de jurys d'examens, et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 78 (62) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2016, 53 (38) concernant l'enseignement de langue française et

---

25 (24) concernant l'enseignement de langue allemande. 5 (3) recours ont été déclarés irrecevables, 4 (1) ont été admis, 3 (0), ont été partiellement admis, 11 (8) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 53 (48) ont été rejetés et 2 (2) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 3 (1) recours ont été déposés contre une décision de la Direction. Ils sont en cours d'instruction.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

## **1.4 Transports scolaires**

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2016/17 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2015/16 présentées par les transporteurs et les communes ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2016 s'élève à 752 684 (756 390) francs pour l'école enfantine, 7 211 303 (7 171 183) francs pour l'école primaire et 1 061 308 (1 555 578) francs pour le cycle d'orientation.

## **1.5 Législation**

### **1.5.1 Lois et décrets**

Loi du 5 février 2016 portant approbation de la modification de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.

Loi du 5 février 2016 modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (année scolaire administrative).

Loi du 5 février 2016 modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur et la loi sur la formation professionnelle (prévention du surendettement).

Décret du 18 mars 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.

Décret du 18 mars 2016 concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Contre l'ouverture d'un centre Islam et société à l'Université de Fribourg : non à une formation étatique d'imams ».

Loi du 7 septembre 2016 modifiant la loi sur les bourses et les prêts d'études (accès aux données du Service cantonal des contributions).

Décret du 7 septembre 2016 relatif à la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg.

Décret du 7 septembre 2016 relatif à un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA, à Schmitten, et sa transformation en Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC).

### **1.5.2 Ordonnances et règlements**

Ordonnance du 12 janvier 2016 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2016/17.

Ordonnance du 12 janvier 2016 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2016/17.

Ordonnance du 12 janvier 2016 limitant le nombre de places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2016/17.

Ordonnance du 19 janvier 2016 concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole pédagogique Fribourg.

Ordonnance du 19 janvier 2016 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2016/17.

Règlement du 14 mars 2016 relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPEns).



Ordonnance du 14 mars 2016 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2016/17.

Règlement du 19 avril 2016 de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS).

Ordonnance du 19 avril 2016 fixant des montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Ordonnance du 19 avril 2016 modifiant l'arrêté sur les indemnités dues aux membres des jurys des examens finals des écoles du secondaire du deuxième degré.

Règlement du 21 juin 2016 sur l'école de commerce à plein temps (RECPT).

Ordonnance du 30 août 2016 modifiant l'ordonnance concernant le Conservatoire.

Ordonnance du 12 septembre 2016 modifiant le règlement sur les bourses et prêts d'études.

Ordonnance du 11 octobre 2016 modifiant l'ordonnance fixant des montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Ordonnance du 31 octobre 2016 ratifiant le règlement sur les finances de l'Université.

Ordonnance du 28 novembre 2016 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2017/18.

Ordonnance du 5 décembre 2016 limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2017/18.

## 2 Service des ressources (SRess)

Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Ressources humaines

##### 2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalents plein temps	
Ecole primaire 1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>	615	(561)	387	(392)
Ecole primaire 3 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup>	2162	(2077)	1392	(1416*)
Cycle d'orientation 9 <sup>H</sup> -11 <sup>H</sup>	1289	(1298)	884	(921*)
Ecoles du secondaire II	594	(594)	429	(424)
Total	4660	(4530)	3092	(3153)

(\*) en 2015, y compris les équivalents plein temps des responsables d'établissement, des adjoints et adjointes de CO et des directeurs et directrices de CO. Dès 2016, ces fonctions sont devenues des postes administratifs et ne sont plus pris en compte dans les postes d'enseignants.

##### 2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>	9	429	1	176	98,4 %
Ecole primaire 3 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup>	223	1366	72	501	86,4 %
Cycle d'orientation 9 <sup>H</sup> -11 <sup>H</sup>	371	554	136	228	60,7 %
Ecoles du secondaire II	230	188	81	95	47,6 %

### 2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2015/16, on a enregistré 24 (20) démissions en 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup> dont 9 (9) pour raison d'âge, 94 (115) en 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup> dont 44 (51) pour raison d'âge, 63 (72) au cycle d'orientation dont 22 (41) pour raison d'âge, 13 (34) dans les écoles du secondaire du deuxième degré dont 2 (24) pour raison d'âge.

Dans les degrés primaires, 296 (297) postes d'enseignement ont été mis au concours, dont 112 (144) à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais, cette année encore, les candidats et candidates diplômés se sont fait plus rares et il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours pour un même poste. Il est également difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 76 (67) postes ont été mis au concours, dont 9 (12) à plein temps. La difficulté de recrutement de personnel enseignant diplômé persiste, dans la partie francophone, dans le domaine des langues étrangères. Les écoles ont pu engager plusieurs personnes détentrices de diplômes pour le degré secondaire supérieur. Elles ont également fait appel à des étudiant-e-s achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 22 (24) postes ont été mis au concours dont 5 (2) à plein temps. Les personnes nouvellement engagées sont soit au bénéfice des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

### 2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le logiciel DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'une plate-forme d'échanges cantonale du nom de Platcom.

## 3 Services de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Herbert Wicht

### 3.1 Généralités

#### 3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire, ainsi que le Service de l'enseignement spécialisé ont traité en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever :

- > Le règlement de la loi scolaire adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril 2016 concrétise la loi sur la scolarité obligatoire. Il est composé de 160 articles répartis en 12 chapitres et précise de nombreux thèmes comme les transports scolaires, l'apprentissage de la langue partenaire, les vacances, les effectifs de classe, le conseil des parents ou encore les mesures de soutien. Son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016 a impliqué plusieurs modifications dans l'organisation de l'école et a nécessité de la part des autorités scolaires des travaux d'adaptation conséquents. Les autorités scolaires ont reçu de nouveaux cahiers de tâches. Les fonctions d'inspecteurs / d'inspectrices scolaires, de directeurs / directrices de cycle d'orientation, de responsables d'établissement primaire et d'adjoint-e de direction ont fait l'objet d'une analyse par la Commission EVALFRI. Des directives comme celles précisant les conditions du passage du cycle 2 au cycle 3 ont été adoptées ou sont en préparation. Les compétences des inspectorats scolaires se sont élargies pour s'étendre désormais de la 1<sup>H</sup> à la 11<sup>H</sup>. Les élèves sont suivis par la même instance durant toute leur scolarité obligatoire. Le développement de l'école et de l'enseignement bénéficient d'une plus grande cohérence horizontale et verticale. La qualité de

- l'école, la surveillance et le pilotage restent en main d'un inspecteur ou d'une inspectrice. Un inspecteur ou une inspectrice suit les élèves avec des besoins particuliers durant toute la durée de la scolarité obligatoire, en collaboration avec les spécialistes qui accompagnent l'enfant concerné. L'inspecteur ou l'inspectrice est devenu-e, avec la nouvelle loi, le ou la supérieur-e hiérarchique des responsables d'établissements et des directeurs et directrices de CO. La répartition en 11 arrondissements d'inspection s'inspire de celle qui existait pour les CO. Une attention particulière a été portée à l'équilibre entre chaque arrondissement en ce qui concerne le nombre de personnes répondantes, de classes et d'écoles du CO. Depuis le 1er août 2015, le canton est subdivisé en 8 arrondissements d'inspection francophones et 3 arrondissements germanophones. Si la nouvelle organisation est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2015 dans la partie germanophone, la mise en place de l'inspection scolaire 1<sup>H</sup>-11<sup>H</sup> s'est concrétisée, pour la partie francophone du canton, le 1er août 2016, comme prévu.
- > Concept cantonal de l'enseignement des langues : le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2016/17 portent sur la généralisation du nouveau moyen d'enseignement d'anglais en 10<sup>H</sup> et l'introduction d'un nouveau moyen d'allemand langue étrangère en 6<sup>H</sup> pour la partie francophone du canton. S'ajoute à cela le renforcement des projets d'intégration intensive de l'allemand dans 9 écoles du CO francophone, dont un en collaboration entre les deux sections linguistiques au CO de Morat, ainsi qu'un film joué et réalisé par des élèves se trouvant sur le site de la scolarité obligatoire et qui informe sur ces projets d'immersion. Deux nouveaux projets sont annoncés au CO de la Glâne et à l'école primaire de Corminboeuf. Le projet favorisant les échanges durant la scolarité obligatoire subventionné par l'Office fédéral de la culture (OFC) permettra de développer le bilinguisme et les différents aspects culturels dans notre canton et doit également améliorer les conditions cadre afin de promouvoir les échanges linguistiques, créer un réseau cantonal d'écoles partenaires au cycle 3 et renforcer le projet déjà en cours pour les élèves de 10<sup>H</sup> : « Partenariats de classes ».

La généralisation du nouveau moyen d'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles de langue allemande se poursuit en deuxième année de CO (10<sup>H</sup>). Pour la partie alémanique du canton, ces mesures s'inscrivent dans la lignée du projet Passepartout qui implique six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS). Dans le cadre de la proposition 4 du concept qui traite la thématique « accueillir et informer les enfants et les parents migrants », deux films-documentaires réalisés en partenariat avec la Haute Ecole pédagogique (HEP) et soutenus financièrement par le Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme (IMR), présentent les cycles 1 et 2. Ces films, traduits en plusieurs langues, sont accessibles sur le site web de la DICS.

  - > Le programme Sports-Arts-Formation (SAF), mis en place dans le but de mieux concilier scolarité et carrière sportive ou artistique, permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour en bénéficier, des critères et une procédure de demande ont été inscrits dans la loi sur le sport et définis dans son règlement (RSport). Pour l'année scolaire 2016/17, le Service a reçu 544 (575) demandes et en a accepté 370 (426) dont 213 (234) en statut SAF, 128 (160) en espoirs et 29 (32) hors canton. Dans l'autre sens, 21 proviennent d'un autre canton. De ce nombre total, 36 (36) concernent des artistes, dans les domaines de la danse et de la musique. 175 (186) élèves bénéficient du programme au secondaire 1 et 132 (164) au secondaire 2.
  - > Une nouvelle procédure de passage entre le cycle 2 et le cycle 3 entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2016/17 sous l'appellation « Passage EP-CO ». Elaborée en collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'école (enseignant-e-s, responsables d'établissement, directions de CO, syndicats, secondaire 2,...), elle permet l'orientation de chaque élève vers un des trois types de classe correspondant le mieux à ses besoins. Quatre indicateurs peuvent être pris en compte : l'avis de l'enseignant-e, les notes du premier semestre de 8<sup>H</sup>, l'avis des parents et de l'élève et les résultats de l'évaluation de préorientation. Si les trois premiers indicateurs ne concordent pas, les élèves concernés sont soumis à une évaluation de préorientation. Une fois les résultats connus, la direction du CO décide de l'orientation de l'élève. Les élèves germanophones continueront toutefois à passer l'évaluation de préorientation jusqu'à la mise en œuvre du Lehrplan 21. Ce quatrième indicateur ne sera pris en compte que lorsque les trois premiers ne sont pas concordants. Le placement dans le type de classe convenant le mieux à l'élève au moment de son entrée au cycle 3 n'a pas un caractère définitif. La perméabilité

---

entre les types de classes au cycle 3 permet à l'élève de changer de type de classe en fonction de son travail scolaire, de ses connaissances et compétences.

- > Les trois axes du dispositif de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves présentant des difficultés comportementales, à savoir les mesures internes, l'unité mobile et les classes relais ont été placés sous la responsabilité du directeur des mesures SED depuis le 1<sup>er</sup> août 2016. Ces dispositifs ont été à nouveau fortement sollicités. L'Unité mobile a traité 143 (108) nouvelles situations, dont 38 (65) concernaient le cycle d'orientation et 105 (43) l'école primaire. 46 % des prestations de l'Unité mobile sont dédiées au domaine du soutien et du conseil, 37 % du temps est consacré à la prise en charge socio-éducative. Le pourcentage restant est investi dans l'intervention de crise (2 %), la coordination/gestion de situations (10 %) et la prévention (5 %). Les deux classes relais de Fribourg et celle de Bulle ont accueilli 29 (28) élèves. 15 élèves ont réintégré l'école à la fin du placement ; pour 14 élèves une autre solution a été trouvée : 9 d'entre eux ont effectué un stage de longue durée en entreprise, 2 ont été placés dans un centre thérapeutique de jour et 3 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais au début de la présente année scolaire.
- > Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter avec une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIns), une Conférence des directeurs du cycle d'orientation (CDCO), une Conférence des responsables d'établissements (CRE) et des Conférences d'arrondissement (CA). Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers.

### 3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2016, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus, ont concerné en priorité les points suivants :

- > Depuis le mois d'août 2016, l'inspection scolaire, le secrétariat de l'inspection, les collaborateurs et collaboratrices pédagogiques ainsi que l'Unité mobile ont été regroupés dans les anciens locaux du Tribunal administratif situés à Givisiez, route André-Piller 21.
- > Formation des cadres, (inspection, direction de CO, responsables d'établissement primaire, adjoint-e-s de direction) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, 8 personnes recevront leur titre le 27 janvier 2017, à l'Université de Genève, après avoir suivi, en 2016, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit pour répondre aux exigences de ce nouveau document de référence de la scolarité obligatoire.
- > Médiation scolaire : une nouvelle volée de formation 2015–2017 a été mise sur pied pour répondre aux besoins manifestés dans les établissements. Celle-ci comprend à nouveau des candidats et candidates du CO (8), des gymnases (2) et de l'enseignement professionnel (3).
- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), de l'Association des maîtres du cycle d'orientation francophone (AMCOFF), du groupe enseignement du Syndicat des services publics (SSP) et de l'Association des responsables d'établissement du canton de Fribourg partie francophone (ARECAFF) afin d'échanger sur les préoccupations de leurs membres.

### 3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants :

- > Lehrplan 21 ([www.lehrplan.ch](http://www.lehrplan.ch)) et concept de qualité « Développer ensemble une école de qualité » : l'entrée en vigueur du Lehrplan 21 est prévue dans la partie alémanique du canton pour la rentrée scolaire 2019/20. Les travaux préparatoires ont commencé. Les groupes de travail pour l'école primaire et secondaire (corps enseignant et spécialistes en didactique) analysent les axes de développement principaux par branche et évaluent les besoins en nouveaux moyens d'enseignement voire la nécessité de retravailler les moyens d'enseignement

---

existants, afin de pouvoir offrir, en collaboration avec la HEP-FR, un soutien adéquat et coordonné aux enseignant-e-s pour assurer la mise en œuvre du nouveau plan d'étude. Une offre de soutien – qui concernera des compétences transversales (différenciation, évaluation, etc.) – est en cours d'élaboration pour les écoles. Les cadres scolaires (inspecteurs et inspectrices scolaires, responsables de CO et d'établissement primaire) sont responsables de la conduite pédagogique des écoles et des cercles scolaires. Ils travaillent au développement de l'école et de l'enseignement afin d'élargir les compétences de toutes les personnes concernées par « une bonne leçon ». Avec l'introduction du Lehrplan 21, le concept de qualité « Développer ensemble une école de qualité » poursuit sa mise en œuvre. Un projet de nouvelle grille horaire 1<sup>H</sup>-11<sup>H</sup> a été mis en consultation au début novembre avec pour objectif une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2019/20.

- > Projet « Passepartout » : depuis 2006, les cantons de Berne, Bâle Ville et Campagne, Soleure ainsi que les régions germanophones du Valais et de Fribourg mettent en place une stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues. Cette stratégie a été élaborée en 2004 au niveau de la CDIP par l'intermédiaire de ce projet linguistique intercantonal : Français avec le moyen d'enseignement « Mille Feuilles » dès la 5<sup>H</sup> et « Clin d'œil » dès la 9<sup>H</sup> (1<sup>re</sup> langue étrangère), Anglais avec le moyen d'enseignement « New World » (2<sup>e</sup> langue étrangère) dès la 7<sup>H</sup>. Afin d'assurer un enseignement différencié dans les classes à double niveaux au niveau primaire, un groupe de travail élabore actuellement des moyens d'enseignements électroniques supplémentaires. Au niveau du CO, des moyens d'enseignements électroniques supplémentaires (« Clin d'œil 8 et 9 ») sont également en cours d'élaboration. La première volée d'élèves ayant bénéficié du programme « Passepartout » arrivera à la fin de la scolarité obligatoire en été 2016 et passera au niveau du secondaire 2 ou de la formation professionnelle. En préparation à ce passage, des séances d'information et de formation continue sont organisées pour les écoles concernées par la prise en charge de ces élèves. Le projet « Passepartout » devrait être complètement terminé d'ici à l'été 2018 ([www.passepartout-sprachen.ch](http://www.passepartout-sprachen.ch)).

#### 3.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > Finalisation du projet de loi sur la pédagogie spécialisée, suite à la mise en consultation du texte de l'avant-projet en 2015 et aux travaux de dépouillement de la consultation ; dans sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi et son message pour transmission au Grand Conseil ;
- > Travaux préparatoires pour la mise en œuvre progressive des différents chantiers en lien avec le concept cantonal de pédagogie spécialisée et la future loi sur la pédagogie spécialisée ;
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ; clarification des définitions et des critères concernant les mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ;
- > Avec les Services de l'enseignement de la DICS, finalisation des directives destinées à l'école obligatoire et au secondaire 2 sur la « Compensation des désavantages » en application de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002 ;
- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales ;
- > En collaboration avec le DOA, participation aux travaux préparatoires en vue de l'introduction du Lehrplan 21 dans la partie alémanique du canton incluant les domaines de la pédagogie spécialisée ;
- > Sous la conduite du Secrétaire général de la DICS, élaboration d'un rapport sur l'organisation du pilotage de la pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les Services de l'enseignement de la DICS.

### 3.1.5 Effectifs

#### 3.1.5.1 Ecole primaire : 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Nbre d'élèves en 1 <sup>H</sup>	2 687	2 643	808	748	3 495	3 391
Nbre d'élèves en 2 <sup>H</sup>	2 728	2 727	832	830	3 560	3 557
Total des élèves (1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup> )	5 415	5 370	1 640	1 578	7 055	6 948
Nombre de classes	286,50	282,50	87,70	87,55	374,20	370,05
Moyenne par classe	18,90	19,00	18,70	18,02	18,85	18,77

Dans la partie francophone, le nombre de classes a diminué de 4 (-0,5) unités et celui des élèves de 45 (+81). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de -0,15 (-0,7) unité et celui des élèves de 62 (-15). Pour l'ensemble du canton, on constate une diminution du nombre de classes de 4,7 (-1,2) unités et une diminution du nombre d'élèves correspondant à 107 (-66).

#### 3.1.5.2 Ecole primaire : 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Nbre d'élèves en 3 <sup>H</sup>	2 701	2 785	802	789	3 503	3 574
Nbre d'élèves en 4 <sup>H</sup>	2 828	2 735	776	793	3 604	3 528
Nbre d'élèves en 5 <sup>H</sup>	2 675	2 827	732	767	3 407	3 594
Nbre d'élèves en 6 <sup>H</sup>	2 674	2 696	732	718	3 406	3 414
Nbre d'élèves en 7 <sup>H</sup>	2 627	2 669	789	729	3 416	3 398
Nbre d'élèves en 8 <sup>H</sup>	2 672	2 632	836	777	3 508	3 409
Total des élèves (3 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup> )	16 177	16 344	4 667	4 573	20 844	20 917
Nombre de classes	835	848,5	243,60	243,10	1 078,60	1 091,60
Moyenne par classe	19,37	19,26	19,15	18,81	19,32	19,16

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 13,5 (+15,25) unités et celui des élèves de 167 (+189). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 0,5 (-0,85) unité et celui des élèves de 94 (+96). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 13 (+14,4) unités et celle du nombre d'élèves correspond à 73 (+285). En plus des effectifs figurant dans le tableau ci-dessus, il convient de mentionner que 170 (187) élèves fréquentent 20 (23) classes de soutien, dont 120 (142) élèves dans 15 (18) classes francophones et 50 (45) élèves dans 5 (6) classes alémaniques.

#### 3.1.5.3 Cycle d'orientation : 9<sup>H</sup>-11<sup>H</sup>

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Nbre d'élèves en 9 <sup>H</sup>	2 665	2 823	804	837	3 469	3 660
Nbre d'élèves en 10 <sup>H</sup>	2 797	2 723	796	830	3 593	3 553
Nbre d'élèves en 11 <sup>H</sup>	2 905	2 985	924	891	3 829	3 876
Total des élèves (9 <sup>H</sup> -11 <sup>H</sup> )	8 367	8 534	2 524	2 558	10 891	11 092
Nombre de classes	404	408	144	145	548	553
Moyenne par classe	20,71	20,91	17,52	17,64	19,87	20,05

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 4 (+6) unités et celui des élèves de 167 (-60) élèves. Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté d'une unité (+1) et celui des élèves de 34 (+45). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 7 (-6,5) unités et celle du nombre d'élèves correspond à 201 (-105).



## 3.2 Ecole primaire 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>, partie francophone

### 3.2.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2016/17, la partie francophone du canton compte 282,5 (286,5) classes enfantines. En ce qui concerne le nombre d'élèves, la répartition est la suivante : 2643 (2687) en 1<sup>H</sup> et 2727 (2728) en 2<sup>H</sup> pour un total de 5370 (5415) élèves. Il a fallu procéder à 6 ouvertures de classes et à 10 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 4 (+0,5) classes.

### 3.2.2 Effectifs en 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>

	2015/16		2016/17	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Sarine	111	2 103	111	2 108
Broye	42	771	40	793
Glâne	30	603	30	561
Gruyère	64	1 214	60	1 162
Lac	14,50	276	15,50	279
Veveyse	25	448	26	467
<b>Total</b>	<b>286,50</b>	<b>5 415</b>	<b>282,50</b>	<b>5 370</b>

## 3.3 Ecole primaire 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>, partie alémanique

### 3.3.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2016/17, la partie alémanique du canton compte 87,55 (87,7) classes enfantines. En ce qui concerne le nombre d'élèves, la répartition est la suivante : 748 (808) en 1<sup>re</sup> année et 830 (832) en 2<sup>e</sup> année pour un total de 1578 (1640) élèves. Il a fallu procéder à 4,55 ouvertures de classes et à 4,7 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 0,15 (-0,7) classe.

### 3.3.2 Effectifs en 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>

	2015/16		2016/17	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lac	24,0	473	19,0	354
Fribourg	14,0	247	14,0	235
Gruyère	1,0	11	1,0	10
Singine	48,7	909	53,55	979
<b>Total</b>	<b>87,7</b>	<b>1640</b>	<b>87,55</b>	<b>1 578</b>

## 3.4 Ecole primaire 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>, partie francophone

### 3.4.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2016/17, la partie francophone du canton compte 848,5 (835) classes primaires. Le nombre total d'élèves correspond à 16 344 (16 177). Il a fallu procéder à 21 ouvertures de classes et à 7,5 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une augmentation de 13,5 (+15,25) classes.

### 3.4.2 Effectifs en 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>

	2015/16		2016/17	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Sarine	327,25	6 256	333,5	6 302
Broye	114	2 253	116	2 286
Glâne	90,25	1 760	94	1 765
Gruyère	179	3 532	175	3 476
Lac	48,50	904	49	937
Veveyse	76	1 472	81	1 578
<b>Total</b>	<b>835</b>	<b>16 177</b>	<b>848,5</b>	<b>16 344</b>

### 3.5 Ecole primaire 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>, partie alémanique

#### 3.5.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2016/17, la partie alémanique du canton de Fribourg compte 243,1 (243,6) classes primaires. Le nombre total d'élèves correspond à 4573 (4739). Il a fallu procéder à 4 ouvertures de classes et à 4,5 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 0,5 (-0,85) classe.

#### 3.5.2 Effectifs en 3<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>

	2015/16		2016/17	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lac	69,00	1 451	51,00	1 008
Fribourg	36,00	619	36,00	623
Gruyère	3,00	55	3,00	48
Singine	135,60	2 614	153,10	2 894
<b>Total</b>	<b>243,60</b>	<b>4 739</b>	<b>243,10</b>	<b>4 573</b>

### 3.6 Cycle d'orientation 9<sup>H</sup>-11<sup>H</sup>, partie francophone

#### 3.6.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2016/17, les 13 établissements de la partie francophone du canton comptent 408 classes (404 en 2015/16). Le nombre total d'élèves correspond à 8534 (8367). Il a fallu procéder à 8 ouvertures de classes, à 4 fermetures et à la mise en place de 8 classes mixtes (EB-G ou G-PG) correspondant à l'ouverture de 4 classes.

#### 3.6.2 Effectifs par établissement au CO

	2015/16		2016/17	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Belluard	34	688	34	698
Bulle	44	973	45	985
Domdidier	22	458	25	467
Estavayer-le-Lac	35	712	36	751
Gibloux	19	373	20	387
Glâne	42	883	43	949
Jolimont	39	806	38	798
La Tour / Jaun	45	932	44	954
Marly	28	552	27	541
Morat	10	182	9	180
Pérolles	26	537	26	532
Sarine Ouest	27	569	28	579
Veveyse	33	702	33	713
<b>Total</b>	<b>404</b>	<b>8 367</b>	<b>408</b>	<b>8 534</b>

### 3.7 Cycle d'orientation 9<sup>H</sup>-11<sup>H</sup>, partie alémanique

#### 3.7.1 Ouvertures et fermetures de classes

Au début de l'année scolaire 2016/17, les 8 écoles du cycle d'orientation de la partie alémanique comptent 145 (143) classes. Au total, 2558 (2524) élèves fréquentent le cycle d'orientation. Il a fallu procéder à 3 ouvertures et à une fermeture de classes.

### 3.7.2 Effectifs par établissement au CO

	2015/16		2016/17	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Ville de Fribourg (allemand)	18	312	19	353
Düdingen	20	365	19	349
Plaffeien	20	343	20	343
Tafers	21	377	21	374
Wünnewil	18	286	18	300
Gurmels	10	178	10	170
Kerzers	18	286	18	285
Murten	18	377	20	380
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>2 524</b>	<b>145</b>	<b>2 558</b>

## 3.8 Pédagogie spécialisée

### 3.8.1 Généralités

Le Service a terminé les travaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement spécialisé en élaborant une version retravaillée du projet de loi sur la pédagogie spécialisée. Le projet de loi et son message ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 28 novembre 2016. Un avant-projet de règlement d'application de la future loi sur la pédagogie spécialisée est en cours d'élaboration.

Tout au long de l'année, dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école. Un temps important a également été consacré aux visites des institutions de pédagogie spécialisée et au suivi des mesures intégratives de pédagogie spécialisée à l'école ordinaire.

### 3.8.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

#### 3.8.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2016	EPT selon BU 2017	Evolution EPT
Direction et administration	23,18	22,38	-0,80
Conciergerie, technique et intendance	37,72	37,09	-0,63
Pers. enseignant, y c. resp. pédagogiques	203,10	202,61	-0,49
Pers. enseignant services d'intégration SI, y c. resp. pédagogiques	70,29	73,30	3,01
Pers. enseignant service éducatif itinérant SEI, y c. resp. pédagogiques	21,25	21,05	-0,20
Logopédistes	35,28	36,32	1,04
Psychologues	12,02	12,27	0,25
Psychomotriciens/nes	10,52	10,73	0,21
Educateurs/trices	49,10	52,00	2,90
<b>Total</b>	<b>462,46</b>	<b>467,75</b>	<b>5,29</b>
Stagiaires et apprenti-e-s	80,87	83,82	2,95
<b>Total</b>	<b>543,33</b>	<b>551,57</b>	<b>8,24</b>

### 3.8.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (moment de la rentrée scolaire)

	2015/16		Evolution	2015/16		Evolution	2016/17		Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total	Total	
Nombre d'élèves	742	744	2	142	140	-2	884	884	0
Nombre de classes	113	111	-2	21	21	0	134	132	-2
Moyenne par classe	6,56	6,70		6,76	6,66		6,59	6,69	

### 3.8.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2015/16			2016/17			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	7	15	22	6	18	24	2

### 3.8.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg (au moment de la rentrée scolaire)

	2015/16			2016/17			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	35	2	37	25	1	26	-11

### 3.8.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière (au moment de la rentrée scolaire)

	2015/16		2016/17		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficiência intellectuelle	251	57	230	60	-21	3
Handicaps divers sans déficiência intellectuelle	155	71	191	74	36	3
Déficiences de la vue	12	16	16	13	4	-3
Déficiences de l'ouïe	17	11	19	16	2	5
Total FR/DE	<b>435</b>	<b>155</b>	<b>456</b>	<b>163</b>	<b>21</b>	<b>8</b>
<b>Totaux</b>	<b>590</b>		<b>619</b>		<b>29</b>	

Les élèves avec une déficiência intellectuelle sont encadrés par les services d'intégration de Romont (francophones) et du Schulheim Les Buissonnets (alémaniques).

Les élèves ayant des handicaps divers bénéficient d'appuis intégratifs mis en place par le SESAM. Sont concernés des élèves souffrant d'autisme, de difficultés d'apprentissage multiples et de handicaps physiques.

Les élèves francophones avec une déficiência visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficiência de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

### 3.8.2.6 Service éducatif itinérant

Le Service éducatif itinérant déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement de plus de 400 enfants.

### 3.8.3 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

#### 3.8.3.1 Personnel occupé dans les services auxiliaires scolaires

	EPT 2015	EPT 2016	Evolution EPT
Logopédistes	61,968	62,438	0,470
Psychologues	34,835	35,285	0,450
Psychomotriciens/nes	15,600	15,600	0,000
<b>Total</b>	<b>112,403</b>	<b>113,323</b>	<b>0,920</b>

#### 3.8.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les services auxiliaires scolaires par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2014/15			2015/16			2014/15			2015/16			2014/15			2015/16		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Enfantine	535	368	903	602	400	1002	273	207	480	285	170	455	223	66	289	219	40	259
Primaire	1854	791	2645	1969	837	2806	1561	512	2073	1640	540	2180	525	121	646	541	123	664
Classe DEV	66	11	77	48	11	59	82	15	97	66	35	101	12	2	14	7	3	10
CO	144	32	176	159	33	192	407	96	503	435	92	527	13	0	13	3	1	4
Ecole privée	2	0	2	2	0	2	1	2	3	2	0	2	1	0	1	3	0	3
<b>Total</b>	<b>2601</b>	<b>1202</b>	<b>3803</b>	<b>2780</b>	<b>1281</b>	<b>4061</b>	<b>2324</b>	<b>832</b>	<b>3156</b>	<b>2428</b>	<b>837</b>	<b>3265</b>	<b>774</b>	<b>189</b>	<b>963</b>	<b>773</b>	<b>167</b>	<b>940</b>

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques 2016 auprès des services auxiliaires scolaires (SAS) a été effectuée au moyen d'un nouvel outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SAS.

## 3.9. Echanges scolaires

### 3.9.1. Généralités

Depuis l'été 2016, le site Internet de la coordination (coes/kosa) a fait peau neuve et il est atteignable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à l'adresse [www.fr.ch/osso](http://www.fr.ch/osso). La coordination a participé au congrès suisse 2016 sur les échanges à Neuchâtel. De plus, elle a participé à différentes manifestations organisées par les Services d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton et en Suisse pour promouvoir et transmettre des informations concernant les différents programmes d'échanges.

### 3.9.2. Douzième année linguistique (DAL)

Le nombre de participants et participantes placés (en Suisse) pour la 12<sup>e</sup> année linguistique s'élève pour 2015/16 à 186 élèves. Le rapport entre alémaniques (49) et francophones (137) n'a toujours pas trouvé l'équilibre ; par conséquent, la répartition des placements provoque des problèmes d'organisation. De plus, 22 élèves sont placés en variante 2 (échange réciproque). 74 ont été placés en variante 1 (pendulaires), tandis que 90 se trouvent en variante 3 (échange unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves reste d'actualité. Une structure nationale devrait être mise en place pour trouver une solution satisfaisante.

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2015/16	Nombre d'élèves - 2016/17
FRF-> Tessin	0	0
FRD -> Tessin	0	0
FRF-> Suisse allemande	86	88
FRF-> FRD	51	57
FRD -> Romandie	17	23
DCH-> Romandie	32	36
Total filles	106	128
Total garçons	80	76
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>204</b>

### 3.9.3. Echanges élèves / classes (EC)

Durant l'année scolaire 2015/16, 196 classes ont participé aux divers échanges impliquant ainsi 4366 élèves. Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2015/16 pour tout le canton de Fribourg, tous degrés confondus, le nombre de 4665 élèves.

(partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2015/16	FRF	FRD	CH	Etranger
Enfantine (0 classes & 0 Klassen)	0	0	0	0
Primaire (6 classes & 2 Klassen)	142	45	0	0
Secondaire I (34 classes & 7 Klassen)	690	111	0	0
Secondaire 1 (10 <sup>H</sup> ) (127 classes)	3 048	0	0	0
Secondaire II (12 classes & 4 Klassen)	250	80	0	0
Accueil classes d'ailleurs unilat.(non frib.) (ACA)(2 classes-0 Klassen)	31	0	0	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	34	5	0	0
12 <sup>e</sup> année linguistique individuel (DAL)	137	16	33	0
12 <sup>e</sup> année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	0	0	0	0
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	38	5	0	0
<b>Total 2015/16</b>	<b>4 370</b>	<b>262</b>	<b>33</b>	<b>0</b>

### 3.9.4. Echanges individuels de vacances (EIV)

En 2015/16, 397 élèves provenant des 26 cantons se sont inscrits à ce programme d'échange, dont 361 élèves ont été placés. 43 élèves fribourgeois de la partie francophone et alémanique ont effectué l'inscription et l'échange.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Appariés	Nombre d'élèves 2015/16
Suisse (26 cantons)	361
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	38
FRD -> Romandie	5
<b>Total canton FR</b>	<b>43</b>

### 3.9.5. Fondation ch

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques (RCE) entretiennent avec la Fondation ch une étroite collaboration, notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. Les programmes d'échanges européens sont encore partiellement bloqués, mais la Fondation ch s'efforce de trouver d'autres solutions. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPPEM/SFAM/FPSM) sera opérationnelle et succédera à la Fondation ch sur toutes les questions liées aux échanges et à la mobilité. La nouvelle institution sera publiquement connue sous le nom de Movetia ([www.movetia.ch](http://www.movetia.ch)).

### 3.9.6. Région Capitale Suisse (RC-CH)

Les échanges « Immersion – Sprachbad » effectués les années passées dans la Région capitale suisse seront reconduits. Le soutien logistique est toujours assuré par le Forum du bilinguisme à Bienne et le financement est assuré par la Région capitale suisse avec un montant annuel déterminé. Avec ce projet, la Région capitale suisse complète des activités qui se déroulent déjà sur le plan cantonal ou communal et encourage ainsi d'une manière ciblée des échanges qui vont au-delà des frontières communales et cantonales des cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

## 4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Chef de service : François Piccand

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2016/17, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
FR	1 725	1 814	2 680	2 763	4 405 (77,9 %)	4 577 (80 %)
DE	450	439	797	705	1 247 (22,1 %)	1 144 (20 %)
Total	2 175 (38,5 %)	2 253 (39,4 %)	3 477 (61,5 %)	3 468 (60,6 %)	5 652 (100 %)	5 721 (100 %)

Par rapport à l'année scolaire 2015/16, le nombre d'élèves est stable.

#### 4.1.2 Enseignement

##### 4.1.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

Lors de sa séance du 17 mars 2016, l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté des recommandations relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale. Ces recommandations définissent notamment les compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures, qui auront des conséquences sur le contenu des plans d'études des gymnases cantonaux.

##### 4.1.2.2 Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB et aboutit, en trois ans, au certificat ECG dans deux domaines : santé ou socio-éducatif. Son obtention ouvre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du social soit à la Haute Ecole pédagogique.

Par sa réponse datée du 23 août 2016 au postulat intitulé « Maturités spécialisées domaines Musique, Théâtre et Danse », le Conseil d'Etat a confirmé la décision qu'il avait prise en 2008 et souhaite maintenir les filières de formation uniquement dans les domaines santé, social et pédagogie. Il continuera toutefois de financer des formations extracantonales dans les autres domaines d'étude.

##### 4.1.2.3 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a engagé une réforme intitulée « Avenir des écoles de commerce » destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps. Depuis la rentrée 2011, cette réforme est effective dans notre canton. Les premiers certificats (CFC et maturité professionnelle orientation Economie et services) ont été délivrés en 2015.



---

Par sa réponse datée du 3 mai 2016 à la motion intitulée « Réexamen des conditions cadres des écoles de commerce à plein temps », le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil ses arguments pour le maintien du modèle concentré 3+1 (3 ans de formation en école puis 1 année de stage) mis en place dans les écoles de commerce à plein temps.

#### 4.1.2.4 Passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires

La formation passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires est proposée en français et en allemand par le Collège St-Michel. Cette formation dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle l'aptitude générale aux études supérieures. Dès 2017, cette formation sera également ouverte aux titulaires d'une maturité spécialisée.

#### 4.1.2.5 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 914 élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 32 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion. La session 2016 a vu la remise de 166 certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

Le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation » ; plus d'informations : [www.fr.ch/s2](http://www.fr.ch/s2)) introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite un vif intérêt : 35 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2016/17. Globalement, 27 % des gymnasiens suivent une formation bilingue durant cette année scolaire.

Depuis le 30 novembre 2016, les certificats ECG bilingues des domaines santé et socio-éducatif sont reconnus par la CDIP.

Les informations concernant le bilinguisme à l'ECGF et au GYB sont détaillées dans les parties consacrées à ces établissements.

#### 4.1.3 Conférence et commissions

##### 4.1.3.1 Conférence des recteurs et directeurs des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB.

##### 4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

##### 4.1.3.3 Informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le chef de service S2, est notamment chargée d'analyser les projets de budget informatique.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

##### 4.1.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (Passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle orientation « Economie et service » ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2016. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

##### 4.1.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents. Par ailleurs, le S2 a rencontré à diverses reprises la Fondation ch dans le but de développer l'offre de programmes d'échange disponibles pour les élèves fribourgeois.

---

#### 4.1.4 Services auxiliaires

##### 4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique a poursuivi son activité selon les structures mises en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

##### 4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation des médiateurs et médiatrices est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la formation professionnelle.

##### 4.1.5 Formation continue des enseignant-e-s

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique a organisé plusieurs cours à la carte.

##### 4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues ainsi que la réforme de l'école de commerce et l'évolution de l'école de culture générale.

##### 4.1.7 Infrastructures

Suite à des travaux débutés en avril 2014, les locaux du Collège du Sud à Bulle ont été mis en service pour la rentrée 2015/16 et leur inauguration a eu lieu le 22 avril 2016.

Le 18 mars 2016, le Grand Conseil a accepté d'octroyer un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Les études sont en cours et se termineront au printemps 2017. Ces travaux sont motivés par trois objectifs principaux : renforcer la sécurité (voies d'évacuations notamment), assainir les bâtiments et permettre d'absorber les augmentations futures des effectifs.

L'avancement des travaux préparatoires pour permettre l'extension du GYB est détaillé dans la partie consacrée à cet établissement.

##### 4.1.8 Législation

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur est en cours de révision. Suite à des tables rondes réunissant les partenaires du S2, le premier avant-projet sera mis en consultation au début de l'année 2017.

## 4.2 Collège Saint-Michel

### 4.2.1 L'école en bref

Etudes :                maturité gymnasiale (toutes les options), passerelle ; établissement bilingue  
Elèves :                1147 au total  
Corps professoral : 135 enseignant-e-s (97,24 EPT)  
Recteur :                M. Matthias Wider  
Adresse :                Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

## 4.2.2 Elèves

### 4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Gymnase francophone	574	581	26	26
Gymnase alémanique	305	285	14	13
Classes bilingues	222	214	10	10
Classes Passerelle francophone	46	52	2	2
Classes Passerelle alémanique	19	15	1	1
<b>Total</b>	<b>1 166</b>	<b>1 147</b>	<b>53</b>	<b>52</b>

### 4.2.2.2 Certificats délivrés

Maturité gymnasiale : 190 candidats et candidates sur 203 ont réussi.

Maturité gymnasiale bilingue : les 68 candidats et candidates ont réussi.

« Passerelle » : 43 candidats et candidates sur 57 ont réussi.

## 4.2.3 Marche générale de l'école

### 4.2.3.1 Corps professoral

Deux professeurs à temps partiels ont été engagés. Huit professeurs ont quitté le collège en fin d'année scolaire, un professeur a pris sa retraite.

### 4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école)

- > Diverses pièces de théâtre et d'opéra ;
- > Les théâtres des collèges avec « Ferngesteuert » de Stef Smith d'une part (mise en scène de Robb Correll), et « Farces à la trappe » de P. Gripari et « Comédies à la trappe » de J. Tardieu (mise en scène de A. Dumas) d'autre part ;
- > Films et conférences (« Académie de philosophie ») ;
- > Education politique (« Journée de l'Europe ») ; participation au projet ZIG (Zeitung im Gymnasium) ;
- > Journée de la culture.

Pour son 40<sup>e</sup> anniversaire, le chœur St-Michel a organisé un festival avec des créations et des chœurs invités. Il a donné plusieurs concerts publics (p.ex. concerts avec le Chœur Suisse des Jeunes, concert avec DaMotus et le Collegium Novum de Zurich).

Avec les Marmousets, concert de Noël (« A Ceremony of Carols » de B. Britten).

Lors de son voyage en Picardie, la fanfare du collège a donné un concert à Péronne en mémoire de la bataille de la Somme. Le 27 mai 2016, la fanfare a présenté le programme de son concert annuel.

Le chœur et la fanfare du Collège St-Michel ont participé au cortège de St-Nicolas.

### 4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2016/17, 28 étudiant-e-s passent une année dans un autre pays ou une autre région linguistique. D'autres élèves se sont décidés pour un séjour linguistique de plus courte durée (un semestre, trois mois). Le collège accueille 20 étudiant-e-s étrangers.

Les échanges avec divers gymnases de Suisse (Burggraben à St-Gall, Rämibühl à Zurich) se poursuivent ainsi que les échanges avec des écoles de l'étranger (Walter Eucken à Freiburg/ D, Spinoza-Lyzeum à Amsterdam, Beit Hinuch à Jerusalem, Josip Broz Tito à Bitola/ Macédoine, Christ Nagar à Trivandrum/ Indes).

Par ailleurs, quelques élèves de 2<sup>e</sup> année passent deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux semaines leur camarade alémanique.

#### 4.2.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire Histoire-Sciences politiques ont participé aux journées SUNESCO. L'ensemble des classes de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Une trentaine d'élèves profitent de l'offre Tandem. Il y a en outre des tandems de classe.

Le collège compte 10 classes bilingues, une en 1<sup>re</sup>, trois en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année.

### 4.3 Collège Sainte-Croix

#### 4.3.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale ; établissement bilingue

Elèves : 784 au total

Corps professoral : 113 enseignant-e-s (75 EPT)

Rectrice : Mme Christiane Castella Schwarzen

Adresse : Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

#### 4.3.2 Elèves

##### 4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Gymnase francophone	453	422	20	20
Gymnase alémanique	235	207	12	10
Classes bilingues	153	155	7	7
<b>Total</b>	<b>841</b>	<b>784</b>	<b>39</b>	<b>37</b>

##### 4.3.2.2 Certificats délivrés

Maturité gymnasiale : 170 candidats et candidates sur 176 ont réussi.

Maturité gymnasiale bilingue : 43 candidats et candidates sur 44 ont réussi (18 alémaniques et 25 francophones).

#### 4.3.3 Marche générale de l'école

##### 4.3.3.1 Corps professoral

Trois professeur-e-s à temps partiel ont été engagés ; cinq enseignant-e-s, dont un avec fonction de proviseur, ont quitté l'école pour raison d'âge ou autre.

##### 4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site Internet : [www.cscfr.ch/yoo/](http://www.cscfr.ch/yoo/), consulter *archives*)

- > Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma, café littéraire, films (FIFF) ;
- > Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements de plusieurs jours pour des projets divers, notamment lors des journées thématiques de 3<sup>e</sup> année (Europe, Inde) ;
- > Conférences, éducation politique et débats ;
- > Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg ;
- > Participation au projet ZIG (Zeitung im Gymnasium) parrainé par les Freiburger Nachrichten, au SUNESCO, à la semaine économique, au projet YES (Young Enterprise Switzerland) ;
- > Trois journées thématiques et sportives consécutives ; diverses excursions et plusieurs voyages d'étude ;
- > Les théâtres des collèges CSCR et CSMI : « Farces à la trappe », de Pierre Gripari, et « Comédies à la trappe » de Jean Tardieu ;
- > Théâtre allemand « Junges Theater Freiburg » (troupe des collèges CSCR, CSMI et CGAM) « Ferngesteuert » ;

- > Vernissage et exposition « Mosaïc » au musée romain à Vallon ;
- > Championnat suisse de Basket (au niveau S2), les Collégiades ;
- > Divers concerts du Chœur et du Jazzband.

#### 4.3.3.3 Echanges scolaires

- > 9 élèves-hôtes : USA, Canada, Lettonie, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, Tchécoslovaquie ;
- > 21 élèves en séjour linguistique de longue durée (3 à 12 mois) : Allemagne, Canada, Chili, Italie, Irlande, Nouvelle-Zélande, USA et Suisse allemande ;
- > Echange de classe avec une classe bilingue (finlandais/suédois) à Vaasa en Finlande (une semaine en Finlande, une semaine à Fribourg) ;
- > Echanges de courte durée (3 à 5 semaines) avec divers gymnases de Suisse (Stadelhofen, Locarno, Porrentruy), d'Allemagne (Bamberg, Freiburg-im-Breisgau).

#### 4.3.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Sept classes bilingues. Dès la première année : une filière bilingue plus ou une branche de sensibilisation à choix. Dès la 2<sup>e</sup> année, deux filières bilingues distinctes, bilingue plus et bilingue standard. Six élèves francophones en section alémanique. Plusieurs autres suivent soit l'option spécifique, soit l'option complémentaire dans la langue partenaire ; Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

### 4.4 Collège de Gambach

#### 4.4.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit, physique et application des mathématiques), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1) ; établissement bilingue.

Elèves : 902 au total

Corps professoral : 112 enseignant-e-s, 73,47 EPT

Recteur : M. Pierre Marti

Adresse : Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

#### 4.4.2 Elèves

##### 4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Gymnase francophone	360	372	17	18
Gymnase alémanique	189	171	10	9
Gymnase bilingue	69	109	3	5
Ecole de commerce francophone	171	182	6	6
Ecole de commerce alémanique	66	68	3	3
<b>Total</b>	<b>855</b>	<b>902</b>	<b>39</b>	<b>41</b>

##### 4.4.2.2 Certificats délivrés

Maturité gymnasiale : 131 candidats et candidates sur 133 ont réussi.

Maturité gymnasiale bilingue : les 6 candidats et candidates ont réussi.

Maturité professionnelle (Economie et service) : 37 candidats et candidates sur 40 ont réussi.

### 4.4.3 Marche générale de l'école

#### 4.4.3.1 Corps professoral

Dix professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On compte sept départs de professeur-e-s dont quatre retraites.

#### 4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur le site Internet : [www.cgaf.fr/](http://www.cgaf.fr/))

- > Divers spectacles, films (FIFF), théâtres, conférences, concerts, visites et déplacements (expositions, visites d'entreprises, rencontres, en particulier lors des journées thématiques) ; voyages linguistiques dans le cadre des options spécifiques (OS) ;
- > Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg ; exposition-animation de l'ETH de Zurich ;
- > Participation au SUNESCO ; à la Journée du bilinguisme ;
- > Production de plusieurs émissions de radio (RadioGambach) ;
- > Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques ; diverses compétitions et tournois, Collégiades.

#### 4.4.3.3 Echanges scolaires

- > Vingt élèves en séjour linguistique à l'étranger et accueil de dix élèves étrangers-hôtes ;
- > Un échange d'élèves d'une semaine a eu lieu avec Liceum Ogolnoksztalcace à Nowy Targ en Pologne ;
- > Un échange de classes de quinze jours a eu lieu avec l'école cantonale de Baden.

#### 4.4.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > Ouverture d'une nouvelle option spécifique Physique et application des mathématiques en classes gymnasiales ;
- > Achèvement de la phase de réforme de l'école de commerce avec l'application des nouveaux plans d'études et démarches pour la reconnaissance ;
- > La croissance de la section bilingue se poursuit avec actuellement 5 classes bilingues selon la nouvelle réglementation. Programme bilingue d'immersion partielle (cours suivis dans l'autre section linguistique). Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

## 4.5 Collège du Sud

### 4.5.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social).

Elèves : 1289 au total

Corps professoral : 140 enseignant-e-s (100,71 EPT)

Recteur : M. François Genoud

Adresse : Rue de Dardens 79, Bulle

### 4.5.2 Elèves

#### 4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Gymnase	722	761	34	34
Ecole de commerce	115	124	6	6
Certificat ECG	300	340	15	16
MSPE <sup>1)</sup>	21	26	1	1

	Elèves		Classes	
MSSA <sup>2)</sup>	26	28	0	0
MSTS <sup>3)</sup>	17	10	0	0
<b>Total</b>	<b>1201</b>	<b>1289</b>	<b>56</b>	<b>57</b>

<sup>1)</sup> Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à l'école.

<sup>2)</sup> Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à la HEdS-FR.

<sup>3)</sup> Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, stages en institution.

#### 4.5.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 155 candidats et candidates sur 159 ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 21 candidats et candidates ont réussi ;
- > Certificat de culture générale : 63 candidats et candidates sur 67 ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : 52 candidats et candidates sur 59 ont réussi.

#### 4.5.3 Marche générale de l'école

##### 4.5.3.1 Corps professoral

Six professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On ne relève aucun départ, mais plusieurs baisses du taux d'activité.

##### 4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2015-2016* du Collège du Sud ainsi que sur le site Internet: [www.collegedusud.ch](http://www.collegedusud.ch).

##### 4.5.3.3 Echanges scolaires

En 2015/16, 33 élèves ont fait un séjour linguistique ; 17 élèves ont effectué un séjour d'une année, 7 des séjours de 6 mois et 9 des séjours courts, notamment à la Kantonsschule (KS) Rychenberg Winterthur, école partenaire du Collège du Sud. D'autres échanges avec des écoles de Suisse alémanique (KS Wil, Gymnasium Köniz-Lerbermatt, Gymnasium Oberwil) ou d'Allemagne (St Ursula Schule Hannover, Stiftung Tirschenreuth - Bayern) fonctionnent de manière ponctuelle, à la demande des élèves.

Durant l'année 2015/16, le Collège du Sud a accueilli 25 étudiant-e-s auditeurs, dont 20 pour un séjour annuel ou semestriel, et 5 pour un séjour plus court. La plupart étaient des élèves envoyés par AFS, YFU ou le Rotary.

##### 4.5.3.4 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2016, la filière « Gymnase » comptait 217 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques.

## 4.6 Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

### 4.6.1 L'école en bref

Etudes : école de culture générale (domaines santé et socio-éducatif), maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social) ; établissement bilingue.

Elèves : 1019 au total

Corps professoral : 99 enseignant-e-s (70,04 EPT)

Directeur : M. Claude Vauthey

Adresse : Avenue du Moléson 17, Fribourg



## 4.6.2 Elèves

### 4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2015/16	2016/17	2015/16	2016/17
Certificat ECG francophone		599 (22)	636 (29)	26	27
Certificat ECG alémanique		161 (12)	151 (10)	8	7
Maturité spécialisée fr	MSPE <sup>1)</sup>	67	58 (1)	3	3
	MSSA <sup>2)</sup>	64	79 (2)	0	0
	MSTS <sup>3)</sup>	52	41	0	0
Maturité spécialisée dt	FMPA <sup>1)</sup>	26	37 (2)	1	2
	FMGE <sup>2)</sup>	13	11 (1)	0	0
	FMSA <sup>3)</sup>	14	6	0	0
<b>Total</b>		<b>996</b>	<b>1 019</b>	<b>38</b>	<b>39</b>

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves bilingues.

<sup>1)</sup> Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

<sup>2)</sup> Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

<sup>3)</sup> Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

### 4.6.2.2 Certificats délivrés

- > Certificat de culture générale : 226 candidats et candidates sur 228 ont réussi ;
- > Maturité spécialisée pédagogique : 33 candidats et candidates sur 84 ont réussi au 7 juillet 2016 alors que 43 candidats et candidates étaient en attente d'une attestation d'un niveau suffisant dans la langue partenaire ;
- > Maturité spécialisée social : les 60 candidats et candidates ont réussi ;
- > Maturité spécialisée santé : 71 candidats et candidates sur 75 ont réussi.

## 4.6.3 Marche générale de l'école

### 4.6.3.1 Corps professoral

6 professeur-e-s et une assistante en langue ont été nouvellement engagé-e-s dont 5 pour au moins 12 heures hebdomadaires ; 6 professeur-e-s et un assistant en langue ont quitté l'école en fin d'année dont 2 pour raison d'âge.

### 4.6.4 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école)

- > Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre ;
- > Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques,...) ;
- > Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon ;
- > Tournoi de volley, matchs entre professeur-e-s et élèves, Collégiades, camp d'hiver et journées sportives.

### 4.6.5 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 32 participants et participantes répartis en 7 groupes.

Trois classes de 3<sup>e</sup> et deux classes de 1<sup>re</sup> année ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique (échanges de films et de lettres puis rencontres) a eu lieu avec la FMS Seeland Gymnasium Biel pour deux classes de 1<sup>re</sup> année. Un échange a eu lieu entre une classe de 2<sup>e</sup> et une classe de la KDMS Schaffhausen.

30 élèves sont partis en échanges externes de 3 semaines à une année dans différents pays d'Europe et d'Amérique. 3 élèves ont fréquenté les FMS de Sursee et Thun. L'école a également accueilli 3 étudiantes d'échange provenant d'Autriche, d'Argentine et du Canada ainsi qu'une élève de la FMS Sursee.

Un voyage linguistique en Ecosse de 5 jours a été organisé pour 28 élèves germanophones de 3<sup>e</sup> année de l'option « English Conversation ».

L'école a accueilli son premier assistant de langues en provenance de Manchester durant cette année. Après un petit temps d'adaptation, elle a trouvé un bon mode de fonctionnement avec lui.

## 4.7 Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

### 4.7.1 L'école en bref

La particularité du GYB est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social).

Elèves : 1123 au total  
 Corps professoral : 114 enseignant-e-s (87,5 EPT)  
 Directeur : M. Thierry Maire  
 Adresse : Rue du Gymnase 1, Payerne

### 4.7.2 Elèves

#### 4.7.2.1 Effectifs

	2015/16		2016/17		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2015/16	2016/17
Gymnase	392	281	368	296	29	30
ECG (*)	166	206	174	208	16	16
Maturité prof. orientation Economie et services	10	19	9	16	1	1
Maturité spécialisée	25	26	29	23	3	3
<b>Total</b>	<b>593</b>	<b>532</b>	<b>580</b>	<b>543</b>	<b>49</b>	<b>50</b>

(\*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

Les femmes représentent 59,3 % de l'effectif.

#### 4.7.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : en 2016, 172 candidats et candidates sur 178 ont réussi ;
- > Certificat de culture générale : 63 candidats et candidates sur 68 ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : 25 candidats et candidates sur 27 ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : 40 candidats et candidates sur 45 ont réussi.

### 4.7.3 Marche générale de l'école

#### 4.7.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2016, le Conseil est présidé par le Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2016, elle est présidée par un député fribourgeois.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignant-e-s.

#### 4.7.3.2 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a légèrement augmenté afin de suivre l'évolution des effectifs.

#### 4.7.3.3 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés sur le site Internet du GYB ([www.gyb.ch](http://www.gyb.ch)).

#### 4.7.3.4 Option bilingue

A la rentrée 2016, le GYB compte 189 élèves en option bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (155), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (34).

#### 4.7.4 Bâtiment

Après l'achat par les cantons de Fribourg et Vaud d'une parcelle jouxtant les bâtiments actuels, un comité de pilotage a été constitué pour mettre en place les diverses procédures en vue de l'agrandissement des bâtiments du GYB. En effet, l'augmentation constante des effectifs et l'estimation de la démographe mandatée montre la nécessité d'une telle adaptation sans tarder.

### 4.8 Centre fri-tic

#### 4.8.1 Concept cantonal d'intégration des MITIC dans l'enseignement

Dans le cadre de l'actualisation du Concept cantonal d'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans l'enseignement, la Direction ICS a mis en place un Bureau MITIC, chargé du pilotage et de la coordination afin d'atteindre les objectifs définis dans le Concept cantonal. Ce bureau est constitué de chefs de service de l'enseignement ou de leurs adjoints, d'une collaboratrice du Secrétariat général, du manager de projets HAE et du responsable du Centre fri-tic.

#### 4.8.2 Activités

Pour accompagner les écoles fribourgeoises dans leurs choix d'équipement didactique TIC (ordinateurs, beamers, solutions interactives, etc.), le Centre fri-tic a poursuivi le développement et l'actualisation de sa documentation et de son offre de conseil, centrée sur les objectifs pédagogiques. Il a organisé plus de 50 séances d'information pour des écoles et autorités communales. Il a négocié des contrats-cadres pour l'achat de logiciels, simplifiant ainsi le travail administratif des écoles et leur permettant de réaliser des économies. Il a mis en œuvre une offre afin d'aider les écoles, en particulier les écoles spécialisées, à gérer leur parc de tablettes et y déployer les applications mobiles de façon simple.

En collaboration avec le SESAM, le Centre fri-tic a organisé la mise à disposition de matériel et logiciels informatiques aux personnes chargées de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, dans le but de définir au plus près l'équipement à fournir à ces élèves, spécifiquement à chaque cas. Dans ce contexte, il a organisé une manifestation sur le thème des MITIC au service des élèves à besoins particuliers.

Le Centre fri-tic a organisé et fourni aux personnes ressources de proximité, aux écoles et aux enseignant-e-s diverses formations continues, notamment sur le thème des MITIC au service des élèves à besoins particuliers et sur le développement des compétences d'expression orale. Il a également organisé la formation MITIC des étudiant-e-s de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a poursuivi la promotion de la robotique éducative pour les classes 8<sup>H</sup> et a organisé une manifestation d'information publique sur ce thème.

L'outil « fri-web » de publication de sites web fourni par le Centre fri-tic a été mis à jour. Il est utilisé gratuitement par environ 50 écoles francophones et alémaniques.

Le développement du portail cantonal « Friportail » s'est poursuivi. En collaboration avec les services de l'enseignement de la DICS et le Service de la culture, l'offre du Friportail a été étendue afin de mettre en valeur et proposer aux écoles les offres culturelles à leur disposition. La publication de ressources numériques par le Centre fri-tic s'est poursuivie, en collaboration avec les services de l'enseignement et le Centre de documentation de la HEP-PH FR.

---

Le Centre fri-tic a poursuivi sa participation à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'internet, en collaboration avec la Police cantonale et le SEnOF. Dans ce cadre, il a participé à 6 soirées de parents dans des écoles du canton. Depuis 2003, il gère et assure le support pour la messagerie officielle educanet2 ainsi que pour le réseau pédagogique cantonal parrainé par Swisscom, qui comprend environ 230 bâtiments scolaires.

## 5 Service des affaires universitaires (SAfU)

---

Cheffe de service : Barbara Vauthey Widmer

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Domaine suisse des hautes écoles

La DICS assure la représentation des hautes écoles fribourgeoises, y compris de la HES-SO//FR, dans les organes communs du domaine suisse des hautes écoles. La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), organe politique supérieur des hautes écoles, présidée par le Conseiller fédéral en charge de l'économie, de la formation et de la recherche, siège en deux compositions : conférence plénière (Confédération et tous les cantons) et Conseil des hautes écoles (Confédération et 14 cantons). Le Directeur ICS est membre des deux compositions. La CSHE s'est réunie deux fois (+ 1 vote par voie de correspondance) en conférence plénière et trois fois en Conseil des hautes écoles. Elle a traité en particulier de nouveaux modèles de financements des universités et des HES (en vue de la modification de l'ordonnance relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles adoptée par le Conseil fédéral le 23 novembre 2016) et a pris des décisions de sa compétence s'y rapportant, de différents dossiers de la formation médicale dont le programme fédéral pour augmenter le nombre de places d'études en médecine humaine pour lequel elle a adopté les projets soumis, des décisions concernant les contributions liées aux projets 2017-2020, des constructions universitaires. La conférence spécialisée des hautes écoles, dont la cheffe de service est membre, s'est réunie quatre fois pour préparer les dossiers de la CSHE. La cheffe de service participe également au groupe de pilotage sur la procédure de sélection aux études de médecine et elle représente la Conférence des hautes écoles à la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) – section formation universitaire.

Un échange régulier d'informations et des séances communes ont lieu entre le SAfU et la coordinatrice HES-SO//FR pour la DEE.

#### 5.1.2 Domaine universitaire

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme et prendre connaissance des projets de l'Institut et du Centre national de recherche. Le Directeur ICS est membre du Comité de pilotage du Smart Living Lab (Copil SLL) et la cheffe de service représente l'Etat au Conseil d'administration de Swiss Integrative Center for Human Health SA (SICHH) ainsi qu'au Comité de pilotage financier des projets soutenus par l'Etat à blueFactory.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé 64 278 234 francs pour les étudiant-e-s confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 24 640 650 francs pour les ressortissant-e-s fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 39 637 584 francs (40 907 110 francs en 2015). La DICS a approuvé deux modifications de règlements.

### 5.1.3 Formation des enseignants et enseignantes

Les membres de la nouvelle commission de la HEP-PH FR ont été nommés au printemps. La commission s'est réunie pour la première fois en juin pour se constituer. Elle s'est ensuite réunie à deux reprises pour prendre connaissance de la planification 2018-2020 et des enjeux qui y sont liés, ainsi que des projets des divers secteurs. La commission s'est également prononcée sur les règlements des assemblées du personnel enseignant, du personnel administratif et technique, et des étudiants et étudiantes.

La cheffe de service adjointe siège au sein de la Commission interfacultaire de la formation des enseignant-e-s de l'Université, qui a tenu sa dernière séance en mai. La Commission a approuvé les statuts de l'Institut de formation à l'enseignement au secondaire, placé sous la responsabilité de la Faculté des lettres et rattaché au Département des sciences de l'éducation. Cet institut regroupe le Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF) et l'autre en allemand sous la désignation Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung für die Sekundarstufen (ZELF). La Commission a également adopté le règlement du Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire, nouvelle instance destinée à la remplacer.

La cheffe de service adjointe participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

## 5.2 Événements particuliers

### 5.2.1 Domaine universitaire

Le Grand Conseil a adopté, le 7 septembre, le décret relatif à la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg. Ce programme, orienté vers la médecine de famille, sera créé en partenariat avec l'HFR et en collaboration avec d'autres hôpitaux et hautes écoles. Il offrira 40 places d'études à partir de l'automne 2019. Il fait partie des projets acceptés dans le cadre du programme fédéral pour augmenter le nombre de places d'études en médecine humaine.

Le Conseil d'Etat a ratifié, le 31 octobre, le règlement sur les finances de l'Université de Fribourg ; il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre. L'Université a conduit une révision totale de ses statuts ; une consultation restreinte a eu lieu et le projet adopté par le Sénat sera soumis prochainement au Conseil d'Etat pour ratification. La construction du bâtiment modulaire temporaire pour la faculté des sciences progresse selon le calendrier, suivie par la commission de bâtisse restreinte dont la cheffe de service est vice-présidente ; la cérémonie de bouquet final a eu lieu le 10 novembre. Les études de détail pour le bâtiment de la faculté de droit en prolongement du site de Miséricorde ont dû être suspendues, en mars, suite aux recours contre l'adjudication des mandats d'ingénieurs.

### 5.2.2 Formation des enseignants et enseignantes

La nouvelle loi sur la HEP-PH FR (LHEPF) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le SAfU poursuit les travaux législatifs liés à la réglementation d'application. Un projet de rénovation des bâtiments de la HEP-PH FR est également à l'étude.

La cheffe de service adjointe travaille à la mise sur pied à l'Université d'un domaine d'études de DAES I « musique », en collaboration avec la HEP-PH FR et le Conservatoire, de même que sur le projet d'une admission facilitée en DEEM pour les titulaires d'un Master de la Haute Ecole de Musique.

## 6 Université (Uni)

L'équipe rectorale actuelle est composée de : Astrid Epiney (rectrice), Astrid Kaptijn, Markus Gmür, Rolf Ingold et Thomas Schmidt.

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Etudiants et étudiantes

		Automne 2014		Automne 2015		Automne 2016	
Total		10 248	100,00 %	10 324	100,00 %	10 440	100,00 %
<b>a)</b>	<b>Étudiant-e-s selon la provenance</b>						
	Fribourgeois	2 463	24,03 %	2 467	23,90 %	2 563	24,55 %
	Confédérés	6 026	58,80 %	6 109	59,17 %	6 163	59,03 %
	Étrangers	1 759	17,16 %	1 748	16,93 %	1 714	16,42 %
<b>b)</b>	<b>Étudiant-e-s selon les facultés</b>						
	Théologie	342	3,34 %	364	3,53 %	372	3,56 %
	Droit	1 655	16,15 %	1 648	15,96 %	1 644	15,75 %
	Sciences économiques et sociales	1 829	17,85 %	1 809	17,52 %	1 738	16,65 %
	Lettres	4 357	42,52 %	4 450	43,10 %	4 672	44,75 %
	Sciences a) sciences naturelles	1 692	15,51 %	1 690	16,37 %	1 640	15,71 %
	b) médecine	373	3,64 %	363	3,52 %	374	3,58 %

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiant-e-s appelle les remarques suivantes :

- L'effectif total des étudiant-e-s a augmenté de 1,12 %, ce qui correspond à 116 personnes.
- Selon la provenance, le nombre d'étudiant-e-s fribourgeois-e ou domicilié-e-s dans le canton a augmenté de 3,89 %, celui des étudiant-e-s provenant des autres cantons suisses de 1,57 %, tandis que celui des étrangers a diminué de 1,95 %.
- En ce qui concerne l'effectif dans les facultés, on constate une croissance de 3,86 % en lettres et de 2,2 % en théologie, mais une baisse de 0,24 % en droit, de 3,66 % en sciences économiques et sociales et de 0,2 % en sciences est observée.
- Le nombre total des nouveaux étudiant-e-s inscrits a diminué de 1,01 % par rapport à 2015. Cette diminution concerne les confédéré-e-s (3,45 %) et les étudiant-e-s domiciliés à l'étranger avant le début des études (9,12 %). Par contre, on relève une augmentation de 10,99 % du nombre des nouveaux inscrits fribourgeois.
- Les chiffres des facultés sont : 41 nouveaux inscrits en théologie (- 31,67 %), 317 en droit (- 3,06 %), 341 en sciences économiques et sociales (- 2,57 %), 871 en lettres (4,69 %) et 493 en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine (- 4,27 %).
- Les étudiantes constituent 59,37 % du total des étudiant-e-s et 62,68 % des débutant-e-s. A l'automne 2016, parmi les étudiants débutants, plus de 50 % étaient des femmes dans les facultés des lettres (75,66 %), de droit (65,62 %) et des sciences (51,72 %). La part des étudiantes débutantes était de 48,39 % en sciences économiques et sociales et de 14,63 % en faculté de théologie. Parmi les débutant-e-s en médecine au sein de la faculté des sciences, les femmes sont également majoritaires avec 60 %.
- Parmi les personnes qui ont suivi les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus a augmenté de 190 en 2015 à 214 en 2016.

### 6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances ordinaires et une séance de réflexion. Sa séance de réflexion a été consacrée à la révision totale des statuts de l'Université. Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, a tenu 4 séances plénières ainsi que 4 séances de groupes de travail. Le conseil de la fondation Pro Universitate friburgensi s'est réuni 5 fois.

### 6.1.3 Corps professoral

11 postes de professeur-e-s ordinaires et associés ont été pourvus dans les facultés suivantes : 1 en sciences économiques et sociales, 8 en lettres et 2 en sciences. Il s'agit de 5 femmes et de 6 hommes. De plus, 5 professeur-e-s associés et 1 professeure extraordinaire ont été promus professeur-e-s ordinaires, 1 en droit, 2 en sciences économiques et sociales, 1 en faculté des lettres et 2 en faculté des sciences. L'âge moyen des professeur-e-s est de 51 ans. Il est de 47 ans et 10 mois pour les professeur-e-s associés et de 53 ans et 1 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

### 6.1.4 Recherche

L'Université continue de développer sa position d'excellence aux niveaux national et international. Ainsi, elle est classée au 64<sup>e</sup> rang des universités les plus internationales au niveau mondial (Times Higher Education Ranking 01/2016). Cette position se reflète également dans l'acquisition de bourses au niveau européen - notamment de ERC Grants (bourses de European Research Council) - par de nombreux chercheurs et chercheuses. A noter de manière non-exhaustive, les projets de recherche dans les domaines du sommeil (Björn Rasch), des big datas (Philippe Cudré-Mauroux), de la chimie (Natalie Banerji) et des bio-inspired-materials (Christian Weder).

### 6.1.5 Enseignement

Différentes nouvelles offres d'études Master ont été mises en œuvre ou seront lancées prochainement, parmi lesquelles le Specialized Master of Science in Chemistry and Physics of Soft Materials, et différentes modifications ont été apportées au domaine de la formation à l'enseignement pour les écoles secondaires. Afin de renforcer la formation dans la médecine humaine, les deux années propédeutiques en médecine dentaire ne seront plus offertes dès 2017. Finalement, la décision de la mise en place d'un nouveau Master en médecine humaine en collaboration avec l'HFR dès l'automne 2019 est un pas important pour le positionnement de l'Université au niveau national.

Le Conseil d'Etat a reconduit les ordonnances concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine pour l'année académique 2016/17 ; limitant le nombre de places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité pour l'année académique 2016/17 et celle limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2016/17.

## 6.2 Evénements particuliers

L'Université de Fribourg a organisé sa première journée « portes ouvertes » *Explora* à la veille de la rentrée universitaire. En juin, le centre suisse islam et société (CSIS) fêtait officiellement son ouverture. Le Verbands Management Institut (VMI) qui offre des formations continues dans le domaine du management des fédérations, a fêté ses 40 ans et le Département des Sciences de la Communication et des Médias ses 50 ans. En septembre, le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) a été inauguré.

Les activités de l'Université sont présentées de manière synthétique dans le rapport annuel qui peut être consulté sur la page Internet à l'adresse [www.unifr.ch/rectorat/fr/documents](http://www.unifr.ch/rectorat/fr/documents). La publication du rapport 2016 est prévue en mai 2017.



---

## 7 Haute Ecole pédagogique (HEP)

---

Rectrice : Pascale Marro

### 7.1 Activités

#### 7.1.1 Formation initiale

A ce jour, la formation initiale de la HEP-PH FR compte 556 étudiant-e-s répartis entre les filières :

- > Formation préscolaire et primaire : 418 étudiant-e-s (282 pour la filière francophone, 75 pour la filière alémanique et 61 pour la filière « diplôme bilingue »). 114 étudiant-e-s proviennent d'autres cantons suisses et 17 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg) ;
- > Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I) dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 101 étudiant-e-s (51 en économie familiale, 23 en arts visuels et 27 en activités créatrices).

Le 7 décembre s'est tenue à l'Aula magna de l'Université de Fribourg la remise des diplômes et certificats de fin de formation. 143 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de *Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education* ont été décernés : 95 francophones, 38 alémaniques et 10 « diplômes bilingues » ainsi qu'une autorisation d'enseignement au degré primaire 1<sup>H</sup> et 2<sup>H</sup> délivrée par la DICS.

L'année académique 2016/17 s'inscrit dans la continuité du nouveau plan d'études établi trois ans auparavant. Les nouveaux diplômé-e-s sont les premiers à avoir achevé leur formation dans ce nouveau cursus. Celui-ci renforce les liens avec la formation professionnelle (stages) en œuvrant au développement d'une culture partagée des études conduisant à l'enseignement primaire.

#### 7.1.2 Recherche et prestations à des tiers

Le secteur, nouvellement nommé « Recherche et prestations à des tiers », a été réorganisé selon la loi sur la HEP-PH FR, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette réorganisation a permis la création d'un service de management de la recherche.

Les activités de recherche sont désormais conduites exclusivement au sein des Unités de recherche. Celles-ci ont subi une refonte pour mieux tenir compte des orientations stratégiques de la HEP-PH FR et des opportunités de positionnement au niveau national (cf. [www.hepfr.ch/recherche](http://www.hepfr.ch/recherche)). Au nombre de six, elles bénéficient des services d'un nouveau manager de la recherche, engagé en avril. Soutenu par le Conseil de la recherche, ce manager est en charge de la coordination et de la valorisation des activités de recherche ainsi que du soutien administratif et scientifique des chercheurs et chercheuses.

Du côté du service « Documentation et multimédia », les efforts ont essentiellement porté sur les domaines suivants :

- > Déploiement de *laPlattform*, plate-forme d'hébergement et mise à disposition de ressources en ligne, auprès des usagers des centres de documentation de la HEP-PH FR et des institutions partenaires (HEP BEJUNE, HEP St-Gall, Service Ecoles Médias du canton de Genève). A la fin 2016, la Plattform comptabilisait 690 vidéos en ligne pour 2200 utilisateurs ou utilisatrices.
- > Poursuite de l'adaptation des collections aux nouveaux plans d'études, en particulier dans les domaines du français et des mathématiques et sciences de la nature.
- > Extension des horaires d'ouverture pour permettre aux étudiant-e-s HEP-PH FR de bénéficier d'espaces d'étude à toute heure.

Statistiques du service de prêt et catalogue (sans les ressources en ligne) :

	Centre de documentation	Dokumentationszentrum	Atelier multimédia
Etat du catalogue	53 800	31 400	400
Catalogage	3 600	1 300	90
Prêts	70 600	42 000	2 300
<b>Lecteurs/trices actifs</b>	<b>2 560</b>		

### 7.1.3 Formation continue

L'offre de formation continue s'oriente en fonction des différents plans d'études : le PER pour l'enseignement obligatoire de langue française (déjà en application) et le LP21 pour l'enseignement obligatoire de langue allemande. L'introduction du LP21 étant prévue pour 2019/20, la HEP-PH FR intervient dans divers groupes stratégiques et de pilotage pour soutenir une introduction cohérente et de haute qualité.

Pour répondre aux besoins du terrain, une nouvelle formation didactique de l'anglais a été mise sur pied pour l'année scolaire 2016/17. Elle compte 17 participants et participantes. Cette formation est composée de modules théoriques ainsi que de deux visites de classe.

Le secteur de la formation continue a revisité la formation de « formateurs et formatrices de terrain », anciennement nommés « maîtres et maitresses de stage ». Cette formation est articulée autour de quatre axes : être formateur ou formatrice de terrain ; questionner ses conceptions et ses connaissances ; transformer et être transformé par la rencontre ; réfléchir et progresser. Elle permet de construire des outils diversifiés issus de champs scientifiques différents – didactique, psychologie, sociologie, communication – pour comprendre et agir dans des pratiques de formation professionnelle. 88 enseignant-e-s ont débuté la formation cette année et 109 sont en transition entre l'ancienne formation et la nouvelle.

Diverses formations sont également assurées par la formation continue, notamment Point-virgule / Intensivkurs. Les formations en lien avec la gestion de classe sont toujours soutenues par le service. Elles se font principalement à l'interne des établissements afin de faire naître une culture commune. Le cycle de cours-conférences sur les élèves à besoins éducatifs particuliers est également une mission de la formation continue en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé.

Au total, 6927 inscriptions réparties sur 429 offres de formation. 92 cours n'ont pas eu lieu, faute d'inscriptions. S'y ajoutent les participations aux formations continues internes et obligatoires (non enregistrées dans le système). Ci-après, le tableau récapitulatif des formations dispensées par rapport aux formations proposées.

#### Enquête statistique 2016 :

Cours programmés	219 formations dispensées sur 300, 4447 participants et participantes
Cours « à la carte »	16 formations dispensées sur 17, 197 participants et participantes
Cours internes à l'établissement	46 formations acceptées sur 47, 190 participants et participantes (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	8 formations dispensées sur 13, 50 participants et participantes, obligatoire la première année d'enseignement (chiffres partiellement disponibles)
Cours obligatoires	42 formations dispensées, 716 participants et participantes (chiffres partiellement disponibles)
Formations complémentaires	CAS Médiation scolaire, volée 2015-17, 13 participants et participantes CAS Praktika leiten - Unterricht entwickeln – ein Team führen (PUT), volée 2016-2017, 31 participants et participantes Formation des formateurs/trices de terrain, 20 cours, 681 participants et participantes

---

## 8 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Chef de service :            Marc Chassot jusqu'au 31 juillet 2016  
                                      Thomas Di Falco dès le 1<sup>er</sup> octobre 2016

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation. Il n'existe qu'en français.

#### 8.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. 12 537 (12 354) dossiers ou documents ont été prêtés. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 133 831 francs au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation. Cette collaboration intercantonale permet une optimisation des coûts.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le SOPFA publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2016 est de 2123 (1988). Toute place d'apprentissage peut être annoncée ou retirée tout au long de l'année. Afin d'assurer une mise à jour optimale des places d'apprentissage, le SOPFA a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier électronique et un suivi téléphonique durant le printemps et l'été.

La brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation? » est publiée à l'intention des élèves des cycles d'orientation et de leurs parents.

#### 8.1.3 Centres d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 23 614 (25 121) visiteurs ont été recensés, dont 11 751 (11 674) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

#### 8.1.4 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des consultations d'orientation sollicitées par des jeunes et par des adultes :

- > Le nombre de personnes conseillées se situe à 6526 (6279) ;
- > Le nombre d'entretiens est 11 096 (11 020), ce qui représente une augmentation de 76 ;
- > La clientèle de 20 ans et plus représente 31,5 % du total des consultations, soit 2074 (1547) personnes.

#### 8.1.5 Orientation des adultes

92 (85) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.

### 8.1.6 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2016, 3585 (3578) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2016			2015
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	51,8	28,2	40,1	41,2
écoles du degré secondaire supérieur	28,8	47,0	37,8	35,0
autres écoles	2,3	2,6	2,5	2,3
travail rémunéré	0,1	0,1	0,0	0,0
douzième année linguistique	3,3	5,2	4,3	3,9
solutions d'attente ou inconnues	4,9	11,4	8,1	8,9
cours préparatoire ou cours d'intégration	8,8	5,5	7,2	8,7

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 41,1 % (41,2), représentant 1437 (1476) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 0,1 %. De nombreux jeunes commencent un apprentissage une année ou deux ans plus tard.

L'analyse du marché des places d'apprentissage démontre un nombre de places suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles reste plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

### 8.1.7 Evénements particuliers

#### 8.1.7.1 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Un programme de soutien aux jeunes en difficulté a été mis en place sous la forme d'un Case Management. Il consiste à intervenir plus intensivement auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'à mi-août. Une action spéciale intitulée « Last Minute » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 191 jeunes ont fait appel à ce service et 52 entretiens ont été menés dans ce cadre.

## 8.2 Formation des adultes

### 8.2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu trois séances ; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Un montant de 21 103 (25 342) francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

Le prix d'encouragement à la formation des adultes est attribué tous les deux ans. Il n'a pas été attribué en 2016.

### 8.2.2 Université populaire

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Le montant total de la subvention s'élève à 153 000 francs.

### 8.2.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

### 8.2.4 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants et ressortissantes fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Secrétariat général, point 1.2.3) qui s'applique.

### 8.2.5 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions d'assistant socio-éducatif et assistante socio-éducative et d'assistant et assistante en soins et santé communautaire. En tout, 26 candidats et candidates à la validation des acquis ont effectué un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis.

## 9 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

### 9.1 Activités

#### 9.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et cinq fois en séances de sous-commission. Elle a examiné 24 réclamations et 3 cas spéciaux. Aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal cantonal contre des décisions de la Commission. Une décision du Tribunal fédéral a conduit à une modification du règlement sur les bourses et les prêts d'études. La Commission a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année de formation 2015/16.

#### 9.1.2 Bourses cantonales

Les chiffres de l'année 2015/16, en légère progression par rapport à l'année 2014/15, se situent dans la moyenne de ces dernières années :

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2011/12	3 372	1 806	1 566	46,44 %
2012/13	3 462	1 813	1 649	47,63 %
2013/14	3 289	1 764	1 525	46,36 %
2014/15	3 333	1 709	1 624	48,72 %
2015/16	3 383	1 746	1 637	48,39 %

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2016. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
<b>Secteurs du secondaire II :</b>		
Ecoles de maturité gymnasiale	268	1 161 341
Autres formations générales	326	1 452 499
Ecoles professionnelles (à plein temps)	168	848 028
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	623	2 832 128
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	91	332 224
<b>Secteurs du tertiaire :</b>		
Formations professionnelles supérieures	43	264 094
Hautes Ecoles spécialisées	273	1 736 137
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	367	2 545 101
Formation continue		
<b>Total</b>	<b>2159</b>	<b>11 171 552</b>

### 9.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 71 (70) demandes ont été examinées, dont 64 (65) ont été admises. 466 725 (492 950) francs ont été utilisés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 403 093 (401 929) francs ont été comptabilisés en 2016, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

### 9.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 934 000 francs.

## 10 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

### 10.1 Activités

#### 10.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2016, la Commission s'est réunie à quatre reprises en séance plénière, a fonctionné une fois en sous-groupes et a :

- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;
- > validé un nouveau centre cantonal de formation (Escalade sportive) ;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Valérie Aebischer, 19 ans, de Schmitten (course d'orientation) et Charles Devantay, 18 ans, de Vuisternens-devant-Romont (athlétisme) ;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

## 10.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2016, les principaux champs d'activités ont été les suivants :

### 10.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

#### **Formation continue obligatoire :**

En 2016, il n'y a pas eu de formation continue obligatoire pour les enseignant-e-s des cycles 1 et 2. Les 24 animateurs et animatrices pédagogiques qui sont responsables de branche du cycle 3 francophone et germanophone se sont réunis pendant un jour et demi pour analyser le projet de l'évaluation des compétences. Une formation continue supplémentaire a été organisée dans la lutte suisse et les « Burner Games ».

#### **Formation continue facultative :**

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique. En effet, sur 50 (53) cours proposés, seuls 10 (8) ont dû être annulés. Des demandes, surtout de cours à la carte, ont été déposées et les participants et participantes ont pu bénéficier des compétences des formateurs dans diverses disciplines, qui sont en augmentation. Au total 571 (550) personnes ont pu profiter des cours de formation facultative dans différentes disciplines sportives.

### 10.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement du sport a fait l'objet d'un approfondissement lors des cours de formation continue facultatifs des enseignants et enseignantes francophones et germanophones du cycle 1, 2 et 3.

### 10.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif destinée à tous les niveaux d'enseignement a permis à plus de 4946 (5200) élèves de pratiquer au moins une heure supplémentaire de sport par semaine.

### 10.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année 2016, les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes : ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Durant cette même année, de nombreux élèves du cycle 3 ont participé à différents tournois cantonaux : football (9 à 11<sup>H</sup>), course d'orientation (9 à 11<sup>H</sup>), unihockey (9<sup>H</sup>), badminton (10 et 11<sup>H</sup>), hockey sur glace (10 et 11<sup>H</sup>), volleyball (10 et 11<sup>H</sup>) ainsi que basketball (11<sup>H</sup>).

Un grand nombre de jeunes du secondaire 2 participent au GiantXTour, aux collégiades cantonales et aux divers championnats intercollèges romands ou championnats suisses.

### 10.1.2.5 Journée suisse de sport scolaire

Lors de la Journée Suisse de sport scolaire dans le Rheintal Saint-Gallois, le canton de Fribourg a été représenté par 10 (10) équipes du cycle 3 (principalement 11<sup>H</sup>) dans 7 (9) disciplines sportives sur les 12 proposées.

### 10.1.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements scolaires, aides financières (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, développement du programme SAF, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2016, des aides toujours mieux ciblées ont permis à 370 (426) jeunes sportives, sportifs et artistes de talent de bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

Depuis l'été 2016, un nouveau centre régional d'escalade sportive du CAS Romandie Centrale a été reconnu par le canton et fonctionne principalement à Givisiez avec 16 athlètes.



### 10.1.3 Jeunesse+Sport

L'année 2016 a permis de stabiliser les offres du nouveau programme « J+S-sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans. Avec ce programme, 28 (24) jours de formation et 4 (6) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

#### 10.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts et des expertes

239 (189) expert-e-s ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 44 (25) expert-e-s ont participé au cours central cantonal de ski et snowboard à Zermatt.

#### 10.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs et des monitrices

608 (525) moniteurs et monitrices ont été formés dans 22 (23) cours cantonaux de formation de moniteurs. 1530 (1239) moniteurs et monitrices ont complété leur formation dans 39 (39) cours cantonaux de perfectionnement. Deux modules de perfectionnement de moniteurs J+S (2) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

#### 10.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 18 (24) jeunes au Chalet du soldat, au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 148 (156) jeunes. Le camp de canoë à La Roche a réuni 13 (21) jeunes. La 4ème édition du camp journalier de natation s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a eu lieu à Fribourg et a rencontré un grand succès avec 31 (38) participants et participantes, camp complet. La première édition du camp polysportif du Campus Schwarzsee/Lac Noir a accueilli 30 participants et participantes âgés de 8 à 13 ans, camp complet.

#### 10.1.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 34 449 (33 917) jeunes dans plus de 52 (51) disciplines sportives. Pour ces activités, les moniteurs et monitrices, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 828 531 (2 798 316) francs

#### 10.1.3.5 Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 4129 (4314) enfants en suivant le concept J+S sport des enfants qui demande une polysportivité importante. Pour ces activités, les moniteurs et les monitrices, coachs J+S ainsi que leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 243 627 (266 862) francs.

### 10.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a continué son travail afin de valoriser les activités sportives des associations et clubs fribourgeois.

Pour l'année 2016, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 3 043 147 francs (2 795 052).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpO dans les documents à télécharger ([www.fr.ch/sspo/fr/pub/sport\\_loterie\\_romande.htm](http://www.fr.ch/sspo/fr/pub/sport_loterie_romande.htm)) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel ([www.loro.ch/fr/chiffres-cles](http://www.loro.ch/fr/chiffres-cles)).

Il est à noter que les associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une contribution financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2015, valable jusqu'en 2017.

### 10.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

Un inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est disponible sur le site du Service. ([www.sportfr.ch](http://www.sportfr.ch)). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

### 10.1.6 Evénements particuliers

Le Prix sportif 2016 de l'Etat a été remis - dans le cadre de la Nuit du mérite - à l'association Nordic Région Gibloux pour le développement des pistes de ski de fond et des sentiers raquettes du Gibloux, ainsi que toutes leurs activités dans ce contexte. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 10.1.1 y ont aussi été remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en cours d'élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

La Fête fédérale de lutte suisse et de jeux alpestres qui a eu lieu dans la Broye du 26 au 28 août 2016. Une réussite pour cette manifestation d'envergure nationale, voire internationale de par son ampleur, qui a bénéficié d'une belle mais chaude météo et d'un succès populaire incontestable avec près de 280 000 visiteurs présents sur la place de fête. Ceci grâce aux athlètes, au comité d'organisation et aux nombreux bénévoles.

## 11 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

### 11.1 Commissions

#### 11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie une fois.

#### 11.1.2 Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à cinq reprises. Elle a donné son préavis sur les 180 (202) demandes de subventions relevant de sa compétence. Elle a notamment préavisé favorablement l'octroi, pour la saison 2016/17, de cinq aides ponctuelles à la création destinées à soutenir les productions de compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées. Elle a aussi proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat 2016.

### 11.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 950 000 francs.

#### 11.2.1 Eléments statistiques

83 % (82) des subventions ont été attribuées à des projets de créations et 17 % (18) à des projets d'animations culturelles, et cela dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2016	2015
Théâtre	47,1 %	41,8 %
Projets interdisciplinaires	7,5 %	18,3 %
Musique	20,3 %	21,8 %
Danse	9,4 %	8,8 %
Arts visuels	9,6 %	5,2 %
Littérature / édition	3,7 %	1,8 %
Cinéma / vidéo	2,4 %	2,3 %

Le site Internet du Service ([www.fribourg-culture.ch](http://www.fribourg-culture.ch)) a été consulté à près de 46 000 (39 000) reprises.

### 11.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2015–2017) pour un montant total de 1 995 000 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse DA MOTUS! (Givisiez), Orchestre de chambre fribourgeois (OCF), Ensemble Orlando Fribourg, Opéra de Fribourg, Centre d'art contemporain Fri-Art, Belluard Bollwerk International et Fondation Equilibre et Nuithonie. RésiDanse Fribourgeoise a permis d'accueillir en résidence de création trois troupes de danse fribourgeoises : la Compagnie Drift, le Tanztheater Karine Jost et la Tonia Schilling Company.

### 11.2.3 Aides ponctuelles à la création

La Direction a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 135 000 francs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux organismes suivants :

#### 11.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Tutticanti 2016 Bulle, La Chanson des 4 Saisons Corninboeuf, Les Marmousets de Fribourg, Festival international de musiques sacrées, Opéra Louise, Duo Quiproquo, Concerts de la Semaine Sainte, Lè Tsêrdziniolè Treyvaux, Chœur Symphonique de Fribourg, Chœur St-Michel, Chœur-Mixte de Grandvillard, Association des Amis du Couvent des Cordeliers, Chœur de l'Université et des Jeunesses Musicales, Christophe Tiberghien, La Chanson du Moulin Neyruz, studio-klangraum Basel, Murten Classics – Sommerfestspiele Murten, Association Nouvelles Créations, Chœur Arsis, Maîtrise de Fribourg, Association Schoss, Ensemble vocal De Musica, La Concordia de Fribourg, Orchestre des Jeunes de Fribourg, Ensemble Diachronie, Concerts de l'Avent Villars-sur-Glâne, Florian Favre, Compagnie Steve Octane, Association des Amis de Morat Festival des Lumières, Société de musique L'Appel du Manoir, Opéra des Champs, Fêtes musicales de Bulle ;

#### 11.2.3.2 Littérature, édition

Editions Patrick Frey, Türli Verlag GmbH, Editions de l'Aire, Association Belzedics, Editions Cabédita, Hélice Hélas Editeur, Herausgeber.ch – Kulturbuchverlag, Editions Faim de Siècle, Editions Fata Morgana, Editions La Baconnière, Editions La Sarine, Editions uTopie, Editions Slatkine, Editions InFolio, Riverfield Verlag GmbH, Editions La Joie de Lire, Nydegg Verlag, Editions de l'Hèbe, Sensler Museum, Editions Larsson, Le Tripode Editions, Editions Fleurs Bleues ;

#### 11.2.3.3 Danse

Compagnie Fabienne Berger Promasens, Tanztheater Karine Jost, Antipode Danse Tanz, Action-Danse Fribourg, Réseau Danse Suisse, Compagnie Drift ;

#### 11.2.3.4 Théâtre

Talman Ensemble, Le Magnifique Théâtre, Le Guignol à Roulettes, Compagnie Ad'Oc, Compagnie de l'Efrangeté, Compagnie Alain Guerry, La Minotte et compagnie, Uvilersal Productions, Enquêtes de Vie, Szène 17, Midi Théâtre, Théâtre de la Cité ;

#### 11.2.3.5 Cinéma, vidéo

Fondation romande pour le cinéma, Calypso Film AG ;

#### 11.2.3.6 Arts visuels, photographie

Stéphanie Baechler, Pierre-Alain Morel, Isabelle Pilloud, David Brülhart, Eric Sansonnens, Régine Gapany, Visarte Fribourg, Thomas Brasey, Viviane Fontaine, APCd Fondation, Marinka Limat, Grégory Sugnaux, Noémi Handrick, Peter Barth, Catherine Liechti, Josiane Guillard, Mélina Repond/Benjamin Ruffieux, Lauris Paulus, Gaël Sapin, Alain Wicht, Karin Kurzmeyer.

#### 11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 361 000 francs aux manifestations et organisations suivantes :

Association Tinguely 2016 (Fribourg), EclatsConcerts Fribourg, Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Société des concerts de la ville de Bulle, Association des amis de l'orgue du Collège St-Michel, Nuit des Musées de Fribourg, Académie d'orgue de Fribourg, Association des Amis et Amis de Jacques Thévoz (Fribourg), FriScènes (Fribourg), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Association Guitare et Luth (Gruyères), Cantorama (Jaun), Association Rencontres Guitares (Bulle), Association ADMA (Fribourg), Swing in the Wind (Estavayer-le-Lac), Prix interrégional des jeunes auteurs PIJA (Charmey), Association Crapouille (Fribourg), Fondation Bex & Arts, Rencontres théâtrales de Bulle, Association Les Capucins (Romont), Le Roman des Romands (Genève), Duo Francelet-Moser (Murten), Planète Mars Production (Marly), Groupe Convulsif (Le Pont), 20 Heures de Musiques Romont, Laure Betris (Villars-sur-Glâne), Phonothèque nationale suisse, Fêtes musicales de Bulle, Art Forum Glâne (Rue), Association BédéMania Belfaux/Corminboeuf.

#### 11.2.5 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 157 000 francs à 29 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.

#### 11.2.6 Contributions financières de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 3 385 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants : Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival Les Georges (Fribourg), Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Nouveau Monde (Fribourg), Opéra de Fribourg, Orchestre de Chambre Fribourgeois, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg, Vitro-Centre (Romont).

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la commission a aussi soutenu, pour un montant total de 1 040 200 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes : Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg), Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens). Côté investissements, la commission a soutenu pour un montant de 800 000 francs la création d'une Maison des artistes à Givisiez.

#### 11.2.7 Soutien aux musiques actuelles

16 journées de résidence de création ont été attribuées au Nouveau Monde (pour l'accueil de Cortez), à Fri-Son (Hubris et Dirty Sound Magnet), à La Spirale (Florian Favre Trio), à Bad Bonn (Bertrand Siffert) et à Ebullition (Fensta) ainsi qu'au projet « Opération Iceberg » (Nouveau Monde/FCMA).

#### 11.2.8 Prix culturel de l'Etat

Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg est attribué tous les deux ans. Cette année, le Conseil d'Etat l'a décerné, sur proposition de la Commission des affaires culturelles, à Guy Oberson, artiste visuel domicilié à Lentigny. D'un montant de 15 000 francs, le Prix a été remis lors d'une manifestation publique qui s'est déroulée à Mézières le 9 novembre.

#### 11.2.9 Bourse de mobilité à la création artistique

Deux bourses de mobilité à la création artistique ont été attribuées à David Brulhart, artiste visuel domicilié à Fribourg, pour son projet intitulé « Knut » et à l'artiste visuelle Isabelle Pilloud, domiciliée Fribourg, pour son projet « Héroïnes ».

### 11.2.10 Fonds Pierre et Renée Glasson

Une bourse de 15 000 francs du Fonds Pierre et Renée Glasson a été octroyée à Luca Musy, percussionniste domicilié à Marly, pour poursuivre ses études à la « Hochschule für Musik und Theater » de Hambourg. M. Musy a été sélectionné parmi quatre candidatures, lors d'une audition par un jury d'experts.

### 11.2.11 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) et de Label+ Théâtre romand. Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a aussi participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

La Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Alsace a permis cette année l'accueil de l'ensemble La Chapelle Rhénane (Strasbourg) par l'Association Guitare & Luth (Gruyères), de la Compagnie Flash marionnettes (Strasbourg) à la salle de La Tuffière (Corpataux-Magnedens), et l'accueil en création de la Compagnie Act2 (Strasbourg) à l'Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne). Un soutien aux frais de déplacement en Alsace a été attribué à Camille von Deschwanden (Vuisternens-en-Ogoz) et un soutien à la diffusion a été octroyé au Théâtre des Osses (Givisiez) pour la diffusion d'un spectacle au TAPS (Théâtre Actuel et Public de Strasbourg), et au Théâtre de l'Ecrou (Fribourg) pour la présentation d'un spectacle à l'Espace culturel Le Point d'Eau (Ostwald).

Le Service a soutenu les activités et le fonctionnement de la Casa Suiça à Nova Friburgo (Brésil), conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat en 2010.

Le 7 février, l'Etat de Fribourg a signé un accord de coopération avec la commune de Baradero (Argentine), ville fondée au XIX<sup>ème</sup> siècle par des émigrés fribourgeois. Par cet accord, les parties se sont engagées à soutenir et à encourager des collaborations et échanges dans les domaines de la culture et de la formation. Après Nova Friburgo (Brésil) et Puerto Yartou (Chili), c'est le troisième accord de coopération culturelle signé par l'Etat de Fribourg en Amérique latine.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein des conseils de fondation de La Manufacture - Haute Ecole des arts de la scène, et de la Haute Ecole de Musique (HEMU) Vaud-Valais-Fribourg. Il est membre du bureau des conseils de fondation de Cinéforum, de La Manufacture et de Label+Théâtre romand.

### 11.2.12 Résidences d'artistes à l'étranger

Grégory Sugnaux, artiste visuel, domicilié à Siviriez, a séjourné durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin. Par ailleurs, l'artiste visuelle Stéphanie Baechler, domiciliée à Courtaman, occupe l'atelier « Jean Tinguely » de la Cité des Arts à Paris du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

### 11.2.13 Culture et école

Sous le label « Culture et école », le Service a soutenu financièrement 138 (137) représentations scolaires produites par des acteurs culturels fribourgeois. Il a par ailleurs accordé un soutien à huit musées et lieux d'exposition du canton pour la mise en place d'ateliers et d'animations destinés aux classes de l'enseignement obligatoire.

Les subventions accordées par le biais du programme « Culture et école » s'élèvent à 184 080 francs, auxquels s'ajoute un montant de 85 000 francs prélevé sur le Fonds des taxes de loteries, destiné à soutenir les activités pédagogiques du Festival international de films de Fribourg.

### 11.2.14 Patrimoine culturel immatériel

L'inventaire cantonal des traditions vivantes, dont le Conseil d'Etat a confié la conduite scientifique au Musée gruérien, est en cours d'actualisation, en coopération avec les porteurs de traditions et l'Office fédéral de la culture. En collaboration avec Pro Helvetia, la DICS a confié au Musée gruérien la réalisation d'un projet innovant et participatif #tradifri visant à valoriser les traditions vivantes dans le canton de Fribourg. Le public a notamment pu en voir les résultats lors de la création d'un film-performance participatif réalisé au festival Belluard Bollwerk International et d'une exposition photographique à la Bibliothèque cantonale et universitaire.

### 11.3 Evénements particuliers

Pour renforcer l'accès des jeunes à la culture, le programme « Culture et Ecole » a été remodelé puis lancé officiellement, en partenariat avec la Banque cantonale de Fribourg (BCF), les Transports publics fribourgeois (TPF) et la Loterie romande. Ce programme renforce l'accès et la sensibilisation à la culture qui, à côté de l'encouragement de la culture professionnelle, constitue le deuxième pilier de la politique culturelle cantonale.

Au 1<sup>er</sup> janvier, le Service a mis en ligne le guichet virtuel *myfribourg-culture.ch* qui permet désormais le dépôt en ligne des demandes de subventions.

L'Etat de Fribourg s'est associé à la ville de Fribourg pour développer un programme des festivités et manifestations marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Jean Tinguely.

### 11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a aussi participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de la gestion d'institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers.

Le chef du Service est membre de la commission préparant l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire, ainsi que la transformation du bâtiment Schumacher SA à Schmiten, qui abritera le centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) pour l'ensemble des institutions culturelles. Il a participé aux travaux de l'étude de faisabilité visant délocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux, ainsi qu'aux travaux de rédaction du règlement d'application de la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (RArch). Il conduit aussi les travaux préparatoires à la participation des bibliothèques fribourgeoises au futur Swiss Library Service Platform, réseau bibliothécaire suisse qui remplacera RERO à l'horizon 2020.

### 11.5 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directeur : Martin Good

#### 11.5.1 Commission

La Commission a tenu deux séances au cours desquelles elle a pris connaissance des comptes 2015 et préavisé favorablement le budget 2017 de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Parmi les principaux thèmes traités : le projet d'extension et de réaménagement de la Centrale, le stockage interinstitutionnel cantonal (SIC), le système de gestion des bibliothèques avec le projet Swiss Library Service Platform (SLSP). Les membres de la Commission ont aussi évoqué le sujet de la relève des cadres de l'institution, d'une association des Amis de la BCU et la numérisation de la presse fribourgeoise. Ils ont apprécié la qualité et la diversité du programme culturel proposé au public cantonal.

#### 11.5.2 Direction et services généraux

La BCU dispose d'un effectif de 49,66 EPT (49,46), réparti sur 64 personnes. De plus, elle gère environ 50 personnes engagées sur contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnes payées à l'heure, civilistes, stagiaires, apprentis).

Principaux dossiers traités :

- > projet d'extension et de restructuration de la BCU, notamment l'étude de détail, qui comprend également l'analyse d'un stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > représentation fribourgeoise au Comité de pilotage du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) ;
- > participation au comité de pilotage SLSP (Swiss Library Service Platform) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC) ;
- > réorganisation de deux secteurs : « Technologies du web et infrastructure informatique » et « Systèmes d'information ».



---

Le 30 septembre, la 8<sup>e</sup> volée du CAS en gestion de documentation et de bibliothèque a été ouverte.

#### 11.5.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments, plusieurs projets ont été réalisés en plus de l'entretien courant, notamment la réfection du toit de la Rotonde.

#### 11.5.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré 5 apprenti-e-s en information et documentation (2 ont terminé leur formation en été, 1 nouvelle apprentie a été engagée), 1 apprenti médiaticien (arrêt de l'apprentissage à fin août 2016), 2 stagiaires pré-HES (1 a terminé son stage de 12 mois en été, et 2 nouveaux ont été engagés).

#### 11.5.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination a notamment abordé les thèmes suivants : le projet d'extension de la BCU, le projet de construction pour la Faculté de droit, l'avenir de RERO et la participation de Fribourg au projet national Swiss Library Service Platform (SLSP). Sous la conduite de la Vice-Rectrice, un groupe de travail, mis en place par le Rectorat, a livré un état de lieux et un plan d'action en relation avec la thématique de l'Open Access.

#### 11.5.2.4 Coordination des bibliothèques associées

La coordination s'est occupée au total de 17 bibliothèques. Les Archives de la Ville de Fribourg ont commencé à intégrer un nouveau fonds. La place des bibliothèques associées dans le réseau qui succédera à RERO est prise en compte dans les réflexions et dans les groupes de travail.

#### 11.5.2.5 Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

En 2016, l'ABF-VFB a édité un argumentaire destiné à sensibiliser les politiques et le public quant au rôle des bibliothèques fribourgeoises. Le don de la Loterie romande à l'attention des bibliothèques de lecture publique fribourgeoises s'est élevé en 2016 à 137 860 francs et a été entièrement distribué aux bibliothèques concernées.

#### 11.5.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

La phase de projet a débuté en janvier 2016 avec un développement par thématiques. Pour le fonctionnement provisoire durant les travaux, il a été décidé de conserver la totalité des locaux de la BCU-Beauregard jusqu'en 2021/22. L'étude de faisabilité du projet de Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) a été achevée et le Grand Conseil a approuvé le décret d'engagement d'un montant de 31 100 000 francs pour l'achat du bâtiment de Schumacher AG à Schmitten et sa transformation.

#### 11.5.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Principaux axes de travail : numérisation de « La Liberté » 1949–2006, les « Freiburger Nachrichten » 1939–1998, recherche de fonds et règlement des droits avec « La Gruyère ».

### 11.5.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

#### 11.5.3.1 Acquisitions

3182 imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. Elle a collecté 1741 périodiques fribourgeois en dépôt légal, dont 47 nouveaux titres. Les collections iconographiques s'enrichissent de 732 affiches, de 6 cartes de géographie et de 570 photos anciennes. Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 319 documents audio, 69 DVD/vidéos et a effectué 232 enregistrements patrimoniaux.

#### 11.5.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Le catalogue des imprimés anciens s'est enrichi de 198 volumes. Pour la bibliographie fribourgeoise, 1596 nouvelles notices ont été créées. Outre le traitement annuel des 120 affiches, la numérisation du Fonds Léo et Micheline Hilber s'est poursuivie ainsi que celle du Fonds Jacques Thévoz, du Fonds Prosper Macherel et des clichés de Pierre-Joseph Rossier issus de fonds BCU et Pro Fribourg. 1606 documents audio ou vidéo ont été archivés.



---

L'équipe de l'atelier de reliure et de conservation – outre ses tâches habituelles de reliures, réparations et restaurations, fabrication de boîtes, montage d'expositions – a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms.

### 11.5.3.3 Consultation

610 documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

### 11.5.3.4 Activités culturelles

Expositions présentées : « MMABATHO – Namsa Leuba » (12.03–23.04.2016) ; « Je t'appelais Seppi – Jo Siffert & Jean Tinguely – photos de Jean-Claude Fontanta » (13.05–10.09.2016) ; « Japon – Fribourg : Pierre Joseph Rossier – un pionnier de la photographie en Extrême-Orient » (1858–1862) (22.09–02.11.2016) et « L'âne, la foule et son idole : La Saint-Nicolas dans l'objectif des photographes » (12.11.2016–25.02.2017).

Publications : « Localités et demeures patriciennes du canton de Fribourg. Dessins de Charles de Castella (1737–1823) » ; Claude Luezi, Photographies de Jacques Thévoz, « Mystères de cathédrale : Saint-Nicolas de Fribourg » ; « Chronique fribourgeoise 2015 » ; « BCU Info No 74 et 75 ».

Les nombreux débats, lectures, conférences, visites guidées et animations ainsi que le programme cinématographique sont référencés dans la revue « BCU Info ».

Outre la participation à la Nuit des Musées (21.05.2016), première édition d'une journée Portes ouvertes « La BCU se livre » (23.04.2016), présentation en collaboration avec le Service de la culture de l'exposition « Fribourg vu par les écrivains » au Salon du livre de Genève (27.04–01.05.2016), ainsi qu'un stand au Salon du livre romand (19/20.11.2016).

## 11.5.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

### 11.5.4.1 Acquisitions remarquables

Lot de documents se rapportant à l'abbé Pierre Kaelin et à son œuvre (don) ; Hugues Legoux, « Lettres de Fribourg ». Vers 1800. Ms. (achat) ; lot de partitions musicales de l'abbé Pierre Kaelin (don) ; masque mortuaire de Georges Aeby (1902–1953) (don) ; 26 cartes postales adressées à l'abbé Joseph Bovet (achat) ; « Partie méridionale des cantons de Berne et de Fribourg... ». Carte géographique (achat) ; Gabriel Zwick, « Messe en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons martyrs ». Ms. autogr. (don) ; services de presse de l'Agence de presse internationale catholique (Kipa-Apic), 1968–2014 (don).

### 11.5.4.2 Traitement

Inventorisation: Papiers Pierre Kaelin (partie non musicale) ; Papiers Ernest Thilo (1879–1962). Classement des nouvelles acquisitions : L 2189–2232.

### 11.5.4.3 Principales collaborations et autres activités

« Localités et demeures patriciennes du canton de Fribourg. Dessins de Charles de Castella (1737–1823). Ortschaften und Herrensitze im Kanton Freiburg. Zeichnungen von Charles de Castella (1737–1823) ». 1 carnet de 18 fac-similés au format carte postale ; Jean Winiger, « L'abbé Bovet. Là-haut sur la montagne. Au-delà de la légende », Bière 2016 ; Pierre-Philippe Bugnard, Mariano Delgado, Fritz Oser, Francis Python, « Un pédagogue à l'origine de l'école actuelle : le père Grégoire Girard (1765–1850). Textes essentiels et biographie », Bière 2016 ; Journée portes ouvertes le 23.04.2016.

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit : 2362 (2289) documents ont été consultés dont 714 (743) manuscrits, et 677 (695) visites ont été enregistrées.

### 11.5.5 Secteur Technologies du web et infrastructure informatique

Principales activités :

- > mise en place d'une stratégie pour la préservation et la conservation des documents électroniques notamment dans le cadre du dépôt légal ;
- > analyse et conception d'une plateforme permettant l'écoute des documents sonores patrimoniaux sur les postes publics de la BCU ;
- > analyse de la présence de la BCU sur le Web et des nouveaux besoins liés au projet SLSP (Swiss Library Service Platform) ;
- > mise en place de SharePoint pour la gestion des documents de travail ;
- > reprise des activités liées à la préservation et la conservation des documents audiovisuels ainsi que leurs acquisitions techniques (par ex. numérisation) par le secteur ;
- > plusieurs améliorations et aménagements sur les postes publics de la BCU.

### 11.5.6 Secteur Systèmes d'information

Les deux principaux projets qui ont occupé le secteur étaient SLSP (Swiss Library Service Platform) et l'avenir de RERO. Plus spécifiquement, il s'est consacré aux dossiers suivants :

- > participation à la phase de conception de détail du projet SLSP, avec les principales bibliothèques universitaires suisses, dans le groupe de travail LT 3 Processus et exigences informatiques ; la phase de conception arrive à son terme ; la faisabilité du projet est établie ;
- > travaux liés au retrait du canton de Vaud de RERO et à l'évolution de RERO ;
- > participation aux négociations pour les licences nationales qui permettent d'élargir l'accès à des ressources électroniques à tout le pays, ainsi qu'à leur mise en place ;
- > participation à la réorganisation du groupe de travail Open Access de l'Université de Fribourg ;
- > suivi du développement du catalogue en ligne Explore ;
- > accompagnement de différents projets de la BCU, comme FReBOOKS.

### 11.5.7 Secteur Acquisitions

#### 11.5.7.1 Statistiques

<b>Documents</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats sur le budget de la BCU-Centrale	13 629	12 522
Achats sur le budget de l'Université	17 333	17 196
Achats sur crédits spéciaux	1 013	1 299
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	7 904	12 248
Périodiques : nouveaux abonnements	79	70
Périodiques : numéros spéciaux	500	397
<b>Total</b>	<b>40 458</b>	<b>43 732</b>
<b>Périodiques</b>		
Etat de la collection (titres)	4 891	5 000
Périodiques électroniques (titres)	18 411	15 737
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	54 760	51 532
Bases de données (cédéroms et en ligne)	400	400

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 21 690 fascicules.

### 11.5.7.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses, qui vise un approvisionnement coordonné en information électronique des hautes écoles suisses à des conditions financières favorables. L'essentiel des 18 411 périodiques disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU fait l'objet d'un abonnement via le Consortium. La BCU a également acquis les e-books suivants : OSO Philosophy 2014/2015, IOP E-books, HSK E-books chez De Gruyter.

### 11.5.8 Secteur Catalogage

Catalogage formel : la BCU a traité 48 355 (59 076) documents, se répartissant ainsi : nouveau catalogage 41 520 (49 043) ; recatalogage 2265 (5277) ; divers 4570 (4756). L'apport des bibliothèques associées a été de 14 136 (18 618) documents. Au total, cela représente 62 491 (77 694) documents.

Catalogage matières : 18 061 (19 645) documents indexés par la BCU ; 12 121 (12 057) par une autre bibliothèque ; 14 216 (24 607) non-indexables ; 2 416 (1 921) notices d'autorité et de concordance, soit un total de 46 814 (58 230).

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université : 33 % (28 %) pour le catalogage formel et 52 % (45 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec RERO, 53 % (48 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, 40 % (38 %) pour le catalogage matières respectivement, si l'on ne tient pas compte des ouvrages non indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 1 979 038 (1 954 426) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 780 900 (2 730 206) volumes.

Recatalogage : 1144 (3214) volumes à la Centrale et 1121 (2063) volumes à l'Université. De 1985 à 2016, 995 710 volumes ont été recatalogués, dont 2265 cette année (5277).

### 11.5.9 Secteur Public

#### 11.5.9.1 Prêt de documents et autres services

205 381 (208 711) documents ont été prêtés par le service du prêt de la BCU-Centrale, dont 71 677 (73 488) proviennent de sa médiathèque. 3595 (3213) documents ont été prêtés pour une consultation sur place. Par le biais du prêt entre bibliothèques, la BCU a commandé 8345 (8871) documents et photocopies en Suisse ou à l'étranger. En contrepartie, elle a fourni à ces bibliothèques 9849 (10 171) documents et photocopies de son propre fonds.

La BCU a traité 201 (284) commandes de copies de journaux fribourgeois. Elle a facilité 8461 (7153) accès au WLAN à son public non-universitaire.

#### 11.5.9.2 Accès aux ressources électroniques

Plus de 415 000 (400 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés dans les 40 (40) bouquets de journaux. Plus de 395 000 (380 000) recherches ont été effectuées dans les 400 (400) bases de données (e-books scientifiques inclus) qui ont fait l'objet d'un abonnement par la BCU.

9282 (6446) e-books ont été prêtés via les plateformes de FReBOOKS. 22 (22) bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton de Fribourg participent au projet FReBOOKS de la BCU.

#### 11.5.9.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 44 (59) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 770 (767) personnes. Plus de 850 (850) étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

### 11.5.10 Secteur Logistique

L'adjointe du chef du secteur a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La phase opérationnelle du projet « Organisation et gestion des masses documentaires » (OGMD) s'est poursuivie, notamment par un inventaire complet des fonds patrimoniaux en vue de la planification des futurs magasins. L'équipement des documents a porté sur 77 056 (82 366) volumes cotés et 22 702 (21 158) volumes magnétisés ; 221 000 (340 000) volumes équipés avec une puce RFID, soit 1 246 000 volumes entre 2011 et 2016. 4530 (4977) paquets ont été envoyés.

### 11.5.11 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Constellation (le groupe des responsables de bibliothèques à l'Université) a continué ses travaux en vue de la réalisation des cinq objectifs définis en 2015, établissant des rapports notamment sur la question de la visibilité des bibliothèques, de leur présence dans l'organigramme de l'Université et du déploiement des unités de documentation après la mise en fonction des nouveaux bâtiments (BCU-Centrale et Miséricorde). Un groupe a œuvré pour la présentation des bibliothèques sur le nouveau portail web de l'Université. Chaque unité de documentation dispose d'une politique d'acquisitions validée par les instances concernées.

## 11.6 Conservatoire

Directeur : Giancarlo Gerosa

### 11.6.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2015 et préavisé favorablement le budget 2017. Elle a traité notamment de la réorganisation territoriale du Conservatoire, de la rentrée scolaire 2016/17, de la désignation du doyen des classes de bois ainsi que de l'informatique.

### 11.6.2 Activités

#### 11.6.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2016.

#### Art dramatique

Nombre d'élèves 40 ; répartition par degré : cours d'introduction I, II, III 15 ; moyen 9, secondaire 4, certificat amateur 3 ; certificat préprofessionnel 5 ; nombre de professeurs : 11 ; lieu d'enseignement : Fribourg.

#### Bois

Nombre de cours 800 : flûte à bec 157, flûte traversière 281, clarinette 146, saxophone 161, hautbois 37, basson 18 ; répartition par degré : inférieur 487, moyen 188, secondaire 90, certificat amateur 32 ; filière préprofessionnelle 3 ; nombre de professeurs : flûte à bec 10, flûte traversière 11, clarinette 6, saxophone 6, hautbois 1, basson 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans les sept districts.

#### Chant

Nombre de cours 160 ; répartition par degré : inférieur 85, moyen 37, secondaire 16, certificat amateur 21 ; filière préprofessionnelle 1 ; nombre de professeurs : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

#### Cordes

Nombre de cours 430 : violon 306, violoncelle 107, alto 11, contrebasse 6 ; répartition par degré : inférieur 265, moyen 90, secondaire 59, certificat amateur 13 ; filière préprofessionnelle 3 ; nombre de professeurs : violon 14, violoncelle 4, alto 3, contrebasse 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg).

#### Cuivres

Nombre de cours 600 : trompette 402, euphonium 66, alto 52, tuba 7, cor 30, trombone 43 ; répartition par degré : inférieur 334, moyen 176, secondaire 66, certificat amateur 24 ; nombre de professeurs : trompette 15, tuba 3, cor 2, trombone 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les sept districts.

## Danse

Nombre d'élèves 71 ; répartition par degré : certificat amateur 48 ; filière préprofessionnelle 23 ; nombre de professeurs : 5 (et 6 maîtres de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

## Guitare

Nombre de cours 420 ; répartition par degré : inférieur 294, moyen 86, secondaire 30, certificat amateur 8 ; filière préprofessionnelle : 2 ; nombre de professeurs : 13 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les sept districts.

## Jazz

Nombre de cours 370 : piano 106, guitare 99, batterie 107, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) 11, chant 29, guitare basse et contrebasse 9 ; clarinette et saxophone 9 ; répartition par degré : inférieur 238, moyen 85, secondaire 20, certificat amateur 22 ; filière préprofessionnelle 5 ; nombre de professeurs : 17 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

## Piano

Nombre de cours 1330 ; répartition par degré : inférieur 814, moyen 308, secondaire 154, certificat amateur 53 ; filière préprofessionnelle 1 ; nombre de professeurs : 46 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les sept districts.

## Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours 51 ; répartition par degré : inférieur 36, moyen 10, secondaire 3 ; certificat amateur : 2 ; nombre de professeurs : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Culture musicale : formation initiale et amateur : nombre de cours pris 82 ; répartition par degré : niveau I : 19 ; niveau II : 9 ; niveau III : 21 ; niveau IV : 33 ; formation préprofessionnelle : nombre de cours pris 10, répartition par degré : niveau I : 3 ; niveau III : 2 ; niveau IV : 5 ; nombre de professeurs : 5 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Direction chorale : degré certificat amateur, nombre d'élèves 9 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : filière préprofessionnelle, nombre d'élèves 13 ; nombre de professeurs : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 168 ; répartition par discipline : initiation musicale 69, rythmique Jaques-Dalcroze 40, méthode Orff 59 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Improvisation au clavier : nombre de cours 21 ; répartition par degré : inférieur 14, moyen 6, certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Orgue : nombre de cours 15 ; répartition par degré : inférieur 9, moyen 3, secondaire, 2 ; certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Percussion classique : nombre de cours 72 ; répartition par degré : inférieur 42, moyen 15, secondaire 11 ; certificat amateur : 4 ; nombre de professeurs : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

### 11.6.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2015/16, 1082 examens ont eu lieu dans les 3 domaines suivants :

- > Musique : 966 examens dont 33 examens finaux (29 certificats amateur CA et 4 certificats préprofessionnel PP) ;
- > Art dramatique : 57 examens dont 11 examens finaux (7 CA et 4 PP) ;
- > Danse : 59 examens dont 4 examens finaux (1 CA et 3 PP).

Sont compris les examens des lauréats (certificats amateur, CA, et préprofessionnel, PP) suivants : alto, cuivres (1 CA) ; art dramatique (4 PP, 7 CA) ; chant (3 CA) ; clarinette (1 PP) ; danse (1 CA et 3 PP) ; direction ensembles à vent (3 PP) ; euphonium (1 CA) ; flûte traversière (2 CA) ; guitare jazz (1 CA) ; harpe (1 CA) ; hautbois (1 CA) ; improvisation au clavier (1 CA) ; piano (5 CA) ; trompette (1 CA) ; violon (3 CA) ; violoncelle (3 CA et 1 PP).

### 11.6.2.3 Personnel enseignant

Durant l'année scolaire 2015/16, 191 professeur-e-s ont assuré en moyenne 2820 heures d'enseignement hebdomadaire (110,75 EPT). Le Conservatoire accueille aussi les étudiant-e-s des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique, ainsi que les étudiant-e-s de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU), site de Fribourg, pour la formation pratique du deuxième instrument et de la discipline principale « Musique à l'école ». Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiant-e-s universitaires la possibilité d'accéder aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiant-e-s se destinant au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

### 11.6.2.4 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 350 activités (auditions, concerts, spectacles, portes ouvertes, présentation d'instruments dans les écoles) ont permis au public d'apprécier le travail réalisé ou d'en découvrir l'activité. L'année a été particulièrement riche en rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue. Plus de 40 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves ou aux professeur-e-s de parfaire leur formation.

### 11.6.2.5 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5200 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire. Le site Internet du Conservatoire a été consulté par 61 000 visiteurs.

## 11.7 Musée d'art et d'histoire

Directrice : Verena Villiger Steinauer

### 11.7.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2015 et préavisé favorablement le budget 2017.

### 11.7.2 Personnel

L'effectif du personnel du MAHF est resté stable en 2016, à savoir 14,55 EPT. Des civilistes, des assistants et assistantes scientifiques et deux apprenties ont complété l'effectif pour la préparation d'expositions et la ré-inventorisation de la collection. Des étudiant-e-s universitaires ont suivi des stages muséologiques ou de restauration.

### 11.7.3 Activités

#### 11.7.3.1 Expositions temporaires et permanente

En 2016, le nombre des expositions a dû être réduit à cause du déménagement des collections.

Quoi de neuf ? Dons, acquisitions, découvertes (06.11.2015–12.06.2016) / Pierre-Alain Morel – Hic et nunc (10.11.2016-26.02.2017).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 12 056 (10 750) visiteurs dont 82 (109) classes représentant 1394 (1620) élèves ; la Nuit des Musées a été visitée par 1250 (1750) personnes.

#### 11.7.3.2 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires (y compris « Des Saints, des légendes ») est de 63 (82). « Des Saints, des légendes » : trois dimanches par an, le MAHF présente un saint particulier, au travers d'œuvres choisies.

#### 11.7.3.3 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences (y compris les « Découvertes du mardi ») a été de 40 (32). « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. 11 doubles conférences-discussions, données par des spécialistes et en collaboration avec la SHCF (histoire de l'art), ont été offertes au public. 7 (12) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.



#### 11.7.3.4 Nouvelles réserves

Le déménagement à la réserve centrale de la collection du MAHF aux Daillettes est en cours. Ces travaux sont effectués par un technicien et un restaurateur du musée, assistés par du personnel externe.

#### 11.7.3.5 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs et collaboratrices : Quoi de neuf ? Dons, acquisitions, découvertes ; Cahier d'artistes : Pierre-Alain Morel – Hic et nunc ; six nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d'œuvres) ont paru ; 28 (31) articles sur la collection ont été rédigés par les collaborateurs et les collaboratrices du MAHF pour différentes revues.

#### 11.7.3.6 Site Internet

Le site Internet du MAHF et de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a été consulté par 59 415 (61 531) visiteurs (moyenne de 172 par jour). Il permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement 4829 (4119) œuvres.

#### 11.7.3.7 Dons et acquisitions

Liste complète sur [www.fr.ch/mahf/fr/pub/musee\\_art\\_et\\_histoire/collection/nouvelles\\_acquisitions.htm](http://www.fr.ch/mahf/fr/pub/musee_art_et_histoire/collection/nouvelles_acquisitions.htm).

##### Dons

- > Peinture : Anonyme : Elisa de Boccard, quatre portraits, 1896-1899, huile sur toile. Soeurs de l'Oeuvre de St-Paul Fribourg : Inconnu, La Sainte Famille, XVIIe s., huile sur toile ; Attribuée à Gertrude Richard, Adoration des Bergers d'après Pierre-Paul Rubens, 1<sup>re</sup> moitié du XVIIIe s., huile sur toile ;
- > Sculpture : Anonyme : Attribuée à Jean-François Reyff, Pietà, 1640-1650, bois polychromé. Mme Marlyse Tschanz : Jacques Basler, Méditerranée, 1997, bois verni, acier ;
- > Arts appliqués : Abegg-Stiftung, Scènes mariales, fin XVe s., impression sur tissu de lin. M. Thierry de Boccard, Atelier fribourgeois, Trois-corps, XVIIIe s., bois marqueté. M. Gérard Chassot, président : Deux drapeaux de l'Association Fribourgeoise des Tireurs Vétérans (AFTV), 1943 et 1964, soie. Mmes Rose Elisabeth et Marinette Civelli : Chambre à coucher de François Civelli, vers 1900, noyer. Mme Elisabeth Gardner-Muheim : Cabinet attesté depuis le XIXe s. dans la famille de Diesbach, XVIIe s., bois sculpté et doré. M. Damien Piller : Latrines du château en Grand-Rhain à Domdidier, fin XIXe-début XXe s., bois.

##### Dépôts

Sculpture : Paroisse Saint-Pierre de Carignan-Vallon : Inconnu, Pietà, XV<sup>e</sup> siècle, bois polychromé.

##### Remis

- > Sculpture : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Pierre-Alain Morel, Voyage (quatre sacs et une sacoche), 2014, bois de peuplier ; Lauris Paulus, Lost Memories, 2011, verre flotté ;
- > Peinture : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Josiane Guillard, Ecume, 2015, huile sur toile ; Gaël Sapin, L'atelier rouge, 2015, huile sur toile ; Gregory Sugnaux, Le spectacle, 2016, technique mixte. Vitrocentre : Armorial des baillis du château de Romont, 1757, 49 panneaux à huile sur toile ;
- > Arts graphiques : Tribunal pénal économique : Frédéric François Dandiran, huit vues de Fribourg, 1838, lithographie aquarellée. Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Lauris Paulus, The Prophecy I, 2015, 5 impressions au laser sur papier ; Gaël Sapin, Agglo 2, 2015, encre sur papier ;
- > Arts appliqués : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Karin Kurzmeyer, Rendez-vous, 2015, photographie en couleur, impression jet d'encre ; idem, Daphne, 2015, céramique ; Marinka Limat et Christine Dafflon, Chiffons de Mézières, 2016, tapis en lrette tissé ; Mélina Repond, Benjamin Ruffieux, Glace I, Benache, Rennes, Renne devant humain, quatre photographies en noir et blanc dont deux rehaussées à la manière noire, 2016 ; Alain Wicht, Zanzibar, 2014, photographie en couleur. Service archéologique du canton de Fribourg : 64 tissus liturgiques et morceaux de textiles, XVIIe s., lin, soie.



## Acquisitions

- > Peinture : Jean-Baptiste Bapst, Portrait de Louis Auguste Augustin d’Affry, 1744, huile sur toile. Antoine Brun, Portraits de François Dominique Perrier et de son épouse, 1815, huile sur toile. Ernest Riesemey, Le Braconnier, vers 1964, huile sur toile. Clara Wagner-Grosch, Portraits d’Antonin Weissenbach et de Céline Weissenbach-Bise, 1916, huile sur toile ;
- > Sculpture : Ursi Luginbühl, Vase, 1989, céramique vernissée noir et cuivre. Pierre-Alain Morel, Tubes, 2012-2016, bois de peuplier.

### 11.7.3.8 Médiation culturelle

En 2016, la médiation culturelle a effectué 137 (107) visites-ateliers, dont 35 (45) au MAHF et 104 (62) à l’Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle, pour un total d’env. 2130 (1440) personnes. Les 137 (107) ateliers ont été suivis notamment par 80 (59) classes de l’école obligatoire du canton et 6 (10) groupes d’adultes. D’autre part, la médiation culturelle est allée à la rencontre des Fribourgeois durant une semaine à Fribourg-Centre (stand de présentation avec ateliers-animations permanents). Elle a également donné 3 ateliers-animations tout public, lors de la Nuit des Musées (2), et de la Journée Tinguely (1).

### 11.7.3.9 Atelier de conservation-restauration

L’atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves, ainsi que des locaux d’expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d’état, procédé aux contrôles d’entrée et de sortie lors du montage/démontage des deux expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l’Espace. Dans ce cadre ainsi qu’en vue de prêts notamment au Musée National Suisse et à des musées à l’étranger, il a procédé à des travaux d’entretien, de conservation et de restauration sur 20 œuvres de la collection. Le projet de déménagement, ayant comme but de réunir tous les objets du MAHF, s’est poursuivi sous la conduite d’un restaurateur. Avec l’aide d’une assistante, d’un technicien du musée, de trois civilistes et de plusieurs personnes du VAM, 12 réserves ont été vidées et 31 500 œuvres ont été stockées dans la nouvelle réserve centralisée aux Daillettes.

## 11.7.4 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé 11 fois, la Conférence du personnel deux fois.

### 11.7.5 Evénements particuliers

Le MAHF a participé le 21 mai à la Nuit des Musées, et les 10 et 11 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

## 11.8 Musée d’histoire naturelle

Directeur : Peter Wandeler

### 11.8.1 Commission

En 2016, la Commission a pris connaissance des comptes 2015 et examiné le projet de budget 2017. Elle a traité en particulier du futur déménagement des collections du Musée d’histoire naturelle (MHN) dans le dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) ainsi que de la future délocalisation du MHN.

### 11.8.2 Effectif

L’effectif du personnel du MHN est resté stable en 2016, à savoir 9,7 EPT et un poste de stagiaire. Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles.

### 11.8.3 Bâtiment et équipement

L’espace dévolu au MHN au chemin du Musée 6 a atteint le taux de saturation. Une étude de faisabilité en vue de délocaliser le Musée sur le site des Arsenaux a été réalisée en collaboration avec le Service de la culture et le Service des bâtiments.

#### 11.8.4 Fréquentation

En 2016, le MHN a accueilli 69 808 visiteurs (57 688), dont 11 720 (7084) élèves, avec une moyenne journalière de 192 (159) visiteurs et une moyenne annuelle sur les 5 dernières années de 62 989 (63 320) visiteurs. La fréquentation de l'exposition « Poussins » étant stable (25 000 visiteurs en moyenne), cette augmentation significative témoigne notamment de l'intérêt du public pour les autres expositions temporaires. Cette hausse de fréquentation se reflète aussi dans le secteur de la médiation culturelle. Nouvelle tendance : 728 personnes issues de l'immigration ont visité le MHN en 2016 sous la conduite d'associations favorisant leur intégration dans notre pays.

#### 11.8.5 Impact médiatique

Les activités du MHN ont fait l'objet de 111 (101) articles de presse, ainsi que de plusieurs émissions de radio et de reportages TV. Le site Internet du MHN a été consulté par 154 250 (173 362) visiteurs (moyenne de 423 par jour).

#### 11.8.6 Transmission du savoir

##### 11.8.6.1 Expositions temporaires et permanentes

« Sel » (19.09.2015–10.07.2016) ; « Poussins – Poids plume » (05.03.2016–10.04.2016) ; « Chiroptera » (13.05.2016–29.01.2017) ; « Loup – De retour parmi nous » (17.09.2016–20.08.2017). L'intérieur d'une vitrine de l'exposition permanente de minéralogie a été réaménagé afin de présenter des cristaux de quartz acquis ces dernières années.

##### 11.8.6.2 Médiation culturelle

La médiation culturelle vise à renforcer l'accès et la sensibilisation des différents publics aux collections et expositions du MAHF. Quelque 9320 (5800) personnes ont profité des offres, soit environ 13,5 % (10 %) du nombre total de visiteurs.

Pour les écoles, le service pédagogique du MHN propose :

- > Des ateliers : production de 3 (3) nouveaux ateliers. Dans le cadre du programme « Culture et Ecole », le MHN a proposé au total 14 (12) ateliers différents qui ont été suivis par 274 (142) classes, soit 4852 (2591) élèves. Les ateliers conçus dans le cadre de l'exposition « Sel » ont été particulièrement bien fréquentés (97 classes) et ont permis de sensibiliser les enfants et les adolescents et adolescentes à la problématique de la surconsommation du sel.
- > Des dossiers thématiques : élaboration de 2 (2) nouveaux dossiers.
- > Un service de prêt d'animaux naturalisés et autres objets : 127 (199) objets prêtés à 50 (88) enseignant-e-s.
- > Deux valises sur le thème de l'ADN : empruntées par 7 (8) CO et collèges durant 16 (24) semaines.
- > Un cours de formation continue d'un jour et demi sur le thème de la classification des animaux, suivi par 7 enseignant-e-s.

Aux plus jeunes, le Musée propose divers types d'animations (excursion, bricolage, atelier, etc) afin de sensibiliser les enfants à des thématiques des sciences naturelles. Au total, 98 (98) animations ont réuni 1371 (1121) enfants.

Pour les adultes, 12 (26) visites guidées, 6 (11) conférences, animations et films, 1 (2) soirée de découverte scientifique, 3 (4) excursions et 8 (7) événements ont été mis sur pied dans le cadre des expositions. Ces différentes activités ont été suivies par 3099 (2116) personnes (dont 1986 (902) pour la Nuit des Musées).

## 11.8.7 Gestion des collections et recherche

### 11.8.7.1 Collections

Les collections du MHN s'enrichissent par des acquisitions ainsi que par des dons. En 2016, 382 (252) personnes ont fait don au MHN de 429 (306) animaux ou objets divers.

Tout au long de l'année, les inventaires des collections scientifiques du MHN se sont poursuivis.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2016	Nombre de pièces cataloguées en 2015
Géosciences	32 730	229	159
Zoologie	105 790	187	187
Botanique	100 100	100	200
Mycologie	2 600	0	0
Total	241 215	516	546

- > Géosciences – Deux acquisitions importantes : un fossile de *Coelurosauravus jaekeli* provenant d'un gisement allemand, ainsi qu'avec le soutien de la Société des Amis du MHN, une météorite de Twannberg TW93. Le Département des Géosciences de l'Université de Fribourg a déposé au MHN les spécimens types de plusieurs espèces de foraminifères nouvellement décrites. En collaboration avec ce même département, la collection historique des minéraux de Lenggenbach (Binntal, VS) du professeur Heinrich Baumhauer (1848-1926) a été réinventoriée et conditionnée selon les normes actuelles de conservation.
- > Zoologie – Trois pièces nouvelles dans les collections zoologiques : un Faisan vénéré, une Sarcelle à collier et une Musaraigne de Miller.
- > Botanique – Les travaux d'assainissement des herbiers, initiés en 2013, ont été terminés cette année. Au total, quelque 80 000 planches d'herbier ont été assainies, ce qui a permis de découvrir plusieurs centaines de spécimens types du 19<sup>e</sup> siècle. La découverte de ces échantillons qui ont servi à la description originale de leur espèce accroît la valeur historique et scientifique de cette collection de manière très significative et lui confère une importance internationale.

### 11.8.7.2 Projets scientifiques et publications

En 2016, le MHN a conduit 10 (10) projets scientifiques : 1 (1) sur les oiseaux (Martinets noirs) et 9 (9) sur la botanique (entre autres sur les arbres menacés, les algues, la flore du tertiaire et les plantes aquatiques).

Les projets botaniques et les résultats obtenus ont été présentés dans 6 (3) congrès internationaux (Suisse, Allemagne, Grèce, Pologne).

Le MHN a apporté un soutien pratique et technique au projet de réintroduction du Balbuzard pêcheur en Suisse qui s'inscrit dans le cadre du Centenaire de la Société romande pour l'étude et la protection des Oiseaux – Nos Oiseaux.

Le MHN a publié 4 (5) contributions relatives à ces projets dans des revues scientifiques internationales soumises à l'évaluation par les pairs (peer reviewed : Evolutionary Applications, Journal of Heredity, Plant Biosystems et Biodiversity and Conservations) et 5 (4) articles dans des revues scientifiques destinées au grand public.

Il a aussi coédité avec FRIBat-CCO Fribourg, le groupe fribourgeois pour l'étude et la protection des chauves-souris, l'ouvrage « Lumière ! Les chauves-souris du canton de Fribourg », publié en français et en allemand.

---

## 11.8.8 Centre de compétence et de consultation

### 11.8.8.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio- et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (Commissions des marais de Düdingen et de Rechthalten/St. Ursen).

### 11.8.8.2 Station de soins

La nouvelle station de soins Rita Roux, gérée par le Service des forêts et de la faune (SFF), est entrée pleinement en fonction au printemps 2016. Les animaux sauvages blessés ont été accueillis et pris en charge par le MHN. En 2016, 326 (179) animaux blessés ont été apportés ; 106 (57) ont été soignés et relâchés ; 218 (122) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, 2 (1) animaux étaient encore en soins.

## 11.9 Château de Gruyères

Conservateur : Filipe Dos Santos

### 11.9.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. Le Bureau du Conseil de fondation s'est réuni une fois. Il a poursuivi son travail sur la révision des statuts de la fondation et sur le projet de restauration des remparts.

### 11.9.2 Activités

#### 11.9.2.1 Expositions et événements culturels

Quatre expositions temporaires ont été présentées au Château de Gruyères au cours de l'année : *Anne-Julie Raccoursier. Great Hall* (20.02–05.06.), *Romano Riedo. Alpland* (02.04–19.06.), *Christian Gonzenbach. La Chute de Rome* (01.07–30.10.) et *Mon Beau Sapin. Trésors et ornements de la collection Alfred Dünnenberger* (26.11.2016–15.01.2017).

Le château a organisé plusieurs événements culturels : la *Journée internationale des Musées* (22.05.) ; la *Fête médiévale de la Saint-Jean. Retour de Croisade* (25–26.06.) ; la 1<sup>re</sup> *Journée des Châteaux suisses* (02.10.), en collaboration avec l'association Les Châteaux suisses ; *La Nuit des Musées en Gruyère. Les Musées font leur cinéma* (12.11.) en collaboration avec l'association Musées en Gruyère, Glâne, Pays d'Enhaut.

Des rencontres musicales ont également ponctué l'année : le concert d'Adalberto Maria Riva et Guy Raffali (18.06.) ; le 14<sup>e</sup> *Atelier de Musique ancienne* (21–28.08.) ; *Haendel au Château* avec l'Orchestre de la Ville de Bulle et l'Orchestre des Jeunes de Fribourg (02–03.09.) ; *Lumières d'Hiver* par les Vocalistes romands (15.10.)

#### 11.9.2.2 Accueil du public et visites officielles

Le château a accueilli près de 160 594 (163 904) visiteurs. Les guides ont assuré 381 (336) visites et les médiateurs ont organisé 404 (393) animations, auxquelles 7479 (3600) élèves de la scolarité obligatoire ont, entre autres, participé. La Délégation de l'Assemblée nationale de la République Serbe et sa présidente, Mme Maja Gojković, ont officiellement été reçues au château.

#### 11.9.2.3 Conservation du bâtiment et des collections

Des études ont été poursuivies avec le soutien du Service des Bâtiments sur différents points de conservation du bâtiment. Des travaux de sondage ont été conduits afin d'étudier la nature constructive des remparts et des protections ont été installées en vue des prochains travaux de restauration.

Les œuvres d'Auguste Baud-Bovy ont été décrochées, nettoyées et/ou restaurées. Grâce au soutien des Amis du Château de Gruyères, le « corridor II » a été réaménagé afin d'accueillir la « Galerie Baud-Bovy » dans une nouvelle présentation muséographique.

#### 11.9.2.4 Collaborations et recherche

Le Château de Gruyères a poursuivi sa coopération avec l'association Musées en Gruyère, tant sur des actions de communication que sur l'organisation de la 3<sup>e</sup> Nuit des Musées en Gruyère.

En tant que membre du comité de l'association Les Châteaux suisses, le château a travaillé au développement de partenariats, notamment avec Suisse Tourisme, RailAway ou Suisse Rando. Il a participé à l'organisation de la 1<sup>re</sup> Journée des Châteaux suisses et assuré la conduite du thème « Echange des savoirs, diffusion des connaissances et qualité ».

L'étude du parcours de visite du château ayant pour objet une nouvelle présentation des collections a été initiée et l'équipe scientifique a procédé à la refonte du guide de visite distribué à tous les visiteurs.

### 11.10 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directeur : Stefan Trümpler

#### 11.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes et le budget et a approuvé son programme d'activités ainsi que le rapport du Comité scientifique.

#### 11.10.2 Activités

Les chercheurs du Vitrocentre ont terminé le catalogue scientifique des vitraux du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle du canton de Berne. Ce projet fait partie du Corpus Vitrearum, un programme international de recherche fondamentale en histoire de l'art consacré aux vitraux. Dans le même cadre, un nouveau projet sur les vitraux du canton de Thurgovie a été lancé. Les collections du Vitrocentre et du Vitromusée font également l'objet de travaux très conséquents de recherche, de documentation et de conservation. Les préparatifs au lancement d'une plateforme en ligne sur le patrimoine verrier suisse sont presque terminés. Cette plateforme publiera ces collections ainsi que d'autres corpus d'œuvres, tels les inventaires des vitraux des cantons de Fribourg, Genève et Berne. Le Vitrocentre a été évalué par la Confédération et a été reconnu en tant qu'infrastructure de recherche d'importance nationale. C'est à ce titre qu'il obtiendra à nouveau une contribution fédérale pour la période 2017-2020.

Le Vitrocentre a terminé ou poursuivi plusieurs projets de recherche ciblés sur les vitraux du Haut Moyen-Âge, sur la technologie historique du vitrail, les vitraux néo-mauresques du XIX<sup>e</sup> siècle et la modélisation numérique de l'éclairage de vitraux. Des peintures sous verre du début du XVII<sup>e</sup> siècle de ses collections sont étudiées dans le cadre d'une thèse de doctorat en lien avec le Vitrocentre, tout comme des œuvres verrières d'artistes du Groupe de Saint-Luc. Un accord a été conclu avec l'Université de Fribourg pour proposer des cours sur les arts du verre et le mandat d'expert extérieur à l'Université de York (UK) se poursuit. Parmi les expertises effectuées dans toute la Suisse ainsi qu'à l'étranger, on peut relever les études préparatoires pour la restauration de l'église Saint-Michel à Fribourg. Un effort important a été consacré à l'édition des actes du XX<sup>e</sup> Congrès de l'Association Internationale pour l'Histoire du Verre (AIHV) qui s'est tenu à l'Université de Fribourg et à Romont. Le Vitrocentre a contribué à une publication sur la peinture sous verre de l'artiste Jochem Poensgen, en lien avec une exposition au Vitromusée.

### 11.11 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Conservatrice : Caroline Schuster Cordone, directrice adjointe du MAHF

#### 11.11.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

#### 11.11.2 Exposition et animations

L'exposition « MONUMENTAL : Sculpture et architecture dans l'œuvre de Niki de Saint Phalle » a été montrée pendant toute l'année 2016. De plus, l'Espace a participé à l'année Tinguely 2016 par de nombreuses manifestations : collaboration avec le Théâtre des Osses, Niklaus Talman et Gustav avec un spectacle bilingue et musical autour de Tinguely (20/21.05) ; organisation avec le MAHF et l'Université de Fribourg d'un colloque interdisciplinaire

---

consacré à Jean Tinguely (19/ 20.05) ; mise sur pied avec la HEP-PH FR de trois modules pour les enseignants autour de Tinguely et d'artistes apparentés (mois de mars) ; collaboration avec le Musée Tinguely pour accueillir l'œuvre Safari de la Mort Moscovite qui participa au Grand Prix Tinguely le 3.09.2016 ; collaboration avec la Société d'histoire pour la publication des actes du Colloque Tinguely. Jean Tinguely a été à l'honneur le 22 mai lors d'une journée Tinguely avec entrée gratuite, visites guidées thématiques et atelier créatif. Par ailleurs, deux « Découverte du mardi » lui ont été consacrées. L'Espace a été visité par 22 565 (17 584) personnes dont 245 (145) classes représentant 4642 (2757) élèves ; il a participé à la Nuit des Musées « spéciale Tinguely » avec 2300 (2550) visiteurs. 2 (4) concerts ainsi que 67 (77) visites commentées et 104 (62) animations pédagogiques y ont été organisées.

## 11.12 Musée romain de Vallon

Directrice: Carmen Buchillier, Archéologue cantonale

Conservatrice: Clara Agustoni

### 11.12.1 Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation s'est réuni deux fois en 2016. Il a adopté les comptes et ayant pris connaissance du souhait mutuel de rapprochement entre le Musée romain de Vallon et le Musée romain d'Avenches. Le Conseil de Fondation a validé le verbal de modification parcellaire permettant au bâtiment de se trouver dans son entier sur une seule et même parcelle. Le Conseil de Fondation a décidé d'octroyer la gratuité à tous les enfants jusqu'à 16 ans. Il a pris connaissance de l'état du dossier concernant le Chemin des Mosaïques et été informé du suivi des mesures de conservation des mosaïques.

### 11.12.2 Expositions et animations

Le Musée a organisé deux expositions temporaires: « Mosaïc. Les arts visuels du Collège Sainte-Croix s'exposent au Musée » (18 mars – 16 mai 2016), en collaboration avec les enseignants et les élèves d'arts visuels; « Partout chez soi? Migrations et intégrations dans l'Empire romain », en collaboration avec le Musée romain d'Avenches (dès le 4 juin 2016, prolongée jusqu'au 12 mars 2017), avec un riche programme de médiation culturelle commune. L'offre d'animations pour les groupes scolaires s'est enrichie de deux nouveaux ateliers sur l'écriture et la mythologie, ainsi que d'ateliers « vacances d'été » et « décorations de Noël ». Le Musée a collaboré à plusieurs événements culturels nationaux, régionaux et locaux (Colloque « Paysage, archéologie et tourisme », Journées Européennes du Patrimoine, 20 ans de Passeport Musées Suisses, Römertag à Vindonissa/Brugg, animations en marge de la projection du film « L'esclave et le hibou » à Avenches, Fenêtres de l'Avent à Vallon, etc.). Le Musée a également accueilli plusieurs groupes de congressistes de l'Association Internationale Peinture Murale Antique, de participants et participantes au colloque « Paysage, archéologie et tourisme », de membres de l'association Archeo Fribourg, ainsi que des professeurs de latin et d'histoire du canton pour une formation continue.

Le Musée a poursuivi ses collaborations avec les organes touristiques régionaux et cantonaux et, suite à une collaboration fructueuse avec la Communauté régionale de la Broye (COREB), le dossier de parcours cyclotouristique reliant Avenches et Vallon est désormais confié à M. Mollard (Estavayer-Payerne Tourisme).

Fréquentation : le Musée a accueilli 4928 (5816) visiteurs et animé 68 (63) visites guidées en français, allemand et italien, ainsi que 52 (52) animations pédagogiques.

Le rapport d'activités détaillé 2016 sera disponible sur [www.museevallon.ch](http://www.museevallon.ch).



---

## 12 Service archéologique (SAEF)

---

Cheffe de Service: Carmen Buchillier

### 12.1 Activités

Le Service a participé à 3 comités rédactionnels de la révision du Plan directeur cantonal (patrimoine ; nature et paysage ; urbanisation) ainsi qu'au Comité de projet. De nombreuses tâches ont été réalisées en faveur du Musée Romain de Vallon concernant l'intensification des contacts avec le Musée d'Avenches, dont le projet d'itinéraire cyclo-touristique reliant les deux sites et le suivi des mosaïques. Le Musée a fait l'objet d'une présentation dans un cycle de cours à l'EPFL. L'essentiel des travaux sur la base de données relationnelle SIAF a concerné l'harmonisation des données, la formation des utilisateurs et le début de la mise en production. La valorisation de l'ensemble d'enduits peints attribué à Hans Fries s'est clôturée par le vernissage de l'œuvre au Couvent des Cordeliers le 30 juin. Les travaux en vue de la première publication online ont débuté et le projet de nouvelle mallette pédagogique en collaboration avec le CFDP / HEP s'est poursuivi.

Dans le cadre de la réorganisation du Service, un nouvel organigramme a été élaboré.

#### 12.1.1 Interventions de terrain: fouilles, études de bâtiments, surveillance de travaux, sondages et prospection

Des fouilles de sauvetage, suivis de travaux et visions locales ont été effectués dans de très nombreuses communes du canton. La liste complète sera prochainement disponible sur : <http://www.fr.ch/saef/fr/pub/index.cfm>.

Les suivis de travaux ont permis la découverte de 72 nouveaux points.

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages, de prélèvements pour analyse dendrochronologique, ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation. Le suivi administratif a été assuré pour les dossiers ruines/châteaux forts de Montagny-les-Monts/Pré de l'Etang et d'Illens/Château.

Appliquant une stratégie préventive, le SAEF a réalisé des sondages d'évaluation, sous forme de tranchées à Barberêche/Vers l'Eglise, Bulle/Chemin de Pré-Vert 12-14, Bulle/Route de la Poterne, Echarlens/Surville 7, Ependes/Au Village, Estavayer-le-Gibloux/En Charmet, Estavayer-le-Lac/La Prila, Grolley/Route du Village, Grolley/Chemin de la Rosière, Haut-Vully/Rue du Château 21-23-25 (Mur), Haut-Vully/Rue du Château 22 (Mur), Villeneuve/Champs de l'Abessaz. Des prospections de surface ont été effectuées sur les sites de Farvagny-le-Petit/Le Biolley, Le Dévin et Bas-Vully/Plan Châtel, Sur les Planches ; pour ces deux derniers sites, les prospections au détecteur de métaux ont été couplées avec des investigations géophysiques. Le suivi des activités des 20 détectoristes au bénéfice d'une autorisation a été assuré et au cours d'une table ronde d'information et d'échanges le 3 décembre, ces derniers ont ramené 155 objets archéologiques provenant de 67 sites dont 18 n'étaient pas connus.

S'agissant des sites lacustres du canton, un monitoring subaquatique a été effectué à Font/Pianta 1 tandis que des mesures de protection ont été mises en place sur la station lacustre de Forel/En Chéseau. Sur les bords du lac artificiel de la Gruyère, le cimetière médiéval de Pont-la-Ville/Au Village d'en Bas a également été l'objet d'une couverture de protection.

S'agissant de la procédure de permis de construire, 941 préavis (889 en 2015) ont été formulés à l'attention du Service des constructions et de l'aménagement, dont 89 (70) pour des demandes anticipées ; 32 (60) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 31 (37) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont en outre fait l'objet d'un préavis. 33 % (30 %) des requérants se sont conformés à la requête du SAEF, à savoir l'annonce préalable du début de leur chantier.



## 12.2 Elaboration et publications

- > Travaux courants en vue de la réalisation de rapports préliminaires, (analyses de mobilier, préparation d'articles, de rapports préliminaires, etc.) poursuivis en 2016, et le numéro 18 de nos *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise (CAF/FHA)* paru en décembre ;
- > Divers travaux de rédaction et de traduction, notamment le dossier d'accompagnement à la visite guidée de l'ensemble d'enduits peints des Cordeliers, document digital (S. Garnerie, C. Buchillier, B. Pradervand et P.-A. Huguet et al.) ;
- > Réalisation de textes pour les panneaux mis en place au Village lacustre de Gletterens (R. Blumer) et sur le site médiéval de Bossonnens (Ch. Kündig, D. Bugnon, B. Baer, C. Buchillier) ;
- > « La maison à Fribourg (Suisse) au XIIIe siècle. », G. Bourgarel in U. Klein (Red.), *West-und mitteleuropäischer Hausbau im Wandel 1150-1350 (Jahrbuch für Hausforschung, Bd 56)*, Marburg 2016, 645-660 ;
- > « Archéologie et construction », E. Sauter, in Flash, Journal de la fédération fribourgeoise des Entrepreneurs, à paraître (décembre 2016) ;
- > J. Monnier, E. Mouquin, C. Martin Pruvot : contributions dans D. Paunier, Th. Luginbühl et alii, *URBA I. La villa romaine d'Orbe-Boscéaz. Genèse et devenir d'un grand domaine rural*. CAR 161-162, Lausanne, 2016, 2 volumes- en collaboration avec l'université de Lausanne.

### 12.2.1 Autres articles

- > C. Agustoni, « Musée romain de Vallon: nouvelles expositions », *CAF* 18, 2016, 154-155 ;
- > B. Bär – M. Mauvilly, « Arconciel/Sous-les-Châteaux: neue Erkenntnisse zur menschlichen Nutzung von Felsschutzdächern an der Saane », *CAF* 18, 2016, 66-121 ;
- > C. Buchillier, « Hans Georg Bandi », *CAF* 18, 2016, 185 ;
- > J. Bujard – G. Graenert, « Saint-Pierre de Carignan: du mausolée tardo-antique à l'église paroissiale de Dompierre-le-Grand », *CAF* 18, 2016, 4-65 ;
- > G. Bourgarel, « Le couvent des Cordeliers de Fribourg: un cloître à redécouvrir », *CAF* 18, 2016, 122-135 ;
- > G. Bourgarel, « Des catelles de l'atelier Affentauschegg à Sommentier », *CAF* 18, 2016, 148-149 ;
- > Ch. Kündig, « Bossonnens: des ruines au sentier didactique », *CAF* 18, 2016, 150-153 ;
- > M. Mauvilly – L. Kramer, « Une tombe monumentale du Hallstatt ancien à l'entrée de Bulle », *CAF* 18, 2016, 136-137 ;
- > F. McCullough – J. Monnier – F. Saby, « Courtepin: villa romaine et nécropole médiévale en pleins champs », *CAF* 18, 2016, 138-147 ;
- > R. Tettamanti – G. Bourgarel, « Premiers coups de truelle à Illens: le château et ses alentours », *CAF* 18, 2016, 138-147.

### 12.2.2 Graphisme et dessin, photographie et infographie

Sur le terrain, tant sur les sites urbains que non-urbains, la documentation graphique usuelle des vestiges est régulièrement complétée par des documents photogrammétriques, des orthophotographies de plans et de profils, ainsi que des modélisations 3D. Ces documents sont produits à partir de photos terrestres, mais parfois aussi à l'aide de prises de vues aéroportées.

Dans les bureaux, quantité d'illustrations de vestiges en plan et en profil ont été produites, mises au net et archivées par les graphistes pour des sites fouillés durant l'année ou provenant de fouilles antérieures. Parmi les projets en cours de finalisation, figurent les illustrations pour l'étude de l'établissement gallo-romain de Marsens/En Barras, qui représentent tant le corpus du mobilier (céramique, fer, etc.) que les structures, les profils et les plans d'ensemble.

Si des milliers de vues numériques sont photographiées annuellement lors des interventions de terrain, la photographie en studio d'objets permet d'ajouter près de 3500 prises de vues de très haute qualité à la documentation archéologique. Le mobilier concerné provient tant des découvertes récentes que des collections pour des études en cours. A cela il faut ajouter des centaines de scans de diapositives, vues destinées tant à une utilisation en cours d'étude qu'à des publications ou à des présentations. Le mobilier archéologique exceptionnel profite aussi parfois de

---

modélisations 3D par photogrammétrie (p. ex. épée de Bulle/Terraillet, boucles de ceintures de Courtepin/Fin Dessus, nucléi d'Arconciel/La Souche).

Les travaux préparatoires de la monographie de Vallon/Sur Dompierre se sont poursuivis, quantité d'illustrations ont été harmonisées ou actualisées, et toutes les tables ont été formatées. Outre le Cahier d'archéologie fribourgeoise 18, 2016, la monographie « Der frühmittelalterliche Friedhof Riaz/Tronche-Bélon » a été produite, mise en page et imprimée, tandis qu'une nouvelle monographie est quasi prête à être transmise à l'imprimerie.

## 12.3 Conservation et restauration

### 12.3.1 Activités du laboratoire de conservation-restauration (LCR)

Le LCR a réorganisé en partie ses locaux en fonction des contingences du mobilier traité (métal, verre, organique, céramique, lithique, chimie). Une nouvelle systématique d'arrivage a été parachevée. Les locaux, instruments et processus nécessaires à des traitements spécifiques (lyophilisation des matières organiques, déchloration des métaux ferreux, etc.), ont été organisés et mis en œuvre. Le suivi climatique des différents dépôts et vitrines d'exposition a été assuré. Pour la collection métallique, il a été possible de redémarrer le suivi périodique systématique en réalisant des constats d'état et des reconditionnements. Selon les matériaux et les besoins des archéologues, le mobilier issu des fouilles ou des sondages a subi les traitements adéquats. La conservation préventive a permis de rendre accessible le matériel pour les inventaires détaillés, les études préliminaires ou le stockage (env. 3500 numéros d'inventaire traités). Pour certains objets, les interventions de restauration ciblées ont permis leur valorisation en vue d'une analyse détaillée, d'une illustration ou photographie, voire d'une présentation muséale.

Parmi les restaurations les plus marquantes figurent les ensembles de peintures murales de Courtepin/A la Fin Dessus qui ont été nettoyés et finement dégagés, puis photographiés avant la réalisation des remontages et des restaurations. L'ensemble médiéval de Fribourg/Cordeliers a également encore été sujet à des remontages et restaurations. Plusieurs autres ensembles de peintures murales ont été conditionnés et rangés.

Pour le mobilier en verre, on peut décompter 6 ensembles nettoyés, 1 ensemble remonté et documenté et la restauration de l'amphorisque de Vallon/Sur Dompierre qui a pu réintégrer l'exposition permanente du Musée romain.

Le traitement de la céramique et de la terre cuite, qui représente de loin l'ensemble mobilier quantitativement le plus important, a comporté le nettoyage et le dégagement délicat des lots de 80 interventions de terrain, le marquage de 6 ensembles importants, les remontages de plusieurs ensembles, dont ceux de Courtepin / A la Fin Dessus, de Bulle / Poterne et de Ursy / Praz Mégan.

Pour le matériel organique, l'année a commencé avec une phase importante de reconditionnements d'objets de diverses fouilles anciennes. Des actions de conservation préventive ont été effectuées sur 3 ensembles et une tâche en cours actuellement concerne le reconditionnement et la centralisation d'un dépôt pour les échantillons destinés à diverses analyses (14C, malacologie, macrorestes, etc.). La restauration est terminée pour 9 ensembles, et une grande série de bois qui se trouvaient en bains ou au congélateur a été prise en charge.

Le LCR a poursuivi le suivi d'état et le traitement des mosaïques romaines de Vallon/Sur Dompierre. Le LCR a réalisé de nombreuses coordinations concernant des installations (ventilation, chauffage, sondes climatiques, lampes à rayonnement spécifique, filtres climatiques, etc.) et d'analyses avec des instituts (moisissures).

### 12.3.2 Collections

Les corrections et l'uniformisation des fiches informatisées d'inventaire du mobilier se sont poursuivies. Le réaménagement de deux dépôts pour collections et mobilier muséographique est en phase terminale. Fin décembre a eu lieu le transfert entre le SAEF et le MAHF de l'ancienne collection archéologique cantonale. Des objets ont été prêtés pour différentes expositions et manifestations (Musées de Dijon (F), Bad Schussenried (D) / VD : Avenches, Pully, GE : Genève, NE : Valangin, ZH : Zurich / Bulle, MAHF, Morat, Vallon / communes d'Arconciel, de Bösing, Fribourg, Montilier / Abbaye d'Hauterive).

---

## 12.4 Archivage

La configuration, l'optimisation et la prise en main du nouveau système d'information centralisé se poursuit. Cette année, la formation a ciblé principalement le secteur Archéologie du Territoire et la préparation des données a concerné en priorité les informations de base des sites cantonaux et des périmètres archéologiques. Le personnel du laboratoire de conservation et de restauration a également pu débiter sa prise en main de cette solution informatique.

L'archivage centralisé et la numérisation des relevés de terrain se sont poursuivis (près de 6000 relevés) de même que la numérisation systématique des plans grands formats ; 6500 diapositives ont été scannées. La numérisation des archives papier des sites du secteur Archéologie du territoire a débuté (plus de 2000 dossiers pour 115 localités).

## 12.5 Evénements particuliers

### 12.5.1 Médiation, manifestations, expositions

- > Nuit des musées, Fribourg « Du Chœur au Cloître : Une peinture de Hans Fries qui bouge ». 21-22.05.2016 ;
- > Journée des Ecoles sur le Mont Vully, avec l'association Pro Vistiliaco, 10.06.2016 ;
- > Journée du Patrimoine / Welterbetag sur le site du Village lacustre de Gletterens, 12.06.2016 ;
- > Journées Européennes du Patrimoine 10-11.09.2016 : visites guidées sur les jardins antiques de Vallon Musée Romain de Vallon ;
- > Présentation de l'archéologie à des classes du GYB de Payerne, lors des journées à thème « Ma passion », Musée Romain de Vallon, 29-30.06 2016 ;
- > 8 visites guidées du Service ont été réalisées pour des classes fribourgeoises et divers groupes d'adultes (dont le Rotary Fribourg, Ministère Public Fribourg, section Taxes de l'Administration fédérale des Finances) et la visite du château de Bulle a été prise en charge lors de « Bulle, portes ouvertes ».

### 12.5.2 Conférences et présentations

L'archéologue cantonale, des collaborateurs et des collaboratrices du Service ont participé à diverses assemblées annuelles, colloques et autres manifestations organisées par diverses associations. A titre d'exemple :

- > « Et si on parlait archéologie ? », conférence lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération fribourgeoise des Entrepreneurs 01.12.2016 à Matran ;
- > « Rencontre de troisième type autour du tumulus 5 de Bulle/le Terraillet », conférence à l'assemblée annuelle du Groupe de travail pour les recherches pré- et protohistoriques en Suisse, Berne, 4 mars 2016 ;
- > Présentation de l'oppidum du Mont Vully pour l'association des guides de Morat, Murten Tourismus, Mont Vully, 29.10.2016 ;
- > « Histoires d'eau. Installations thermales romaines dans le territoire d'Aventicum/Avenches », ArchéoNE (Cercle neuchâtelois d'archéologie), Neuchâtel, 13.04.2016 (J. Monnier) ;
- > Présentation de l'atelier de Bulle/Poterne le 30 avril Assemblée annuelle des Amis suisses de la céramique, Fribourg, 30.04.2016 (G. Bourgarel, R. Tettamanti) ;
- > Colloque « Paysage, archéologie et tourisme », Fribourg, 13/14 octobre 2016, (co-organisation, visites guidées au Musée romain de Vallon et en Vieille Ville de Fribourg, tables-rondes à Gletterens et Avenches) ;
- > Accueil, conférences, visites guidées dans le cadre du 42e Congrès annuel du Groupe de travail suisse pour l'archéologie médiévale (SAM), 28/29 octobre 2016, Fribourg ;
- > Collaboration avec l'association Archeofribourg, voir [www.archeofribourg.ch](http://www.archeofribourg.ch).

---

## 13 Service des biens culturels (SBC)

---

Chef de service : Stanislas Rück

### 13.1 Activités

#### 13.1.1 Recensement des biens culturels

Le recensement des meubles et des immeubles dignes de protection est établi ou actualisé commune après commune lors des révisions de plan d'aménagement local (PAL). Le recensement des biens culturels immeubles de la commune de Fribourg, commencé en 2014 a été achevé par les secteurs du Bourg, des Hôpitaux, de la Neuveville et des Planches, correspondant à la ville médiévale. L'équipe du recensement a en outre collaboré étroitement avec l'administration communale pour l'intégration de ces données dans le futur PAL. 1060 (995) immeubles ont été recensés et évalués dans ces périmètres. 109 (46) fiches descriptives ont été rédigées à la demande de propriétaires ou de la commune pour divers secteurs de la ville.

Le recensement a été revu dans 23 (12) autres communes couvrant 32 (17) localités. Sur 10 338 (6491) immeubles considérés, 3141 (945) immeubles ont été recensés et évalués (dont 2172 bâtiments assurés). Réalisé en parallèle, le recensement des biens culturels meubles poursuit l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 7 (36) édifices ont été visités, soit 3 (8) églises paroissiales (Semsales, Villars-sur-Glâne et Rossens), 1 (15) chapelle ou oratoire ainsi que le monastère de la Visitation où le travail de recensement s'est poursuivi. 1447 (1782) objets ont été intégrés dans une base de données qui compte actuellement 16 315 (14 563) entrées, après diverses mises à jour. 6 (8) dossiers avec fiches rédigées ont été adressés aux propriétaires. En 2016, 179 biens culturels meubles ont été mis sous protection.

#### 13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

Les immeubles recensés et les meubles faisant partie intégrante des édifices religieux sont mis sous protection par le PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 47 (73) dossiers dans les différentes phases de révision, dont 18 (22) en examen préalable et 29 (22) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 9151 (8905) objets dont 8112 immeubles assurés - le solde étant constitué de croix, objets routiers, bornes historiques ou carrières - sur un total de 19 116 (18 325) dont 15 504 immeubles assurés. L'augmentation du nombre d'immeubles protégés s'explique par le recensement de la commune de Fribourg et la prise en compte du patrimoine du XXe siècle dans les communes recensées.

#### 13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

Sur l'ensemble des dossiers de permis de construire qui passent annuellement au SeCA, environ 30 % doivent être préavisés par le Service des biens culturels en raison de leur enjeu patrimonial. Ces dossiers concernent à parts égales des transformations/restaurations de bâtiments protégés et des nouvelles constructions dans des sites protégés. En 2016, le Service s'est prononcé sur 1935 (1929) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD) ainsi que les projets routiers représentent environ 9 % (10 %) et les permis de construire 91 % (90 %) des dossiers traités, soit 1066 (1033) en examen final, 368 (343) en examen préalable et 330 (246) en consultation hors procédure. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 20 %. Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles. Ces dernières ont bien souvent un impact plus important pour la conservation du patrimoine parce qu'elles permettent de bien orienter un projet tout au début des réflexions.

#### 13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Dans ce cadre, l'attribution de subventions joue un rôle important pour appuyer les propriétaires privés, les paroisses et les communes dans leurs investissements en faveur du patrimoine. Les collaborateurs et collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision entre les maîtres de l'ouvrage et les maîtres d'état.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 1 646 131 (1 638 494) francs. Elles ont été destinées pour 93,5 % (92,5 %) à des associations et des privés et pour 6,5 % (7,5 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 2 498 401 (2 335 954) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 86,5 % (85 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 13,5 % (15 %).

Sur l'ensemble, les promesses et versements de subventions atteignaient en 2016 un taux moyen d'environ 17,5 % (17 %) sur un montant subventionnable de près de 14,3 (13,6) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versée correspond à 11 fr. 50 (12) d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 709 508 (543 199) francs dans le cadre de la convention programme et 12 100 francs et par l'OFROU pour le mur de soutènement des Neigles à Fribourg au titre de subvention à l'entretien des chemins IVS. La nouvelle convention-programme 2016-2020 porte sur un montant global de 3365 000 francs pour cinq ans. En 2016, 58 % de ce montant ont déjà été octroyés définitivement pour des objets en attente. 40 % du montant total sont en outre déjà réservés pour des objets annoncés dont la moitié concerne des bâtiments en propriété de l'Etat.

#### 13.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 75 985 (42 803) francs. Ces investigations sont déterminantes pour la bonne facture des travaux de conservation et complètent la connaissance des objets patrimoniaux.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. Il assure la direction des travaux de restauration de la Cathédrale Saint-Nicolas et de l'église des Augustins. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat notamment le Château de Gruyère, les Châteaux préfectoraux, les tours et remparts, l'Hôtel cantonal, la Chancellerie etc.

#### 13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

3 (54) rapports et dossiers de restauration ont été archivés, 10 709 (12 000) clichés ont été identifiés et archivés selon les standards de la conservation des œuvres photographiques et 2602 clichés ont été numérisés en relation avec la révision des recensements. Compte tenu des moyens, seuls 29 documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise. 74 (89) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » liée à celle du recensement des biens culturels immeubles. La bibliothèque s'est enrichie de 326 (220) ouvrages, monographies et numéros de revues.

#### 13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

Trois publications ont permis d'aborder plusieurs aspects de la mission du Service. Le numéro hors-série consacré à l'activité de l'historien de l'art Heribert Reiners durant la Première Guerre mondiale, mobilisé dans le Kunstschutz, a réuni plusieurs spécialistes européens autour de ce pionnier du recensement dans le canton de Fribourg. Il accompagnait l'exposition organisée en automne par le Service au Musée Gutenberg sous le titre « 14-18 Le patrimoine sur fond de guerre », présentant un aspect méconnu du fonds Reiners conservé dans les collections photographiques du Service. Plus de 5000 visiteurs ont vu cette exposition qui a bénéficié d'une large couverture médiatique (journaux, radio, télévision) jusqu'en France. Un deuxième hors-série, consacré au manoir de Weck à

---

Villars-sur-Marly (Pierrafortscha) offre une seconde monographie sur un manoir fribourgeois, permettant la mise en valeur d'un recensement thématique consacré aux manoirs et châteaux du canton. La réouverture festive du portail sud de la cathédrale a été accompagnée du 21<sup>e</sup> numéro de notre revue « Patrimoine Fribourgeois », tiré à 3000 exemplaires, entièrement consacré au bilan de 15 ans de chantier autour de cet édifice. L'engagement à mi-temps du rédacteur du recensement d'architecture contemporaine du canton a permis notamment la rédaction bilingue des textes du premier volume consacré à l'architecture de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle en ville de Fribourg dont la publication est agendée pour 2017. Pour élargir la promotion du patrimoine à un public plus jeune, trois maquettes en carton ont été produites : le manoir de Chollet à Grolley, le manoir de Weck à Villars-sur-Marly et l'église de Vers-St-Pierre à Treyvaux.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a notamment organisé les Journées européennes du Patrimoine dans le canton sur le thème « Oasis des villes, oasis des champs ». 3700 personnes ont fréquenté cette manifestation. La section recensement a en outre été sollicitée pour vingt-deux manifestations, visites guidées ou présentation de son activité ou cours.

Le Service a organisé deux jours de visite pour les membres de l'AKD (Arbeitskreis Denkmalpflege Schweiz) réunis en assemblée générale à Fribourg. A l'occasion de la réouverture festive du portail sud de la cathédrale Saint-Nicolas, deux jours de visites ont été assurées afin de présenter au public l'histoire, l'iconographie et la restauration de cet ensemble d'importance internationale.

#### 13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Après la suppression définitive des subventions fédérales par les Chambres, tous les projets de documentation de sécurité ont été gelés. La participation du Service dans cette mission se limite désormais à l'organisation de cours et à la révision de l'inventaire PBC prévue en 2017. Le responsable ad interim a participé à la journée annuelle des responsables cantonaux de la protection des biens culturels qui s'est tenue à Vaduz.

#### 13.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). La rédaction du tome VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac s'est poursuivie en 2016 et devrait s'achever en 2017. La publication est prévue en 2020.

#### 13.1.10 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 10 (8) séances ; le bureau de la Commission des biens culturels, 2 (5) séances ; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse », 3 (1) séance, la sous-commission des biens culturels meubles, 0 (1) séance.

Le Service siège également dans différentes commissions et fondations à titre de représentant de l'Etat. Il prend activement part dans les comités de projet pour le réaménagement du Quartier du Bourg et pour le développement du site Bluefactory à Fribourg. Un délégué du Service représente en outre le canton de Fribourg dans le projet « Traverse | Patrimoine en partage » qui réunit, autour de la fondation FACIM et du programme Interreg V A franco-suisse 2014-2020, les services des monuments et sites de Suisse romande et de France voisine autour d'un projet d'applications numériques permettant la découverte d'un patrimoine transfrontalier commun.

### 13.2 Evénements particuliers

Le Service a participé à l'élaboration du nouveau plan directeur. L'année a été marquée en outre par l'exposition et la publication « Le patrimoine sur fond de guerre » au Musée Gutenberg ainsi que par les journées du patrimoine ouvrant le regard sur les jardins et finalement après plus de 40 ans d'attente par la réouverture du portail sud de la Cathédrale accompagnée de la publication du dernier numéro du périodique Patrimoine fribourgeois sur les travaux de restauration depuis 2001.



## 14 Etat du personnel

		Comptes 2016	Comptes 2015	Ecarts
		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>		<b>4 686,74</b>	<b>4 777,13</b>	<b>-90,39</b>
<b>Administration centrale</b>		351,91	249,08	102,83
3200 / IPCS	Secrétariat général	24,48	24,89	-0,41
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	142,12	45,53	96,59
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	9,40	9,38	0,02
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	27,69	28,42	-0,73
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	12,28	4,70	7,58
3265 / CULT	Service de la culture	2,79	2,80	-0,01
3270 / ARCH*	Archives de l'Etat*	6,07	6,37	-0,30
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	50,18	49,71	0,47
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	14,69	14,74	-0,05
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	10,02	10,46	-0,44
3280 / SACF	Service archéologique	30,83	31,07	-0,24
3281 / BIEN	Service des biens culturels	15,30	14,91	0,39
3292 / SPOR	Service du sport	6,06	6,10	-0,04
<b>Secteur de l'enseignement</b>		<b>4 334,83</b>	<b>4 528,05</b>	<b>-193,22</b>
3203 / EPRE	Enseignement préscolaire	391,39	392,39	-1,00
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1 395,05	1 425,87	-30,82
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	19,11	20,81	-1,70
3210 / CORI	Cycle d'orientation	897,10	932,06	-34,96
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,09	1,82	0,27
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	76,67	75,46	1,21
3235 / CGAM	Collège de Gambach	81,99	78,63	3,36
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	81,17	82,91	-1,74
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	108,20	108,04	0,16
3249 / CSUD	Collège du Sud	109,26	106,74	2,52
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	89,10	97,17	-8,07
3260 / UNIV	Université	961,92	970,22	-8,30
3272 / CONS	Conservatoire	121,78	122,83	-1,05
<b>Intégré à la DEE depuis le 01.01.15 :</b>				
3258 / HESS	Haute école de santé		63,52	-63,52
3259 / HETS	Haute école fribourgeoise de travail social		49,58	-49,58

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les Archives de l'Etat sont rattachés à la Chancellerie d'Etat, ses effectifs sont cependant encore comptabilisés à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.



# Rapport d'activité

## Direction de la sécurité et de la justice

—

2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ**  
**Sicherheits- und Justizdirektion SJD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>7</b>
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>9</b>
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	9
1.2.2	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)	9
1.2.3	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	9
1.2.4	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	9
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>9</b>
1.3.1	Décisions sur recours	10
1.3.2	Responsabilité civile	10
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>10</b>
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	10
<b>2</b>	<b>Police cantonale (POL)</b>	<b>11</b>
<b>2.1</b>	<b>Ressources humaines</b>	<b>11</b>
2.1.1	Effectif au 31.12.2016	11
2.1.2	Mouvements de l'effectif	11
2.1.3	Formation et formation continue	11
2.1.4	Cellule « relations humaines »	12
2.1.5	Psychologue du travail	12
<b>2.2</b>	<b>Activité de la Police cantonale</b>	<b>13</b>
2.2.1	Affaires traitées	13
2.2.2	Arrestations	14
2.2.3	Circulation et navigation	14
2.2.4	Convention du lac de Neuchâtel	15
2.2.5	Sécurité et ordre public	15
2.2.6	Stupéfiants	17
<b>2.3</b>	<b>Événements de l'année 2016</b>	<b>17</b>
2.3.1	Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté	17

---

2.3.2	Fête Fédérale de Lutte Suisse et des Jeux Alpestres (FFLS 2016)	20
2.3.3	Commémoration des 500 ans de la signature de la Paix perpétuelle (Opération PACEM)	20
2.3.4	Actions de prévention	20
<b>2.4</b>	<b>Domaines particuliers</b>	<b>21</b>
2.4.1	Gens du voyage	21
2.4.2	Protection de personnalités	21
2.4.3	Refoulement à l'étranger	21
2.4.4	Maintien de l'ordre	21
2.4.5	Chiens de police	21
2.4.6	Education routière	22
2.4.7	Secteur communication et prévention	22
2.4.8	Bureau des armes et explosifs (BAE)	23
2.4.9	Bureau des entreprises de sécurité	24
<b>2.5</b>	<b>Logistique</b>	<b>25</b>
2.5.1	Informatique et télécommunications	25
2.5.2	Véhicules	25
2.5.3	Intendance	25
2.5.4	Habillement, équipement et armement (HEA)	26
2.5.5	Comptabilité	26
<b>3</b>	<b>Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)</b>	<b>26</b>
<b>3.1</b>	<b>Mission du service</b>	<b>26</b>
<b>3.2</b>	<b>Protection de la population</b>	<b>26</b>
3.2.1	Activités courantes	26
<b>3.3</b>	<b>Protection civile</b>	<b>28</b>
3.3.1	Mission	28
3.3.2	Opération	28
3.3.3	Instruction	29
3.3.4	Support	30
3.3.5	Constructions	30
<b>3.4</b>	<b>Administration militaire</b>	<b>31</b>
3.4.1	Mission	31
3.4.2	Activités courantes	31
<b>3.5</b>	<b>Intendance des bâtiments</b>	<b>35</b>
3.5.1	Mission	35
3.5.2	Activités courantes	35
3.5.3	Evénements particuliers	36
<b>4</b>	<b>Service de la population et des migrants (SPoMi)</b>	<b>37</b>

---

---

<b>4.1</b>	<b>Police des étrangers</b>	<b>37</b>
4.1.1	Activités courantes	37
4.1.2	Evénements particuliers	38
<b>4.2</b>	<b>Domaine de l'asile</b>	<b>38</b>
4.2.1	Activités courantes	38
4.2.2	Evénements particuliers	38
<b>4.3</b>	<b>Main-d'œuvre étrangère</b>	<b>38</b>
4.3.1	Activités courantes	38
<b>4.4</b>	<b>Passeports et cartes d'identité suisses</b>	<b>39</b>
4.4.1	Activités courantes	39
4.4.2	Evénements particuliers	39
<b>5</b>	<b>Service de la police du commerce (SPoCo)</b>	<b>40</b>
<b>5.1</b>	<b>Etablissements publics</b>	<b>40</b>
5.1.1	Activités courantes	40
<b>5.2</b>	<b>Boissons alcooliques</b>	<b>41</b>
5.2.1	Activités courantes	41
<b>5.3</b>	<b>Loteries et collectes</b>	<b>41</b>
5.3.1	Activités courantes	41
<b>5.4</b>	<b>Appareils de jeu</b>	<b>41</b>
5.4.1	Activités courantes	41
<b>5.5</b>	<b>Salons de jeu</b>	<b>42</b>
5.5.1	Activités courantes	42
<b>5.6</b>	<b>Prostitution</b>	<b>42</b>
5.6.1	Activités courantes	42
<b>5.7</b>	<b>Commerce itinérant</b>	<b>42</b>
5.7.1	Activités courantes	42
<b>5.8</b>	<b>Crédit à la consommation</b>	<b>42</b>
5.8.1	Activités courantes	42
<b>5.9</b>	<b>Activité à risque</b>	<b>42</b>
5.9.1	Activités courantes	42
<b>5.10</b>	<b>Poids et mesures</b>	<b>43</b>
5.10.1	Activités courantes	43
<b>5.11</b>	<b>Indication des prix</b>	<b>43</b>
5.11.1	Evénement particulier	43
<b>6</b>	<b>Service de la justice (SJ)</b>	<b>43</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>43</b>
6.1.1	Barreau	43

---

6.1.2	Notariat	44
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile	44
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale	45
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative	45
6.1.6	Entraide judiciaire	45
6.1.7	Médiation judiciaire	45
6.1.8	Surveillance des fondations classiques	47
<b>7</b>	<b>Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)</b>	<b>47</b>
<b>7.1</b>	<b>Application des sanctions pénales</b>	<b>47</b>
7.1.1	Peines privatives de liberté et mesures	48
7.1.2	Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution	50
7.1.3	Travail d'intérêt général	51
7.1.4	Recours en grâce	51
7.1.5	Recherche de places en détention provisoire	51
7.1.6	Casier judiciaire	52
<b>7.2</b>	<b>Prisons</b>	<b>52</b>
7.2.1	Entrées en 2016	52
7.2.2	Journées de détention	52
7.2.3	Subsistance	53
7.2.4	Locaux	53
7.2.5	Occupation des détenus	53
7.2.6	Assistance des détenus	53
7.2.7	Récapitulatif des prestations à la Prison centrale	54
<b>8</b>	<b>Service de probation</b>	<b>55</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>55</b>
8.1.1	Secteur administratif	55
8.1.2	Secteur de probation	56
8.1.3	Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)	57
8.1.4	Evénements particuliers	58
<b>9</b>	<b>Office de la circulation et de la navigation (OCN)</b>	<b>59</b>
<b>10</b>	<b>Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)</b>	<b>59</b>
<b>11</b>	<b>Etablissements de Bellechasse (EB)</b>	<b>59</b>
<b>12</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>60</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Erwin Jutzet (jusqu'au 16 décembre 2016)

Conseiller d'Etat, Directeur : Maurice Ropraz (dès le 16 décembre 2016)

Secrétaires généraux : Claudine Godat et Didier Page

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

### 1.1.2 Evénements particuliers

#### 1.1.2.1 Politique d'intégration

Prenant place dans le défi No 4 « Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion » du Programme gouvernemental, la politique d'intégration des migrantes et migrants et de prévention du racisme s'inscrit depuis 2014 dans un Programme d'intégration cantonal (PIC) quadriennal élaboré en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (active dans le domaine de l'intégration des personnes issues du domaine de l'asile). Ce PIC fait l'objet d'une convention conclue avec la Confédération, qui fixe notamment la contribution financière fédérale.

Après deux premières années de mise en œuvre du PIC, l'année 2016 a permis une consolidation dans tous les domaines. La collaboration avec les communes a été intensifiée, notamment avec la désignation de répondants « intégration » dans chaque commune et le développement d'une formation spécifique à leur intention. Dans le domaine de la formation, quelque 19 prestataires de cours de français ou d'allemand ont été subventionnés.

Le domaine de la prévention de la discrimination a connu une évolution majeure en 2016, avec le lancement du centre de consultation, de conseil et de prévention « se respecter », mis sur pied sur mandat de la DSJ par le Département Fribourg de Caritas Suisse. Ce dernier gère également le service d'interprétariat communautaire « se comprendre », dont les interprètes se sont perfectionnés en 2016 sur la problématique de la migration et du 3<sup>e</sup> âge. Sur ce thème, la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme (CMR) a initié un projet de sensibilisation des communautés étrangères, en constituant un réseau de personnes-relais actives dans 11 communautés.

Enfin, en matière d'intégration sociale, le projet-phare « Communes sympas » a continué son expansion sur le territoire, avec l'adhésion de la commune de Schmitten.

#### 1.1.2.2 Coopération au développement

Le partenariat entre l'Etat de Fribourg et l'association faîtière Fribourg-Solidaire fait depuis 2013 l'objet d'un mandat de prestation quadriennal. Conformément au plan financier 2013-2016, l'enveloppe budgétaire consacrée à la coopération au développement a été portée en 2015 à 220 000 francs, soit 10 000 de plus qu'en 2014. 170 000 francs sont allés à Fribourg-Solidaire pour financer des projets à l'étranger développés par les organisations membres, 20 000 francs sont allés à un projet mené en collaboration avec la Confédération et les cantons de Berne, de Genève et du Jura afin d'améliorer le réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine. Enfin, 30 000 francs sont allés au Comité international de la Croix-Rouge.

---

Le mandat de prestation liant l'Etat à Fribourg-Solidaire a été renouvelé pour la période 2017-2021.

La Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (CCDAH) s'est réunie à deux reprises en 2016. Elle a notamment reçu M. Thomas Greminger, directeur suppléant de la Direction de la coopération et du développement (DDC) pour une présentation du Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale 2017-2021.

#### 1.1.2.3 Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS)

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, du Ministère public, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées. En 2016, le CCPS s'est réuni à trois reprises.

En 2016, le CCPS a mené une réflexion sur ses objectifs et a légèrement redéfini son rôle. Poursuivant sa tâche d'analyse de la situation et d'échange d'expériences, il entend assumer davantage un rôle d'organe fédérateur du réseau de prévention et de sécurité dans le canton. A ce titre, il ambitionne d'avoir une vue d'ensemble sur les projets développés par tous les acteurs sur le terrain, de fédérer les actions et de favoriser les synergies entre les différents projets, enfin d'initier et de conduire ses propres projets. Dans ce contexte, le CCPS a organisé en novembre 2016 une première « table ronde de prévention et de sécurité », qui a réuni une centaine d'acteurs issus notamment des communes, des milieux associatifs, des entreprises de sécurité, de l'administration cantonale, etc.

Deux projets ont bénéficié en 2016 d'un soutien particulier du CCPS : le projet « smart event », label promouvant une éthique de la fête pour une gestion des risques en milieu festif, ainsi que le projet « Intégration via la prévention », développé par la Police cantonale et destiné aux migrant-e-s du domaine de l'asile.

#### 1.1.2.4 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Le Campus Schwarzsee/Lac-Noir, né de l'extension et de la revalorisation de l'ancien camp militaire du Lac-Noir, a commencé ses nouvelles activités au début janvier 2016, avec l'ouverture dans ses murs du centre national de formation du service civil. Ce centre accueille chaque semaine environ 250 jeunes civilistes accomplissant leur formation initiale avant affectation dans les établissements d'affectation ou une formation complémentaire en cours d'affectation.

Depuis l'été 2016, le campus a entamé également ses activités de centre de sport et loisirs, avec l'hébergement de divers camps sportifs et scolaires. Afin de compléter l'éventail des infrastructures sportives du campus et de le rendre pleinement attractif tout au long de l'année, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement de 7,69 millions de francs pour la construction d'une salle de sport triple. Les travaux devraient intervenir en 2018.

Enfin, le Campus Schwarzsee/Lac-Noir a été officiellement inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en présence du Président de la Confédération, M. le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, et du Conseil d'Etat fribourgeois in corpore.

#### 1.1.2.5 Planification pénitentiaire

La planification pénitentiaire 2016-2026 a été adoptée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil a octroyé en mars 2016 un crédit d'étude de 1,55 million de francs pour la réalisation de la première étape de cette planification, qui prévoit plusieurs aménagements organisationnels et infrastructurels aux Etablissements de Bellechasse.

En parallèle, la refonte totale de la législation sur le domaine pénitentiaire a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2016. La nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, regroupe en un seul texte des dispositions jusqu'alors disséminées dans quelques quinze textes légaux cantonaux, modernise l'organisation pénitentiaire et donne davantage d'efficacité à l'ensemble de la chaîne pénale, par une meilleure coordination et des procédures améliorées. La nouvelle loi prévoit dans ce contexte la fusion des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale dans une seule entité autonome, l'Etablissement de détention fribourgeois, ainsi que celle du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et du Service de probation.



---

## 1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Harmonisation de l'informatique policière ;
- > Harmonisation de l'informatique de la justice pénale ;
- > Restructuration du domaine de l'asile ;
- > Plateforme de coordination policière sport ;
- > Concept général de formation de la police 2020 ;
- > Plan de mise en œuvre du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales ;
- > Stratégie contre le terrorisme.

### 1.2.2 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- > Révision de la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse ;
- > Utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu.

### 1.2.3 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Cette conférence a siégé une fois en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Etat des lieux et développement de l'armée suisse ;
- > Avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication pour la protection de la population ;
- > Extension à la protection civile du système d'information sur le personnel de l'armée.

### 1.2.4 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Lutte contre le terrorisme ;
- > Mise en œuvre de l'expulsion judiciaire ;
- > Etablissement de détention pour mineurs (EDM Aux Léchaies) ;
- > Révision du concept global en matière de formation de police ;
- > Exécution des sanctions orientée vers les risques ;
- > Planification concordataire.

## 1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2016 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2016)	37
Décisions prises	25
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	2
Recours au CE contre des décisions prises en 2016	0

Recours au TC contre des décisions prises en 2016	1
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2016	9

### 1.3.1 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2016 est la suivante :

Recours déposés en 2016	28
Dont	
Admis	1
Rejetés	23
Irrecevables	1
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	0
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2016	3
Recours au TC contre les décisions prises en 2016	1

### 1.3.2 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2016 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	3
Requêtes déposées en 2016	9
Requêtes liquidées en 2016 par la DSJ	7
Requêtes pendantes le 31 décembre 2016 (déposées en 2016)	3

## 1.4 Législation

### 1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 17 mars 2016 modifiant la loi sur le notariat (nombre de notaires et surveillance) ;
- > Loi du 4 mai 2016 modifiant la loi sur les établissements publics ;
- > Loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Décret du 4 novembre 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir.

### 1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 16 février 2016 modifiant le règlement sur l'exercice du commerce ;
- > Ordonnance du 14 mars 2016 modifiant le règlement sur la justice ;
- > Ordonnance du 14 mars 2016 sur la communication en cas d'événement extraordinaire ;
- > Ordonnance du 21 juin 2016 modifiant l'ordonnance relative à la plate-forme informatique contenant les données des registres des habitants ;

- > Ordonnance du 28 juin 2016 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur le notariat et le tarif des émoluments des notaires ;
- > Ordonnance du 12 septembre 2016 modifiant l'ordonnance concernant l'application des sanctions pénales ;
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 déléguant à la commune d'Avry la compétence d'infliger des amendes d'ordre ;
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 déléguant à la commune de Plaffeien la compétence d'infliger des amendes d'ordre ;
- > Ordonnance du 8 novembre 2016 fixant, pour l'année 2017, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie) ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2016 modifiant le règlement sur les établissements publics ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2016 déléguant à la commune de Düdingen la compétence d'infliger des amendes d'ordre.

## 2 Police cantonale (POL)

Commandant : Pierre Schuwey

### 2.1 Ressources humaines

#### 2.1.1 Effectif au 31.12.2016

EPT (Unités)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	13,50 (14)	-	-	9,90 (12)	3 (3)	26,40 (29)
Ressources humaines	9 (9)	30 (30)	-	6,50 (7)	1 (1)	46,50 (47)
Services généraux	19,50 (22)	-	1 (1)-	33,40 (37)	-	53,90 (60)
Gendarmerie	368 (376)	-	20,10 (23)	22,15 (29)	1 (1)	414,25 (431)
Police de sûreté	102,50 (113)	-	-	13,40 (16)	2 (2)	120,90 (132)
<b>Total</b>	<b>512,50 (534)</b>	<b>30 (30)</b>	<b>21,10 (24)</b>	<b>85,35 (101)</b>	<b>7 (7)</b>	<b>633,95 (699)</b>

#### 2.1.2 Mouvements de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements et augmentation de taux	7 (7)	30 (30)	1,45 (1)	2,05 (2)	40,50 (40)
Départs à la retraite	6 (6)	-	-	1 (1)	7 (7)
Démissions et réductions de taux d'activité	14,5 (9)	-	1 (1)	-	15,50 (10)
Engagements comme policiers	-	23 (23)	-	-	23 (23)

#### 2.1.3 Formation et formation continue

Le 4 janvier 2016, 30 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). Après deux semaines d'école, un aspirant inspecteur a souhaité mettre un terme à sa formation. Nous avons pu rapidement le remplacer en repêchant un candidat mis en réserve lors de la sélection. En cours d'année, un aspirant a souhaité passer d'aspirant inspecteur à aspirant gendarme. Au terme de leur année de formation, 30 candidats et candidates se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et un aspirant a échoué. Un contrat de durée déterminée lui a été proposé en qualité de stagiaire gendarme afin de pouvoir se représenter à une session d'examens en mars 2017. Le mercredi 14 décembre 2016, 22 gendarmes et 7 inspecteurs et inspectrices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

---

30 aspirant-e-s, à savoir 25 aspirants et aspirantes pour la gendarmerie et 5 aspirants et aspirantes pour la police de sûreté, ont été engagés pour le CIFPol – EGP 2017.

Les travaux d'harmonisation dans le cadre du rapprochement des écoles de Colombier et de Granges-Paccot ont continué. Plusieurs groupes de travail, composés de collaborateurs et collaboratrices des polices cantonales fribourgeoises, jurassiennes et neuchâtelaises se sont réunis tout au long de 2016 pour asseoir la création du Centre interrégional de formation de police (CIFPol). Le 8 novembre 2016, la ministre du Département de l'intérieur de la République et canton du Jura, Madame Nathalie Barthoulot, le Directeur du Département de la justice, de la sécurité et de la culture de la République et canton de Neuchâtel, Monsieur Alain Ribaux et le Directeur de la sécurité et de la justice du canton de Fribourg, Monsieur Erwin Jutzet ont signé à Saignelégier la Convention relative à la création d'un centre interrégional de formation de police. Il s'agit d'une étape majeure de collaboration entre les trois cantons en matière de formation des aspirant-e-s de police. L'intensification de cette collaboration renforce encore la qualité de la formation en mettant sur pied une structure commune efficace et efficiente, bénéficiant des meilleures pratiques et compétences des deux entités originelles (EAP et ERAP). La création du CIFPol s'inscrit dans le processus national de concentration de la formation policière dans des centres régionaux, selon le concept général de formation dans le domaine de la police adopté par la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP).

Le CIFPol est conduit par un directeur, chapeauté par un comité de direction (CODIR) composé des trois commandants des polices cantonales et présidé par le Commandant de la Police cantonale fribourgeoise, M. Pierre Schuwey. Ce CODIR est subordonné à un comité de pilotage (COFIL) composé des trois conseillers d'Etat. Il a été présidé en 2016 par le Conseiller d'Etat fribourgeois Erwin Jutzet.

Le centre de formation a organisé, en 2016, diverses formations continues aussi bien dans le domaine technique (tir, self-défense, utilisation des moyens de contrainte), tactique que managérial. Nous avons notamment introduit un module Amok 2.0 qui aborde la thématique d'une attaque en milieu ouvert. Cette formation est la suite d'Amok 1.0 qui simulait les situations en milieu fermé. Le centre de formation a en outre assuré la gestion administrative des cours que nos collaboratrices et collaborateurs ont suivis auprès de l'Institut suisse de police (ISP) ainsi qu'auprès d'autres partenaires comme l'Etat de Fribourg, la HES-Arc ou d'autres institutions de formation.

En outre, le centre de formation a organisé, en 2016, différents cours au profit de partenaires fribourgeois de la sécurité (Polices communales, Sapeurs-pompiers et Protection civile).

#### 2.1.4 Cellule « relations humaines »

En 2016, la cellule a eu de nombreux contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale à la suite de différents problèmes professionnels ou privés. Pour quelques situations, une collaboration avec l'espace santé-social ou l'appui de l'AI a été nécessaire.

Les débriefeurs de la Police cantonale ont été sollicités à maintes reprises pour apporter un appui psychologique aux policiers ayant été confrontés à des situations particulièrement pénibles.

Des cours de psychologie policière ont été dispensés aux aspirant-e-s et aux agent-e-s de la Police cantonale et des polices communales.

Le responsable de la cellule a participé à de nombreuses séances et assemblées des différentes commissions.

#### 2.1.5 Psychologue du travail

Le psychologue du travail est nouvellement en charge du recrutement des aspirants de police. Différents travaux, notamment le remplacement du test de sélection psychotechnique, ont été effectués. De plus, le groupe de travail intercantonal visant à harmoniser la sélection des candidats aux écoles de police, dont la psychologue du travail fait partie, a franchi un cap important avec l'adoption de différentes recommandations.

Le psychologue du travail a aussi collaboré sur le stand de la Police cantonale à la Foire de Fribourg en présentant le recrutement et l'école de police dans le cadre de conférences.

En collaboration avec le chef de la cellule des relations humaines, le psychologue du travail a conçu, organisé et partiellement animé les 60 heures de cours de psychologie policière au profit des aspirants et aspirantes de police. De plus, des cours de formation continue ont été dispensés sur les thèmes motivation et leadership.

Enfin, en sa qualité de responsable des apprentis, il a accompli les cours de formateur en entreprise. En sus des cinq apprentis actuellement formés à la Police cantonale, un stagiaire 3+1 et une stagiaire post-maturité ont été engagés.

## 2.2 Activité de la Police cantonale

### 2.2.1 Affaires traitées

	2015	2016
Rapports de police établis	16 606	16 134
soit par la gendarmerie	12 960	12 706
soit par la police de sûreté	1 495	1 537
soit par les services généraux	2 151	1 891
Plaintes pénales enregistrées	9 284	8 477
soit par la gendarmerie	8 128	7 165
soit par la police de sûreté	161	204
soit par les services généraux (envoyées par des tiers)	991	1 108
Réquisitions traitées	24 335	23 890
soit par la gendarmerie	21 701	21 557
soit par la police de sûreté	1 547	1 450
soit par les services généraux	1 087	883
Transports de détenus et prévenus	5 290	5 222
soit dans le canton	4 703	4 616
soit hors canton	590	606
Appels téléphoniques entrants	320 335	322 879
dont des appels sur un numéro d'urgence	99 444	96 359
Alarmes traitées	1 923	1 654
soit pour incendie	478	500
soit pour effraction/agression	1 445	1 154
Identifications par le CIJ :*	283	303
soit par empreintes digitales*	72	104
soit par ADN	138	147
soit par traces de semelles	73	51
soit par traces d'oreille	0	1
Relations par traces de semelles	172	177
Relations par ADN	151	118
Comparaisons locales ADN	758	250
Recherches tactiques ADN (dont positives)	-	20 (2)
Personnes dactyloscopiées (dont virtuelles)	1592 (395)	1645 (488)
Prises ADN sur la personne (dont virtuelles)	1361 (305)	1372 (384)
Effacements des fiches dactyloscopiques**	1990	1841

\* Chiffres erronés en 2015 et corrigés sur ce rapport

\*\* La réglementation en matière de protection des données provoque une augmentation de la quantité de données signalétiques effacées (fiches dactyloscopiques et profil ADN) qui aujourd'hui dépasse le nombre de données saisies dans les différentes banques de données. Ceci provoque une diminution de la taille des banques de données qui pourrait potentiellement faire diminuer le taux d'identification.

### 2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2015	68	233	301
2016	106	273	379

### 2.2.3 Circulation et navigation

En 2016, le nombre d'accidents constatés, soit 1366 (1404 en 2015), est en diminution de 2,70 %. Le nombre de personnes blessées, soit 732 (687 en 2015), est en augmentation de 6,55 % et le nombre de personnes tuées, soit 7 (6 en 2015), est en augmentation de 16,66 %.

Districts	Nombre d'accidents*		Nombre de blessés*		Nombre de tués	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Sarine	519	451	232	257	0	1
Singine	151	148	101	99	1	2
Gruyère	291	307	123	141	3	1
Lac	142	180	85	100	0	1
Glâne	92	69	56	37	1	0
Broye	126	123	54	57	0	2
Veveyse	83	88	36	41	1	0
<b>Total</b>	<b>1404</b>	<b>1366</b>	<b>687</b>	<b>732</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

\* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20 février 2017.

*Reste cool et partage la route.* C'est sous ce slogan et en partenariat avec l'OCN, que la Police cantonale a reconduit sa campagne 2015 en 2016. Cette action s'adressait d'abord aux cyclistes, mais également aux autres usagers de la route.

La campagne était articulée en trois phases dissuasives et a duré d'avril à fin août. Lors de cette action, 846 contrôles ont été effectués et 80 usagers de la route ont été dénoncés.

	2015	2016
Saisies du permis de conduire	888	846
Contrôles de vitesse	3608	3744
Fuites après accident	693	647
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	239	261
Montant des amendes d'ordre encaissé	CHF 6 790 054	CHF 6 597 161
Entreprises de transport contrôlées	22	13
Accompagnements de transports spéciaux	350	301

	2015	2016
Accidents de navigation	3	5
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	10	8
Engagements du groupe des plongeurs	26	13

#### 2.2.4 Convention du lac de Neuchâtel

Les polices du lac fribourgeoise et vaudoise veillent à la sécurité et assurent les interventions sur le lac de Neuchâtel, selon un contrat de prestations rémunérées. Dans ce cadre, la police du lac fribourgeoise a effectué, en plus de son activité sur ses propres plans d'eau, 66,25 (100,75) heures de patrouille sur les eaux neuchâteloises. 8 (6) demandes d'intervention ont généré 44 (55) heures de présence sur le territoire du canton de Neuchâtel. 13 (22) rapports de dénonciation et 1 rapport d'enquête pour un accident de plongée ont été établis. La rédaction de ces rapports a engendré 24 (24) heures de travaux administratifs.

#### Action préventive intercantonale

Une action préventive intercantonale a été menée, conjointement avec les polices vaudoise, fribourgeoise et neuchâteloise, sur les lacs de Neuchâtel et Morat. Cette action avait pour but de sensibiliser la population sur le thème: « Les débarcadères ne sont pas des places de jeux ». Lors de cette campagne, des flyers ont été distribués et des affiches ont été apposées aux abords des débarcadères. A 20 reprises, la police du lac a effectué des présences aux alentours de ceux-ci, 5 avertissements ont été donnés et 1 personne a fait l'objet d'une dénonciation.

#### 2.2.5 Sécurité et ordre public

Des actions ponctuelles ou permanentes sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif, dissuasif, mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux à grande affluence, les manifestations et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, notamment, de lutter contre des trafics en tout genre, comme celui des stupéfiants.

### **ACTIONS CANTONALES**

« VIGIPOL »	<p>A la suite des événements qui se sont déroulés à Paris en janvier 2015, un Etat-Major VIGIPOL a été mis sur pied. Un rapport est agendé toutes les deux semaines. Les principaux buts de cet EM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; favoriser la mise en réseau des différents partenaires ;</li> <li>&gt; augmenter le niveau de vigilance de l'ensemble du personnel de la Police cantonale ;</li> <li>&gt; augmenter la présence policière lors de manifestations d'envergure (p.ex l'assermentation) ;</li> <li>&gt; égaliser le niveau de connaissances de chacun.</li> </ul> <p>Depuis la mise en place de l'EM VIGIPOL, de nombreux contrôles ont été opérés.</p>
«STREET»	<p>Durant l'activité courante, des patrouilles pédestres ont été effectuées au profit de l'ordre, de la sécurité publique et en disponibilité pour notre population. « Etre là où il y a du monde et que ça fasse sens ».</p> <p>Dans le cadre de cet effort, les agents ont effectué 16 455 (11 492) présences, ce qui représente 19 671 (15 425) heures de présences en visibilité.</p>
« ANGEL »	<p>Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police uniformée, dans les lieux et les rues commerçantes du canton, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage), et de</p>

25.11 – 31.12.2016



	rassurer la population. Lors de ces 991 (1067) efforts effectués, 1916 (2136) agents ont assuré 849 (893) heures de présence.
«CRIMINO»	Dès la tombée de la nuit, lutte contre les cambriolages touchant principalement les appartements, les villas et les commerces. Lors des 6178 (6295) contrôles effectués, 13 464 (13 832) agents ont assuré 5831 (5239) heures de présence. 792 (885) personnes ont été contrôlées/identifiées, 604 (687) véhicules ont été contrôlés et 11 (20) personnes arrêtées.
«PROJET MIGRANT»	A la suite de l'arrivée de nombreux migrants sur notre territoire, un concept d'engagement cantonal pour les centres de requérants a été mis sur pied, avec la désignation d'un répondant cantonal. Le concept a pour but de coordonner l'action de la police et des partenaires (DSJ, DSAS, SASoc, SPoMi, ORS, communes...). Un répondant police a été désigné pour chaque foyer. Plusieurs formations, à l'interne de la police, ont été dispensées.

## **ACTIONS RÉGIONALES**

### **Région Centre**

« RDC - Marly » 01.02 – 30.09.2016	Les agents de la Région Centre (polices mobile et de proximité) ont effectué de nombreuses présences et contrôles à la route du Centre à Marly. Au total, ce ne sont pas moins de 332 présences et 193 contrôles d'identité qui furent effectués. Différentes infractions à la LCR, LEtr, LStup ont pu être dénoncées (18 rapports – 4 personnes recherchées interpellées). La situation est à ce jour sous contrôle, raison pour laquelle l'action se poursuit dans le cadre du service ordinaire.
« Erythréens » 01.07 – 22.12.2016	A la suite de l'arrivée massive de RA de l'Erythrée, nous avons constaté, à la mi-juillet, une forte augmentation de bagarres entre ressortissants érythréens. Un effort a été conduit par les agents de la police de proximité pour enrayer le phénomène. A la fin du mois d'août, après plus d'un mois de travail intensif, 18 affaires ont été élucidées, impliquant 37 requérants d'asile, dont certains ont été incarcérés pour les besoins de l'enquête (6). A relever la saine collaboration avec les partenaires tels que le SPoMi, ORS, SEJ, mais également le MP/TM.

### **Région Nord**

«GRANDSEYS» 01.06. – 30.09.2016	A la suite de multiples dommages à la propriété lors des rentrées nocturnes des vendredis et samedis, 41 observations et passages ont été effectués dans le secteur Grandseys - Domdidier. Au total 27 plaintes ont été enregistrées. L'enquête a permis d'identifier les auteurs.
«BERMUDA» 13.07. – 12.09.2016	Durant la période estivale, 70 passages et présences visibles dans les zones touristiques en bordure des lacs ont été effectués, ceci dans le but de prévenir et lutter contre la consommation de stupéfiants, les dommages à la propriété et les vols simples. Lors de cet effort, 42 personnes ont été dénoncées pour infractions à la LFStup.

### **Région Sud**

« STRADA » De janvier à novembre	Depuis le début de l'année, 2214 agents ont procédé à 1077 reprises à la surveillance du trafic routier et ont procédé à des contrôles routiers à divers endroits de la Région Sud. 154 rapports et 206 AO/AODR ont été infligés aux contrevenants, pour des infractions LCR telles que vitres givrées, inobservation de la signalisation, non-port de la ceinture de sécurité, utilisation du téléphone portable ou, encore, sur l'équipement des véhicules non conforme.
-------------------------------------	--

## 2.2.6 Stupéfiants

	2015	2016
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	6428	10 340
marijuana (en grammes)	34 270	33 935
héroïne (en grammes)	306	520
cocaïne (en grammes)	10 600	1212
pastilles thaï, LSD, ecstasy (en pièces)	1421	7073
crystal meth (en grammes)	-	158
amphétamines (en grammes)	182	1967
MDMA (en grammes)	-	216
Morts par surdose	4	5

S'agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2015	2016
Champs déclarés	1 (superficie d'env. 2000 m <sup>2</sup> )	2
Quantité de chanvre séquestré	1197 plants (dont 878 indoor / 319 outdoor)	3391 plantes (dont 3325 indoor / 66 outdoor)
Cultures indoor	29	22

## 2.3 Evénements de l'année 2016

### 2.3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2016, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicide		Aucun homicide n'a eu lieu en 2016. Deux tentatives d'homicide, dont une pour lésions corporelles graves par un ressortissant camerounais, ont été traitées.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 137 levées de corps, dans le cadre desquelles les causes ont pu être déterminées : homicides par négligence (2), morts accidentelles (10), morts naturelles (76), suicides (31), suicides assistés (15), causes indéterminées (3).
Brigandages	Canton	Le nombre de brigandages est similaire à 2015 (24). Le nombre de brigandages élucidés est de 14 soit 2 de plus qu'en 2015.
Vols par effraction Vols	Canton et hors canton	Le nombre de vols par effraction a diminué (2015 : 1118 / 2016 : 990). Le nombre de vols dans les véhicules a également diminué. Le commissariat criminel a traité une affaire importante de « home jacking » au Châtelard. A ce jour, les auteurs n'ont pas pu être identifiés.
Affaires financières	Canton	Enquêtes sur 8 cas de « social engineering », escroqueries visant des entreprises de la place fribourgeoise. Plusieurs milliers de francs ont été détournés. La majeure partie étant des tentatives. Poursuite de l'enquête à la suite de la perte de plusieurs dizaines de millions de francs du fonds de prévoyance ACSMS à Villars-sur-Glâne.
Cybercrime	Canton et hors canton	En automne, « skimming » des distributeurs de billets ; système qui permet aux fraudeurs de pirater les codes magnétiques de la carte alors

		qu'un faux clavier ou une micro-caméra dévoile le code personnel tapé par l'utilisateur. Plusieurs dizaines de lésés avec un préjudice de plusieurs dizaines de milliers de francs.
	Canton	416 infractions commises par le biais d'internet. Les infractions les plus fréquentes : escroquerie (205), extorsion et chantage (37), injures (26), diffamation (22), soustraction de données (17), accès indu système informatique (16), pornographie et pornographie dure (16), violation du domaine secret (15), utilisation frauduleuse d'un ordinateur (13) et abus de téléphonie (12).
Incendies	Canton	Intervention dans 250 cas d'incendies : cause criminelle (19), négligence (96), technique – véhicules (22), technique – appareils électriques, surchauffe (55), cheminée (30), accidentelle (10), naturelle (5), indéterminée (13).
Stupéfiants JLD, ALDODI	Canton et hors canton	JLD : trafic de cocaïne et d'héroïne intercantonal orchestré par des ressortissants de Macédoine. Ceux-ci ont écoulé plus de 2 kilos de cocaïne et plusieurs centaines de grammes d'héroïne à Bulle et ses environs. Cette affaire de grande envergure a mené à l'interpellation de 17 personnes dont 11 ont été incarcérées. Au total 51 personnes ont été dénoncées.  ALDODI : trafic de cocaïne par des dealers d'Afrique de l'Ouest, très actifs en ville de Fribourg. Ceux-ci se sont fournis auprès de plusieurs personnes, principalement dans le canton de Berne, dont des Sud-Américains. Saisie de plus de 500 g de cocaïne. Interpellations de 9 protagonistes du trafic dont 8 ont été incarcérés. Plusieurs dizaines de clients ont été auditionnés.
Stupéfiants Effort visant le trafic d'amphétamine et méthamphétamine	Canton	Plusieurs opérations visant à lutter contre le trafic de méthamphétamine (crystal meth) ont abouti aux interpellations d'une quarantaine de personnes et au séquestre de 2 kilos de speed, 6000 ecstasy et 300 grammes de cocaïne. Le trafic, touchant le Grand-Fribourg et le Nord du canton (la Broye valdo-fribourgeoise), porte sur plusieurs kilos de méthamphétamine.
Pornographie	Canton	Nombre d'affaires en augmentation de 15 % à 20 % par rapport aux années précédentes. Plusieurs cas liés aux réseaux sociaux où les auteurs approchent les victimes en utilisant de faux profils (jeune homme ou jeune fille) pour obtenir des photos/vidéos pornographiques des victimes. Ces délits nécessitent d'importantes analyses pour étayer les rapports de dénonciation.
Mœurs		330 contrôles de salons de massage. 29 salons de massage dans le canton. 10 contrôles dans les cabarets. 910 prostitué(e)s contrôlé(e)s. 5 responsables de salon de massage dénoncés.
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	125 auditions filmées, 90 en moyenne les années précédentes, dont 45 concernant la maltraitance ont été effectuées.
Recherches ciblées	Canton	Depuis le début 2016, la brigade des missions spéciales, en étroite collaboration avec le SASPP, effectue des recherches ciblées de

		<p>personnes frappées d'une condamnation et recherchées par l'Autorité. 28 personnes, représentant au total 120 mois de détention à subir, ont été localisées et arrêtés. La somme cumulée de 40 400 francs pour des peines pécuniaires a pu être encaissée.</p> <p>Une recherche ciblée a permis l'arrestation d'un Suisse en Afrique du Sud. L'homme était en cavale depuis 18 années à la suite d'une peine privative de 9 ans prononcée en 1998 par le Tribunal du Lac. L'excellente collaboration avec les partenaires, notamment avec l'Afrique du Sud, est à souligner.</p>
Appui enquêteur IT	Canton	<p>Environ 400 analyses de téléphones portables.</p> <p>Analyses de supports informatiques dans le cadre d'affaires judiciaires pour un total de 100 TB (terabyte) de données.</p>
Prévention/image de la police		<p>Prévention par les chargés de prévention BMI: 196 classes primaires et 225 classes de CO visitées. Participation à 125 réunions de parents, de professeurs et d'autres, 93 interventions ponctuelles.</p> <p>Fugues :Le traitement des 358 fugues et disparitions de mineurs a consisté à effectuer un travail de recherche et de suivi auprès des parents, institutions sociales et autres polices cantonales.</p> <p>Raid Aventure 2016: participation pour la cinquième fois consécutive à ce projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP. Durant 24 heures, 2 inspecteurs de la BMI accompagnent 5 adolescents, ayant connu quelques difficultés, sur un parcours pédestre parsemé de postes réflexifs et actifs. Expérience très enrichissante au niveau des échanges entre policiers et jeunes.</p>
Commissariat d'identifications judiciaires		<p>Durant la nuit du vendredi 8 au samedi 9 juillet 2016, un vol par effraction a été commis dans une ferme au Châtelard-près-Romont. Pendant que les auteurs s'attelaient à forcer le coffre-fort, le couple habitant la ferme ainsi que 3 autres victimes sont rentrés à domicile, où ils ont été ligotés et bâillonnés par les 5 auteurs. Les auteurs ont pris la fuite en emportant le contenu du coffre-fort, à bord d'un des véhicules des propriétaires qui a été retrouvé le mardi 12 juillet 2016 à Avry-devant-Pont. La complexité de l'affaire réside dans le nombre de victimes et d'auteurs ainsi que l'étendue de la scène de crime, qui s'est encore agrandie avec la découverte du véhicule. Un très grand nombre de prélèvements et d'analyses ont été effectués afin d'identifier les auteurs, mais malheureusement la majorité des traces obtenues proviennent des victimes.</p> <p>Le samedi 20 août 2016 à 22h50, un incendie s'est déclaré dans le moulin à Cousset. Le feu s'est rapidement propagé et l'ensemble du complexe a été la proie des flammes. La majeure partie du site a subi de lourds dégâts. Malgré l'étendue du site et l'importance des dégâts, les investigations ont permis de situer l'origine du sinistre à l'intérieur de l'un des bâtiments. Cependant, étant donné que la structure des bâtiments était principalement composée de bois, l'ensemble des étages s'est effondré et la structure externe des bâtiments a été fortement fragilisée. C'est pourquoi la suite des investigations dans la zone d'origine a été difficile et n'a pu être entreprise que parallèlement à la démolition du site. À l'heure actuelle, plusieurs zones d'ombre subsistent sur les causes de</p>

---

ce sinistre.

Le 26 août 2016, le patron d'une entreprise technologique située à Payerne, est retrouvé avec d'importantes brûlures dans une forêt près d'Aumont à proximité de son véhicule complètement calciné. Selon ses dires, il aurait été agressé et séquestré par un ou des inconnus qui l'auraient forcé à se rendre sur les lieux du sinistre avant de lui mettre le feu. Au vu de la gravité et de la sensibilité de l'affaire de nombreuses auditions ont été effectuées par la Police de sûreté suite à l'ouverture d'une procédure contre inconnu pour lésions corporelles, incendie intentionnel et contrainte. En outre, le Commissariat d'identification judiciaire a effectué de nombreux constats en différents lieux, une reconstitution et une mise à feu d'un véhicule de marque et type identique afin d'établir en détail le déroulement des faits et de comprendre les motivations de l'auteur.

---

### 2.3.2 Fête Fédérale de Lutte Suisse et des Jeux Alpestres (FFLS 2016)

Du 26 au 28.08.2016, s'est déroulée à Estavayer-le-Lac, plus précisément sur le site de l'aérodrome de Payerne, la FFLS 2016. Cette manifestation a attiré environ 255 000 personnes. Afin d'assurer la sécurité publique, une structure de conduite ad hoc a été mise sur pied et une force intercantonale (FR-VD) a été déployée. Au total, les 416 policiers engagés ont effectué 12 049 heures.

### 2.3.3 Commémoration des 500 ans de la signature de la Paix perpétuelle (Opération PACEM)

Le 29 novembre 2016 s'est tenu à Fribourg, l'acte officiel commémorant le 500<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Paix perpétuelle entre la Suisse et la France, en présence de M. Le Drian, Ministre de la Défense de la République française, ainsi que le Conseiller fédéral Guy Parmelin. A cette occasion, un PC de conduite et de coordination a été ouvert à Granges-Paccot. Un officier de liaison français, M. Jean-Philippe Roth, a intégré ce PC. Afin d'assurer la sécurité de cet événement, l'engagement d'une centaine de policiers a été nécessaire.

### 2.3.4 Actions de prévention

---

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 2672 (3332) AO/DR ont été délivrées.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2021 (2234) automobilistes ont été dénoncés. Effort maintenu.
01.01 - 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés, avec poste d'interception, sur les routes régulièrement fréquentées par des motards circulant à haute vitesse. 179 (266) motocyclistes en infraction. Action saisonnière.
04.01 – 08.01	Rentrée scolaire (ReSco)	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. 3073 (699) conducteurs ont dépassé la vitesse autorisée et 29 (31) n'ont pas respecté la priorité à un passage pour piétons. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action ; 153 (74) adultes et enfants ne faisaient pas usage de la ceinture. Depuis 2015, cette action a été conduite à trois reprises, après les vacances scolaires de Noël, de Pâques et de l'été.
11.04 – 15.04		
22.08 – 07.09		
03.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail « Sécurité par la visibilité », ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la
04.11 - 18.11	Action « LUX »	

---

SEE YOU – Il ne suffit pas d'être célèbre pour être visible visibilité dans le trafic routier. L'action « Éclairage » débutait par cette campagne suisse, **soutenue en 2016 par Miss Suisse Lauriane SALLIN**. 1741 (1753) flyers ont été distribués, 35 (83) conducteurs ont été dénoncés et 339 (394) fiches techniques ont été délivrées.

## 2.4 Domaines particuliers

### 2.4.1 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2016, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 24 (62) reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois avec, au total, l'arrivée de 309 (910) caravanes. Les gens de voyages ont séjourné durant 58 (271) jours dans le canton. Il sied de préciser qu'en 2013, le canton a signé une convention avec la Confédération pour aménager une aire multifonctionnelle sur l'A12, à la Joux-des-Ponts, sur le territoire de la commune de Sâles, qui pourra accueillir les gens du voyage. Cette aire devrait être opérationnelle à partir du printemps 2017.

### 2.4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 37 (36) services de protection rapprochée en 2016, pour 37 (36) personnes, dont 22 (15) représentants des autorités fédérales et 15 (21) personnalités étrangères en visite en Suisse.

### 2.4.3 Refoulement à l'étranger

En 2016, les agents de la Police cantonale ont procédé à 13 (5) reprises à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement, 19 agents, dont 5 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

### 2.4.4 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin de faire face aux manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine de formation et d'engagement, les polices romandes et tessinoise, ont formé un groupement romand de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO.

Durant l'année 2016, 585 (716) agents ont été engagés à 26 (21) reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 12 (9) matchs de hockey sur glace pour le HC Fribourg-Gottéron, 6 (1) matchs de football, 8 fois lors de diverses manifestations (11 manifestations en 2015). Pour ces événements, les agents totalisent 3552 (4586) heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 7 (8) interdictions de stades ont été délivrées par les clubs fribourgeois et 3 (2) interdictions de périmètres ont été prononcées par la police.

Sous l'égide du GMO, 73 (23) agents ont été engagés, à Davos dans le cadre du World Economic Forum 2016, à Bâle pour la finale de la coupe de l'UEFA, à Genève pour le match de football entre la Suisse et la Belgique, à Uri et au Tessin pour l'ouverture du tunnel de base Gothard, à Lugano pour différentes manifestations sportives, ainsi qu'à Genève pour une manifestation non autorisée. Au total, ils totalisent 3702 (2304) heures d'engagement.

### 2.4.5 Chiens de police

	2015	2016
Nombre de chiens	15	12
Nombre d'engagements	622	300
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	35	25
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	95	83
dont des recherches de personnes	0	188

	2015	2016
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	5	4

L'engagement des chiens s'est révélé positif à 31 reprises, lors d'interventions (pistes – recherches d'objets – recherches de personnes – travail de défense) et à 50 reprises lors de recherche de drogue. Suite au changement du formulaire statistique de la Fédération suisse des conducteurs de chiens de police (FSCCP), les surveillances et les patrouilles préventives ne sont plus comptabilisées.

#### 2.4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2016, les activités suivantes:

	2015	2016
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1350	1360
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1224	1118
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	508	438
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1133	1033
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	7	7

#### 2.4.7 Secteur communication et prévention

##### 2.4.7.1 Activités

En 2016, le secteur communication et prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

	2015	2016
Communiqués de presse	706	514
Conférences de presse et points presse	13	11
Demandes de journalistes	941	918
Messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours	10	5

Par ailleurs, 222 730 visites sur le site Internet ont été recensées. Le site Internet de la Police cantonale ne dispose de statistiques que depuis le 31 juillet 2015, date de sa migration sur le portail [www.fr.ch](http://www.fr.ch).

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le secteur communication et prévention a contribué aux manifestations suivantes:

24.04	Slow Up de Morat
10.07	Slow Up de la Gruyère
10.09	Marché de la Bénichon à Ecuwillens
07 – 16.10	Foire de Fribourg
19.11	Corrida bulloise
26.11 – 16.12	Stands (9x) dans les centres commerciaux du canton, pour la prévention des vols

##### 2.4.7.2 Evénements particuliers

###### 2.4.7.2.1 Conférences de presse et points presse

La police a organisé 11 conférences/points presse en 2016. Outre les traditionnelles conférences de presse concernant les statistiques de la circulation, la criminalité et l'ordre public (mars) ainsi que la traversée du lac de Morat (juillet), le secteur communication et prévention a convié les journalistes aux occasions suivantes : accident d'un minibus en France faisant 9 victimes de la communauté portugaise de notre canton (mars) ; nouvelles directives des Préfets



concernant les gens du voyage (avril) ; appui des requérants d'asile pour le service des patrouilleurs à Bösinggen (avril) ; nouvelle plateforme de coordination police-sport (mai) ; concours interuniformes 2016 (mai) ; des stagiaires canadiens à la Police cantonale Fribourg (juin) ; interdiction de la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans (septembre) ; présentation du nouveau chef du Secteur communication et prévention (octobre).

#### 2.4.7.2.2 Campagnes de sécurité routière

Diverses campagnes de sécurité routière ont été menées durant l'année 2016. Conduites par la gendarmerie, le secteur communication et prévention y a contribué en publiant plusieurs communiqués de presse et en relayant ces informations sur les réseaux sociaux. Les principaux thèmes traités ont été : les rentrées scolaires (contrôles accrus aux abords des écoles), l'équipement des piétons, cyclistes et véhicules (campagne « see you – sois visible ») avec notamment la participation de Miss Suisse 2016 pour la campagne, le partage de l'espace routier (« Reste cool et partage la route ») ainsi que l'alcool au volant (« Je conduis ? Tu conduis ? »).

#### 2.4.7.2.3 Campagnes de prévention de la criminalité

Comme l'année passée, deux campagnes de prévention ont été menées en collaboration avec les autres cantons latins. La première, menée en juillet et août, avait pour thème les cambriolages commis durant les périodes de vacances. La seconde, en novembre, visait à sensibiliser le public aux cambriolages du crépuscule. Des messages de prévention ont été diffusés par le biais d'affiches et de flyers ainsi que par voie de presse et sur les réseaux sociaux.

Durant la période des fêtes de fin d'année, une campagne visant à prévenir les vols a été menée dans les zones commerçantes du canton. Elle s'est concrétisée par une présence renforcée d'agents en uniforme, la distribution de flyers et la mise sur pied de 9 stands de prévention dans différents centres commerciaux.

De plus, durant toute l'année, 18 visites de sécurité (conseils de prévention en matière de cambriolage) ont été effectuées chez des particuliers et des entreprises.

#### 2.4.7.2.4 Médias sociaux

La Police cantonale est présente sur divers réseaux sociaux: Facebook (depuis le 15.10.2014): 7366 mentions « j'aime », 149 publications ; Google+ (depuis le 03.11.2014): 141 abonnés ; Twitter (depuis le 30.10.2014): 1538 tweets, 1 061 abonnés ; YouTube : 13 461 vues, 85 abonnés et Issuu (depuis le 23.12.2014): 31 publications, 4 abonnés.

#### 2.4.7.2.5 Evénements de relations publiques

La Police cantonale a organisé plusieurs visites de ses différents sites. Sur l'année, elle a ainsi accueilli 55 groupes (environ 1500 personnes). De plus, durant l'été, 22 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud. Les agents ont par ailleurs assuré l'animation d'une quarantaine de conférences sur divers thèmes en lien avec la sécurité, la prévention ou la police en général.

### 2.4.8 Bureau des armes et explosifs (BAE)

#### 2.4.8.1 Activité

L'activité du BAE pour l'année 2016 a été, entre autres, la suivante:

	2015	2016
Permis d'acquisition d'armes (civil)	817	1014
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	120	146
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	61	59
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	34	14
Permis de port d'armes	40	47
Carte européenne d'armes à feu	98	90

	2015	2016
Mention dans carte européenne d'armes à feu	44	53
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	20	22
Contrôle armureries	2	2
Contrôle collectionneurs d'armes automatiques	6	25
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles & feux d'artifices cat. 4	16	12
Permis d'acquisition de matières explosives	16	14
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	3	5
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques cat. 2 et 3 (fêtes de fin d'année)	82 (11)	69 (13)
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	83	84
Saisies d'armes (nombre de cas)	311	295
Enquêtes	189	134
Préavis pour mesures administratives	12	15
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	24	50
Restitution d'objets et/ou d'armes aux propriétaires	32	30
Restitution d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	17	11
Destruction d'armes (nombre de pièces)	425	494
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	230	137
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 250	env. 230
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	45	50
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	200	70
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	28	51

Le nombre de permis d'acquisition d'armes à feu a augmenté de 24 %, ce qui a eu pour conséquence également l'augmentation du nombre d'armes enregistrées. Le nombre d'armes saisies et détruites reste élevé.

#### 2.4.8.2 Evénements particuliers

La « plateforme sur les armes » HPI a été mise en œuvre cette année grâce à l'étroite collaboration avec l'Office central des armes (Fedpol). Un autre effort particulier du BAE a été le contrôle des collectionneurs d'armes.

#### 2.4.9 Bureau des entreprises de sécurité

En 2016, ont été délivrées:

	2015	2016
Autorisations d'engager du personnel	159	159
Autorisations d'exercer	186	148
Autorisations d'exploiter	5	3
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics	3	5
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces	0	2

On compte actuellement 16 (16) entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

## 2.5 Logistique

### 2.5.1 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2016, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- > NATOUS : installation de plusieurs applications métier pour smartphone
- > POLYCOM : changement de fréquences pour les réseaux suisses, construction de 9 stations fixes pour la protection civile, finalisation d'installations techniques sur les sites
- > Remplacement de la centrale téléphonique CEA : installation des composants, tests et mise en production
- > FETE FEDERALE DE LUTTE SUISSE : définition des besoins, installation des infrastructures informatiques et télécommunications, tests, mise en production, démontage
- > MAD3 : suivi et coordination des travaux avec le secteur intendance
- > Remplacement des applications de la gestion du personnel et du planning : étude du marché
- > Migration Win 8.0 vers 8.1 de 91 tablettes Fujitsu
- > Système central d'information Zephyr – HIP (interface pour transmettre les données au registre des armes) : finalisation des travaux de développement, tests et mise en production
- > Mise en place de la plateforme iBase pour la BAAC
- > Vidéosurveillance des bâtiments de police : état des lieux, définition des besoins et de la nouvelle technologie, élaboration des contrats de maintenance et du roadmap pour la migration des sites
- > Outil de gestion des commandes : état existant, cahier des charges, mise en production successive des fonctions
- > Maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC
- > Maintenance et exploitation du réseau POYLCOM (27 sites – antennes, 1560 terminaux radio interservices).

### 2.5.2 Véhicules

	2015	2016
Voitures	229	235
Motos	11	11
Bateaux	5	5
Vélos électriques	7	14

Cette année nous avons poursuivi l'achat de nouvelles voitures hybrides, de marque VW Golf GTE cette fois-ci. Nous privilégions toujours l'acquisition de véhicules de la catégorie de rendement énergétique A ou B. 7 nouveaux vélos à assistance électrique sont venus compléter la flotte.

### 2.5.3 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, 30 (24) déménagements ou mutations internes, 59 (61) projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 55 (45) bons de travaux demandés aux artisans de l'Etat. Plus de 1300 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, pannes, etc.) ont été effectuées. Principaux projets :

- > Réalisation du projet du bâtiment du Commandement, Granges-Paccot ;
- > Assainissements et mise en conformité des chenils à Granges-Paccot ;
- > Assainissement complète de la cafétéria du Cdmt de la police cantonale et de la police de sûreté ;
- > Assainissement de la centrale d'alarmes des techniques bâtiments du CIG Centre (200 alarmes) ;
- > Etudes de projets pour le passage des caméras en IP de l'ensemble de nos bâtiments de police équipés de ce type d'installation ;
- > Assainissement de l'intérieur de la halle à véhicules du CIG Centre ;
- > Assainissement complet des sprinklers des parkings de la police de sûreté ;
- > Installation dans les réceptions des principaux bâtiments du système Navori (informations dynamiques par écrans) ;

- 
- > Etudes de faisabilité des postes de Planfayon et Flamatt (réalisations 2017) ;
  - > Mise en exploitation, après assainissement et adaptations de divers postes (Chiètres – Morat - Estavayer – Villars-sous-Mont) ;
  - > Assainissement vitrages 1er étage Bapol (antieffraction) ;
  - > Création des infrastructures pour la cellule PKPS ;
  - > Assainissement et rafraîchissement intérieurs CIG Sud ;
  - > Rajout de 5 nouvelles places de travail pour la BMS ;
  - > Etude nouveau concept logiciel et clés pour distribution essence et diesel ;
  - > Assainissement de salles de conférence avec la technologie Barco et écrans tactiles ;
  - > Assainissement et déménagement Cdmt région Nord ;
  - > Déménagement et création de 3 places de travail pour le BAE.

#### 2.5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2016, les réalisations suivantes sont à relever :

- > Collaboration dans divers groupes de travail UNIMATOS
- > VIGIPOL/SPEED, achat des divers équipements spécifiques
- > Groupe de travail uniforme CIFPOL
- > Développement de la tenue d'instructeur
- > Collaboration au GT logiciel stockage HEA et commandes annuels du corps
- > Collaboration au GT du MAD 3 pour le secteur HEA

#### 2.5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 18 496 (18 996) factures sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 6 489 304 (5 528 021) francs a été facturé.

## 3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

—  
Chef du service : Jean-Denis Chavaillaz

### 3.1 Mission du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

### 3.2 Protection de la population

#### 3.2.1 Activités courantes

L'ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire, telle que prévue dans la loi sur la protection de la population, a été mise en vigueur.

Dans le cadre du projet « Protection des infrastructures critiques », initié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les travaux de recensement des infrastructures critiques, débutés en 2013, se sont poursuivis par la rencontre des exploitants d'infrastructures d'une certaine criticité afin de rédiger avec eux un dossier d'ouvrage.

---

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, la protection de la population a participé aux séances et groupes de travail mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1 et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

A la suite du départ du remplaçant du chef de la protection de la population, le secteur de la protection de la population a été réorganisé. Il se voit confier les tâches conceptuelles du domaine de la protection de la population ainsi que celles liées aux Organes communaux de conduite (ORCOC). Les tâches opérationnelles ont été transférées à la protection civile.

Le 14 janvier 2016, la protection de la population a formé les membres des cellules de crise de l'Etat sur les activités de conduite.

Dans le cadre des préparatifs liés au plan alarme-eau, une procédure de communication redondante a été mise en place avec les exploitants des barrages, à savoir Groupe E SA et Hydro Exploitations SA.

En application de l'ordonnance sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population (analyse des risques et prévention), un rapport étudiant et proposant des mesures préventives dans le domaine ABC (atomique - biologique - chimique) a été établi.

A la suite de la mise à jour des documents de base en cas d'événement nucléaire au niveau fédéral, la « Documentation zone 2 Mühleberg », distribuée en 2008, a été adaptée. De plus, l'inventaire de toutes les entreprises concernées de la zone 2 a été actualisé et les entreprises ont été informées des nouveautés.

Une base de données comprenant toutes les entreprises sises sur le territoire fribourgeois a été établie en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle permettra d'informer les entreprises du canton en cas de catastrophe.

A la suite des inondations de 2015, dues à la montée des eaux des 3 lacs, l'interdiction de naviguer dans une telle situation a fait l'objet d'une procédure de coordination entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud.

### 3.2.1.1 Exercices

Les 8 et 9 juin 2016, l'organe cantonal de conduite a été exercé sur le thème des intempéries. L'exercice de 24 heures, sans interruption, a été mis sur pied et dirigé par la division de l'instruction, section des exercices de l'Office fédéral de la protection de la population. Les objectifs étaient les suivants :

- > Exercer la mise sur pied sous forme d'alarme ;
- > Entraîner le travail d'EM de l'OCC (membres permanents et spécialistes concernés) ;
- > Intégrer le Conseil d'Etat dans le processus de décision ;
- > Maîtriser les processus d'aide à la conduite (service de renseignement, logistique) ;
- > Déplacer le poste de commandement (du PCO à l'ACC) sans interruption du rythme de conduite ;
- > Intégrer le processus d'information, y.c. un point de presse réel ;
- > Entraîner les remplacements dans le cadre d'un engagement de longue durée.

L'exercice a été riche en enseignements. La décision de confier la préparation et la conduite de l'exercice à l'OFPP s'est avérée judicieuse et la collaboration avec le directeur d'exercice a été excellente tant dans la préparation de l'exercice que lors de son déroulement. Aussi, pour le prochain exercice OCC en 2018, il sera à nouveau fait appel à l'OFPP.

Afin de tester le dispositif de sécurité de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres Estavayer 2016, un exercice s'est déroulé le 24 août 2016, quelques jours avant la fête, dans les infrastructures de conduite.

Un exercice de mobilisation du Plan ORANGE s'est déroulé le 25 mai 2016, destiné principalement à tester la mise en place du village PCE (poste de commandement d'engagement).

### 3.2.1.2 Organe cantonal de conduite

L'organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2016 dans le cadre de séances ordinaires. L'une de ces rencontres a eu lieu sous forme d'un séminaire de 2 jours.

En 2016, l'OCC a subi plusieurs mutations parmi ses membres.

- > Police : M. Philippe Allain a succédé M. Florian Walser ;
- > Sapeurs-pompiers : M. Didier Carrard a succédé à M. Guy Wicki ;
- > Chef QG : M. M. Christophe Rapin a succédé à M. Claude Friderici ;
- > PCi : M. Patrick Nyfeler a succédé à M. Heinrich Gauch.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le 29 juin 2016. De plus, ils ont été invités à suivre, dans les locaux de l'Institut agricole de Grangeneuve et sous la conduite d'un instructeur de l'OFPP, des modules de formation qui traitaient des activités de conduite et des produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

#### *Organes communaux de conduite*

Le rapport annuel des chefs ORCOC s'est tenu au Campus Schwarzsee / Lac-Noir le 2 décembre 2016. Il a permis de les informer sur les différents travaux effectués en 2016 par l'OCC, la protection de la population et les ORCOC.

En étroite collaboration avec l'armée, un exercice a été monté afin de tester la coopération entre un ORCOC et les troupes militaires dans le cadre de l'évacuation d'un EMS. Cet exercice a eu lieu à Schmitten le 24 octobre 2016 avec l'ORCOC HESASCH.

La formation des membres ORCOC s'est poursuivie. Elle a été dispensée au centre d'instruction de la protection civile par des instructeurs de la protection civile.

### 3.2.1.3 Plans d'engagement

Le plan d'engagement suivant a été établi et validé par l'OCC:

- > Plan d'intervention OPAM pour le site de la gare TPF de Fribourg, complément au plan d'intervention édité par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers.

La Confédération ayant mis à jour son concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse, de nouvelles mesures de planification sont à prendre par les cantons. Il a donc été nécessaire d'entamer des planifications au niveau cantonal, notamment sur le contournement et l'évacuation de la zone 2.

## 3.3 Protection civile

### 3.3.1 Mission

Le secteur de la protection civile (PCi) planifie et conduit les tâches dans les domaines :

- > Opération : instruction et engagement du bataillon PCi, achat et gestion du matériel, des véhicules et des équipements, entretien et exploitation des ouvrages de conduite, exploitation des systèmes de communication (POLYCOM), alarme à la population ;
- > Instruction : instruction de base et formation complémentaires des astreints PCi;
- > Support : gestion et convocation des astreints, traitement des dossiers liés à l'obligation de construire des abris PC.

### 3.3.2 Opération

#### 3.3.2.1 Organisation

Dans le cadre de la réorganisation du service et, en particulier, du secteur de la protection de la population (voir ci-dessus), un chef d'état-major de la protection civile a été engagé.

Un rapport des commandants a réuni le commandant de la protection civile, le chef d'état-major, les commandants de la compagnie état-major et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'orienter les commandants de compagnie sur les missions d'utilité publique et les cours de répétition 2017.

### 3.3.2.2 Cours de répétition

175 cours de répétition (2015: 146) représentant 6742 (5183) jours/homme ont été accomplis en 2016. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements en faveur de partenaires ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense nous a été adressé. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 2730 (2015 : 2480) convocations établies, 573 (311) dispenses ont été accordées et 14 refusées. 17 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 77 astreints ne sont pas entrés en service.

### 3.3.2.3 Engagements

38 jours/homme ont été accomplis dans des engagements dus à des catastrophes à La Roche et à Plasselb durant l'année 2016.

2872 jours/homme ont été accomplis au profit de la Fête fédérale de lutte suisse (FFLS) entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 septembre. La PCi a été engagée pour le montage et le démontage des infrastructures, l'exploitation du Poste de cdmt et la gestion des parkings.

### 3.3.3 Instruction

#### 3.3.3.1 Organisation

Le centre d'instruction de la protection civile de Sugiez (CIPCI) opère depuis le dernier trimestre 2016 en tant qu'arsenal pour l'équipement et le déséquipement des astreints, tâche jusqu'alors effectuée sur le site de Fribourg.

#### 3.3.3.2 Taux d'occupation

Nombre de jours de service

Ecoles de formation	2056
Cours de cadres intercantonaux	218
Cours de répétition	435
Autres (ASTAG, OFPP, Police ...)	2896
Total	4896

Participants aux Ecoles de formation sur l'emplacement de Sugiez

Préposés à l'assistance	25 (21)
Pionniers	67 (62)
Collaborateurs EM	20 (17)
Préposés constructions	8 (14)
Préposés matériel	19 (14)
Cuisiniers	6 (7)
C gr appui	11 (17)
C gr assistance	12 (25)
Fo spé OCC-ORCOC	5 (12)
Chauffeurs	5 (8)
Total	178 (197)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

Fonction	Emplacement	Participants
Chef de section appui	Bernex / Spiez	4
Chef sct assistance	Bernex / Spiez	2



Fonction	Emplacement	Participants
Chef de groupe appui	Couvet / Spiez	5
Chef d'élément logistique	Grône	1
Cours de la Confédération		15
Cours pour personnel d'instruction		4
Total		31

### 3.3.4 Support

#### 3.3.4.1 Administration et informatique

A la suite de la migration de tous les cantons vers le système PISA durant les années 2015/2016, la gestion des astreints et la planification des cours s'effectuent désormais sur cette plateforme fédérale centralisée. Le canton de Fribourg représente la Suisse latine dans le «Fachgruppe PISA PCi». Ce dernier est en charge du développement et de l'amélioration de la plateforme.

#### 3.3.4.2 Affaires disciplinaires

##### Affaires disciplinaires<sup>1</sup>

Défaillants aux cours de protection civile :	54 (29)
Renoncations après enquête pénale préliminaire :	20 (8)
Avertissements (cas de peu de gravité) :	2 (29)
Dénonciations pour infraction à la LF	30 (13)
Sanctions/décisions	13 (9)
En cours	17 (6)

Aucune des ordonnances pénales rendues n'a fait l'objet d'une opposition.

#### 3.3.4.3 Recrutement

##### Recrutement 2016

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés constructions	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Lausanne (f)	29	45	55	6	14	7	156
Sumiswald (d)	17	27	28	6	7	3	88
Total	46	72	83	12	21	10	244
2015							231

### 3.3.5 Constructions

#### Entretien des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2016, les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Fribourg, St. Léonard	Po att I	En état de fonctionnement
Fribourg, Châtelet	Po att I	En état de fonctionnement
Romont	PC II / Po att II*	En état de fonctionnement

<sup>1</sup> Chiffres de l'année précédente entre parenthèse

Construction	Type	Résultat
Marsens	PC II réd / Po att II*	En état de fonctionnement
Villaz-St-Pierre	Po att III	En état de fonctionnement
Riaz	Po att III	En état de fonctionnement
Kerzers	PC II /Po att II*/ CSP	En état de fonctionnement
Mont-Vully, Nant	PC II réd / Po att II*	En état de fonctionnement

### Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 3 sirènes sur un total de 258 ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

### Constructions

#### Abris privés

<b>Constructions projetées en 2016</b>	<b>92</b>
Total des places protégées	4666
Dans 74 abris obligatoires	3650
Dans 18 abris privés communs	1016
<b>Constructions réalisées en 2016</b>	<b>109</b>
Total des places protégées	5670
Dans 84 abris obligatoires	3776
Dans 21 abris privés communs	1290
<b>Dossiers en cours :</b>	<b>382</b>
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2889
Contributions de remplacement perçues	2 311 200 francs
<b>Abris publics</b>	
<b>Projets approuvés en 2016</b>	<b>3</b>
Places protégées	491
<b>Constructions réalisées en 2016</b>	<b>4</b>
Places protégées	604

## 3.4 Administration militaire

### 3.4.1 Mission

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

### 3.4.2 Activités courantes

#### 3.4.2.1 Promotions d'officiers

98 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2016 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit 5 colonels, 8 lieutenants-colonels, 10 majors, 15 capitaines, 28 premiers-lieutenants et 32 lieutenants.

#### 3.4.2.2 Services d'instruction des formations

En 2016, 719 demandes ont abouti à 660 déplacements de service (91,8 %) ainsi qu'à 59 refus (8,2 %). 26 demandes de reconsidération ont été traitées.

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants :

Apprentissage	4.6 %
Etudes	50.0 %
Professionnel	21.5 %
Perfectionnement professionnel	7.1 %
Séjour à l'étranger	6.8 %
Raison médicale	4.6 %
Autres raisons	5.4 %

De plus, 769 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile à l'Etat-major de conduite de l'armée.

### 3.4.2.3 Tir hors service

#### *Mutations au sein de la commission cantonale de tir*

Sous-commission	Démissions au 31.12.2016	Nominations au 01.01.2017
1 FR Sarine et Glâne		adj EM Jérôme Tinguely, président cap Michel Bondallaz
3 FR Gruyère et Veveyse	lt-col EMG Cédric Menoud	adj EM Grégory Magnin, président
4 FR Lac	col Franz Schär	M. Peter Stähli
5 FR Broye	maj Yvan Baechler	maj Yannick Verdon, président

#### *Participation aux exercices fédéraux*

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
Année	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2016	6800	5052	783	1750
2015	6833	4881	800	1728
2014	7068	5222	828	1786

#### *Nombre de jeunes tireurs*

2016	739
2015	486
2014	527

#### *Dispenses de tirs obligatoires*

2016	17
2015	11

### 3.4.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

496 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 391 décisions disciplinaires.

1 recours contre ces décisions a été traité par la Direction de la sécurité et de la justice. Ce recours a été rejeté.

23 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 6 pour un deuxième défaut et 1 pour un troisième défaut.

57 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 16 pour un deuxième défaut, 8 pour un troisième défaut et 9 pour un quatrième défaut. 10 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

### 3.4.2.5 Activités de recrutement

#### *Journées d'information*

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1998 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues entre dix-neuf et vingt-cinq ans des 1077 conscrits de langue française et des 374 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

<b>Conscrits francophones de la classe d'âge 1998</b>		
Année	1 <sup>er</sup> départ (mi-janvier)	2 <sup>e</sup> départ (fin juin)
2017	2.4 %	10.6 %
2018	12.1 %	36.0 %
2019	7.9 %	17.1 %
2020	4.1 %	4.9 %
2021	1.7 %	1.5 %
2022	0.4 %	0.4 %
2023	0.5 %	0.4 %

<b>Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1998</b>		
Année	1 <sup>er</sup> départ (mi-janvier)	2 <sup>e</sup> départ (fin juin)
2017	1.9 %	6.4 %
2018	17.7 %	34.0 %
2019	15.5 %	10.9 %
2020	4.3 %	5.3 %
2021	1.3 %	0.8 %
2022	0.8 %	0.5 %
2023	0.3 %	0.3 %

#### *Organisation du recrutement*

En 2016, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	<b>Lausanne</b>	<b>Sumiswald</b>
Nombre	1297	437
Aptes au service militaire	805 (62 %) dont 116 service long	265 (60.6 %) dont 49 service long
Aptes au service PCi	125 (9.7 %)	82 (18.8 %)
Inaptes au service	198 (15.3 %)	64 (14.7 %)
Inaptes au service in abs	71 (5.5 %)	8 (1.8 %)
Ajournés au recrutement compl.	68 (5.2 %)	17 (3.9 %)
Ajournés d'une année	20 (1.5 %)	1 (0.2 %)
Ajournés de deux ans	10 (0.8 %)	0 (0 %)

#### *Service sans arme*

Quatre demandes pour un service sans arme ont été présentées. Trois ont été acceptées et une demande n'est pas encore traitée.

### 3.4.2.6 Libération de service

574 militaires des classes d'âge 1982 (solde), 1983, 1984, 1985 et 1986 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31 décembre 2016. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 539 militaires armés, 86 (15,9 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1966, les capitaines de la classe d'âge 1974 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1980, soit au total 18 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

#### 3.4.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Durant l'année de taxation 2016, il a été procédé à l'encaissement de la taxe de l'année d'assujettissement 2015.

Le canton comptait 10 414 assujettis à la taxe en 2015 (soit 62 % de plus d'assujettis non incorporés et 40 % de militaires en moins ayant manqué leur service – par rapport à l'année 2004 – entrée en vigueur d'Armée XXI). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont à l'origine de cette évolution. L'année 2016 présente des similitudes avec les précédentes : augmentation de l'encaissement, stabilité des demandes d'arrangements de paiement, des rappels, des procédures de poursuites et augmentation des taxes remboursées.

661 astreints au service militaire et 246 astreints au service civil ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2015.

Pour 1125 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 913 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 3172 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

442 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

71 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

255 assujettis binationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1394 décisions de remboursement de taxes représentant 604 424 francs ont été établies, soit 7,8 % de plus qu'en 2015.

La collaboration avec l'instance cantonale en matière d'assurance-invalidité pour un contrôle approfondi de l'ensemble des bénéficiaires des prestations AI âgés de 18 à 34 ans, domiciliés dans le canton, a permis de déceler des lacunes de communication touchant plusieurs assujettis (exonération de la taxe accordée dès le degré d'invalidité de 40 %).

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

#### Perception de la taxe dans le canton

	2016	2015
Taxes payées par les assujettis	7 784 463.32	7 452 535.82
Remboursements (remplacement de service)	604 424.45	560 549.90
Produit net de la perception	7 180 038.87	6 891 985.92
Part de la Confédération (80 %)	5 744 031.10	5 513 588.74
Part du canton (20 %)	1 436 007.77	1 378 397.18

	2016	2015
Intérêts moratoires portés en compte	72 302.77	71 329.22
Intérêts sur montants à restituer	3825.35	3446.45
Solde des arriérés	2 697 318.14	2 676 547.52
Montant des actes de défaut de biens	145 087.20	187 800.95

### Statistiques

	2016	2015
Nombre de décisions de taxation	16 395	15 612
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	3172	3026
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	851	825
Montant des taxes abandonnées	3743.03	19 479.60
Montant des taxes remises	68 098.95	32 089.05
Arrangements de paiement	1113	1105
Sommations/rappels avant poursuite	2464	2407
Réquisitions de poursuite	433	724
Décisions de remboursement	1394	1314
Décisions de restitutions	907	712

## 3.5 Intendance des bâtiments

### 3.5.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales, soit la Place d'armes de Fribourg ainsi que le Campus Schwarzsee/Lac-Noir. Elle assume la conduite du personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière et s'occupe de l'entretien et de la maintenance.

Elle gère également l'occupation du Campus Schwarzsee/Lac-Noir par le Centre cantonal de sport et loisirs et par le Centre national de formation du service civil.

### 3.5.2 Activités courantes

#### 3.5.2.1 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne ;
- > Adaptation des cuisines au bâtiment 3 (échange des braisières et marmites, adaptation des hottes de ventilation) ;
- > Réfection de la place de stationnement et de lavage devant les garages/bâtiment 6 ;
- > Travaux de peinture dans l'ensemble des corridors et cages d'escaliers du bâtiment 4 ;
- > Echange de tous les luminaires dans les chambres des bâtiments 3 et 4 ainsi qu'aux corridors/escaliers du bâtiment 4 ;
- > Fin des travaux d'adaptation des salles de théorie en chambres au bâtiment 4 et de l'assainissement des chambres du bâtiment 3 (sol, peinture, électricité, lavabos etc.).

Etant donné que la caserne sera exploitée en l'état de la planification, au minimum jusqu'en 2022, ces travaux d'entretien sont indispensables si l'on entend mettre à disposition des militaires qui accomplissent leur service sur cette place d'armes un logement répondant aux normes standards de confort et de sécurité.

#### 3.5.2.2 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Depuis le mois de janvier 2016, le Campus héberge le Centre national de formation du service civil. Depuis le mois d'avril 2016, le Campus a également commencé son activité dans le domaine du Centre cantonal de sport et loisirs, en louant l'infrastructure à des tiers.

Les travaux et achats suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments du Campus ;
- > Divers travaux d'adaptation en vue de la nouvelle forme d'exploitation du Campus ;
- > Assainissement et pose du goudron sur l'ancienne route d'accès au Campus (côté maison du concierge) ;
- > Achat d'une nouvelle fraiseuse à neige afin de pouvoir assurer l'entretien hivernal.

### 3.5.3 Evénements particuliers

#### 3.5.3.1 Place d'armes de Fribourg

##### *Ouvrage souterrain de Châtillon (CIN)*

- > En 2016, cet ouvrage a, de nouveau, été occupé temporairement et mis à disposition pour l'hébergement de requérants d'asile, ceci sous la responsabilité de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg. Le mandat de prestations a été confié à l'entreprise ORS Service AG qui s'occupe de l'encadrement des requérants d'asile. L'occupation s'est poursuivie jusqu'au mois de juin 2016. Pendant le mois de juillet, l'ouvrage a été remis en état et occupé durant le mois d'août par la troupe qui était engagée dans l'organisation de la Fête fédérale de lutte d'Estavayer-le-Lac. A ce jour, et pour une durée indéterminée, l'ouvrage est de nouveau en main de l'entreprise ORS Service AG et occupé par des requérants d'asile.

#### 3.5.3.2 Campus Schwarzsee/Lac Noir

##### *Projet « Campus Schwarzsee/Lac-Noir »*

Un groupe de travail a été créé afin de conduire le projet de réalisation à Schwarzsee du Centre national de formation du service civil. L'intendance des bâtiments a pris part aux diverses séances organisées conjointement par la DSJ et le Service des bâtiments ainsi qu'aux séances de préparation en vue de la cérémonie d'inauguration du Campus (en présence du Président de la Confédération) et de la journée portes ouvertes destinée à la population. Ces deux manifestations se sont déroulées avec succès le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016.

##### *Exploitation*

- > L'exécution des mandats confiés à Compass Group pour les prestations de restauration du Campus, à l'Hostellerie am Schwarzsee pour le blanchissage du linge ainsi qu'à BS-Reinigungen de Wünnewil pour le nettoyage des locaux donne satisfaction. Les prestations de qualité de ces partenaires ont grandement contribué à la réussite de l'exploitation du Campus durant cette première année.
- > Un rapport de coordination, conduit par l'Intendant des bâtiments militaires, assure le bon déroulement des occupations ainsi que la cohabitation entre les divers partenaires. Il a lieu, en principe, toutes les deux semaines dans les locaux du Campus. Le Centre national de formation du service civil a ainsi pu, dès le premier jour d'exploitation soit le 11 janvier 2016, remplir sa mission de formation avec succès.
- > Durant cette première année d'activité, 49 238 journées d'occupation ont été réalisées par le Service civil.
- > Dans le domaine du Centre cantonal de sport et loisirs, 3083 journées ont été réalisées par la location de l'infrastructure à des écoles, clubs sportifs etc.
- > En raison, notamment, du faible effectif du personnel d'exploitation sur le site du Campus (2 EPT), cette activité reste toutefois encore modeste. Elle devra être considérablement développée dans un proche avenir. Une solution dans ce sens se dessine avec la transformation Campus en un établissement de droit public, une étroite collaboration avec l'Office du Tourisme local et une offre améliorée par le biais de la construction d'une halle de sport triple.
- > Un départ a été enregistré au sein du personnel d'exploitation du Campus Schwarzsee. Il s'agit d'une auxiliaire de nettoyage, qui a bénéficié d'une mise à la retraite anticipée pour le 31.08.2016.
- > A la suite de ce départ, ce poste (30 %) a permis d'augmenter le taux d'activité de 75 % à 100 %, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, du 2<sup>e</sup> concierge qui assume également la fonction de remplaçant du responsable sur ce site.

#### 3.5.3.3 Administration de l'Intendance des bâtiments militaires

A la suite d'une suppression de poste, un départ a été enregistré au sein du personnel de l'administration de l'Intendance des bâtiments militaires. Il s'agit de l'adjointe de l'Intendant des bâtiments militaires, qui a bénéficié d'une mise à la retraite anticipée dès le 01.08.2016.



## 4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

### 4.1 Police des étrangers

#### 4.1.1 Activités courantes

##### 4.1.1.1 Permis délivrés

	2015	2016
Autorisations d'établissement	2 892	3 631
Autorisations de séjour	4 726	4 448
Autorisations de séjour de courte durée	2 245	2 066
Autorisations frontalières UE/AELE	301	304
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	15 336	11 754

##### 4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2015	2016
Visas de retour en Suisse	261	195

##### 4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2015	2016
Avec autorisation d'établissement	42 465	44 633
Avec autorisation de séjour	23 383	23 172
Avec autorisation de courte durée	2 087	2 021
Avec autorisation frontalière	817	905
<b>Totaux</b>	<b>68 752</b>	<b>70 731</b>

##### 4.1.1.4 Mesures administratives

	2015	2016
Auditions effectuées par le Service	296	286
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	34	30
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	287	290
Injonctions de départ selon directive européenne	73	43
Refus d'autorisation de séjour, de prolongation d'autorisation ou révocation	63	111
Révocations d'autorisation d'établissement	18	18
Menaces de refus ou de révocation	17	49
Décisions en matière d'assistance judiciaire	18	8
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	224	198
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	118	138
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	42	62
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	33	27
Renonciations à la procédure orale par le TMC	34	51
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	35	100
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	43	26

	2015	2016
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	68	65
Recours admis, totalement ou en partie	9	6
Affaires rayées du rôle	11	18

#### 4.1.2 Evénements particuliers

L'augmentation de 2,8 % de la population étrangère du canton (hors asile) s'inscrit dans la croissance de ces dernières années. C'est au mois d'août 2016 que la barre des 70 000 personnes de nationalité étrangère a été franchie pour la première fois, alors que celle des 50 000 avait été atteinte il y a seulement un peu plus de 6 ans.

A l'égard des ressortissants étrangers tenus de quitter la Suisse, la collaboration interinstitutionnelle avec les autorités judiciaires et d'exécution des peines a une nouvelle fois parfaitement fonctionné en 2016, le nombre des éloignements effectifs de Suisse assurés par le SPoMi après une détention sous la compétence d'une autre autorité n'ayant jamais été si élevé (62 situations, +47 % par rapport à l'année précédente). Le nombre des détentions administratives exécutées a également fortement crû (+17 %). En outre, sur une base volontaire, 42 personnes ont été directement reconduites à la frontière ou à l'aéroport par le SPoMi, sans nécessiter de mesures de contraintes. Enfin, la forte augmentation du nombre des interdictions de pénétrer le territoire cantonal résulte d'un changement de pratique à l'égard de ressortissants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse, résidant dans un autre canton mais ayant commis une infraction dans le canton de Fribourg.

## 4.2 Domaine de l'asile

### 4.2.1 Activités courantes

	2015	2016
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	6	7
Requérants d'asile effectivement attribués au canton de Fribourg	1239	821
Autorisations de travailler accordées	91	169
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	54	67
Personnes admises provisoirement	252	176
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	1138	1126
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	1050	1112

### 4.2.2 Evénements particuliers

Après une année 2015 marquée par leur afflux massif, les requérants d'asile attribués en 2016 au canton ont constitué un effectif dans la norme habituelle. Néanmoins, à l'aune de l'Europe, 2016 a constitué, après 2015, l'année au cours de laquelle le Vieux continent a compté le plus grand nombre de demandes d'asile depuis la chute du mur de Berlin.

## 4.3 Main-d'œuvre étrangère

### 4.3.1 Activités courantes

#### 4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2015	2016
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	2741	3176
pour travailleurs détachés	2670	3133
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2543	2857

#### 4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-2\*

	2015	2016
Autorisations de longue durée	7	7
Autorisations de courte durée	122	72

	2015	2016
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	59	6
Autorisations pour artistes de cabaret UE	132	40

\* Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, les ressortissants roumains et bulgares (UE-2) bénéficient pour la première fois d'une libre circulation complète des personnes. Ils sont dorénavant sur un pied d'égalité avec les autres ressortissants de l'UE/AELE s'agissant de l'accès au marché du travail en Suisse.

#### 4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2015	2016
Autorisations de longue durée	32	27
Autorisations de courte durée	49	32
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	20	37
Autorisations pour artistes (musiciens)	111	73

#### 4.3.1.4 Autres décisions

	2015	2016
Refus d'autorisation	96	69
Décisions sur réclamation	13	11

#### 4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2015	2016
Avertissements	14	5
Sommations/menaces	55	59
Suspensions/rejets	22	13

### 4.4 Passeports et cartes d'identité suisses

#### 4.4.1 Activités courantes

##### 4.4.1.1 Documents délivrés

	2015	2016
Passeports ordinaires biométriques	25 443	22 709
Cartes d'identité	37 265	35 359
Passeports provisoires	636	592
Documents de voyage biométriques pour étrangers	471	596
Titres de séjour biométriques pour étrangers	11 657	9 102
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	-	25

#### 4.4.2 Evénements particuliers

Si le nombre des demandes de cartes d'identité et de passeports suisses a globalement quelque peu marqué le pas par rapport à 2015 (-7,4 %), ce nombre est toutefois resté très élevé compte tenu du record de demandes qui a caractérisé l'année 2015.

Depuis 2016, les ressortissants étrangers admis provisoirement en Suisse et autorisés à voyager doivent être en possession d'un visa Schengen biométrique.

## 5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

### 5.1 Etablissements publics

#### 5.1.1 Activités courantes

##### 5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Patentes A d'hôtellerie	10	0
Patentes B d'établissement avec alcool	22	22
Patentes D de discothèque	1	-
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	6	5
Patentes spéciales H	10	7
Patentes I d'établissement parahôtelier	7	4
Patentes T de traiteur	11	15
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	226	200
Renouvellements de patente	599	564
Changements de dénomination	44	43
Extensions de patente	24	35

##### 5.1.1.2 Mesures administratives

	2015	2016
Non-renouvellements de patente	4	10
Retraits de patente	3	4
Refus de patente	3	2

##### 5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2014	2015
Patentes A d'hôtellerie	124	113
Patentes B d'établissement avec alcool	640	653
Patentes C d'établissement sans alcool	20	18
Patentes D de discothèque	22	23
Patentes E de bar d'hôtel	16	13
Patentes F de restaurant de nuit	4	4
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	105	104
Patentes spéciales H	470	456
Patentes I d'établissement parahôtelier	110	105
Patentes T de traiteur	74	80
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	-	-
<b>Totaux</b>	<b>1585</b>	<b>1569</b>

##### 5.1.1.4 Fumée passive

	2015	2016
Fumoirs autorisés	82	72

#### 5.1.1.5 Formation obligatoire

	2015	2016
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	125	84
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	16	22
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	104	77

#### 5.1.1.6 Formation partielle

	2015	2016
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	13	16
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	3	1
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	15	12
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	24	22
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	6	4
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	28	23

### 5.2 Boissons alcooliques

#### 5.2.1 Activités courantes

##### 5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	40	65
Kiosques et stations d'essence	3	2

##### 5.2.1.2 Mesures administratives

	2015	2016
Retraits de patente	-	4

##### 5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2015	2016
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	418	441
Kiosques et stations d'essence	79	79

### 5.3 Loteries et collectes

#### 5.3.1 Activités courantes

##### 5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Petites loteries	66	68
Collectes	103	91

### 5.4 Appareils de jeu

#### 5.4.1 Activités courantes

##### 5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	355	395

	2015	2016
Appareils de distraction	181	227

## 5.5 Salons de jeu

### 5.5.1 Activités courantes

#### 5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Patentes de salon de jeu	-	2

#### 5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2015	2016
Patentes de salon de jeu	4	6

## 5.6 Prostitution

### 5.6.1 Activités courantes

#### 5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	11	2

#### 5.6.1.2 Mesures administratives

	2015	2016
Non-renouvellements d'autorisation	-	2

#### 5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2015	2016
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	26	20

## 5.7 Commerce itinérant

### 5.7.1 Activités courantes

#### 5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Autorisations pour commerçants itinérants	13	16
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	3	3

## 5.8 Crédit à la consommation

### 5.8.1 Activités courantes

#### 5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2015	2016
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	12

## 5.9 Activité à risque

### 5.9.1 Activités courantes

#### 5.9.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
--	------	------

	2015	2016
Autorisations pour activité à risque	29	33

## 5.10 Poids et mesures

### 5.10.1 Activités courantes

#### 5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2015	2015
Balances pour la vente directe au public	717	534
Balances non destinées à la vente directe au public	1151	1028
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	28	62
Balances spéciales	94	109
Balances à fonctionnement automatique	23	19
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	250	230
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1005	900
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	2
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	34	34
Mesures de longueur	1	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	339	308

#### 5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2015	2016
Même quantité nominale	282	284
Préemballages aléatoires	308	251

#### 5.10.1.3 Surveillance du marché

	2015	2016
Points de vente publics contrôlés	136	157

## 5.11 Indication des prix

### 5.11.1 Événement particulier

Une campagne de sensibilisation nationale en matière d'affichage des prix dans les centres de fitness a été réalisée conformément aux objectifs fixés avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Au terme de cette campagne qui a porté sur 25 fitness du canton, il a été réjouissant de constater que la plupart de ces derniers indiquaient correctement les prix.

## 6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Yasemin Bayhan, Katia Berset, Stéphanie Eichenberger, Elodie Fuentes, Caroline Gauderon, Noémie Girod, Marie-Eve Guillod, Gina Gutzwiller, Séverine Häni, Marlène Jacquey, Frédérique Jungo, Barbara Kern, Bénédicte Laville, Nermina Livadic, Céline Moos, Nathalie Perrodin, Laura Rieder, Frédérique Riesen, Johanna Sadik, Laurianne Sallin, Caroline Sidler,



Elodie Surchat, Aurore Verdon et Simone Zurwerra et MM. Joris Bühler, Thanh Hong Duc Cung, Joël d'Andrès, Joël de Montmollin, Charles Fragnière, Patrick M'Baya, Constantin Ruffieux, Cédric Schneuwly et David Vaucher.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

<b>Statistiques</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	21	13
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	11	9
Plaintes et dénonciations	7	12
Levée du secret professionnel	10	5
Autorisations de stage d'avocat	40	42
Réductions de la durée du stage d'avocat	6	8
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-	1
<b>Etaient inscrits au 31 décembre 2016</b>		
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	203	195
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	6	6
Avocats stagiaires	124	127

### 6.1.2 Notariat

Le 17 mars 2016, le Grand Conseil a adopté une révision importante de la loi sur le notariat (LN ; RSF 261.1). Dans sa séance du 28 juin 2016, le Conseil d'Etat a adapté à ces modifications le règlement d'exécution de ladite loi (RN ; RSF 261.11), ainsi que le tarif des émoluments des notaires (RSF 261.16). Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2016.

Les modifications essentielles sont les suivantes :

- > Le numerus clausus a été augmenté ; il est porté de 42 à 55. De plus, les notaires ayant atteint l'âge de 65 ans (contre 70 ans précédemment) ne sont plus comptés.
- > La surveillance des notaires est attribuée à une seule autorité disciplinaire appelée la Commission du notariat. Celle-ci reprend toutes les compétences de surveillance des trois précédentes instances de surveillance qu'étaient le Conseil d'Etat, la Direction de la sécurité et de la justice et la Chambre des notaires.
- > La loi a introduit une procédure obligatoire de médiation lorsque la plainte émane d'un particulier. La compétence de médiation appartient à la Chambre des notaires.

La Commission du notariat n'a siégé qu'une fois en 2016. Des statistiques seront communiquées dès 2017.

Au 31 décembre 2016, il y avait 50 notaires en exercice, dont 10 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat.

### 6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le Service de la justice a reçu 1 505 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi :

	<b>Assistance avec remboursement</b>	<b>Assistance sans remboursement</b>	<b>Total</b>
Tribunal cantonal	-	121	121
Tribunal de la Sarine	7	554	561
Tribunal de la Singine	1	69	70
Tribunal de la Gruyère	1	179	180
Tribunal du Lac	1	75	76
Tribunal de la Glâne	1	97	98
Tribunal de la Broye	-	113	113

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal de la Veveyse	4	53	57
Justices de paix	3	226	229
<b>Totaux</b>	<b>18</b>	<b>1487</b>	<b>1505</b>

1200 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2016 pour un montant de 3 384 200 francs (1069 listes de frais pour un montant de 2 803 084 francs en 2015).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la situation financière de la personne bénéficiaire le permet.

En 2016, un montant de 540 147 francs a été récupéré à ce titre (354 538 francs en 2015).

#### 6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le Service de la justice a reçu 591 décisions relatives à l'assistance judiciaire pénale (597 décisions en 2015).

928 listes de frais d'avocat ont été payées en 2016 pour un montant de 3 512 875 francs (584 listes de frais pour un montant de 2 246 904 francs en 2015).

Jusqu'à fin 2013, les factures étaient payées par les autorités pénales, sur visa du Service de la justice. Depuis 2014, c'est le Service de la justice qui procède à ces paiements, déchargeant ainsi les autorités judiciaires de cette tâche.

#### 6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le Service de la justice a reçu 58 avis d'assistance judiciaire (84 décisions en 2015).

107 listes de frais d'avocat ont été payées en 2016 pour un montant de 187 900 francs (66 listes de frais d'avocat pour un montant de 120 556 francs en 2015).

#### 6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2016, il a traité 7 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

#### 6.1.7 Médiation judiciaire

##### 6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2016, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit deux médiateurs et médiatrices au tableau.

La Commission demande aux médiateurs et médiatrices assermentés de lui fournir leurs statistiques annuelles. A ce jour, les chiffres 2015 sont connus, pas encore ceux de 2016.

Statistiques, nombre de médiations	2015
	<b>Total</b>
<b>Droit civil</b>	<b>145</b>
<b>Médiations envoyées en cours de procédure</b>	<b>27</b>
dont 15 en droit de la famille (couple)	
et 12 en droit de la famille (enfants)	
<b>Médiations à titre privé</b>	<b>118</b>
dont 29 générales	
74 en droit de la famille (couple)	
13 en droit de la famille (enfants)	
et 2 en matière de successions	
<b>Droit pénal</b>	<b>1</b>
<b>Médiations en procédure concernant un majeur</b>	<b>1</b>
<b>Résultats des procédures de médiation en 2015</b>	
<b>Médiations en procédure</b>	<b>27</b>
10 médiations abouties (accord)	
4 améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	
5 médiations non abouties (échec)	
8 médiations en cours au 31 décembre 2015	
<b>Médiations à titre privé</b>	<b>118</b>
71 médiations abouties (accord)	
17 améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	
12 médiations non abouties (échec)	
18 médiations en cours au 31 décembre 2015	
<b>Médiations pénales</b>	<b>1</b>
1 médiation aboutie (accord)	

#### 6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Le Bureau exerce la médiation en procédure pénale des mineurs, sur délégation du Tribunal pénal des mineurs.

Rattaché administrativement au Service de la justice, il comprend deux médiateurs francophones et une médiatrice germanophone.

Statistiques	2016	2015
<b>Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)</b>		
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	94	85
et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	14	10
ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	91	116
44 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
11 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
10 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		
<b>Répartition selon le sexe</b>		
Garçons	65	59
Filles	29	26
<b>Répartition selon la langue</b>		
Français	78	66
Allemand	16	19

<b>Statistiques</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Provenance</b>		
Fribourg-Ville	17	5
Sarine campagne	24	23
Gruyère	18	15
Broye	10	12
Glâne	4	5
Veveyse	2	3
Singine	10	12
Lac	6	8
Autre canton	3	2
Autre pays	-	-
<b>Résultats du traitement des affaires</b>		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	53	56
Processus de médiation n'ayant pas abouti	9	16
Décision de retrait de plainte	8	3
Processus en cours au 31 décembre 2016	42	47

#### 6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2016, 265 fondations classiques étaient surveillées par le canton – représentant une valeur totale au bilan de l'ordre de 1138 millions de francs (au 31 décembre 2015).

L'autorité de surveillance a rendu cinq décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Cinq fondations ont été dissoutes et radiées.

Les modifications des statuts de dix-huit fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de neuf fondations.

## 7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service : Xavier Orsini

### 7.1 Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes :

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937 ;
- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 ;
- > Ordonnance du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales ;
- > Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP) ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées ;
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) ;

- > Directives de l'Association latine des autorités de placement ;
- > Règlement du 12 décembre 2006 des prisons.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales ou de levée des mesures pénales et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après : TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après : SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non-paiement, soit lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

### 7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures

#### 7.1.1.1 Nombre de jugements reçus

En 2016, 414 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont :

- > 317 jugements pour des peines < 6 mois ;
- > 45 jugements pour des peines  $\geq$  6 mois et  $\leq$  1 an ;
- > 52 jugements pour des peines > 1 an.

#### 7.1.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les peines privatives de liberté de substitution)

- > 137 convocations en régime ordinaire ont été établies ;
- > 48 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche ;
- > 2 convocations ont été établies pour des personnes ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine ;
- > 54 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 31 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter conjointement avec une condamnation prononcée par les autorités fribourgeoises dont la quotité de la peine était plus longue ;
- > Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL) : 1746
- > Interruption de l'exécution des peines : 0
- > Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL) : 290
- > Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie : 14
- > Ordres de transfert : 179
- > Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine) : 102

#### 7.1.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	35 172	206
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	2 982	17
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 755	11
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	313	7
Pénitencier de Witzwil/BE	660	4
Pénitencier d'Hindelbank/BE	691	2

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Prison de Thorberg/BE	138	1
Pénitencier de Lenzburg/AG	951	8
Pénitencier de Pöschwies/ZH	366	1
Prison La Croisée, Orbe/VD	7	1
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/VD	338	15
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	117	15
Ritec, Düdingen	161	11
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	14	4
Diverses courtes peines hors canton	3 243	172
Realta, Cazis/TI	193	12
Fondation Bartimée, Grandson/VD	766	3
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg	179	1
Foyer St Louis, Fribourg	639	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	1 185	5
Foyer Le Levant, Lausanne/VD	291	4
Fondation Saphir, Corcelles /VD	336	1
Curabilis, Puplinge/VD	901	7
Centre éducatif de Pramont /VS	335	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	149	1
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	136	2
UPD Berne /BE	154	1
CAAD, Saxon /VS	889	4
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	82	1
Akzent Prävention, Schachen/LU	185	1
Horizon Sud, Marsens /FR	226	1
Etablissement St-Jean, Le Landeron /NE	190	1
<b>Total</b>	<b>53 744</b>	<b>523</b>

#### 7.1.1.4 Nombre de mesures

En 2016, 125 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- > 18 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux) ;
- > 16 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions) ;
- > 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle - mesures applicables aux jeunes adultes) ;
- > 87 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de leur peine ou en liberté en vertu de l'article 63 CP ;
- > 2 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées selon le tableau 2.1.1.3.

Le SASPP a rendu 38 ordonnances de traitement, 12 décisions de levée de la mesure, 35 décisions de refus de levée de la mesure, 2 décisions d'octroi de libération conditionnelle de la mesure, 15 décisions de refus de libération conditionnelle de la mesure, 1 décision de refus de libération conditionnelle de l'internement, 1 décision d'octroi de libération conditionnelle de l'internement, 5 demandes de prolongation de la mesure, 0 décision d'interruption de la mesure.

### 7.1.1.5 Travail externe

9 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement :

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention « Les Falaises »	615	5
JVA Pöschwies/ZH	134	1
Maison Montfleury/GE	90	1
Le Simplon/VD	279	1
Villa Flora/VS	311	1
<b>Total</b>	<b>1429</b>	<b>9</b>

### 7.1.1.6 Travail et logement externes

3 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

### 7.1.1.7 Libération conditionnelle et levée de sanctions pénales

En application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

Décisions	Total
Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	73
Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	7
Refus de libération conditionnelle	47
Prolongation du délai d'épreuve	1
Levée de la mesure accordée	12
Levée de la mesure refusée	35
Libération conditionnelle de la mesure accordée	2
Libération conditionnelle de la mesure refusée	15
Libération conditionnelle de l'internement accordée	1
Libération conditionnelle de l'internement refusée	1
Demande de prolongation de la mesure	5
Interruption de la mesure	0
<b>Total</b>	<b>199</b>

### 7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité :

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	3564	1 767 144.65
Préfectures	1929	474 674.40
Autres cantons	54	160.00



Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Tribunaux	37	17 985.80
Ville de Fribourg	894	142 553.00
Commune de Planfayon	7	943.10

Le total s'élève à 6485 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 2 403 460,25 francs.

688 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 25 ordonnances de conversion d'amende ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

	Total
Mandats attribués à la gendarmerie	4358
RIPOL effectués	2592
Délégations transmises aux autres cantons	4484
Arrangements de paiement accordés	913
Nombre de convocations	145

### 7.1.3 Travail d'intérêt général

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2016, 521 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 96 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

609 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 128 courriers « droit d'être entendu » ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 114 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

126 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

### 7.1.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2016.

### 7.1.5 Recherche de places en détention provisoire

	Total
Nombre de places recherchées	105
Nombre de places trouvées	105
Nombre de téléphones effectués	895
Nombre d'heures de recherche	77

### 7.1.6 Casier judiciaire

En 2016, 4965 jugements ont été enregistrés et 15 663 extraits ont été délivrés par le SASPP, en tant que Service de coordination du casier judiciaire du canton de Fribourg, et par les autres autorités cantonales habilitées à effectuer ces démarches.

## 7.2 Prisons

La Prison centrale héberge les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs :

- > Les inculpés en détention provisoire ;
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines ;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre ;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines) ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire ;
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs ;
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers ;
- > Les arrêts militaires.

### 7.2.1 Entrées en 2016

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	119	466
Femmes – Prison centrale	0	0
Filles mineures – Prison centrale	0	0
Garçons mineurs – Prison centrale	0	0
Hommes – Maison de détention « Les Falaises »	22	20
Femmes – Maison de détention « Les Falaises »	0	0
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>486</b>

### 7.2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
Prison centrale	4495	0	13 345	3	17 843
Détention des mineurs					
Prison centrale	0	0		0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
Prison centrale	2203	0	3596	0	5799
Exécution par journées séparées					
Prison centrale	0	0	10	0	10
Exécution en semi-détention					
Maison de détention « Les Falaises »	2181	0	2485	0	4666
Exécution en régime de travail externe					
Maison de détention « Les Falaises »	769	0	300	0	1069
Mesures de contrainte	0	0	1157	1	1158
Arrêts militaires - Prison centrale	5	0	0	0	5

	Suisse		Etrangers		Totaux
<b>Totaux</b>	<b>9653</b>	<b>0</b>	<b>20 893</b>	<b>4</b>	<b>30 550</b>

### 7.2.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels qui se partagent le plan de service durant 7 jours par semaine secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2016 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

### 7.2.4 Locaux

#### 7.2.4.1 Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs

	Places
Détention provisoire des hommes	58
Détention des mineurs	2
Exécution de peines des hommes	15
Exécution des mesures de contrainte des hommes	4
<b>Total des places à disposition</b>	<b>79</b>

#### 7.2.4.2 Locaux de la Maison de détention « Les Falaises » divisés en deux secteurs

L'exécution de régimes facilités – semi-détention hommes

L'exécution de régimes facilités – semi-détention femmes

Total des places à disposition : 20

### 7.2.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2016, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 25 383 heures, correspondant à un montant de 76 149 francs de rémunération.

### 7.2.6 Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 40 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes quatre demi-journées par semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine ainsi que des détenus en régime de semi-détention à la Maison de détention « Les Falaises ». Durant l'année 2016, les assistantes sociales se sont entretenues avec 744 personnes en régime d'exécution de peine.

Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention « Les Falaises ».

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social des personnes en détention avant jugement dans la Prison centrale. Ils sont présents quatre après-midis par semaine et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour à la liberté.

L'assistance sociale a pour buts : l'écoute, le soutien et l'accompagnement des personnes détenues dans les diverses démarches administratives, prises de contact (famille, autorités, avocats, établissements, employeurs et autres services).

Un certain nombre de personnes bénévoles s'est rendu dans la Prison centrale pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec celle-ci.

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale, organise régulièrement des visites d'enfants qui favorisent le maintien du lien entre le détenu et ses enfants. Tous les samedis, les détenus en régime de détention provisoire moyennant l'autorisation du Ministère public, et tous les dimanches, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire, peuvent recevoir la visite de leurs proches. Les personnes en détention administrative peuvent recevoir une visite le dimanche et durant la semaine.

Lors de la procédure d'entrée, un entretien d'entrée est assuré par le personnel de service. Durant l'année 2016, le personnel de service a effectué 541 entretiens d'entrée. Les personnes détenues peuvent demander un entretien personnel avec un membre de la Direction.

Le Chef de service est à disposition pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par quatre médecins, un-e psychiatre, deux psychologues, une infirmière à 80 %, une infirmière à 70 % et un infirmier à 50 %. Elle a notamment pour rôle de donner les soins adéquats aux détenus, d'organiser des consultations médicales (médecins ou psychiatres), de distribuer et gérer les médicaments, de collaborer avec les différents intervenants ainsi que de coordonner les collaborateurs médicaux externes et internes à la prison.

Les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté 327 détenus. 2500 détenus ont bénéficié d'une consultation infirmière. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. De plus, certains détenus ont eu recours à des médecins spécialisés.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a consulté 435 détenus pour des problèmes psychiatriques et 124 détenus pour un suivi psychologique.

Un aumônier catholique, une pasteure protestante et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

#### 7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale

	2015	2016
Nombre d'entrées	572	627
Entretiens à l'entrée	548	541
Consultations par l'infirmier/ère	1 729	2 500
Consultations par le médecin	469	327
Consultations par la psychiatre	451	435
Consultations par la psychologue	90	124
Consultations médicales en urgence	27	38
Entretiens par le personnel social du SASPP	778	744
Heures de travail rémunérées à 3 francs/heure	25 498	25 383
Séquences de sport de 60 minutes	416	416
Séquences de promenade de 60 minutes	1 456	1 456
Visites familiales	934	1 591
Entretiens par le SPoMi	5	9
Entretiens par la Croix-Rouge	37	31
Entretiens par les intervenants religieux	75	104
Sanctions disciplinaires	15	20

## 8 Service de probation

Chef de service : Philippe Pillonel

### 8.1 Activités

Les activités du Service de probation (ci-après le Service) sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes :

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937
- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007
- > Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)
- > Arrêté du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat sur la détention des adultes)
- > Décision de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière judiciaire

Les activités du Service s'appuient également sur le document « Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse » édicté par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation (édition 2013) et prennent en compte la Recommandation CM/Rec (2010) du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

#### 8.1.1 Secteur administratif

Le secteur administratif est la porte d'entrée et la porte de sortie du Service de probation, il est notamment en charge de la bonne constitution des dossiers physiques et informatiques, et garant que toutes les pièces figurent aux dossiers. Ce secteur a géré un flux de 538 nouveaux dossiers du secteur de probation et de 436 nouveaux dossiers de travail d'intérêt général (acronyme TIG) du secteur des peines en milieu ouvert (acronyme PMO). A titre anecdotique, c'est la première fois que le nombre de mandats d'assistance de probation entrants est supérieur au nombre de mandats de travail d'intérêt général entrants.

En ce qui concerne le soutien financier octroyé par le Service, la répartition des charges est la suivante :

#### Prestations financières

Nature des prestations	2012	2013	2014	2015	2016
Soutien aux personnes en détention provisoire	2 416	1 905	2 631	2 285	<b>3 025</b>
Soutien aux personnes sous mandat de probation	31 599	13 757	27 473	59 178	<b>39 099</b>
Réinsertion professionnelle	9 301	8 180	8 409	4 999	<b>5 875</b>
Traitements psychothérapeutiques	18 510	8 077	29 911	31 358	<b>30 447</b>
Prélèvements biologiques	22 252	23 330	33 745	14 476	<b>28 081</b>
Logements	7865	15 453	16 806	2 461	<b>12 660</b>
Programmes spéciaux TIG		2 132	2 378	5 235	<b>4 562</b>
<b>Total</b>	<b>91 943</b>	<b>72 834</b>	<b>121 353</b>	<b>119 992</b>	<b>123 749</b>

Le soutien financier apporté aux personnes sous mandat de probation durant l'année 2016, c'est-à-dire aux personnes suivies en milieu ouvert, est sensiblement égal à ce qu'il était les deux années précédentes. Les prestations financières sous la rubrique « Soutien aux personnes sous mandat de probation » ont été accordées sous forme de participation à des cours de formation, de titres de transport, de bons alimentaires, de participation aux frais médicaux ou pour des soutiens à des activités diverses (sport, culture, etc.).

Le coût des traitements psychothérapeutiques ordonnés est resté stable alors que les coûts des prélèvements biologiques ont doublé depuis l'année précédente faisant de cette dernière une exception. Le montant des programmes spéciaux TIG couvre presque exclusivement les coûts du programme de sensibilisation et de prévention en matière de circulation routière proposé par le Service en collaboration avec la Fondation RoadCross Suisse Romande. Cet événement est repris sous la rubrique 1.1.4 Evénements particuliers.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 95 %. Le montant de 12 660 francs a permis de couvrir divers frais d'entretien de ces appartements et une vacance d'occupation. Le garde-meubles du Service répond toujours à un besoin et accueille actuellement les affaires personnelles de 17 personnes se trouvant en régime de privation de liberté ou en placement institutionnel.

### 8.1.2 Secteur de probation

Dans ce secteur, comme pour l'ensemble du Service et depuis plusieurs années, l'accent de la prise en charge est mis conjointement sur la pertinence des appréciations portées sur les situations et sur l'adéquation des interventions auprès des personnes sous mandats en intégrant les concepts de la désistance. L'effort de formation des collaborateurs s'est poursuivi durant l'année écoulée (cf. événements particuliers). Nous travaillons sur la base de notre processus de gestion des risques PAGRED implanté dans le Service depuis 2011 et nous œuvrons parallèlement et en collaboration avec les services de probation des autres cantons latins au développement d'une approche de travail harmonisée.

#### Mandats en milieu ouvert au 31.12.2016

Nature des mandats	Mandant	2012	2013	2014	2015	2016
Assistance de probation et/ou traitement ambulatoire ou traitement institutionnel	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	44	44	64	56	<b>68</b>
Assistance de probation et/ou règles de conduite lors d'une libération conditionnelle (art. 87.2 CP)		34	33	34	31	<b>36</b>
Travail externe – Travail et logement externe (art. 77a CP)	112 mandats / 46 % en 2016	8	8	6	7	<b>8</b>
Assistance de probation et/ou règles de conduite dans le cadre d'un sursis ou d'un sursis partiel (art.44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux d'arrondissement, Ministère public	94	90	86	90	<b>106</b>
Mesures de substitution lors d'une mise à en liberté (art. 237 CPP)		21	25	21	20	<b>25</b>
<b>Mandats</b>	131 mandats / 54 % en 2016	<b>201</b>	<b>198</b>	<b>211</b>	<b>204</b>	<b>243</b>

Le nombre de mandats d'assistance de probation a notablement augmenté, affichant une progression de 20 % pour atteindre 243. C'est la plus forte augmentation enregistrée depuis 15 ans. La proportion entre les mandats provenant du tribunal des mesures de contrainte et des tribunaux d'arrondissement et ceux provenant du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, reste identique. Les mandats d'assistance de probation couplés à des mesures de substitution (art. 237 CPP) au bénéfice de personnes libérées provisoirement représentent depuis plusieurs années 10 % de l'ensemble des mandats confiés au Service.

#### Détention provisoire du 01.01 au 31.12.2016

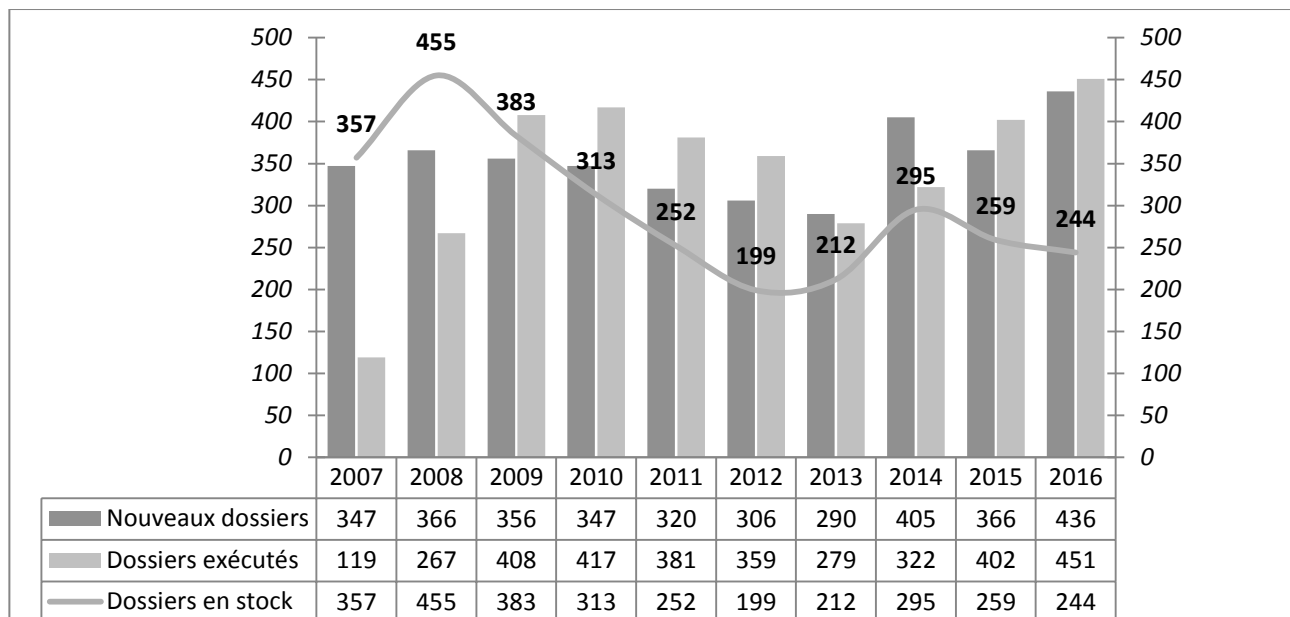
	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de personnes rencontrées	269	258	243	202	<b>196</b>
Nombre d'entretiens	1085	1210	1138	1120	<b>1109</b>

En ce qui concerne la détention provisoire et le suivi des prévenus à la prison centrale, le nombre d'interventions et d'entretiens est en légère diminution depuis plusieurs années. L'une des explications possible de la baisse du nombre de prévenus pourrait être la durée des détentions provisoires qui semble sensiblement s'allonger.

### 8.1.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

L'activité de ce secteur constitue en la mise en œuvre et le suivi des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG). Le travail d'intérêt général est une peine principale autonome. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit de bénéficiaires, qui sont des établissements médico-sociaux, des administrations communales et cantonales, des groupements forestiers, des organismes d'utilité publics, le réseau hospitalier, etc. Le travail d'intérêt général est une sanction très prisées dans notre canton et le canton de Fribourg pointe à la 2<sup>ème</sup> place des cantons suisses pour ce type de sanction.

#### Evolution des dossiers TIG de 2007 à 2016



#### Répartition des dossiers en stock selon les statuts au 31.12.2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dossiers en attente	72	30	76	99	18	28
Dossiers en exécution	180	170	136	196	241	216
<b>Total des dossiers</b>	<b>252</b>	<b>200</b>	<b>212</b>	<b>295</b>	<b>259</b>	<b>244</b>

Ce tableau laisse apparaître que le nombre de dossiers TIG en attente, après avoir drastiquement diminué durant l'année 2015, s'est maintenu à un niveau très confortable, permettant au secteur de travailler quasiment en flux tendu, le délai entre le prononcé de la peine et sa mise en œuvre étant de moins de 100 jours.

#### Dossiers et heures exécutés du 01.01 au 31.12.2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dossiers	381	359	279	322	402	451
Heures ordonnées	55 071	51 162	43 457	47 592	60 872	75 913
<b>Heures exécutées</b>	<b>30 636</b>	<b>31 322</b>	<b>25 644</b>	<b>28 061</b>	<b>40 716</b>	<b>45 160</b>

En 2016, ce sont 45 160 heures de TIG qui ont été réalisées sur 75 913 heures prononcées par les autorités judiciaires, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente établissant par là-même un nouveau record. Ce chiffre est calculé sur les dossiers fermés et se comprend sans les heures réalisées en 2016 pour les dossiers encore en cours d'exécution au 31 décembre. Ce nombre de 45 160 heures est équivalent à 11 290 jours-amendes ou jours de détention et représente un volume de travail de 24 équivalent plein temps (EPT), soit 24 personnes qui ont travaillé à plein temps durant toute l'année 2016 au bénéfice d'institutions ou d'entités publiques cantonales.



## Répartition des dossiers fermés selon les statuts au 31.12.2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	%
<b>Dossiers suivis</b>	<b>293</b>	<b>283</b>	<b>234</b>	<b>252</b>	<b>314</b>	<b>342</b>	<b>100 %</b>
Exécution totale	235	236	193	206	280	<b>292</b>	86 %
Exécution partielle	39	32	27	22	22	<b>42</b>	12 %
Conversion	19	15	14	24	12	<b>8</b>	2 %
<b>Dossiers non exécutés</b>	<b>88</b>	<b>76</b>	<b>45</b>	<b>70</b>	<b>88</b>	<b>109</b>	<b>100 %</b>
Dossiers non exécutoires	42	28	15	38	29	<b>43</b>	39 %
Sans réponse aux convocations	46	48	30	32	59	<b>66</b>	61 %
<b>Total des dossiers</b>	<b>381</b>	<b>359</b>	<b>279</b>	<b>322</b>	<b>402</b>	<b>451</b>	

Les « dossiers non exécutoires » sont les dossiers de personnes n'ayant pas exécuté leur travail d'intérêt général en raison notamment d'une maladie de longue durée, d'un déménagement dans un autre pays ou d'un décès.

### 8.1.4 Evénements particuliers

#### 8.1.4.1 Accréditation à l'échelle LS/CMI

A la suite de la formation mise en place en 2014 en partenariat avec le SASPP et les Etablissement de Bellechasse et après avoir pu s'exercer à l'utilisation de l'outil d'évaluation et de gestion du risque LS/CMI – Level of Service / Case Management Inventory – durant l'année 2015, les collaborateurs concernés ont tous été soumis avec succès à son examen d'accréditation qui s'est déroulé le 28 janvier 2016. Les certificats ont été délivrés dans le courant du printemps 2016.

#### 8.1.4.2 Nouvelle année record dans le domaine du Travail d'intérêt général (TIG)

La tendance à la hausse du nombre de nouveaux dossiers reçus, dénote la reconnaissance grandissante de ce type de peine par les autorités judiciaires fribourgeoises et la précieuse collaboration entretenue avec les institutions partenaires, qui ont permis d'établir, une nouvelle fois, le record du nombre d'heures de TIG effectuées sur une année civile qui est désormais de 45 160 heures, correspondant à 24 personnes travaillant à 100 %.

Parallèlement, le secteur a mené une enquête de satisfaction sur le TIG auprès de ses bénéficiaires. Les résultats, communiqués par le biais d'une newsletter, donnent des indications encourageantes quant à l'utilité et à l'intérêt de ce type de peine pour nos partenaires. En effet, le taux de satisfaction général reporté est de 80 %. La motivation à accueillir des tigitistes n'est pas uniquement liée à la possibilité de bénéficier d'une aide supplémentaire, mais également à la conviction, pour 85 % des répondants, que le TIG représente une bonne alternative aux courtes peines privatives de liberté et que ce type de peine est une aide à la resocialisation et au maintien de l'intégration socio-professionnelle. Tous les partenaires (95 %) tombent d'accord sur un point : le souhait de poursuivre la collaboration.

#### 8.1.4.3 Programme de sensibilisation à la sécurité routière pour les personnes condamnées à un TIG

Depuis plusieurs années, afin de renforcer les objectifs de responsabilisation et de prévention spéciale, le secteur PMO s'est doté d'une procédure interne lui permettant de proposer des programmes aux personnes condamnées à un TIG. Pour les personnes condamnées pour des infractions à la loi sur la circulation routière, le SProb collabore avec la Fondation RoadCross Suisse Romande qui propose des cours de sensibilisation et de prévention en matière de circulation routière. Les participants bénéficient à cette occasion d'informations et de témoignages de victimes d'accidents de la route. Quatre sessions se sont déroulées durant l'année 2016.

Ce programme a été présenté auprès de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) qui soutient des programmes destinés à l'amélioration de la sécurité routière. Dans sa séance du 16 novembre 2015, le Conseil d'administration de l'OCN a pris la décision d'apporter un appui financier au projet mis en place par le Service de probation durant l'année 2016 témoignant par-là de l'intérêt de cette démarche.

---

## 9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

---

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 86,6 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation de 19 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 240 000 conducteurs et près de 260 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 107 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur [www.ocn.ch](http://www.ocn.ch).

## 10 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

---

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), personne morale de droit public, est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 119 000 bâtiments pour une valeur assurée de 86 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 17 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2016, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 23,3 millions de francs.

L'activité de l'ECAB est détaillée dans un rapport annuel. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur [www.ecab.ch](http://www.ecab.ch).

## 11 Etablissements de Bellechasse (EB)

---

Directeur : Franz Walter

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 203 places.

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

## 12 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2016 EPT	Comptes 2015 EPT	Ecart EPT
<b>Direction de la sécurité et de la justice</b>	<b>922.89</b>	<b>905.39</b>	<b>17.50</b>
Administration centrale	785.33	772.14	13.19
3300 / JPMS Secrétariat général	10.01	9.26	0.75
3305 / JUST Service de la justice	6.86	7.13	-0.27
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.61	3.70	-0.09
3335 / PETR Service de la population et des migrants	40.15	39.45	0.70
3345 / POLI Police cantonale	649.02	636.71	12.31
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	40.19	39.65	0.54
3370 / PATR Service de probation	7.87	7.34	0.53
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	14.72	15.63	-0.91
3385 / PROT Protection civile	12.90	13.27	-0.37
Secteurs spéciaux, établissements divers	137.56	133.25	4.31
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	135.60	131.55	4.05
3382 / LACN Camp du Lac Noir	1.96	1.70	0.26
<b>Pouvoir judiciaire</b>	<b>297.19</b>	<b>296.06</b>	<b>1.13</b>
Administration centrale	297.19	296.06	1.13
2100 / TCAN Tribunal cantonal	41.21	41.37	-0.16
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	78.13	80.16	-2.03
2111 / MINP Ministère public	54.81	54.58	0.23
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2.16	2.16	
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10.96	10.29	0.67
2120 / JUPA Justices de paix	39.14	37.62	1.52
2125 / OPOU Offices des poursuites	57.82	56.88	0.94
2130 / OFAI Office des faillites	11.61	11.65	-0.04
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.35	1.35	

# Rapport d'activité

Direction des institutions,  
de l'agriculture et des forêts

—

2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités du secrétariat général</b>	<b>8</b>
1.1.1	Activités générales	8
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	8
1.1.3	Agriculture, Alimentation, Forêts et Faune	8
1.1.4	Décharge de la Pila	9
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>10</b>
1.2.1	Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)	10
1.2.2	Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)	10
1.2.3	Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	10
1.2.4	Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	10
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>10</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>10</b>
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements	11
<b>1.5</b>	<b>Entités rattachées au secrétariat général</b>	<b>12</b>
1.5.1	Autorité foncière cantonale	12
1.5.2	Administration des vignobles de l'Etat	12
<b>2</b>	<b>Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)</b>	<b>13</b>
<b>2.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>13</b>
<b>2.2</b>	<b>Direction et administration</b>	<b>14</b>
<b>2.3</b>	<b>Domaine des affaires institutionnelles et juridiques</b>	<b>14</b>
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	14
2.3.2	Droits politiques	14
2.3.3	Conseil des jeunes	14
<b>2.4</b>	<b>Domaine de l'état civil</b>	<b>15</b>
2.4.1	Autorité de surveillance	15
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	16
<b>2.5</b>	<b>Domaine des naturalisations</b>	<b>17</b>
2.5.1	Naturalisations ordinaires	17
2.5.2	Droit de cité cantonal	18
2.5.3	Naturalisations facilitées	18
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	18

---

2.5.5	Réintégrations	18
2.5.6	Révocations	18
<b>3</b>	<b>Service des communes (SCom)</b>	<b>18</b>
<b>3.1.</b>	<b>Activités</b>	<b>19</b>
3.1.1	Travaux législatifs	19
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	19
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	19
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	19
3.1.5	Autorisations de financement	20
3.1.6	Contrôle des coefficients communaux	20
3.1.7	Etablissement de statistiques	20
3.1.8	Examen des statuts d'associations de communes	20
3.1.9	Examen et préavis de règlements communaux	20
3.1.10	Elaboration de formulaires de révision	20
3.1.11	Avis juridiques	20
3.1.12	Cours de formation	20
<b>3.2.</b>	<b>Commissions et groupes de travail</b>	<b>20</b>
<b>4</b>	<b>Service de l'agriculture (SAgri)</b>	<b>21</b>
<b>4.1</b>	<b>Paiements directs et mesures environnementales</b>	<b>21</b>
4.1.1	Paiements directs	21
4.1.2	Reconnaissance des exploitations	22
4.1.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	22
<b>4.2</b>	<b>Aides structurelles</b>	<b>23</b>
4.2.1	Subventions à « fonds perdu »	23
4.2.2	Crédits d'investissements	23
4.2.3	Aides aux exploitations paysannes	24
4.2.4	Fonds rural cantonal	24
<b>4.3</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>24</b>
<b>4.4</b>	<b>Promotion des produits, élevage et viticulture</b>	<b>24</b>
4.4.1	Promotion des produits agricoles	24
4.4.2	Elevage bovin	25
4.4.3	Elevage chevalin	25
4.4.4	Elevage porcin, ovin et caprin	25
4.4.5	Viticulture	25
<b>4.5</b>	<b>Participation à des commissions</b>	<b>25</b>
<b>4.6</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>25</b>

<b>5</b>	<b>Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)</b>	<b>26</b>
<b>5.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>26</b>
<b>5.2</b>	<b>Activités</b>	<b>27</b>
5.2.1	Direction et administration	27
5.2.2	Laboratoires	27
5.2.3	Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	32
5.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	34
5.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	35
5.2.6	Santé animale	37
5.2.7	Protection des animaux	40
<b>6</b>	<b>Service des forêts et de la faune (SFF)</b>	<b>43</b>
<b>6.1</b>	<b>Forêts</b>	<b>43</b>
6.1.1	Faits marquants de l'année	43
6.1.2	Conservation des forêts et police forestière	44
6.1.3	Diversité biologique en forêt	44
6.1.4	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	44
6.1.5	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	45
6.1.6	Formation	47
<b>6.2</b>	<b>Faune, chasse et pêche</b>	<b>48</b>
6.2.1	Amendes d'ordre	48
6.2.2	Rapports de dénonciation/information	48
6.2.3	Saison de chasse	48
6.2.4	Evénements particuliers	49
6.2.5	Statistique des permis de pêche	50
6.2.6	Pêche affermée	50
6.2.7	Pollution	50
6.2.8	Pêche dans le lac de Neuchâtel	50
6.2.9	Pêche dans le lac de Morat	50
<b>7</b>	<b>Préfectures</b>	<b>51</b>
<b>7.1</b>	<b>Préfecture de la Sarine</b>	<b>51</b>
7.1.1	Domaine de la DICS	51
7.1.2	Domaine de la DSJ	51
7.1.3	Domaine de la DIAF	52
7.1.4	Domaine de la DEE	52
7.1.5	Domaine de la DSAS	52
7.1.6	Domaine de la DAEC	53



---

<b>7.2</b>	<b>Préfecture de la Singine</b>	<b>53</b>
7.2.1	Généralités	53
7.2.2	Activités juridictionnelles et de droit administratif	53
7.2.3	Activités aux niveaux des communes, de la région et du canton	53
7.2.4	Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports	53
7.2.5	Direction de la sécurité et de la justice	54
7.2.6	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	54
7.2.7	Direction de l'économie et de l'emploi	54
7.2.8	Direction de la santé et des affaires sociales	54
7.2.9	Direction des finances	55
7.2.10	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	55
<b>7.3</b>	<b>Préfecture de la Gruyère</b>	<b>55</b>
7.3.1	Domaine de la DICS	55
7.3.2	Domaine de la DSJ	55
7.3.3	Domaines de la DIAF	56
7.3.4	Domaines de la DEE	56
7.3.5	Domaines de la DSAS	57
7.3.6	Domaines de la DFIN	57
7.3.7	Domaines de la DAEC	57
<b>7.4</b>	<b>Préfecture du Lac</b>	<b>58</b>
7.4.1	Domaines de la DICS	58
7.4.2	Domaines de la DSJ	58
7.4.3	Domaines de la DIAF	59
7.4.4	Domaines de la DEE	60
7.4.5	Domaines de la DSAS	61
7.4.6	Domaines de la DFIN	62
7.4.7	Domaines de la DAEC	62
<b>7.5</b>	<b>Préfecture de la Glâne</b>	<b>62</b>
7.5.1	Domaines de la DICS	62
7.5.2	Domaines de la DSJ	64
7.5.3	Domaines de la DIAF	64
7.5.4	Domaines de la DEE	65
7.5.5	Domaines de la DSAS	65
7.5.6	Domaines de la DFIN	66
7.5.7	Domaines de la DAEC	66
<b>7.6</b>	<b>Préfecture de la Broye</b>	<b>66</b>
7.6.1	Domaines de la DICS	66

---

7.6.2	Domaines de la DSJ	67
7.6.3	Domaines de la DIAF	67
7.6.4	Domaines de la DEE	68
7.6.5	Domaines de la DSAS	68
7.6.6	Domaine de la DFIN	68
7.6.7	Domaines de la DAEC	69
<b>7.7</b>	<b>Préfecture de la Veveyse</b>	<b>69</b>
7.7.1	Domaines de la DICS	69
7.7.2	Domaines de la DSJ	70
7.7.3	Domaines de la DIAF	70
7.7.4	Domaines de la DEE	71
7.7.5	Domaines de la DSAS	71
7.7.6	Domaines de la DAEC	72
7.7.7	Chancellerie	72
<b>7.8</b>	<b>Tableau des statistiques</b>	<b>72</b>
<b>8</b>	<b>Institut agricole de Grangeneuve (IAG)</b>	<b>73</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités et événements particuliers</b>	<b>73</b>
<b>8.2</b>	<b>Formations professionnelles</b>	<b>73</b>
8.2.1	Formation des métiers de la terre et de la nature	73
8.2.2	Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire	74
<b>8.3</b>	<b>Economie laitière</b>	<b>74</b>
<b>8.4</b>	<b>Prestations de service</b>	<b>74</b>
8.4.1	Journées des fromages suisses AOP	74
8.4.2	Forum FILAGRO	75
8.4.3	Visites de cultures et de prairies	75
8.4.4	Journée porcine 2016	75
8.4.5	Relait, le réseau d'exploitations en production laitière	75
<b>8.5</b>	<b>Exploitations</b>	<b>76</b>
8.5.1	La ferme-école de Grangeneuve et la production porcine	76
8.5.2	La ferme-école de Sorens	76
8.5.3	Les jardins-école et Le Magasin	76
<b>9</b>	<b>Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)</b>	<b>76</b>
<b>10</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>77</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier

Secrétaires généraux : Peter Mäder et Samuel Russier

## 1.1 Activités du secrétariat général

### 1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques)
- > Les naturalisations et l'état civil
- > Les préfectures
- > Les communes
- > L'agriculture et la viticulture
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale
- > Les améliorations foncières
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux
- > L'assurance des animaux de rente
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

### 1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

**Communes et structures territoriales.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 6 du programme gouvernemental : « Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales ». La DIAF préside l'organisation de projet chargée du désenchevêtrement des tâches Etat-communes. Elle s'engage également, notamment par le biais de son Service des communes, dans l'accompagnement des projets de fusions de communes. Elle a également mené différents travaux et mandaté différentes études en lien avec la question des agglomérations et du renforcement institutionnel du centre cantonal.

**Rapports entre l'Etat et les Eglises.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 4, chantier 7 du programme gouvernemental : « Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses ».

**Médiation administrative.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 7, chantier 4 du programme gouvernemental : « Développer et appliquer le concept de médiation administrative ».

### 1.1.3 Agriculture, Alimentation, Forêts et Faune

L'adoption en mars par le Grand Conseil d'un décret prévoyant des investissements à hauteur de 12 millions de francs pour Grangeneuve constitue l'événement marquant de l'année. Ce décret prévoit la construction d'une nouvelle étable à vaches, l'élargissement de la halle de technologie agroalimentaire et la réaffectation de l'étable à vaches actuelle. Le Grand Conseil a donné ainsi l'impulsion pour une infrastructure de la formation orientée vers l'avenir dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces investissements seront réalisés en 2017 et 2018.

---

La Politique agricole 2014-2017 est dans sa troisième année de mise en œuvre. Comparativement à l'année précédente, les paiements directs ont encore augmenté quelque peu, de 0,7 million, pour atteindre 195,6 millions.

L'étude d'analyse des chaînes de création de valeur dans l'agriculture fribourgeoise, qui a fait l'objet d'un mandat de la Direction au début de 2015, a pu être achevée en 2016. Cette étude met en exergue des thèmes stratégiques, communs à toutes les chaînes de création de valeur, à savoir : la conservation des infrastructures de production et de transformation, le renforcement des produits régionaux dans la restauration collective et le meilleur positionnement des marques régionales, le développement de nouveaux produits - en particulier les AOP -, ainsi que le renforcement de la gouvernance des chaînes de création de valeur. La Direction introduira les résultats de l'étude dans les thèmes prioritaires du programme du gouvernement.

La Direction s'emploie déjà à mettre en œuvre des résultats de l'étude, dans le cadre de la loi visant à encourager les produits régionaux dans la restauration collective. Les discussions politiques de 2016 ont eu pour objets la portée qu'il convient de conférer aux exigences de la loi et les limites auxquelles les incitations données par celle-là s'avèrent suffisantes. Un projet de loi est attendu pour 2017.

Autre thème de l'étude, l'amélioration de la gouvernance fait également l'objet de diverses interventions au niveau fédéral. La Direction s'est adressée avec célérité, par l'intermédiaire de la CDCA, au Ministre de l'économie, pour lui demander d'intervenir énergiquement dans le secteur de l'industrie laitière. En automne, une initiative cantonale de Fribourg, qui allait dans le même sens, a été approuvée par le Conseil d'État et transmise au Grand Conseil. Pour sa part, à la fin de l'année, l'interprofession suisse de la filière du lait a pris des décisions s'apparentant à l'initiative précitée.

En 2016, à la suite de son déménagement dans les nouveaux locaux du bâtiment administratif EVA, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires s'est employé à consolider encore la collaboration des secteurs de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Lors d'une journée portes ouvertes organisée en octobre, le service a eu l'opportunité de présenter au public les diverses activités qu'il mène dans ses nouveaux locaux. À l'occasion d'une table ronde réunissant de nombreux représentants du secteur alimentaire, le service a pu présenter les efforts qu'il a consentis en tant que prestataire de service de la branche.

La DIAF a participé à de nombreux groupes de travail occupés à établir le nouveau plan directeur cantonal. Les thèmes importants traités par ces groupes concernaient la protection des sols, les surfaces d'assolement, la construction hors des zones à bâtir et la définition des limites forestières. Le Conseil d'État a déjà approuvé la planification directrice des forêts 2025. De plus, l'organisation territoriale des arrondissements forestiers est réalisée. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, il y a encore quatre arrondissements forestiers. En 2016, la Direction a contribué de manière prépondérante à la révision de la législation sur la chasse. En juillet, le Conseil d'État a remanié complètement l'ordonnance sur la chasse et adopté une ordonnance sur la protection des mammifères et des oiseaux sauvages. En automne, le Grand Conseil a approuvé un audit dont le but consiste à contrôler que l'utilisation des recettes générées par les permis de pêche est bien conforme à la loi. Les résultats de cet audit seront disponibles au printemps 2017.

#### 1.1.4 Décharge de la Pila

L'année 2016 a permis au Consortium pour l'assainissement de la Pila de lancer une série d'investigations complémentaires. Il a notamment été profité de la crue extraordinaire de la Sarine réalisée par le Groupe E et pilotée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) durant le mois de septembre pour réaliser des observations importantes. Ces mesures doivent permettre de mieux comprendre les mécanismes de la décharge, en particulier le transfert de la pollution vers la Sarine. Elles serviront à évaluer de nouvelles variantes d'assainissement conformes à l'ordonnance fédérale sur les sites pollués et à répondre aux attentes des autorités sur les objectifs d'assainissement et les modes d'évaluation de l'effet de l'assainissement du site sur l'environnement.

Ordonnées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), ces mesures complémentaires font suite au premier projet d'assainissement déposé en 2010, ainsi qu'à l'expertise et au plan d'action qui en avaient découlé. Elles devraient s'achever dans le courant du premier semestre 2017.

En parallèle, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires (captage et pompage des eaux polluées, confinement de la décharge), tout comme le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

## 1.2 Collaborations intercantionales

### 1.2.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2016, à Fribourg. Elle a notamment traité de son développement de conférence gouvernementale en conférence spécialisée.

### 1.2.2 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2016 pour aborder notamment la situation du marché suisse du lait.

La Directrice IAF est membre du Comité de la CDCA, qui a siégé à quatre reprises durant l'année.

### 1.2.3 Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)

Cette Conférence réunit depuis 2016 l'ancienne Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts (CDFo) et l'ancienne Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse (CDC). Elle a siégé à deux reprises en 2016. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Organisation de la nouvelle CFP
- > Grands prédateurs
- > Législation sur la chasse.

### 1.2.4 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Depuis 2015, la Conseillère d'Etat, directrice, siège au sein de la Conférence tripartite des agglomérations. Elle a succédé au Conseiller d'Etat, directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cette commission s'est réunie une fois en 2016, notamment pour aborder la question de l'association des espaces ruraux aux domaines traités par la CTA.

## 1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFF. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2016 (2015) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	31 (18)	11 (22)
Responsabilité civile	1 (1)	0 (0)
Récusations	11 (14)	1 (0)
Décisions de première instance ou sur opposition	13 (4)	0 (7)
Plaintes administratives	0 (6)	1 (1)
Surveillance AFC	433 (346)	0 (0)
Affaires du personnel	2 (0)	1 (1)
Divers	0 (1)	0 (0)

## 1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

### 1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 3 février 2016 relatif aux naturalisations
- > Décret du 17 mars 2016 relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg

- > Décret du 18 mars 2016 concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique»
- > Décret du 13 mai 2016 relatif aux naturalisations
- > Loi du 13 mai 2016 modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois (fusion du Grand Fribourg et prolongation de la LEFC)
- > Loi du 16 juin 2016 modifiant la loi sur la détention des chiens
- > Décret du 6 septembre 2016 relatif aux naturalisations
- > Décret du 3 novembre 2016 relatif aux naturalisations
- > Loi du 3 novembre 2016 modifiant la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum).

#### 1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance DIAF du 8 janvier 2016 fixant la délimitation des arrondissements forestiers
- > Ordonnance du 26 janvier 2016 modifiant le règlement sur le droit de cité fribourgeois
- > Ordonnance du 16 février 2016 abrogeant l'ordonnance sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance DIAF du 24 février 2016 sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 29 février 2016 concernant la réserve forestière de l'Hongrin, sur le territoire de la commune de Haut-Intyamon
- > Ordonnance du 29 février 2016 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Ordonnance du 22 mars 2016 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente
- > Ordonnance du 12 avril 2016 modifiant le règlement sur l'état civil (nouvelle organisation de l'état civil)
- > Ordonnance du 12 avril 2016 modifiant le règlement sur l'état civil (jours des célébrations et langue officielle pour la tenue des registres)
- > Ordonnance du 25 avril 2016 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux
- > Ordonnance du 25 avril 2016 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 3 mai 2016 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (procédure de vote au scrutin secret)
- > Ordonnance du 9 mai 2016 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (pièces comptables électroniques)
- > Ordonnance du 6 juin 2016 concernant la chasse (OCha)
- > Ordonnance du 21 juin 2016 concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (OProt)
- > Directive du 21 juin 2016 concernant la représentation de l'Etat au sein des entreprises (gouvernance d'entreprise publique)
- > Ordonnance DIAF du 7 juillet 2016 concernant la planification de la chasse pour la saison 2016 (OPlan 2016)
- > Ordonnance DIAF du 22 juillet 2016 abrogeant deux ordonnances en matière de chasse (prévention et indemnisation des dommages causés par les sangliers ; droits spéciaux des conducteurs de chiens de rouge)
- > Ordonnance du 19 septembre 2016 modifiant le règlement sur l'exercice des droits politiques
- > Ordonnance du 3 octobre 2016 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2017 (OPFI 2017)
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Ordonnance du 8 novembre 2016 intégrant le médiateur ou la médiatrice cantonal-e dans les attributions de la Chancellerie d'Etat
- > Ordonnance du 12 décembre 2016 rectifiant l'ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Ordonnance DIAF du 9 décembre 2016 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes.

---

## 1.5 Entités rattachées au secrétariat général

### 1.5.1 Autorité foncière cantonale

Président : Henri Nuoffer

#### 1.5.1.1 Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

#### 1.5.1.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 15 (13) séances plénières avec 131 (123) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 495 (526) décisions par voie présidentielle.

#### **Droit foncier rural (LDFR)**

L'AFC a enregistré 466 (458) dossiers dont:

- > 234 (266) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 99 (76) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- > 83 (62) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 16 (10) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 7 (11) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole
- > 27 (44) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

#### **Bail à ferme agricole (LBFA)**

L'AFC a enregistré 32 (50) dossiers dont:

- > 4 (12) portant sur la durée de bail
- > 7 (12) portant sur la détermination du fermage licite
- > 4 (4) affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- > 19 (22) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 0 (0) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture
- > En outre, 5 (3) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

### 1.5.2 Administration des vignobles de l'Etat

#### 1.5.2.1 Missions et évènements particuliers

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges en Lavaux ainsi que le Vignoble de l'Etat de Fribourg et le Domaine du Château de Mur au Vully. Elle est rattachée à la DIAF.

Le Conseil d'Etat a approuvé sur la base d'une étude de faisabilité un projet de rénovation et d'agrandissement de la Grande Maison du Domaine des Faverges. Une étude de potentiel devra clarifier l'ampleur de la rénovation. Les travaux sont prévus pour 2018-2019.

Lors du Mondial du Chasselas, 4 médailles d'argent ont été récoltées grâce au « Domaine des Faverges Bio Suisse 2015 », à la « Réserve du Château de Gruyères 2015 », au « Vase n°1 2013 » et au « Etat de Fribourg chasselas 2015 », ainsi qu'une médaille d'or grâce au « Domaine des Faverges chasselas Terroir Ruchonnette ». Le chasselas Domaine des Faverges certifié Bio Suisse s'est également classé premier parmi les vins labélisés Bio Suisse. De plus, ce Grand Cru a terminé à la 11ème place du Concours vin Bio Suisse sur un total de 73 vins blancs. Par ailleurs, les vignobles de l'Etat se sont vu attribués 1 médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse avec le « Etat de Fribourg



gamaret 2015 », ainsi que 2 médailles d'argent à Expovina avec « L'épique Assemblage rouge 2014 » et le « Etat de Fribourg chasselas 2015 ».

### 1.5.2.2 Nouveautés

La « Réserve du Conseil d'Etat » est un chasselas provenant de la parcelle de la Ruchonnette, située au-dessus du village de St-Saphorin. Doté d'un ensoleillement optimal et d'un terroir de qualité, cette parcelle offre aux baies une qualité remarquable. La particularité de cette cuvée réside dans sa vinification qui s'inspire des techniques du passé en utilisant une cuve ovoïde. Chaque millésime sera estampillé d'une citation choisie par le Président ou la Présidente du Conseil d'Etat en fonction.

Après 10 millésimes parée de l'étiquette de John Howe, la « Réserve du Château de Gruyères chasselas » possède un nouvel habillage élaboré avec la Fondation du Château de Gruyères. De plus, depuis cet automne un assemblage de cépages rouges s'est associé au chasselas, tous issus de parcelles du Domaine des Faverges.

La gamme est également complétée par un vin doux « Hibernatus » élaboré par un assemblage de cépages rouges et blancs, cryogénisés puis élevés un an en barrique.

### 1.5.2.3 Situation des ventes

Nous devons constater une diminution des ventes de 7% par rapport à l'année précédente. Elle s'explique par le manque de vin au Domaine des Faverges, en effet le « Domaine des Faverges chasselas 2015 » était en rupture de stock dès la fin octobre.

### 1.5.2.4 Résultats des vendanges des deux domaines

Les conditions climatiques difficiles du printemps et de juillet ont provoqué une forte pression de mildiou et ont demandé beaucoup de vigilance. Toutefois, les récoltes ont été satisfaisantes.

<b>Faverges : 15.5 ha dont 6.6 ha en bourgeon Bio Suisse</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Domaine des Faverges - Chasselas	64'061 lt	42'850 lt	52'180 lt	59'640 lt	85'600 lt
Domaine des Faverges – Ass. Rouge	37'363 lt	17'000 lt	17'000 lt	26'000 lt	40'870 lt
- Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot...)	4'661 lt	5'700 lt	3'650 lt	3'200 lt	3'560 lt

<b>Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha Château de Mur</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Etat de Fribourg Chasselas	9'000 lt	11'100 lt	9'350 lt	7'050 lt	11'450 lt
Château de Mur Chasselas	13'850 lt	11'650 lt	10'650 lt	9'450 lt	17'700 lt
Etat de Fribourg rouge	5'650 lt	4'850 lt	4'100 lt	4'100 lt	5'200 lt
Château de Mur rouge	10'500 lt	7'250 lt	6'750 lt	6'950 lt	9'450 lt

## 2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

### 2.1 Introduction

Pour le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, l'année 2016 a particulièrement été marquée par la réorganisation totale de l'état civil et de sa surveillance, suite à l'adoption des lois y relatives en 2015.

---

Sous l'angle des naturalisations, l'année 2016 a notamment permis de mettre en place, en collaboration avec le Secrétariat du Grand Conseil et la Commission des naturalisations du Grand Conseil, la nouvelle manière de gérer les procédures de naturalisation et la nouvelle répartition des tâches en la matière, désormais respectueuse de la séparation des pouvoirs. L'année 2017 permettra de consolider cette nouvelle pratique en vue notamment de l'entrée en vigueur, en 2018, de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité. A cet égard, il est encore relevé que les travaux d'adaptation de la législation cantonale en matière de naturalisations ont démarré en 2016.

## **2.2 Direction et administration**

La réorganisation du service a permis la mise en place du nouveau catalogue des prestations avec détermination des missions et tâches à l'échelon du service ainsi que des collaboratrices et collaborateurs du SAINEC, de la réalisation d'entretiens annuels et de la fixation d'objectifs par secteur et individuels avec d'indicateurs de performance SMART, du nouvel organigramme et de la création et finalisation de tous les cahiers des charges.

La mise en place de directives et processus sur les marches à suivre a également contribué à assurer un cadre et une harmonisation au sein du service.

## **2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques**

### **2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises**

Les représentants de l'ensemble des associations musulmanes ont été rencontrés pour discuter notamment de la prévention de la radicalisation, de l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton et de leur problème de manque de locaux. Les discussions ont été ouvertes et constructives et il a été décidé que cette rencontre serait annuelle.

En ce qui concerne la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, il est à relever qu'en 2016, la commission s'est réunie deux fois, notamment pour assurer le suivi des contrats de prestations passés entre les Eglises reconnues et les établissements de l'Etat concernés (établissements hospitaliers, collèges, établissements de formation S2, Université et établissements pénitentiaires).

La Commission est par ailleurs intervenue auprès de la Direction de la sécurité et de la justice à propos de l'aumônerie musulmane dans le but d'assurer une certaine homogénéité de l'assistance spirituelle des détenus des diverses confessions au sein des Etablissements de Bellechasse. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises afin de mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, en particulier des médiateurs scolaires, une liste d'intervenants potentiels appartenant aux diverses communautés religieuses en cas de questions ou de problèmes survenant dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle.

### **2.3.2 Droits politiques**

En matière de droits politiques, le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil s'est en particulier, pour l'année 2016, attaché à porter à son terme une révision intégrale du règlement sur l'exercice des droits politiques. Il a par ailleurs proposé au Conseil d'Etat des projets de réponses à des interventions parlementaires, ainsi que des avant-projets législatifs dans des dossiers dépendant du Grand Conseil.

### **2.3.3 Conseil des jeunes**

Le Conseil des Jeunes (CJ) a été renouvelé dans sa composition au début de l'année 2016, ceci pour un mandat de deux ans. Si, au début de l'année, les districts de la Broye et de la Gruyère n'y étaient plus représentés, l'équilibre entre les districts a été retrouvé en automne 2016, grâce entre autres au dynamisme de la nouvelle présidente du Conseil des jeunes et au soutien des préfets.

Au cours de l'année, le Conseil des jeunes s'est particulièrement investi dans l'organisation de débats sur les sujets de votations dans les gymnases et les écoles professionnelles, dans un premier temps en collaboration avec le collectif gruérien. Il a aussi préparé et distribué, notamment dans toutes les écoles fribourgeoises, la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations. Pour inciter les jeunes à participer aux votations et aux élections, il a également soutenu et participé au concours d'affiches et de vidéos Cinecivic, concours auquel le canton de Fribourg s'est associé pour la première fois en 2016. En partenariat avec les jeunesses des partis politiques, le CJ a

aussi organisé une soirée à Fri-Son qui permettait à la fois de se divertir et de participer au scrutin fédéral du 27 novembre 2016 et au second tour des élections cantonales, en déposant son enveloppe de vote dans un boîte postale officielle de La Poste. Le CJ a aussi assisté régulièrement aux cérémonies de naturalisations.

Enfin, sous un angle plus formel, il est à relever que la DIAF a révisé, le 9 décembre 2016, l'Ordonnance sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes de 2009 dans le but de clarifier et de faciliter le fonctionnement dudit Conseil.

## 2.4 Domaine de l'état civil

En lien avec la réorganisation totale de l'état civil et de sa surveillance, l'année 2016 a eu pour objectif, pour l'Office d'état civil cantonal, de mettre en place des pratiques uniformisées dans chacun des sept sites d'état civil du canton et une répartition équitable des tâches. De même, une centrale téléphonique a été mise en place afin notamment de répartir les appels quotidiens sur les sept sites ; des travaux d'amélioration sont encore en cours.

L'Autorité de surveillance de l'état civil, tâche assumée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 exclusivement par le Service, a pour sa part entamé sa mue. Des processus de contrôle et de suivi de ses propres dossiers ont été mis en place. Par ailleurs, l'Autorité de surveillance de l'état civil a adopté diverses directives à l'attention de l'Office cantonal de l'état civil et de ses sept sites, dans le but non seulement de faciliter les tâches des officiers et officières, mais également, comme relevé précédemment, pour aider à l'unification de certaines pratiques. Les travaux préparatoires dans le but de donner régulièrement, dès 2017, des cours de formation continue aux officiers et officières présents sur les sites, puis pour y effectuer des inspections régulières, se sont poursuivis. Enfin, des contacts ont été pris avec certaines autres unités administratives de l'Etat afin de faciliter certaines pratiques dans des types de procédures déterminées (remises partielles d'émoluments pour les personnes nécessiteuses, mise en place de processus en lien avec les besoins réguliers de traductions, avances de frais, etc...).

### 2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2016, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

<b>Documents d'état civil se rapportant à l'étranger</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1455	2385
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2463	2211
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	8	16
<b>Mariages</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	214	312
Dossiers de procédure de mariage retirés	2	1
<b>Partenariats</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	3	11
Dossiers de procédure de partenariat retiré	0	0
<b>Reconnaisances</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	99	82
<b>Changements d'état civil</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	62	41

<b>Changements d'état civil</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	87	90
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	12	26
Dossiers d'adoption retirés	0	0
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	231	251
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	7	5

<b>Droits de cité</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	11	13
Selon art. 21 LDCF	5	11
Naturalisations ordinaires (art. 13 LN – procédure d'enregistrement ISR)	716	650
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	701	694
Naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	12	22
Naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	67	110
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	2	6
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	2	3
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	16	19
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	11	9
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 LDCF)	13	4

<b>Divers</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	53	60
Recherche d'un membre de la famille	1	11

#### 2.4.2 Office cantonal de l'état civil

Précédemment organisé en 7 offices décentralisés, l'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office cantonal en la personne de M. Philippe Tissot. La mise en place d'une centrale téléphonique ainsi que l'ouverture des tâches à tout le canton permettant une redistribution de la masse de travail en fonction des présences ont été les points marquants de l'année et possibles grâce à l'investissement des collaboratrices et collaborateurs.

En 2016, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Naissances	2627	2495
Reconnaissances	1015	884
Mariages	1302	1241
Décès	1869	1900
Divorces	591	604
Partenariats	21	16
Dissolution du partenariat	5	2
Déclaration de nom	361	342

	2016	2015
Déclaration d'absence	1	1
Changement de sexe	3	2

## 2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2016, le secteur des naturalisations a enregistré 1520 (1492) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

Il est notamment relevé, s'agissant de l'évolution des demandes de naturalisations facilitées (procédures fédérales), que mis à part une très forte augmentation en 2014, les années 2015 et 2016 ont permis de constater une diminution progressive qui laisse espérer leur stabilisation prochaine au nombre moyen de telles demandes au début des années 2010.

S'agissant par contre des procédures ordinaires (procédures cantonales), leur nombre continue d'augmenter. Elles sont par exemple passées de 457 en 2012, à 716 en 2016. Les mesures prises au sein du Service, en collaboration avec le Secrétariat du Grand Conseil et la Commission des naturalisations du Grand Conseil pour faire face à cette situation devraient notamment permettre au Service, désormais, de mieux gérer le processus d'élaboration des avant-projets de décrets. En ce sens, la procédure respecte désormais au plus près les règles prévues en la matière par la législation sur le Grand Conseil.

Dès lors toutefois que cette procédure doit avoir pour conséquence d'augmenter le nombre de dossiers transmis au Grand Conseil pour décision, elle entraînera vraisemblablement en 2017, pour la Commission des naturalisations et le Secrétariat du Grand Conseil, la nécessité d'augmenter le rythme de leurs séances. Le pouvoir législatif a régulièrement été rendu attentif à ce sujet par le Service dans le courant de l'année 2016.

### 2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur (244) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Allemagne	19	Malaisie	1
Angola	14	Maroc	1
Apatride	1	Maurice	1
Belgique	8	Pays-Bas	1
Bolivie	2	Pérou	1
Bosnie et Herzégovine	7	Portugal	77
Brésil	2	Philippines	2
Burkina Faso	1	République démocratique du Congo	6
Cameroun	2	République tchèque	1
Canada	3	Roumanie	4
Cap-Vert	4	Royaume-Uni	1
Chili	7	Rwanda	1
Colombie	1	Serbie	16
Côte d'Ivoire	1	Sri-Lanka	7
Espagne	11	Somalie	5
Ethiopie	2	Suède	1
France	97	Thaïlande	1
Finlande	1	Togo	4
Guinée	1	Tunisie	5
Irak	2	Turquie	18
Italie	15	Uruguay	1
Kosovo	54	Vietnam	2

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Macédoine	18		

Parmi ces 244 (322) dossiers de naturalisation ordinaire 117 (144) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 430 (608) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 244 (322) ressortissants étrangers et étrangères avec 68 (94) conjoints étrangers et 118 (192) enfants étrangers.

### 2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 5 (11) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 5 (8) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 16 (19) libérations du droit de cité fribourgeois.

### 2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 619 (624) demandes de naturalisations facilitées, dont 444 (546) Fribourgeois et Fribourgeoises, après préavis de la DIAF. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

530 (507) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN).

89 (117) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

### 2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2016, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le :

- > 16 mars 2016 au CO à Tavel
- > 22 juin 2016 à l'Universalle à Châtel-Saint-Denis
- > 2 novembre 2016 au Bicubic à Romont
- > 14 décembre 2016 au CO de la Gruyère à Bulle.

### 2.5.5 Réintégrations

5 (8) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

### 2.5.6 Révocations

9 (8) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à la dénonciation par le canton.

29 (41) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

## 3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

### 3.1. Activités

#### 3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 3 octobre 2016 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2017
- > suite aux travaux de la première évaluation du système, l'avant-projet de loi modifiant la LPFI a été mis en consultation jusqu'à fin mars 2017
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises. Le comité de pilotage institué à cet effet a terminé ses travaux en juin 2016 ; l'avant-projet de la LFCo est mis en consultation jusqu'à fin février 2017
- > la loi sur les communes a été modifiée par la loi du 3 novembre 2016 (LCo, RSF 140.1) dans le sens que les communes pourront abaisser le seuil des 10 % de signatures nécessaires pour demander un referendum contre une décision du parlement communal
- > par ordonnance du 3 mai 2016 (ROF 2016\_067), le règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11) a été complété par des dispositions précisant la procédure au sein du législatif communal pour les élections et les votes au scrutin secret
- > par ordonnance du 9 mai 2016, le RELCo a été modifié dans le sens que les communes ont la possibilité, à certaines conditions, de renoncer au papier pour leurs pièces comptables (ROF 2016\_068)
- > par ordonnance du 31 octobre 2016, l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée pour être actualisée à l'état des communes au 1er janvier 2017
- > le Service a en outre été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

#### 3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2015.

#### 3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

#### 3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2017, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins.

Il a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 136 communes (état au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Les travaux pour la première évaluation du système de péréquation financière sont terminés. Le groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Evaluation péréquation) a établi son rapport qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Pour faire suite à ces travaux, la LPFI a fait l'objet de modifications ; l'avant-projet est en consultation jusqu'à fin mars 2017.



### 3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 112 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

### 3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés.

### 3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

### 3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 16 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

### 3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 117 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

### 3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organe externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

### 3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

### 3.1.12 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

Le cours d'introduction destiné aux élus-es communaux est organisé au début de chaque nouvelle législature communale par l'Association des communes fribourgeoises sur plusieurs modules. Les collaborateurs/collaboratrices du Service ont contribué à l'organisation et à la formation proprement dite, notamment pour les modules « Organisation communale » et « Finances communales ».

## 3.2. Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal
- > Comité de pilotage chargé d'accompagner les travaux de mise en œuvre du modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques locales et de l'élaboration de la loi sur les finances communales (CoPil MCH2)
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions
- > Commission des constructions scolaires
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique

- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations »
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch)
- > Groupe de travail ad hoc relatif à l'information aux communes concernant le rôle des communes dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine »
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes
- > Groupe de travail chargé d'accompagner la rédaction du rapport sur les structures territoriales
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises.

## 4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

### 4.1 Paiements directs et mesures environnementales

#### 4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2014, l'Ordonnance sur les paiements directs a été révisée dans son intégralité. En 2016, 2520 exploitations agricoles, ainsi que 549 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2016.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		28 830	28 830
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 785	79 785
Contribution à la biodiversité	526	18 999	19 525
Contribution à la qualité du paysage	1 242	11 176	12 418
Contribution au système de production		36 007	36 007
Contribution à l'efficacité des ressources		2 031	2 031
Contribution à la transition		12 108	12 108
Total paiements directs	1 768	188 936	190 704
Contributions aux cultures particulières		4 885	4 885
Contributions pour la protection des eaux	78	270	348
Contributions cantonales à l'estivage	210		210

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
<b>Total des contributions</b>	<b>3 824</b>	<b>383'027</b>	<b>386'851</b>

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2016 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 55 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2016, le volume total est de 3 265 177 kg de lait, ce qui représente environ 6,4 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Hauteville, La Roche, Le Châtelard, Massonnens et Siviriez ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2016.

#### 4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2016, 102 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 16 communautés complètes ont été formées pour 26 dissoutes et 18 communautés partielles formées pour 14 dissoutes, ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues.

#### 4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

##### 4.1.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

En application de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs, 1 248 exploitations ont bénéficié de subventions à titre de la biodiversité de qualité 2 pour un montant total de 3 804 889 francs. 1 583 exploitations ont bénéficié d'une contribution de 5 257 095 francs pour le volet de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). 3 nouveaux projets de mise en réseau ont été reconnus en 2016. Le nombre total de réseaux est de 54. Le financement pour les réseaux écologiques est à la charge à 90 % de la Confédération et à 10 % du canton.

##### 4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevans, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 348 771 francs. La part cantonale des indemnités versées (23 % du total) s'élève à 81 584 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

##### 4.1.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficience des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

##### 4.1.3.4 Protection des sols

**Préavis sol.** Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 249 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

##### 4.1.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. 1 939 exploitations et 521 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 417 490 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

## 4.2 Aides structurelles

### 4.2.1 Subventions à « fonds perdu »

#### 4.2.1.1 Subventions ordinaires

##### Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

##### Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

<b>Subventions ordinaires versées en 2016</b>	<b>Subventions cantonales en Fr.</b>	<b>Subventions fédérales en Fr.</b>	<b>Total en Fr.</b>
Améliorations foncières	4 456 251	5 145 922	9 602 173
Bâtiments ruraux	3 157 300	2 605 500	5 762 800
<b>Total versé en 2016</b>	<b>7 613 551</b>	<b>7 751 422</b>	<b>15 364 973</b>

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

#### 4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

<b>Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2016</b>	<b>Fr.</b>	<b>723 794.-</b>
---	------------	------------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

#### 4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

<b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr.</b>	<b>21 944 000.-</b>
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

<b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr.</b>	<b>2 876 000.-</b>
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 202 467 639 francs.

### 4.2.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2016

<b>Buts</b>	<b>Montants en Fr.</b>
Conversions de dettes existantes	1 167 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	720 000
<b>Total en 2016</b>	<b>1 887 000</b>

### 4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal. A relever que 4 décisions d'une valeur totale de Fr. 2'000'000.- ont été prises pour l'achat du même domaine, mais au final une seule décision découlera sur un versement.

<b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr.</b>	<b>8'256'000.-</b>
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

<b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr.</b>	<b>0.-</b>
---	------------	------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2016 s'élève à 8 256 000 francs.

## 4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2016 :

- > 441 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 211 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 79 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

## 4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

### 4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotions des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 33 projets et notamment 350 000 francs à l'association pour la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

#### 4.4.2 Elevage bovin

En 2016, le canton a alloué 423 900 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 560 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Expo Bulle (50 000 francs), Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs).

#### 4.4.3 Elevage chevalin

En 2016, le canton a alloué 32 300 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

#### 4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2016 s'élève à 16 800 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 75 000 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

#### 4.4.5 Viticulture

La vendange 2016 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 1 017 639 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,3 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgr ( <http://www.fr.ch/sagri/fr/pub/viticulture.htm> ).

### 4.5 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > commission de l'agriculture ;
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > commission consultative pour la mise en réseau.

### 4.6 Evénements particuliers

La consolidation de la mise en œuvre de mesures de la PA 14-17 et la mise en production de nouveaux modules du programme de gestion des paiements directs GELAN 2015 ont occupé le Service de manière importante.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA) en coordination avec l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Le Service a contribué de manière importante aux comités rédactionnels pour la révision du plan directeur cantonal.

Le Service a introduit progressivement avec le projet pilote AS-Agri le module SAP permettant de saisir des subventions et des crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

En 2016, le Service de l'agriculture a procédé aux examens périodiques des subventions (EPS) pour les améliorations foncières, le Fonds des améliorations foncières et le Fonds rural cantonal.

En 2016, le Service de l'agriculture a organisé le congrès national annuel de l'Association suisse pour le développement rural (suissemelio) qui s'est tenu à Morat avec des visites techniques dans le Seeland.

---

Le Service de l'agriculture a publié le thème agriculture sur le guichet cartographique du canton en coordination avec le Service du cadastre et de la géomatique.

## 5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

---

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

### 5.1 Introduction

Voilà plus d'une année que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez suite à l'entrée en vigueur, en 2008, de la loi sur la sécurité alimentaire. Cette loi a pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et systémique de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et les fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > contrôler le commerce des substances dangereuses ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable, les eaux de baignade et de piscine.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2016, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Tout d'abord, la montée en puissance et la réalisation du concept « Safety & Security » pour assurer le bon déroulement de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres d'Estavayer 2016 (FFLS). Les sections Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) et Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP) y ont diligenté 71 inspections officielles des points de restauration (30 non-conformités) et de la distribution de l'eau potable pour un total de quelque 240 heures d'engagement. Tout ceci pour le bien de la manifestation. Au niveau des crises à gérer, la section Santé animale a dû maîtriser, d'une part, 5 foyers atteints de la maladie de Newcastle (épizootie hautement contagieuse) dans le Sud du canton en juin 2016, 8 foyers de salmonelloses bovines ainsi que 47 exploitations touchées par la diarrhée virale bovine (BVD) et, d'autre part, faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. La section IEP a géré 8 pollutions et désinfections de réseaux d'eau potable. Au niveau législatif, la législation canine cantonale a subi un toilettage de fond (loi et règlement sur la détention des chiens). Les exportations de produits d'origine animale ont connu, en 2016, une augmentation de plus de 100 % par rapport à l'année 2015. Ce qui est signe du gain d'attractivité des produits suisses et fribourgeois de qualité à l'export. Le SAAV a également organisé une table ronde avec l'industrie agroalimentaire,



participé à un forum laitier pour les industries suisses invitées en Russie et ouvert ses portes au grand public en octobre 2016.

Enfin, grâce à un échantillonnage significatif des poissons de la Sarine, les résultats d'analyses des cPCB, émanant de la décharge de la PILA, ont démontré une certaine amélioration de la situation. Ceci permettra, en 2017, la réouverture de la pêche sous conditions le long des tronçons fermés jusqu'alors.

## 5.2 Activités

### 5.2.1 Direction et administration

Tous les défis ci-dessus n'auraient pu être relevés sans l'engagement significatif de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs du SAAV et le dynamisme du secteur Administration et soutien. Celui-ci regroupe quatorze employés et assure tous les processus communs et transversaux touchant les ressources humaines, les ressources financières, ainsi que les domaines juridique et administratif du Service. Par la centralisation des fonctions transversales et la polyvalence des personnes, le travail des collaboratrices et des collaborateurs a gagné en qualité et en efficacité.

Le secteur chapeaute également la formation de deux apprentis employés de commerce, d'une stagiaire pré-HEG, d'un stagiaire 3+1 et de deux stagiaires juristes. Ceci démontre la forte implication du SAAV en tant qu'entreprise formatrice.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 22 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de 4 réponses à des instruments parlementaires.

Le Service a émis 5124 décisions administratives. De plus, l'autorité a prononcé 10 interdictions de détention d'animaux. Le SAAV a répondu à 20 oppositions, rendu 8 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours, et a transmis 99 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations pénales
Laboratoires chimie et biologie	246	6	1	4
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1075	9	4	42
Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	84	0	0	0
Santé animale	1357	-	1	16
Inspectorat des viandes et abattoirs	2034	5	0	4
Protection des animaux	328	-	2	32
Direction	-	-	-	1
<b>Total</b>	<b>5124</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>99</b>

### 5.2.2 Laboratoires

L'année 2016 fut marquée par une augmentation massive du nombre d'échantillons analysés. Le service de piquet pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres, quelques cas d'intoxication alimentaire, de nouvelles campagnes, mais surtout des cas de salmonellose et de diarrhée virale bovine (BVD) ont contribué à l'utilisation à plein régime de la nouvelle infrastructure. Ceci s'est traduit par l'analyse, tout secteur confondu, d'environ 36 500 échantillons, soit plus de 20 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Ceci a été rendu possible grâce à plusieurs facteurs : un engagement sans faille du personnel, la poursuite de l'automatisation de certaines analyses et des aides externes, provenant notamment de stagiaires qualifiés.

Au niveau assurance qualité, l'année a été ponctuée par deux audits du Service d'Accréditation Suisse (SAS). Un audit de surveillance du laboratoire de biologie vétérinaire en début d'année et un audit de ré-accréditation (pour le laboratoire de biologie alimentaire et le laboratoire de chimie). Les deux ont été réussis avec brio !

#### 5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2016, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4054 échantillons, soit 3,2 % de plus que l'année précédente. Cela a concerné 3095 échantillons d'eau potable, 70 échantillons d'eau de piscine, 9 échantillons d'eau

de plage et 713 échantillons de denrées alimentaires, dont 684 dans le cadre de dix campagnes internes et de deux campagnes intercantionales romandes. A ces analyses s'ajoutent 146 analyses d'échantillons pour la recherche de légionnelles et 21 dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques. L'établissement dans les nouveaux locaux à Givisiez a permis, entre autres, la rationalisation dans la gestion des appareils partagés avec le secteur de biologie vétérinaire.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

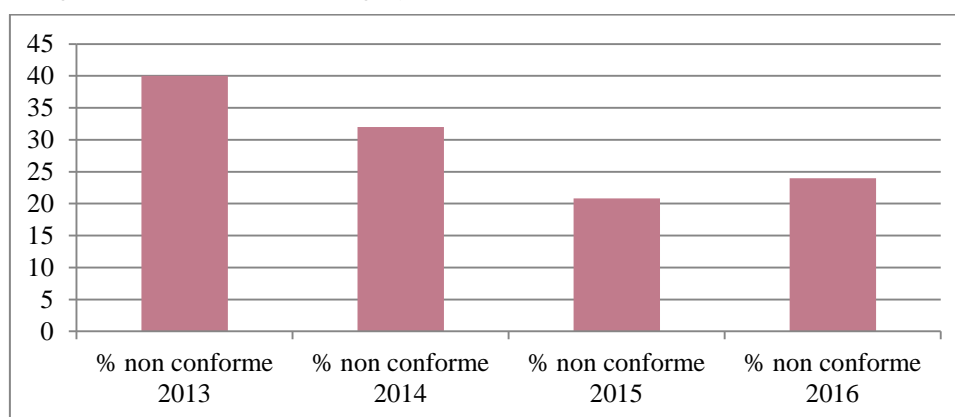
Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	388	98 (25 %)
Glaçons	42	10 (24 %)
Produits à base de viande échaudés	10	3 (30 %)
Viande et produits dérivés	106	33 (31 %)
Foie gras et produits dérivés	3	0 (0 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	21	0 (0 %)
Lait et produits laitiers (crème double)	11	6 (55 %)
Manifestations temporaires	8	0 (0 %)
Buffets froids et buffets de salades	2	0 (0 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	52	7 (13 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Epices	32	1 (3 %)
Soupes, crèmes, potages et consommés	9	1 (11 %)

Les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique des divers plats et produits prêts à consommer ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. En 2016, le taux de contestation (25 %) est en légère hausse (+ 3 %) par rapport à celui de 2015 (22 %). Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'entérobactéries (contamination fécale) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base.

La campagne sur la qualité microbiologique des glaçons, que le SAAV mène chaque année depuis 2013, démontre qu'il y a toujours des lacunes dans les règles d'hygiène lors de la production et du stockage.

Figure 1 : pourcentage de non-conformités des glaçons



Les taux de non-conformités observés pour les produits mis sur le marché (viande et produits dérivés, lait et produits laitiers) montrent qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques

d'hygiène ne sont pas suffisamment maîtrisées par le personnel. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

### 5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2016, le secteur a analysé un total de 28 844 échantillons, soit une augmentation massive de 26 % par rapport à l'année précédente. En plus du rythme de travail très soutenu, ceci a été possible, grâce à des aides extérieures. Sans elles, cette augmentation n'aurait pas pu être absorbée.

Il s'agissait en premier lieu d'analyses sérologiques sur des échantillons de sang et œufs (13 366) effectuées suite à la recherche de causes d'avortement - dans le cadre de sondages - de contrôles d'importations ou d'exportations, de suspicions de maladies chez les bovins, petits ruminants et porcins, ainsi que de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d'analyses a été effectué par real-time PCR (15 077) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang, abcès, organes (foies, poumons ou ganglions). La plupart de ces analyses, 14 482, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance suite à plusieurs cas positifs au virus de la BVD décelés en début d'année dans certaines exploitations du Sud du canton. A cela s'ajoutent 407 analyses de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 1304 échantillons de lait, et 29 autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). De surcroît, une épidémie de salmonelles chez les bovins dans le courant de l'année a occasionné un surplus d'analyses bactériologiques : 1000 contre 443 en 2015.

Dans le cadre de l'assurance qualité, treize (13) essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l'année.

Dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiosurveillance liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. L'ensemble des analyses Aujeszky/SDRP romandes a également été pris en charge par le LBV. En contepartie, le LBV n'a pas effectué d'analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins ni CEM pour les chevaux de manière régulière, ces analyses étant pris en charge par d'autres laboratoires.

Après le déménagement de 2015, le LBV a réussi avec succès l'audit de surveillance de ses nouveaux locaux et de l'installation des nouveaux appareils, prévu dans le cadre de son accréditation par le SAS.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2016 (avec une comparaison aux valeurs 2015) :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
		2015	2016	2015	2016
Anamnèses	Matériel analysé				
IBR / IPV (ruminants)	Sang	6831	4950	0	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	468	548	0	1
	Arrière-faix	390	386	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	2834	732	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	98	88	18	16
	Arrière-faix	394	391	9	6
Chlamydie	Sang	11	19	3	2
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	4869	2494	1 (NIP)	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	9	18	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	9	10	7	6
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	443	1000	79	243
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	435	318	19	12
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	10	272	0	11
Maedi Visna (moutons)	Sang	0	1	0	1
Aujeszky (porcs)	Sang	0	743	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	29	36	2	0

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2015	2016	2015	2016
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	118	111	25	36
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	0	743	0	0
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	447	520	0	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	560	41	6	12
BVD anticorps (bovins)	Sang	556	2381	87	321
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	7275	14 482	116	475
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	14	18	2	8
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	16	36	2	13
Trichines (porcs)	Musculature	340	351	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	1	0	0	0
Tuberculose : - Interféron Gamma	Sang	0	0	0	0
- PCR	Organes	8	3	0	0
- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	23	1	13	0

NIP = non interprétable

Types d'analyses	2015	2016
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1481	1304
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammaires ou des analyses bactériologiques	35	29
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	176 (dont 6 positives aux substances inhibitrices)	200 (dont 7 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	39	29
Analyses parasitologiques dans les fèces	56	46
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	186 (dont 4 résultats positifs)	174 (dont 1 résultat positif)

### 5.2.2.3 Chimie

En 2016, le secteur chimie du SAAV a augmenté le nombre d'échantillons analysés de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

Ce secteur a analysé un total de 3009 échantillons d'eau et 530 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de onze campagnes cantonales, de quatre campagnes intercantionales romandes et de deux campagnes interservices (en collaboration avec le SEn). En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion des cas d'annonces d'importations par les différents bureaux des douanes et à une étude vétérinaire. Le secteur chimie a en outre participé aux analyses pour une campagne de « A Bon Entendeur » de la RTS sur les piscines.

Au-delà de la mission principale du Service, et en collaboration avec le Service de l'environnement, le secteur chimie a participé à l'analyse d'échantillons prélevés par ce Service dans le cadre de deux campagnes.

Ce secteur a en outre commencé avec le développement d'une méthode analytique pour l'analyse des mycotoxines liées aux fusarioses.

Dans le cadre de surveillance des ruchers fribourgeois, le secteur a analysé au total 142 échantillons de cire (76 échantillons) et de miel (66 échantillons) provenant de 76 apiculteurs. Lors de cette campagne, des résidus d'amitrazé ont été décelés dans un total de 19 échantillons de cire (ce qui correspond à 25 % du total pour cette matrice). Des 3 échantillons positifs dans le miel, une teneur en amitrazé dépassait la valeur maximale admise par l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Les résultats de cette étude ont été présentés le 24 novembre 2016 à Schaffhouse lors de la réunion « Honignetzsitung ».

Aussi, ce secteur a participé à l'organisation des analyses des poissons de la Sarine, en lien avec la pollution par l'ancienne décharge « La PILA » avec des cPCB. Au total, 95 poissons ont été prélevés sur trois tronçons de la Sarine. L'analyse des teneurs en cPCB de ces poissons a démontré une baisse significative des concentrations par rapport aux années précédentes, avec des valeurs se situant en dessous de la valeur limite fixée par la Confédération. Suite à cette analyse, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts va, avec l'accord de la Direction de la santé et des affaires sociales, rouvrir à la pêche ces trois tronçons de la Sarine. Cette réouverture de la pêche est assortie de conditions et de recommandations, comme le précise le communiqué de presse de notre Direction du 30 novembre 2016.

<b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Micropolluants dans l'eau potable	105	0
Aflatoxines et ochratoxine A dans les épices	19	0
Teneur en alcool (vins doux et bières)	40	11 (28 %)
Bijoux (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	18	15 (83 %)
Qualité des châtaignes fraîches	11	3 (27 %)
Tetracyclines dans le lait	50	0
Nitrite et nitrate dans les viandes séchées	10	1 (10 %)
Matière grasse lactique dans les glaces	19	3 (16 %)
Benzimidazoles dans les foies de poulet	20	0
Amitrazé dans la cire et le miel (contrôle des ruchers)	142	19 (13 %)
Analyse des eaux de piscines ouvertes (extérieures)	17	7 (41 %)
Glyphosate dans l'eau (pour le SEn)	36	-
Micropolluants dans l'eau (16 herbicides, pour le SEn)	42	-
Contrôle des réfractomètres	13	-
Analyses de l'eau dans le cadre d'une étude sur les yaks	10	-
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes (ABE)	12	-
Analyses spéciales	3	-

<b>Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons (FR / autres cantons romands)</b>	<b>Echantillons non conformes (FR / autres cantons romands)</b>
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	72	4 (6 %)
Amitrazé et fipronil dans le miel	26	3 (12 %)
Diméthylfumarate et chrome (IV) dans les objets usuels en cuir	55	4
Saumon sauvage (tromperie)	34	0

<b>Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Phtalates dans les denrées pré-emballées	27	0
Gluten dans les denrées alimentaires	30	0
Lactose dans les denrées alimentaires	20	0
Mercure dans les champignons	39	3 (8 %)
Perchlorate dans les légumes	19	0

<b>Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Espèces animales dans des produits et préparations de viande	15	0
Allergènes dans les huiles pour massage et lotions pour le corps	12	5 (42 %)
Espèces animales dans des pâtes farcies (raviolis, tortellinis, etc.)	15	1 (7 %)
Espèces de poissons dans des sushis, sashimis, makis, temakis	16	4 (25 %)
Authenticité du safran	8	(1)
Parabènes et triclosan dans les cosmétiques	18	2 (11 %)
Aflatoxine, ochratoxine et conservateurs dans les fruits	20	0
Colorants artificiels dans les sirops et boissons ainsi que les confiseries et pâtisseries	16	3 (19 %)
Identification des espèces animales et détection d'Escherichia colie entérohémorragique	15	1 (7 %)
Dioxane dans les puits	10	0

<b>Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
OSAV – NFUP 2016 – Programme B1x et B1z (miels)	5	0
Nitrosamines dans les maquillages pour les yeux	8	0
Pesticides dans les vins suisses et d'importation	5	0

### 5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

La section Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignades (IEP) est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et aux plages de baignade publique. Pour mener à bien ses tâches de surveillance et de contrôle, elle effectue des analyses et des inspections des communes et des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, elle assure la coordination du développement des réseaux en préavisant les plans communaux des infrastructures d'eau potable (PIEP) et en exploitant AquaFri, le système d'information géographique cantonal des réseaux d'eau potable.

#### 5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IEP et les prélèvements réalisés par les distributeurs dans le cadre de leur autocontrôle et analysés par le SAAV, conformément aux exigences légales. Il est à relever une baisse d'environ 15 % du taux de non-conformités des échantillons soumis à la LDAI par rapport à l'année 2015.

	<b>Types d'eau</b>	<b>Echantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs (avant traitement)	84	-
	Captages (avant traitement)	402	-
	Autres	277	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	236	10 (4 %)
	Après traitement	211	9 (4 %)
	Distribuées	1933	77 (4 %)
<b>Total</b>		<b>3143</b>	<b>96 (4 %)</b>

### 5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable, planifiées sur la base d'une analyse des dangers. En 2016, 31 inspections régulières ont été réalisées. De plus, 6 inspections partielles ad hoc ont agréé la mise en service d'ouvrages d'eau potable.

### 5.2.3.3 Pollutions

En 2016, 8 pollutions de réseaux d'eau potable publics, touchant potentiellement un total entre 5000 et 10 000 personnes, ont été révélées par la présence de bactéries d'origine fécale dans des échantillons apportés par les distributeurs. Tous les cas ont nécessité un rinçage et une désinfection de tout ou partie du réseau de distribution. Dans 3 cas, une chloration en continu a été imposée afin de protéger la santé des consommateurs dans l'attente de la découverte des causes du problème et de la mise en place de mesures à long terme. Aucun cas de maladie liée à la consommation d'eau potable n'a été annoncé et tout danger pour la population a été prévenu par le traitement rapide des cas rencontrés.

### 5.2.3.4 Planification

Selon les exigences de la loi cantonale sur l'eau potable (LEP), les communes avaient jusqu'au 30 juin 2016 pour présenter une proposition de PIEP. Au 31 décembre 2016, 22 propositions de PIEP avaient été soumises pour préavis et des promesses de dépôts prévus en 2017 ont été communiquées pour 111 de ceux-ci (sur 136 communes que compte le canton au 1er janvier 2017). L'IEP est en contact permanent avec les communes pour faire avancer les retardataires de sorte à permettre la réalisation, au plus vite, du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau), dès réception de la totalité des PIEP.

### 5.2.3.5 AquaFri 1.0

Dans le cadre de l'établissement du PSIEau, le SAAV doit rassembler les inventaires des infrastructures d'eau potable du canton de Fribourg. Pour cela, il a développé, en collaboration avec l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la base de données AquaFri 1.0 sous la forme d'un système d'information géographique (SIG). Il a établi le modèle de données et rédigé une procédure de transfert à l'intention des propriétaires des données originales, à savoir les communes ou d'autres distributeurs publics. A fin 2016, les données cadastrales de 13 entités publiques étaient déjà disponibles dans AquaFri 1.0. Dès 2017, les données des réseaux d'eau potable du canton de Fribourg seront disponibles sous forme d'une couche du portail géographique cantonal et mises à la disposition de tout public, sans restrictions de consultation.

La conception d'AquaFri 1.0 a été réalisée en tenant compte, d'une part, de la législation fédérale sur la géoinformation et, d'autre part, des besoins des communes. En effet, ces dernières sont tenues d'établir un cadastre de leurs infrastructures d'eau potable et de défense incendie, et d'assurer la distribution et la gestion de l'eau potable. La Confédération de son côté, par l'intermédiaire de l'ordonnance sur la géoinformation, a établi le catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral, dont font partie les ressources et les infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

AquaFri 1.0 représente un véritable pont entre les obligations communales et les exigences de la Confédération. Elle a été conçue, en partenariat avec l'ECAB, pour rassembler toutes les installations de distribution dans un format uniforme et compatible avec le modèle fédéral, pour offrir aux communes une structure leur permettant de construire leurs données et l'opportunité, pour les moins avancées d'entre elles, de moderniser leur cadastre et la gestion de leur réseau d'eau potable.

Au cours du développement d'AquaFri 1.0, d'intéressantes opportunités de collaboration et de synergie sont apparues. Par exemple, le cadastre des installations d'évacuation des eaux usées, piloté par le Service de l'environnement, pourrait être développé efficacement en suivant le même processus et les mêmes outils qu'AquaFri. Rassembler dans un même outil les réseaux de l'eau potable et des eaux usées permettra de rationaliser la récolte et la mise à jour des données par les communes et offrira une vue d'ensemble, en terme d'alimentation en eau et de son évacuation. Cette information sera une aide inestimable, notamment pour guider les sapeurs-pompiers lors de leurs



---

interventions sur le terrain. Pour cela, la réalisation d'un outil appelé AquaFri 2.0 sera proposée par le SAAV et le SEN en collaboration avec l'ECAB.

#### 5.2.3.6 Piscines

En 2016, le SAAV a suivi la qualité de 38 piscines publiques. 71 échantillons d'eau de piscine ont été analysés, dont 65 directement prélevés par le SAAV. 18 (25 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de l'ordonnance cantonale. Les motifs principaux de non-conformités étaient le dépassement des valeurs de tolérance pour l'urée (4 échantillons), le chlore libre (5), le chlore combiné (4) et pour les exigences microbiologiques (5). A noter qu'aucune non-conformité liée à la teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) n'a été constatée. Quatre inspections régulières ont également été réalisées.

#### 5.2.3.7 Campagnes

Dans le domaine de l'eau potable, deux campagnes ont été menées en 2016. La première a consisté en l'analyse du dioxane dans les eaux provenant de dix puits de captage situés dans des zones avec d'importantes activités industrielles à proximité. Ce composé est un solvant peu biodégradable fréquemment utilisé en chimie organique et un très bon marqueur de l'activité industrielle. Des traces de dioxane ont été trouvées dans 2 échantillons, mais les teneurs étaient bien inférieures à la valeur de tolérance proposée par l'OSAV et n'ont pas nécessité d'actions particulières. La deuxième campagne, débutée en 2016, prévoit l'analyse de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés à des robinets de consommation. Dans chaque commune du canton, 2 échantillons seront prélevés au hasard entre 2016 et 2018, une fois au printemps et une fois en automne. En 2016, 100 échantillons correspondants à autant de communes ont été prélevés. Tous les résultats étaient conformes aux exigences légales. Toutefois, les analyses ont révélé la présence de jusqu'à 8 résidus de pesticides dans un échantillon.

#### 5.2.3.8 Plages de baignade publiques

Les eaux des neuf plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2016. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, 7 plages ont obtenu la classe de qualité A et 2 plages la classe de qualité B. Les classes A et B sont attribuées à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

### 5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

A côté des prélèvements d'échantillons (1162 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels prélevés en 2016 auprès de 360 établissements), effectués sur mandat des laboratoires du SAAV ou d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les plus de 3800 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle. Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.

Ces établissements sont actifs dans les secteurs des denrées alimentaires ou des objets usuels, qu'il s'agisse de particuliers exploitant des stands de marchés ou des « food trucks », d'exploitations agricoles actives dans le domaine de la vente directe, d'accueils extrascolaires, de buvettes d'alpage, d'établissements artisanaux tels que des boucheries, des boulangeries et des fromageries, mais aussi de commerces de la petite comme de la grande distribution, d'établissements publics (plus de 1500 établissements soumis à patente dans le canton de Fribourg) ainsi que d'industries alimentaires.

En 2016, 1884 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les sept collaborateurs de la section IDO (contre 1635 en 2015, 1562 en 2014 et 1375 en 2013), ceci sur la base du risque représenté par les établissements en question. Lors de 57 % des inspections (taux quasiment identique à ceux des années précédentes), des manquements ont été constatés, pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections

---

effectuées en 2016), suivis par les commerces (19 %), les entreprises artisanales : fromageries, boucheries, boulangeries, etc. (19 % également) et les industries (1 %).

Comme indiqué ci-dessus, une forte proportion (43 %) des inspections effectuées en 2016 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (par exemple en cas d'une marchandise avariée, conservée à une température inadéquate ou ayant dépassé la date limite de consommation, ou d'huile de friture altérée : 136 cas en 2016) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (18 cas durant cette année, contre 37 en 2015). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent notamment de documenter les points contestés.

La section IDO effectue également des contrôles préventifs, par exemple avant les manifestations d'envergure qui lui sont signalées ou qui lui sont connues. Les collaborateurs de l'IDO ont ainsi vérifié les équipements, locaux et processus en lien avec les denrées alimentaires de plusieurs comptoirs régionaux, giron de jeunesses, tirs en campagne et camps de scouts ; la plupart du temps avant le début de leurs activités. Dans ce même cadre, et après avoir participé les années précédentes à plusieurs séances préparatoires pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres d'Estavayer 2016, la section IDO a vérifié le respect des exigences alimentaires lors du déroulement de cette manifestation.

L'IDO est également chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2016, une industrie de plus, active dans la production de produits laitiers, a été inspectée selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

En outre, l'IDO procède à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire, et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). Cette section effectue également des contrôles sur mandat de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP (plus d'une soixantaine de fromageries de plaine et d'alpage contrôlées en 2016).

#### 5.2.4.1 Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), 8 vérifications d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités, et 7 cycles d'orientation ont été visités avec des résultats globalement bons.

Plusieurs interventions/ateliers ont été effectués dans le cadre de journées de formation continue sur le thème « Produits chimiques – étiquetage/nouveaux symboles de danger ».

Le SAAV a également participé à une campagne nationale de contrôle sur les connaissances techniques requises pour la vente de produits chimiques : 7 sur les 11 entreprises contrôlées se sont révélées non conformes.

#### 5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

##### 5.2.5.1 Abattoirs

L'inspectorat des viandes et abattoirs fonctionne principalement avec quatre équipes réparties sur trois sites principaux. La section exécute les tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire. Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel spécialement formé. Tous ces contrôles sont documentés.

C'est aussi grâce à ces tâches qui sont minutieusement effectuées quotidiennement que les consommatrices et consommateurs peuvent savourer avec bonne conscience une viande issue des abattoirs fribourgeois.

Les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > animaux à onglons (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux) : 481 777 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Dans 0,25 % des cas, la carcasse entière n'a pas pu être libérée pour la consommation humaine ;
- > volaille : le pourcentage de poulets confisqués s'élève à 1,4 % (comme 2015) pour un chiffre total de plus de 27,5 millions de poulets abattus.

Tableau total des abattages officiels de bétail de boucherie :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
94 795	384 094	2240	492	45

Tableau total des abattages d'autres espèces :

Poulets	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
27 539 137	105	0	4	2

Au niveau des volumes d'abattages annuels et des tendances, les abattages de bovins, après une légère baisse en 2015, se situent de nouveau au même niveau que 2014. Pour les porcs (- 1,5 %) de même que pour la volaille (- 2 %), une légère baisse est à relever.

Dans le canton de Fribourg, quatre grands établissements d'abattage, quinze établissements à faible capacité et deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale sont autorisés. En 2016, un abattoir a repris son activité et a reçu son autorisation d'exploiter. Deux autres autorisations ont été renouvelées et 15 inspections d'entreprises ont été réalisées.

L'abattage dans les petits abattoirs reste une priorité du canton de manière à garder la proximité des produits régionaux.

#### 5.2.5.2 Certificats d'exportation pour produits d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme le fromage, le chocolat ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés. Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Durant l'année 2016, 545 certificats ont été établis pour les cinq continents. Comparé à 2015, ceci représente le double de certificats. Une croissance importante concernant les exportations de fromages vers la Russie a été enregistrée. Une douzaine d'exportations concernaient des envois de produits alimentaires à but humanitaire pour la Syrie et la République populaire démocratique de Corée.

#### 5.2.5.3 Programmes d'analyses

L'OSAV met en œuvre, chaque année, un vaste programme d'analyses de détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Elle permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux ont été prélevés dans les abattoirs du canton, puis analysés afin de déterminer si des substances étrangères ont été détectées. Aucun n'était positif.

#### 5.2.5.4 Venaison sauvage

La saison de chasse 2015-2016 a vu la mise en place des contrôles officiels du gibier dans le canton de Fribourg. Ces contrôles sont obligatoires si le gibier est remis à des tiers et ont été effectués essentiellement par des gardes-faune présents sur le terrain. Des vétérinaires et collaborateurs du SAAV, spécialement formés pour ce type de contrôles, ont également prêté main-forte aux gardes-faune.

Entre fin 2015 et début 2016, la FFSC (Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse), de concert avec le SAAV, a préparé une nouvelle formation prévue pour les chasseurs qui désirent contrôler eux-mêmes le gibier remis à des tiers. Ces cours se sont déroulés au printemps 2016. Quelque 75 chasseurs ont suivi cette formation avec succès et peuvent désormais contrôler leur gibier ainsi que le gibier abattu par d'autres chasseurs. Les gardes-faune, les vétérinaires et les collaborateurs du SAAV restent bien-sûr à la disposition des chasseurs en cas de besoin. Il est à relever le bon fonctionnement des contrôles sur le terrain et l'intérêt grandissant pour l'hygiène des viandes et la santé animale des nemrods dûment formés.

Une formation au contrôle du gibier aura à nouveau lieu au printemps 2017. Le SAAV encourage les chasseurs à y participer : le contrôle du gibier est un gage de professionnalisme et met en valeur la venaison fribourgeoise.

### 5.2.6 Santé animale

En 2016, les épizooties hautement contagieuses des volailles, la Newcastle-Disease (NCD) en juin et la grippe aviaire en novembre ont occupé la santé animale. Parmi les épizooties des bovins, il y a eu des cas de salmonelloses bovines et de BVD qui ont forcé à engager des moyens de lutte importants. Au niveau informatique, la section Santé animale a commencé à travailler avec le nouveau système « ASAN ».

#### 5.2.6.1 Apiculture

En 2016, la distribution des produits de « lutte contre le varroa » a eu lieu d'une manière décentralisée (via six sites de distribution). Ces produits ont été subventionnés par l'Etat à raison de 25 %.

Comme chaque année, les aspects sanitaires d'un tiers des ruchers du canton de Fribourg ont été contrôlés par les inspectrices et inspecteurs des ruchers (AO en IR). Ces contrôles ont révélé 2 cas de loque américaine et 2 cas de loque européenne. A savoir, quelque 250 ruchers inspectés en 2016 par les 22 inspecteurs des ruchers pour un total d'env. 700 heures.

Suite à la formation dispensée en 2015, le SAAV a réalisé en 2016 la première saison des contrôles de la production primaire apicole. Lors de ces 60 contrôles, effectués selon le manuel fédéral de contrôle relatif aux contrôles officiels dans la production primaire (hygiène dans la production primaire animale, médicaments vétérinaires, santé animale et trafic des animaux) pour les unités d'élevages détenant des abeilles, la plus grande partie des manquements constatés étaient des manquements mineurs. Dès lors, les contrôleurs ont surtout rendu attentifs les apiculteurs aux manquements ; le SAAV ayant renoncé, pour cette première année de contrôle, à poursuivre les manquements. Les résultats des contrôles ont tous été saisis dans le système « ACONTROL ». Ces contrôles de production primaire ont été combinés avec des prélèvements de cire/paraffine et de miel. Ces échantillons ont été analysés par le laboratoire de chimie du SAAV quant à une éventuelle présence d'Amitraze. Cette substance étant interdite en Suisse, elle ne devrait être trouvée ni dans le miel, ni dans la cire. Les analyses ont tout de même fait état de 25 % de cires positives. Dans une exploitation, cire et miel étaient non conformes.

#### 5.2.6.2 Autorisations

Les autorisations nécessaires (73, y compris les patentes de commerce de bétail) ont été délivrées à temps et saisies dans le système électronique « ASAN ». La baisse du nombre d'autorisations pour l'insémination artificielle (IPE et TI) de 52 en 2015 à 28 en 2016 est due à un changement de système ; l'autorisation n'étant plus limitée dans le temps.

Types d'autorisations	Nombre
Centre de rassemblement	1
Lieu de quarantaine	1
Centre de stockage de semences bovines	1
Expositions d'animaux de rente (décisions communes avec la PAD)	13
Technicien inséminateur (TI)	4
Inséminateur propre exploitation (IPE)	24
Patentes de commerce de bétail (en collaboration avec le SSMB et SANIMA)	10
Médicaments vétérinaires commerces de détail	2

Types d'autorisations	Nombre
Sous-produits animaux (SPA)	9
Transhumance des moutons	6
Transport international (type 1)	2
<b>Total</b>	<b>73</b>

### 5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

Les sondages annuels, par prélèvements sur les exploitations, ont été effectués pour les bovins quant à l'IBR et la LBE, et pour les petits ruminants quant à la brucellose (*Brucella melitensis*). Toutes les exploitations testées ont présenté des résultats négatifs :

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
IBR et EBL : exploitations sentinelles	Bovins	16
IBR et EBL : exploitations sans lait	Bovins	29
<i>Brucella melitensis</i>	Ovins	23
<i>Brucella melitensis</i> et AEC	Caprins	23

Les bovins en provenance des exploitations laitières ont été testés via le lait de citerne quant à l'IBR et la LBE.

Lors des abattages, les prélèvements suivants liés à la surveillance des épizooties ont été réalisés. Les prélèvements des bovins ont été effectués dans le cadre du programme RiBeS (programme novateur de monitoring national aux chaînes d'abattage de bovins) :

Programmes de surveillance	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
SDRP et Aujeszky	Porcins	2040
BVD : exploitations sans lait	Bovins	2616
Langue bleue (BT)	Bovins	405

### 5.2.6.4 Annonces des épizooties

Pour la première fois en 2016, les épizooties ont été annoncées à l'aide du système électronique « ASAN ». Au cours de l'année 2016, 121 cas d'épizooties ont été annoncés (51) :

Épizooties	Types d'épizooties	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques / espèces
Grippe aviaire (AI)	Hautement contagieuse	11	Oiseaux sauvages
BVD	A éradiquer	34	Bovins
AEC	A combattre	1	Caprin
Loque américaine	A combattre	2	Abeilles
Loque européenne	A combattre	2	Abeilles
Paratuberculose	A combattre	7	Bovins
Salmonellose	A combattre	10	8 x bovins, 2 autres
Campylobacteriose	A surveiller	8	Bovins / porcs / chiens
Chalmydiose	A surveiller	1	Ovin
Coxiellose	A surveiller	13	Bovins
Cryptosporidiose	A surveiller	13	Bovins
Echinococcose	A surveiller	4	Porcins
Listeriose	A surveiller	2	Caprin / Bovin
Maedi Visna	A surveiller	2	Ovins
Neosporose	A surveiller	4	Bovins
Pseudotuberculose	A surveiller	1	Caprin
Varroa	A surveiller	5	Abeilles

Épizooties	Types d'épizooties	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques / espèces
Yersiniose	A surveiller	1	Autres
<b>Total</b>		<b>121</b>	

Malheureusement, la BVD n'est pas encore éradiquée : 30 % des cas détectés en 2016 en Suisse se trouvent sur le territoire fribourgeois (34). Presque 40 % des nouveaux cas sur Fribourg ont été mis en évidence grâce aux analyses des cadavres (veaux périssés) ; échantillons prélevés aux centres de collecte des déchets carnés. Les travaux administratifs et les enquêtes épidémiologiques (investigation du trafic d'animaux et des animaux de contact durant les mois précédant la détection du cas), afin de s'assurer que l'infection n'est pas sortie de l'exploitation, ont représenté quelque 180 jours de travail.

Salmonellose bovine : à la fin de l'été et au début de l'automne, 8 exploitations bovines fribourgeoises ont dû être placées sous séquestre simple de premier degré, suite à un résultat positif quant à la salmonellose. La cause de ces infections multiples n'a pas pu être déterminée.

En novembre 2016, la menace de la grippe aviaire (AI) H5N8, qui est une épizootie hautement contagieuse des oiseaux, a obligé la section à envoyer aux détenteurs de volaille un courrier d'information indiquant les mesures préventives à respecter, et à se préparer à une crise éventuelle. En collaboration avec le Service des forêts et de la faune (SFF), des analyses sur des oiseaux sauvages trouvés morts ont été effectuées. 11 résultats positifs à la grippe aviaire ont découlé de ces analyses, exclusivement dans la faune sauvage.

#### 5.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

En 2016, l'équipe d'intervention a participé à deux exercices. L'exercice avec le thème « mise à mort », qui a eu lieu en automne en collaboration avec l'équipe vaudoise, a permis de faire un contrôle complet de tout le matériel.

En plus de ces exercices, certains membres de l'équipe ont eu des cas réels d'épizootie à gérer : suite à une analyse par sondage des cheptels de volailles, le SAAV a décelé en juin 2016 un cheptel de volailles positif à la Newcastle-Disease (NCD). Les résultats de 1/3 des bêtes prélevées étaient positifs. De suite, le SAAV a organisé l'élimination de ce cheptel qui contenait environ 600 oiseaux et de nombreux œufs à couver. Le trafic des animaux avant la détection de la maladie a également été examiné par le SAAV et des oiseaux ayant eu contact avec le premier cheptel contaminé ont été soumis à des analyses de laboratoire. Ainsi, des animaux positifs ont été trouvés dans quatre autres cheptels. Ces oiseaux-là ont également été éliminés par l'équipe d'intervention et d'autres organes qui ont apporté leur appui, de même que les travaux de pré-désinfection.

#### 5.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 23 (21) décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoluments, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 16 (70) chats, 47 (148) chiens, 160 (137) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 14 921 (23 273) doses de semence bovine, 901 (828) doses de semence équine et 117 (103) embryons bovins ont été importés en 2016.

13 (26) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

17 (16) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 165 (132) équidés, 46 (6) bovins, 2 (4) chats, 356 (7) chiens et 108 348 (88 170) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

#### 5.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire (ILPP)

L'accréditation selon la norme EN 17020 s'est poursuivie et fera l'objet d'une adaptation au Business Process Management (BPM) en 2017 avec une phase de transition avec surveillance par le SAS selon l'ancien système.



L'objectif de 750 contrôles en 2016 est atteint. Un total de 748 contrôles officiels dont 60 en estivage a été effectué. 36 exploitations avec inséminations artificielles ont fait l'objet d'une surveillance lors des contrôles officiels. Par ailleurs, 17 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. Un important travail pour la mise en place du système informatique E-Pen, pour la réalisation des contrôles officiels en production primaire, a été effectué. Cette tâche sera concrétisée en 2017. Une campagne cantonale pour la surveillance des tétracyclines dans le lait cru a été réalisée en collaboration avec le laboratoire de chimie.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, un peu plus de 285 exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2016, soit une légère diminution. Sur les 62 exploitations contrôlées en 2016 par l'ILPP (18 nouveaux recensements), cette dernière a confirmé la vente directe sur 54 exploitations, 8 autres ont cessé la vente directe et 2 autres contrôles prévus ont été reportés début 2017. Vingt-six (26) contrôles de ce type ont été effectués par l'IDO.

Entre autres tâches, l'ILPP s'est occupé de formation interne donnée pour inscrire et établir les contrôles de base « Abeilles » et « Pharmacie vétérinaire » dans « ACONTROL », de contribuer à la formation continue pour les responsables techniques vétérinaires (RTV) pour l'ASSR, de transmettre les informations utiles aux vétérinaires praticiens et autres, notamment par des conférences données sur la révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires, le projet StAR et le lait, d'informer les jeunes agriculteurs fribourgeois par leur association sur le même sujet, de gérer le cas de contamination suite à l'incendie de la centrale biogaz et de la dissémination des débris de panneaux photovoltaïques à Seedorf et de former en interne les vétérinaires officiels (accompagnement lors des contrôles de base).

Les 35 (47) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 28 (37 chez Swisslab), aux problèmes de cellules 6 (9), aux problèmes de germes 1 (1) et à des contrôles effectués 0 (0). Une baisse sensible du nombre d'interdictions est ainsi recensée par rapport à l'année précédente. Les chiffres entre parenthèse correspondent à 2015. Sept (7) dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	6 (9)	1 (1)	28 (37)	0 (0)
Levées de suspension	5 (7)	1 (1)	28 (37)	0 (0)

L'ILPP a assuré les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait, les poissons et les œufs pour l'OSAV, et a réalisé les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

### 5.2.7 Protection des animaux

Le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 250 contrôles durant l'exercice. 208 demandes d'intervention ont été enregistrées, dont 9 émanaient de détenteurs souhaitant se mettre aux normes. Le secteur PAD a effectué 198 contrôles, auxquels on peut ajouter 39 confiés à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux) en plus du mandat PER et 26 porcheries inspectées par le service sanitaire porcin (SSP) sur mandat du SAAV. Parmi ces dernières, un bon tiers présentait des manquements.

Au cours de l'exercice, 245 dossiers ont pu être clos. Parmi les annonces de manquements chez les animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (33 %), suivi des équidés (20 %), à égalité avec les petits ruminants (20 %) ; puis viennent les porcs (16 %) et la volaille (8 %).

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI, 601 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 66 constats avec des manquements (11 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique « ACONTROL ».

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCa) a transmis au Service 187 demandes de permis de construire (168 provenant du SECA, 19 des communes) auxquelles le SAAV a répondu dans les délais.



---

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les chats (53 %) et les oiseaux d'ornement (19 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à 5 décisions d'interdiction de détention d'animaux, à aucune décision d'interdiction d'utilisation de locaux et à 13 dénonciations au Ministère public.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 109 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2016, 12 nouvelles demandes d'autorisation et 28 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 22 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

De plus, 271 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données ([www.animal-trouve.ch](http://www.animal-trouve.ch)) et 80 animaux ont été signalés comme perdus.

#### 5.2.7.1 Expérimentation animale

En 2016, 183 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2016, le SAAV a émis 69 autorisations. 29 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité) et 40 des demandes de degré 1 à 3. Dans 16 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Durant l'année 2016, une demande a dû être refusée. A huit reprises, des demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 38 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2016. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation. Durant l'année, un centre de recherche du canton a été fermé. Il était le devoir du SAAV de s'assurer que le bien-être des animaux restait garanti à tout moment durant ce processus.

#### 5.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur les animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisations déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées comme annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

#### 5.2.7.3 Affaires canines

L'année 2016 a été marquée par le remplacement de la banque de données ANIS par la banque de données AMICUS. Les tâches liées à la mutation des données, respectivement leur mise à jour et la mise en marche de cette nouvelle banque de données ont engendré pas moins de 2000 échanges de courriels principalement entre le SAAV, les préfectures, les administrations communales, Identitas et d'autres utilisateurs. Six séances de coordination (préfectures, communes, concepteurs et autres) ont été nécessaires afin de satisfaire aux besoins de la mise en route de cette nouvelle banque de données.

La loi cantonale du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh, RSF 725.3) a subi une révision importante sur les thématiques suivantes :

- > l'article 11 traitant des éducateurs canins stipule qu'est considéré comme éducateur canin toute personne qui est autorisée à délivrer aux détenteurs de chiens les attestations de compétence prévues par la législation fédérale. Entre-temps l'article 68 de l'Ordonnance fédérale du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn, RS 455.1) a été abrogé. Par conséquent, le contrôle des éducateurs canins n'est plus systématique à compter du 1er janvier 2017 ;
- > l'article 19 traitant des autorisations de détention de chiens de races listées stipule que le séjour temporaire sur le territoire cantonal passe de 30 à 90 jours sans autorisation. Les croisements de chiens de races listées, sont désormais soumis à autorisation et ne sont plus interdits. Seuls le Pitbull et les chiens issus d'un croisement avec le Pitbull demeurent interdits. L'autorisation de détention pour plus de deux chiens est abrogée. Une autorisation demeure nécessaire pour quiconque détiendrait plus de quatre chiens ;
- > l'article 33 traitant des patentes de commerce de chiens a été abrogé et n'est pas remplacé. Ce système de patente ne touchait que très peu d'éleveurs (5 en 2016) ;
- > les chiens de protection des troupeaux du programme national sont sortis de la LDCh.

Les modifications susmentionnées sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 153 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (111 francophones et 42 germanophones). La détention de chiens de races listées est en légère baisse (174 autorisations en 2016 – 219 en 2015).

Dangerosité	2016	2015
<b>Morsures sur humains</b>	<b>80</b>	<b>91</b>
Enfants de 0 à 13 ans	22	23
Adolescents de 13 à 17 ans	2	8
Adultes	56	60
<b>Morsures sur animaux</b>	<b>46</b>	<b>50</b>
<b>Comportements d'agression</b>	<b>36</b>	<b>33</b>
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>174</b>

Les tâches liées à la protection des animaux-chiens ont légèrement augmenté, soit 61 dossiers en 2016 et 53 dossiers en 2015.

Pour la dernière année, le secteur a traité 158 dossiers ayant trait au suivi des cours obligatoires, contre 236 en 2015. Avec l'acceptation de la motion « Noser », ces dossiers ont été réglés.

Les contrôles liés à l'activité des éducateurs canins ont également soufferts de la mise en route d'AMICUS et de la révision de la LDCh. 10 contrôles dans la partie romande du canton ont été effectués contre 25 en 2015. Actuellement, le canton compte 157 (162 en 2015) éducateurs canins au bénéfice d'un agrément délivré par le Service. La liste des éducateurs ayant donné leur accord pour la publication de leurs coordonnées est disponible sur le site Internet du SAAV. A l'avenir, la pratique des éducateurs canins ne sera contrôlée qu'en cas d'annonce de mauvais traitement lors des cours dispensés ou de dénonciations.

Dans le cadre des contrôles de détention de chiens à caractère professionnel, 10 pensions ou mini-pensions (< 5 chiens) contre 6 en 2015 ont été inspectées sur place, sans que des manquements graves soient constatés. 13 pensions sont au bénéfice d'une autorisation délivrée par le Service.

Le contrôle annuel des chiens utilisés par la fondation PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien) reste stable. Tous les chiens intervenant actuellement dans les écoles fribourgeoises ont passé avec succès leur test d'aptitude (25).

En 2016, 18 classes alémaniques et 19 classes francophones soit 900 élèves de 2H à 4H ont reçu la visite de la fondation et de leur chiens.

---

En 2016, 18 cas ont dû être dénoncés au Ministère public contre 71 en 2015. Cette forte baisse est à mettre au compte notamment de l'abrogation des cours obligatoires (cf. motion « Noser »).

#### 5.2.7.4 Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 61 (54) plaintes dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont 3 graves :

- > 46 plaintes (38) provenant de particuliers ;
- > 4 (2) plaintes annoncées par la SPA ;
- > 11 (14) plaintes découlant d'autres Services de l'Etat notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 31 dossiers ont pu être classés. Les détenteurs ayant pu fournir des éléments démontrant les bonnes conditions de détention de leurs animaux ;
- > 6 chiens cédés ;
- > 1 chien euthanasié ;
- > 2 chiens transmis hors canton ;
- > 5 avertissements ;
- > 1 interdiction d'élevage ;
- > 1 séquestre définitif ;
- > 23 inspections ont été effectuées.

## 6 Service des forêts et de la faune (SFF)

---

Chef de service : Dominique Schaller

### 6.1 Forêts

#### 6.1.1 Faits marquants de l'année

##### **Changement de chef de service**

Le 1<sup>er</sup> mars, suite au départ à la retraite de M. Walter Schwab, après 16 ans d'activité, c'est M. Dominique Schaller qui a repris la conduite du Service.

##### **Planification directrice des forêts fribourgeoises**

Fruit d'un large processus participatif, la planification directrice des forêts fribourgeoises (PDFF), qui fixe la politique forestière du canton pour les 10 prochaines années, a été approuvée en octobre par le Conseil d'Etat.

##### **Protection des forêts**

Les conditions météorologiques de l'été ont permis une maîtrise des dégâts dus au bostryche, qui sont restés dans la moyenne d'une année normale.

La maladie fongique du flétrissement du frêne s'est étendue à toutes les régions du canton, sans aucune exception. Des abattages ciblés ont été pratiqués principalement pour assurer la sécurité.

##### **Entretien des forêts protectrices**

Les travaux nécessaires pour assurer la fonction de protection des forêts ont été réalisés dans le cadre des projets prévus et planifiés.

##### **Chasse et pêche**

La nouvelle législation sur la chasse, qui vise à une simplification des documents, a été approuvée par le Conseil d'Etat en juillet.

Le Grand Conseil a accepté une motion demandant la réalisation d'un audit sur l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis.

### 6.1.2 Conservation des forêts et police forestière

Décisions DIAF, sur proposition du SFF :	Nombre
Défrichements	7
<i>Surface totale et motifs des défrichements : 17 473 m<sup>2</sup> ; adduction et évacuation d'eau (3), protection contre les crues (2), décharge de type A (1), route (1)</i>	
Constatations de la nature forestière	24
Manifestations en forêt	16
<b>Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF :</b>	<b>38</b>

Préavis du SFF :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt	385
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	95
Manifestations en forêt (non soumis à autorisation DIAF)	41
<b>Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :</b>	<b>48</b>

### 6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2016 : mesures en faveur des espèces forestières particulières sur 43 ha et structuration de lisières forestières sur 11 ha. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (173) et des travaux de préparation pour une nouvelle réserve forestière et pour plusieurs îlots de sénescences ont été effectués. Cette réserve et les îlots seront réalisés en 2017. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 453 000 francs.

### 6.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

#### 6.1.4.1 Forêts protectrices

La nouvelle convention-programme 2016-2019 « Forêts protectrices » a été lancée. Le volume des travaux prévus pour la période est majoré par rapport à la période précédente, principalement à cause du nouvel objectif des « mesures contre les organismes nuisibles en dehors des forêts » (p. ex. le capricorne asiatique).

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-D)	3 905 000	21 projets en cours 499 ha de surface influencée
Infrastructures en forêts protectrices (FP-I)	656 000	5 projets en cours 6 477 m <sup>3</sup> de chemins remis en état

#### 6.1.4.2 Infrastructures forestières en dehors des forêts protectrices

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Infrastructures forestières en dehors des forêts protectrices	551 000	7 nouveaux projets (desserte forestière)

### 6.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres

La nouvelle convention-programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFO » a été lancée. Par rapport à la période précédente, le volume des travaux prévus se situe dans le même ordre de grandeur. Une part relativement importante des moyens fédéraux prévus concerne des projets d'aménagement de routes cantonales avec des travaux de sécurisation contre les dangers de glissements et de chutes de blocs. Un projet très important de sécurisation de la ligne CFF Berne – Fribourg débuté en 2011, avec un volume de travaux de 17,4 millions de francs, a été terminé.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres	2 166 000	8 projets en cours  116 000 francs réduction annuelle du risque

### 6.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire

La contribution du Service pour la mise à disposition de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes prévus pour le secteur préalpin ont dû être repoussés. Un système d'acquisition et d'interprétation de données météorologiques dans le but d'améliorer la gestion du danger de feu en forêt a été mis en place. Ce système nommé « Incendi » est utilisé dans d'autres cantons encore plus concernés par ce danger.

### 6.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2016 a été marquée par quelques événements et pluies torrentielles très locales qui ont provoqué des situations problématiques et des dommages matériels, notamment à Pont-la-Ville et La Roche, puis à Plasselb. Le 25 avril, un effondrement de quelque 2500 m<sup>3</sup> de grès de Molasse a anéanti une maison et enseveli un secteur de quelque 100 m' dans la vallée du Gottéron. Le suivi mis en place par le Service et la commune de Tavel une année avant l'événement a permis la fermeture du secteur et, de manière certaine, d'éviter des victimes.

Dans ce contexte, le dispositif de conseillers locaux « dangers naturels » mis en place en 2011, continue à faire ses preuves. La formation continue de ces spécialistes est assurée.

Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
2014	0	4	33	18	55
2015	2	1	22	5	30
2016	2	3	5	10	20
<b>Total 10 ans</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>121</b>	<b>52</b>	<b>232</b>
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>23</b>

### 6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

#### 6.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Régénération des forêts	407 000	11 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois

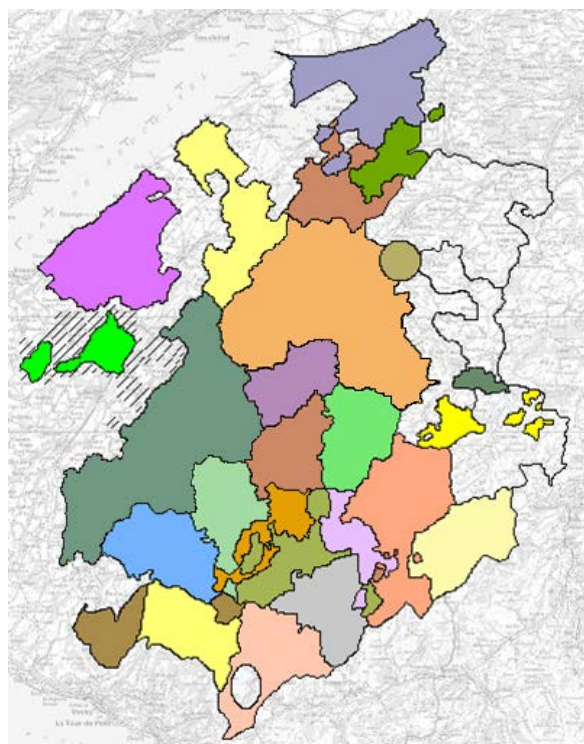
Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions Fr.	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
		déficitaires
		15 ha de plantation
Accueil du public en forêt	580 000	3000 ha de forêt où l'accueil est important
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	35 000	4 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts	426 000	13 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	323 000	2 fusions d'unités de gestion
Optimisation de la gestion des forêts privées	49 000	2 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements	1 897 000	781 ha de jeunes peuplements soignés et 5 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	614 000	4 nouveaux contrats conclus

#### 6.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre deux partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
16 unités	4 unités	5 unités	4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

La Corporation Forêts-Sarine, constituée le 30 septembre 2015, a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle est le résultat de la fusion de 5 corporations de triage.

Des projets d'évolution des unités de gestion forestières sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.



*Illustration : carte des unités de gestion forestières*

### 6.1.5.3 Planification forestière

La **planification directrice des forêts fribourgeoises PDDF** a été approuvée par le Conseil d'Etat en octobre 2016.

Auparavant, elle avait fait l'objet d'une consultation publique de février à avril 2016. Cette consultation publique a suscité de nombreuses remarques, souvent positives, et quelques propositions d'adaptation. Ensuite, les documents ont fait l'objet de quelques corrections, plus sur la forme que sur le fond.

Les documents finaux n'ont pas fait l'objet d'impressions spécifiques, mais sont [téléchargeables sur le site internet du SFF](#).

Un seul **plan de gestion** a été approuvé en 2016 :

> Couvent de la Valsainte : il s'agit de 150 ha de forêt considérée comme privée.

L'inventaire du rajeunissement a été réalisé dans le secteur Préalpes en avril et mai 2016 sur environ 600 placettes. Cet inventaire a révélé des résultats très contrastés. Dans certaines régions où le rajeunissement se passe très bien, il y a très peu d'abrutissement et une régénération généreuse de toutes les essences en station. D'autres régions, dans les secteurs d'hivernage du cerf, présentent des résultats en dégradation. Le sapin est l'essence la plus sensible puisqu'il ne s'y régénère pas en suffisance, voire presque plus.

Pour la première fois depuis presque 20 ans, un inventaire dendrométrique a été réalisé en octobre dans les forêts de la corporation Glâne-Farzin. 140 placettes ont été relevées, ce qui représente une placette pour 16 ha de forêt. Cet inventaire, en combinaison avec des images LIDAR, doit permettre d'évaluer plus précisément le matériel sur pied.

### 6.1.6 Formation

#### 6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

##### Contrats enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2016

1 <sup>re</sup> année (CFC)	15	(14 F et 1 A)
2 <sup>e</sup> année (CFC)	18	(13 F et 5 A)
3 <sup>e</sup> année (CFC)	11	(9 F et 2 A)
1 <sup>re</sup> année (AFP)	7	(6 F et 1 A)
2 <sup>e</sup> année (AFP)	5	(3 F et 2 A)

##### Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2016

CFC	12	(10 F et 2 A)
AFP	2	(1 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

#### 6.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	4	67
Cours de bûcheronnage 2	7	34
Répétition de secourisme	2	27
Sylviculture	4	71
Gestion	11	46
Formation	4	10
Faune	9	24



Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le rapport annuel de la FPF sur le site internet de notre Service.

## 6.2 Faune, chasse et pêche

### 6.2.1 Amendes d'ordre

En 2016, les gardes-faune ont administré 82 amendes d'ordre :

- > 21 concernant la détention de chiens
- > 51 concernant la chasse
- > 10 concernant la pêche

### 6.2.2 Rapports de dénonciation/information

En 2016, les gardes-faune ont administré 37 rapports de dénonciation au Ministère public.

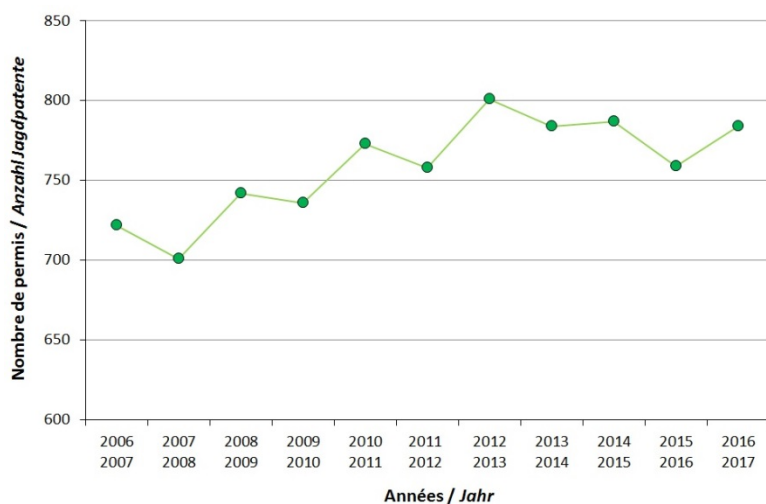
11 permis de chasse ont été séquestrés pour des délits divers. Trois chasseurs n'ont pas retrouvé leur permis pour la saison de chasse 2016-2017.

En 2016, les gardes-faune ont rédigé 32 rapports d'information concernant des animaux trouvés blessés par balles ou grenaille et qui n'ont fait l'objet d'aucune annonce de recherche.

### 6.2.3 Saison de chasse

#### 6.2.3.1 Nombre de permis de base

784 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2016-2017.



#### 6.2.3.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	281
Permis A spéciale (chamois)	21
Permis B (chevreuil)	733
Permis C (cerf)	235
Permis D (sanglier)	548
Permis E (gibier à plumes)	181
Permis F (lac de Neuchâtel)	1
Permis G (lac de Morat)	2

### Chamois

---

La chasse du chamois en montagne était autorisée durant deux semaines du lundi 19 septembre au samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016. La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 19 septembre au 24 septembre. Elle avait pour but de prélever des chamois dans les districts francs fédéraux de la Hochmatt, des Morteys et de la Dent-de-Lys. Durant cette période, 263 individus ont été prélevés avec une forte proportion de mâles (3,4 mâles pour 1 femelle ; la proportion souhaitée pour une gestion cynégétique optimale est d'un mâle pour une femelle).

### **Chevreuil**

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du lundi 19 septembre au 15 octobre 2016 ; le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. 1530 individus sont morts durant cette période à raison de 4 jours de chasse par semaine.

### **Cerf**

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser en plaine et en montagne du 17 au 27 octobre et du 31 octobre au 10 novembre 2016. Une chasse complémentaire, avec ouverture de certaines réserves, a été organisée du 14 au 26 novembre 2016. Un total de 62 individus a été prélevé (le plan de tir arrêté pour cette chasse avait été fixé à 70 individus).

### **Sanglier**

La chasse du sanglier a débuté le 1<sup>er</sup> septembre dans les territoires hors des forêts et le 17 septembre dans les territoires forestiers. Elle s'est terminée le 31 décembre 2016 en montagne et prendra fin le 31 janvier 2017 en plaine. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a lieu du 15 octobre au 31 décembre 2016 pour les réserves fédérales. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2017 dans les réserves cantonales.

### **Espèces non chassables**

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la diminution du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir – Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.

Les chasses du lièvre et de la marmotte n'étaient pas autorisées.

## **6.2.4 Evénements particuliers**

### **6.2.4.1 Corridors à faune dans le canton de Fribourg**

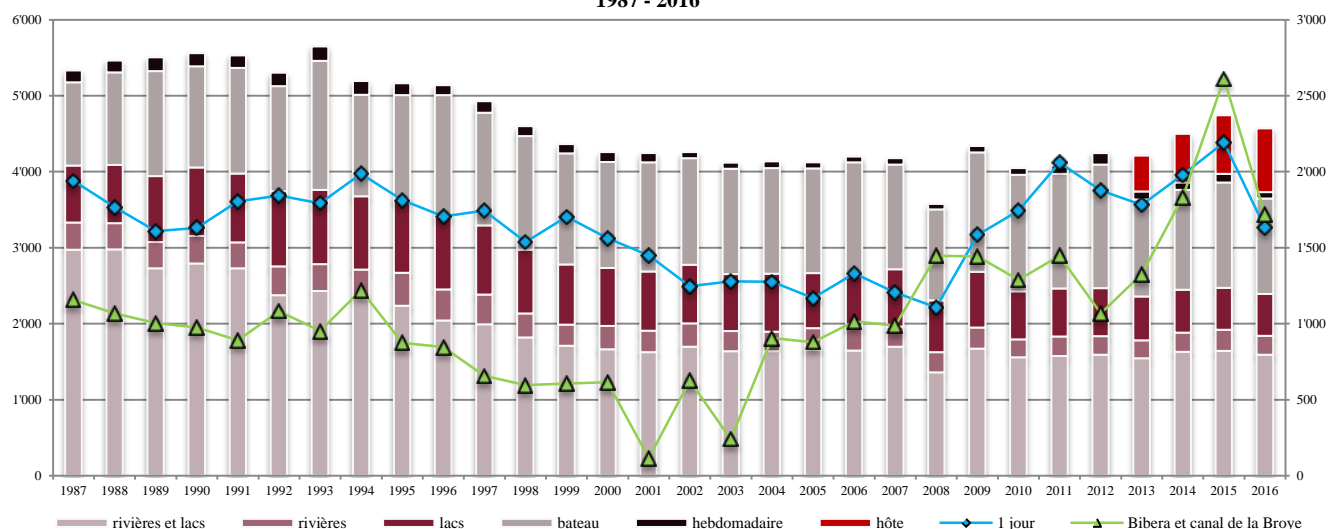
Une révision de l'état des corridors à faune d'importance suprarégionale et d'importance régionale a été effectuée en fournissant une base de travail pour une meilleure protection et valorisation de ces derniers. Cette étude est une référence pour les partenaires concernés (services cantonaux, communes, bureaux privés, etc.) et sera intégrée dans le nouveau plan directeur cantonal.

### **6.2.4.2 Monitoring du lynx dans le canton de Fribourg**

Suite à la modification de l'OChP et l'entrée en vigueur du nouveau Plan Lynx Suisse (OFEV, 2016), la situation du lynx dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises a été évaluée pour la première fois grâce à l'utilisation de la méthode de capture-recapture photographique. Le rapport sera mis en ligne début 2017.

## 6.2.5 Statistique des permis de pêche

Evolution du nombre de permis de pêche dans les eaux cantonales  
1987 - 2016



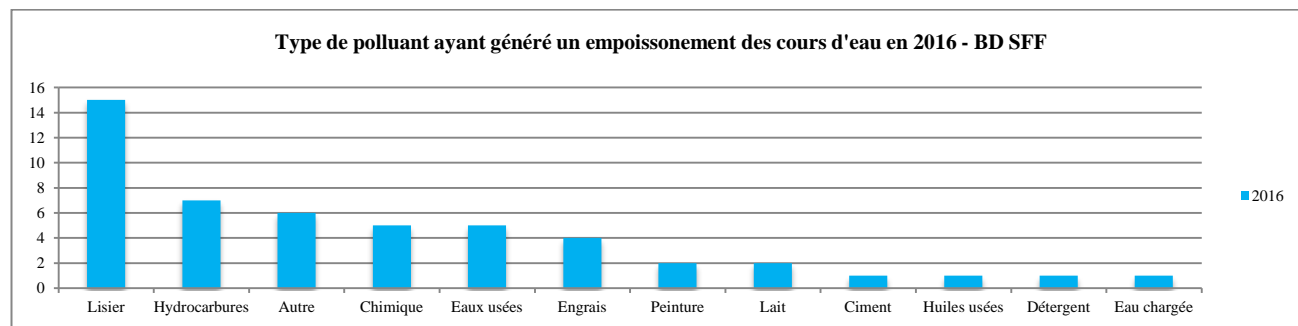
Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2016 peuvent être consultés sur le site internet du SFF.

## 6.2.6 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots proposés, 66 ont été attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

## 6.2.7 Pollution

Sur 50 pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, dans 4 cas des poissons morts ont été retrouvés. Le graphique ci-dessous présente le nombre de cas de pollution par rapport au type de polluant.



## 6.2.8 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2016, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

5 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 171 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 213 permis de pêche de loisir (permis D), 190 permis additionnels « hôte », 3 permis journaliers C et 165 permis journaliers D.

## 6.2.9 Pêche dans le lac de Morat

En 2016, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg : 1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 378 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 528 permis de pêche de loisir (permis D) et 436 permis additionnels « hôte ».

---

## 7 Préfectures

---

### 7.1 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

#### 7.1.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.** Les organes de l'association, à savoir l'assemblée des délégués et le comité de direction, ont été reconstitués suite aux élections communales qui se sont déroulées en février 2016.

En juin 2016, les résultats de l'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine, menée conjointement avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (RSS), ont été présentés. Les conclusions de celle-ci mettent en avant la nécessité d'une nouvelle construction à moyen terme, sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac.

Le 31 août 2016 est entré en vigueur le règlement d'exécution de la loi sur la scolarité obligatoire, lequel concrétise et précise les principes mis en avant dans la loi scolaire entrée en vigueur en 2015. Un avant-projet de modifications statutaires a été élaboré par le Comité de direction, dans le but d'adapter les statuts à la nouvelle loi scolaire et à son règlement d'exécution.

**Centre cantonal de natation.** Le groupe d'accompagnement technique mandaté par le Comité de pilotage de la Conférence régionale en vue de l'élaboration d'un plan de couverture des besoins du district et de l'évaluation ainsi que de l'accompagnement des projets existants a établi un rapport daté du 12 mai 2016 présentant une analyse des besoins dans le district de la Sarine à l'horizon 2030 s'agissant des bassins de natation couverts et ouverts au public. Les conclusions de ce rapport ont été présentées à la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné en date du 16 juin 2016. Suite à cela, le Comité de pilotage de la Conférence régionale et son groupe d'accompagnement technique ont rencontré les différents porteurs ou promoteurs des projets de piscine en cours pour analyser sous l'angle technique les projets présentés. Enfin, au début de l'automne, le Comité de pilotage a décidé de mettre sur pied un second groupe d'accompagnement financier, chargé d'analyser les montages financiers des divers projets connus et de proposer un système de répartition des coûts d'investissement et d'exploitation des divers bassins par les communes du district.

#### 7.1.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance.** La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations ainsi que les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont considérablement occupé le personnel de la préfecture. En collaboration avec la Police cantonale, le Service de l'environnement et la Police du commerce, la préfecture a en outre effectué différentes visites des établissements publics du district, destinées à renforcer la collaboration entre les exploitants et les autorités, ainsi qu'à appréhender la réalité du terrain dans le cadre du traitement des dossiers.

La préfecture a octroyé 3517 autorisations diverses (patentes K, lotos, prolongations et prolongations d'une heure) et 24 autorisations de cortèges, dont plusieurs pour des événements majeurs : Carnaval des Bolzes, 12 heures de l'Auge, Valette, Gay Pride, RIO 2.2, Giron de la Sarine à Ponthaux, Festival « Les Georges », Unifactory, Foire de Fribourg, Heroes Day, etc.

Le Préfet de la Sarine a par ailleurs procédé au renouvellement de l'autorisation annuelle du HC Fribourg-Gottéron et à l'octroi d'une autorisation pour une rencontre sportive internationale (M15 CH vs Hongrie).

**Défense incendie et police du feu.** Les diverses fusions de corps de sapeurs-pompiers menées durant la législature précédente ont permis de réduire le nombre de corps en Sarine de 25 en 2011 à seulement 14 depuis le 1<sup>er</sup> janvier

---

2016, dont un centre de renfort (CR Fribourg) et 4 corps d'entreprises. Cette réorganisation rend plus efficiente l'action de « soldats du feu » dans le district.

Parallèlement, le bureau spécialisé mandaté en 2015 par l'ECAB sous la supervision de la préfecture de la Sarine, a poursuivi l'analyse de l'organisation de la défense incendie dans six communes du Grand Fribourg (Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly et Villars-sur-Glâne) et de ses perspectives d'évolution à l'horizon 2025..

### 7.1.3 Domaine de la DIAF

**Droits politiques.** Le personnel de la préfecture a été sollicité à de nombreuses reprises en 2016 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les nouveaux élus communaux ont été assermentés le 16 avril 2016 par le Préfet, puis les autorités communales se sont reconstituées, de même que les organes des différentes associations de communes, pour la nouvelle législature 2016-2021.

**Agglomération.** L'Agglomération de Fribourg a cette année adopté un projet d'agglomération de troisième génération (PA3) qui s'inscrit dans la continuité du précédent projet d'agglomération (PA2). Après son approbation par le Conseil d'Etat, il a été soumis à la fin de l'année à la Confédération pour évaluation. Par ailleurs, comme préconisé dans le Plan de fusion du district de la Sarine, les réflexions relatives à l'extension du périmètre de l'Agglomération, en coordination avec la fusion du Grand Fribourg, vont aboutir à un projet de révision de la loi sur les agglomérations. La préfecture est toujours activement impliquée dans ces travaux menés sous l'égide de la DIAF.

**Fusions de communes.** A la suite des fusions des nouvelles communes de Belfaux et de Gubloux, entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la population des communes de Chésopelloz et Corminboeuf ont accepté le 20 septembre 2015 la fusion de leurs deux communes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Durant la dernière législature, ce ne sont donc pas moins de 9 exécutifs communaux, soit près d'un quart des conseils communaux du district, qui ont conduit et mené à terme avec succès un projet de fusion. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le district de la Sarine ne compte en effet plus que 30 entités communales, alors qu'il en comptait encore 36 en 2004. Dans cet élan, des réflexions ont été menées en vue du déclenchement du nouveau processus de fusion du Grand Fribourg, prévu par la loi du 13 mai 2016 modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### 7.1.4 Domaine de la DEE

**Nouvelle Politique Régionale (NPR).** Le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR).

### 7.1.5 Domaine de la DSAS

**Réseau Santé de la Sarine (RSS ; anciennement ACSMS).** Le Réseau Santé de la Sarine, dont les statuts sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a connu sa première année d'existence. Le RSS regroupe désormais le home médicalisé de la Sarine, le service d'ambulances de la Sarine, le service d'aide et de soins à domicile de la Sarine, la Commission de district en matière d'EMS (Codems) et la Commission de district en matière d'aide et de soins à domicile. Suite aux élections communales générales de février 2016, les organes du RSS, ont été reconstitués pour la nouvelle législature 2016-2021.

Durant cette année, un important travail a été fourni pour unifier la gestion des services opérationnels (comptabilité, RH, informatique, etc.) et pour mettre en place un système informatique doté d'un logiciel métier par service. Chacun des services du RSS a également poursuivi la réflexion sur sa réorganisation, tout en développant les synergies entre services. Un travail de fond sur la définition de recommandations de construction dans les EMS du district a par ailleurs été lancé, en collaboration étroite avec la Conférence des directeurs d'EMS de la Sarine.

En juin 2016, les résultats de l'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine, menée conjointement avec la Ville de Fribourg et l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, ont été présentés. Les projections effectuées dans le cadre de cette étude indique notamment que la population des 80 ans et plus pourrait augmenter de moitié d'ici 2025.

Grâce à sa réorganisation de fond et la mise en réseau des services et institutions qui le composent, le RSS a réussi à réduire son budget sans diminuer ses prestations, comme l'ont confirmé les chiffres présentés lors de l'assemblée des

---

délégués du 14 décembre 2016. A cette occasion, le comité de direction a également présenté à l'assemblée une projection du futur plan financier 2017-2021.

#### 7.1.6 Domaine de la DAEC

**Mobilité.** Les travaux menés au sein du groupe de travail portant sur la mobilité dans la région de Haute Sarine sous l'égide de la Préfecture de la Sarine avec l'appui du Service de la mobilité (SMo) ont abouti à une amélioration substantielle de l'offre en transports publics, introduite avec la modification de l'horaire en décembre 2016. Un groupe de travail similaire a continué les réflexions en matière de transports publics pour la région de Sarine Nord.

**Modalités de traitement des demandes de permis de construire.** Comme les années précédentes, les nouvelles modalités de traitement des demandes de permis de construire ont eu pour conséquence un important report de charge sur la préfecture.

Suite au contrôle des permis délivrés par les communes en procédure simplifiée, la préfecture a adressé une quinzaine d'avis quant à la procédure applicable. Parallèlement, la préfecture a procédé à l'ouverture de trente-deux procédures pénales et au prononcé de dix ordonnances pénales.

En outre, tout au long de cette année, la préfecture a participé au groupe de travail « PerCo », qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire, ainsi qu'à diverses séances avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et les autres préfectures en relation avec les modalités de traitement des demandes de permis de construire.

## 7.2 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

### 7.2.1 Généralités

L'année 2016 s'est également révélée très absorbante sur le plan politique. Elle a constitué une période électorale décisive qui a occupé les communes et la Préfecture durant toute l'année. Les conseils communaux ont agité tous azimuts, en raison du nombre de travaux, qui ne cesse de croître. Par ailleurs Ils ont été " sur les dents ", pour faire face à la fin de la législature. Depuis fin avril, les nouvelles conseillères communales et les nouveaux conseillers communaux ont d'abord dû se familiariser avec leur travail. Ainsi, jusqu'en été 2016, la période fut relativement calme. La cérémonie d'assermentation des conseillères et des conseillers communaux du district de la Singine s'est déroulée en présence de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui y a participé en tant qu'invitée d'honneur. Peu après l'assermentation déjà, il a fallu prendre acte de trois démissions émanant de différents conseils communaux..

### 7.2.2 Activités juridictionnelles et de droit administratif

Le tableau ci-dessous (infra 7.8) permet de constater que le volume des tâches juridictionnelles et de droit administratif, est comparable à celui de l'année précédente.

### 7.2.3 Activités aux niveaux des communes, de la région et du canton

En 2016 comme auparavant, la Préfecture et le Préfet ont offert de très nombreuses prestations de services aux communes et aux Associations de communes de la Singine, mais également à différentes citoyennes et différents citoyens. Les offres de conseils et de soutien, ainsi que des travaux de coordination entre les communes constituent, comme jusqu'ici, les tâches principales de la Préfecture.

### 7.2.4 Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports

La transformation du cycle d'orientation de Planfayon (OS Plaffeien) se déroule conformément au plan.

La Région Singine (Region Sense) assume le secrétariat et la comptabilité du cycle d'orientation de la Singine (OS Sense). En sa qualité de membre du comité de direction du cycle d'orientation, le Préfet a participé durant toute l'année aux travaux dudit comité. Il a également soutenu le comité de direction et les communes dans tous les domaines.

---

Les difficultés de coordination entre les transports scolaires et respectivement les TPF et Car Postal SA, ont été résolues. Les plans horaires des centres CO (OS-Zentren) ont été synchronisés avec les horaires des TPF et de CarPostal SA. D'une manière générale, plusieurs parcours scolaires ont pu être intégrés dans les itinéraires standards, ce qui a permis aux communes de réaliser des économies substantielles.

### 7.2.5 Direction de la sécurité et de la justice

La fédération des sapeurs-pompiers du district de la Singine planifie l'élaboration d'un concept pour renforcer la collaboration des différents corps. Un groupe de travail doit mettre en lumière les prestations que les communes souhaitent encore recevoir de la fédération des sapeurs-pompiers. Le rapport annuel des commandants (Kdt-Rapport) des corps de sapeurs-pompiers singinois a fait apparaître la volonté d'approfondir encore la collaboration et même, l'intention de fusionner différents corps de sapeurs-pompiers. Ici aussi un groupe de travail s'emploie à élaborer des formes de collaboration possibles. A ce propos, lors de plusieurs inspections des différents corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se rendre compte de la qualité affichée dans différents petits villages. L'engagement et la volonté étaient partout exemplaires. La collaboration de la Préfecture avec les corps locaux de sapeurs-pompiers, le centre de renfort de Guin et l'ECAB a été intense et excellente tout au long de l'année. Durant l'année 2016, le Préfet du district de la Singine a également représenté la Conférence des Préfets au sein du Conseil cantonal de prévention et de sécurité. Plusieurs communes singinoises ont pris part, sur invitation du Préfet, à trois séances de travail communes avec la police de proximité. Ce genre de collaboration a été apprécié de tous les participants, de sorte que les séances de travail se répéteront à intervalles réguliers.

### 7.2.6 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

La fusion de communes entre Planfayon, Oberschrot et Zumholz a été approuvée par scrutin populaire de ces communes. Cette fusion entrera en force le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Préfet espère que les communes de la Singine centrale, à savoir: Tavel, Saint-Antoine, Alterswil, Heitenried et Saint-Ours, continueront à œuvrer pour réaliser une grande fusion. En 2016, le Préfet a terminé la visite officielle de toutes les communes. Il a pu constater ainsi que dans l'ensemble, les communes du district de la Singine sont bien gouvernées et bien administrées. Par contre plusieurs recours et plaintes ont été déposés contre les conseils communaux. Les communes se sont toutes réunies lors de plusieurs séances pour aborder les sujets les plus divers. On peut constater que les communes collaborent bien dans beaucoup de domaines et ne souhaitent pas réinventer la roue isolément. Il en va de même pour la coordination des prises de position sur les procédures de consultation pendantes. L'association de communes de la Région Singine (Region Sense) joue ici un rôle important.

On enregistre malheureusement déjà trois démissions de membres de conseils communaux en 2016.

### 7.2.7 Direction de l'économie et de l'emploi

La mise en zone définitive du périmètre de Birch (commune de Guin) reste bloquée, alors même qu'il est reconnu par de nombreuses instances comme un site industriel exceptionnel.

Le district de la Singine continue d'être membre de la " Région capitale suisse " et de l'association " Cité de l'énergie suisse ".

En 2016, à la suite d'un audit de renouvellement, l'association de communes Région Singine (Region Sense) a pu confirmer avec succès son label de " Cité de l'énergie suisse ".

### 7.2.8 Direction de la santé et des affaires sociales

La construction de la nouvelle unité stationnaire spécialisée dans la démence déjà approuvée en 2014 à une large majorité, par scrutin populaire, avance conformément au plan.

Les centres d'hébergement pour requérants d'asile de Guin et de Bösinggen ne posent pas de gros problèmes. La transformation du centre fédéral de la Guglera (commune de Giffers) se déroule selon le plan. Un acte de vandalisme (dégâts causés par des inondations) a occasionné un certain retard technique. Le contrat-cadre entre le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, le canton de Fribourg et les communes de Giffers et Rechthalten n'est pas encore conclu.



---

La commission pour le règlement des indemnités forfaitaires continue sa tâche commencée récemment concernant l'examen de toutes les situations à l'aune des directives élaborées par la Conférence des Préfets.

### 7.2.9 Direction des finances

Pas de remarques.

### 7.2.10 Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les problèmes dans le domaine de l'aménagement local, déjà mentionnés dans les rapports annuels des années précédentes sont toujours d'actualité. Beaucoup de plans d'aménagement locaux de plusieurs communes attendent depuis longtemps l'autorisation de la Direction de l'aménagement du territoire.

## 7.3 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

### 7.3.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Gruyère.** En cette année 2016, l'Association du Cycle d'orientation de la Gruyère a assisté à l'émergence du bâtiment du CO de Riaz. Le président du Comité d'école, en lien avec la commune de Riaz, a œuvré afin que les oppositions qui freinent encore les diverses autorisations et permis trouvent une issue favorable. Il est impératif que le bâtiment de Riaz soit à disposition pour la rentrée scolaire d'août 2018.

Les conditions de travail au sein des bâtiments de Bulle et de La Tour-de-Trême deviennent en effet problématiques, avec des pavillons qui arrivent en fin de vie et des élèves qui ne disposent pas de salles permanentes.

Lors de leur assemblée de printemps, les délégués du CO ont approuvé un crédit proche de six millions de francs destinés à réhabiliter la piscine de Bulle, inaugurée en 1973. Les travaux, qui auront lieu dans la première partie de l'année 2017, concernent aussi bien le bassin que les installations techniques.

Le comité d'école – et particulièrement les membres du bureau – ont planché sur la réorganisation de l'administration, avec la volonté de disposer d'une gestion globale du CO de la Gruyère, organisée sur trois sites. Il est envisagé qu'un nouveau poste pour l'administration général soit mis au concours et actif dès la rentrée 2017.

**Collège du Sud.** Au terme de nombreux mois de travaux, l'agrandissement du Collège du Sud a fait l'objet d'une cérémonie d'inauguration. Si la couleur qui habille l'étage supplémentaire est source d'ironie, la façade de verre et de métal fait l'unanimité, au point de transformer le bâtiment en un exemple de l'architecture contemporaine régionale.

**Fondation du Château de Gruyères.** Le Château de Gruyères s'est doté d'un nouveau visage graphique, appelé à se déployer sur tous les instruments de communication. Le site internet a fait l'objet d'un renouvellement complet et répond désormais aux standards d'un site touristique visité par plus de 150 000 visiteurs annuellement. Le site touristique fait face à une concurrence redoutable et doit concentrer ses efforts sur la communication et le renouvellement de son image. Raison pour laquelle l'institution est à la recherche de moyens financiers supplémentaires. C'est une des raisons qui a poussé le Conseil de fondation à revoir la répartition des charges entre l'Etat propriétaire et la Fondation gestionnaire. Envisagé pour 2016, le message adressé au Grand Conseil accompagnant un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le château de Gruyères a été repoussé. Les statuts et le règlement d'organisation, dont la refonte a duré plus longtemps que prévu, devraient être approuvés par le Conseil d'Etat en 2017.

### 7.3.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance.** La surveillance des établissements publics et la gestion des demandes de patentes et de prolongation exigent du temps et de l'énergie de la part de la préfecture. Mais il faut saluer l'esprit de collaboration et de dialogue qui existe entre les partenaires. La prévention, le dialogue et la volonté de régler rapidement d'éventuels problèmes sont les gages d'une gestion efficiente de ce domaine.

**Projet de label festif.** Le préfet a poursuivi son engagement dans le cadre du projet de label en milieu festif – projet conduit par l'Association REPER. Ce projet devenu cantonal prend forme et sera officiellement lancé au printemps 2017. Les partenaires se sont entendus sur la procédure d'approbation du label Smart Event.

---

**Défense incendie et police du feu.** Si l'année 2015 fut marquée par quelques crispations autour du projet « Frifire Gruyère », l'année 2016 a été celle de la communication, de la discussion avec certaines communes et avec l'ECAB. La consultation des communes et des corps de sapeurs-pompiers mise sur pied au début de l'année 2016 a engendré des résultats positifs. Sur les 25 communes du district, six ont souhaité obtenir des compléments d'informations ou se sont prononcées négativement. Après une rencontre avec ces dernières, deux communes ont confirmé leur refus du projet alors qu'il était accordé au corps des pompiers regroupant les trois communes de la Sionge (Vuadens, Vaulruz, Sâles) un traitement particulier, prenant en compte sa récente fusion.

De nombreuses discussions ont été également menées avec l'ECAB afin d'harmoniser le projet gruérien avec les perspectives visées par l'établissement cantonal dans le cadre du deuxième volet d'ECALEX. A l'automne 2016, le préfet a pris la décision de mettre en œuvre ce projet, en y intégrant, comme la loi l'y autorise, les communes récalcitrantes.

### 7.3.3 Domaines de la DIAF

**Fusion de communes.** L'idée utopique d'une « commune unique » pour l'ensemble du district de la Gruyère fait son chemin. En décembre 2015, les élus communaux réunis se sont exprimés très majoritairement en faveur d'un approfondissement de l'idée, par 82 % d'avis favorables. Au début janvier 2016 s'est déroulée une consultation des conseils communaux. Si 19 communes approuvaient l'idée d'une étude de faisabilité, six exprimaient des doutes et parfois davantage... Le groupe de travail mis sur pied par l'ARG a pris son bâton de pèlerin et rencontré les six exécutifs communaux, lesquels ont livré leur décision finale après un nouveau débat au sein du conseil. Au final, seules les communes de Corbières et Vaulruz ont maintenu leur position. Ces discussions intervenant au milieu des élections communales et avant les échéances électorales, il fut décidé d'attendre le renouvellement des autorités avant d'engager la suite de la procédure. Le comité de l'ARG en a cependant profité pour engager les études afin de lancer dans les meilleurs délais un appel d'offre destiné à choisir un bureau mandataire. Ce dernier serait appelé à accompagner le Comité de pilotage que le préfet va créer lors de la constitution de la Conférence régionale, selon l'art. 107 de la loi sur les communes.

Destinée dans un espoir initial à susciter le débat au sein des élus et de la population, l'idée a fait l'objet d'analyses complémentaires avec le Service des communes. Car il est évident qu'une telle perspective ne pourra pas s'appuyer sur des recettes déjà connues. Le projet, s'il veut avancer, a non seulement le devoir de l'innovation mais il devra faire preuve de pédagogie et s'assurer l'adhésion des citoyens.

**Aide aux communes.** La cellule juridique de l'ARG, active dès le mois d'avril 2015 au sein du secrétariat régional, est très sollicitée par les communes. La juriste employée à 50 % a rapidement occupé son temps de travail et il s'agira de réfléchir à un éventuel élargissement de l'offre.

**Elections et droits politiques.** L'année 2016 a été rythmée par de nombreuses élections : communes, Grand Conseil, Conseil d'Etat, préfecture. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins. L'équipe préfectorale, conduite par le lieutenant de préfet, a rempli sa mission en répondant aux sollicitations des communes.

### 7.3.4 Domaines de la DEE

**Economie.** Le préfet a été sollicité à de nombreuses reprises par des entreprises afin de traiter des problèmes liés à l'aménagement du territoire ou à des difficultés de relations avec la commune. Plusieurs séances ont été mises sur pied afin de rassembler, autour d'une même table, tous les partenaires.

**Nouvelle politique régionale (NPR) - Innoreg.** Les services de Innoreg et de la Nouvelle politique régionale ont été sollicités à plusieurs reprises, notamment pour le projet de politique foncière active et pour celui de la valorisation des rives du Lac de la Gruyère.

Le projet de politique foncière active a débouché sur la signature, par toutes les communes du district, d'une convention établissant les règles d'échanges entre les communes en surdimensionnement et les communes désireuses d'obtenir du potentiel constructif. Plusieurs demandes concrètes d'échanges ont été traitées par le bureau d'urbanisme mandaté. D'autre part, l'aide de la Promotion économique fut appréciée afin d'établir un inventaire des parcelles en zone d'activité.

---

Si le préfet a été actif au sein du Comité de pilotage du Plan directeur cantonal, il a également posé les bases pour le lancement d'un plan directeur régional. Le comité de l'ARG en a acquis le principe et lancé les premières recherches afin de déterminer un plan d'action. Le projet est de réaliser le plan directeur régional parallèlement à la mise en place du plan directeur cantonal afin de lancer la procédure de ratification sitôt le plan cantonal approuvé par le Conseil fédéral.

**Tourisme et remontées mécaniques.** L'ARG a poursuivi son engagement en faveur du projet de valorisation du Lac de la Gruyère. Sur la base du soutien accordé par la NPR à la fin de l'année 2015, le projet s'est déployé dans plusieurs directions. Si le concept de mobilité n'a récolté qu'une partielle acceptation des communes concernées, le projet s'est développé vers la mise en valeur d'une nouvelle offre touristique.

L'année 2016 s'est cristallisée, au sein du district de la Gruyère, sur un débat au sujet de l'avenir des remontées mécaniques, et notamment celles de la station de Charmey. Sollicité à de nombreuses reprises par les autorités communales, le préfet a proposé au comité de l'ARG de constituer trois groupes de travail afin de prendre les décisions qui s'imposent en meilleures connaissances de cause. Le premier groupe est appelé à réfléchir aux synergies possibles entre les sociétés gruériennes de remontées mécaniques, en matière de collaborations techniques, de ressources humaines, de marketing... Il lui reviendra également de travailler sur les conditions du renouvellement des concessions qui concerne de manière urgente la société de Charmey mais qui touche d'autres stations également. Le deuxième groupe de travail est invité à réfléchir à l'avenir des activités hivernales dans des stations touchées de plein fouet par le changement climatique. Il devra notamment répondre à la question particulièrement épineuse de la poursuite des activités de ski dans des stations de moyenne altitude. Au troisième groupe de travail reviendra la responsabilité de dessiner un nouveau concept touristique, en s'appuyant sur les conclusions des groupes précédents et en dessinant une réorientation du tourisme régional vers les quatre saisons.

### 7.3.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé et Social de la Gruyère.** A l'occasion des élections des autorités communales, le comité du RSSG s'est reconstitué en anticipant les changements à venir et en intégrant les nouvelles structures issues de la mise en œuvre de Seniors+ et de la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales. Ainsi une nouvelle commission des prestations médico-sociales a-t-elle été créée, rassemblant la COSAF et la CODEMS. Afin de conduire la mise en œuvre du Concept d'accompagnement des personnes âgées, il a été jugé préférable que le préfet prenne la présidence du RSSG.

En février 2016, l'assemblée des délégués du RSSG a approuvé à l'unanimité le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée, sur lequel de nombreux groupes de travail avaient œuvré depuis presque quatre années. Le RSSG et toutes les personnes engagées dans cette réforme importante ont accueilli avec satisfaction et reconnaissance le prix « Attitude Réseau » de l'AFIPA et de l'AFAS octroyé en septembre 2016 à l'Organe de Coordination et d'information, qui constitue la première pierre du concept gruérien.

Le préfet a été appelé à présider l'assemblée constitutive de l'Association des EMS intercommunaux de la Gruyère, rassemblant huit communes du centre et de la rive gauche du district. Avec l'ambition de construire un nouvel établissement, en remplacement de trois anciens bâtiments, cette association s'est aussitôt mise au travail. Conjointement, la CODEMS a sollicité une analyse auprès d'un bureau mandataire afin de planifier de manière efficiente les lits EMS au sein du district, selon les règles régies par les nouvelles lois.

### 7.3.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler

### 7.3.7 Domaines de la DAEC

**Permis de construire.** Bien que le nombre de permis de construire délivrés par la préfecture de la Gruyère ait diminué, la pression n'a pas diminué sur ce secteur. La complexité toujours grandissante des dossiers, le nombre croissant des oppositions à traiter, la pression économique sur les entreprises requérantes, la faiblesse des moyens à disposition de la préfecture – un 0,5 EPT de juriste pour traiter l'ensemble des oppositions et des aspects juridiques – voilà les raisons qui rendent tendue la gestion des permis de construire.

---

**Résidences secondaires.** Le préfet a participé à l'élaboration de l'ordonnance cantonale sur les résidences secondaires.

**Transports publics.** La future mobilité en Gruyère et plus largement dans le Sud fribourgeois a fait l'objet d'une attention constante durant l'année 2016. L'ARG a profité des changements liés aux élections communales pour mettre sa commission « Transports et énergie » en ordre de bataille. En souhaitant davantage de synergies entre l'ARG et l'Association MOBUL, il a été décidé de confier la présidence des deux organisations à la même personne.

L'ARG a également participé, par le biais de son président et de sa secrétaire régionale, aux travaux initiés par le Service de la mobilité et les TPF afin de repenser la mobilité publique dans le Sud fribourgeois. Le projet sera mis en consultation au printemps 2017.

**Aménagement du territoire.** Président de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale MOBUL, le préfet a suivi les travaux réalisés au sein de l'Association MOBUL et notamment ceux qui concernent le projet d'agglomération de troisième génération, qui, après avoir passé les diverses étapes prévues par la procédure, a été proposé en fin d'année à la consultation des services de la Confédération.

## 7.4 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

### 7.4.1 Domaines de la DICS

**Écoles.** Le Préfet préside l'Assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat (CORM). Il représente les communes du Haut-lac français au sein du comité du cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-lac français.

La CORM a élaboré un concept pour l'introduction de classes offrant un enseignement bilingue. Le Préfet soutient ce projet dans le cadre de ses activités d'encouragement du bilinguisme.

Dans l'Association de communes des cycles d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-lac français, des efforts concernant la planification d'un nouveau site d'implantation pour le cycle d'orientation est en cours. Le Préfet soutient les communes du Haut-lac français dans l'optique de ce nouveau site scolaire dans la région de Courtepin.

En raison d'une nouvelle directive concernant la grandeur minimale des cercles scolaires, les cercles scolaires du district du lac que sont Cressier et ABGRU (Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ried, Ulmiz) font l'objet de discussions. Le Préfet soutient les communes lors des évaluations à entreprendre à ce sujet.

Durant l'année sous revue, 12 dénonciations ont été faites en raison d'absences injustifiées lors de cours primaires obligatoires (il y en a eu 7 en 2015).

**Orientation professionnelle.** La Commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle, présidée par le Préfet, exerce la surveillance de l'orientation professionnelle dans les cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels, ainsi que du Centre d'information professionnelle (Berufsinformationszentrum BIZ) du district du Lac, à Morat.

**Culture.** Le Préfet apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou à la restauration des biens culturels.

### 7.4.2 Domaines de la DSJ

**Police.** Le Préfet échange régulièrement des informations avec le Commandant de la région nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Il apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concerta avec celle-ci lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur-le-champ (p.ex. dépôts d'amendes).

Concernant les grandes manifestations, plus particulièrement sur le territoire de Morat, le Préfet coordonne les négociations entre la police, les autres forces de sécurité et les manifestants, s'agissant des mesures à prendre pour garantir la sécurité.

---

**Affaires pénales.** En tout 36 plaintes pénales ont été déposées à la préfecture durant l'année sous revue. 28 de ces plaintes ont entraîné une procédure de conciliation. 9 procédures ont été menées à bien. 12 procédures ont échoué. 4 cas étaient encore pendants, en raison d'une suspension provisoire de la procédure. Et 3 étaient encore en suspens à la fin de la période du rapport.

Comparativement à l'année précédente, le nombre des ordonnances pénales a massivement augmenté, pour s'établir maintenant à 3346 ordonnances (soit + 8,00 % par rapport à 3098 ordonnances en 2015 et même +29,39 par rapport aux 2586 cas de 2014). En tout, 52 oppositions ont été formées contre des ordonnances pénales (1.55 %) ; le pourcentage des oppositions a donc légèrement baissé (2.07 % en 2015; 1,82 % en 2014).

Durant l'année du rapport, 4 demandes (contre 5 en 2015) de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général ont été transmises au Service d'application des sanctions pénales et des prisons.

Il a fallu adresser au Service d'application des sanctions pénales et des prisons 490 dossiers (l'année précédente 463) pour non-paiement de l'amende. 182 personnes (149 l'année précédente) ont été radiées du RIPOL.

209 procédures ont été réglées en 2016. 58 dossiers ont dû être classés sans suite, l'adresse ne pouvant pas être découverte.

**Établissements publics et manifestations.** Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et des manifestations, ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps.

La problématique des manifestations concerne, pour l'essentiel, la commune de Morat. C'est en planifiant les occasions minutieusement et en fixant des obligations claires pour les manifestants que cette commune s'efforce de concilier les intérêts de son espace touristique avec les besoins de la population touchée par les émissions sonores.

**Pompiers.** Le Préfet et son lieutenant ont exécuté plusieurs exercices régionaux et procédé à des inspections. Ils ont en outre suivi des cours du canton et du district. Par ailleurs on a développé une activité intense, afin de conseiller les communes et les corps de sapeurs-pompiers en matière de coopération ou de fusion, plus particulièrement pour ce qui touche aux conventions, aux statuts et aux règlements qui s'y rapportent.

Concernant le crédit accordé à la Fédération des sapeurs-pompiers de la région de Morat pour un nouveau local du feu, le Préfet a donné des renseignements sur la procédure à suivre pour prendre les décisions, ainsi que pour la mettre en œuvre le référendum obligatoire.

Au début de l'année du rapport, la nouvelle Conférence des commandants des sapeurs-pompiers du district du lac a été constituée, pour succéder à la Fédération des sapeurs-pompiers du district du Lac qui avait été dissoute. Le Préfet a suivi le réaménagement de la structure.

#### 7.4.3 Domaines de la DIAF

**Élections et votations.** Le Préfet a organisé et exécuté les élections et votations cantonales et fédérales, tout en apportant son appui aux bureaux de vote communaux dans leurs préparatifs et travaux.

Après le renouvellement intégral des conseils communaux et généraux, le Préfet a organisé la cérémonie de l'assermentation. Dans son allocution, il a souligné l'importance de l'autonomie communale et la responsabilité que cette autonomie implique, plus particulièrement pour les conseils communaux.

Après l'élection des conseils communaux, la nouvelle commune de Courtepin, fusionnée le 1er janvier 2017, a été confrontée à un recours pour la circonscription électorale de Villarepos. Mais après que le Tribunal cantonal a rejeté ce recours, l'assermentation du nouveau conseil communal a pu intervenir.

**Communes.** Le Préfet a, pour une part en collaboration avec les services officiels compétents, tenu des séances d'information sur divers thèmes ou rédigé des informations écrites. Il conseille les communes pour des questions de procédure de droit.

Finalement il est arrivé de plus en plus souvent que des citoyens des communes utilisent le moyen de la pétition pour faire entendre leur voix sur des affaires qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée communale. Le Préfet a été

---

sollicité à plusieurs reprises tant par les communes que par les pétitionnaires pour dispenser ses conseils sur cette question.

**Fusions de communes.** Décidées les années précédentes, Les fusions des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach avec Morat, ainsi que celles du Bas et du Haut-Vully pour devenir le Mont-Vully sont devenues des réalités. De même, la fusion de Barberêche de Villarepos et de Wallenried, prévue pour la fin de l'exercice, est désormais réalisée.

La commune de Morat a par ailleurs reçu plusieurs demandes de fusion de la part de communes voisines. Les discussions doivent commencer dès 2018. Des entretiens sont toutefois d'ores et déjà en cours, sur les plans intercantonal et intercommunal, concernant un projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec Morat.

Compte tenu des fusions déjà réalisées avec succès, la mise en œuvre du plan de fusions élaboré par le Préfet a déjà bien progressé. Le Préfet a remis à la direction son rapport intermédiaire relatif à la mise en œuvre de la fusion vers la fin de l'année sous revue.

**Association des communes du district du Lac.** Dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le Préfet a pris part aux travaux de l'association, en particulier dans le domaine des transports et de l'aménagement du territoire, ainsi que pour la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg.

À l'occasion de l'assemblée des délégués du printemps dernier, on a décidé de réaliser les adaptations (essentiellement rédactionnelles) du plan directeur régional, adaptations nécessaires en raison des réserves exprimées lors de l'adoption du plan par le Conseil d'État. La version définitive du nouveau plan directeur est désormais au point.

**Formation des conseillers communaux et du personnel communal.** Le Préfet a participé à la préparation et la réalisation d'un cours d'introduction pour les conseillères communales et les conseillers communaux, organisé par l'Association cantonale des communes. Dans le cadre de ce cours, il a assumé l'enseignement du droit des constructions.

**Encouragement du bilinguisme.** Dans toutes leurs activités, il tient toujours à cœur de la préfecture et du Préfet de tenir compte du bilinguisme dans le district du Lac et de l'encourager. De même que le bilinguisme est une réalité quotidienne à la préfecture, il est essentiel que ce bilinguisme soit réalisé de manière cohérente lors des rassemblements et des manifestations d'information.

#### 7.4.4 Domaines de la DEE

**Nouvelle politique régionale (NPR).** De par sa fonction de président de l'Association régionale du Lac, le Préfet s'implique dans la mise au point et la réalisation de projets de la Nouvelle politique régionale. L'incubateur Nord, supporté par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye, a été de nouveau en mesure d'accompagner divers projets prometteurs.

Les études préalables, qui ont été soutenues par des moyens de la Nouvelle politique régionale et qui étaient nécessaires à la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg, se sont achevées avec succès.

Le Festival des Lumières de Morat, projet soutenu par la Nouvelle politique régionale, a pu enregistrer un succès allant bien au-delà des attentes. Les 80'000 visiteurs accueillis pendant les 10 jours qu'ont durés les festivités, ainsi que l'écho médiatique national, se répercutant même au-delà de nos frontières, ont révélé le fait qu'il subsistait une véritable lacune, et que celle-ci a été comblée grâce à cette manifestation.

Le Préfet collabore aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale).

**Région Capitale Suisse.** L'Association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l'Association Région Capitale Suisse et soutient donc, les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette association dans le rôle qui lui revient. En sa qualité de membre du Comité de Région Capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.



---

L'Association régionale du lac continue de participer au projet "Sites prioritaires de développement" de la Région capitale suisse, auxquels appartient également la zone industrielle stratégique du Löwenberg. Dans le cadre du rapport de synthèse élaboré par la Région capitale suisse concernant les expériences tirées des sites prioritaires du développement, le Préfet a fourni sa contribution, en rédigeant un article sur le secteur du Löwenberg.

Pour le surplus, le Préfet participe au Groupe de projet de la Région capitale suisse, qui élabore des propositions pour promouvoir le bilinguisme.

**Promotion économique.** En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac, (ARL) chargée de la promotion économique dans le district, le Préfet constitue l'interlocuteur privilégié des organisations économiques cantonale et régionale pour la promotion économique.

Dans le cadre du forum de discussions créé par l'ARL pour la promotion économique, durant l'exercice, cette institution a organisé un séminaire destiné aux responsables des communes sur le thème "Comment dynamiser l'économie du district du Lac, quelques options pour agir".

Les travaux en vue de la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg sont d'une importance capitale pour la promotion économique. Jusqu'ici, les activités ont porté sur des questions touchant essentiellement à l'aménagement du territoire. Mais sous l'impulsion du Préfet, un groupe de travail a également été mis en place, qui doit élaborer des propositions pour que la région puisse mener une politique active des surfaces. Lors des discussions à ce propos, des participants ont exprimé l'espoir que le canton participerait activement à la politique du territoire pour les zones stratégiques. Le Préfet a eu l'occasion de présenter l'état des travaux de la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg, lors d'une réunion du club économique du grand Conseil.

Comme l'année précédente, au cours de l'exercice, le Préfet a de nouveau fourni son appui à différentes communes dans le rapport de celles-ci avec des acteurs économiques. A ce propos, les discussions des propriétaires de l'hôtel du Vieux Manoir avec le Conseil communal ont à nouveau occupé une place importante.

**Tourisme.** L'Association Régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, comme en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du Comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif, en sa qualité de membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

**Marché du travail.** Avec son collègue du district de la Singine, le Préfet du district du Lac est membre du conseil de fondation de "deStarts", fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes chômeurs l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des chômeurs.

#### 7.4.5 Domaines de la DSAS

**Mise en œuvre de la planification hospitalière.** Au début de l'exercice, la transformation et la nouvelle construction de l'hôpital de Meyriez-Murten ont pu se terminer dans les délais et dans le respect du budget; les comptes ont même clôturé en dessous des frais budgétisés. L'ouvrage a pu être remis à l'hôpital fribourgeois lors d'une fête d'inauguration.

**Réseau de Santé du district du Lac.** Le Préfet est président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL). Le renouvellement électoral complet des conseillers communaux a entraîné des discussions intenses pour désigner le nouveau Comité du RSL. Une assemblée de toutes les communes du district, convoquées par le Préfet, a permis d'élaborer une proposition de consensus pour la représentation des communes dans ce Comité.

Dans le cadre des discussions concernant l'introduction de Senior +, on a pu constater qu'avec le RSL, le district bénéficie d'une structure qui correspond déjà aux exigences du nouveau système dans les secteurs essentiels.



---

**Coûts de financement et d'investissement des établissements médico-sociaux.** Les discussions entre l'Hospice St.Peter, à Cormondes, et le RSL concernant l'intégration de l'Hospice dans le système des prestations aux EMS du district du Lac, avec remboursement des frais de financement, ont pu être conclues avec succès.

**Soins à domicile.** Le Préfet assume la présidence et le secrétariat de la Commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

#### 7.4.6 Domaines de la DFIN

A la demande de la Direction des finances, le Préfet a organisé une séance d'information pour les communes concernant la Réforme de l'imposition des entreprises III.

#### 7.4.7 Domaines de la DAEC

**Aménagement du territoire.** Le Conseil d'Etat ayant approuvé l'année précédente le plan directeur régional, au cours de l'exercice, on a pu procéder à des modifications (essentiellement rédactionnelles), que rendaient indispensables des réserves soulevées par le Conseil d'Etat lors de son approbation. Puis, le plan directeur a été présenté à l'Assemblée des délégués qui l'a approuvé. Le district du Lac dispose dès lors d'un plan directeur moderne, tenant compte des nouvelles conditions-cadres.

La mise en œuvre du Plan directeur régional exige d'entreprendre en priorité les travaux pour la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg. Le Groupe de travail, présidé par le Préfet, collabore étroitement avec le Service des constructions et de l'aménagement, lequel, pour sa part, coordonne les activités de coopération à ce projet des services cantonaux. En été de l'année sous revue, on a pu présenter les résultats des études préalables réalisées avec l'appui du canton. Les services cantonaux en ont pour l'essentiel approuvé les résultats. Par ailleurs, la région espère que le canton participera à la politique dynamique du territoire pour la zone industrielle stratégique du Löwenberg.

**Constructions.** Comme jusqu'ici, un problème délicat existe, à savoir : la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire a engendré un transfert sur le Préfet d'une part considérable de travail des divers services donnant leur préavis, ce qui a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Étant donné que jusqu'à présent, aucune main d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacité ont été atteintes, voire dépassées.

**Routes.** Il faut saluer avec satisfaction l'intégration du contournement routier de Chiètres dans la liste des projets prioritaires du canton pour le district du Lac.

L'étude préalable de trafic, réalisée pour la zone industrielle stratégique du Löwenberg, a démontré qu'il est possible de mettre en œuvre une solution pour un raccordement à l'autoroute en direction de Berne qui soit indépendante de la réalisation de ladite zone.

**Transports publics.** Au cours de l'exercice, l'offre de transports publics s'est améliorée dans le district du Lac, avant tout car l'intégration des transports scolaires pour le cycle d'orientation de la région de Morat (CORM) est devenu une réalité qui a fait ses preuves. Sous l'égide du Service de la mobilité et en collaboration avec le Groupe de travail régional, d'autres propositions d'amélioration ont été mises à l'étude. Sont examinées en particuliers les liaisons de nuit dans le district, en fin de semaine.

## 7.5 Préfecture de la Glâne

Préfet : Willy Schorderet

### 7.5.1 Domaines de la DICS

**Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne.** Le comité de l'Association du Cycle d'Orientation, s'est engagé sans compter pour expliquer à la population en quoi le projet de la transformation des bâtiments actuels du Cycle d'Orientation de la Glâne et la réalisation d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine,

---

étaient indispensables pour notre école et comment ils contribueraient à donner à notre district une offre en matière culturelle et sportive indispensable.

En effet, si le nouveau bâtiment servira aux élèves du Cycle d'Orientation de la Glâne, il sera aussi mis à disposition de l'ensemble des élèves des écoles primaires et, en dehors des heures d'école, de toute la population.

Finalement, toutes les communes ont accepté ce projet et les citoyens du district l'ont plébiscité à plus 80 % lors de la votation.

La mise à l'enquête définitive devrait se faire dans le courant du printemps 2017.

Le nouveau « campus » du Cycle d'Orientation devrait permettre d'accueillir dès 2020 jusqu'à environ 1100 élèves.

Comme déjà annoncé, pour le moyen-long terme, tenant compte de l'évolution de la démographie, des dépenses importantes à venir et du projet ci-dessus, la Glâne privilégie la solution d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveyse, la réalisation d'un nouveau Cycle d'Orientation aux confins des trois districts du Sud.

**Ecoles.** En 2016, deux cercles scolaires ont inauguré de nouveaux bâtiments. Il s'agit des cercles de Châtonnaye – Tornay ainsi que de La Folliaz – Villaz-St-Pierre. Dans le cercle scolaire de La Folliaz – Villaz-St-Pierre, l'organisation permettra d'offrir également un accueil extra-scolaire et ainsi de regrouper au maximum les activités sur un site.

Actuellement, quatre autres cercles scolaires ont des projets d'agrandissement ou de nouvelles écoles.

**Accueil extrascolaire.** La plupart des communes ont mis en place un accueil extrascolaire. Cette offre qui demande un grand engagement des communes est utile et devra s'adapter en fonction de l'évolution de l'école et des besoins de la société.

En 2015 et 2016, quelques communes ont mis sur pied un accueil extra-scolaire durant les vacances. Etant donné le peu de participation, cette offre facultative est pour l'instant abandonnée.

**Paysages éducatifs en Glâne – Transition Glâne.** Le projet Transition Glâne a pour mission de faciliter la transition des jeunes entre l'école obligatoire et l'entrée dans la vie active. Pour ce faire, il se focalise sur les jeunes sans projet socioprofessionnel dès l'âge de 14 ans, notamment les élèves de classes à exigence de base, de développement et à projet professionnel. Le projet Transition Glâne leur propose une offre spécifique de soutien, d'encadrement et de formation facile d'accès. Cette offre permet plus particulièrement aux jeunes de bénéficier de cours de remise à niveau scolaire et d'un suivi socio-éducatif, ainsi que d'expérimenter positivement le milieu professionnel, afin d'augmenter leurs chances d'entrer dans la vie active.

Ce projet était supporté par la Fondation Jacobs, l'Etat de Fribourg et les communes de la Glâne.

La participation de la Fondation Jacobs se termine à la fin de l'année. Pour l'année scolaire 2016/2017, les communes de la Glâne, à travers l'Association du Cycle d'Orientation, ont accepté d'augmenter d'une manière importante leur participation.

Il faut relever que, depuis 2013, plus de 70 jeunes ont bénéficié de ce soutien et que l'association a pu également créer des liens étroits avec des entreprises afin qu'elles acceptent de former également des jeunes qui ont plus de difficultés.

**Bicubic.** Le Bicubic permet de proposer une offre culturelle et sportive qui a conquis les Glânois et bien au-delà. Les améliorations apportées depuis 2015 facilitent l'accueil, le confort des usagers. Il est mieux adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Ce bâtiment, grâce à ces trois halles triples au niveau sportif, est aussi une réponse aux nombreux besoins des sociétés locales et a permis d'organiser plusieurs concours au niveau romand ou suisse.

**Vitromusée et Musée du papier peint.** Le Vitromusée Romont est l'un des rares au monde dédié à l'art fragile et intemporel du vitrail. Il présente aux visiteurs des vitraux du Moyen Âge à nos jours. Le Vitromusée possède aussi une exceptionnelle collection de peintures sous verre (tableaux, meubles, bijoux,...).

---

En 2016, deux expositions temporaires ont permis de découvrir de nouveaux aspects du verre à travers les expositions des artistes Thierry Boisel ou Jochem Poensgen.

**Activités et rencontres culturelles.** 2016 aura été à nouveau un grand cru avec le comptoir de Romont, foire de la Glâne, le carnaval, la braderie, le giron des musiques, la fête de jeunesse, les rencontres sportives et culturelles, l'Open'R et les 20 heures de musique de Romont. Une telle offre ne laisse pas indifférent.

De plus, en 2016, la Glâne a eu le privilège d'organiser la 4<sup>ème</sup> édition de la Bénichon du Pays de Fribourg le deuxième week-end de septembre.

### 7.5.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements publics et ordre public.** Toutes les manifestations se sont déroulées sans incident. Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciées et contribuent au succès des manifestations.

**Gendarmerie, ambulance et Centre de Renfort.** La préfecture relève l'excellente collaboration qui existe avec la gendarmerie, le Service d'Ambulance du Sud Fribourgeois et le Centre de Renfort de Romont.

**Défense incendie.** La nouvelle organisation du district autour de cinq corps de sapeurs-pompiers intercommunaux donne satisfaction.

Si la Glâne a été dans les premiers districts à répondre aux exigences de FriFire, aujourd'hui nous devons constater que l'évolution et les changements font qu'on devra rapidement évoluer et trouver de nouvelles organisations.

Tenant compte des projets de l'ECAB, le groupe de travail mis sur pied par la préfecture et composé de représentants des communes et des commandants a pour mission première d'analyser comment mieux collaborer entre les corps intercommunaux.

Dans le même temps et après avoir collaboré pour la formation avec le district de la Veveyse, nous allons examiner comment pour l'avenir créer une commission d'instruction à l'échelle des trois districts du Sud fribourgeois.

### 7.5.3 Domaines de la DIAF

**Elections communales.** Les renouvellements des élus communaux en mars 2016 se sont parfaitement déroulés.

Il n'y a eu aucune difficulté à trouver des candidats, même s'il faut relever que dans 8 communes, le nombre de candidats étaient égal ou inférieur au nombre de postes à renouveler.

Le 1/3 des conseillers a changé et 9 syndics sur 19 sont nouveaux.

Quelques semaines après les élections, le préfet a organisé une journée de réflexions et d'échange sur la Glâne de demain. Il s'agissait d'une première dans ce canton. Plus de 90 % des élus et députés ont participé à cette journée. Un tel exercice a permis de définir les lignes directrices pour la nouvelle période administrative. Les participants ont été enchantés. Une telle organisation sera à nouveau mise en place en 2017.

**Fusion de communes.** Si lors de la dernière période administrative de nombreux projets ont été étudiés, il faut constater qu'actuellement il n'y pas de projet concret.

Afin de relancer les discussions, en 2017, le préfet rencontrera tous les conseils communaux dans le but de faire le point sur l'organisation actuelle et future, tenant aussi compte des réponses que les communes devront donner dans les domaines les plus divers comme l'organisation scolaire, l'aménagement du territoire, les pompiers, etc.

La perspective d'avoir cinq communes à moyen terme reste l'objectif prioritaire.

**Droits politiques.** La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Un engagement exigeant et contraignant du personnel de la préfecture, appuyé par le groupe « SyGEV », a permis de former le personnel des communes, de répondre aux nombreuses questions et de rassurer les responsables communaux dans le cadre des tests, des élections communales, puis cantonales.

---

Durant la dernière période administrative 2011-2016, nous avons enregistré trente-cinq démissions, ce qui correspond à un tiers de plus que la période précédente.

En 2016, la préfecture a clos le dossier relatif à un disfonctionnement à l'intérieur d'un conseil communal. Un des conseillers a été sérieusement remis à l'ordre. Suite à cette décision, le renouvellement du conseil a permis qu'une nouvelle équipe se remette en place.

#### 7.5.4 Domaines de la DEE

**Economie.** Comme ces dernières années, le préfet a rencontré plusieurs responsables d'entreprises et a participé à des conférences et séances de réseautage. En effet, seuls des contacts réguliers avec les responsables des entreprises permettent de connaître les évolutions, les nouveaux besoins et d'être proactif dans notre sphère de compétence.

De son côté, la région Glâne-Veveysse a mis sur pied plusieurs conférences économiques et sur l'environnement.

Suite à la fermeture de l'entreprise Tetra-Pak, plusieurs séances ont eu lieu avec les responsables de l'entreprise et en particulier avec Monsieur Bernard Gendre, directeur du site de Romont, afin de faire le point et connaître les intentions de la société, puis de discuter de son rachat.

Le Grand Conseil a accepté que l'Etat rachète le site de Tetra-Pak.

Cette action a permis de rassurer la société Pharma Focus qui loue actuellement des locaux et qui selon la situation aurait certainement dû déménager.

De plus, par cette décision, le canton contribue de manière active au développement des régions. Ceci nous permet également d'être assurés que ces bâtiments seront utilisés par des entreprises créant une valeur ajoutée et des emplois pour toute une région.

**Innoreg.** Madame Joëlle Nicolet termine sa première année comme directrice d'Innoreg. Plusieurs projets sont en cours comme par exemple la mise en place d'une plate-forme de tourisme collaboratif, la valorisation des rives du lac de la Gruyère, la mise en place d'un réseau de trail, la mise en valeur du patrimoine sacré, le festival des lumières de Morat, etc.

Tenant compte de ses projets, on peut affirmer qu'Innoreg FR est une réponse aux besoins des régions et un complément indispensable au travail mené par le canton.

La collaboration avec le canton, et en particulier avec Monsieur Alain Lunghi, est excellente.

**Armée.** La collaboration avec les responsables de la place d'armes de Drognens est excellente. Il est régulièrement discuté des projets et des changements.

#### 7.5.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé de la Glâne (RSG).** Au 1<sup>er</sup> avril 2016, la direction du réseau santé de la Glâne a été confiée à Monsieur Xavier Buchmann.

Les travaux de réalisation du nouveau home de Vuisternens-devant-Romont se poursuivent et l'inauguration du nouvel établissement est fixée au printemps 2017.

De plus, afin de favoriser le maintien à domicile, nous allons pouvoir proposer aux personnes âgées du district de prendre en charge leur linge et de le traiter dans le cadre de la nouvelle blanchisserie.

En parallèle, les discussions avec la commune de Siviriez et les réflexions sur la transformation du home de Siviriez se poursuivent. Un projet devrait aboutir en 2017.

**HFR.** Les relations avec les responsables de l'HFR sont très bonnes. Des rencontres régulières ont lieu entre les directions afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de coordonner au mieux les synergies qui peuvent se mettre en place entre nos deux institutions.

**Médecins - Cabinets de groupe.** Les réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe se poursuivent avec la collaboration de l'HFR. Comme nous n'avons pas de locaux, nous sommes actuellement en discussion avec un privé pour trouver une solution.

---

**Fondation Handicap Glâne.** Le préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La Fondation, grâce au soutien de l'Etat, a pu, en 2016, réaliser un concours pour la construction d'un centre de compétence unique. En effet, ce site accueillera non seulement une école pour mineurs en situation de handicap et un foyer résidentiel, mais aussi le siège des Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse et un cabinet d'ergothérapie. Les travaux devraient débiter en 2017.

#### 7.5.6 Domaines de la DFIN

**Informatique des communes – CommuNet.** En 2016, plusieurs communes ont remis en cause leur participation dans le projet CommuNet. En effet, ces dernières années les relations entre les différents partenaires se sont compliquées et plusieurs problèmes non réglés créent des mécontentements.

Le fait que quelques communes ont résilié le contrat qu'elles ont passé avec CommuNet risque d'avoir des conséquences financières importantes sur les autres communes. Ces changements pourraient remettre en cause l'ensemble du projet à moyen terme.

#### 7.5.7 Domaines de la DAEC

**Dossiers de permis de construire.** Le personnel fait un travail considérable pour régler les demandes de permis dans les meilleurs délais.

C'est avec impatience et intérêt que nous attendons la finalisation du projet PERCO et du programme FRIAC qui devraient faciliter la gestion des demandes de permis de construire.

La préfecture appuie régulièrement les communes en étant à disposition pour tout renseignement et par l'organisation de séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

**Transports publics.** Comme déjà demandé à plusieurs reprises, il est indispensable que l'Etat s'engage dans le cadre du projet « PRODES 2030 » pour assurer une offre depuis Romont sur Lausanne et Genève avec une cadence à la demi-heure. En effet actuellement, l'offre est mauvaise et doit être améliorée. Cet engagement de l'Etat est indispensable pour garantir l'attractivité du rail dans notre région.

## 7.6 Préfecture de la Broye

Préfet : Christophe Chardonnes

### 7.6.1 Domaines de la DICS

**Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos :** Après la décision de l'assemblée des délégués de créer un troisième site à Cugy, il s'est agi de définir les bases du projet et de lancer un concours visant à disposer, à la rentrée 2020, d'un nouveau site pouvant accueillir 400 élèves. Pour le reste, la mise en œuvre de la nouvelle législation scolaire se précise et implique des ressources supplémentaires afin d'être en mesure de mener de front les nombreux dossiers qui en découlent (révision des statuts de l'association et des règlements scolaires, transports, etc.).

**Gymnase intercantonal de la Broye :** Le projet d'extension du Gymnase se précise avec une première esquisse marquée du sceau de l'austérité. Gageons que le projet final prendra davantage en compte la beauté du site et ses caractéristiques architecturales ainsi que les besoins d'une population qui est plus que jamais attachée à son Gymnase.

**Fondation Pro Vallon :** Le Musée romain de Vallon fait preuve d'un beau dynamisme dans un contexte qui reste difficile. Il occupe une place importante dans l'offre culturelle de la région et propose une large palette d'activités, d'ateliers et d'expositions. Il travaille également en étroite collaboration avec le Musée romain d'Avenches, avec la perspective de favoriser la construction dans la Broye d'un Musée romain intercantonal qui pourrait enfin abriter tous les trésors gallo-romains découverts dans notre région.

**Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye :** L'évolution des besoins et la possibilité de répondre rapidement aux attentes restent au cœur des préoccupations de la Commission de

---

surveillance. La Commission a développé un projet pilote visant à renforcer la collaboration entre les thérapeutes et les milieux scolaires et permettre ainsi de répondre plus efficacement aux demandes d'intervention et de traitement.

**Collaboration scolaire intercantonale** : La possibilité de créer des cercles scolaires bicantonaux de droit scolaire cantonal et de faciliter ainsi les conditions de scolarisation d'enfants domiciliés dans des régions pénalisées par le découpage cantonal reste d'actualité. Les communes fribourgeoises de Murist et Vuissens et les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauraz ont ainsi poursuivi, avec le soutien des deux cantons, leurs réflexions.

**Estavayer2016** : Ce fut incontestablement l'un des moments forts de l'année. La région s'est montrée à la hauteur de l'évènement et peut être fière d'avoir relevé ce formidable défi. Plus de 255 000 passionnés de lutte ont assisté à des compétitions haletantes et partagé des moments de convivialité, auxquels s'ajoutent les quelque 25 000 personnes qui avaient visité le site avant même le début des festivités. Il revenait à la Préfecture de la Broye d'assurer le pilotage et la coordination de l'ensemble des prestations étatiques des cantons de Fribourg et de Vaud afin que soient réglés dans une seule et même autorisation les différents aspects de la manifestation. La mission a été remplie en parfaite collaboration avec les organisateurs, les différents services des deux cantons et les gendarmeries cantonales.

### 7.6.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements et manifestations publics** : L'activité des établissements publics du district a fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la Préfecture, s'agissant plus particulièrement des changements d'exploitant et du respect des conditions d'exploitation. Quand bien même le contexte économique ne favorise pas l'essor des bistrotts de campagne, le nombre d'établissements publics demeure relativement stable. La gestion des manifestations publiques d'importance a nécessité également un engagement significatif de la Préfecture, avec le précieux concours de la Gendarmerie cantonale.

**Sapeurs-pompiers** : La naissance des communes de Belmont-Broye, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et d'Estavayer, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la fusion des corps de sapeurs-pompiers de Fétigny et des Verdières, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, apportent au projet Frifire Broye ses dernières composantes. Le district comptera ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sept corps de sapeurs-pompiers alors qu'il en comptait 27 à l'origine du projet.

### 7.6.3 Domaines de la DIAF

**Votations et élections** : La Préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux avec une mobilisation particulière du personnel les jours de scrutin. La préparation des élections communales et cantonales a nécessité un engagement significatif, s'agissant plus particulièrement de la formation des secrétaires communaux et de la préparation des scrutins. La Préfecture a également prêté son concours aux communes qui ont dû procéder à des élections retardées (Cheyres-Châbles, Estavayer et Surpierre) ou complémentaires. Cela étant, le nouveau système de gestion électronique des élections et votations (SyGEV) a grandement facilité les travaux de dépouillement et il convient de s'en réjouir.

**Renouvellement des autorités** : Le renouvellement des autorités se sera fait en trois étapes avec, le 5 décembre 2015, l'assermentation des nouveaux élus de la commune fusionnée de Belmont-Broye, le 16 avril 2016, l'assermentation des personnes élues lors des élections générales des mois de février-mars (15 communes) et, le 28 novembre 2016, l'assermentation des nouveaux élus des communes fusionnées de Cheyres-Châbles, Estavayer et Surpierre. Ce sont ainsi 120 conseillers communaux et 210 conseillers généraux qui entreront en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Fusions de communes** : Cette année de renouvellement des autorités communales n'était guère propice aux projets de fusion de communes et, comme il fallait s'y attendre, il n'y a eu ni annonce, ni projet. Seule la mise en œuvre de la nouvelle commune d'Estavayer a occupé les esprits et un grand travail a été accompli pour faciliter l'entrée en force d'une commune qui comptera au 1<sup>er</sup> janvier 2017 près de 10 000 habitants. Le district de la Broye comptera ainsi 19 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, contre 30 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Association des communes de la Broye (Ascobroye)** : Le préfet a participé aux séances de comité et aux assemblées générales et prêté son concours aux différents travaux de l'Association, s'agissant plus particulièrement de l'aménagement du territoire et des écoles de musique.



#### 7.6.4 Domaines de la DEE

**Communauté régionale de la Broye (Coreb) :** La Communauté régionale de la Broye a œuvré au renforcement des collaborations intercantionales ainsi qu'au développement économique. La création d'emplois reste ainsi l'un des principaux objectifs de la région, tout comme le développement des transports publics.

**Aéropôle :** Le développement de l'Aéropôle se poursuit et les perspectives restent favorables malgré les difficultés rencontrées par la société Swiss Space Systems (S3). Sur le terrain, les infrastructures nécessaires à l'exploitation civile sont terminées. De nombreux contacts ont pu ainsi être établis tant et si bien que le futur de ce projet s'annonce sous les meilleurs auspices.

**Organe de concertation :** Né de la mise à l'enquête du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne, cet organisme permet de traiter avec les différents partenaires (Coreb, commune de Payerne, cantons, exploitants, communes riveraines) les aspects civils de l'exploitation de l'aérodrome. Cela étant, dès lors que le règlement d'exploitation civile est désormais sous toit et que les tensions se sont apaisées, il est temps de regrouper cet organisme avec le Groupe de contact, qui traite du volet militaire de l'exploitation de l'aérodrome. Ceci sera chose faite début 2017.

**Nouvelle Politique Régionale (NPR) :** Sous l'impulsion de sa nouvelle coordinatrice, Mme Joëlle Nicolet, la plateforme des Régions InnoReg FR poursuit son action visant à favoriser et soutenir des projets susceptibles de recevoir une aide NPR. Le district de la Broye bénéficie notamment d'une aide NPR pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye.

**Elanco :** Suite à la décision du groupe Elanco de cesser ses activités de recherche sur le site de St-Aubin et de mettre en vente ses différents actifs immobiliers, une task force a été créée afin d'accompagner et de favoriser la valorisation du site. L'enjeu est de taille puisque ce sont quelque 277 000 m<sup>2</sup> de terrains en zone d'activité, dont plus de 150 000 m<sup>2</sup> non encore construits, et 986 000 m<sup>2</sup> de terrains agricoles. Ces actifs devraient finalement être repris par le canton, ce qui ne manquera pas d'offrir à la région de belles perspectives de développement.

#### 7.6.5 Domaines de la DSAS

**Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye :** Les travaux d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, avancent rapidement si bien que le nouveau bâtiment de 60 lits devrait être disponible en mai 2017. Il s'agira ensuite de procéder à la transformation des anciens bâtiments, réservés essentiellement aux services et à l'animation. Le projet de transformation et d'agrandissement de l'EMS Les Mouettes, à Estavayer-le-lac, suit également son cours avec l'objectif de pouvoir déposer une demande de permis de construire début 2017. Le projet de regroupement des services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise a également connu une étape significative avec le feu vert des deux organismes pour lancer les travaux de regroupement. Le projet Infirmière Mobile Urgences-Domicile (IMUD) visant à optimiser la continuité des soins 24/24 entre le domicile et l'hôpital est maintenant réalité et les premiers échos sont très favorables. Cette fin d'année aura également permis de finaliser le projet de libre accès des EMS de la Broye à des résidents tant fribourgeois que vaudois; ce libre accès sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceci après plus de 15 ans de gestation.

**Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) :** Sous l'impulsion de son nouveau directeur, l'Hôpital intercantonal de la Broye a retrouvé toute sa sérénité et de nombreux projets ont connu des développements significatifs, parmi lesquels le développement des infrastructures et la stratégie.

**COSAF :** La Commission a traité les demandes d'indemnité forfaitaire. Un montant de plus de 720 000 francs est ainsi alloué chaque année aux proches qui s'occupent d'une personne impotente domiciliée dans le district de la Broye.

#### 7.6.6 Domaine de la DFIN

**Informatique :** La Préfecture reste attentive au développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers



---

### 7.6.7 Domaines de la DAEC

**Association de la grande cariçaie** : L'Association a poursuivi ses travaux d'entretien des marais, de suivis scientifiques de la faune et de la flore et d'accueil et d'information du public. La qualité de son travail est saluée aujourd'hui par l'ensemble des partenaires.

**Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud** : La Commission paritaire peut se réjouir du dialogue qu'elle a instauré entre les différents acteurs de la rive sud; elle poursuit son bonhomme de chemin sans pour autant disposer d'un mandat très clair des cantons (de Fribourg et de Vaud) qui l'ont pourtant instaurée.

**Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf** : La Commission a assuré le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf, tout en portant une attention particulière au projet de revitalisation développé par les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs.

**Plan directeur intercantonal** : Malgré les embûches, les travaux ont repris. Les nouvelles dispositions fédérales et leur application par les cantons de Fribourg et de Vaud devraient déboucher sur un document plus synthétique. Il convient de s'en réjouir tant le projet devenait au fil des ans et des allers-retours indigeste. Il devrait ainsi pouvoir être finalisé courant 2017 pour devenir l'outil majeur du développement régional.

**Transports publics** : Les efforts de la région en matière de transports publics se poursuivent avec la mise en œuvre du programme de développement du RER Vaud, s'agissant plus particulièrement de la ligne longitudinale Lausanne – Avenches, et de la refonte des lignes et des horaires de bus des régions de Valbroye, Lucens et Moudon, ceci en collaboration avec les districts voisins de la Glâne et de la Veveyse. Par ailleurs, la région s'emploie à sensibiliser la population aux nouvelles offres dans la perspective de futurs développements.

**Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye** : L'Entente intercommunale a conduit une étude visant à démontrer la faisabilité du projet et le potentiel du site. Celle-ci devrait être transmise au canton début 2017 afin que celui-ci se positionne clairement et qu'une feuille de route puisse être établie.

**Aérodrome militaire de Payerne** : Le Groupe de contact peut se réjouir des excellentes relations que la région entretient avec les Forces aériennes, quand bien même il déplore les difficultés rencontrées dans le développement de nouvelles places de travail sur l'aérodrome de Payerne. Cela étant, dès lors que le règlement d'exploitation militaire est désormais sous toit, il est temps de réunir dans une seule et même entité le Groupe de contact et l'Organe de concertation, qui traite du volet civil de l'exploitation de l'aérodrome. Ceci sera chose faite début 2017.

## 7.7 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

### 7.7.1 Domaines de la DICS

**Cycle d'orientation de la Veveyse**: Le CO a maintenu le niveau de qualité de formation qu'on s'attache à lui reconnaître, loin à la ronde.

L'énorme chantier de la construction et des transformations, décidées par les 9 communes membres de l'Association, ont débuté, au début des vacances d'été. Budget: quelque 30 millions de francs.

**Bibliothèque publique de la Veveyse (BPV)**: Par le fait des travaux mentionnés ci-dessus, les communes seront probablement contraintes de déménager provisoirement une bibliothèque publique très fréquentée.

**Ecoles primaires**: Les discussions sur les modalités d'application de la nouvelle loi scolaire vont bon train.

De son côté, la commune de La Verrerie a inauguré un magnifique bâtiment, abritant une nouvelle école et une salle de sports.

**Atelier Jeunesse (AJV) et Paysages éducatifs en Veveyse (PEV)**: Si l'Atelier répond aux attentes des jeunes en âge de CO et plutôt proches du chef-lieu, Paysages éducatifs en Veveyse a l'ambition de prendre le relais pour la tranche

---

d'âge suivante et pour celles et ceux qui ont davantage de difficultés à rejoindre Châtel-St-Denis par leurs propres moyens.

À noter que les communes de Bossonnens et d'Attalens poursuivent des expériences très intéressantes en matière de politique de la jeunesse, la première avec Bossonn'ensemble, la seconde avec les très fréquentés Midnight Games.

**Association Tous unis contre la violence:** Après une quinzaine d'années de bons et loyaux services, l'Association Tous unis contre la violence (TUCV) a été dissoute. Ses actifs, soit quelque CHF 10'000.00 ont été versés intégralement à PEV et à l'AJV, deux structures qui poursuivent des objectifs similaires à ceux qui ont fait les beaux jours de Tous unis contre la violence.

**Culture:** Avec Univers@lle, bel outil de travail s'il en est, le district présente, chaque année, une saison culturelle.

### 7.7.2 Domaines de la DSJ

**Police cantonale:** Le préfet fribourgeois est responsable de la sécurité et de l'ordre public dans son district. Si d'aucuns ont tendance à l'oublier, ce n'est pas le cas de la Police cantonale, ni de la Gendarmerie.

Les rapports que le préfet entretient avec ces derniers sont des rapports privilégiés, à l'instar des relations, excellentes, que le préfet entretient, plus près de lui, avec le CIG Sud et, encore plus près, avec la Police de proximité.

**Autorisations de manifestations:** C'est dans l'état d'esprit foncièrement positif, relevé ci-dessus, que le préfet s'adjoint les compétences de la Police cantonale, lors des phases préparatoires des grandes manifestations, celles-là mêmes qui requièrent une coordination et une collaboration accrue entre tous les services présents ensuite sur le site.

Du moment que le travail préparatoire se fait très sérieusement, en suivant un formel strict, c'est ensuite en toute connaissance de cause que le préfet délivre l'autorisation souhaitée.

**Protection incendie et contre les éléments naturels:** La tendance à la baisse constatée ces dernières années en matière de lutte contre les incendies se confirme, fort heureusement.

À l'inverse, il en va tout autrement des interventions pour lutter contre les éléments naturels, ces derniers ayant une fâcheuse tendance à augmenter: intempéries, ouragans, inondations sont ainsi désormais familiers du monde des sapeurs-pompiers.

Du côté des fédérations, un vent favorable voudrait réunir les trois districts du Sud pour ce qui concerne l'instruction. C'est là une vraie bonne idée.

**Protection de la population (ORCOC):** En prenant en compte les nouveaux élus communaux, le Conseil intercommunal de conduite (CIC) a été reconstitué. Toutefois, le district se cherche toujours un chef pour l'Organe intercommunal de conduite (OIC).

**Justice:** Le préfet a eu son entretien annuel avec le président du Tribunal d'arrondissement. La collaboration fonctionne à merveille et les rapports sont cordiaux. Il en va d'ailleurs de même avec le Ministère public.

### 7.7.3 Domaines de la DIAF

Rattaché administrativement à elle, le préfet a des contacts réguliers avec la Direction des institutions et, plus particulièrement avec le secrétaire général.

Cette collaboration fut particulièrement utile, d'autant avec l'absence de longue durée du lieutenant de préfet et les remplacements qu'il a fallu mettre en place pour la pallier.

**Les communes:** Les neuf communes du district ont vécu une année de transition. En effet, les élections communales ont vu leur lot habituel de changements.

Le 16 avril 2016, les nouveaux conseillers communaux et généraux de la Veveyse, 145 en tout, étaient solennellement assermentés. À noter, ce n'est pas anodin, que 6 syndics sur 9 se retiraient.

2016 a donc vu se multiplier les assemblées constitutives, les communes ayant proposé leur lot de nouveaux délégués appelés à les représenter dans les différentes associations.

---

Probablement un peu plus qu'à l'accoutumée, les communes ont «utilisé» la Préfecture pour obtenir les renseignements utiles à leur gestion.

**Conférence des syndics:** La Conférence des syndics, créée en 1998 par le préfet, s'est réunie une fois par mois, environ.

**Le préfet, instance de recours:** Force est de l'admettre, la judiciarisation des dossiers est rampante. Les décisions communales, plus qu'autrefois, sont l'objet de recours.

**Conférence des préfets:** Le préfet de la Veveyse est président de la Conférence des préfets depuis 2010.

Dans ce cadre, une première rencontre des préfets francophones a été organisée sur Fribourg.

#### 7.7.4 Domaines de la DEE

**Promotion économique fribourgeoise (PEF):** Le directeur de la PEF a rencontré les préfets, dans la perspective, imminente, de la détermination des zones d'activité (ZAC).

**Région Glâne-Veveyse (RGV):** Président de la RGV depuis une quinzaine d'années, le préfet, associé à son collègue glânois, a utilisé cette structure régionale pour concocter, à l'attention des communes-membres, tout ce qui est susceptible de contribuer à leur développement.

L'essentiel du travail de fin d'année 2016 a concerné la préparation détaillée préalable au Programme de développement régional (PDR), dont la Région veut impérativement se doter pour anticiper sur les défis de l'avenir et pour permettre, pourquoi pas, de jeter les bases d'un autre PDR, le plan directeur régional.

Une «radiographie» très détaillée de chacun des deux districts est ainsi en cours de réalisation.

**Service de l'énergie (SdE):** Que ce soit via la Région, justement, voire via la Conférence des préfets, les contacts ont été aussi nombreux qu'intéressants avec le chef de service. En partenariat avec le SdE, la RGV a organisé plusieurs publications, ainsi que des visites très intéressantes, par exemple auprès de Energiepark – Guin – Düdingen.

**Innoreg.FR:** Chaque district compte sur les compétences de la nouvelle directrice pour confectionner des projets qui soient NPR compatibles.

**Tourisme:** Le tourisme en général, le tourisme veveysan en particulier, doivent trouver un nouveau souffle, de nouvelles idées. Les présidents des Offices du tourisme font d'ailleurs partie intégrante du comité de la RGV.

#### 7.7.5 Domaines de la DSAS

**Le Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV):** Le RSSV a atteint sa vitesse de croisière. Dans le bâtiment de l'ancien hôpital, il a géré l'aide et les soins à domicile, les services de puériculture, des ambulances et des curatelles.

Qui plus est, il loue certains de ses espaces libres aussi bien au Centre médical de la Veveyse (CMV), qu'aux EMS, dont les bâtiments sont en transformation.

Le Centre médical, justement, a offert de belles perspectives de prises en charge sanitaires pour les habitants de la région et a affiché une santé de fer.

**Social:** Les travaux de réfection des deux EMS se sont échelonnés sur l'ensemble de l'année. Ils sont à bout touchant, en ce qui concerne le Châtelet, à Attalens. Quant à la Maison St-Joseph, à Châtel-St-Denis, les nouveaux locaux sont terminés, les résidents logés. Reste l'ancien bâtiment qui, tout au long de 2017, sera en transformations.

**Logement en structure intermédiaire (LSI):** Afin d'utiliser au mieux les surfaces à disposition sur le site de l'ancien hôpital Monney, la commune de Châtel-St-Denis, le RSSV, ainsi qu'un privé doivent maintenant élaborer un PAD.

Les LSI projetés ne peuvent pas être mieux placés, à proximité immédiate du RSSV, du centre-ville et de la gare.

#### 2.1.6 Domaines de la DFIN

**RIE 3:** La réforme de l'imposition des entreprises a fait l'objet d'une soirée d'information donnée par la Direction et organisée, pour les aspects concrets, par les districts de la Glâne et de la Veveyse.

### 7.7.6 Domaines de la DAEC

**Service des constructions et de l'aménagement du territoire (SeCA):** Le travail de ce service est probablement le plus exposé et le plus complexe, ce qui permet d'emblée d'excuser un bon nombre de retards ou de problèmes.

Ajouté à cela, il faut dire que le développement s'est non seulement poursuivi, mais qu'il a entraîné avec lui son lot de complexités supplémentaires, à un point tel que les dossiers, même simples parfois, ont une fâcheuse tendance à la judiciarisation.

Service de la mobilité (SMo): La collaboration avec le Service de la mobilité, à l'instar de celle avec le chef de service, est excellente.

Les enjeux sont énormes pour la Veveyse, notamment en ce qui concerne la gare de Palézieux.

**TPF:** La collaboration est, là également, au top niveau.

### 7.7.7 Chancellerie

À noter, même si d'aucuns craignent le pire, que SyGEV a remarquablement bien fonctionné.

Quant aux craintes liées à la première utilisation du double Pukelsheim, elles ont très vite été dissipées.

Il faut saluer le travail remarquable des spécialistes.

## 7.8 Tableau des statistiques

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Plaintes et dénonciations	7685	8 191	1477	1 492	2555	2 887	3382	3 155	405	521	924	977	559	541
Tentatives de conciliation:														
<i>ayant abouti</i>	174	223	17	24	43	47	9	25	25	23	17	25	20	20
<i>ayant échoué</i>	76	94	8	12	37	47	12	24	15	9	23	37	16	15
Ordonnances pénales:														
<i>définitives</i>	7366	7 773	1433	1 430	2382	2 701	3294	3 034	365	475	870	899	510	497
<i>frappées d'opposition</i>	28	37	12	20	50	54	52	64	0	7	14	15	13	11
Recours administratifs	46	58	17	21	24	34	15	12	14	16	16	29	6	9
Permis de construire														
<i>délivrés</i>	517	550		338	418	500	275	279	204	201	291	340	155	156
<i>Refusés</i>	4	0		0	8	9	2	0	6	5	5	1	7	1
<i>Annulations de demandes de permis</i>	6	5		3	7	18	6	4	5	5	6	6	1	2
Permis de chasse	794	844	289	286	643	596	140	155	316	297	208	205	296	291
Permis de pêche	2265	2 209	1528	1 529	1778	2 304	4004	4 362	287	342	846	703	219	217
Permis et impôts pour les chiens	3252	3 981	2496	2 689	3256	3 198	1885	2 001	1951	1 938	2352	2 314	1510	1 498
Mises en bières	30	27	1	2	5	9	1	0	0	2	2	2	0	2
Autorisations diverses	3517	3 052	950	1 027	2131	2 261	1325	1 327	829	803	1078	1 060	501	533
Privation de liberté ( <i>mandat d'amener</i> )	43	36	1	2	35	39	6	6	12	14	1	3	1	0
Autorisations d'installer un	5	2	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	1	1

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse						
système de vidéosurveillance													
Admises	5	2	0	0	2	1	0	0	0	0	0	1	1
refusées	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0

## 8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : Pascal Toffel

### 8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a vécu une année 2016 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines. Du côté de la formation professionnelle, une évolution du nombre d'apprentis et des personnes en formation a été enregistrée. La hausse est significative plus spécialement du côté de la formation agricole.

Grangeneuve a accueilli plus de 150 personnes dans le cadre du Forum FILAGRO, la journée sur les filières agroalimentaires (lait et viande). La manifestation a permis de présenter les résultats des études des différents secteurs de production du canton de Fribourg.

Le Centre de conseils agricoles a mis sur pied ou collaboré à la mise en place de formations dans le cadre de l'Année internationale des légumineuses. Il a assuré l'organisation des Journées des fromages suisses AOP, qui ont eu lieu sur trois jours. La manifestation, qui a attiré quelque 7000 visiteurs, a pu se tenir grâce à la participation active de tous les collaborateurs et collaboratrices de Grangeneuve.

Le 17 mars 2016, le Grand Conseil a adopté le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre de 12 millions de francs pour la construction d'une nouvelle ferme laitière, la transformation du rural existant et l'extension de la halle de technologie agroalimentaire sur le site de Grangeneuve. La réaffectation de « La Grange Neuve » ainsi que les investissements sur le site de la ferme bio de Sorens ont été présentés dans le même message et accueillis favorablement par le Grand Conseil.

### 8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1126 élèves (1005 en 2015-2016).

#### 8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2016	2015
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	271	246
Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)	56	56
Apprentissage horticole (CFC et AFP)	139	148
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	38	43
Cours préparatoires à l'examen professionnel final pour maîtres jardiniers/ères	18	27
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden	33	16
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	81	84
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	36	28
Ecole de commerce, 20 semaines	12	11
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	45	37

L'évolution du nombre d'apprentis agricole est à la hausse. Cette tendance est réjouissante. Une particularité de la formation agricole est d'être à cheval sur les deux côtés de la Sarine. Un apprenti peut travailler dans une entreprise alémanique et suivre les cours en français et vice et versa. Un pas supplémentaire sera franchi dès 2017, avec

l'ouverture d'une classe bilingue et des cours donnés dans les deux langues. Cette nouvelle offre de formation renforce la position de Grangeneuve dans la formation agricole suisse.

En collaboration avec le service civil, Grangeneuve a mis sur pied un cours d'entretien des alpages et accueillera dès le printemps 2017 une centaine de jeunes qui viendront suivre cette formation. Ces civilistes seront ensuite affectés dans tout le pays et contribueront à la sauvegarde du paysage cultivé et à la promotion de la biodiversité dans les alpages.

### 8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2016	2015
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	33	25
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	24	15
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	63	76
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	111	115
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	45	51
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	14	10
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	--	17
Ecole supérieure technique agroalimentaire	14	16

La première classe de technologue en denrée alimentaire a obtenu son CFC selon la nouvelle ordonnance. La réforme est ainsi arrivée à son terme. Après avoir terminé en 2015 la réforme des technologues du lait au niveau CFC, la Société suisse d'industrie laitière, l'organisation du monde du travail de l'économie laitière, a initié en 2016 le début des réformes au niveau brevet professionnel et diplôme professionnel supérieur des technologues du lait. Ces réformes aboutiront en 2018 et 2019.

La nouvelle ordonnance de formation pour les employé-e-s et les gestionnaires en intendance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les premières procédures de qualification auront lieu en 2018, respectivement en 2019.

### 8.3 Economie laitière

La société de conseil en industrie laitière (CASEi) a vécu en 2016 sa dixième année d'activité. A cette occasion, elle a décidé d'étoffer le contenu des contrats de collaboration qu'elle propose à ses clients fromagers dans le but de toujours mieux servir et répondre à leurs besoins. CASEi développe son activité auprès de quelque 210 fromagers et 3600 producteurs de lait actifs dans les cantons Fribourg, Neuchâtel et Berne.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour ses clients. La mesure de la turbidité a été ajoutée à la liste des prestations de service. En 2016, le nombre de clients qui utilise le système Abo-plan-LAAF a augmenté. Ce service – qui propose des récapitulatifs sur le nombre et l'état des résultats d'analyses – est apprécié par la clientèle. L'utilisation du logiciel WebLISA permettant aux clients de consulter leurs résultats d'analyses en ligne est également en augmentation.

### 8.4 Prestations de service

En 2016, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

#### 8.4.1 Journées des fromages suisses AOP

Grangeneuve a ouvert ses portes au grand public et aux professionnels du 22 au 24 avril 2016 lors des Journées des fromages suisses AOP. L'objectif de la manifestation était de sensibiliser le grand public aux Appellations d'origine protégées et de faire découvrir les AOP fromagères produites en Suisse. Cette manifestation, qui a attiré plus de 7'000 personnes, a vu le jour à l'initiative de Grangeneuve, des Interprofessions du Gruyère et du Vacherin Fribourgeois ainsi que de l'Association suisse des AOP/IGP. De nombreuses animations pour petits et grands figuraient au programme. Elles ont attiré samedi et dimanche un large public, à l'image de l'atelier « Amuse-bouche » fréquenté par les parents et leurs enfants.

La journée de vendredi destinée aux professionnels (producteurs de lait, fromagers, affineurs, et acteurs du marché et des filières de valeur ajoutée) a été bien suivie. Ces spécialistes ont eu la possibilité d'échanger sur la situation actuelle et les défis de la branche. Les conférences ainsi que les ateliers autour du fil rouge « de l'herbe au fromage »



---

ont donné lieu à de très bons échos de la part des participants qui ont relevé la qualité des intervenants et l'intérêt des échanges entre professionnels des filières fromagères AOP.

#### 8.4.2 Forum FILAGRO

Grangeneuve a accueilli le 2 mars 2016 plus de 150 personnes dans le cadre du Forum FILAGRO, la journée sur les filières agroalimentaires (lait et viande). La manifestation a permis de présenter les résultats des études en cours de réalisation. Promouvoir la région est l'une des pistes à explorer en vue d'assurer un meilleur revenu aux producteurs. La journée, placée sous le thème « Lait et viande, quel avenir ? », a été l'occasion pour Bernard Lehmann, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de donner sa vision de l'agriculture. L'ancien professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a insisté sur l'importance du marché et de la plus-value.

#### 8.4.3 Visites de cultures et de prairies

Pour la deuxième année consécutive, un accent a été mis sur la présence des collaborateurs pour la réalisation d'événements sur le terrain. Dans ce contexte, le Centre de conseils agricoles a proposé aux agriculteurs fribourgeois, membres de la Vulg, 18 rencontres en allemand et 15 en français sur des thématiques diverses, notamment les grandes cultures, la gestion des rumex dans les prairies, les cultures associées BIO, le séchoir en grange et une démonstration de chisels de précision. Le succès a été au rendez-vous, puisque au total plus de mille personnes ont participé à ces visites.

Comme l'année passée, une soirée bilingue a été organisée sur la parcelle de la Tioleyre à Grangeneuve. Comme cette parcelle est utilisée en tant qu'outil pédagogique auprès du Centre de formation, les formateurs en entreprise ont également été invités à participer à la soirée avec leur apprenti. Le thème de la soirée a été défini afin de proposer une activité en lien avec l'Année internationale des légumineuses.

#### 8.4.4 Journée porcine 2016

Le 27 janvier 2016 a eu lieu à Grangeneuve la traditionnelle journée de formation continue pour la branche porcine. Septante-quatre personnes ont participé à cette manifestation dont 50 producteurs et 24 personnes impliquées dans la production porcine. Les agriculteurs étaient présents en plus grand nombre que les années précédentes. Cette fréquentation est certainement due à l'actualité du projet « Porcheries 2018 ». La journée bilingue a été suivie par 44 francophones et 30 personnes venant de Suisse allemande. Un tiers des Alémaniques venaient des cantons de Berne, St-Gall et Lucerne. La conférence du Hollandais Ad Van Wesel, de Cargill Animal Nutrition, portait sur les paramètres à prendre en compte pour l'homogénéité des porcs.

Afin de faire le lien avec le projet « Porcheries 2018 », l'après-midi était consacré à une présentation des maisons de construction. Le but était de répondre aux questions de producteurs de porcs sur les thèmes en lien avec la mise aux normes des porcheries. En effet, nombreux sont les producteurs qui ne savent pas encore ce qu'ils vont faire et qui cherchent encore la meilleure solution. Par ailleurs, une dizaine d'agriculteurs ont rejoint les participants du matin afin de s'informer sur ce thème. Cela démontre l'importance d'accompagner les agriculteurs dans leurs réflexions.

#### 8.4.5 Relait, le réseau d'exploitations en production laitière

Le réseau d'exploitation en production laitière « Relait » mis en place par Grangeneuve compte aujourd'hui une trentaine d'exploitations. Le fonctionnement du réseau se divise en deux parties : d'une part le suivi des troupeaux laitiers avec chaque mois le calcul d'un plan d'affouragement, qui constitue la base des récoltes de données et du contact avec les exploitations et d'autre part le développement de projets spécifiques avec les exploitations du réseau. Grâce aux séances organisées sur les exploitations des participants, les professionnels de la branche peuvent échanger sur les manières de faire et sur les défis à relever.

Les exploitations faisant partie du réseau ont émis le souhait de réaliser un projet sur la diminution des antibiotiques en production laitière. Le projet, qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2017, se déroulera en deux phases. Dans un premier temps, il est prévu d'analyser l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations grâce à une saisie systématique des données santé. Dans un deuxième temps, des stratégies pour diminuer l'utilisation des antibiotiques seront mises en place. Le



---

suivi de ces stratégies se fera directement par Grangeneuve avec l'organisation d'échanges au sein du réseau, de conseils sur les exploitations et des mises en valeur des résultats. Le projet est programmé sur une durée de trois ans.

## 8.5 Exploitations

L'accompagnement des apprentis et les tâches liées à la formation sont les activités régulières des exploitations. Ce qui requiert beaucoup de temps, d'organisation et de mise à disposition des ressources humaines. Cette activité a été plus difficile à remplir en 2016 compte tenu des absences de longue durée pour maladie de plusieurs collaborateurs.

### 8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve et la production porcine

La présence de la maladie BVD, qui nécessite le séquestre partiel de l'exploitation, l'analyse et le suivi vétérinaire de tous les veaux à la naissance, a été une des préoccupations majeures. La surveillance du cheptel prétérite grandement les ventes de bétail ou les transferts d'animaux. Pour la première fois, Grangeneuve a procédé avec succès à deux transferts d'embryons sur les meilleures génisses du troupeau.

Les résultats des grandes cultures sont désormais publiés en ligne, dès la récolte, sur le site [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch)

Les résultats zootechniques de reproduction chez les truies (28 porcelets sevrés par truie et par année) et les performances d'engraissement (924 grammes d'accroissement journalier) sont toujours à la pointe des mises en valeur par Suisag, le centre de prestations pour la production porcine. Grangeneuve a participé activement au programme Suis Sano, qui vise à réduire l'utilisation des antibiotiques dans la production porcine et à en garantir la traçabilité.

### 8.5.2 La ferme-école de Sorens

L'année 2016 est marquée par le système du vêlage saisonnier, avec plus de 60 naissances de veaux entre février et avril. Le test avec la détention en igloo est concluant et a permis de diminuer les traitements médicamenteux des veaux. Les récoltes de foin ont été tardives, ce qui signifie une qualité moyenne. Par contre, les regains ont été abondants et de bonne qualité.

Les résultats des porcs sont réjouissants du point de vue financier. Les questions de qualité du petit-lait sont encore en phase de recherches de solution pour garantir une qualité irréprochable.

### 8.5.3 Les jardins-école et Le Magasin

Depuis le printemps 2016, Le Magasin de Grangeneuve propose à la vente de nombreux produits de Bellechasse, avec un bon accueil de la clientèle. La gamme de produits du Magasin est complétée régulièrement par de nouveaux légumes produits par les jardins-école.

Les entretiens des extérieurs, en collaboration avec les horticulteurs en formation et les enseignants de Grangeneuve, prennent du temps dans les tâches journalières. Les aménagements horticoles du site de Grangeneuve (projet Amhort et Amsite) sont bien entretenus et contribuent à l'image et à la renommée de l'Institut.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur: [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch)

## 9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

---

Administrateur : Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

## 10 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2016 EPT	Comptes 2015 EPT	Ecart EPT
<b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>	<b>443.24</b>	<b>444.18</b>	<b>-0.94</b>
<b>Administration centrale</b>	<b>258.26</b>	<b>261.06</b>	<b>-2.80</b>
3400 / ICAS Secrétariat général	10.37	10.90	-0.53
3405 / ETCI Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	29.87	29.82	0.05
3410 / PREF Préfectures	41.36	42.29	-0.93
3415 / DECO Service des communes	7.90	7.83	0.07
3425 / AGRI Service de l'agriculture	24.98	24.92	0.06
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	83	82.82	0.18
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	60.02	61.72	-1.70
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
<b>Secteurs spéciaux, établissements divers</b>	<b>184.98</b>	<b>183.12</b>	<b>1.86</b>
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	169.51	167.63	1.88
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	14.23	14.25	-0.02
3461 / VIVU Vignoble du Vully	1.24	1.24	

**Rapport d'activité**  
Direction de l'économie  
et de l'emploi  
—  
2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>8</b>
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
<b>1.2</b>	<b>Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger</b>	<b>9</b>
<b>1.3</b>	<b>Tourisme</b>	<b>9</b>
1.3.1	Bilan touristique	9
1.3.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	10
<b>1.4</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>11</b>
<b>1.5</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>12</b>
<b>1.6</b>	<b>Législation</b>	<b>12</b>
1.6.1	Lois et décrets	12
1.6.2	Ordonnances et règlements	12
<b>2</b>	<b>Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)</b>	<b>13</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>13</b>
2.1.1	Promotion économique exogène	13
2.1.2	Promotion économique endogène	14
2.1.3	Création d'entreprises et innovation	15
<b>2.2</b>	<b>Les mesures de soutien en chiffres</b>	<b>17</b>
2.2.1	Soutien aux entreprises	17
<b>2.3</b>	<b>Nouvelle politique régionale</b>	<b>17</b>
<b>3</b>	<b>Service public de l'emploi (SPE)</b>	<b>17</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>17</b>
<b>3.2</b>	<b>Section chômage</b>	<b>18</b>
3.2.1	Assurance-chômage	18
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	18
3.2.3	Mesures actives du marché du travail (MMT)	18
A.	Mesures d'emploi	18
B.	Mesures de formation	19
C.	Mesures spécifiques	19
D.	Répartition du budget MMT	19
3.2.4	Médiation	19
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	19

---

3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	20
<b>3.3</b>	<b>Section Marché du travail</b>	<b>20</b>
3.3.1	Inspection du travail	20
3.3.2	Observatoire du marché du travail	21
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	21
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	22
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	22
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	22
3.3.7	Placement privé et location de services	22
<b>3.4</b>	<b>Section juridique</b>	<b>23</b>
3.4.1	Décisions en première instance	23
3.4.2	Décisions en deuxième instance	23
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral	23
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	24
<b>3.5</b>	<b>Section Organisation et support</b>	<b>24</b>
3.5.1	Statistiques	24
3.5.2	Informatique	24
3.5.3	Logistique	24
3.5.4	Communication et traduction	24
3.5.5	Projets et formations	25
<b>3.6</b>	<b>Finances et controlling</b>	<b>25</b>
<b>4</b>	<b>Caisse publique de chômage (CPCh)</b>	<b>25</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>25</b>
<b>4.2</b>	<b>Activités courantes</b>	<b>25</b>
<b>4.3</b>	<b>Prestations versées aux bénéficiaires</b>	<b>26</b>
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	26
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	26
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	26
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	26
4.3.5	Indemnités versées	26
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	26
<b>5</b>	<b>Service du registre du commerce (SRC)</b>	<b>27</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>27</b>
5.1.1	Activités courantes	27
5.1.2	Evènements particuliers	27
<b>5.2</b>	<b>Statistiques</b>	<b>27</b>
5.2.1	Etat des sociétés actives	27

---

5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	28
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	28
<b>5.3</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>28</b>
<b>5.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>28</b>
<b>6</b>	<b>Service de l'énergie (SdE)</b>	<b>29</b>
<hr/>		
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>29</b>
6.1.1	Généralités	29
6.1.2	Activités courantes	29
6.1.3	Projets en cours	29
<b>6.2</b>	<b>Formation</b>	<b>29</b>
6.2.1	Programme de formation continue	29
6.2.2	Promotion/formation pour professionnels	29
6.2.3	Promotion/formation pour la jeunesse	30
<b>6.3</b>	<b>Procédures d'autorisation de construire</b>	<b>30</b>
6.3.1	Demandes de permis de construire	30
6.3.2	Préavis PAL/PAD	30
6.3.3	Installations de réfrigérations et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	30
6.3.4	Gaz naturel	30
6.3.5	Lignes haute tension	31
<b>6.4</b>	<b>Programme d'encouragement en matière d'énergie</b>	<b>31</b>
6.4.1	Installations de chauffage au bois	31
6.4.2	Installations solaires thermiques	31
6.4.3	Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie®-P/A	31
6.4.4	Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique	31
6.4.5	Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile	31
6.4.6	Réseaux hydrauliques (distribution de chaleur)	31
6.4.7	Programme Bâtiments	31
6.4.8	Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques	31
6.4.9	Couplages chaleur-force	31
6.4.10	Remplacement de chauffe-eau électriques	31
6.4.11	Cité de l'énergie pour les communes	31
<b>6.5</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>32</b>
<b>6.6</b>	<b>Législation</b>	<b>32</b>
<b>7</b>	<b>Service de la statistique (SStat)</b>	<b>32</b>
<hr/>		
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>32</b>
7.1.1	Collecte de données	32
7.1.2	Exploitation des données	32

7.1.3	Diffusion des résultats	33
7.1.4	Conseil	33
<b>7.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>33</b>
<b>7.3</b>	<b>Collaboration intercantonale et avec la Confédération</b>	<b>33</b>
<b>8</b>	<b>Service du logement (SLog)</b>	<b>34</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>34</b>
8.1.1	Marché du logement	34
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	34
8.1.3	Suivi des aides octroyées	35
8.1.4	Réserves de terrains	35
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	35
8.1.6	Commission cantonale du logement	35
8.1.7	Collaborations intercantionales	35
8.1.8	Affaires contentieuses	35
8.1.9	Politique du logement	36
8.1.10	Politique d'information	36
<b>9</b>	<b>Service de la formation professionnelle (SFP)</b>	<b>36</b>
<b>9.1</b>	<b>Activités</b>	<b>36</b>
<b>9.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>37</b>
9.2.1	Charte de la formation professionnelle	37
9.2.2	Classification des fonctions cadres de l'enseignement	37
9.2.3	Validation des acquis (VAE)	38
9.2.4	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs	38
9.2.5	Ouvrage historique sur la formation professionnelle	39
<b>9.3</b>	<b>Formation</b>	<b>39</b>
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	39
9.3.2	Enseignement professionnel	39
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	40
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	40
9.3.5	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	40
9.3.6	Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	40
9.3.7	eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués	41
9.3.8	Cours interentreprises	41
9.3.9	Formation professionnelle supérieure et continue	41
9.3.10	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	42
<b>10</b>	<b>Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)</b>	<b>42</b>



---

<b>10.1</b>	<b>Généralités</b>	<b>42</b>
<b>10.2</b>	<b>Organes</b>	<b>42</b>
<b>10.3</b>	<b>Étudiants et étudiantes</b>	<b>43</b>
<b>10.4</b>	<b>Evènements marquants</b>	<b>45</b>
<b>11</b>	<b>Etat de personnel</b>	<b>47</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Beat Vonlanthen jusqu'au 16 décembre 2016, Olivier Curty dès le 16 décembre 2016

Secrétaire général : Christophe Aegerter

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activités courantes

En 2016, la Direction de l'économie et de l'emploi a établi d'importants rapports, notamment sur la stratégie énergétique pour les années 2010 à 2015. L'analyse a ainsi permis de constater que pratiquement toutes les mesures définies dans cette stratégie étaient réalisées ou en cours de réalisation, à l'exception de l'obligation de remplacer les chauffages et chauffe-eau électriques refusée par le peuple fribourgeois en votation du 25 novembre 2012. Par son rapport sur un postulat déposé en 2014 par les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker, l'Union fribourgeoise du Tourisme a, quant à elle, établi l'inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement du tourisme fribourgeois. Il est ressorti de cette analyse que les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, d'ici son échéance à 15 ans, restaient intactes, pour autant que les conditions-cadres nécessaires soient mises en œuvre, que des investisseurs s'engagent dans les réalisations prévues et que les instances politiques mettent les moyens à disposition pour soutenir les projets prioritaires.

L'année 2016 a également été consacrée à l'établissement ou à la révision de plusieurs textes légaux ou directives, notamment le règlement sur gestion financière et les normes comptable de la HES-SO//FR et le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la direction.

La fin de l'année écoulée a finalement été marquée par l'échéance du mandat de Conseiller d'Etat de M. Beat Vonlanthen, élu au Conseil des Etats lors des élections fédérales de l'automne 2015, et par conséquent, du double mandat assuré par celui-ci en 2016.

### 1.1.2 Evénements particuliers

Au mois de novembre 2015, la société Tetra Pak annonçait l'arrêt progressif de ses activités à Romont pour le 31 décembre 2016, avec la mise en vente de son site de production dès le début de l'année 2017. Suite aux diverses démarches entreprises par la Promotion économique, le Conseil d'Etat a alors estimé que l'Etat de Fribourg avait un intérêt à racheter rapidement cet objet, afin de garantir une valorisation optimale de son potentiel économique.

De manière générale, cette décision de fermeture est intervenue dans un contexte économique difficile pour les activités industrielles, lié au coût du franc suisse et aux incertitudes dans les relations avec la communauté européenne. Il était donc nécessaire pour l'Etat de mener de manière active une stratégie de revalorisation des sites industriels qui s'inscrit dans un cadre de politique foncière active. En parallèle, la Direction de l'économie et de l'emploi, par l'intermédiaire de la Promotion économique, a continué ses travaux en vue de l'établissement d'une politique de soutien à la compétitivité économique cantonale, qui se concrétisera par une modification de la loi sur la promotion économique (LPEc ; RSF 900.1) dans le courant de l'année 2017.

Parmi les faits marquants, il sied également de mentionner les difficultés de trésorerie dans lesquelles s'est retrouvée la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA au début de l'année 2016. Chargée de construire et d'exploiter le quartier d'innovation blueFACTORY (ancienne brasserie du Cardinal), la société a été affectée financièrement par le retard de la mise en exploitation de bâtiments et par une sous-estimation de ses charges opérationnelles. La situation a pu être assainie par l'octroi de prêts pour un total de 10 millions de francs, accordés par ses actionnaires Etat et Ville de Fribourg.

## 1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2016, 12 décisions, soit :

- > 6 décisions accordant l'autorisation ;
- > 2 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 2 radiations de charges ;
- > 1 constat de retrait ;
- > 1 aliénation (art. 2 al. 2 lit. b LFAIE, art. 5 et 18a al. 2 OAIE).

Les 6 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'art. 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'art. 8 al. 2 ;
- > 5 logements de vacances :

---

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	1
Secteur Veveyse	2
Secteur Intyamou	2
Secteur Singine	0
<b>Secteur Bulle</b>	<b>0</b>

---

## 1.3 Tourisme

### 1.3.1 Bilan touristique

Faisant face au défi monétaire, l'hôtellerie suisse enregistre une baisse modérée de 0,3 % soit 96 000 nuitées. La clientèle indigène maintient pour la 4<sup>e</sup> année consécutive sa courbe ascendante avec une hausse de 1,2 %. A l'inverse, la demande asiatique recule de 3,4 % et les nuitées européennes de 1,5 % avec la plus importante diminution absolue pour l'Allemagne (-149 000 nuitées).

Tous types d'hébergement confondus, Fribourg Région compte 1 701 886 nuitées. A l'image des autres régions de montagne, le résultat global se solde par une baisse de 3,7 %, soit – 66 184 unités. Au niveau hôtelier, le canton connaît également une légère diminution de ses nuitées de l'ordre de 1,3 %.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise enregistre en 2016 une baisse de 4,5 %, soit – 60 766 unités. La transformation de résidences secondaires en primaires ainsi que la location de chalets et appartements de vacances à des résidents primaires débouchent sur une diminution des nuitées dans ces deux catégories, une érosion confirmée à regret au fil des ans.

La fréquentation des lieux dits d'excursion fluctue au gré de la météo. Si le 1<sup>er</sup> semestre 2016 se révèle très humide, les mois d'août, de septembre et de décembre bénéficient d'un ensoleillement supérieur à la moyenne. La Maison Cailler conserve son attractivité avec une belle croissance de 6,7 %, soit + 411 864 visiteurs. Le Papiliorama à Kerzers, le Musée d'histoire naturelle et l'Espace J.-Tinguely – N. de St Phalle à Fribourg affichent de magnifiques résultats, avec une hausse de 14,8 %, respectivement 21 et 28,3 %.

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 63,4 % de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 82,5 % dans la parahôtellerie pour s'abaisser à 49 % sur les lieux de visite. La France arrivée en 2<sup>e</sup> position voit avec satisfaction sa part de marché évoluer de 3,6 % tout comme celle de la demande italienne (+14,4 %).

### 1.3.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2016, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism sur les thèmes des spécialités fribourgeoises et du « Lean Destination Management » avec plus de 150 participants à chaque reprise ;
- > l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du bracelet novateur « Be my guest », une carte d'hôte cantonale offrant de nombreux avantages aux hôtes de Fribourg Région - un projet soutenu par la Nouvelle Politique Régionale ;
- > Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nadine Gobet/Yvan Hunziker portant sur l'analyse des infrastructures existantes, la définition des axes stratégiques régionaux, ainsi que l'identification des projets de pérennisation et de développement futur du tourisme fribourgeois ;
- > la poursuite de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de chiffrer à 1,32 milliard la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > le suivi du projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences touristiques de Fribourg Région et une simplification des structures touristiques, un projet bénéficiant du soutien du programme d'encouragement Innotour de la Confédération ;
- > le développement de l'Observatoire fribourgeois du Tourisme par l'augmentation de prestataires fournissant des données, à l'image des hébergements parahôteliers et les premières statistiques issues du traitement des données fournies par la carte d'hôte cantonale ;
- > la préparation d'un projet de plateforme novatrice de tourisme collaboratif sur la base des mots-clés : authenticité, expérience, tradition et partage, mettant ainsi le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg à portée de « clic » ;
- > l'augmentation par le Conseil d'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sur proposition du Comité de l'UFT, de la taxe cantonale de séjour restée inchangée depuis 2001, permettant de financer les prestations en faveur des hôtes fournies par l'UFT ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (4<sup>e</sup> édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Romont, journées « Slow Up » du Lac de Morat et de la Gruyère) ainsi que la plus grande manifestation sportive annuelle Estavayer 2016, Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de « Fribourgissima Image Fribourg » dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple de la « Commission Hébergement » de GastroSuisse, la « Commission développement des marchés » et le « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme) ;
- > la vice-présidence par Thomas Steiner, directeur de l'UFT, de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Charmey, Crésuz, Jaun, La Berra, Romont, Schwarzsee et Villars-sur-Glâne - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France et Belgique; cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005 en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales du canton (OT Estavayer-le-Lac et Région, Fribourg Tourisme et Région, OT Châtel-St-Denis/Les Paccots et la Région, La Gruyère Tourisme, Association régionale du Lac, SD Romont et sa Région, Schwarzsee Tourismus) ;

- > en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, l'accueil par les services de l'UFT de quelque 43 représentants de médias touristiques et 49 médias, en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, de Grande-Bretagne, de Slovaquie, d'Ukraine, de Chine, de Corée, des Etats-Unis, de Malaisie, du Japon et d'Australie ;
- > la migration de la plateforme cantonale internet, soit 8 sites, vers la nouvelle plateforme développée par Edsi-tech en collaboration avec l'OTV ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet [www.fribourgregion.ch](http://www.fribourgregion.ch), de la version mobile et de l'application Fribourg Région ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton ; la gestion de la page Facebook, des comptes Twitter, Flickr, Instagram et Pinterest de Fribourg Région ;
- > la mise en ligne par le département Incoming de 20 offres forfaitaires interrégionales ;
- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures « Fribourg Région - Guide principal », les documents promotionnels « Meeting » et « Highlights », la carte panoramique, la très appréciée pocket card ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre (AFRP) ;
- > la gestion par l'UFT – avec les Organisations touristiques régionales – de la plateforme de réservation TOMAS (Touristic Online Management System) pour l'hôtellerie, la parahôtellerie et les offres forfaitaires ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2016, de seize (des dix-sept) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée de Fribourg Région, renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre (AFRP) ;
- > la coordination et l'entretien du réseau pédestre cantonal fort de 1800 kilomètres ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers – soit environ 700 kilomètres, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle s'est ajouté plus de 1,38 millions de francs de taxe cantonale de séjour, affecté au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2016, un actif de 2 473 693 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 666 187 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hotel zum Wasserfall à Jaun : rénovation et transformation de l'établissement ;
- > Centre Sportif et Culturel Romont à Romont : création d'un dortoir et d'un parc aventure ;
- > Domaine de Notre-Dame de la Route à Villars-sur-Glâne : rénovation et transformation de l'établissement ;
- > Hôtel-restaurant Le Vieux Chalet à Crésuz : rénovation complète de l'établissement ;
- > Hôtel Cailler à Charmey : aménagement d'un tea-room chocolaterie et d'un atelier-laboratoire dans l'établissement.

## 1.4 Collaborations intercantionales

### Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

L'assemblée générale de la CDEP a siégé à une reprise en 2016, alors que le groupe de travail s'est réuni deux fois. Ces deux instances ont traité notamment :

- > de la mobilisation du potentiel de main-d'œuvre nationale dans le contexte du marché du travail et du contingent de main-d'œuvre en provenance d'Etats tiers ;

- > de la loi sur les heures d'ouverture des magasins.

### **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)**

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à trois reprises en 2016 et a notamment traité :

- > du programme de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), notamment des axes du programme de mise en œuvre (PMO) 2016-2019 pour la CDEP-SO ;
- > de diverses prises de position sur des consultations.

### **Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)**

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé trois fois en 2016, alors que le Bureau s'est réuni à sept reprises.

Ces deux instances ont traité notamment :

- > des orientations des politiques climatique et énergétique ;
- > de l'intégration de la stratégie de réseau suisse et des voisins européens ;
- > de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et du programme « bâtiments » ;
- > de l'initiative pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire »).

## **1.5 Affaires contentieuses**

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2016 est la suivante :

Recours déposés	17
Recours traités	18
Dont :	
Admis	0
Partiellement admis	1
Rejetés	12
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	0
Encore pendants à la DEE au 1er janvier 2017	10

## **1.6 Législation**

### **1.6.1 Lois et décrets**

- > Décret du 15 mars 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016-2019 ;
- > Décret du 14 juin 2016 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société blueFactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

### **1.6.2 Ordonnances et règlements**

- > Ordonnance du 24 mai 2016 modifiant le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi ;
- > Ordonnance du 23 août 2016 modifiant l'ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle ;
- > Ordonnance du 23 août 2016 approuvant le règlement sur la gestion financière et les normes comptables de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale ;
- > Ordonnance du 30 août 2016 indiquant les effectifs au 31 décembre 2015 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg ;
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant le règlement sur l'énergie.

---

## 2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

---

Directeur : Jean-Luc Mossier

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Promotion économique exogène

La Promotion économique (PromFR) a soutenu en 2016 l'implantation dans le canton de Fribourg de onze nouvelles entreprises dont cinq sociétés d'origine suisse et six entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Russie, Brésil, Inde et Etats-Unis.

Les nouvelles entreprises implantées dans le canton de Fribourg en 2016 prévoient de créer une septantaine de nouveaux emplois à moyen terme.

On constate une tendance parmi les projets exogènes vers des sociétés technologiques, plus petites et plus jeunes, qui s'intéressent principalement à la Suisse pour son environnement propice à l'innovation. Grâce à son nouveau positionnement au travers de sa politique d'innovation et de projets comme blueFACTORY, Fribourg peut désormais faire valoir des arguments forts sur ce marché nouveau et orienté vers le futur. Par contre, les retours sur investissements liés à la croissance de ces jeunes sociétés sont par nature plus longs et plus aléatoires.

##### 2.1.1.1 Sociétés en provenance de l'étranger

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec le GGBa en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Chine et au Brésil. Ils ont également participé à des événements et séminaires organisés par Switzerland Global Enterprise (S-GE) en Suisse et à l'étranger.

Deux missions économiques ont été organisées au Brésil et en Chine sous l'égide de la Direction de l'économie et de l'emploi, missions auxquelles ont participé des entreprises et instituts académiques fribourgeois intéressés aux marchés brésiliens et chinois. La mission économique au Brésil, mise sur pied conjointement avec le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) et avec le soutien de S-GE (Invest in Switzerland), a conduit au lancement d'une plateforme d'échanges technologiques, le Swiss Technology Hub. La mission en Chine a notamment débouché sur la signature d'un mémorandum de collaboration entre la Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) et la School of Management de la Zhejiang University.

Les missions économiques et activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2016 dans le canton de Fribourg plus de 40 d'entreprises en provenance de 11 pays, dont la moitié par l'entremise de GGBa. La France, les Etats-Unis, la Chine, la Russie et le Brésil sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

Le travail au sein de l'association de promotion économique de Suisse occidentale GGBa a ainsi généré une vingtaine de visites d'entreprises dans le canton de Fribourg en 2016 et a permis de concrétiser quatre implantations devant créer une trentaine d'emplois à moyen terme.

##### 2.1.1.2 Implantation de nouvelles sociétés suisses

L'exercice 2016 a été marqué par une augmentation du nombre de projets accompagnés et par une forte baisse des investissements prévus. L'incertitude liée à la situation économique retient encore les entreprises industrielles ayant des projets d'investissements d'envergure. L'entreprise Scott Sports SA à Givisiez représente ainsi à elle seule plus de la moitié des investissements annoncés dans le cadre des projets accompagnés en 2016.



---

## 2.1.2 Promotion économique endogène

### 2.1.2.1 Guichet-entreprises

Plus de nonante sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une quinzaine d'entre elles ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

### 2.1.2.2 Développement d'entreprises existantes

De manière générale, la moitié des ressources de la PromFR sont attribuées au soutien d'entreprises existantes déjà établies dans le canton et ayant des projets d'extension ou de développement de produits. L'année 2016 a suivi cette logique : la PromFR a ainsi accompagné 11 projets de jeunes entreprises et 11 projets d'extension.

### 2.1.2.3 Cautionnement Fribourg

En 2016, 17 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de près de 3,5 millions francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements d'environ 10 millions francs.

Le nombre de projets soutenus est légèrement inférieur à celui de 2015 (20 cautionnements), tout comme le montant des cautionnements accordés (-0,15 million francs). Les projets soutenus devraient conduire à la création de 166 emplois à terme.

### 2.1.2.4 Gestion de sites industriels en transition

Durant l'année écoulée, la PromFR a poursuivi ses efforts visant à revaloriser les sites industriels laissés libres par des entreprises ayant quitté le canton. Cela s'est notamment concrétisé par le rachat du site Tetra Pak par l'Etat de Fribourg en septembre, confirmé par le Grand Conseil en novembre 2016. Le rachat de ce site industriel par le canton de Fribourg a notamment permis d'y pérenniser les activités de la société PharmaFocus, qui emploie près de 80 personnes à Romont et envisage d'y étendre ses activités à terme. La PromFR sera chargée de la gestion du budget d'exploitation du site dès le transfert de propriété à l'Etat le 1<sup>er</sup> avril 2017. En fin d'année 2016, la PromFR a ainsi organisé en conséquence l'exploitation technique future du site et la relation avec le locataire actuel. Plusieurs projets d'implantation d'entreprises sont par ailleurs au niveau d'études de faisabilité sur ce site. Des décisions devraient tomber en 2017.

Durant l'automne 2016, la PromFR a travaillé directement sous le pilotage de la DAEF (Délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat) pour mener à bien l'opération de rachat des actifs immobiliers du groupe Elanco à Marly et St-Aubin. Cette opération, avec une fenêtre d'opportunité extrêmement courte, s'est terminée par la signature d'un contrat de vente le 22 décembre 2016, prévoyant une entrée en jouissance le 1<sup>er</sup> juin 2017, sous réserve de l'acceptation de l'enveloppe budgétaire par le Grand Conseil en mars 2017. Des études complémentaires sont en cours pour alimenter les réflexions sur les scénarios de valorisation future des bâtiments de St-Aubin.

### 2.1.2.5 Politique économique

Dans le cadre de ses activités liées au maintien et au développement de conditions-cadre compétitives, la PromFR a préparé 59 prises de position sur des interventions parlementaires ou des consultations cantonales ou fédérales en lien avec des objets potentiellement sensibles d'un point de vue économique. D'autre part, la PromFR s'est prononcée à 24 reprises sur des consultations liées à des questions d'aménagement du territoire.

L'année 2016 a été marquée par des travaux importants dans le but de redéfinir le catalogue des mesures de promotion économique, qui se traduiront par une révision partielle de la Loi sur la promotion économique (LPEc). Cette dernière prend en compte la nécessité pour l'Etat de soutenir les entreprises dans leurs efforts d'adaptations structurelles aux profondes mutations économiques en cours. Le Conseil d'Etat a validé les grands axes de cette révision, qui devrait être mise en consultation en 2017. Organisées en quatre volets, ces mesures porteront notamment

---

sur le soutien à l'innovation (non seulement dans le développement de nouveaux produits, mais également dans l'intégration de nouveaux processus et de nouveaux marchés), le financement des jeunes entreprises, le soutien à l'investissement industriel au travers de mesures de cautionnement, ainsi qu'un effort particulier sur les relations Etat-économie.

### 2.1.3 Création d'entreprises et innovation

#### 2.1.3.1 blueFACTORY et ses plateformes technologiques

Le rôle grandissant des plateformes technologiques comme nœuds de croissance, mais également comme points de différenciation en matière d'attractivité de notre canton, se concrétise et devient manifeste. Toutes ces plateformes sont entrées en 2016 dans une phase opérationnelle et elles confirment déjà leur capacité à servir une promotion économique proactive, orientée sur des niches technologiques différenciantes pour le canton de Fribourg. Un représentant de la PromFR fait partie de chaque comité/conseil pour assurer une liaison efficace de chaque plateforme avec les activités de la PromFR.

Ainsi, le Biofactory Competence Center (BCC) est en train de devenir un lieu de formation central pour les opérateurs de l'industrie biopharma en Suisse. Il constitue un produit phare pour établir un réseau relationnel privilégié avec les dirigeants de l'industrie de production biopharma au niveau mondial. Diverses opérations de promotion proactives ont été menées en collaboration avec le BCC en 2016.

Le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) est également en phase de croissance et a établi son infrastructure d'équipements (microscopie, séquençage ADN) sur le site blueFACTORY. Il a contribué activement à la mise en contact de la PromFR avec des entreprises brésiliennes à Rio pendant la mission au Brésil en août 2016. Des premiers résultats de ces démarches pourraient se réaliser en 2017 déjà.

Le Smart Living Lab (SLL) permettra, au travers du SIP (Swiss Innovation Park) et en collaboration avec SG-E, de positionner Fribourg dans un réseau international de promotion sur la thématique de l'habitat du futur. Compte tenu de la nature plus fondamentale des recherches réalisées au SLL, le retour en termes de prospection économique est moins immédiat et prendra quelques années à se développer.

Au sein d'Innosquare, la PromFR a soutenu activement (via divers canaux de financement) le développement :

- > du nouveau cluster Food & Nutrition, avec qui une réflexion de fond a notamment été engagée sur l'innovation dans le secteur agro-alimentaire, en collaboration avec les services de la DIAF ;
- > de la plateforme ROSAS, avec qui des premiers contacts proactifs vers des entreprises allemandes ont été réalisés en 2016 ;
- > de la plateforme iPrint, y compris son déménagement à fin 2016 au Marly Innovation Center (MIC), mieux adapté à sa croissance rapide. Des programmes de promotion commune PromFR/iPrint auprès d'entreprises internationales du secteur digital printing sont prévus en 2017.

Outre le site de blueFACTORY, la PromFR a collaboré activement avec les sites technologiques du MIC à Marly et du Vivier à Villaz-St-Pierre. Plusieurs sociétés technologiques exogènes ont été implantées sur ces deux sites en 2016.

#### 2.1.3.2 Seed Capital Fribourg

La fondation Seed Capital gère le budget alloué au capital d'amorçage des entreprises (prêts jusqu'à 200 000 francs, remboursables). Malheureusement, cette mission importante pour soutenir les créateurs d'entreprise est en quasi-standby depuis presque deux ans, la fondation ayant épuisé son capital dans les prêts en cours. Un refinancement urgent des moyens alloués pour le capital d'amorçage est nécessaire. Il s'agit d'un des volets de la révision de la LPEc prévue pour 2017.

### 2.1.3.3 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF SA) a pour mission de financer des entreprises innovantes et créatrices d'emplois dans le canton. Trois nouveaux investissements ont été soutenus par CRF SA en 2016, dont les deux premiers représentent des compléments à une participation déjà existante. A la fin de l'année 2016, CRF SA détient des participations dans le capital-actions de douze sociétés. Ces entreprises totalisent plus de 120 emplois.

### 2.1.3.4 Prix à l'innovation du canton de Fribourg

Le Prix à l'innovation du canton de Fribourg, qui a été décerné pour la première fois en 1991, a fêté son 25<sup>e</sup> anniversaire en 2016. Au total, 33 entreprises ont soumis un dossier de candidature dans le cadre du Prix à l'innovation 2016-2017 du canton de Fribourg, cinq de plus que lors de l'édition précédente. Le jury a retenu six finalistes, à savoir trois pour le Prix Entreprise et trois pour le Prix Start-up.

Frewitt fabrique de machines SA à Granges-Paccot a remporté le Prix Entreprise, alors que le Prix Start-up a été décerné, suite au vote du public, à l'entreprise PMFch SA à Marly. La mention Cleantech est quant à elle revenue à Samvaz SA à Châtel-St-Denis. Le premier Swiss Startup Summit Award a été remis à Softcar SA à Fribourg lors de cet événement qui a rassemblé plus de 500 invités à Forum Fribourg. La PromFR a organisé cette manifestation en collaboration avec la Banque Cantonale de Fribourg.

### 2.1.3.5 Nouvelle politique régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions et la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. Une attention particulière est aussi accordée au tourisme du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place de la nouvelle stratégie arrêtée dans le programme cantonal de la NPR 2016–2019. Grâce à l'expérience acquise et à un cadre stratégique mieux défini, il a été possible de concevoir un programme mettant davantage en lumière la volonté du canton de Fribourg d'intégrer son système d'innovation de manière transversale avec tous les acteurs clés présents sur le territoire cantonal et suisse.

A cette fin, le projet phare mis en place en 2016 est la plateforme de technologie et d'innovation INNOSQUARE, qui se compose des trois centres de compétences Robust and Safe Systems Center Fribourg (ROSAS), Digital Printing (DPCC) et Plastic Innovation (PICC) ainsi que d'une entité de développement de clusters qui comprend Swiss Plastics Cluster (SPS), Cluster énergie & bâtiment (CEB) et Cluster Food & Nutrition (CFN). De manière générale, INNOSQUARE se veut un écosystème entrepreneurial et d'innovation sur le site du quartier d'innovation blueFACTORY. L'association, qui est à disposition de toutes les entreprises du canton voulant accéder aux technologies de pointe dans les domaines retenus, mettra à disposition son laboratoire de prototypage, de test et de validation. Ces projets sont essentiels pour renforcer l'attractivité, la performance et la compétitivité du canton de Fribourg.

La NPR continue à appuyer les entreprises fribourgeoises à travers des projets collaboratifs. Ces derniers visent à encourager un groupe d'entreprises à participer ensemble au développement de nouvelles connaissances importantes pour l'économie régionale. Elles sont ensuite libres de développer à titre individuel des produits et de commercialiser les résultats de la phase collaborative initiale.

Un coaching performant (platinn, Fri Up, Cleantech Fribourg) est toujours à disposition des acteurs économiques, sans oublier le soutien à la valorisation de friches industrielles et à une politique de soutien touristique permettant de générer de nouveaux investissements et des nouveaux produits touristiques ayant pour buts la valorisation des singularités fribourgeoises.

## 2.2 Les mesures de soutien en chiffres

### 2.2.1 Soutien aux entreprises

#### 2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 22 projets réalisés en 2016, onze entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et deux sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 0,75 million francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (Fr.)
Aides financières en faveur des entreprises en 2016	2 430 333
Aides financières en faveur des entreprises en 2015	2 489 667

#### 2.2.1.2 Allègements fiscaux

Parmi les 22 projets réalisés en 2016, deux sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux. Le nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
74	65	68	60	54	51

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014 et 2015 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation partielles d'entreprises (fusions / scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011, 2012, 2013 et 2014 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre de nouveaux allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

## 2.3 Nouvelle politique régionale

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2016-2019 dispose d'un budget de 25,9 millions de francs. En 2016, la NPR a permis le soutien de 15 projets relevant des stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière (11 projets en 2015).

# 3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

## 3.1 Activités

Contribuer à un marché du travail équilibré a été l'objectif principal du Service public de l'emploi (SPE) pour l'année 2016. Il s'est décliné en deux axes principaux : renforcer les contacts avec les entreprises et informer les personnes actives sur les prestations du Service.

Les manifestations organisées par le SPE dans le cadre des 20 ans de la création en Suisse des Offices régionaux de placement (ORP) ont notamment permis de concrétiser cet objectif. Des événements ont été mis sur pied tout au long

---

de l'année avec pour dessein de rapprocher le Service de ses publics et de promouvoir auprès d'eux l'image des ORP. « Petits déjeuners employeurs » pour les entreprises, « Job dating » pour les demandeurs d'emploi et les agences de placement, « Premiers pas sur le marché du travail » pour les jeunes, « Journées Portes ouvertes » pour les partenaires figurent parmi les 26 « rendez-vous » organisés et auxquels plus de 2000 personnes ont participé.

## 3.2 Section chômage

### 3.2.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage a baissé dans le canton, passant de 3,4 % en janvier à 3,1 % en décembre (3,5 % en décembre 2015). En 2016, le taux moyen de chômage s'est établi à 2,8 % de la population active (3 %) et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national (3,3 %). La courbe des demandeurs d'emploi était à 5,5 % en début d'année, puis a baissé jusqu'à 4,6 % en juillet pour remonter au taux initial de 5,5 % en décembre (5,9 %). Au 31 décembre, 9019 demandeurs d'emploi étaient recensés (9000). En 2016, 1387 (1332) personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

### 3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création, les PI+ ont accompagné 1001 personnes : 382 (38 %) sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

En juin, la mesure Pro50+ a été officiellement lancée. Créée en collaboration avec la section cantonale de Pro Senectute, elle met en relation un demandeur d'emploi senior avec un retraité bénévole qui l'épaula de manière active dans sa situation de chômeur et sa recherche de travail (création ou mise à jour du CV, activation du réseau, simulation d'entretiens, etc.). Neuf retraités ont encadré 30 bénéficiaires depuis le mois de juin. Au 31 décembre, quatre ont décroché un emploi ou un gain intermédiaire et quatre ont obtenu une mesure complémentaire pour augmenter leur employabilité (cours, programme d'emploi temporaire, etc.).

### 3.2.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

#### A. Mesures d'emploi

En 2016, 2085 (2049 en 2015) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 69 % (69 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 10 % (12 %) auprès d'associations à but non lucratif et 21 % (19 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2015-2016, 415 (391) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

55 (64) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

## B. Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 6672 (6012) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 51 % (51 %); langues : 29 % (30 %); informatique : 5 % (5 %); autres : 15 % (14 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les deux EPCO fribourgeoises, FRee Trading et free win, ont accueilli au total 168 (168) assurés durant l'année.

1346 (1090) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

## C. Mesures spécifiques

Parmi les 675 (613) mesures spécifiques octroyées, 68 % (66 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 21 % (22 %) des soutiens à une activité indépendante, 7 % (8 %) des allocations de formation et enfin 4 % (4 %) des contributions aux frais de déplacement.

## D. Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 21 millions (20,7 millions) englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2016, 39 % (38 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 42 % (43 %) aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 19 % (19 %) aux semestres de motivation (SEMO) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 1,95 millions de francs des mesures destinées aux jeunes (PréFo et Avenir 20-25 ans).

## Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 176 (132) contrats LEMT ont été octroyés dont 46 % (42 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 54 % (58 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 3 mois.

### 3.2.4 Médiation

La médiation, directement subordonnée au Secrétariat général, est destinée aux assurés qui rencontrent des difficultés (avec les ORP, les caisses de chômage, etc.). Depuis janvier 2016, la fonction est occupée par une nouvelle médiatrice.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi s'est poursuivie, avec un nombre important des mouvements. Malgré des problèmes moindres dans la gestion des dossiers, les appels à la médiation sont plus fréquents. Ceci est notamment le reflet d'une meilleure visibilité, due au rapprochement relationnel opéré auprès des services et au niveau associatif : affichage et distribution de cartes de visite systématiques, explication de la mission.

En 2016 ont eu lieu au total 131 (107 avec les interventions auprès des services) entretiens pour un dossier ouvert en 2015 et 50 nouveaux dossiers. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier et entreprises avec l'accord de l'intéressé. Finalement, en termes d'aide à la personne, que ce soit par une écoute attentive ou des résultats administratifs concrets, la médiation permet à 92 % des situations de trouver une issue positive, confirmant amplement le bien-fondé de cette prestation.

### 3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.



En lien avec la politique cantonale d'aide aux chômeurs de longue durée, le Conseil d'Etat a confié à la Commission CII la mission de repositionner sa stratégie plus en amont dans la trajectoire du chômage. En 2016, la Commission CII a poursuivi la concrétisation de sa nouvelle stratégie, dont l'implémentation est prévue au printemps 2017. Des groupes de travail ont permis de définir les modalités de fonctionnement. Pour faciliter la transition, les Espaces de coordination CII se sont concentrés sur la clôture des situations complexes et les nouvelles situations ont ainsi été limitées.

### 3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la 1<sup>re</sup> année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (semestre de motivation ou de préformation, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2015/16, 1'214 dossiers de jeunes ont été pris en charge.

Le travail de la Commission s'est concentré en 2016 sur l'optimisation du dispositif : une analyse de l'architecture du dispositif et du fonctionnement a été menée. Par le biais de l'action Last Minute, qui prend en charge durant l'été les jeunes qui recherchent une place d'apprentissage, 99 jeunes ont été soutenus dans leurs démarches.

## 3.3 Section Marché du travail

### 3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 401 (421) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 46 (55) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 499 dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition à des poussières, des solvants, des huiles de coupe ou encore sur les conditions climatiques des locaux. En outre, une investigation particulière a été entamée, visant les problèmes d'exposition des travailleurs aux isocyanates dans les entreprises de peinture en carrosserie.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 28 (27) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet de cinq modifications d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO*	
	2015	2016	2015	2016
Travail de nuit	101	142		183
Travail du dimanche	141	155		291
Travail en continu	2	-		5
Travail en 3 équipes	1	-		-



	Permis délivrés par le SPE	Permis délivrés par le SECO*	
Service de piquet	1	-	129
Total	246	297	339

\*Suite à l'introduction du nouveau système de gestion du SECO « TACHO », la comptabilisation a été modifiée. Les chiffres ne peuvent pas être comparés aux années précédentes, ni être additionnés (par ex. : un permis pour le travail de nuit et des jours fériés sera comptabilisé dans les catégories « travail de nuit » et « travail du dimanche »).

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2015	2016
Agrandissements (transformations) industriels	31	19
Autorisations d'exploiter	18	11
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1 003	1 256
Total	1 052	1 286

### 3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire Romand et Tessinois du marché de l'Emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence Romande et Tessinoise des Offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » ;
- > rapport sur le parcours et l'activation des demandeurs d'emploi en Suisse romande (décembre 2016) ;
- > maintenance et développement (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers ([www.ricrac.ch](http://www.ricrac.ch)) ;
- > publication de la mise à jour des données 2015 sur « L'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » (septembre 2016) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2016) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2016) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2016).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données pour le Bureau de surveillance du marché du travail (BSMT) et à la rédaction des rapports pour le SECO et pour la DEE.

### 3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe cantonal découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

### 3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de M. Michel Pittet, ancien Conseiller d'Etat, n'a pas dû intervenir en 2016.

### 3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2016 que sont les transports routiers et les agences de placement privé et location de services.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 409 (550) contrôles portant sur 747 (1523) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 152 485 (110 175) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le SMT a traité les annonces pour 6166 (5520) travailleurs, dont 2399 (2046) travailleurs détachés, 2724 (2449) prises d'emploi en Suisse et 1043 (1025) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 206 173 jours de travail annoncés (859 équivalents plein temps), 151 525 jours auprès d'employeurs suisses, 25 722 jours pour des indépendants et 28 926 jours pour des travailleurs détachés. Le tout correspond à moins de 0,8 % des équivalents plein temps de l'emploi dans le canton de Fribourg (OFS 2014).

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 77 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

Le service a prononcé 19 décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 8 interdictions pour non renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même il a transmis 5 dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non collaboration (art. 12 LDét).

### 3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Association fribourgeoise de contrôles. Le SPE a délégué à cette association les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 540 (546) contrôles concernant 1332 (1503) travailleurs. Parmi ces contrôles, 143 (143) entreprises pour 373 (377) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés en 2014 et 2015 ont été poursuivis en 2016. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées. Notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente pour la reprise d'un établissement public, le SMT a dispensé un cours en allemand et quatre cours en français (un, resp. quatre en 2015). De même des séances d'information en allemand et en français ont été dispensées pour les agents AVS. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

### 3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 37 (36) autorisations en 2016 : 17 pour le placement privé et neuf pour la location de services, onze pour le placement privé et la location de services. Trois autorisations ont été supprimées : deux à la suite d'une cessation d'activité et une à la suite d'une faillite.

---

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 16 (18) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2015 (les chiffres pour 2016 seront disponibles au printemps 2017), 928 (883 en 2014) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 8095 (7009 en 2014) personnes, ce qui correspond à 3 608 777 (3 539 234 en 2014) heures de mission. La proportion d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 66,4 % (72 % en 2014), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 63,3 % (63,7 % en 2014).

Par ailleurs, la section a mené 20 contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc. font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services) avec qui le SPE collabore étroitement.

A relever que la CCT de la location de services modifiée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016. La modification la plus importante concerne le champ d'application de la CCT, qui s'applique désormais à toutes les entreprises et parties d'entreprises dont l'activité principale est la location de services.

### **3.4 Section juridique**

#### **3.4.1 Décisions en première instance**

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 8743 (9044) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2016, selon la répartition suivante :

- > 5728 (5955) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 558 (457) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 74 (61) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 2383 (2571) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

#### **3.4.2 Décisions en deuxième instance**

La section juridique a également enregistré 543 (629) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 753 (671) décisions sur opposition, dont :

- > 68,95 % (65 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 16,85 % (23 %) ont été admises ;
- > 10,5 % (11 %) ont été partiellement admises ;
- > 3,7 % (1 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

#### **3.4.3 Observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral**

En 2016, 40 (31) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal (TC) et un arrêt (quatre) prononcé par le TC a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA).

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 43 (32) affaires.

56 (28) arrêts ont été rendus par le TC et trois (cinq) par le TFA, dont :

- > 72,9 % (70 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 15,25 % (15 %) ont été admis ;
- > 3,4 % (12 %) ont été partiellement admis ;
- > 8,45 % (3 %) ont été rayés du rôle.

### 3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2015	2016	CH 2015	CH 2016	2015	2016	CH 2015	CH 2016
Janvier	243	168	3 127	8 089	18 543	8 117	207 177	462 496
Février	259	71	5 354	8 485	19 780	3 620	331 959	480 944
Mars	322	58	8 299	8 620	17 877	2 884	469 143	477 645
Avril	314	82	8 215	9 083	14 998	3 328	423 280	497 319
Mai	224	250	7 543	8 452	9 889	15 235	367 892	432 232
Juin	216	261	7 972	7 925	9 550	17 459	426 230	452 539
Juillet	165	52	4 305	5 209	9 885	2 999	237 888	251 398
Août	52	3	4 656	5 546	2 366	158	244 843	309 600
Septembre	158	4	6 290	6 568	8 497	332	367 702	373 151
Octobre	118	18	6 779	6 727	5 773	753	413 541	389 544
Novembre	58	53	7 458	7 555	2 758	3 515	439 819	411 519
Décembre	85	46	4 721	5 596	4 991	2 819	269 544	281 854

## 3.5 Section Organisation et support

### 3.5.1 Statistiques

Plusieurs outils statistiques ont été développés en 2016 permettant d'optimiser l'aide à la gestion du service, ainsi qu'un meilleur suivi de l'évolution du marché du travail fribourgeois. Il s'agit notamment de la création des fichiers d'évaluation de l'activité des Pôles Insertion+ et des Pôles Placement. Les données statistiques ont également été mises à jour en fonction de l'actualisation, en juin, de la population active. Concernant le projet « 20 ans des ORP », l'unité a fourni les informations statistiques utiles à la mise sur pied des événements « Job dating » et « Premiers pas sur le marché du travail ». Elle a également dispensé une formation sur l'application LAMDA qui génère les statistiques du marché du travail.

### 3.5.2 Informatique

Le support informatique a traité environ 1000 demandes d'assistance de la part des collaborateurs du SPE. Les informaticiens se sont en outre chargés de la migration du système d'exploitation vers Windows 7 64 bits pour l'ensemble du parc informatique. D'importantes mises à jour ont été déployées, notamment sur PLASTA (le système fédéral d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail), BIG-IP (le logiciel d'accès sécurisé à PLASTA) et les clés d'accès au serveur de la Confédération. L'équipe informatique s'est également occupée de la refonte complète de l'Intranet du SPE.

### 3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Un concept de « bureau standard » a été élaboré et mis en œuvre sur le site de Morat en 2015. Il s'est déployé en 2016 aux unités du Service se trouvant à Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac.

### 3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a offert son soutien pour les actions liées aux 20 ans des ORP. Elle s'est aussi chargée du projet de la page Facebook du Service, publiée en avril, ainsi que des actions d'information lors du lancement de la mesure Pro50+. Elle a activement participé à la refonte complète de l'Intranet. La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

### 3.5.5 Projets et formations

Le projet « 20 ans des ORP » a mis sur pied 26 événements à l'attention des demandeurs d'emploi, des employeurs, du grand public et des collaborateurs. Huit « Petits déjeuners employeurs », ainsi que trois « Job dating » (mettant en contact demandeurs d'emploi et agences de placement) se sont notamment déroulés durant l'année 2016. En tout, ce sont plus de 2000 personnes qui ont activement participé aux différentes manifestations du jubilé.

Quatre formations à la conduite de projets ont été dispensées pour les collaborateurs intéressés. Trois formations Outlook destinées aux nouveaux collaborateurs du Service sont venues compléter l'offre.

## 3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en contrat LEMT, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 24,2 millions de francs. En outre, 2 216 656 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les contrats LEMT en entreprises ont coûté 1 408 457 francs, les contrats LEMT au sein d'associations 543 644 francs et ceux auprès du canton et des communes 264 555 francs. Au 31 décembre 2016, le capital du Fonds se montait à 9,5 millions de francs.

Une partie des activités cantonales du SPE sont actuellement financées par la Confédération. Le SECO exige une répartition des coûts plus pointue. Il est donc à prévoir qu'à l'avenir certaines de ces tâches seront refacturées au canton.

## 4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

### 4.1 Activités

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

### 4.2 Activités courantes

Durant l'année 2016, la Caisse a renouvelé sa certification ISO et a transité vers la norme 9001-2015.

Les personnes qui recherchent activement un emploi peuvent compter sur une administration compétente et de proximité dans la gestion et le paiement des indemnités de chômage. Le nombre d'assurés traités et le volume des prestations continuent à croître (+ 9 % en terme d'assurés) alors que le taux de chômage a stagné cette année.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3136 décisions de Caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 31 cas pour examen.

### 4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

#### 4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'assurés	7 526	8 115	9 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	7 632	8 013	5 %
Nombre d'indemnités journalières versées	596 315	654 677	10 %

#### 4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	110	43	- 61 %

#### 4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	17	31	82 %

#### 4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	37	43	16 %

#### 4.3.5 Indemnités versées

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Chômage complet	98 695 130.70	109 469 560.85	11 %
Allocations familiales	1 783 448.70	1 765 761.10	- 1 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	6 479 717.60	7 009 562.00	8 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	18 622 771.65	18 392 232.50	- 1 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	5 593 878.25	2 546 824.65	- 54 %
Insolvabilité	541 109.95	1 218 803.30	125 %
<b>Total</b>	<b>131 716 056.85</b>	<b>140 402 744.40</b>	<b>7 %</b>

#### 4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	53	52	- 2 %
Nombre de personnes subventionnées	28	34	21 %

## 5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2016, le Service du registre du commerce a traité au total 7553 dossiers aboutissant à des inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1367 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1017 radiations et 5169 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi augmenté de 1188 par rapport à l'année 2015, ce qui s'explique comme suit : en raison de la fusion de diverses communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nombreuses sociétés se sont vu modifier leur inscription d'office par le Service du registre du commerce. Ces inscriptions ne sont pas sujettes aux émoluments, mais le surplus de travail qu'elles engendrent doit néanmoins être absorbé par l'effectif existant du Service du registre du commerce. En dehors de ce surplus, le nombre de dossiers à traiter reste plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue toujours à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 20 750 sociétés à la fin de l'année 2016.

#### 5.1.2 Evènements particuliers

Le Service du registre du commerce a de nouveau contribué à la formation d'un notaire-stagiaire.

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a lancé un projet de pilote dont le but consiste à mettre à disposition des prestations en ligne pour ses clients. En particulier, il sera possible de commander, payer et recevoir des extraits du registre du commerce par voie électronique. Dans un deuxième temps, il est prévu de pouvoir soumettre et gérer des réquisitions d'inscriptions en ligne. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directives de l'Ordonnance sur le registre du commerce.

### 5.2 Statistiques

#### 5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2016, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6 216
Sociétés en nom collectif (SNC)	350
Sociétés en commandite (SC)	22
Sociétés anonymes (SA)	7 045
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	5 389
Etablissements de droit public (EDP)	24
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	501
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	109
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	391
Associations (ASS)	240
Fondations (FOND)	452
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
<b>Total</b>	<b>20 750</b>



## 5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2016, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	16 111
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4 639

## 5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal, l'évolution des **nouvelles** sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45

## 5.3 Collaborations intercantionales

Le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe de services de registres alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais, ces séances ayant pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Les offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais ont également poursuivi leurs séances annuelles et le Service du registre du commerce du canton de Fribourg y a participé.

## 5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2016, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

---

## 6 Service de l'énergie (SdE)

---

Chef de service : Serge Boschung

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 ». Sa tâche est notamment de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine.

#### 6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », l'Association « Cité de l'énergie » et « Energo ».

Le Service a été impliqué dans le projet d'acquisition des actions Swissgrid, gestionnaire du réseau national de transport d'électricité, détenues par la société Alpiq.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans les associations Minergie® et CECB®.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu deux séances. Les thèmes de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, le rapport sur la stratégie énergétique 2009 du canton de Fribourg, le nouveau plan directeur cantonal, le plan sectoriel de l'énergie, le Fonds cantonal de l'énergie et les nouveaux programmes d'encouragement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont été en particulier présentés et discutés lors de ces rencontres.

#### 6.1.3 Projets en cours

- > Plan sectoriel de l'énergie (PSE) : le groupe de travail, réunissant notamment divers services de l'Etat, a travaillé à la détermination des sites prioritaires pour la production d'électricité par des éoliennes dans le canton de Fribourg, ainsi qu'à la valorisation des énergies renouvelables en général, à inscrire au Plan directeur cantonal ;
- > Etude du potentiel de valorisation des rejets de chaleur, également sur les eaux usées ;
- > Etude des sites potentiellement intéressants à la géothermie ;
- > Programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton de Fribourg.

### 6.2 Formation

#### 6.2.1 Programme de formation continue

Le programme Energie-FR, organisé en étroite collaboration avec l'HEIA-FR, a poursuivi son travail de formation dans le domaine de l'énergie.

#### 6.2.2 Promotion/formation pour professionnels

Plusieurs cours destinés aux professionnels du bâtiment dont des cours sur la rénovation et les exigences en matière d'isolation ainsi qu'un cours bloc de formation continue sur le thème de l'énergie et du développement durable, ont été organisés.

### 6.2.3 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 5H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2015/16, 157 classes ont été visitées, ce qui équivaut à 3093 élèves.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2016, les projets initiés ont été poursuivis et les établissements scolaires suivants ont adhéré au programme :

- > CO Pérolles ;
- > CO Marly ;
- > CO du Gibloux ;
- > CO de Sarine Ouest.

## 6.3 Procédures d'autorisation de construire

### 6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2016, le Service a contrôlé et préavisé 1971 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

### 6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2016, le Service a contrôlé et préavisé 62 dossiers.

### 6.3.3 Installations de réfrigérations et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 5 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

### 6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Groupe E Celsius SA :

- > commune de Pont-en-Ogoz ;
- > communes de Ferpicloz, Le Mouret, Treyvaux et La Roche ;
- > communes de Bösingén et Schmitten ;
- > commune de Saint-Aubin (centre village) ;
- > communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne ;
- > commune de Prez-vers-Noréaz ;
- > communes de Neyruz et Cottens ;
- > commune de Kerzers ;
- > communes de Matran et Avry ;
- > communes de Pont-en-Ogoz, Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz ;
- > communes de Romont et Siviriez ;
- > commune d'Ependes (centre village) ;
- > commune de Lully (rue de la Cure) ;

- 
- > communes de Düdingen et Schmitten ;
  - > communes de Belfaux et Misery-Courtion ;
  - > commune de Marly (route de Chésalles – 2<sup>e</sup> étape) ;
  - > communes de Belfaux et Grolley.

#### 6.3.5 Lignes haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

### 6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

#### 6.4.1 Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 30 promesses de subvention représentant un montant de 863 980 francs pour une puissance de 5644 kW.

#### 6.4.2 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 102 promesses de subvention représentant un montant de 266 907 francs pour une surface totale installée de 1039 m<sup>2</sup>.

#### 6.4.3 Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie®-P/A

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 9 promesses de subvention représentant un montant de 133 204 francs pour une surface de référence énergétique de 6517 m<sup>2</sup>.

#### 6.4.4 Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 95 promesses de subvention représentant un montant de 381 000 francs pour une puissance de 906 kW.

#### 6.4.5 Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 87 promesses de subvention représentant un montant de 393 000 francs pour une puissance de 982 kW.

#### 6.4.6 Réseaux hydrauliques (distribution de chaleur)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 57 promesses de subvention représentant un montant de 165 700 francs.

#### 6.4.7 Programme Bâtiments

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 268 promesses de subvention représentant un montant de 992 036 francs. La part nationale promise par le Programme Bâtiments pour le canton de Fribourg représente quant à elle un montant de 2 850 900 francs.

#### 6.4.8 Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 502 996 francs.

#### 6.4.9 Couplages chaleur-force

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 1 promesse de subvention représentant un montant de 250 000 francs pour une puissance totale installée de 1000 kW (électricité) et 1230 kW (chaleur).

#### 6.4.10 Remplacement de chauffe-eau électriques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 207 promesses de subvention représentant un montant de 160 300 francs.

#### 6.4.11 Cité de l'énergie pour les communes

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 33 promesses de subvention représentant un montant de 266 468 francs.

## 6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

Il collabore notamment à la plate-forme [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

En 2016, les actions principales suivantes ont été entreprises :

- > réflexion pour valoriser le calculateur de trajet [www.mobile-impact.ch](http://www.mobile-impact.ch) qui permet de faire comprendre à chacun les enjeux de la mobilité. Celui-ci a été mis en ligne durant la semaine de la mobilité qui s'est déroulée en 2015 ;
- > réactualisation de la page d'accueil de cette plate-forme ;
- > réalisation et mise en ligne, sur la thématique des déchets, de fiches de travail à l'intention des enseignant(e)s de 1 à 11H (selon les sujets) et proposition de différentes animations et de visites en lien avec ces fiches. Pour la plupart des sites de visites proposés, un schéma animé ainsi qu'un poster A3 ont également été élaborés.

## 6.6 Législation

Le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie a été modifié par l'ordonnance du 31 octobre 2016 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il s'agissait d'adapter et de renforcer les programmes d'encouragement en tenant compte des nouvelles modalités d'octroi des contributions globales en lien avec la nouvelle stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Base : Modèle d'encouragement harmonisé des cantons ModEnHa 2015.

# 7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

## 7.1 Activités

### 7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont pu être extraites du système PRIMEO mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

### 7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale, LStat, art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux, et la statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite

---

collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la Loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR), le SStat soutient les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont récemment été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique.

### 7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site [www.stat-fr.ch](http://www.stat-fr.ch) (ou [www.fr.ch/sstat](http://www.fr.ch/sstat)). Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2016. En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponse à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, de l'économie, du tourisme, ...).

### 7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique ou mathématique. En 2016, il a notamment élaboré des outils d'exploitation de la banque de données sur les personnes FriPers, ainsi qu'un outil de monitoring destiné au soutien des instances cantonales dans leurs tâches d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires.

## 7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale et en mettant les données collectées dans le cadre du recensement scolaire à disposition pour constituer le référentiel des données du nouveau système. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité avec le Registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2016, le Service de la statistique a conduit, sur mandat du Conseil d'Etat, une étude prospective esquissant les avenir possibles du canton à l'échéance d'une vingtaine d'années, selon un modèle simplifié des travaux qui ont été réalisés dans ce domaine par la Confédération.

## 7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le chef du Service de la statistique est membre du Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT), dont il assure la présidence durant les années 2016 et 2017. Il est en outre représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral.

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte. En 2016, il a participé au programme d'évaluation du respect de ces principes (EVALCHARTA) mis en place par la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

## 8 Service du logement (SLog)

Responsables : Marcel Godel/Pascal Krattinger

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Marché du logement

Au 1<sup>er</sup> juin 2016, 1713 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 368 unités de plus que l'année précédente et 643 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements en 2016, augmente de 0,96 % en 2015 à 1,24 % en 2016. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir partiellement l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logement vacants varie fortement d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2014	2015	2016
Canton	0,78 %	0,96 %	1,24 %
Sarine	0,67 %	0,74 %	1,09 %
Glâne	0,77 %	0,88 %	1,80 %
Gruyère	0,59 %	1,31 %	1,53 %
Broye	1,00 %	0,84 %	1,45 %
Veveyse	0,54 %	0,64 %	0,38 %
Singine	0,99 %	1,00 %	1,00 %
<b>Lac</b>	<b>1,08 %</b>	<b>1,38 %</b>	<b>1,55 %</b>

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2014	2015	2016
1 et 2 pièces	24 %	21 %	23 %
3 pièces	32 %	33 %	35 %
4 pièces	28 %	32 %	29 %
<b>5 pièces et plus</b>	<b>16 %</b>	<b>14 %</b>	<b>13 %</b>

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 82 % (82 % en 2015 et 81 % en 2014) sont à louer et 18 % (18 % en 2015 et 19 % en 2014) sont à vendre en 2016.

#### 8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > promesses de subventions (810 en 2016), débouchant sur la signature de 350 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;
- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées 3 887 511 francs en 2016 (contre 4 282 498 francs en 2015 et 4 503 425 francs en 2014) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint ;
- > 1 732 015 francs en 2016 (contre 1 893 946 francs en 2015 et 2 011 953 francs en 2014) ; le Service calcule également les subventions fédérales qui se sont élevées à 5 555 502 francs en 2016 (6 555 360 francs en 2015 et



---

7 214 574 francs en 2014). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 13 729 952 francs à 11 075 528 francs entre 2014 et 2016 ;

- > Contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 2789 logements à fin 2016 (3123 à fin 2015 et 3345 à fin 2014) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées. Il est à noter que les corrections sont de plus en plus fréquentes ;
- > Contrôle des loyers (550 contrôles) appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, tant du côté des régies que des locataires, mais également un nombre croissant de Communes prennent conscience de ces aspects.

### 8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, l'Etat et les Communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2016, 2 immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 14 672 francs (20 070 francs en 2015 et 6 505 francs en 2014). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

### 8.1.4 Réserves de terrains

En 2016, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

### 8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2016, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges.

### 8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Dans ce cadre, elle coordonne les travaux d'études pour une nouvelle politique cantonale du logement. La Commission dispose d'un groupe de travail technique dont la tâche est de faire diverses propositions en matière de politique de logement.

La commission s'est réunie à 1 reprise cette année, et le groupe de travail à 3 reprises.

### 8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue cette année à Porrentruy dans le canton du Jura les 17 et 18 novembre 2016. Les échanges de vues avec nos cantons voisins ont permis de très intéressantes discussions.

### 8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie à la fin de l'année 2016 de 2 recours, tous en matière d'aide au logement dans le cadre de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi cantonale du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social.

### 8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est amenée à remplacer la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Le service du logement travaille actuellement sur une nouvelle politique du logement. Un des principes de base sera de diffuser l'information concernant la LOG et faire des propositions d'aide cantonale en complément de l'aide fédérale. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent déjà, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL). Les communes ainsi que diverses autres entités ont été informées de ces aides par le Service du logement.

Le Service travaille également avec d'autres Directions de l'Etat afin de proposer une politique du logement englobant des aspects dépassant le cadre de la loi fédérale sur le logement (LOG).

Une motion pour la Création d'une « loi cantonale sur le logement » pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg a été transmise au Conseil d'Etat le 15 septembre 2016. La réponse à cette motion sera donnée en 2017.

### 8.1.10 Politique d'information

Le Service a été actif en 2016 dans le cadre de la diffusion de l'information concernant notamment l'aide au logement. Un site internet répondant à la majorité des questions en relation avec les aides actuelles au logement a été mis en place. La diffusion des outils de la loi sur le logement (LOG) a été faite au travers de nombreuses entités, et plusieurs communes ont manifesté un intérêt particulier pour des constructions réalisées par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

La DEE a organisé en collaboration avec la DSAS le 1<sup>er</sup> forum du logement en date du 30 septembre 2016. La thématique générale abordée, soit le lien entre logement et précarité, ainsi que la grande diversité des intervenants et du public ont permis d'améliorer le degré de connaissance en matière de logement dans le canton de Fribourg. Près de 200 participants ont pu ainsi écouter diverses présentations, assister à un débat et réseauter à leur guise. Le concept du forum du logement est appelé à perdurer et la prochaine édition est fixée au 22 septembre 2017.

Le Service a multiplié les contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations. Il a également été sollicité à plusieurs reprises comme orateurs dans des manifestations publiques.

## 9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de service : Christophe Nydegger

### 9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistrées au Service s'élève à 9377, ce qui équivaut à une baisse de 1,3 % par rapport au chiffre record de l'année précédente. Le nombre d'adultes engagés dans une formation professionnelle initiale augmente sensiblement et dépasse pour la première fois les 400 personnes. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis reste relativement stable depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2418 (- 1,5 %). L'effectif de ces entreprises formatrices a connu un pic de 2501 en 2013.

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 8 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 2 pour les apprentissages de deux ans menant à l'attestation professionnelle fédérale (AFP) et 6 pour les apprentissages de trois et quatre ans aboutissant au certificat fédéral de capacité (CFC). Le Service s'est prononcé sur toutes les consultations et auditions pour limiter notamment l'impact sur les coûts pour l'Etat et les entreprises.

---

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2016, 4 communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés.

Le Service continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs en entreprise. 26 cours ont été organisés à Granges-Paccot et Bulle et couvrent la demande actuelle. Les évaluations de cours sont positives et la présence des participants est régulière. L'introduction d'une facturation avant le début des cours limite fortement les désistements. La coordination entre les trente intervenants est efficace et favorise une formation de qualité.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Ce programme de mobilité est porté par l'Ecole des Métiers de Fribourg qui porte également le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprentis, en cours de formation, ainsi que pour les apprentis du système dual, désormais sous une forme post-apprentissage. La Fondation ch soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

Le Service a pris part, le 11 mai, à la 8<sup>e</sup> Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans 20 cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg / Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée.

Le Service a participé à l'opération « Last Minute » qui vient en aide, durant l'été, aux jeunes n'ayant pas encore trouvé de place d'apprentissage pour l'automne.

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des apprentis et préavisé la politique de la formation professionnelle.

Une étude, ayant pour but d'analyser et d'établir un inventaire des besoins en locaux de la formation professionnelle, a été mandatée par l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC). Lors de son assemblée du 20 juin, les membres se sont prononcés sur le principe d'un projet de construction à Courtepin pour les cours interentreprises regroupant les professions de maçons CFC, de carreleurs CFC et de peintres en bâtiment CFC. Les frais d'exploitation et les coûts de construction doivent cependant être analysés avant la décision finale. Des négociations sont également en cours afin d'acquiescer de nouveaux locaux pour d'autres professions.

## **9.2 Evénements particuliers**

### **9.2.1 Charte de la formation professionnelle**

Le Service et les centres de formation professionnelle associés ayant à cœur d'assurer des prestations de qualité, en collaboration avec leurs partenaires, ont entrepris l'élaboration d'une vision commune (charte) pour la formation professionnelle du canton de Fribourg. Un groupe de travail a dès lors été créé ; il s'est réuni 3 fois durant l'automne et la présentation de la nouvelle charte est prévue pour le mois de février 2017.

### **9.2.2 Classification des fonctions cadres de l'enseignement**

En 2012, le Conseil d'Etat, en prévision de la nouvelle loi scolaire qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2015, a donné mandat à la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) d'évaluer, selon le système Evalfri, les fonctions cadres de l'enseignement.

Sur la base du rapport de la CEF et du préavis du Service du personnel et d'organisation (SPO), le Conseil d'Etat a, dans l'ordonnance du 4 juillet 2016 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat, décidé de classer les directeurs et directrices d'une école professionnelle initiale dans 2 classes supérieures que

---

jusqu'à lors. De plus, la Direction de l'économie et de l'emploi a nommé les directeurs et directrices cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg.

Quant aux doyens et doyennes des écoles professionnelles, ils bénéficient dorénavant d'un statut administratif pour la part de leur activité se situant en dehors de l'enseignement. Pour cette part, la classification est rattachée selon leur niveau de formation de base. En ce qui concerne leur activité en tant que maître et maîtresse professionnel/le, les doyens et doyennes sont soumis aux mêmes règles que le personnel enseignant de la formation professionnelle, selon la directive de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) du 30 juin 2014 concernant l'attribution des classes de traitement pour les enseignants et enseignantes des écoles professionnelles.

### 9.2.3 Validation des acquis (VAE)

Pour la profession de logisticien CFC, 3 candidats de notre canton ont effectué les compléments de formation de culture générale afin de terminer leur procédure débutée en 2013. Ces personnes ont obtenu le certificat fédéral de capacité entre janvier et juin. Le collège d'experts a évalué les dossiers de 3 personnes suivies par les cantons de Berne et Neuchâtel et un dossier pour une personne provenant d'une session précédente (Valitri). Durant cette année, 26 personnes ont débuté les séances d'accompagnement au bilan, qui étaient organisées par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA). Finalement, 24 personnes provenant de cette volée ainsi que 6 personnes suivies par le canton du Jura ont déposé leur dossier pour l'évaluation par le collège d'experts. Les rapports d'expertises seront finalisés dans le courant de janvier 2017.

Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC (ASE), 5 candidats des premières volées ont terminé les compléments nécessaires et obtenu leur CFC. Une candidate de la première session fréquente encore des compléments. De la deuxième volée, à laquelle 18 personnes avaient remis leur bilan de compétences, 3 ont abandonné, mais 12 sont désormais certifiées et les 3 dernières personnes suivent des modules complémentaires. Une information publique a eu lieu le 4 octobre pour lancer la troisième volée, les pré-inscriptions et entretiens individuels sont en cours. Pour la profession d'assistant en soins et santé communautaire CFC (ASSC), seuls 2 CFC ont été remis, malgré la fin de l'expertise d'une troisième volée. En effet, une grande majorité des candidates ont un profil d'infirmière assistante et doivent fréquenter un module obligatoire sur les actes médico-techniques, qui aura lieu en 2017, pour obtenir le CFC. Concernant les personnes avec un profil d'aide-soignant ou d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge fribourgeoise, les résultats étaient très faibles et une proposition de réorientation leur a été adressée.

### 9.2.4 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs

Les premières mesures d'accompagnement élaborées par les organisations faïtières du monde du travail (OrTra) ont été édictées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), à la suite du préavis de ce dernier. La procédure de mise en œuvre cantonale a débuté en automne. Elle implique une collaboration intense entre le Service et la section Marché du travail de l'Inspection du travail, rattachée au Service public de l'emploi. Les premiers courriers ont été adressés aux entreprises début novembre et les premières auto-déclarations ont déjà été retournées au Service. Le renouvellement des autorisations de former s'effectuera en continu et mettra en exergue les efforts des entreprises qui s'engagent dans cette mise en œuvre des mesures pour les jeunes mineurs, puisque les autorisations auront dorénavant la forme d'un « diplôme » avec la mention que l'engagement de jeunes dès 15 ans révolus est possible dans l'établissement, dans le respect de l'ordonnance 5 de la loi sur le travail. Le canton devra ensuite assurer, lors des visites ordinaires des apprentis mais aussi par sondage (10 % des entreprises), que les mesures mises en œuvre correspondent à l'auto-déclaration. Les commissions d'apprentissage ont reçu une information complète au printemps concernant la procédure et sont informées au fur et à mesure des actions. Elles pourront ainsi répondre aux formateurs de manière proactive et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre. Elles peuvent compter sur le soutien des deux Services concernés dans cette tâche, notamment pour le développement d'une MSST (appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail), obligatoire dans chaque établissement.

### 9.2.5 Ouvrage historique sur la formation professionnelle

Le 21 décembre a eu lieu la conférence de presse dédiée à la sortie de l'ouvrage « Former des apprentis ». Ce dernier retrace l'évolution de la formation professionnelle fribourgeoise de la fin du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours. Il comprend 11 chapitres, articulés en trois grandes périodes : la longue mise en place du dispositif (1890-1940), les Trente Glorieuses et les décennies suivant 1970. Centré sur le contenu de la formation et la population des apprentis, il replace leur évolution dans son contexte économique, social et institutionnel. Le mandat de recherches et de rédaction a été assuré par 4 historiens, dont 3 enseignants dans nos écoles professionnelles. L'inventaire des œuvres d'art et une description de ces dernières ont été reprises de la brochure, réalisée à l'occasion des 50 ans de l'ACPC. Le graphisme et la mise en page ont été confiés à eikon – école professionnelle en arts appliqués.

## 9.3 Formation

### 9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2015	2016	2015	2016
Maturité professionnelle MP2 (post CFC)	414	340	527	559
Apprentissage y compris MP1 (intégrée)	7 979	7 821	2 200	2 257
Auditeurs	291	407	84	99
Formation pratique	1	0	2	0
Formation élémentaire	5	0	14	5
Préapprentissage	70	55		
Cours préparatoire (SeMo)	427	401		
Cours d'intégration	313	353		
<b>Total</b>	<b>9 500</b>	<b>9 377</b>	<b>2 827</b>	<b>2 920</b>

Commentaires :

- > pour 2016, le taux de réussite est de 90,6 % (91,2 %) ;
- > 1610 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 224 en écoles de métiers ;
- > il est à relever que le Service et les Centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 23 apprentis.

### 9.3.2 Enseignement professionnel

Un examen d'admission a été introduit pour l'entrée à la maturité professionnelle post-CFC.

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 253 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 910	648	3 558
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	829	330	1 159
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	377	57	434
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 178	-	1 178
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	475	93	568

Centres de formation	Personnes en formation		
eikon	139	-	139
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	353	38	391
<b>Total</b>	<b>6 472</b>	<b>1 282</b>	<b>7 427</b>

### 9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

Dans le cadre de sa planification stratégique, l'EPAI a élaboré sa charte d'établissement en intégrant, dans un processus participatif, l'ensemble de ses 300 collaborateurs. Les valeurs « humanisme, responsabilité et passion » constituent la base de la culture de l'école ainsi définie.

Dans le cadre de projets pédagogiques, les apprentis de l'Ecole de couture ont confectionné, en lien avec la campagne de promotion de la sécurité routière « See You », la robe portée par Miss Suisse 2016 ainsi que les costumes du spectacle « La querelle de la Paix », revisitant l'événement historique de la Paix perpétuelle entre la Suisse et la France. En parallèle à une numérisation des moyens d'enseignement introduite notamment par le biais des associations professionnelles, le projet pilote d'enseignement entièrement numérique se poursuit dans deux classes d'apprentis cuisiniers CFC de 2<sup>e</sup> année. Un engouement certain a été observé, en particulier au niveau des hautes écoles pédagogiques, pour ce projet. L'EPAI s'intéresse au bilinguisme et un groupe de travail a été formé afin d'établir différentes offres et possibilités à développer à l'avenir. Dans le cadre de l'enseignement de la culture générale en français, un logiciel de révision ludique pour les examens finaux a été développé sous forme de quizz utilisable sur les téléphones portables.

Au début de l'année 2016, les apprentis bouchers-charcutiers de 3<sup>e</sup> année ont participé à un échange professionnel très enrichissant avec un centre de formation français de Lanas en Ardèche. L'école a accueilli durant une semaine les élèves français puis les élèves de l'EPAI se sont rendus en France. Une immersion dans le monde professionnel et scolaire était au programme.

Les effectifs des apprentis sont stables ; ils ont toutefois légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Lors de cette rentrée scolaire, une diminution a cependant été constatée dans certaines professions. L'effectif des boulangers-pâtisseries-confiseurs a baissé, surtout du côté alémanique. Deux classes de maturité professionnelle en orientation santé et social ont été fermées. Les offres transitoires ont rencontré une certaine augmentation, notamment les cours préparatoires et les cours d'intégration, avec l'ouverture de deux classes supplémentaires pour ces derniers.

### 9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

L'EPC a initié le projet pilote de classe bilingue pour les gestionnaires du commerce de détail. 8 élèves francophones suivent ainsi cette formation en bilingue. L'EPC a également initié le projet de stratégie de l'établissement qui aboutira, en 2017, à sa nouvelle charte. Une élève de l'EPC a participé, pour la profession de la vente, à la finale des SwissSkills à Bâle.

### 9.3.5 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

En raison de la construction d'une nouvelle école primaire sur le site de Dardens, qui comprend le cycle d'orientation CO, le collège du Sud CSUD et l'EPAC, le CSUD a sollicité l'ACPC pour la mise à disposition, pour ses enseignants, d'une quinzaine de places de parc payantes sur le parking de l'EPAC. Cette mise à disposition a impliqué l'interdiction de parcage des apprentis sur le parking de l'EPAC dès la rentrée scolaire 2016-2017. Une réglementation harmonisée des parkings du CO, du CSUD et de l'EPAC devrait entrer en vigueur dès l'été 2018, avec l'ouverture du 4<sup>e</sup> CO de la Gruyère à Riaz.

### 9.3.6 Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

En 2016, les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance régulière. Globalement, ils ont augmenté de 35 % en 5 ans (depuis 2011). Ceci s'explique par l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, qui découle, entre autres, de l'évolution de la démographie. L'ESSG a aussi participé



---

à une importante étude mandatée par la DSAS sur les besoins en personnel soignant afin de mieux cerner les déterminants de la demande des diverses catégories de personnel.

En Suisse romande, l'ESSG est l'une des rares écoles qui offre toutes les voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle : à côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'ASSC ou d'ASE) ou en 2 ans pour l'AFP d'ASA, l'ESSG permet également l'accès à un diplôme par la voie raccourcie (2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Toutes ces voies de formation ont heureusement pu être maintenues jusqu'ici dans la filière francophone. La révision de l'ordonnance de formation des ASSC redéfinit le cadre légal et 2017 sera une année déterminante à ce sujet.

L'ESSG a poursuivi la mise en œuvre de son projet « Atmosphère », dont le but est de favoriser une ambiance agréable et saine à l'école, dans l'intérêt des collaborateurs et des personnes en formation. C'est ainsi que diverses activités ont été organisées : formation continue obligatoire pour tous les enseignants et choisie par eux, formations facultatives visant au développement personnel, aménagement d'un coin convivial pour la pause, organisation de rencontres sportives enseignants – apprentis. Le projet mis en place à l'ESSG a été jugé très intéressant par Promotion Santé Suisse, qui a demandé à ce qu'il soit présenté au Salon RH de Genève.

Finalement, et l'ESSG en est très fière : elle affiche un taux de 100 % de réussite chez les ASA, depuis l'introduction de cette formation. Cette belle réussite est le résultat d'un investissement exemplaire des équipes de pédagogues de l'ESSG et d'une excellente collaboration avec les institutions qui emploient les ASA.

### 9.3.7 eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués

Le projet eikonoclaste a été le résultat du traditionnel workshop After Effects. Cette année, eikon a décidé de mettre en lumière le patrimoine matériel et immatériel de certaines institutions fribourgeoises participant à TINGUELY2016 et à l'animer de manière digitale lors d'une projection en continue en hommage à Jean Tinguely durant la journée populaire du Grand Prix Tinguely.

2016 a marqué la participation de eikon au 50<sup>e</sup> anniversaire du Montreux Jazz Festival.

eikon expose rarement hors des Journées Portes Ouvertes les travaux de ses élèves. Toutefois, pour célébrer comme il se doit la 1<sup>re</sup> année d'existence de l'école professionnelle en arts appliqués, eikon a répondu à l'invitation de Nuithonie à présenter ses formations au travers de deux expos thématiques : XXS-XXL. Avec l'exposition des PREPA, intitulée XXS-XXL, l'école a démontré l'importance de cette année préparatoire pour les plus jeunes qui cherchent à s'orienter dans les métiers des arts appliqués.

Cette année a aussi inscrit l'instauration des « Green Friday » qui constituent des journées de réflexion sur les bonnes pratiques écologiques.

### 9.3.8 Cours interentreprises

3843 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2015-2016 et 1963 à l'extérieur du canton. 46 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

### 9.3.9 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a enregistré 5012 inscriptions (plus de 300 supplémentaires par rapport à 2015), réparties dans quelque 625 (plus de 83 supplémentaires en rapport à 2015) cours de formation organisés durant l'année 2016. Concernant les formateurs, ils ont été 141 à collaborer avec le CPI sur une durée moyenne de 189 périodes de formation par formateur et un taux de satisfaction de 98,92 % selon les évaluations des participants. Par ailleurs, le CPI a fêté ses 30 ans d'existence via notamment les réseaux sociaux. Découlant de cet événement, sa large palette de plus de 250 formations a connu un vif succès.



---

### 9.3.10 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

18 148 visiteurs se sont rendus à la BAM durant l'année 2016, dont 191 classes. Les bibliothécaires ont procédé à l'acquisition de 1631 nouveaux ouvrages et 7243 ont été prêtés. Le nombre de lecteurs inscrits s'élève à 16 313 (4159 nouvelles inscriptions).

En 2016, le projet de « download des données » depuis la base I-gestion a abouti, permettant ainsi une inscription automatique des nouveaux élèves, des enseignants et des membres de l'administration.

L'essentiel des efforts de la bibliothèque s'est, entre autres, concentré sur un réaménagement des secteurs (travail individuel, de groupes et zones détente) ainsi que sur le développement des collections jeunesse, qui s'est avéré payant en augmentant la part des élèves fréquentant la bibliothèque pour de la lecture plaisir, en plus du travail scolaire.

La bibliothèque de l'EPAC a fait l'acquisition de 336 nouveaux ouvrages sur le budget 2016 et réalisé 2388 prêts. Le nombre de ses visiteurs s'est élevé à 3119, lesquels sont venus pour des prêts, des travaux personnels, de la lecture et/ou des recherches d'informations, du matériel scolaire (hormis celui remis lors de la rentrée scolaire). Le nombre de nouveaux lecteurs inscrits en 2016 s'élève à 75.

## 10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

---

Directeur général : Jacques Genoud

### 10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2016 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le Canton de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg HEIA-FR ;
- > Haute école de gestion Fribourg HEG-FR ;
- > Haute école de santé Fribourg HEdS-FR ;
- > Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle.<sup>1</sup>

### 10.2 Organes

#### Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment préavisé positivement le PIC 2017-2020 HES-SO//FR (Plan d'Intentions Cantonal) lors de sa séance du 18 février 2016.

---

<sup>1</sup> Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg [www.hefr.ch](http://www.hefr.ch) groupe les liens vers les sites des hautes écoles.

---

Au cours de sa séance du 21 septembre 2016, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR de la situation concernant l'introduction de la nouvelle typologie des fonctions HES-SO au sein de la HES-SO//FR. Au cours de cette même séance, la direction générale lui a présenté la stratégie HES-SO//FR.

### **Comité HES-SO//FR**

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de M. Jacques Genoud (directeur général HES-SO//FR), M. Jean-Nicolas Aebischer (directeur HEIA-FR), M. Rico Baldegger (HEG-FR), de M. Joël Gapany (directeur HETS-FR à partir de mai 2016), M. Jean-Paul Menétrey (directeur ad intérim HETS-FR jusqu'à mai 2016) et de Mme Susanna Weyermann (directrice HEdS-FR jusqu'à août 2016), M. Jacques Mondoux (directeur ad intérim HEdS-FR jusqu'à février 2017).

Il s'est réuni 8 fois en 2016. En outre, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général début avril. Ce séminaire avait pour objectif la redéfinition de la stratégie HES-SO//FR.

### **Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR**

Une première rencontre entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR a eu lieu le 24 février 2016. Cette séance a permis de faire connaissance et de prendre en main les différents dossiers en cours ainsi que les dossiers à traiter dans un avenir proche. Ce fut l'occasion de définir le SPOC CR (Single Point Of Contact) composé du Président du CR, M. Maurice Jecker-Parvex (HETS) et de la Secrétaire du CR, Mme Alida Gulfi (HETS).

Au cours de 2016 la direction générale HES-SO//FR, le SPOC CR et le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > finalisation du règlement financier HES-SO//FR, règlement adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 23 août 2016 ;
- > travail des règlements : règlement d'élection du CR – règlement de fonctionnement du CR – règlement d'octroi de congés scientifiques ;
- > travail sur le dossier de l'introduction de la nouvelle typologie HES-SO au sein de la HES-SO//FR.

## **10.3 Étudiants et étudiantes**

Chiffres correspondant à l'année académique 2015 – 2016

## Nombre et évolution

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2016	Master délivrés en 2016
<b>HEIA-FR</b>								
Architecture	105	81	75	-		261	65	
Chimie	44	39	27	-		110	23	
Génie civil	45	36	36	-		117	32	
Informatique	43	31	16	-		90	14	
Télécommunications	-	-	-	-		-	-	
Réseau et sécurité	21	14	9	-		44	9	
Internet et communication	7	17	11	-		35	8	
Génie électrique	57	40	-	-		97	-	
Electronique	-	-	29	-		29	28	
Energie électrique	-	-	12	-		12	11	
Génie mécanique	52	51	43	-		146	37	
<b>Total HEIA-FR</b>	<b>374</b>	<b>309</b>	<b>258</b>	<b>-</b>		<b>941</b>	<b>227</b>	
<b>HEG-FR</b>								
Economie d'entreprise à plein temps	103	55	53	-		211	68	-
Economie d'entreprise en emploi	120	89	90	88	61	387	35	22
<b>Total HEG-FR</b>	<b>223</b>	<b>144</b>	<b>143</b>	<b>88</b>	<b>61</b>	<b>598</b>	<b>103</b>	<b>22</b>
<b>HEdS-FR</b>								
Soins infirmiers PT	134	94	78	14 + 1 en 5e année*	-	321	98	-
Soins infirmiers EE	8	13	12	-	-	33	-	-
Bsc Ostéopathie (plein temps)	38	26	21	-	-	85		
<b>Total HEdS-FR</b>	<b>180</b>	<b>133</b>	<b>116</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>439</b>		
				*prolongation				
<b>HETS-FR</b>								
Travail social	118	109	192	50 + 11 en 5ème année		480	93	
Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.								
<b>Total HETS-FR</b>	<b>118</b>	<b>109</b>	<b>192</b>	<b>61</b>		<b>480</b>	<b>93</b>	
<b>Total HES-SO//FR</b>	<b>895</b>	<b>695</b>	<b>709</b>	<b>164</b>	<b>61</b>	<b>2 458</b>	<b>423</b>	<b>22</b>

**Les étudiants et étudiantes et les enseignants et les enseignantes sont partagés/ées par les hautes écoles de la HES-SO et ces filières d'études sont gérées au sein de HES-SO Master.**

---

## 10.4 Evènements marquants

### 4.1.2016

Entrée en fonction du nouveau directeur général de la HES-SO//FR, M. Jacques Genoud.

### 12.1.2016

Approbation par le Conseil d'État de la nomination, par la direction générale HES-SO//FR, de M. Joël Gapany à la tête de la direction de la Haute École de travail social de Fribourg (HETS-FR).

### 21.1.2016

Cérémonie de passage de témoin entre l'ancien directeur général HES-SO//FR, M. Jean-Etienne Berset, et le nouveau directeur général, M. Jacques Genoud.

### 27.01.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute école de travail social.

### 22.2.2016

Signature du contrat de sponsoring entre l'EPFL, la HES-SO//FR HEIA-FR et le Groupe E pour le financement du projet Solar Décathlon.

### 4.3.2016

Rencontre de la délégation fribourgeoise à la CIP (Commission Inter Parlementaire) avec M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen et le directeur général de la HES-SO//FR, M. Jacques Genoud. Le thème de cette rencontre était axé sur le bilinguisme au sein des quatre Hautes écoles.

### 26.4.2016

Rencontre des deux Conseillers d'État, Messieurs Beat Vonlanthen et Jean-Pierre Siggen, avec l'ensemble des membres du comité directeur de la HES-SO//FR. Au cours de cette séance les deux conseillers ont été informés des dossiers importants de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles.

### 30.4.2016

Participation du directeur général HES-SO//FR, M. Jacques Genoud, à l'inauguration des nouveaux locaux de la Crèche Pérollino à la route des Arsenaux.

### 2.5.2016

M. Joël Gapany, nouveau directeur de la HETS, a pris ses nouvelles fonctions. À cette occasion, une rencontre avec l'ensemble du personnel de la HETS fut organisée dans les locaux de la HETS.

### 18-19.4.2016

La 3<sup>e</sup> enquête de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs de 2015, avait mis en évidence que la stratégie de la HES-SO//FR n'était pas suffisamment connue par les collaborateurs et collaboratrices. Dès lors, le comité directeur de la HES-SO//FR s'est réuni pour un séminaire de travail afin de redéfinir les contours de la stratégie HES-SO//FR. Outre une analyse de l'environnement HES-SO//FR, une analyse SWOT fut conduite et un plan d'actions commun fut élaboré et suivi dans son exécution.

### 17-18.5.2016

Au cours de ces deux jours la HES-SO//FR et ses quatre écoles ont été auditées par deux experts de la société SGS. Il s'agissait d'un audit certificatif permettant à la HES-SO//FR d'obtenir la certification de la norme ISO 9001:2015 en lieu et place de la norme ISO 9001:2008. Hormis quelques observations, aucune déviation mineure et majeure n'a été relevée. La HES-SO//FR a passé l'audit avec succès et a donc reçu la certification ISO 9001:2015.

---

### **23.6.2016**

Participation de la direction générale au jury devant sélectionner le nom à proposer au Conseil d'Etat pour le futur bâtiment des Hautes écoles de santé et de travail social.

### **25.6.2016**

Le directeur général de la HES-SO//FR, M. Jacques Genoud, a participé à la cérémonie de clôture « Internet pour les filles » avec remise des diplômes. En collaboration avec l'EPFL et l'Université de Fribourg, la cérémonie a eu lieu à l'Aula Magna de l'Université Miséricorde de Fribourg.

### **Juillet 2016**

Présentation de l'état d'avancement des travaux sur la nouvelle typologie des fonctions à tous les personnels des Hautes écoles par la direction générale de la HES-SO//FR.

### **01.09.2016**

Entrée en vigueur d'une charte graphique commune pour la HES-SO//FR et ses 4 Hautes écoles.

### **12.09.2016**

La direction générale lance le Comité de pilotage devant conduire les travaux en vue du déménagement des Hautes écoles de travail social et de santé dans le nouveau bâtiment à la Rte de Arsenaux en été 2018.

### **19.9.2016**

Approbation par le Conseil d'Etat de la nomination, par la direction générale HES-SO//FR, de Mme Nataly Viens Python à la tête de la direction de la Haute école de Santé de Fribourg (HEdS-FR). Mme Viens Python prendra ses nouvelles fonctions le 1er février 2017.

### **17-18.9.2016**

Deux séances de présentation de la stratégie HES-SO//FR aux collaboratrices et collaborateurs ont été organisées. À cette occasion, M. Giovanni Conti, directeur de l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications a été invité à donner un exposé ayant pour thème : « Comment implémenter une stratégie avec succès ? ».

### **5.10.2016**

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute école de travail social.

### **11.11.2016**

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute école de Gestion.

### **17.11.2016**

Lors de sa séance, le comité gouvernemental de la HES-SO a approuvé l'ouverture de Master en Ostéopathie pour la rentrée académique 2017. Ce master sera mis en œuvre par la Haute école de Santé de Fribourg (HEdS-FR) qui dispense déjà la formation de base Bachelor pour la filière ostéopathie.

### **25.11.2016**

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute École d'Ingénierie et d'Architecture.

### **30.11.2016**

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes des praticiens formateurs des domaines santé et travail social.

## 1.12.2016

Réception par la HES-SO//FR et par la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg d'une délégation portugaise de l'enseignement supérieur. Au cours de cette visite le mode de gouvernance HES-SO, HES-SO//FR fut présenté. D'autre part, une visite de différents laboratoires de la HEIA-FR fut organisée.

## 6.12.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor et CAS de la Haute École de Santé.

## 21.12.2016

Visite de Mme Luciana Vaccaro, Rectrice de la HES-SO, à la HEIA et à la HEG. Mme Vaccaro présenta les dossiers importants concernant la HES-SO. Ce fut également un moment d'échange pour répondre aux questions de personnes présentes pour l'occasion.

# 11 Etat de personnel

Pouvoirs – Directions	Comptes 2016	Comptes 2015	Ecarts
Centres de charges	EPT	EPT	EPT
<b>Direction de l'économie et de l'emploi</b>	<b>872,04</b>	<b>723,29</b>	<b>148,75</b>
Administration centrale	78,24	76,28	1,96
3500 / ETES Secrétariat général	8,40	7,90	0,50
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	9,75	8,71	1,04
3510 / OPEM Service public de l'emploi	15,80	16,08	- 0,28
3525 / RCOM Service du registre du commerce	5,45	5,77	- 0,32
3535 / LOGE Service du logement	2,34	2,11	0,23
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	23,50	22,71	0,79
3560 / STAT Service de la statistique	8,00	8,00	
3565 / ENER Service de l'énergie	5,00	5,00	
Secteur de l'enseignement	793,80	647,01	146,79
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	181,80	178,84	2,96
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	55,45	56,49	- 1,04
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	48,82	49,27	- 0,45
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	28,87	28,94	- 0,07
3542.6 / EMEF Ecole des Métiers technique et art Fribourg	86,17	84,32	1,85
3557 / ETEC Ecoles techniques	8,04	9,28	- 1,24
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion		239,87	- 239,87
3559.1 / HEDG Direction générale HES-SO FR	8,81		8,81
3559.2 / HEIA Haute école d'ingénierie et d'architecture	195,40		195,40
3559.3 / HEGE Haute école de gestion	50,57		50,57
3559.4 / HEDS Haute école de santé	75,85		75,85
3559.5 / HEDT Haute école de travail social	54,02		54,02

# Rapport d'activité

## Direction de la santé et des affaires sociales

—

2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**



# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>7</b>
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Evènements particuliers	7
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>10</b>
1.2.1	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	10
1.2.2	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	10
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	10
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>10</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements	11
<b>2</b>	<b>Service de la santé publique (SSP)</b>	<b>12</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>12</b>
<b>2.2</b>	<b>Professions de la santé</b>	<b>14</b>
2.2.1	Autorisation de pratique	14
2.2.2	Autorisation d'exploitation	14
2.2.3	Moratoire sur la mise en service d'équipements lourds	15
2.2.4	Surveillance des professions de la santé	15
<b>2.3</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>15</b>
2.3.1	Activités générales	15
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	16
2.3.3	Statistiques	17
<b>2.4</b>	<b>Hospitalisation hors canton</b>	<b>17</b>
<b>2.5</b>	<b>Planification hospitalière</b>	<b>18</b>
<b>2.6</b>	<b>Aide et soins à domicile</b>	<b>18</b>
<b>2.7</b>	<b>Soins palliatifs</b>	<b>19</b>
<b>2.8</b>	<b>Promotion de la santé et prévention</b>	<b>20</b>
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	20
2.8.2	Programmes cantonaux	20
2.8.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales	22
<b>2.9</b>	<b>Activité du Pharmacien cantonal</b>	<b>23</b>
2.9.1	Information et formation des partenaires	23

---

2.9.2	Préavis et contrôle	23
2.9.3	Contribution à divers projets	23
<b>2.10</b>	<b>Assurance-maladie</b>	<b>24</b>
<b>2.11</b>	<b>Assurance scolaire contre les accidents (ASA)</b>	<b>24</b>
<b>3</b>	<b>Service du médecin cantonal (SMC)</b>	<b>25</b>
<hr/>		
<b>3.1</b>	<b>Prévention et promotion de la santé, conseils et traitements</b>	<b>25</b>
3.1.1	Maladies transmissibles	25
3.1.2	Maladies non transmissibles	26
3.1.3	Santé sexuelle	27
3.1.4	Addictions	29
3.1.5	Canicule	30
3.1.6	Médecine scolaire	30
<b>3.2</b>	<b>Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population</b>	<b>31</b>
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	31
3.2.2	Organisation sanitaire cantonale en cas de sinistres et d'accidents majeurs	31
3.2.3	Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres	31
<b>3.3</b>	<b>Surveillance et planification du système sanitaire</b>	<b>31</b>
3.3.1	Institutions et professionnels de la santé : résumé du nombre de prestations	32
3.3.2	Surveillance des professionnels de la santé	32
3.3.3	Placement en EMS en âge non-AVS	32
3.3.4	Préavis concernant les levées de secret professionnel	32
3.3.5	Hospitalisations hors canton	32
<b>3.4</b>	<b>Information et coordination</b>	<b>32</b>
3.4.1	Statistiques	32
3.4.2	Echanges et collaborations	33
<b>4</b>	<b>Service dentaire scolaire (SDS)</b>	<b>34</b>
<hr/>		
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>34</b>
4.1.1	Prophylaxie	34
4.1.2	Pédodontie	34
4.1.3	Orthodontie	35
4.1.4	Tâches de surveillance	35
<b>4.2</b>	<b>Statistiques</b>	<b>35</b>
<b>4.3</b>	<b>Législation</b>	<b>35</b>
<b>5</b>	<b>Service de la prévoyance sociale (SPS)</b>	<b>36</b>
<hr/>		
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>36</b>
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	36

---

5.1.2	Secteur des EMS	37
<b>5.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>38</b>
5.2.1	Secteur des institutions spécialisées	38
5.2.2	Secteur des EMS	38
<b>5.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>39</b>
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	39
5.3.2	Secteur des EMS	42
<b>6</b>	<b>Service de l'action sociale (SASoc)</b>	<b>43</b>
<b>6.1</b>	<b>Aide aux personnes dans le besoin</b>	<b>43</b>
6.1.1	Tâches	43
6.1.2	Suivi du dispositif d'aide sociale	43
6.1.3	Coordination	44
6.1.4	Information et formation	44
6.1.5	Contribution aux mesures de politique sociale	44
6.1.6	Prévention	45
6.1.7	Représentations	46
6.1.8	Statistiques et dépenses de l'exercice 2016	46
<b>6.2</b>	<b>Coordination de la politique familiale</b>	<b>47</b>
<b>6.3</b>	<b>Fribourg pour tous</b>	<b>48</b>
6.3.1	Accueil du public et informations	48
6.3.2	Collaboration avec le réseau professionnel	48
<b>6.4</b>	<b>Aide aux victimes d'infractions</b>	<b>49</b>
6.4.1	Activités principales	49
6.4.2	Statistiques	49
6.4.3	Coordination	50
6.4.4	Dépenses LAVI	50
<b>6.5</b>	<b>Aide aux personnes du domaine de l'asile</b>	<b>50</b>
6.5.1	Cadre légal	50
6.5.2	Statistiques du domaine de l'asile	51
6.5.3	Situation de l'hébergement	51
6.5.4	Action citoyenne	51
6.5.5	Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s pour les années 2014 à 2017 (PIC)	52
6.5.6	Réfugié-e-s	52
6.5.7	Autres tâches	53
6.5.8	Dépenses de l'exercice 2016	53
<b>6.6</b>	<b>Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires</b>	<b>53</b>
6.6.1	Activités principales	53

---

6.6.2	Statistiques	54
<b>7</b>	<b>Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)</b>	<b>55</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités générales du service</b>	<b>55</b>
<b>7.2</b>	<b>Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>55</b>
7.2.1	Politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse	55
7.2.2	Journée cantonale	55
7.2.3	Festival Juvenalia	56
7.2.4	Sondage auprès des enfants et des jeunes	56
<b>7.3</b>	<b>Soutien aux projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>56</b>
7.3.1	Subvention enfance - jeunesse	56
7.3.2	Programme Paysages éducatifs fribourgeois 2013-2016	56
7.3.3	Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse	57
7.3.4	CinéCivic	57
7.3.5	Service d'information	57
7.3.6	Relations publiques et coordination (NCA)	57
<b>7.4</b>	<b>Activités générales d'intervention en protection de l'enfant</b>	<b>57</b>
7.4.1	Statistiques de la protection de l'enfant	58
<b>7.5</b>	<b>Activités générales relatives aux milieux d'accueil</b>	<b>59</b>
7.5.1	Familles d'accueil (parents nourriciers)	59
7.5.2	Adoption	59
7.5.3	Milieux d'accueil familial de jour	60
7.5.4	Structures d'accueil familial de jour	60
<b>7.6</b>	<b>Activités du Centre de consultation LAVI</b>	<b>60</b>
<b>8</b>	<b>Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)</b>	<b>61</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités courantes</b>	<b>61</b>
<b>8.2</b>	<b>Activités particulières</b>	<b>62</b>
8.2.1	Egalité et profession	62
8.2.2	Egalité et formation	62
8.2.3	Politique familiale globale	63
8.2.4	Violence conjugale	63
8.2.5	Femmes et vie publique	63
8.2.6	Conférences suisses et latines et instances nationales	63
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>64</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseillère d'Etat, Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général : Antoine Geinoz

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication – 10 conférences de presse et 32 communiqués en 2016 - de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

### 1.1.2 Evènements particuliers

#### > **Planification sanitaire**

La Commission de planification sanitaire a donné son préavis sur le projet de moratoire pour la mise en service d'équipements lourds et d'autres équipements de médecine de pointe. Le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance y relative au mois de mars. L'installation de scanners et d'appareils d'IRM est désormais soumise à autorisation, afin d'éviter un suréquipement du canton. La Commission a par ailleurs examiné le projet de planification des soins de longue durée.

Dans le cadre de la planification hospitalière, la liste des prestations par établissement a été modifiée à la suite du renoncement par l'hôpital fribourgeois (HFR) de pratiquer la chirurgie cardiaque. Celle-ci restera assurée, pour les Fribourgeois et les Fribourgeoises, par les hôpitaux universitaires de Berne, de Lausanne et de Genève. Le HFR-Fribourg Hôpital cantonal continue d'offrir des prestations de cardiologie invasive, telles que coronarographie, angioplastie ou pose de pacemaker.

#### > **Promotion de la santé et prévention**

La nouvelle stratégie de promotion de la santé et de prévention a été élaborée, puis mise en consultation durant l'automne. Sous le titre « Perspectives 2030 », elle confirme les priorités de santé publique définies auparavant – alimentation et mouvement, alcool, tabac, santé mentale – et elle est conforme à la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles. En collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la mise en œuvre du concept de santé à l'école se poursuit. Quant à la médecine dentaire scolaire, elle est régie depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 par une nouvelle loi cantonale, qui redéfinit la répartition des rôles entre Etat, communes et dentistes privés.

## > **hôpital fribourgeois**

Un comité de pilotage a commencé la mise en œuvre de la stratégie 2013-2022 de l'hôpital fribourgeois (HFR). Première étape : évaluer les futurs besoins en infrastructures pour le site de Fribourg et adapter le masterplan en conséquence. Les fondements pour un concept-cadre d'exploitation sont élaborés, puis suivra le concours d'architecture.

Parallèlement, le HFR poursuit la modernisation de ses infrastructures : sur le site de Fribourg-Hôpital cantonal, la rénovation des locaux de stérilisation et des installations techniques de radiologie a démarré, tout comme l'agrandissement des urgences, qui durera deux ans. Le site de Meyriez a achevé sa mue et reçoit à nouveau des patients. A Riaz, le HFR s'est doté d'un deuxième bâtiment de radiologie. A Tafers, il a acquis un appareil de mammographie de dernière génération. Malgré une situation financière difficile, le HFR continue à faire des investissements afin d'améliorer la prise en charge des patients. Sur le plan des prestations médicales, plusieurs nouvelles offres sont apparues durant l'année, en particulier dans le secteur de la pédiatrie : centre de pédiatrie intégrative, endocrinologie pédiatrique, hématologie pédiatrique. Par ailleurs, le HFR dispose désormais d'un centre métabolique pour combattre les excès pondéraux et autres troubles du comportement alimentaire.

La direction et certains médecins du HFR ont pris une part très active à l'introduction d'un master en médecine orienté médecine de famille à l'Université de Fribourg. L'établissement sera un partenaire important dans ce cursus auquel le Grand Conseil a donné son feu vert au mois de juin.

L'année 2016 a également vu l'entrée en fonction de deux nouveaux membres de la direction du HFR, le Directeur médical Ivo Spicher et le Directeur des ressources humaines Gérald Brandt.

## > **Réseau fribourgeois de santé mentale**

Durant l'exercice 2016, l'activité du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) s'est surtout densifiée dans les centres ambulatoires et les cliniques de jour, tant à Bulle qu'à Fribourg. Les hospitalisations, mesure de protection subsidiaire, ont ainsi été moins nombreuses que l'année précédente, surtout dans le secteur des personnes âgées, conséquence probable de l'intense travail de liaison mené dans 37 EMS du canton. Ce travail de réseau s'est aussi intensifié en 2016 avec la signature d'une convention de liaison avec les foyers spécialisés dans le handicap mental de même qu'avec les organisations de soins à domicile. Le RFSM s'est en outre employé à la mise en place de nouvelles structures et prestations qui verront le jour dans un futur proche. C'est en particulier le cas du centre ambulatoire et de la clinique de jour pour patients germanophones, qui doivent s'ouvrir au printemps 2017 à Villars-sur-Glâne, et qui seront suivis d'unités hospitalières en 2018.

Dans le registre de la gestion, le RFSM est en train de se doter des technologies administratives et médicales nécessaires à l'introduction des DRG en psychiatrie, le système TARPSY. Les mesures de qualité ont continué en 2016 et situent à nouveau le Centre de soins hospitaliers de Marsens parmi les hôpitaux psychiatriques de Suisse dans lesquels la réduction de l'intensité des symptômes entre l'admission du patient et sa sortie est la plus efficace.

Enfin, l'année fut marquée par une progression du rayonnement institutionnel dans les activités d'enseignement et de recherche. On fait de plus en plus souvent appel aux professionnels du RFSM pour assumer des charges d'enseignement, mener des recherches en partenariat avec l'Université, donner des conférences ou réaliser des expertises. Le RFSM participe d'ailleurs activement à la mise en place d'un master en médecine à l'Université de Fribourg.

## > **Senior+**

La politique cantonale de la personne âgée, conçue au cours des dernières années sous le titre de *Senior+*, a connu une étape déterminante en 2016 avec l'adoption de trois lois : loi sur les seniors, lois sur les prestations médico-sociales et loi sur l'indemnité forfaitaire. L'objectif de cette politique est de favoriser l'autonomie de la personne âgée, sa qualité de vie et son intégration dans la société. Des mesures particulières sont prévues pour les personnes fragilisées, notamment en matière de logement et de transport. Les soins à domicile et le soutien aux proches aidants seront aussi renforcés. Enfin, la DSAS prépare la mise en place d'un outil d'évaluation des besoins de la personne âgée commun à tous les prestataires de soins.

## > **Handicap – RPT**

La nouvelle politique de la personne en situation de handicap se fonde essentiellement sur la reconnaissance du handicap et la valorisation de la personne concernée. Elle prévoit, comme le demande la Constitution cantonale, des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les handicapés et de favoriser leur autonomie et leur intégration économique et sociale. Cette politique se concrétisera à travers deux lois dont les projets ont été mis en consultation au printemps 2016, la loi sur la personne en situation de handicap et la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles. Ces projets ont été adaptés aux observations enregistrées, et ils seront transmis au Grand Conseil au printemps 2017.

L'évolution des besoins de places en institution pour adultes en situation de handicap a conduit la DSAS à préparer, avec plusieurs institutions du canton, la création d'environ 80 nouvelles places.

## > **Asile**

L'année 2016 a vu diminuer le nombre de requérants d'asile arrivés en Suisse et dans le canton de Fribourg, où ils furent 821 contre 1391 en 2015. Le nombre de requérants d'asile séjournant dans le canton à la fin de l'année – 2105 personnes – est toutefois légèrement supérieur à l'année précédente. Quant au nombre de réfugiés, il est en nette augmentation – de 1000 à 1300 – en raison d'un traitement plus rapide des dossiers et d'un taux d'octroi de l'asile plus élevé. Le canton élabore un plan d'urgence, afin d'être prêt en cas d'afflux soudain lié à la situation dans les pays en guerre ou aux voies empruntées par les flux migratoires. Un cinquième foyer d'hébergement permanent s'est ouvert en février 2016 à Grolley. Le foyer provisoire de Guin a été maintenu alors que celui d'Enney a été fermé. Par ailleurs, le camp militaire de Grandvillard a été utilisé pendant six mois par la Confédération pour y héberger 180 requérants d'asile. Pour les personnes attribuées au canton de Fribourg, après la phase « foyer » vient celle du 2<sup>e</sup> accueil, organisée par la société ORS Service AG dans des appartements ou des maisons collectives.

L'association « Osons l'accueil » a organisé le placement d'une centaine de requérants d'asile dans des familles du canton durant ses quinze premiers mois d'existence. En outre, une trentaine de personnes sont logées par des paroisses. Une autre paroisse a mis en location un immeuble où ORS peut loger une septantaine de personnes. Un élan de solidarité s'est aussi manifesté dans la population par des services bénévoles et des dons en nature.

## > **Stratégie cantonale de l'enfance et de la jeunesse**

La stratégie cantonale « Je participe ! » est en cours d'élaboration. Elle a trouvé une concrétisation remarquée le samedi 21 mai, avec la 1<sup>re</sup> édition du Festival *Juvenalia* sur la place Georges-Python à Fribourg. Cette présentation festive et ludique de l'offre d'activités pour enfants et jeunes dans le canton a connu un grand succès, avec la présence de 40 organisations, 32 stands interactifs et une dizaine de spectacles qui ont attiré des milliers de personnes.

Quant à la journée cantonale « Je participe ! », qui a eu lieu le 14 octobre 2016 au CO de Morat, elle avait pour objectif de développer avec les partenaires concernés les contours de la future politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Elle a permis de découvrir les résultats du sondage mené auprès de 1100 enfants et jeunes fribourgeois. Et lors d'ateliers participatifs, les acteurs du domaine ont émis plus de 700 propositions. Du pain sur la planche, donc, pour le comité de pilotage de la stratégie, dont les buts sont à la fois de diminuer les facteurs de risque et de renforcer les facteurs de protection en agissant sur l'environnement des enfants et des jeunes.

## > **Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC)**

Au terme d'une procédure de consultation menée au début de l'année, le Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC) a été adopté en juin par le Conseil d'Etat. Il contient 25 mesures propres à sensibiliser, former ou conseiller les acteurs de l'administration cantonale. La première mesure vise à former les cadres qui recrutent du personnel afin qu'ils connaissent mieux les aspects liés à l'égalité. Le plan incite également à intégrer les expériences non professionnelles lors du recrutement, ou à pratiquer le job-sharing.



## > **Rapport sur la pauvreté**

Le premier rapport périodique sur la pauvreté dans le canton de Fribourg a été publié en septembre et transmis au Grand Conseil. Il dresse un état des lieux approfondi sur les risques de pauvreté au travers des conditions de vie telles que ressources économiques, santé, travail, éducation, formation, famille, égalité hommes-femmes ou logement. On y constate notamment que les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus exposées. Une base de données a été construite spécifiquement pour élaborer ce rapport et permettra de suivre les évolutions lors de ses prochaines éditions. Le taux de pauvreté est actuellement de 3 % dans le canton de Fribourg, ce qui est relativement modeste ; l'étude a montré que le système social en place a une efficacité certaine. Ce rapport, qui sera réédité une fois par législature, constituera un outil de pilotage pour la politique sociale du canton.

### **1.2 Collaborations intercantionales**

#### **1.2.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)**

La CDS a poursuivi ses tâches de répartition des offres de médecine hautement spécialisée entre les cantons. A l'occasion d'un bilan intermédiaire, le Conseil fédéral en a tiré un bilan positif et a estimé n'avoir aucune raison de faire usage de sa compétence subsidiaire de planification. La CDS s'est par ailleurs prononcée en faveur de la nouvelle structure tarifaire TARPSY. Avec la Confédération, elle a mis en consultation le plan d'action « Prévention du suicide ».

En matière d'assurance maladie, la CDS a pris position en faveur d'une réduction de la charge pour les familles, mais sans fixation d'un pourcentage minimum de réduction des primes des enfants.

Au mois de juin, la Directrice de la santé et des affaires sociales est entrée au Comité de la CDS.

#### **1.2.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)**

La CDAS, dont la Directrice de la santé et des affaires sociales est Vice-présidente, a mis au point le plan d'urgence pour le domaine de l'asile en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs de justice et police et de la Confédération. Il s'agit de préparer les cantons et les instances fédérales à un éventuel afflux important de requérants d'asile. La CDAS a d'autre part lancé une étude des coûts de l'asile pour les cantons, notamment dans la prise en charge des requérants mineurs non accompagnés (RMNA). Les cantons estiment que le financement par la Confédération est insuffisant.

Lors de la consultation sur la révision de la loi sur l'assurance invalidité, la CDAS s'est dite favorable au projet de développement continu de l'AI, tout en mettant en garde contre une définition trop rigide des critères d'infirmité, qui restreindrait le champ de compétence de l'AI. La CDAS a également soutenu la réforme de la loi sur les prestations complémentaires.

#### **1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)**

La CLASS s'est réunie à quatre reprises. La Conférence et ses groupements ont traité de nombreux thèmes liés à l'assurance maladie obligatoire, à la médecine hautement spécialisée et à la planification hospitalière. Elle a aussi œuvré à la mise en œuvre de la loi sur le dossier électronique du patient (LDEP). Elle a collaboré à la réalisation du site Internet [www.santepsy.ch](http://www.santepsy.ch), qui répertorie les offres disponibles en matière de santé mentale en Suisse romande. Du côté des affaires sociales, la CLASS s'est notamment occupée de la planification de l'accueil des requérants d'asile et des coûts qu'il génère pour les cantons.

### **1.3 Affaires contentieuses**

La Direction traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2016 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2015 : 0

Procédures pendantes au 31 décembre 2016 : 3

Recours déposés : 7

Recours traités : 4

---

Les sept recours enregistrés en 2016 ont été déposés en français. Les quatre recours traités ont abouti au rejet du recours et à la confirmation de la décision contestée.

## 1.4 Législation

### 1.4.1 Lois et décrets

Loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen)

Loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales (LPMS)

Loi du 12 mai 2016 sur l'indemnité forfaitaire (LIF)

Loi du 7 septembre 2016 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal)

Loi du 5 octobre 2016 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal)

### 1.4.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 16 février 2016 approuvant le contrat sur la valeur cantonale du point tarifaire de physiothérapie négociée entre la communauté d'achat HSK, CSS Assurance-maladie SA et l'Association suisse des physiothérapeutes indépendants

Ordonnance du 16 février 2016 approuvant la convention d'adhésion cantonale Physiothérapie concernant la valeur du point tarifaire dans le canton de Fribourg négociée entre tarifsuisse SA, physiofribourg et physioswiss

Ordonnance du 16 février 2016 approuvant la convention sur la valeur du point tarifaire pour les prestations de physiothérapie négociée entre tarifsuisse SA et l'Association suisse des physiothérapeutes indépendants

Ordonnance du 16 février 2016 fixant la part cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition

Ordonnance du 16 février 2016 fixant les baserates provisoires 2016 de la maison de naissance Le Petit Prince

Ordonnance du 7 mars 2016 fixant les tarifs provisoires 2016 de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 7 mars 2016 approuvant les tarifs concernant le traitement hospitalier en division commune du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale

Ordonnance du 14 mars 2016 approuvant la convention tarifaire passée entre la Fédération suisse des sages-femmes, section Fribourg, et tarifsuisse SA concernant la rémunération des sages-femmes

Ordonnance du 14 mars 2016 approuvant la convention concernant la valeur du point tarifaire de physiothérapie dans le canton de Fribourg négociée entre la communauté d'achat HSK, CSS Assurance-maladie SA, physiofribourg et physioswiss

Ordonnance du 14 mars 2016 concernant la mise en service d'équipements techniques lourds et d'autres équipements de médecine de pointe

Ordonnance du 14 mars 2016 approuvant la convention tarifaire et les baserates 2016 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique Générale – Sainte-Anne

Ordonnance du 12 avril 2016 sur les stupéfiants

Ordonnance DSAS du 22 avril 2016 concernant l'utilisation professionnelle de médicaments

Ordonnance du 30 mai 2016 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le cancer du col de l'utérus (papillomavirus humain)

Ordonnance du 4 juillet 2016 modifiant l'ordonnance concernant la procédure à suivre en matière d'interruption non punissable de grossesse

Ordonnance du 4 juillet 2016 abrogeant l'ordonnance relative aux conditions d'utilisation du médicament Mifegyne (RU 486)

Ordonnance du 4 juillet 2016 modifiant l'ordonnance fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur l'aide sociale

---

Ordonnance du 23 août 2016 modifiant l'ordonnance fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur l'aide sociale

Ordonnance du 23 août 2016 approuvant les conventions tarifaires réglant la rémunération des prestations ambulatoires hospitalières hors TARMED passées entre les hôpitaux fribourgeois et les assureurs-maladie

Ordonnance du 23 août 2016 concernant l'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Ordonnance du 23 août 2016 modifiant l'ordonnance sur le nouveau régime de financement des soins

Ordonnance du 11 octobre 2016 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 31 octobre 2016 approuvant les conventions tarifaires et les baserates 2016 de la maison de naissance Le Petit Prince

Ordonnance du 22 novembre 2016 approuvant les conventions tarifaires concernant les valeurs du point applicables aux prestations de chiropratique

Ordonnance du 28 novembre 2016 modifiant l'ordonnance sur les besoins en soins et en accompagnement

Ordonnance du 5 décembre 2016 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales

Ordonnance du 5 décembre 2016 fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Ordonnance du 5 décembre 2016 modifiant l'ordonnance fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 12 décembre 2016 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 12 décembre 2016 réglant la convention Fribourg-Vaud pour les résidents EMS

## 2 Service de la santé publique (SSP)

—

Chef de service : Patrice Zurich

### 2.1 Activités

Les attributions du SSP portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les domaines d'activités du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes :

- > la gestion du dossier de la planification hospitalière ;
- > le financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > préparation de l'approbation par le Conseil d'Etat des conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, préparation de la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > préparation des décisions du Conseil d'Etat de fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > la gestion du dossier de la planification en matière de promotion de la santé et de prévention ;
- > le financement des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, ainsi que l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;

- 
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile ;
  - > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
  - > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
  - > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;
  - > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents).

La collaboration qui s'est poursuivie avec le Service de la prévoyance sociale a concerné principalement le projet de planification des soins de longue durée et le projet Senior+, projets ayant des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile et les établissements hospitaliers.

Une cheffe de projet a été engagée dans le courant 2016 pour mener à bien le projet de cybersanté, projet qui a pour but d'établir une plateforme informatique cantonale permettant d'échanger des informations médicales sur les patients et les patientes, dans le respect du cadre fixé par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). Depuis son entrée en fonction en septembre 2016, après avoir pris connaissance de la riche documentation fournie par eHealthsuisse, la cheffe de projet s'est avant tout consacrée à l'examen et la préparation d'une prise de position cantonale sur les projets d'ordonnances fédérales d'exécution de la LDEP, dans le cadre de l'audition à laquelle a procédé le Département fédéral de l'intérieur. Elle a également entamé des réflexions approfondies sur l'organisation du projet au plan cantonal et sur la mise en application de la LDEP, en particulier sur la création de la communauté exigée par la LDEP, soit l'organisation qui doit mettre à disposition des patients et des patientes fribourgeois, des professionnel-le-s de la santé et de leurs institutions la plateforme informatique permettant l'échange des données médicales.

Le Service a poursuivi sa contribution aux travaux de réflexion sur la création, à Fribourg, d'un master en médecine humaine orienté vers la médecine de famille. Adopté par le Conseil d'Etat dans le courant 2016, ce projet favorisera le choix des futurs médecins vers la médecine de famille, contribuant ainsi à la relève et à la lutte contre la pénurie déjà existante, et renforcera le positionnement au plan national de l'Université de Fribourg, comme du HFR et du RFSM. L'ensemble des hôpitaux fribourgeois et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) ainsi que la Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR) seront appelés à collaborer au projet. Le Service est désormais impliqué dans les travaux de mise sur pied de ce master.

Le Service a également contribué aux travaux préparatoires de l'étude réalisée en 2016 par l'OrTra Santé-Social Fribourg, sur mandat de la Direction, sur les besoins en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton. Il œuvre de plus auprès des institutions de santé pour qu'elles mettent un maximum de places de stages à disposition des élèves de la HEdS-FR et de l'Ecole professionnelle Santé-Social de Grangeneuve (ESSG).

Au plan intercantonal, le Service participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Par ailleurs, le Service a transmis à la Direction, pour approbation, 6 règlements communaux de cimetière, 1 convention relative à l'organisation du Service dentaire scolaire dans une commune et 4 règlements communaux en matière de soins dentaires scolaires. Il a également transmis pour approbation 3 conventions relatives à l'organisation du service dentaire scolaire dans trois communes. A l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la médecine dentaire scolaire au 1<sup>er</sup> août 2016, la compétence décisionnelle pour l'approbation de ces conventions a été transférée du Conseil d'Etat à la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le Service a encore poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le site Internet du Service (adresse : <http://www.fr.ch/ssp>) est modifié régulièrement selon les besoins. Il s'agit notamment des informations sur l'assurance-maladie (mise à jour annuelle en septembre) dès la publication des nouvelles primes d'assurance-maladie de l'année suivante par l'Office fédéral de la santé publique.

---

## 2.2 Professions de la santé

### 2.2.1 Autorisation de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > audioprothésiste : 1
- > ergothérapeute : 4
- > hygiéniste dentaire : 2
- > infirmier-ière : 25
- > logopédiste-orthophoniste : 2
- > masseur médical : 1
- > médecin : 75
- > médecin dentiste : 26
- > médecin vétérinaire : 16
- > opticien-ne : 11
- > opticien-ne diplômé-e : 2
- > ostéopathe : 5
- > pharmacien-ne : 21
- > physiothérapeute : 17
- > podologue : 5
- > psychologue-psychothérapeute : 6
- > sage-femme : 9
- > technicien-ne pour dentiste : 1

Conformément aux directives du 1<sup>er</sup> juillet 2011 de la Direction, les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout-e professionnel-le de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

#### 2.2.1.1 Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire

Le Conseil fédéral a prolongé la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (AOS) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2019. La réglementation fédérale ne s'applique pas seulement aux médecins exerçant en propre cabinet, mais également à ceux et celles qui exercent à titre dépendant (salarié) au sein d'une institution de soins ambulatoires au sens de l'article 36a LAMal (« centres médicaux »). Compte tenu de cette prolongation et par souci de contribuer à une meilleure répartition régionale de l'offre médicale, de suivre de près les circonstances de l'installation de ces médecins et de fixer des conditions et charges nécessaires en termes de qualité de prise en charge et de sécurité des patients et patientes, le Conseil d'Etat a fixé les règles d'admission dans le canton par ordonnance du 23 août 2016 concernant l'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Les règles applicables sont décrites sur le site Internet du Service (adresse : <http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/autorisations/limitation-admission-medecins.htm>).

### 2.2.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y c. les renouvellements d'autorisation) :

- > établissement pour personnes âgées : 12
- > service de soins à domicile : 6
- > laboratoire d'analyses médicales : 4
- > institution de lutte contre les addictions : 2
- > institution de procréation médicalement assistée : 1
- > institution médico-technique : 6

- > service d'ambulance : 2
- > institution ambulatoire : 21
- > pharmacie publique : 23
- > pharmacie d'entreprise : 1
- > pharmacie d'institution : 9
- > pharmacie d'institution ambulatoire : 1
- > pharmacie de cabinet ou de centre vétérinaire : 5
- > pharmacie de service d'ambulance : 2

### 2.2.3 Moratoire sur la mise en service d'équipements lourds

Sur proposition de la Commission cantonale de planification sanitaire et conformément à la loi sur la santé, le Conseil d'Etat a introduit, par ordonnance du 14 mars 2016, un moratoire sur la mise en service d'équipements médicaux lourds sur le territoire cantonal. Cette mesure, valable jusqu'au 31 décembre 2017, doit permettre au canton, d'une part, de contenir une offre en CT-Scan (Computed Tomography Scan) et en IRM (Imagerie par résonance magnétique) en forte augmentation, avec des conséquences sur les coûts de la santé, sur le recrutement du personnel et sur la santé des patients et, d'autre part, de mettre en place une planification de ces équipements médicaux de pointe sur la base d'une étude des besoins.

### 2.2.4 Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 16<sup>e</sup> année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 23 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

En 2016, la Commission a liquidé 17 affaires au total, soit :

- > 3 par décisions de sanction (avertissement) à l'encontre de deux professionnel-le-s et d'une institution de santé ;
- > 1 par préavis à la Direction, contenant une proposition de sanction (interdiction définitive de pratiquer) ;
- > 6 par décisions de classement, après avoir constaté l'absence de violation de la loi cantonale sur la santé (LSan) et/ou de la loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd) ;
- > 1 par décision sur le sort des dossiers de patient-e-s d'un médecin décédé ;
- > 4 à la suite de retraits de plainte ;
- > 2 par refus de suivre des dénonciations (dans un cas : incompétence matérielle de la Commission ; dans l'autre : impossibilité d'instruire utilement les faits, en l'absence de levée du secret par la patiente concernée).

La Commission de surveillance a tenu 6 séances en 2016 : la première a réuni en séance plénière ses membres permanents et non permanents pour l'adoption du rapport annuel 2015 ; les séances ordinaires ultérieures – auxquelles ne participent que les membres permanents ainsi que les membres non permanent-e-s représentant les professions concernées par les dossiers – ont été consacrées au traitement des diverses plaintes et dénonciations.

L'instruction des différents dossiers a donné lieu à la constitution de délégations, qui se sont réunies à une douzaine de reprises pour délibérer en vue de rendre leurs rapports à la Commission permanente, sous forme de projets de décision.

Quant au secrétariat juridique, il a dû par ailleurs s'occuper du déménagement de dossiers de patients et patientes qu'un médecin, ayant abandonné sa pratique du jour au lendemain sans préavis, avait laissés derrière lui.

## 2.3 Hôpitaux

### 2.3.1 Activités générales

Le Service a élaboré les mandats annuels 2016 pour l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), les deux cliniques privées fribourgeoises (Hôpital Daler et Clinique générale), la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).

Pour le HFR, les travaux d'identification des prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations se poursuivent avec, dans ce cadre, une analyse des travaux réalisés dans d'autres cantons. Pour le HIB, les divers mandats ont également été discutés avec le Service de la santé publique du canton de Vaud.



Les décomptes 2015 du HFR et du RFSM ont été analysés et ont donné lieu à un remboursement en faveur de l'Etat, respectivement à un paiement complémentaire de la part de l'Etat.

En outre, le Service a répondu à diverses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national. Enfin, le Service a participé à la Commission de bâtisse qui s'occupe des travaux de transformation du HFR site de Meyriez, qui sont maintenant achevés, et à celle qui suit les travaux d'aménagement du Centre germanophone du RFSM à Villars-sur-Glâne.

### 2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Les comptes d'exploitation 2016 du HFR n'ayant pas encore été adoptés par le Conseil d'administration, ils ne sont pas disponibles.

Dans les comptes 2016 de l'Etat figure un montant de 162 898 614 francs pour le total des positions comptables de charges liées au HFR (106 537 816 francs à la position 3634.020, 8 300 710 francs à la position 3634.022 et 48 060 088 francs à la position 3634.023). Ce montant se compose comme il suit :

- > + 163 176 918 francs de versements d'acompte conformément aux mandats de prestations 2016 alors que le décompte définitif aura lieu dans le courant du premier semestre 2017 ;
- > - 278 304 francs de remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et de Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

De plus, les comptes 2016 de l'Etat enregistrent le remboursement d'un montant de 6 130 389 francs concernant le décompte 2015 du HFR.

Le montant de financement total versé par l'Etat au RFSM pour 2016 se monte à 32 893 000 francs. Le décompte définitif 2016 se fera dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Le décompte 2015 a donné lieu à un paiement complémentaire de l'Etat d'un montant de 1 159 091 francs, dont 860 000 francs ont été payés en 2015 sur la base d'un décompte provisoire, le solde de 299 091 francs ayant été versé en 2016 et comptabilisé dans les comptes 2016 de l'Etat.

Concernant le HIB, le financement 2016 à charge de l'Etat de Fribourg, tel qu'il ressort du contrat de prestations signé conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud, s'est élevé à 11 763 579 francs. Un montant de 15 989 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et de Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable. Le décompte définitif se fera en 2017 et tiendra compte de l'activité stationnaire réalisée pour chaque canton. Le décompte 2015 sera finalisé au tout début 2017.

S'agissant des autres établissements hospitaliers fribourgeois, en 2016, un montant de 34 741 212 francs a été payé pour les factures reçues au 31 décembre 2016. Un montant de 43 217 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable. En outre, le décompte 2014 de la Clinique générale a finalement donné lieu à un remboursement de 544 737 francs.

Au total, un montant net de 34 153 258 francs a été versé à ces établissements, soit :

- |   |            |        |
|---|------------|--------|
| > Clinique générale :                       | 13 966 307 | francs |
| > Hôpital Daler :                           | 19 822 973 | francs |
| > Maison de naissance « Le Petit Prince » : | 363 978    | francs |

Un montant de 8 354 158 francs a été versé pour les travaux de transformation et d'agrandissement du HFR, site de Meyriez-Murten, conformément au décret du 12 septembre 2012.



### 2.3.3 Statistiques

Statistiques générales d'exploitation en 2016 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>Lits annuels moyens</b>	<b>Nombre de sorties (de chaque site) (4)</b>	<b>Nombre de journées de malades (de chaque site) (5)</b>	<b>Durée moyenne de séjour (de chaque site)</b>
<b>HFR hôpital fribourgeois</b>				
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	284	12 193	89 974	7,4
HFR Tafers	59	2 253	17 657	7,8
HFR Riaz	105	4 377	32 845	7,5
HFR Billens	49	884	15 251	17,3
HFR Meyriez-Murten (1)	58	909	14 685	16,2
<b>Hôpital intercantonal de la Broye (2)</b>				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	831	17 493	21,1
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 054	28 145	5,6
<b>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale</b>				
Centre de soins hospitaliers Marsens	170	2 274	57 846	25,4
Centre de soins hospitaliers Marsens (3)			(58 582)	
<b>Cliniques privées de Fribourg</b>				
	120	10 668	35 896	3,4
<b>Total cantonal soins somatiques et psychiatriques</b>	<b>997</b>	<b>39 443</b>	<b>309 792</b>	<b>7,9</b>

(1) Réouverture du HFR Meyriez-Murten en avril 2016

(2) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois et vaudoises)

(3) Nombre de journées facturées durant la période du 1.1.2016 au 31.12.2016

(4) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG

(5) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG (entrée en vigueur le 01.01.2012) soit la date de sortie ./ la date d'entrée ./ les jours de congé ; pour le RFSM, selon DRG TARPSY, la définition de la durée de séjour est la suivante : date de sortie ./ date d'entrée ./ jours de congé +1

## 2.4 Hospitalisation hors canton

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant le financement hospitalier oblige l'Etat de Fribourg à participer aux frais d'hospitalisation hors canton d'un patient ou d'une patiente qui se fait soigner dans un hôpital public ou privé figurant sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière d'un autre canton où est implanté cet établissement. Evidemment, que l'hospitalisation des patients et des patientes ait lieu dans le canton ou hors canton, elle doit être effectuée et implique une participation financière des pouvoirs publics. En 2016, cette participation correspond à 53 % du tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'il s'agit d'une hospitalisation pour raison médicale, c'est-à-dire lorsque la prestation n'est pas disponible dans le canton ou s'il s'agit d'une urgence survenue hors canton ; elle s'élève à 53 % du tarif de référence fribourgeois si le patient choisit de se faire hospitaliser hors canton par choix personnel.

Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton a été supérieur au budget de 68 552 000 francs initialement prévu et a ainsi généré une demande de crédit supplémentaire de 8 948 000 francs. L'augmentation de volume estimée en 2015 pour le budget 2016 se basait sur l'augmentation constatée entre 2012, 2013 et 2014. Or, si l'augmentation des dépenses entre l'année de séjour 2012 et 2013 se situe à + 1 % et celle entre 2013 et 2014 à + 2,5 %, celles-ci cachent 2 paramètres opposés : une augmentation du nombre de séjours (+ 6 %, respectivement + 10 %) et une baisse du coût moyen par cas (- 4 %, respectivement - 7 %). En effet, les tarifs ont été revus à la baisse entre 2012 et 2014, ce qui a partiellement compensé l'effet financier de l'augmentation de volume. Cette baisse de

---

tarif ne se poursuivant pas en 2015 et en 2016, l'augmentation du volume a ainsi eu un impact financier plus important que prévu au budget.

Les comptes de l'Etat pour le financement des hospitalisations hors canton en 2016 se sont montés à 77 500 080 francs. Sur ce montant, environ 65,9 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 11,6 millions de francs ont servi à payer des factures pour des séjours antérieurs.

L'application informatique eHGP (electronic health gouvernement plateforme) qui permet la gestion des hospitalisations hors canton arrive en fin de cycle de vie. Une procédure de soumission publique en concertation avec 12 autres cantons a été lancée fin 2016 afin de trouver une nouvelle solution plus performante pour la remplacer. Le Service s'est fortement impliqué dans ce processus.

## **2.5 Planification hospitalière**

Pour garantir la couverture des besoins de leur population, les cantons doivent réviser leur planification hospitalière en tenant compte des nouveaux critères légaux introduits par la modification de la LAMal concernant le financement hospitalier, en particulier la qualité et le caractère économique des prestations stationnaires (art. 58b al. 5 OAMal).

Les travaux de révision de la planification hospitalière ont eu lieu en 2015 et ont abouti avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015 de la nouvelle liste des hôpitaux et des maisons de naissance. L'année 2016 a été marquée par le suivi et le monitoring de cette nouvelle liste.

De plus, à fin 2016, la liste hospitalière 2015 a subi sa première modification, suite au renoncement du HFR à son mandat de prestations en chirurgie cardiaque.

## **2.6 Aide et soins à domicile**

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics. Il leur adresse des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse les données nominatives salariales du personnel subventionné. Le Service examine pour la Direction les demandes d'adaptation de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux questions relatives aux soins et à l'aide à domicile et participe, au besoin, aux travaux intercantonaux et fédéraux en la matière. Il veille aussi à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile et valide ces données pour la Confédération. Cette statistique s'étend aux infirmières et infirmiers domiciliés dans le canton de Fribourg qui exercent à titre indépendant ainsi qu'aux organisations d'aide et de soins à domicile privées non mandatées.

En 2016, 12 services mandatés par les pouvoirs publics ont offert les soins et l'aide, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Les besoins de la population fribourgeoise sont couverts par les 10 services d'aide et de soins à domicile mandatés par les communes ainsi que par l'Association fribourgeoise du diabète et la Ligue pulmonaire fribourgeoise mandatées par la Direction.

Ces services bénéficient d'une subvention cantonale. La subvention aux services mandatés par les communes est fixée à hauteur de 30 % des frais du personnel d'aide et de soins, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour les services mandatés par la Direction, la subvention cantonale est basée sur les frais de fonctionnement des services, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Il s'agit des prestations de soins aux diabétiques fournies par l'Association fribourgeoise du diabète et des prestations de soins aux malades pulmonaires de la Ligue pulmonaire fribourgeoise. Ces prestations relèvent directement de l'article 7 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

<b>Subvention ordinaire</b>	<b>Acomptes 2016</b>	<b>Corrections années préc.</b>	<b>Solde 2015 versé</b>	<b>Total versé en 2016</b>
Sarine	1 065 847.00		44 577.15	1 110 424.15
Singine	726 155.00	1 697.95	156 334.40	884 187.35
Gruyère	1 066 904.00	3 939.50	211 089.10	1 281 932.60
Lac (4 services)	372 033.00	1 675.90	45 550.65	419 259.55
Glâne	629 476.00	6 827.40	61 769.90	698 073.30
Broye	581 119.00	-	5 038.75	586 157.75
Veveyse	430 996.00	-	3 190.25	434 186.25
Association du diabète (art.7 OPAS)	132 000.00	-	30 815.30	162 815.30
Ligue pulmonaire (art.7 OPAS)	128 000.00	-	-590.00	127 410.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 132 530.00</b>	<b>14 140.75</b>	<b>557 775.50</b>	<b>5 704 446.25</b>

Le montant des subventions 2016 atteint 5 704 446 fr. 25, dont 5 132 530 francs pour les acomptes 2016 et 571 916 fr. 25 pour le solde des comptes 2015 et les corrections de l'année précédente.

La participation cantonale aux autres services et prestations de maintien à domicile se présente comme il suit :

<b>Institutions subventionnées</b>	<b>Subvention cantonale (en francs)</b>
Association fribourgeoise du diabète, conseil aux diabétiques (art. 9 OPAS)	56 600.00
AFAS	192 500.00
Pro Senectute, Service de nettoyage	112 500.00
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	40 000.00
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	22 500.00
<b>Total</b>	<b>424 100.00</b>

Une modification de l'ordonnance sur le nouveau régime de financement des soins a introduit dès septembre 2016 de nouveaux coûts des soins pour les prestations fournies par les organisations de soins et d'aide à domicile non mandatées par les pouvoirs publics. Les patients et les patientes fribourgeois paient ainsi à ces organisations des coûts résiduels des soins en application de la loi fédérale du 13 juin 2008 sur le nouveau régime de financement des soins.

Pour ce qui concerne les coûts résiduels des soins pour les prestations fournies par les infirmiers et infirmières indépendants, le Service est chargé de la vérification et du règlement des factures présentées par ces prestataires de soins. Le Service a payé en 2016 les coûts résiduels des soins pour 96 infirmières et infirmiers ayant fourni 60 495 heures aux patients et patientes fribourgeois, pour un montant de 476 444 fr. 90 dont 309 689 fr. 50, soit 65 %, ont été refacturés aux communes.

Les mandats cadres des services de puériculture ont été renouvelés pour entrer en vigueur en 2017. Comme précédemment, la subvention accordée représente 1 franc/habitant.

## **2.7 Soins palliatifs**

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016 – 2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Outre le fait qu'elle valorise les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés, la stratégie est aussi porteuse de nouveaux projets. Les premières mesures mises en œuvre concernent l'octroi de mandats de prestations à l'équipe mobile en soins palliatifs Voltigo et à l'association Palliative Fribourg – Freiburg, l'octroi de 2,55 EPT supplémentaires pour les services d'aide et de soins à domicile mandatés pour améliorer la prise en charge palliative par l'introduction d'un service de piquet la nuit, ainsi que la mise en place par le HFR d'une formation de sensibilisation aux soins palliatifs dans les hôpitaux soins aigus. La mise en œuvre d'autres mesures va se poursuivre ces prochaines années.

## 2.8 Promotion de la santé et prévention

### 2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur prévention et promotion de la santé, conduit par la Déléguée cantonale à la prévention et à la promotion de la santé, veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière.

L'année 2016 a été marquée par un intense travail impliquant également la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention et un sous-groupe de travail émanant de cette Commission pour l'élaboration de la nouvelle stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention. Compte tenu de l'augmentation des maladies non transmissibles et des besoins de santé connus de la population fribourgeoise, la nouvelle stratégie cantonale, appelée « Perspectives 2030 », confirme les priorités de santé publique (alimentation et mouvement, alcool, tabac, santé mentale) qui s'inscrivent actuellement dans des plans cantonaux thématiques, tout en proposant de renforcer et de consolider les démarches intersectorielles cohérentes et concertées entre plusieurs acteurs et niveaux décisionnels. Elle s'inscrit ainsi en cohérence avec la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles MNT 2017-2024 du Conseil fédéral, qui soutient la mise en place de stratégies à différents niveaux. La nouvelle stratégie cantonale a été mise en consultation du début août à fin novembre 2016. L'adaptation, la finalisation et l'approbation de la stratégie cantonale interviendront au début de l'année 2017.

Le budget de promotion de la santé et de prévention est constitué, d'une part, des subventions accordées aux institutions actives dans le domaine et, d'autre part, des subventions allouées à des projets spécifiques. En 2016, un montant total de 2 527 620 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 289 700 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSCH) pour le Programme cantonal fribourgeois « Poids corporel sain ».

Un mandat de prestations de la Direction définit les missions confiées aux institutions de prévention et de promotion de la santé subventionnées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives. Ainsi, huit mandats de prestations annuels ont été concrétisés avec ces institutions. Ce travail a abouti au développement de 23 prestations annuelles en lien avec les objectifs stratégiques du Plan cantonal. Des objectifs de promotion de la santé et de prévention ont été intégrés aux mandats de prestations annuels 2016 passés avec les services de puériculture. En 2016, de nouveaux modèles de mandats de prestations, visant à améliorer le système, ont été passés avec les institutions concernées.

### 2.8.2 Programmes cantonaux

#### 2.8.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

La 2<sup>e</sup> phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » suit son cours. Le pilotage de ce programme est assuré par les chefs de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS.

L'année 2016 a permis la mise sur pied de différentes formations à l'attention des multiplicateurs et multiplicatrices du canton de Fribourg : médecins de premier recours, pédiatres, puéricultrices, personnel des structures d'accueil de la petite enfance, infirmier-ère-s en soins à domicile. Plusieurs projets spécifiques ont de plus continué à bénéficier du soutien du Programme cantonal « je mange bien, je bouge bien ».

Organisée en novembre 2016, la 8<sup>e</sup> demi-journée du réseau du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » a été dédiée à la thématique des compétences en santé. Une quarantaine de partenaires ont pris part aux réflexions et échanges durant cette matinée.

Une réflexion sur la mise en œuvre de la troisième phase du programme cantonal est en cours et une mise à jour de l'état de lieux sera assurée au début de l'année 2017.

### 2.8.2.2 Santé à l'école

La mise en œuvre du Concept cantonal de santé à l'école 2014-2017 a continué. Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS et de la DSAS, a ainsi suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept. Ce bureau a notamment :

- > élaboré, tenu à jour et diffusé une liste des institutions de santé et projets agréés pour intervenir dans les écoles (art. 8 du Règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention) ;
- > analysé et préavisé les demandes d'agrément de projets et d'intervenant-e-s externes ;
- > géré le réseau cantonal des écoles en santé en collaboration avec REPER ;
- > continué en collaboration avec les institutions partenaires de l'école et de la promotion de la santé la mise en place et la mise à jour d'outils didactiques en lien avec le Concept, les priorités de santé, le Plan d'études romand et le futur *Lehrplan21* ;
- > participé, avec les Ligues de santé du canton, à l'élaboration de différents protocoles (diabète, cancer) pour l'inclusion des élèves ayant un besoin de santé spécifique ;
- > informé les inspecteurs/inspectrices, ainsi que les directeurs/directrices et responsables d'établissement scolaire sur le Concept de santé à l'école et mis en place une structure relais-santé entre les organes cantonaux de santé à l'école et les établissements scolaires.

### 2.8.2.3 Tabac

Le secteur pilote stratégiquement la mise en œuvre du Plan cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017, dont est chargé le CIPRET, le cofinancement du programme étant assuré par le Fonds national de prévention du tabagisme et l'Etat. Le programme tend à normaliser la vie sans tabac. Il a pour objectif d'informer sur la consommation de tabac et ses conséquences, d'empêcher le début de la consommation, d'encourager l'arrêt du tabagisme et de protéger contre la fumée passive. Au titre des réalisations principales du programme, on peut citer la réalisation de deux projets novateurs autour des multiplicateurs de la prévention du tabagisme et de la prévention par les pairs dans les centres de loisirs.

Une vague d'achats tests, organisée en 2015 et 2016 par le Centre de prévention du tabagisme (CIPRET), sous le suivi scientifique d'Addiction Suisse, a permis de tester une nouvelle méthodologie et de renforcer différentes collaborations. Les achats tests réalisés auprès des commerces du canton de Fribourg en 2015 ont été suivis d'un retour oral direct concernant l'issue du test auprès du personnel, ainsi que d'un courrier à l'intention des responsables des points de vente. Les commerces qui avaient accepté de vendre des cigarettes ont une nouvelle fois été testés en février 2016. En juillet-août 2016, la Police cantonale a été impliquée pour la première fois dans le processus par des visites préventives effectuées auprès des commerces ayant vendu des cigarettes à deux reprises (en 2015 et en 2016). Cette méthodologie a permis rappeler les règles en vigueur, de distribuer le matériel d'information et de renseigner sur les risques encourus par les contrevenants en cas de non-respect des dispositions légales en vigueur et de récidive.

### 2.8.2.4 Santé mentale

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention mentionne la santé mentale comme l'une des priorités pour le canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a inscrit l'élaboration d'un plan cantonal de promotion de la santé mentale parmi les objectifs de son Programme gouvernemental 2012-2016. La nouvelle Stratégie cantonale « Perspectives 2030 », mise en consultation en août 2016, confirme ces priorités.

Une analyse systémique, effectuée en 2015 par un sous-groupe de travail du Comité de pilotage du projet, a permis d'inscrire les travaux d'analyse réalisés jusqu'ici dans une démarche globale, permettant d'avoir une bonne représentation du système de santé mentale et d'identifier les facteurs « actionnables » sur le long terme qui sont propices à l'amélioration la santé mentale au niveau sociétal. Cette démarche a abouti, à fin 2016, à une proposition d'axes stratégiques pour le plan cantonal de promotion de la santé mentale. Ces axes serviront de base pour la suite des travaux, notamment pour l'élaboration d'une vision, la définition d'objectifs au niveau cantonal et l'identification d'un plan de mesures.

---

En outre, le Service collabore étroitement avec les autres cantons romands sur le thème de la santé mentale. Cette collaboration a permis la création en 2016 d'un site internet intercantonal pour la promotion de la santé mentale, en collaboration avec la Coordination romande des associations d'action en santé psychique (CORAASP). L'objectif du site [www.santepsy.ch](http://www.santepsy.ch) est d'offrir au grand public et aux professionnel-le-s, dans le domaine de la santé mentale, un portail d'information commun à l'ensemble de la Suisse romande, ainsi que des accès aux activités et programmes existants dans les cantons. Le Service a participé activement à l'identification et à la relecture des contenus. La création d'un onglet cantonal ainsi que la traduction allemande sont en cours d'élaboration.

En 2016, le Service a répondu à la consultation de la « Stratégie nationale de prévention du suicide » assurée par le Dialogue Politique nationale suisse. En lien avec l'élaboration des plans d'action cantonaux en matière de santé psychique, le Service a également pris part en 2015 et en 2016 au groupe d'accompagnement coordonné par Promotion santé suisse pour l'élaboration du rapport de base « santé psychique au cours de la vie ».

#### 2.8.2.5 Alcool

Le plan cantonal action alcool (PCAA) s'inscrit dans le cadre du Plan cantonal de promotion de la santé et prévention et de son plan d'action. Le projet d'élaboration d'un PCAA est conjointement mené par le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, avec pour préoccupation de couvrir tant les aspects de prévention, de la consommation problématique d'alcool, que les aspects de prise en charge des dépendances.

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction de la partie « concept » du plan cantonal action alcool (PCAA). Sur la base des propositions de mesures formulées dans le cadre de la demi-journée réseau organisée en septembre 2015, un plan de mesures est en cours de finalisation. Le plan de mesures du PCAA sera intégré au document final en 2017, en vue de sa mise en consultation.

#### 2.8.2.6 Migration et santé

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mis en œuvre le programme national « Migration et santé 2014-2017 » à l'intention de la population migrante vivant en Suisse. Les objectifs du programme sont d'améliorer le comportement sanitaire et l'état de santé des migrant-e-s et de faciliter leur accès au système de santé.

Dans le cadre du programme national, avec Neuchâtel et Jura, le canton de Fribourg a fait une analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration en 2012. Cette étude a mis en évidence que, pour améliorer l'égalité des chances en matière de santé, il faut traiter en priorité les problèmes de communication et de compréhension. Aussi, la DSAS et la Direction de la sécurité et justice (DSJ) ont organisé début 2016 une table ronde sur le thème de l'interprétariat communautaire. La table ronde a eu pour effet de permettre aux acteurs de l'intégration et de la santé : de découvrir les enjeux de leurs domaines respectifs, notamment par la présentation des programmes-cadres, de rendre visible la thématique spécifique de l'égalité des chances dans l'accès au système de santé, de développer une prise de conscience de l'importance de la thématique « Interprétariat communautaire » auprès des acteurs dirigeants et des acteurs de terrain, ainsi que de favoriser les prises de décision, voire les adaptations institutionnelles propres à améliorer la santé des migrant-e-s.

En 2016, la Confédération a fait un nouvel appel d'offres. Afin de continuer à répondre aux recommandations émises dans le rapport de 2012, un projet de cours de langue en situation pour les femmes enceintes et/ou jeunes mamans a été proposé et validé. Ce projet sera mis en œuvre dès 2017 en collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), le Service de l'action sociale et ORS Services AG.

#### 2.8.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales

Au plan cantonal, le secteur est représenté dans la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Egalement membre du Comité de pilotage du projet « Développement durable : stratégie et plan d'action », le secteur participe à l'équipe d'audit « Boussole 21 » et contribue à ce titre à l'évaluation de la durabilité de projets. Enfin le secteur prend part aux séances de la Commission cantonale des addictions.

Au niveau intercantonal, le secteur est actif dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP). Il participe ainsi à différents groupes de travail et comités émanant de la CPPS, notamment à : un groupe de travail « santé mentale » chargé d'élaborer la



---

plateforme internet intercantonale de promotion de la santé mentale mise en ligne en octobre 2016, un groupe de travail intercantonal « prévention alcool », chargé notamment de coordonner les réflexions en lien avec la campagne alcool 2017 de l'OFSP, un groupe de travail « tabac », chargé de développer les collaborations intercantionales autour de la stratégie de prévention du tabagisme, un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un guide sur les approches multisectorielles en matière de promotion de la santé et prévention, ainsi qu'à un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre d'une formation en promotion de la santé et santé communautaire (CAS).

Au niveau national, le secteur participe aux réunions organisées par l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS).

## **2.9 Activité du Pharmacien cantonal**

Le Pharmacien cantonal effectue des activités d'information dans le domaine des produits thérapeutiques dans le but de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale (en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique) et participe à différents projets de santé publique (en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux). Pour mener à bien ses tâches, il collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

### **2.9.1 Information et formation des partenaires**

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information, les principes légaux de base à observer et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à la connaissance des professionnel-le-s de la santé, respectivement leur sont rappelés.

En 2016, trois formations en groupe ont été organisées à l'intention des pharmaciens et des pharmaciennes, et deux pour les médecins. De plus, une formation réunissant médecins et pharmaciens/pharmaciennes a porté sur la prise en charge des patients et patientes dépendants des opiacés. Les activités de formation facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse.

### **2.9.2 Préavis et contrôle**

En 2016, le Pharmacien cantonal a examiné 21 demandes d'autorisations de pratique.

33 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques (73), dans les établissements de soins (47), dans les pharmacies privées de médecins autorisé-e-s à dispenser eux-mêmes des médicaments (10), dans les drogueries (13) du canton, ainsi que dans des entreprises pharmaceutiques effectuant le commerce de gros de médicaments (20). Cette année, l'accent a été porté sur les pharmacies d'établissements de soins avec 12 inspections réalisées.

### **2.9.3 Contribution à divers projets**

Un projet d'importance concerne le dossier électronique du patient, qui vise notamment à faciliter la communication des informations médicales entre les professionnel-le-s de la santé, de sorte à contribuer à la mise en œuvre de traitements efficaces, sûrs et rapides. La loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) a été adoptée en 2015 et les ordonnances d'application ont été élaborées et mises en consultation en 2016. Etant donné les obligations complexes, contraignantes et coûteuses qu'impliquent les nouvelles dispositions légales pour les hôpitaux et les établissements médico-sociaux, les projets d'ordonnances ont fait l'objet d'un examen attentif. Le Pharmacien cantonal a largement contribué à cette tâche, aux côtés de la nouvelle cheffe de projet « e-health » et en étroite collaboration avec les autres cantons romands.

Le projet « dossier pharmaceutique partagé » (DPP) mis en place dans le canton de Fribourg constitue l'une des pièces du puzzle du projet dossier électronique du patient et devrait être intégré au projet « e-health ». Des solutions ont été recherchées et trouvées pour augmenter l'utilisation des données pharmaceutiques par les médecins, puisque cet outil doit faciliter considérablement l'anamnèse médicamenteuse des patients et patientes.



Un autre projet novateur concerne les activités de vaccination dans les pharmacies publiques. En 2016, ce ne sont pas moins de 33 des 73 pharmacies (7 en 2015) bien réparties dans l'ensemble du canton où le public peut se faire vacciner contre la grippe. Pour cela, les pharmaciens et les pharmaciennes doivent avoir suivi une formation spécifique et disposer d'un local adéquat où les règles d'hygiène et de respect de l'intimité des patients et patientes sont parfaitement respectées.

## 2.10 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention soit conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfasse au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (alinéa 1 article 47 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2016, le Service a préparé l'approbation de 17 conventions tarifaires ambulatoires et de 5 conventions stationnaires, soit de 22 conventions au total. Au surplus, il a préparé la fixation de 2 tarifs provisoires applicables dans l'attente de la fixation du tarif définitif par le Tribunal administratif fédéral dans les procédures de recours ouvertes. Il a également préparé la fixation de 3 tarifs de référence qui sont applicables dans les cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance est assurée par les communes, qui peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 265 avis en 2016. 57 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 34 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et 8 % des rentiers.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	153
Travailleurs	91
Rentiers	21
<b>Total</b>	<b>265</b>

Un avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la LAMal ayant pour but de combler la lacune en matière de contrôle de choix de l'option (entre assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin) par la personne titulaire d'un permis G frontalier avait été mis en consultation en 2015. L'avant-projet de loi a fait l'objet de diverses modifications pour tenir compte des avis exprimés dans le cadre de la consultation.

En date du 5 octobre 2016, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi d'application de la LAMal réglant la question du contrôle de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin) par la personne titulaire d'un permis G (frontalier). Le contrôle des personnes titulaires de permis G sera ainsi effectué par le Service dès l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une information étant systématiquement jointe au permis G attribué par le Service de la population et des migrants (SPoMi).

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

## 2.11 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006, ainsi que de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date. Mais surtout, le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'ASA et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

---

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'ASA en date du 31 août 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à cinq ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'Université et de l'apprentissage). En 2016, 5 cas ont été remboursés pour un montant total de 6211 fr. 60 (frais de traitement). Tous les frais découlaient de soins dentaires.

Une contribution financière prélevée sur le Fonds peut être versée pour améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1<sup>er</sup> septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable. Aucun versement n'a été effectué à ce titre en 2016.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt. Au vu du volume de travail, il a été décidé de réduire le taux d'activité de 10 % de la personne en charge de la gestion du fonds à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2016, la provision de traitements garantis a diminué de 6211 fr. 60. Le déficit de l'exercice 2015 d'un montant de 40 666 fr. 85 a été compensé par le capital frais courant.

L'exercice 2016 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 41 046 fr. 75.

Au 31 décembre 2016, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 745 523 francs.

## 3 Service du médecin cantonal (SMC)

---

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

### 3.1 Prévention et promotion de la santé, conseils et traitements

Le SMC est un des acteurs principaux du canton de Fribourg en matière de prévention et de promotion de la santé. Il mène plusieurs projets en lien avec cette thématique, notamment dans le domaine des addictions, de la santé sexuelle et collabore étroitement avec d'autres services de la DSAS ainsi qu'avec les acteurs du terrain.

#### 3.1.1 Maladies transmissibles

##### 3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles

Durant l'année 2016, le SMC a poursuivi son travail de coordination avec les cantons romands. Cette année, des recommandations romandes ont été élaborées, notamment pour la vaccination du personnel des crèches. En ce qui concerne le suivi des déclarations obligatoires, la hausse du nombre d'infections à *Escherichia coli* entéro-hémorragiques s'est poursuivie dans notre canton, comme dans toute la Suisse. Cette augmentation est un phénomène de déclaration qui a été analysé par l'Office fédéral de la santé publique. Elle est liée à l'utilisation de techniques de laboratoires de plus en plus précises. Il est à relever que la majorité des cas sont bénins et qu'il n'y a eu aucune flambée, mais uniquement des cas sporadiques. En 2016, le nombre de cas de légionelloses est comparable à celui de 2015 et stable.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « [Systèmes de déclaration pour les maladies infectieuses](#) ».

### 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre les HPV, fin août 2008, on estime jusqu'à aujourd'hui à 15 300 le nombre de filles vaccinées (environ 12 400 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 2900 dans les cabinets médicaux privés). A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, les garçons et les hommes âgés de 11 à 26 ans peuvent également recevoir une vaccination contre les HPV à la charge de l'AOS (cf. art. 12a, let. K, OPAS) à la condition que le vaccin soit administré dans le cadre d'un programme cantonal. On estime aujourd'hui à environ 2600 le nombre de garçons/hommes vaccinés dans le cadre de la médecine scolaire et environ 30 dans les cabinets privés).

## 3.1.2 Maladies non transmissibles

### 3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

La Ligue fribourgeoise contre le cancer a, sur mandat de l'Etat, poursuivi le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. On constate une légère augmentation de l'activité, avec plus de 20 300 invitations envoyées et environ 11 500 mammographies réalisées. L'ouverture d'un nouvel institut en janvier 2016 à au HFR Tafers a contribué à soutenir cette progression, avec plus de 800 examens réalisés. Ce programme a permis de dépister 59 cancers en 2015. Pour rappel, le nombre de cancers détectés ne peut être connu avec précision que 6 à 12 mois après la date de la mammographie de dépistage.

Le mois d'octobre traditionnellement consacré à l'information sur le cancer du sein a vu le centre de dépistage proposer une conférence en allemand au cycle d'orientation de Tafers sur le thème du cancer et la prédisposition génétique. Une maquette géante du sein a également été exposée au HFR Tafers et une distribution de porte-clés « Mémo-Mamo » (un outil de sensibilisation au dépistage du cancer du sein) a été effectuée.

L'ensemble des programmes de dépistage du cancer du sein font partie de la fédération swiss cancer screening, ce qui a permis en 2016 :

- > la mise en place des normes nationales de qualité révisées pour le dépistage organisé ;
- > la poursuite des efforts d'harmonisation des pratiques et des moyens de communication ;
- > des mesures communes d'évaluation et de contrôle de la qualité ;
- > des prises de position communes sur le plan politique et médiatique ;
- > la mise en place d'un groupe de coordination romand pour le dépistage du cancer du côlon.

Les perspectives d'avenir sont quant à elle les suivantes :

- > finalisation de l'étude de faisabilité d'un programme de dépistage du cancer du côlon dans le canton de Fribourg ;
- > participation au projet pilote d'évaluation de la tomosynthèse (mammographie 3D) dans le processus de dépistage organisé du cancer du sein ;
- > sur la base des données statistiques et de l'enquête menée auprès de femmes non-participantes, actions ciblées afin de sensibiliser les personnes concernées à l'importance du dépistage du cancer du sein et de soutenir le taux de participation du programme.

Plus de détails sont disponibles sur le site de la fédération suisse des programmes de dépistage du cancer du sein, sous la rubrique « [Fribourg](#) » ainsi que sur le site de la Ligue fribourgeoise contre le cancer sous la rubrique « [Dépistage du cancer du sein](#) ».

### 3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs

Bien que le codage des cas 2015 ne soit pas encore terminé, le Registre fribourgeois des tumeurs a enregistré pour cette année-là 1519 tumeurs et ouvert 2794 dossiers, toutes localisations confondues, y compris les cancers de la peau type baso et spino-cellulaires. Les données 2014, qui comptaient 1322 cas invasifs, hors baso et spino-cellulaires de la peau, ont été complétées et vérifiées à l'aide du nouveau programme d'analyse fourni par les instances européennes puis envoyées au National Institut for Cancer Epidemiology and Registration (NICER) au début du mois de décembre. L'analyse des données depuis 2006 montre une augmentation progressive du nombre de cas par année. Cette augmentation du nombre de cas s'explique par l'augmentation de la population fribourgeoise qui est passée de

239 102 habitants en 2006 à 303 377 en 2014, car les taux d'incidence (nb de cas/100 000 habitants) restent constants.

Durant l'année 2016, le Registre fribourgeois a également participé à l'étude nationale Pattern of care (POC) portant sur le cancer de la prostate. Cette étude fournira des données attendues sur les traitements du cancer de la prostate. L'étude PROCAS (qualité de la survie des patients traités pour un cancer de la prostate) qui devait quant à elle débiter en juin 2016 a pris du retard et ne sera lancée qu'en 2017. Finalement, le cinquième numéro de la publication du [Registre](#) est paru et sera disponible à la fin du mois de février 2017 sur le site Internet de la ligue fribourgeoise contre le cancer. Cette publication concerne les hémopathies malignes (leucémies et lymphomes) qui font partie des cancers les plus fréquents (en cinquième position par ordre décroissant de fréquence) quasiment à égalité avec le cancer du côlon.

### 3.1.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS, anciennement Planning familial et information sexuelle - PFIS), propose d'une part des entretiens-conseils concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse à Fribourg (Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60), ainsi que des consultations gynécologiques à Fribourg, prioritairement à l'attention des jeunes et des populations marginalisées. D'autre part, des cours d'éducation sexuelle (ou de prévention des abus sexuels) sont proposés et organisés sur inscription, dans les cercles scolaires, les cycles d'orientation ainsi que les institutions spécialisées du canton.

En 2016, le planning familial a fêté ses 30 ans d'existence à Fribourg. A cette occasion, une nouvelle dénomination a été proposée en lieu et place du Planning Familial et Information Sexuelle (PFIS) à savoir : Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) / conseil – prévention – éducation.

Ce nouveau nom a été choisi de manière à se situer plus près de la réalité actuelle et des activités de ce secteur du SMC. Il semblait en effet opportun de se distancer de la simple notion de planification familiale en tenant compte de l'ensemble des publics qui font appel aux services du CFSS. En effet, à l'instar de la plupart des centres cantonaux en la matière, il semblait primordial d'intégrer la notion de santé sexuelle dans cette nouvelle dénomination. Cette démarche vise à ce que le nom de ce secteur corresponde à l'approche globale et holistique de la sexualité.

#### 3.1.3.1 CFSS : centre de consultation en matière de grossesse

En 2016, le Centre fribourgeois de santé sexuelle a assuré 2694 (2015 : 2928) entretiens téléphoniques. De plus, 864 (745) consultations médicales et 758 (701) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Les thématiques abordées lors de ces derniers se répartissent de la manière suivante :

- > Contraception : 34,8 %
- > Grossesse : 12,5 %
- > Pilule d'urgence : 16,4 %
- > Interruption volontaire de grossesse : 3,8 %
- > Questions médicales ou liées à la fertilité : 4,6 %
- > Infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 6,5 %
- > Education sexuelle et difficultés sexuelles : 4,4 %
- > Consultations psycho-sociales ou liées à la sexualité et au handicap ou consultations concernant les abus et la violence : 8,6 %
- > Autres demandes et centre de documentation : 8,4 %

De plus, 414 (431) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés cette année sur 207 femmes et 207 hommes. La consultation d'éducation sexuelle offerte par le secteur en individuel ou en couple pour les personnes handicapées a donné lieu à 46 (25) entretiens. Par rapport à l'âge de la clientèle, 50 % (47 %) des personnes sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 19 % (34 %) ont moins de seize ans.

La collaboration avec la consultation de santé sexuelle de Payerne (fondation Profas) s'est poursuivie en 2016 pour les Fribourgeois et les Fribourgeoises du district de la Broye.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

<b>Entretiens individuels et de couple</b>	<b>758</b>
Suisse	53 %
Etrangère	30 %
Inconnue	17 %
Fribourg-Ville	28 %
Sarine-Campagne	23 %
Singine	10 %
Gruyère	17 %
Lac	2 %
Glâne	3 %
Broye	2 %
Veveyse	1 %
Autres cantons et domicile inconnu	14 %

### 3.1.3.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont réalisé 2089 (2875) unités d'intervention en classe, 32 (58) soirées de parents et suivis de situation. Dans le tableau ci-dessous figure les nombres de classes du canton ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

<b>Degré de scolarité</b>	<b>Français</b>	<b>Allemand</b>	<b>Total</b>
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 <sup>H</sup> , puis éducation sexuelle)	370	42	412
Cycles d'orientation	157	16	173
Enseignement spécialisé	50	1	51

### 3.1.3.3 Projets et collaborations

Les principales activités à retenir dans le domaine de la santé sexuelle en 2016 sont les suivantes :

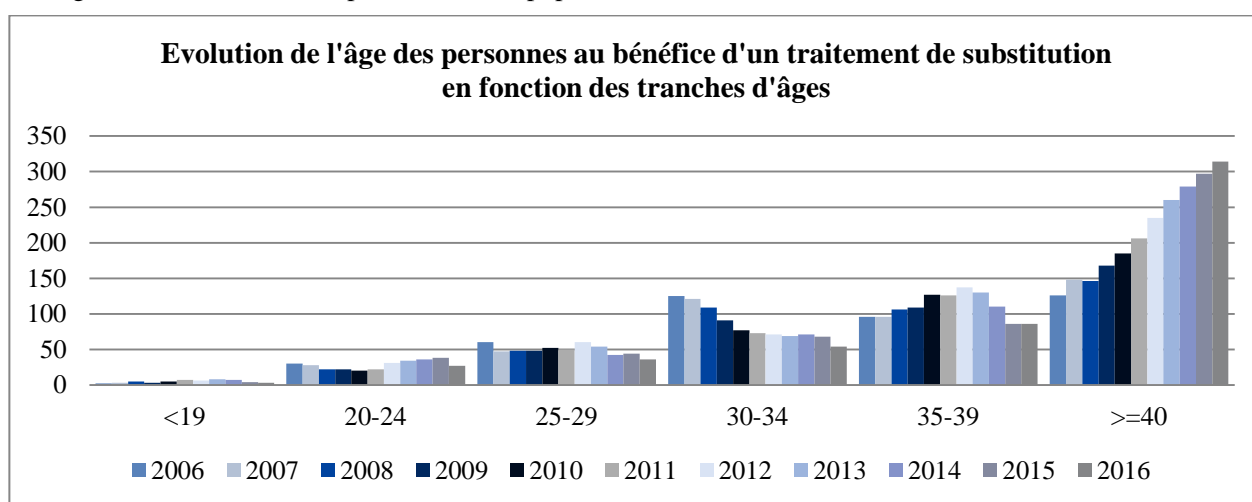
- > Le projet de collaboration avec le HFR pour la consultation gynécologique au Centre fribourgeois de santé sexuelle s'est poursuivi ;
- > Une manifestation regroupant le réseau de partenaires au niveau cantonal et national et les anciennes collaboratrices du secteur a eu lieu le 24 juin 2016 à l'occasion des 30 ans d'existence du secteur. Elle comprenait une série de présentations retraçant l'historique et abordant des thèmes d'actualité, ponctuées de vidéos micro-trottoirs reflétant le point de vue de la population fribourgeoise ;
- > Un projet de réalisation d'un guide d'intervention à l'attention des professionnels fribourgeois et fribourgeoises dans le domaine des Mutilations génitales féminines (MGF) a été mené entre avril et décembre 2016 et s'est achevé par un après-midi d'information et d'échanges entre professionnels ;
- > Suite à un retard croissant des interventions des formatrices en santé sexuelle dans les classes fribourgeoises, à des difficultés de recrutement et à l'augmentation du nombre de classes, le Service a pris la décision, après une analyse approfondie de la situation, de répondre dès la rentrée scolaire 2016-17 uniquement aux demandes d'interventions pour les degrés 2<sup>H</sup>, 6<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup> (3 passages au maximum), ceci afin de garantir dans la mesure du possible une intervention annuelle à un maximum de cercles scolaires ;
- > Le projet d'amélioration du site Internet du CFSS s'est poursuivi en 2016. Ce projet comprend une évaluation qualitative du contenu du site vis-à-vis du public cible. La mise en ligne est prévue pour 2017 ;
- > Un avant-projet ayant élaboré un état des lieux des prestations cantonales de santé sexuelle et identifié les lacunes dans ce domaine a été lancé en été 2016. Cet avant-projet sera le point de départ d'une stratégie cantonale de santé sexuelle.

De plus, la collaboration avec les nombreux professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies.

### 3.1.4 Addictions

#### 3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2016, 520 (2015 : 537) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 415 hommes (79,8 %) et 105 femmes (20,19 %). La fourchette d'âge de ces patients se situe entre 18 et 73 ans. Parmi eux, 348 (283) ont reçu un traitement de méthadone, 120 (220) un traitement à la Buprénorphine et 40 un traitement de Sevre-Long. Concernant leur accompagnement, 181 patients étaient suivis par le Centre cantonal addictologie (CCA), 41 par le centre de psychiatrie forensique (prison), à savoir les centres de Fribourg et Marsens, tandis que 60 médecins autorisés hors RFSM traitaient 298 personnes. 314 de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (133 personnes), tandis que 24 ont indiqué travailler à temps partiel. Environ un quart des patient-e-s ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (124 personnes) et près d'un cinquième sont au bénéfice de l'aide sociale.

En collaboration avec le CCA et le Pharmacien cantonal, le SMC a organisé la troisième [formation](#) continue annuelle destinée aux médecins et aux pharmaciens du canton.

#### 3.1.4.2 Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Sur la base du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool », le dispositif d'indication a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif est une pièce centrale du projet de coordination car il permet d'améliorer l'orientation, le suivi des personnes souffrant d'addiction ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions (RIFA). 208 personnes ont déjà pu bénéficier d'une indication (dont 12 personnes ont eu 2 voire 3 indications = « re-indications »), ce qui fait un total de 241 indications effectuées au total. Ces chiffres correspondent aux attentes fixés lors du lancement du projet à la fin 2014, puisqu'une moyenne de 100 personnes a pu bénéficier du dispositif d'indication chaque année.

#### 3.1.4.3 Projet « Plan cantonal d'action alcool »

Le projet « Plan cantonal d'action alcool » (PCAA), qui a pour but l'élaboration d'un plan mettant en œuvre la ligne directrice du Programme national alcool (PNA) dans le canton de Fribourg, s'est poursuivi en 2016 en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP). La phase d'analyse étant terminée, l'élaboration des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan commencera en 2017.



#### 3.1.4.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. La Commission s'est réunie à trois reprises en 2016. Ses champs d'activités ont été les suivants :

- > poursuite du développement d'une « trans-disciplinarité », d'un faire ensemble, de dialogue, de décloisonnement et de coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > réseautage et informations sur ce qui se passe dans les différentes instances, tant au niveau national, intercantonal que cantonal.

#### 3.1.4.5 Activités et perspectives

Pour 2017 les perspectives sont les suivantes :

- > Elargissement du centre d'indication pour les adultes à la justice (phase pilote en 2017) ;
- > Création d'un centre d'indication pour les mineurs (selon art. 3c LStup) : phase pilote en 2017 ;
- > Poursuite des synergies au sein du Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions ;
- > Actualisation du Rapport du Conseil d'Etat de 2012 sur la coordination des prises en charge des personnes souffrant d'addiction ;
- > Optimisation du partenariat et du « faire ensemble » afin de stimuler l'inter- et la transdisciplinarité ;
- > Sensibilisation à divers thèmes faisant débat en Suisse ;
- > Poursuite des rencontres des Présidents et Présidentes et des délégués des trois commissions (addictions, prévention et promotion de la santé, jeu excessif et désendettement) à des fins de coordination et de collaboration.

#### 3.1.5 Canicule

Le dispositif cantonal d'information relatif à la protection contre les risques sanitaires en cas de grandes chaleurs relève de la responsabilité du SMC, en collaboration avec la Protection de la population, le SSP et le Pharmacien cantonal. Des informations sur la canicule, dont des dépliants d'information et les liens pertinents, sont accessibles sur le site Internet du SMC. En cas de bulletin d'intempérie canicule de MétéoSuisse, le SMC rappelle à la population et à ses partenaires les mesures de prévention à adopter. En début de période estivale, le SMC a également informé de manière ciblée, comme chaque année, la population et les partenaires qui s'occupent de personnes à risques en cas de canicule.

L'année 2016 n'a pas particulièrement été marquée par une période prolongée de sécheresse et de chaleur durant l'été. Une information à la population et aux partenaires a été faite sans qu'aucune alerte canicule n'ait été nécessaire.

#### 3.1.6 Médecine scolaire

Durant l'année 2016, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2<sup>H</sup> et en 7<sup>H</sup>, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 198 écoliers contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 14 contre la diphtérie et le tétanos, 543 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 86 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1453 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 11 contre la poliomyélite. De plus, en 2016, 1801 jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre le Papillomavirus humain (HPV) ». Pour la rentrée scolaire, la vaccination contre les HPV des garçons a été introduite dans le programme de vaccination cantonal selon les recommandations de la Confédération.

Les réflexions en vue d'une réorganisation du système de médecine scolaire actuelle ont été poursuivies (projet « Frimesco »).



---

## 3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure ainsi la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC.

### 3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

En 2016, l'OCS s'est ainsi réuni à quatre reprises. Les principaux thèmes traités ont été :

- > Suivi du projet d'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur ;
- > L'actualisation du plan d'engagement « pandémie » ;
- > La liste des infrastructures critiques ;
- > La Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres 2016 ;
- > Rôle et fonctionnement de l'OCS.

Le SMC a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg.

### 3.2.2 Organisation sanitaire cantonale en cas de sinistres et d'accidents majeurs

Sur mandat de l'OCS, un projet d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou sinistres majeurs a été lancé en 2015. De manière à pouvoir élaborer un plan d'engagement, un groupe de travail (GT) composé des acteurs sanitaires du terrain (144, Services d'ambulance et Service des urgences du HFR et du HIB) et d'un représentant de la DSAS a été institué. Ce groupe de travail a pour objectif de proposer un concept général ainsi qu'un concept détaillé d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou de sinistres majeurs. Durant l'année 2016, le GT a continué à travailler à l'élaboration d'un concept général. De plus, en vue de la Fête fédérale de lutte 2016, un concept provisoire d'engagement des fonctions de commandement sanitaires a été élaboré et est entré en vigueur le 23 août 2016.

### 3.2.3 Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres

Le SMC était étroitement impliqué dans l'élaboration d'un concept sanitaire et dans la conduite sanitaire au profit de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres à Estavayer-le-Lac ayant eu lieu le week-end du 26 au 28 août 2016. Le plus grand évènement sportif de notre pays a attiré environ 300 000 spectateurs et visiteurs durant un week-end marqué par une importante vague de chaleur. Grâce au dispositif de sécurité et sanitaire mis en place en collaboration avec les partenaires vaudois et l'organisateur, cette manifestation a pu se dérouler sans évènements majeurs.

## 3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le SMC collabore étroitement avec les Services de la santé publique (SSP) et de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale postgrade. A ce titre, de nouvelles modalités d'inspections en EMS ont débuté en 2016.

### 3.3.1 Institutions et professionnels de la santé : résumé du nombre de prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS / HS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	10
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	4
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	19
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités soins en démence	1
Etudes de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	1
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	12
Contestation de niveau de soins, démarche administrative	5
Contestation de niveau de soins, contre-évaluation et séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	2
Evaluations des formations post-grade	2
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	2

### 3.3.2 Surveillance des professionnels de la santé

En 2016, le SMC a participé en collaboration avec le SSP à 2 (3) inspections de cabinets médicaux pour donner suite à des plaintes ou signalements par des patients ou des patientes, où des aspects de gestion et le respect des règles de la science médicale et des bonnes pratiques ont dû être vérifiés. De plus, le SMC a été consulté pour donner son préavis concernant plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter un cabinet ou une institution de santé (non-EMS).

### 3.3.3 Placement en EMS en âge non-AVS

En vertu de l'article 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère. En 2016, 53 demandes ont été adressées au SMC, qui en a accepté 51.

### 3.3.4 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2016, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour environ une soixantaine de requêtes de levée de secret professionnel.

### 3.3.5 Hospitalisations hors canton

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le SMC a traité 7217 (6717) demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable avec le chiffre de l'année précédente. 56 % (57 %) des demandes ont dû être limitées au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton non médicale au sens de la législation fédérale.

## 3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination. A mentionner encore que le SMC donne souvent ses avis sur des aspects sanitaires concernant la pollution de l'environnement, notamment par des métaux lourds, l'amiante et les PCB sur demande ou en coordination avec le Service de l'environnement et/ou le Chimiste cantonal.

### 3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) qui correspondent au nouveau système tarifaire de rémunération des prestations

---

hospitalières en soins somatiques aigus. En 2016, le SMC a livré à l'OFS les données 2015 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

### 3.4.2 Echanges et collaborations

#### 3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaboratrices et les collaborateurs du service ont participé à de nombreux groupes de travail et commissions.

Les plus importants sont mentionnés ici :

##### **Niveau cantonal**

- > Organe cantonal de conduite (OCC) ;
- > Organe de conduite sanitaire (OCS) ;
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST) ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique) ;
- > Groupe de coordination SIDA ;
- > Groupe sur la traite des êtres humains ;
- > Groupe de travail sur les mutilations génitales féminines (MGF).

##### **Niveau intercantonal**

- > Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Commission soins de longue durée du GRSP ;
- > Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de pilotage de l'OFSP sur la campagne d'élimination de la rougeole ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs, en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS).

##### **Niveau fédéral / national**

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle (anciennement Commission fédérale sur les questions liées au SIDA) ;
- > Comité de l'inter-association de sauvetage (IAS, représentation de la CDS).

#### 3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Concept cantonal de soins palliatifs ;
- > Etude sur les besoins en personnel soignant et d'accompagnement ;
- > Critères de reconnaissance des lits en unité spécialisée en démence ;
- > Projet indicateurs de qualité dans les EMS (niveau national) ;

- 
- > Plan cantonal de la promotion de la santé et de la prévention ;
  - > Plan cantonal santé mentale ;
  - > Plan cantonal d'action alcool ;
  - > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
  - > Etude de faisabilité du dépistage du cancer du côlon ;
  - > Cursus de médecine de famille et assistantat au cabinet médical.

## 4 Service dentaire scolaire (SDS)

---

Cheffe de service : Claude Bertelletto Küng

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique et du sport (DICS), mis sur pied en 2014, a poursuivi la réalisation des outils de la prophylaxie dentaire. Une pré-étude a servi de support à planifier l'ensemble des livrables du cycle I (4-8 ans). Les discussions avec différents partenaires potentiels se sont poursuivies pour les cycles II (9-12 ans) et III (12-16 ans) du projet.

Afin d'assurer l'enseignement de la prophylaxie dans l'ensemble des classes 1<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup> sur une année scolaire, une assistante dentaire du secteur de la pédodontie a été transférée partiellement au secteur de la prophylaxie dentaire. Elle a commencé son activité au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

En 2016, les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 1088 classes (1103 en 2015) et dispensé leur enseignement à 20 412 élèves (20 520 élèves). La tournée se réalise actuellement sur quinze mois.

#### 4.1.2 Pédodontie

Durant l'année 2016, le SDS a poursuivi la réorganisation du secteur de la pédodontie, selon les dispositions de la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire. Les soins dentaires ont été concentrés sur trois sites (clinique de Fribourg/Pérolles, clinique du cycle d'orientation de Bulle, clinique du cycle d'orientation de Romont). La patientèle de la clinique de Villars-sur-Glâne a été transférée à la clinique de Fribourg. Celle de Marly a été reprise, selon décision de la Commune, par un centre dentaire privé. Suite à différents changements à la clinique de Romont, une nouvelle équipe a pris la relève. Le Service a poursuivi le développement des processus administratifs informatisés permettant une prise en charge de la patientèle et une gestion des données optimales. Depuis 2016, pour la patientèle qui le souhaite, les soins dentaires peuvent être pratiqués sous hypnose thérapeutique.

A ce jour, quatre médecins dentistes assurent les contrôles et traitements dentaires pour l'ensemble de la patientèle (environ 3000 élèves par médecin dentiste). Chaque équipe médicale se compose désormais d'un médecin dentiste et de deux assistantes dentaires. Cette composition permet d'effectuer des soins dentaires de qualité ainsi que les différentes tâches administratives assurant le suivi médico-dentaire pour l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire (1<sup>H</sup> à 11<sup>H</sup>). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, tous les contrôles dentaires sont effectués en clinique mobile. Seuls font exception les cycles d'orientation de Bulle et de Romont ainsi que la Ville de Romont pour l'année scolaire 2016/17 et certains cercles scolaires dont le nombre d'élèves fréquentant le Service est inférieur à quinze. Depuis cette même date, chaque stationnement de la clinique mobile est facturé aux communes à raison de 660 francs.

### 4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi une activité soutenue dans les cliniques de Fribourg et de Bulle avec deux médecins orthodontistes, soit 135 % d'activité (157 %). Il a accueilli 229 nouveaux patients et patientes (248). Au total 1013 enfants et jeunes (1241) ont été traités, ce qui représente 7593 rendez-vous (8612). Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 353 728 francs (1 604 628 francs).

### 4.1.4 Tâches de surveillance

Dix réclamations (neuf) ont été traitées par le médecin dentiste-conseil du Service. Elles concernent toutes le secteur de la pédodontie.

Le Service a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires des cliniques du Service. A fin 2016, le Service comptait 117 communes pour lesquelles il garantissait la prise en charge de la médecine dentaire scolaire.

## 4.2 Statistiques

Année 2016	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Cliniques</b>	Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	Nombre d'enfants contrôlés en privé (avec attestation)	Nombre d'enfants contrôlés au SDS	% des enfants contrôlés au SDS	Nombre d'enfants avec nettoyages	Nombre d'enfants avec scellements	Nombre d'enfants avec soins	Total des montants facturés (point : 3.70 fr.)	Revenus des stationnements facturés
<b>Bulle (120 %)</b>	8 882	6 265	2 617	29,46 %	1 499	220	1 118	420 136.65	11 220.00
<b>Fribourg (150 %)</b>	12 610	7 888	4 722	37,45 %	1 831	434	1 494	653 585.65	18 480.00
<b>Romont (70 %)</b>	7 190	4 676	2 514	34,97 %	655	136	578	294 998.55	3 960.00
<b>TOTAL</b>	<b>28 682</b>	<b>18 829</b>	<b>9 853</b>	<b>34,35 %</b>	<b>3 985</b>	<b>790</b>	<b>3 190</b>	<b>1 368 720.85</b>	<b>33 660.00</b>
<b>Total 2015</b>	29 871	18 707	11 164	37,37 %	5 431	1 012	3 123	1 438 847.60	0

Les chiffres 2016 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2016.

Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2015/16 » de la DICS, adaptés en fonction des contrôles dentaires effectués à Fribourg et à Romont sur environ quinze mois (12 établissements reportés sur 2017). Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés de SAP/SDS/comptes 2016.

Pour tenir compte de la diminution du nombre de cliniques fixes et par souci de simplification, pour toute l'année 2016, les chiffres de la clinique de Villars-sur-Glâne et Marly, qui ont fermé le 30 juin 2016, sont reportés sur la clinique de Fribourg. Celle-ci compte désormais deux médecins dentistes.

### 4.3 Législation

La loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016.

---

## 5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

---

Cheffe de service : Maryse Aebischer

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du subventionnement des lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur contrôle l'activité de l'ensemble de ces institutions et planifie l'offre de prestations dans les établissements pour personnes adultes en situation de handicap. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

En 2016, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 95 923 777 francs (93 527 029 francs en 2015), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 19 280 818 francs (18 599 944 francs).

En vue de planifier l'offre institutionnelle pour personnes adultes en situation de handicap jusqu'en 2020 – la dernière planification couvrait la période 2011 à 2015 –, le Service a lancé une récolte de données auprès de divers partenaires, avec date de référence au 31 décembre 2015. Parmi ces partenaires, dont les informations sont nécessaires pour établir l'état de la situation et définir les besoins futurs, on peut citer en particulier les institutions (données relatives au type de prestations, au nombre de places, aux personnes accueillies, aux listes d'attente, etc.), le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) (données des jeunes fréquentant les écoles spéciales), les centres fribourgeois de formation professionnelle spécialisée (données des jeunes inscrits en première année de formation), Pro Infirmis (données relatives aux bénéficiaires de prestations ambulatoires), l'Office fédéral des assurances sociales (données relatives à l'évolution des rentes AI) et le Service de la statistique (SStat) (données concernant la population fribourgeoise). Après vérification et analyse des données, le Service a formulé diverses hypothèses mettant en évidence les facteurs influençant l'évolution des besoins ainsi que la planification de l'offre de prestations. Le projet de rapport sera mis en consultation au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Le Service a aussi collaboré avec différentes institutions en vue de la création d'environ 80 nouvelles places pour personnes adultes en situation de handicap d'ici à la fin 2018.

Le plan stratégique LIPPI, adopté par le Conseil d'Etat en 2010, prévoit la mise en place d'un outil d'évaluation des besoins et d'indication pour les personnes adultes en situation de handicap. Cet outil doit permettre d'analyser les besoins de la personne en tenant compte de ses compétences, souhaits et aspirations, afin de lui proposer une ou plusieurs prestations résidentielles ou ambulatoires. Au cours du premier semestre 2016, après deux phases de tests, le processus et l'outil définitifs ont été validés par les membres et les partenaires du réseau institutionnel ; le Service a dès lors pu finaliser le manuel d'utilisation. En collaboration avec le SITel, il a aussi mis en place une plateforme informatique provisoire permettant l'échange des données nécessaires à la procédure d'évaluation et d'indication et travaille actuellement à l'élaboration de la plateforme informatique définitive. Après une phase de formation, l'outil d'évaluation des besoins et d'indication sera opérationnel dès l'été 2017 et sera utilisé par les institutions, les réseaux hospitaliers, Pro Infirmis et le Service.

Le Service a collaboré à la procédure instituée par l'Office fédéral de la justice (OFJ) en vue d'examiner les conditions de reconnaissance des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes. Cette procédure, qui a lieu tous les quatre ans, prévoit une visite locale et l'analyse des documents conceptuels et opérationnels de l'institution. L'examen porte tant sur la structure des établissements que sur leur fonctionnement. Il permet notamment de vérifier l'organisation de l'établissement, ses périodes d'ouverture, l'intensité de la prise en charge, la

---

dotation en personnel et la formation des collaborateurs et collaboratrices. Il permet aussi de contrôler la manière dont le mandat pédagogique est mis en œuvre au quotidien. Huit institutions socio-éducatives ont été soumises à la procédure d'examen durant l'année. Moyennant quelques adaptations du concept pédagogique pour certaines d'entre elles, toutes ont reçu confirmation de leur reconnaissance par l'OFJ pour les quatre prochaines années.

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la CIIS, le Service gère les demandes de placement dans les institutions situées hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton placées dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et Services placeurs. Le montant total payé par le Service pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 109 470 francs (10 772 190 francs). Ce montant correspond à 284 garanties de financement de prestations (249) et concerne 204 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (187), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 44 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (42), 48 dans leurs capacités physiques (39), 49 dans leurs facultés psychiques (45) et 12 dans leurs facultés sensorielles (11). 51 personnes souffraient d'un problème d'addiction (50). Concernant les séjours de personnes mineures placées dans des établissements socio-éducatifs hors canton et dans l'établissement de détention Aux Léchaires à Palézieux (VD), le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 5 964 771 francs (6 625 030 francs) et correspond à 105 placements de 80 mineur-e-s et jeunes adultes (133 placements de 106 personnes). De ces placements, 36 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (61) et 51 par les Justices de paix (37). A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année).

### 5.1.2 Secteur des EMS

Pour les EMS du canton (41 structures sises sur 49 sites), le Service calcule le prix des soins et de l'accompagnement sur la base des dotations requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les 469 avis d'engagement préavisés par le Service. Ce personnel représente plus de 3700 personnes pour plus de 1900 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2016, le canton de Fribourg comptait 2629 lits reconnus (idem en 2015). Au 31 août 2016, le taux d'occupation des lits était de 97,29 % (98,98 % au 31 août 2015). Parmi les personnes résidant en EMS, 12 étaient domiciliées hors canton (10 en 2015), dont 7 dans le canton de Vaud, 3 dans le canton de Berne, 1 dans le canton de Genève et 1 en France (pour un court séjour).

20 Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueilli-e-s en long séjour dans des EMS hors canton (13 en 2015), dont 15 dans le canton de Berne, 3 dans celui de Vaud et 1 dans les cantons de Bâle-Ville et de Saint-Gall. 10 autres personnes domiciliées dans le canton (idem en 2015) ont bénéficié d'une prise en charge pour un court séjour dans le canton de Berne.

A fin 2016, le canton de Fribourg comptait 72 places (idem en 2015) dans les foyers de jour. En 2016, le nombre de journées d'accueil devrait s'élever à plus de 16 500 (15 500).



---

## 5.2 Projets et événements particuliers

### 5.2.1 Secteur des institutions spécialisées

Le Service a finalisé durant l'année les projets de loi sur la personne en situation de handicap et de loi sur les institutions spécialisées et familles d'accueil professionnelles. Les principales remarques formulées lors de la procédure de consultation (mai à septembre 2015) ont été prises en considération et les projets ont été adaptés de manière à être plus conformes à la Convention de l'ONU du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées, convention à laquelle la Suisse a adhéré en avril 2014. Les projets s'inspirent aussi des constats faits par le Conseil fédéral dans son rapport du 29 juin 2016 sur la mise en œuvre de ladite Convention (notamment en lien avec le manque de coordination des mesures fédérales et cantonales). Ils permettront de concrétiser certaines pistes élaborées dans les travaux préparatoires en vue de la rédaction du rapport que le Conseil fédéral entend publier au début de l'année 2017 sur la politique suisse en faveur des personnes en situation de handicap, travaux auxquels le Service a été associé. Les deux projets de loi et le message y relatif seront transmis au Conseil d'Etat au début de l'année 2017.

### 5.2.2 Secteur des EMS

#### 5.2.2.1 Senior +

Le 12 mai 2016, le Grand Conseil a adopté la loi sur les seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) et la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), sur lesquelles sont fondés le projet Senior+ et, en particulier, le plan de mesures 2016 - 2020. Dès l'été, le Service s'est attelé à la mise en œuvre des premières mesures de ce plan. Ainsi, concernant en particulier l'organisation des réseaux médico-sociaux, le Service a participé à plusieurs séances avec les représentants de différents districts en vue de préparer l'entrée en vigueur de la LPMS au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Service a aussi étudié divers outils et procédures susceptibles de pouvoir être utilisés pour la mise en place d'un outil d'évaluation et d'indication des besoins de la personne, commun à l'ensemble des fournisseurs de prestations médico-sociales et aux hôpitaux. Quant à la sécurisation des logements, les travaux se sont focalisés sur le projet d'organisation des visites préventives à domicile, en collaboration avec Pro Senectute et des ergothérapeutes du canton. Le Service a en outre travaillé à l'élaboration d'un projet de canevas qui sera mis à disposition des communes en 2017 pour la mise en place du concept exigé par l'art. 4 LSen.

#### 5.2.2.2 Outil d'évaluation RAI

Depuis quatre ans, les EMS utilisent l'outil RAI pour évaluer le besoin en soins de leurs résidents et résidentes, ainsi que pour la facturation de leurs prestations aux assureurs-maladie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, cet outil permet aussi de définir la dotation en soins et accompagnement de chaque EMS. Dans son rapport à la Direction, remis en octobre 2016, le Service constate que l'introduction du calcul de la dotation, fondé sur l'outil RAI, n'a pas eu de conséquence négative sur la dotation globale des EMS du canton, qui est restée stable.

A intervalles réguliers, le Service analyse les données relatives aux évaluations RAI, calcule la moyenne du niveau des soins au plan cantonal et vérifie la cohérence de la moyenne de chaque EMS par rapport au taux cantonal. Les EMS qui s'écartent de manière significative de la moyenne cantonale font l'objet d'une analyse et d'un suivi particuliers.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'outil RAI sera utilisé dans les EMS fribourgeois avec un nouveau calibrage, fondé sur un nouveau minutage des prestations de soins (étude Curatime). En l'absence d'une réglementation uniforme au plan suisse, le nouveau calibrage se justifie en raison du fait qu'il corrige les manquements de l'ancien minutage en octroyant le temps suffisant notamment pour les soins aux personnes présentant des troubles cognitifs. En outre, le nouveau calibrage simplifie de manière importante la grille de dotation et permet une répartition plus homogène de celle-ci sur les différents niveaux de soins. Le calibrage induit une augmentation du minutage des soins et, en conséquence, modifie à la hausse la dotation en soins et diminue la dotation d'accompagnement.

### 5.2.2.3 Planification 2016-2020

L'année 2016 a permis au Service de soumettre à la Direction le projet de planification 2016-2020 des soins de longue durée, qui sera mis en consultation au début 2017. La finalisation des projections en vue de cette planification a été quelque peu retardée en raison de deux facteurs. D'une part, les projections dépendaient du sort réservé au projet de LPMS, adopté par le Grand Conseil en mai 2016, la nouvelle loi permettant, dès 2018, de soumettre au financement des assureurs-maladie un certain nombre de lits qui, sous l'emprise de la législation actuelle, ne l'étaient pas (lits admis AOS). D'autre part, en date du 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance introduisant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le nouveau calibrage de l'outil RAI. Ce nouveau calibrage induit une augmentation du nombre de lits reconnus et une diminution équivalente du nombre de lits admis AOS. Pour rappel, les lits admis AOS bénéficient du financement des soins par les assureurs-maladie et les pouvoirs publics, mais ne donnent pas droit à des subventions des pouvoirs publics pour l'accompagnement des résidents et résidentes. Ces lits sont en effet réservés aux personnes qui ne nécessitent que très peu de soins et disposent d'une autonomie suffisante pour organiser leurs journées sans devoir compter sur du personnel autre que celui des soins.

### 5.2.2.4 USD

A la fin 2016, 5 unités spécialisés en démence (USD) étaient au bénéfice d'une reconnaissance officielle conformément aux directives relatives aux unités spécialisées en démence.

### 5.2.2.5 UATO

Le projet-pilote d'unité d'accueil temporaire et d'orientation comprend 19 lits et se situe dans les locaux de l'EMS La Providence, à Fribourg. Elle est destinée à accueillir, pour une durée maximale de 3 mois et suite à un séjour hospitalier, les personnes âgées dont le retour à domicile s'avère encore problématique du point de vue de l'organisation des soins ou nécessite, au préalable, la mise sur pied de prestations d'accompagnement social. Dans l'attente du nouveau dispositif Senior+ et de la mise à disposition de lits d'attente de placement dans les EMS des différents districts, cette unité accueille aussi des personnes en attente d'un placement en EMS ne nécessitant plus de soins hospitaliers. En 2016, l'UATO a accueilli 134 personnes (137), dont 44 % pour des préparations de retour à domicile (35 %), 20 % pour des attentes de placement (32 %) et 36 % pour des projets mixtes (33 %). A leur sortie, 50 % des personnes accueillies sont retournées à leur domicile (39 %), 39 % ont trouvé une place en EMS (44 %), 2 % ont été transférées dans un home simple ou en réadaptation à l'HFR et 9 % ont dû être ré-hospitalisées ou sont décédées à l'UATO (15 %). La durée moyenne de séjour se situe à environ 45 jours (48).

### 5.2.2.6 Convention entre les cantons de Vaud et Fribourg

En décembre 2016, les Conseil d'Etat des cantons de Vaud et de Fribourg ont donné leur feu vert à la réalisation d'un projet pilote qui, à partir du mois de janvier 2017, permettra aux habitants et habitantes de la Broye vaudoise et fribourgeoise d'être hébergé-e-s dans les EMS de la région. Ce projet prévoit en effet la mise en place d'un mécanisme de correction financière garantissant, pour les personnes domiciliées dans la Broye, la prise en charge totale des frais d'hébergement dans les EMS broyards.

Le projet pilote se déroulera jusqu'au 31 décembre 2019 et fera l'objet d'une évaluation. La convention qui en formalise les principes pourrait servir de modèle pour d'autres collaborations intercantionales dans le domaine des EMS.

## 5.3 Statistiques

### 5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2016, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 859 places (848) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1171 places (1162) en atelier et centre de jour. Pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 215 (215), dont 179 dans des institutions socio-éducatives (179).

Lieu de vie - handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2016			Nouvelles places réalisées en 2016
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier « Linde »	Tentlingen	42			
Home-Atelier La Colombière	Misery	41			
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		16	11	
Home Clos Fleuri	Bulle	45	23	6	
Fondation Handicap Glâne	Ursy/Romont	47	7	24	8
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	13	31	16	
L'Arche	Fribourg		14		-1
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten		15	10	1
Fara	Fribourg		24	24	
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		16	4	
<b>Total des places</b>		<b>228</b>	<b>146</b>	<b>95</b>	<b>8</b>

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait, au 31 décembre 2016, de 22 places (33) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans 4 familles d'accueil professionnelles (FACpro). Deux FACpro ont cessé leur activité en 2016 et 11 places sont dès lors à pourvoir.

Lieu de vie - handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2016			Nouvelles places réalisées en 2016
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	Marsens	85	22	32	
La Traversée 3	Seiry	12			
Foyer St-Louis	Fribourg	11	36		3
Applico	Schmiten	8		12	
La Traversée 1	Fribourg			13	
La Traversée 4	Fribourg			14	
<b>Total des places</b>		<b>116</b>	<b>58</b>	<b>71</b>	<b>3</b>

Lieu de vie - handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2016			Nouvelles places réalisées en 2016
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	Marly	59		12	
Linde, Unité germanophone	Tentlingen	7			
SSEB Holzgasse	Kerzers	15			
<b>Total des places</b>		<b>81</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

Lieu de vie – addiction	Lieu	Situation au 31.12.2016			Nouvelles places réalisées en 2016
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Le Torry	Fribourg	20			
Centre Le Radeau	Orsonnens	12			
Fondation Le Tremplin	Fribourg	14		6	
<b>Total des places</b>		<b>46</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

Lieu d'occupation - handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2016		Nouvelles places réalisées en 2016
		Atelier	Centre de jour	
Home-Atelier « Linde »	Tentlingen		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery		16	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	63	6	
Home Clos Fleuri	Bulle	110		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg		15	6
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten	75		5
Fara	Fribourg	88	12	
Fondation Handicap Glâne	Romont	70		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	5	
<b>Total des places</b>		<b>581</b>	<b>60</b>	<b>11</b>

Lieu d'occupation - handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2016		Nouvelles places réalisées en 2016
		Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	Marsens	137		
Fondation St-Louis	Fribourg	35	0	-2
La Traversée 3	Seiry		4	
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS	Fribourg	91		
Fondation L'Estampille	Fribourg	40		
Applico	Schmitten	40		
<b>Total des places</b>		<b>343</b>	<b>4</b>	<b>-2</b>

Lieu d'occupation - handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2016		Nouvelles places réalisées en 2016
		Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	Marly	163		
<b>Total des places</b>		<b>163</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Lieu d'occupation - addiction	Lieu	Situation au 31.12.2016		Nouvelles places réalisées en 2016
		Atelier	Centre de jour	
Le Tremplin	Fribourg	20		
<b>Total des places</b>		<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Institutions socio-éducatives	Lieu	Situation au 31.12.2016	Nouvelles places réalisées en 2016
Le Bosquet	Givisiez	21 (dont 3 places accueil d'urgence)	
FFJ - Foyer St-Etienne	Fribourg	42	
FFJ - Time Out	Villars-sur-Glâne	10	
FFJ - Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	28	
Nid Clairval	Givisiez	17	
Foyer des Apprentis	Fribourg	17	
La Traversée 2	Courtaman	14	
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Aux Etangs	Fribourg	8	
<b>Total des places</b>		<b>179</b>	<b>0</b>

Autres institutions pour mineurs	Lieu	Situation au 31.12.2016	Nombre de nouvelles places réalisées en 2016
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	18	
Tagesklinik	Fribourg	10	
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8	
<b>Total des places</b>		<b>36</b>	<b>0</b>

### 5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2016, le nombre de lits reconnus selon la loi cantonale sur les EMS était de 2629 (idem en 2015), dont 2549 réservés aux longs séjours et 80 aux courts séjours. Le nombre de places en foyer de jour s'élève quant à lui à 72.

#### Nombre de lits reconnus long et court séjour par district

	2015		2016	
	Lits long séjour	Lits court séjour	Lits long séjour	Lits court séjour
Sarine	826	33	826	33
Singine	375	16	375	16
Gruyère	475	5	475	5
Lac	259	6	259	6
Glâne	206	5	206	5
Broye	194	11	194	11
Veveyse	149	4	149	4
Les Camélias, Marsens	15	0	15	0
ISRF, Fribourg	50	0	50	0
<b>CANTON</b>	<b>2 549</b>	<b>80</b>	<b>2 549</b>	<b>80</b>

## Nombre de places en foyer de jour par district à fin 2016

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Dürdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
<b>CANTON</b>		<b>72</b>	

## 6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : François Mollard jusqu'au 30 septembre 2016  
Jean-Claude Simonet dès le 1<sup>er</sup> octobre 2016

### 6.1 Aide aux personnes dans le besoin

#### 6.1.1 Tâches

Le Service a pour tâches de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination et une harmonisation des pratiques en vue de garantir une équité de traitement entre les bénéficiaires. Conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), il est compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois et Fribourgeoises domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons. Le Service veille enfin à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et avec les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) font partie par conséquent des activités permanentes du Service.

#### 6.1.2 Suivi du dispositif d'aide sociale

Le Service a veillé à ce que les 24 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a organisé en particulier l'introduction des nouvelles dispositions de l'ordonnance fixant les normes de calcul de la loi sur l'aide sociale (OLASoc) dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces dispositions ont été adoptées suite à la révision des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) entérinées par la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS) le 21 septembre 2015 et, pour le second volet, le 20 mai 2016. Le Service a aussi transmis régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a assuré, conformément à l'article 34 de la LASoc, la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes de chaque district. Par ailleurs, il a participé à des séances de commission sociale et a procédé à des révisions et analyses des dépenses d'aide matérielle dans les SSR. Le Service entretient aussi des liens étroits avec 11 services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc).

### 6.1.3 Coordination

Le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs du dispositif de l'aide sociale et leurs partenaires publics ou privés, par le biais notamment de rencontres régulières et de groupes de travail. Il a poursuivi ses efforts de coordination entre les SSR et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion. L'harmonisation des pratiques et le renforcement de l'égalité de traitement au sein de l'action sociale fribourgeoise est également une tâche dans laquelle le Service est engagé sous différentes formes : mise à disposition des SSR et des commissions sociales d'un répertoire des normes et procédures d'aide sociale, centralisation du système informatique de transmission des données d'aide sociale, participation à des formations organisées par les SSR pour les nouveaux membres de commissions sociales.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantoniales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Il est aussi chargé de coordonner avec l'OFS les données relatives aux prestations octroyées sous condition de ressources afin de mettre en place la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à SOSTAT.

### 6.1.4 Information et formation

Le Service assure une information régulière par le biais de son site Internet ([www.fr.ch/sasoc](http://www.fr.ch/sasoc)). Il maintient des liens étroits avec les SSR en participant aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton ou en rencontrant les organisateurs de mesures d'insertion sociale. Il a également assuré des formations à l'attention des professionnel-le-s des différents services impliqués dans le cadre notamment de la CII. Il a fourni des conseils aux SSR sur les mesures à prendre pour la prévention et la gestion des risques de violences.

Le Service est par ailleurs chargé de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans depuis 2000, conjointement avec le Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social de l'Université de Fribourg. Axées sur le thème du changement, les 9<sup>e</sup> Assises du social ont réuni près de 200 personnes le 21 avril 2016 à l'Institut agricole de Grangeneuve. Cette journée a été l'occasion de comparer et mieux comprendre les enjeux et les stratégies mises en place pour accompagner, organiser ou promouvoir le changement dans des domaines aussi divers que l'action sociale, la cyber-administration, l'immigration, l'alimentation ou encore l'aménagement du territoire.

### 6.1.5 Contribution aux mesures de politique sociale

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle et la coordination représentent un enjeu important pour le Service parce qu'elles permettent de réduire les risques de précarité pour les personnes et de diminuer les charges d'aide sociale pour la collectivité. Le Service a été chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il a contribué aux travaux d'ajustement du dispositif de collaboration interinstitutionnelle (CII). Le Service veille à la bonne coordination entre ce dispositif et les SSR. Il suit également la mise en œuvre de la convention de collaboration entre les SSR et les offices régionaux de placement (ORP) et assure auprès des SSR l'information nécessaire à sa bonne application. Il conduit l'évaluation des « Pôles insertion+ » réalisée en collaboration avec le SECO. Ces structures constituent un levier supplémentaire pour les SSR et les commissions sociales en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires LASoc. Le Service collabore avec la Commission chargée de coordonner la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et suit avec le Service public de l'emploi (SPE) la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 ». Cette mesure vise à apporter des solutions durables aux jeunes sans aucune formation et bénéficiant de l'aide sociale, afin qu'ils puissent s'insérer dans la vie professionnelle. Finalement, à travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service bénéficie d'une bonne vue d'ensemble du dispositif d'insertion socioprofessionnelle et peut contribuer à renforcer l'action des SSR pour éviter que davantage de personnes aient recours à l'aide sociale ou en dépendent durablement.



---

Le Service a entamé la réforme de la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc). Cette réforme se base sur un processus impliquant les acteurs concernés et qui participent à la mise en œuvre du dispositif d'aide sociale. Les travaux ont débuté en février 2016 par l'élaboration de lignes directrices destinées à orienter la réforme de la LASoc et préparer l'élaboration d'un projet de loi sous l'égide d'un comité de pilotage.

Le Service a achevé l'élaboration du premier Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg. Fruit d'une analyse détaillée impliquant de nombreux partenaires, ce rapport a été adopté le 31 août 2016 par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en a pris acte le 6 octobre 2016. Il rassemble un nombre considérable de données permettant pour la première fois d'analyser la pauvreté de manière précise sur le territoire fribourgeois. Ce rapport apporte non seulement des résultats quantitatifs, mais démontre également l'importance d'agir simultanément sur plusieurs leviers, car la pauvreté dépasse largement les seules ressources matérielles et concerne toutes les conditions d'existence d'une personne.

Le Service a organisé, conjointement avec le Service du logement, le Service de la prévoyance sociale, le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, le premier Forum cantonal du logement. Le 30 septembre 2016, une douzaine d'intervenant-e-s se sont succédé-e-s sur le podium de l'aula du Collège de Gambach, devant plus de 200 participant-e-s. Les liens entre logement et précarité, les expériences de diverses institutions fribourgeoises, les points de vue tant des promoteurs immobiliers que des architectes ont été échangés pour situer la problématique actuelle du logement. Des compléments apportés par la Confédération et divers intervenant-e-s d'autres cantons ont encore apporté d'autres pistes pour le développement d'une politique cantonale du logement qui facilite non seulement l'accès au logement, mais aussi le maintien dans un logement pour les personnes en situation de précarité financière. Les réflexions sur la mise en place d'un observatoire du logement ont aussi montré l'intérêt d'un tel instrument pour définir les orientations à venir.

Le Service assure l'organisation du Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès de la jeunesse. Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. Il a été décerné le 1<sup>er</sup> mars 2016 à l'Association AdO pour récompenser ses activités de prévention par les pairs lors d'événements festifs.

Le Service a encore apporté sa contribution au développement d'autres mesures de politique sociale en participant pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales.

#### 6.1.6 Prévention

Le Service gère deux fonds institués par le Conseil d'Etat. Le premier, le Fonds de l'action sociale, a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 49 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2016, pour un montant total de 603 700 francs.

Le deuxième est le fonds dédié à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Il est alimenté par les montants provenant de l'obligation pour les loteries et paris de verser aux cantons une taxe sur la dépendance au jeu. Le montant total des subventions à différentes associations actives dans ledit domaine se monte à 259 500 francs (249 200 francs en 2015). Par ailleurs, un montant de 57 300 francs a été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PIDLJ) en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS).

Le Service assure la présidence de la Commission de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Cette Commission instruit et préavise les demandes de subventions soumises au Fonds et peut élaborer et proposer des projets. Elle a organisé en collaboration avec le Casino Barrière de Fribourg une présentation des mesures sociales et de prévention déployées dans ce cadre. Elle a examiné l'évolution du Fonds. Elle a accueilli son nouveau président, Jean-Claude Simonet, chef du Service de l'action sociale, qui a également rencontré les autres présidents des commissions actives en matière de prévention des addictions (Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention et Commission cantonale des addictions) afin de renforcer les collaborations et les synergies.

### 6.1.7 Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service est représenté dans plusieurs Commissions cantonales. Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du « Guide social romand » ([www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)). Il est représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS) ainsi que dans la commission consultative (CoCo) de la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Service est représenté dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et a pris part aux rencontres organisées dans ce cadre pour favoriser l'échange d'informations et l'harmonisation dans l'application des normes d'aide sociale entre les cantons. Il participe enfin sur le plan national aux activités de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

### 6.1.8 Statistiques et dépenses de l'exercice 2016

#### 6.1.8.1 Aide matérielle LASoc

La statistique annuelle de l'aide matérielle comporte un état des frais d'aide matérielle pris en charge, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district ainsi que des informations tirées des rapports d'activité émis par les SSR.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2016 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 41 036 867 francs (42 842 500 francs en 2015, soit une diminution de 4,2 %) pour 5366 dossiers (5295, soit une augmentation de 1,34 %) représentant 10 032 personnes (10 019, soit en augmentation de 0,13 %). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois et Fribourgeoises domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 3 184 000 francs (3 407 000 francs) et pour les Fribourgeois et Fribourgeoises domiciliés à l'étranger pour un montant de 75 000 francs (110 000 francs).

La diminution des dépenses d'aide matérielle, pour la deuxième année consécutive, est due notamment au transfert de la prise en charge financière des réfugié-e-s disposant d'un permis B depuis plus de 5 ans de l'aide sociale LASoc vers l'aide accordée dans le cadre de l'asile. L'aide matérielle pour ces situations est complètement à charge de l'Etat depuis une modification de la loi sur l'asile intervenue en 2014.

#### REPARTITION ETAT/COMMUNES ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	8 843 785.35	53,70	1 107 536.00	83,71	12 349 422.45	53,13	<b>22 300 743.80</b>	<b>54,34</b>
Etrangers	7 626 571.70	44,31	215 527.30	16,29	10 894 024.87	46,87	<b>18 736 123.87</b>	<b>45,66</b>
<b>Total</b>	<b>16 470 357.05</b>	<b>100</b>	<b>1 323 063.30</b>	<b>100</b>	<b>23 243 447.32</b>	<b>100</b>	<b>41 036 867.67</b>	<b>100</b>

#### Aide matérielle 2016 : personnes domiciliées, en séjour ou de passage

#### REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE

Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	663	7,46
Famille monoparentale/couple divisé	597	6,72
Maladie/accident/hospitalisation	489	5,50
Aide à l'enfance	35	0,39
Patronage	28	0,32
AVS/AI/PC : avances/insuffisants	600	6,75
Revenus insuffisants	2 161	24,32
Placement EMS/Home pour personnes âgées	25	0,28
Drogue/alcool	173	1,95
Hospitalisation/accident/maladie : de passage	20	0,23

Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Rapatriement : de passage	116	1,31
Chômage : fin de droits	759	8,54
Subsides LAMal insuffisants	3 220	36,23
<b>Total</b>	<b>8 886</b>	<b>100,00</b>

Remarque : le total des dossiers dans le recensement des causes d'aide sociale est supérieur au nombre réel de dossiers (5366 en 2016) car des changements d'attribution des causes en cours d'année peuvent entraîner un double comptage.

#### 6.1.8.2 Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activité. Elle a siégé à deux reprises et s'est déterminée sur deux demandes de désendettement. Elle a rendu une décision positive pour un montant de 15 526 francs 55. Ce montant s'ajoute aux prêts dont l'octroi a été décidé l'année dernière.

		Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 <sup>er</sup> janvier 2016		1 304 416.80
Montant prêté par le Fonds	./.	31 726.55
Montant remboursé au Fonds	+	61 038.30
Divers frais de gestion	./.	3 042.10
Rapprovisionnement du Fonds hors prêts	+	3 042.10
<b>Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2016</b>		<b>1 333 728.55</b>

#### 6.1.8.3 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de service sociaux régionaux, de la Direction ou même d'office, le Service a mené, conformément au vœu du législateur, des travaux d'inspection des dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'il soit vérifié que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections menées pour la septième année consécutive ont été réalisées en 2016 dans 29 situations, dont 22 annoncées en cours d'année et 14 ont été clôturées. Au 31 décembre 2016, 8 situations sont en cours d'examen.

#### 6.1.8.4 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé, en vertu des articles 21 al. 4 et 21a de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991, de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat, les communes ou la Confédération. En 2016, six services sociaux ont fait l'objet d'une révision.

#### 6.1.8.5 Cartes de légitimation

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Ils doivent pour cela posséder une carte de légitimation pour voyageur avec un handicap (carte d'accompagnement) mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF) que le Service est chargé de délivrer dans le canton de Fribourg. En 2016, 162 cartes ont été émises (214).

## 6.2 Coordination de la politique familiale

Cette politique interdisciplinaire se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Afin de promouvoir une vision globale de ces interventions, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).

Le Service s'est concentré dans ce domaine sur la finalisation du projet de prestations complémentaires en faveur des familles, qui répond à l'un des mandats de la Constitution cantonale. Ce projet est mené en collaboration avec

---

L'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). L'avant-projet de loi et le rapport explicatif ont été préparés en vue de leur mise en consultation.

L'enquête sur les familles et les générations réalisée en collaboration avec l'OFS, le Service de la statistique (SStat) et le BEF a été dépouillée en prévision de l'élaboration d'un rapport sur la famille. Enfin, le Service a participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a en particulier pris part à la rencontre des délégués cantonaux aux questions familiales organisée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF).

### 6.3 Fribourg pour tous

Espace d'accueil, d'information et d'orientation sociale, *Fribourg pour tous* a pour mission de garantir à toutes et à tous un accès facile, équitable, neutre et convivial à des informations spécialisées. L'objectif de *Fribourg pour tous* est une action préventive en évitant la dégradation des situations sociales et en optimisant l'accès aux prestations mises à disposition dans notre canton. Au total, 1288 personnes ont consulté *Fribourg pour tous* en 2016 (1187).

#### 6.3.1 Accueil du public et informations

Les activités de *Fribourg pour tous* auprès du public se développent sur deux axes : l'accueil des demandes individuelles et la promotion des prestations du guichet social. Dans ce sens, la promotion a également des visées préventives en informant la population sur les ressources existantes et sur ses droits. Le public peut s'adresser soit au guichet, soit à la permanence téléphonique ou par e-mail. Les thématiques les plus largement traitées en 2016 ont concerné des problèmes de budget, de logement et des questions liées aux assurances sociales, à la formation et la recherche d'emploi, à la séparation et au divorce. Des professionnels ont aussi contacté la permanence de *Fribourg pour tous*, soit pour connaître les prestations du réseau de manière générale, soit pour obtenir une orientation par rapport à une situation particulière.

En 2016, *Fribourg pour tous* a élaboré différents projets et participé à des événements pour informer un public le plus large possible. Quatre « Espaces Porte-voix » ont eu lieu à *Fribourg pour tous* en collaboration avec les associations Procap, Agapa, l'Association fribourgeoise des malentendants et la Fédération suisse des patients. Toujours dans le but de mener des campagnes dans l'ensemble du canton, *Fribourg pour tous* a participé au Comptoir de Romont en mai 2016 en collaboration avec Passepartout Glâne. Un stand de *Fribourg pour tous* était également présent au premier Forum Solidarité Gruyère, à Bulle, au mois de juin.

*Fribourg pour tous* a établi une collaboration régulière avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et espacefemmes : en 2016, pas moins de 14 rencontres ont été organisées pour des présentations collectives de *Fribourg pour tous*. La même collaboration a été mise en place avec l'OSEO dans le cadre de son projet innovant de cours de français gratuit durant l'été aux Grand-Places. D'autres groupes ont reçu le même type d'informations, comme les élèves des cours de français organisés par la communauté portugaise et des groupes d'Agents sympas, dans les deux cas à Fribourg et à Bulle.

En 2016, le site Internet de *Fribourg pour tous* a totalement été remis à jour pour en améliorer la lecture et apporter des précisions et des informations concrètes sur son offre. *Fribourg pour tous* a été l'objet de sept présentations auprès de groupes de professionnels ou de bénévoles, dans le cadre de rencontres ou d'assemblées générales.

#### 6.3.2 Collaboration avec le réseau professionnel

De par son rôle d'interface, *Fribourg pour tous* facilite ou crée des liens entre les professionnels du réseau socio-sanitaire et les personnes en quête d'information. Les contacts et la recherche d'informations directement auprès des partenaires sont ainsi permanents. L'organisation de rencontres bilatérales, afin de connaître au mieux leurs prestations et d'élaborer des modalités de collaboration, est aussi indispensable. Les services rencontrés en 2016 sont les suivants : Caritas Fribourg, la médiatrice de l'Office régional de placement, le Service de planning familial et d'information sexuelle, la Tuile, le Service de l'enfance et de la jeunesse, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, l'ASEA (secteur de la Fondation fribourgeoise pour la jeunesse), le Service social de la ville de Fribourg, le Service social de la ville de Romont et le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme.

La démarche réflexive et participative commencée en 2015 avec la Haute Ecole de Travail social (HEF-TS) a abouti en 2016 à la conceptualisation du modèle d'intervention de *Fribourg pour tous*. Intéressé par ce modèle d'intervention dans le cadre de son Programme national de lutte et de prévention contre la pauvreté, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a participé au financement de cette démarche (cf. [www.contre-la-pauvrete.ch](http://www.contre-la-pauvrete.ch)). Les assistantes sociales ont présenté *Fribourg pour tous* dans le cadre de la journée « Innover contre la pauvreté » organisée par l'OFAS le 25 janvier 2016, à Berne.

## 6.4 Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : l'aide immédiate et à plus long terme fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, qui garantissent l'accueil des victimes et l'octroi de prestations, telles que le soutien psychologique, l'aide médicale et juridique, l'hébergement en urgence et l'aide matérielle ; la garantie de droits de la victime dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal), qui font l'objet de dispositions particulières dans le nouveau code de procédure pénale suisse (RS 312.0) ; le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise, lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne versent ces prestations. L'aide aux victimes est donc subsidiaire et existe dans la mesure où une personne a subi, à cause d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité physique, psychique ou sexuelle. L'Etat a aussi édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme, en se référant aux recommandations suisses en la matière (cf. [www.fr.ch/sasoc](http://www.fr.ch/sasoc)). Ces normes cantonales ont été révisées le 13 septembre 2016 et sont entrées en vigueur dans leur nouvelle teneur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 6.4.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes : le Service veille au bon déroulement des procédures pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins après l'infraction ; il veille au bon fonctionnement des deux centres de consultation LAVI du canton (Solidarité Femmes Fribourg, pour les femmes victimes et les enfants qui les accompagnent d'une part, et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, d'autre part). Chacun de ces deux centres de consultation reste seul compétent pour décider d'une aide immédiate telle que définie par les normes cantonales en vigueur, alors que le Service est seul compétent pour décider d'une aide à plus long terme, sous réserve d'une réclamation, puis d'un recours éventuel à la DSAS. Le Service reçoit pour paiement toutes les factures relatives à l'aide immédiate accordée par les centres de consultation. Le Service demeure seul compétent pour statuer sur les demandes d'indemnisation et réparation morale, sous réserve du recours au Tribunal cantonal. De manière générale, le Service exerce la coordination nécessaire dans le canton et hors canton et assume des tâches liées à la formation du personnel des centres de consultation LAVI ainsi qu'au versement de la subvention forfaitaire à l'association Solidarité Femmes Fribourg. Il a contribué au renouvellement en 2016 de la convention de collaboration avec l'association FIZ (Fachstellen Frauenhandel und Frauenmigration) qui prend en charge des victimes de traite d'êtres humains. La répartition des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes s'effectue conformément à l'article 9 al. 2 LALAVI à raison de 45 % pour l'Etat et 55 % pour les communes.

### 6.4.2 Statistiques

	2015	2016
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	502	467
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	879	1074
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	97	100
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	67	60
<b>Recours formés auprès du Tribunal cantonal (1 procédure encore en cours)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Le nombre de dossiers traités est passé de 502 en 2015 à 467 en 2016, ce qui correspond à une diminution de 7 %. A noter que 2015 a été une année très chargée.

A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

#### 6.4.3 Coordination

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux) ainsi que, à deux reprises, aux fins de formation continue, le personnel des centres LAVI. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence conjugale, conférences régionales et suisse des offices de liaison LAVI.

#### 6.4.4 Dépenses LAVI

Pour l'année 2016, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 509 615 francs (1 691 270 francs).

La diminution des dépenses annuelles est de 10,74 % par rapport à l'année précédente. Elle est à mettre principalement sur le compte de la diminution du poste « indemnisation et réparation morale ».

Dépenses de l'exercice		2015		2016
Frais d'aide immédiate	Fr.	372 879.00	Fr.	383 034.74
Frais d'aide à long terme	Fr.	106 623.80	Fr.	100 967.30
Frais d'avocat	Fr.	41 673.80	Fr.	34 555.40
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr.	16 500.00	Fr.	-15 678.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr.	131 323.30	Fr.	76 017.75
Réparation morale	Fr.	250 432.24	Fr.	163 600.40
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr.	271.30	Fr.	1 269.45
Subventions au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr.	771 567.00	Fr.	765 848.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 691 270.44</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 509 615.04</b>

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteurs d'infractions (article 7 LAVI) s'est élevé à 59 400 francs (48 100 francs).

### 6.5 Aide aux personnes du domaine de l'asile

#### 6.5.1 Cadre légal

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société ORS Service AG (Organisation für Regie-und Spezialaufträge) (ci-après, la société ORS) assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants d'asile déboutés (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse-Département Fribourg (ci-après, Caritas) continue d'assurer le suivi



---

social et financier, ainsi que l'intégration des réfugié-e-s statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

### 6.5.2 Statistiques du domaine de l'asile

Après la forte augmentation du nombre d'arrivées en Suisse en 2015, le nombre total des demandes d'asile enregistrées en 2016 a diminué. Il s'élève à 27 207 (contre 39 523 en 2015). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 821 (contre 1391 en 2015). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a augmenté, du fait qu'un nombre important de personnes obtient protection (admission provisoire) et de ce fait ne quitte pas notre pays. Au 31 décembre 2016, l'effectif s'élève à 2105 (contre 2048 en 2015) requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et requérants d'asile déboutés.

### 6.5.3 Situation de l'hébergement

Compte tenu de cette situation, il a été nécessaire de maintenir ouverts plusieurs foyers d'accueil provisoires :

- > Après sa fermeture à fin juillet 2016 en raison de la Fête fédérale de lutte, l'abri de protection civile de Châtillon, à Posieux, pour une capacité de 70 personnes, a ouvert à nouveau ses portes en octobre 2016 ;
- > L'abri de protection civile de Bösinggen, pour une capacité de 50 personnes, a été ouvert toute l'année 2016 ;
- > La Colonie dite de « l'Ondine », à Enney, pour une capacité de 50 personnes, ouverte pour une durée de 6 mois, a fermé à fin avril 2016 ;
- > Le foyer provisoire de Guin, d'une capacité de 50 personnes, dans l'abri de protection civile Leimacker, reste ouvert, avec l'accord de la commune, en fonction de la situation ;
- > Le foyer pérenne de Grolley, d'une capacité de 100 personnes, a accueilli des requérants à partir de février 2016.

Les requérants d'asile ont également été logés dans les quatre foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer des Remparts et au foyer du Bourg, sis tous deux en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc.

La capacité d'accueil des foyers pérennes et provisoires s'élève au 31 décembre 2016 à 621 places. A cette date, tous les foyers pérennes et provisoires affichent complets.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1<sup>er</sup> accueil), les requérants sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2<sup>e</sup> accueil).

Au 31 décembre 2016, 1589 personnes étaient logées en 2<sup>e</sup> accueil dans 543 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives répartis dans les communes du canton.

Par ailleurs, un centre d'hébergement fédéral temporaire d'une capacité de 180 personnes a été exploité par la Confédération de février à août 2016 sur le territoire de la commune de Grandvillard. Une séance publique d'information pour les citoyen-ne-s de Grandvillard a été organisée le 20 janvier 2015. Plus de 300 personnes y ont assisté. Des travaux d'utilité publique ont été mis en place conjointement entre la Confédération et la Commune. Un bilan positif a été tiré à la fermeture du centre fédéral temporaire.

Le centre fédéral de départ de la Gouglera sera mis en exploitation dans le cadre de la Restructuration asile Région 6. Le groupe de travail conduit par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a continué ses travaux et élaboré avec les communes de Giffers et de Rechthalten, ainsi que la Direction et le Service, une convention tripartite qui règlera les modalités de gestion et d'exploitation du centre fédéral. A fin 2016, les communes n'avaient toujours pas pris position sur le projet de convention.

### 6.5.4 Action citoyenne

Grâce au projet bénévole d'accueil de migrant-e-s « Osons l'accueil », lancé en septembre 2015, 101 requérants d'asile ont été hébergés dans 55 familles. L'association est soutenue par la Direction et le Service et collabore avec ORS. Par ailleurs, 27 personnes ont été hébergées dans des logements appartenant aux paroisses. D'autres associations, telles que « La Red », « Point d'ancrage », « LivrEchange », l'AMAF, la Croix-Rouge fribourgeoise, notamment, collaborent avec la Direction et le Services et contribuent par leur engagement à renforcer l'intégration des réfugié-e-s. Des actions de partage de biens ou de savoir émanent aussi de la population.



### 6.5.5 Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s pour les années 2014 à 2017 (PIC)

Les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de participer à des mesures d'intégration. Le Service est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation de mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue. Dans ce sens, il collabore avec la société ORS et les autres acteurs impliqués dans l'intégration pour valider et coordonner la mise en œuvre de ces mesures. S'agissant de l'intégration des réfugié-e-s, il collabore de la même manière avec Caritas et applique les mêmes principes.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les mesures spécifiques d'intégration font partie du Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s (PIC) validé par le SEM. Le Service a participé activement avec le Bureau de l'intégration à l'instauration dudit programme cantonal d'intégration. Dans ce cadre, le Service a mis en œuvre les mesures planifiées ainsi que les instruments qui serviront à évaluer l'atteinte des objectifs du PIC. Le Service et le Bureau de l'intégration coordonnent leurs projets et stratégie dans un Groupe de pilotage établi par le PIC. Ceux-ci ont pour objectif commun d'encourager de manière intensive l'intégration de groupes de personnes présentant pour la plupart un cumul de facteurs de désinsertion. Un groupe-réseau pour les questions d'intégration a été constitué. Il est composé de l'Association des communes fribourgeoises, la Ville de Fribourg ainsi que 18 services ou institutions de l'Etat. Le Service et le Bureau de l'intégration ont également attribué un mandat au service d'interprétariat communautaire de Caritas Suisse à Lucerne « se comprendre ». Le mandat définit notamment les subventions allouées pendant la durée du PIC ainsi que les indicateurs d'atteinte d'objectifs.

Un des défis actuel est l'intégration des requérants d'asile mineurs non accompagnés et des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans. L'enjeu est d'insérer socialement et professionnellement ces jeunes personnes qui cumulent par ailleurs plusieurs facteurs de risque de désinsertion. Afin de renforcer leur accueil et l'information, d'assurer l'acquisition du français ou de l'allemand, de favoriser l'accès à la formation professionnelle et de prévenir les risques liés à la sécurité, plusieurs mesures ont été prises, dont l'ouverture de 13 nouvelles classes de bases de langue ou la mise en œuvre du projet Intégration via Prévention en collaboration avec la Police cantonale.

L'enjeu de l'instauration efficace du PIC est également financier, dans la mesure où l'investissement dans les mesures d'intégration induit une diminution des dépenses d'aide sociale des personnes relevant du domaine de l'asile entièrement à charge du canton, soit les personnes admises à titre provisoire et les réfugié-e-s admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans et les réfugié-e-s statutaires avec une autorisation de séjour depuis plus de cinq ans.

Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait unique pour chaque nouvelle personne admise à titre provisoire et pour chaque nouveau réfugié statuaire et chaque nouveau réfugié admis à titre provisoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### 6.5.6 Réfugié-e-s

Le règlement des conditions de résidence des réfugiés statutaires a été modifié par le Parlement dans le cadre de la révision de la LAsi du 14 décembre 2012. A partir du 1<sup>er</sup> février 2014, date de l'entrée en vigueur de ces modifications légales, l'octroi de l'autorisation d'établissement (permis C) est régi par l'article 34 LEtr. Elle est désormais octroyée après 10 ans, au lieu de 5 ans. Cela induit que le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) reste de la compétence de l'Etat, respectivement de Caritas, pendant une durée beaucoup plus longue. Le nombre de réfugiés statutaires suivis par Caritas augmente par conséquent d'année en année.

Cela s'explique aussi par la stratégie du SEM qui a traité un grand nombre de dossiers pendants et par un fort taux de protection. Ainsi, le nombre de réfugié-e-s statutaires (permis B) et de réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F) suivis par Caritas est passé de 1037 au 31 décembre 2015 à 1305 au 31 décembre 2016.

Pour rappel, la Confédération verse au canton, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, un forfait global pour les réfugié-e-s, les réfugié-e-s admis à titre provisoire et les apatrides. Pour les réfugié-e-s statutaires bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les cinq premières années de leur séjour en Suisse. Pour les réfugié-e-s admis à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton.

### 6.5.7 Autres tâches

Le Service a fait ses remarques dans le cadre de plusieurs consultations tant au niveau fédéral que cantonal.

Le Service a été actif dans la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, dans la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants, dans le Groupe de coordination cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par le SEM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment : la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés, la restructuration du domaine de l'asile et l'accélération des procédures, la situation actuelle dans le cadre de la procédure d'asile et l'exécution des renvois, la procédure Dublin, la situation de l'hébergement, l'évolution de la promotion spécifique de l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugié-e-s. Enfin, le groupe de travail inter-Directions DSJ-DSAS, mis sur pied pour élaborer un plan cantonal d'urgence en matière d'asile, a continué ses travaux.

### 6.5.8 Dépenses de l'exercice 2016

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2016 à 33 564 500 francs (22 039 312 francs), dont 7 015 000 francs (5 139 621 francs) restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants d'asile déboutés et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés en 2016 à 1 850 000 francs (1 984 252 francs), dont 435 600 francs (431 420 francs) restent à la charge de l'Etat.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugié-e-s à titre provisoire se sont élevés en 2016 à 14 319 400 francs (10 519 875 francs), dont 715 300 francs (459 668 francs) à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées en 2016 à 1 575 200 francs (734 299 francs). Les dépenses pour l'intégration des réfugié-e-s admis à titre provisoire se sont élevées en 2016 à 1 308 400 francs (1 133 418 francs).

## 6.6 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. article 89 al. 2 let. a LACC ; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer, d'une part, des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires et, d'autre part, des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires. Le Service assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

### 6.6.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes : détermination du droit à l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations en faveur des bénéficiaires, information et accueil des personnes créancières et débitrices de l'obligation d'entretien, facturation mensuelle des pensions alimentaires, versement d'avances de pensions alimentaires et gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment, encaissement des contributions d'entretien, traitement de questions juridiques en lien avec ces activités, démarches d'encaissement proprement dites (poursuites,

saisies de revenus, requêtes de sûretés, plaintes pénales), représentation du Service devant les préfectures et les tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé à deux séances de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine à Fribourg et Genève, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques. Sur le plan fédéral, le Service participe au groupe de travail constitué par l'Office fédéral de la justice en vue de l'élaboration de l'ordonnance fédérale d'harmonisation de l'aide au recouvrement des contributions d'entretien, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Service sera enfin amené à finaliser l'avant-projet de loi cantonale visant à remplacer la législation actuelle en matière d'aide au recouvrement et d'avances de pensions alimentaires.

### 6.6.2 Statistiques

<b>Démarches d'encaissement 2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Comparutions devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	22	6
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	105	81
Réquisitions de poursuite déposées	507	441
Demandes de saisie de salaire	52	38
Plaintes pénales déposées	158	158

### **Avances de pensions alimentaires 2016**

Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2016 (6 444 225 francs en 2015)	Fr. 6 234 626.85
---	------------------

### **Recouvrement de pensions alimentaires 2016**

Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr. 2 795 035.68
---	------------------

- > dont 48 049 fr. 85 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat
- > taux de recouvrement : 48,67 % (47,7 %)
- > le montant non récupéré est réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)

Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr. 2 813 843.34
---	------------------

<b>Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires (5 856 693 fr. 86)</b>	<b>Fr. 5 608 879.02</b>
---	-------------------------

<b>Traitement des dossiers</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dossiers traités au 31 décembre 2016	1 721	1 738
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)	72	98
Nouvelles demandes enregistrées	243	214
Décisions (ouverture, clôture, etc.)	715	481
Révisions effectuées et formalisées par une décision	1 031	1 028
Réclamations enregistrées par le Service	25	26
> Réclamations admises	5	6
> Réclamation rejetées	19	16
Recours déposés par les bénéficiaires	1	1
> Recours admis par la DSAS	1	0

Traitement des dossiers	2015	2016
> Recours rejeté par la DSAS	0	1
> Recours admis par le Tribunal cantonal	0	0
> Procédure en cours	0	0
<b>Dossiers terminés</b>	<b>409</b>	<b>428</b>

## 7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Chef de service : Stéphane Quéru

### 7.1 Activités générales du service

Le SEJ est chargé de développer les éléments de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et d'exécuter les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérales et cantonales. Il veille, en outre, à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

Créé en septembre 1996 au sein du SEJ, le centre LAVI pour enfants et adolescents a fêté ses 20 ans en 2016. Le Centre LAVI est un élément incontournable du dispositif de la protection de l'enfant et offre des consultations complémentaires aux enfants victimes d'infraction contre leur intégrité physique, psychique ou sexuelle.

Le service a poursuivi ses activités dans le cadre de travaux internes en lien avec l'adaptation de ses pratiques aux dispositions légales. Il a en particulier mis en ligne le formulaire « Avis concernant un mineur qui semble avoir besoin d'aide ». Cet outil complète le Protocole de dépistage et d'orientation de la maltraitance envers les enfants et il est à disposition des professionnels et professionnelles de l'enfance qui doivent annoncer une situation d'enfant en difficulté auprès des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.

Sur le plan organisationnel, le service a consolidé son équipe de direction par l'entrée en fonction, en job-sharing, des adjoints au Chef de service, Sandrine Gafner Mathyer et Raphaël Andrey.

### 7.2 Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse.

#### 7.2.1 Politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse

En 2016, le BPEJ a poursuivi le projet de stratégie « Je participe! » dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il a préparé les séances du comité de pilotage qui a validé trois priorités cantonales et 9 objectifs dans le domaine. 3 activités phares ont été développées dans ce cadre.

#### 7.2.2 Journée cantonale

Dans ce cadre, le BPEJ a organisé le 14 octobre 2016 la 2<sup>e</sup> journée cantonale qui a réuni près de 230 acteurs du domaine. La première partie de la journée a été l'occasion de présenter les priorités et des objectifs déterminés par le Comité de pilotage « Je participe! » sur la base des impulsions données lors de la 1<sup>re</sup> journée cantonale de 2015. Il s'agissait également de découvrir, en primeur, les résultats du sondage mené auprès de 1100 enfants et jeunes fribourgeois sur ces mêmes thèmes. En deuxième partie, une double série d'ateliers participatifs ont été organisés en fonction des objectifs retenus par le Comité de pilotage. Afin de garantir la participation des principaux intéressés et leur possibilité de s'exprimer, une classe primaire de Riaz et une classe secondaire de Guin étaient également présentes. Durant ces ateliers, les actrices et acteurs du domaine ont pu proposer leurs idées de mesures pour améliorer l'éducation globale des enfants et des jeunes, leur participation ainsi que leur cadre de vie. Plus de 700 propositions de mesures ont été formulées lors des ateliers participatifs. Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse traite actuellement toutes ces données en vue d'un futur plan d'action.

---

Le BPEJ a été accompagné dans ses travaux par la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) qui s'est réunie quatre fois en séance ordinaire en 2016.

### 7.2.3 Festival Juvenalia

Le « Festival Juvenalia » figurait comme élément phare de la stratégie « Je participe! » pour l'année 2016 en tant qu'action concrète touchant directement la jeunesse. Pour sa réalisation, la DSAS a donné le mandat au Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse Frisbee afin d'organiser ce projet dans lequel les Délégués à l'enfance et à la jeunesse se sont grandement impliqués.

Cette première édition du festival a eu lieu le 21 mai 2016 sur la place Georges-Python à Fribourg et a rencontré un franc succès puisque près de 40 organisations de jeunesse y ont pris part et qu'un public nombreux - près de 3000 personnes - s'y est rendu sous un soleil radieux.

A travers des animations, des ateliers, des concerts, des spectacles, les organisations fribourgeoises ont mis en valeur les talents des enfants et des jeunes et fait découvrir gratuitement les activités qu'elles mènent au quotidien à travers une programmation variée et interactive, tout spécialement destinée aux 0-25 ans. Des Special guests, personnalités fribourgeoises issues des milieux sportifs et culturels, ont soutenu l'organisation de cet événement et contribué à promouvoir l'importance des activités extrascolaires dans le développement harmonieux des enfants et des jeunes. Une nouvelle édition est d'ores et déjà prévue en 2017.

### 7.2.4 Sondage auprès des enfants et des jeunes

Toujours dans le cadre de la stratégie « Je participe! », le BPEJ a finalisé les travaux relatifs au sondage du même nom portant sur la qualité de vie et sur les possibilités de participation et d'engagement des enfants dans les communes fribourgeoises. Plus de 1100 écoliers de 6<sup>H</sup> et de 10<sup>H</sup> ont répondu au questionnaire au début de l'année 2016 grâce à la collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), le Service de la statistique et l'Université de Fribourg. Le but du sondage était de recueillir les avis des enfants et des jeunes et de recenser leurs besoins afin qu'ils soient pris en compte dans la future politique cantonale les concernant. Un rapport et une synthèse des résultats du sondage sont disponibles en deux langues sur le site Internet du BPEJ.

## 7.3 Soutien aux projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse

### 7.3.1 Subvention enfance - jeunesse

La DSAS octroie une aide financière pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2016, sur 61 projets déposés, 41 projets ont été soutenus par la subvention enfance-jeunesse pour un montant de 170 400 francs.

Parmi ces projets, 14 projets sont francophones, 8 germanophones et 19 sont bilingues. Il est important de relever que grâce à la subvention enfance-jeunesse, le Conseil intercantonal des Jeunes Broyards a été mis en place en 2016. Il s'agit là du premier Conseil de jeunes au niveau local dans le canton de Fribourg.

La DSAS est compétente pour octroyer, sur préavis de la CEJ, les aides financières en faveur des projets intéressant la jeunesse.

La liste des projets se trouve sur le site Internet : [www.fr.ch/enfance-jeunesse](http://www.fr.ch/enfance-jeunesse)

### 7.3.2 Programme Paysages éducatifs fribourgeois 2013-2016

Dans sa mission qui consiste à soutenir les communes dans le développement de leur politique en faveur des enfants et des jeunes, le SEJ avec le BPEJ coordonne le programme « Paysages éducatifs en Suisse » lancé en 2013 par la Fondation Jacobs, en coopération étroite avec la DICS.

La coordination cantonale a apporté tout au long de l'année 2016 un soutien aux quatre projets locaux du district de la Veveyse, du district de la Glâne, du quartier du Schoenberg en ville de Fribourg et de la ville de Bulle (projet de la 2<sup>e</sup> phase du programme).

Chacun de ces paysages vise à renforcer la collaboration systématique entre acteurs scolaires et extrascolaires. La mise en œuvre du programme dans le canton s'est terminée le 31 décembre 2016. Durant cette année, de nombreux

---

événements ont été marquants : pérennisation des projets, ancrage des paysages éducatifs au niveau cantonal, création de documents et organisation de séances de bilan, création d'affiches pour la mise en place d'un paysage éducatif et mettant en valeur les mesures développées par les projets, fête de clôture aux niveaux national, cantonal et local.

En outre, la quatrième et dernière rencontre du réseau fribourgeois a eu lieu le 22 septembre 2016 au Centre d'animation socioculturelle du Schoenberg. La cinquantaine d'acteurs présents ont découvert les différentes mesures mises en place par le paysage éducatif du Schoenberg en passant de poste en poste et tout en visitant le quartier. La richesse des initiatives mises en place au plan local pour renforcer les chances de réussite de chaque enfant habitant le Schoenberg en a séduit plus d'un.

Le projet fribourgeois des « Paysages éducatifs » a pris fin en décembre 2016. Des réflexions sont en cours pour une suite.

### 7.3.3 Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse

En 2016, le BPEJ a poursuivi sa collaboration avec l'Association Fritime, dont le but est d'apporter du soutien aux communes fribourgeoises pour le développement des activités de jeunesse extrascolaires. Le projet « FriTime » initié en 2012 par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le Service du sport et le Service de la santé publique, est soutenu par la DSAS, la Loterie Romande et la Loro-Sport. En 2016, 13 communes sont membres de l'association FriTime. Des tractations sont en cours avec 4 autres communes. Une enquête a été lancée en décembre auprès des communes pour le projet-pilote de guide de bonnes pratiques « Petit mais costaud », soutenu par l'OFAS et qui vise à donner aux communes de moins de 5000 habitants des outils pour la mise en place d'activités extrascolaires. Cette enquête, une fois aboutie, permettra de récolter les avis des différents protagonistes des projets FriTime sur la coordination cantonale tout comme sur la mise en place du projet et son déroulement au sein des communes.

### 7.3.4 CinéCivic

La Déléguée à l'enfance et la jeunesse francophone s'est fortement investie dans le projet CinéCivic porté par la Chancellerie d'Etat (voir le rapport de la Chancellerie à ce sujet).

### 7.3.5 Service d'information

Le BPEJ a été présent dans les médias au début de l'année 2016 avec la liste des projets enfance-jeunesse financés par la DSAS. Différents articles sont également parus dans les médias fribourgeois en ce qui concerne les projets soutenus par le BPEJ comme le programme des Paysages éducatifs ou le festival Juvenalia.

Le BPEJ a également mis en ligne son nouveau site Internet [www.fr.ch/bpej](http://www.fr.ch/bpej) au début 2016. Il a aussi édité régulièrement des actualités en lien avec la jeunesse.

Le BPEJ a finalement investi régulièrement les réseaux sociaux en publiant de nombreux statuts sur la page Facebook de l'Etat concernant Juvenalia, la 2<sup>e</sup> Journée cantonale « Je participe! » ou encore CinéCivic.

### 7.3.6 Relations publiques et coordination (NCA)

Dans le cadre de leur mission de représentation des intérêts des enfants et des jeunes et de coordination des activités en faveur de la jeunesse, les Déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont participé en 2016 à diverses séances organisées avec des partenaires des autres directions, des communes, d'autres cantons, de la Confédération ou du monde associatif.

## 7.4 Activités générales d'intervention en protection de l'enfant

La législation cantonale sur l'enfance et la jeunesse répartit les interventions de protection de l'enfant entre :

- > la mise en œuvre des actions socio-éducatives avec ou sans mandat, nécessaires pour les enfants en danger dans leur développement ou pour les jeunes adultes ;
- > l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les Autorités tutélaires ou judiciaires ;
- > la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants.



Ce sont le secteur Intake et les équipes régionales du secteur de l'action sociale directe (SASD) qui réalisent les interventions de protection de l'enfant.

En 2016, le secteur de la protection a été réorganisé entre l'Intake et deux équipes régionales. Le secteur s'est également impliqué dans la définition et l'organisation d'une plateforme permettant de centraliser les placements institutionnels et en famille d'accueil. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les directeurs d'institution.

Un groupe de travail a mené à terme la première partie des travaux concernant les curatelles de relations personnelles, en concrétisant un guide pour les parents qui sont en situation de séparation ou de divorce et dont les enfants bénéficient des dites curatelles. La seconde partie des travaux concerne un guide pour les intervenants qui est en cours de réalisation.

#### 7.4.1 Statistiques de la protection de l'enfant

Un premier constat important concerne l'augmentation du nombre total de situations globalement suivies au titre de la protection de l'enfant. En 2016, 2862 dossiers de protection de l'enfant ont été suivis (2672 en 2015, + 7,1 %).

C'est essentiellement le secteur Intake qui a connu deux augmentations dans le domaine des suivis sans mandat officiel et dans le domaine des curatelles de représentation des requérants d'asile mineur non accompagnés (RMNA).

<b>Intake</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	
SMO*-Accompagnement/soutien éducatif	318	382	+64
SMO*-Placement	8	6	-2
SMO*-Renseignements	411	455	+44
APEA*-Curatelle de représentation RMNA-392 CCS	68	179	+111
SSI-Enquête pour le Service Social International	2	2	0
APEA*-Enquête sociale	87	75	-12
TC/D*-Enquête attribution des enfants	31	31	0
TC/D*-Enquête modification du jugement	1	4	+3
<b>Total des situations suivies par l'Intake</b>	<b>926</b>	<b>1134</b>	<b>+208</b>

\*SMO = situation sans mandat officiel / APEA = autorité de protection de l'enfant et de l'adulte / TC/D = tribunal civil de district

Les équipes régionales ont connu une légère baisse du nombre global de situations suivies qui se remarque particulièrement pour les mandats ordonnés par le Tribunal des mineurs, qui ne sont plus qu'au nombre de 28 pour 2016. De plus, les auditions d'enfants par le Tribunal civil ne sont plus attribuées au SEJ en 2016, si ce n'est dans le cadre des enquêtes sociales. Par contre, les nominations de curatelles et de tutelles pour les mineurs sont en hausse de manière significative.

<b>Equipes SASD</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	
TM*-assistance pers. art. 13 (CPM-assistance pers. art. 13)	19	18	-1
TM*-placement art. 15 (CPM-placement art. 15)	4	3	-1
TM*-placement provisoire/observation (CPM-placement provisoire)	8	6	-2
TM*-privation de liberté art. 25 CP (CPM-privation de liberté art. 25 CP)	2	1	-1
TM*-surveillance art. 12 (CPM-surveillance art. 12)	2	0	-2
TM*-traitement ambulatoire art.14	0	0	0
TC/D-Audition de l'enfant 144 CCS	3	0	-3
APEA-Droit de regard et d'information-307 CCS	158	140	-18
APEA-Curatelle-308 CCS	1 238	1 262	+24
APEA-Curatelle de représentation-146 CCS	1	1	0
APEA-Curatelle de représentation-314a bis CC	6	4	-2
APEA-Curatelle de représentation-392 CCS	12	8	-4
APEA-Curatelle de substitution-306 CC al.2 et 3	96	84	-12
APEA-Représentation de l'enfant 314 a bis al. 1CC	0	0	0



<b>Equipes SASD</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	
APEA-Curatelle administrative 325 CC	5	7	+2
APEA-Curatelle de gestion volontaire-393 et 394 CCS	1	1	0
APEA-Privation de liberté ...-314a3 CCS	1	0	-1
APEA-Retrait du droit de garde-310 CCS	102	97	-5
APEA-Tutelle 311 CCS	7	5	-2
APEA-Tutelle 327 abc CC	38	52	+14
APEA-Tutelle-298 al.2- et 368 CCS	34	24	-10
APEA-Tutelle-312 CCS	0	2	+2
APEA-Tutelle-372 CCS	2	2	0
Par défaut	7	11	+4
<b>Total des situations suivies par les équipes régionales</b>	<b>1 746</b>	<b>1 728</b>	<b>-18</b>

\*TM = Tribunal des mineurs

## 7.5 Activités générales relatives aux milieux d'accueil

Le secteur des milieux d'accueil (SMA) assure l'exécution de la législation fédérale et cantonale sur le placement d'enfants, la législation fédérale sur l'adoption d'enfants et la mise en œuvre du dispositif de l'accueil extrafamilial de jour. Il assume le rôle d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption.

Concrètement, les activités principales des intervenantes et intervenants du SMA consistent, en premier lieu, à évaluer, autoriser et surveiller les milieux d'accueil dans les domaines de l'adoption, des familles d'accueil et des structures d'accueil extrafamilial de jour. En second lieu, les intervenantes et intervenants du SMA sont chargés de conseiller les milieux d'accueil de l'enfant.

Enfin, le SMA coordonne et met en œuvre le dispositif prévu par la législation sur l'accueil extrafamilial de jour afin de favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

En 2016, le SMA a suivi 878 dossiers toutes activités confondues.

### 7.5.1 Familles d'accueil (parents nourriciers)

En 2016, le SMA a suivi 186 familles d'accueil non professionnelles (179). Celles-ci ont pris en charge 175 enfants (168). Le secteur a suivi 4 dossiers de familles d'accueil professionnelles (6).

La tendance montrant l'augmentation des accueils intrafamiliaux et des accueils d'enfant venant de l'étranger s'est poursuivie durant l'année 2016. Ce qui explique l'augmentation de ce secteur d'activité du SMA.

Le SMA a également participé au projet du service concernant la mise en place de la plateforme des placements.

Au cours de l'année 2016, un groupe intercantonal (Groupe latin d'accueil familial-GLAF) s'est créé sur la demande de la Conférence latine des responsables de la protection et de la promotion de la jeunesse (CLPPJ). Ce groupe réunit les services de protection de l'enfance romands et tessinois œuvrant dans le domaine des parents nourriciers. Les buts sont de dégager un état des lieux de la pratique, de l'unifier et de permettre une plateforme d'échange dans ce domaine. Le canton de Fribourg en a assumé la présidence en 2016 et poursuivra en 2017.

### 7.5.2 Adoption

La situation évoquée en 2015, à savoir l'augmentation de l'âge des enfants mis en adoption et l'augmentation des délais d'attente, s'est poursuivie en 2016. Ce qui a eu pour effet une diminution du nombre de couples suivis par le SMA : 58 dossiers en 2016 (61). S'est ajoutée à ce phénomène la fermeture de nombreux pays et la complexification des procédures administratives et juridiques des pays étrangers.

En 2016, l'adoption nationale a augmenté en Suisse. Ce qui a poussé à la création d'une commission intercantonale (Commission latine d'attribution des enfants à placer en vue d'adoption nationale-CLAPA). Cette commission a été nommée par la CLPPJ.

---

La CLAPA a pour mission de recevoir tous les dossiers des enfants nés dans les cantons membres et pour lesquels un placement en vue d'adoption est envisagé. Sa deuxième mission est d'attribuer les enfants à placer en vue d'adoption nationale à un des cantons membres. Le canton de Fribourg en a assumé la présidence en 2016 et poursuivra en 2017.

Au sein du SMA, le thème de l'adoption nationale a bien entendu aussi pris de l'ampleur. Ce qui a amené à réorganiser en partie le fonctionnement interne (création d'un pôle plus important d'IPE (intervenants en protection de l'enfant) travaillant sur ce domaine, procédures affinées, etc.).

### 7.5.3 Milieux d'accueil familial de jour

En 2016, le SMA a suivi 91 mamans de jour (82 en 2016). Le phénomène observé en 2015 s'est donc poursuivi en 2016. Deux facteurs expliquent cette augmentation :

- > le fait que certaines mamans de jour choisissent de quitter les associations d'accueil familial de jour ;
- > la visibilité de l'obligation de s'annoncer a fait augmenter les dénonciations de situations de mamans de jour qui n'ont pas annoncé leur activité au SEJ.

### 7.5.4 Structures d'accueil familial de jour

La section accueil extrafamilial de jour (SAEJ) du SMA a suivi 194 (193) structures d'accueil de la petite enfance et 89 (90) accueils extra-scolaires en 2016

L'année 2016 a été marquée par l'arrivée de promoteurs privés dans le processus de création de crèches. Ce phénomène avait débuté en 2015, mais il s'est affirmé et a pris de l'ampleur en 2016. De nouvelles procédures ont permis de mieux accompagner la mise en place et le suivi de projets d'ouverture de structures d'accueil (business plan, etc.).

Durant 2016, la SAEJ s'est aussi penchée sur le concept de surveillance. Un travail est en cours sur ce thème et un des objectifs de 2017 sera de poursuivre cette démarche.

Durant les années 2014 et 2015, un membre de la SAEJ a assumé la présidence de la coordination romande de l'accueil de jour (CRAJ) instituée par la CLPPJ qui lui a confié le mandat de dresser l'état des lieux des procédures romandes et tessinoises dans le domaine de la petite enfance et de faire des propositions de ligne commune. La CLPPJ a accepté les résultats de ces travaux et les a présentés pour discussion et approbation à la Conférence latine des directrices et directeurs des affaires sociales et sanitaires (CLASS). Le but de la démarche est de proposer des recommandations communes et uniformisées en matière de directives pour l'accueil préscolaire dans les cantons romands et du Tessin.

## 7.6 Activités du Centre de consultation LAVI

Le centre LAVI du SEJ offre des consultations aux victimes d'infraction contre l'intégrité physique, psychique et/ou sexuelle. Ces consultations se déroulent dans le cadre de l'aide immédiate et à plus long terme pour des enfants, des hommes et des personnes victimes au titre de la loi sur la circulation routière (LCR).

Pour faire face aux demandes en lien avec l'activité de point de contact pour les victimes de mesures coercitives, un renfort a été octroyé et il a permis d'absorber les nombreuses situations qui se sont présentées. Ces situations ne nécessitent pas seulement un accompagnement dans la procédure de recherche d'informations, mais également une composante très importante de soutien psychologique face aux histoires personnelles mises en évidence.

En collaboration avec le Service de l'action sociale, une carte à l'intention des enfants victimes a été éditée et distribuée à nos partenaires.

Le secteur hommes s'est préparé à l'application de la nouvelle « loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) » qui entrera en vigueur en 2017 (mise en place d'outils de travail, coordination avec les Archives de l'Etat et les autres partenaires, séances d'information et groupe de travail avec l'Office fédéral de la Justice).

---

En 2016, le nombre de nouvelles demandes de consultations pour les enfants victimes a augmenté de 15 %, soit 186 nouvelles demandes (162). Par contre, le nombre total des situations suivies a baissé (2016 : 276, 2015 : 284) car 90 situations seulement ont été reprises de l'année 2015.

Le nombre de nouvelles situations suivies par le secteur hommes/victimes LCR a baissé. 231 nouvelles demandes de consultation ont été ouvertes pour un total des situations suivies de 411 [344 nouvelles demandes (-33 %), total des suivis 506 (-19 %)]. Sachant que l'année 2015 a été marquée par le grand nombre de demandes en lien avec les mesures coercitives, la situation 2016 est revenue à une situation comparable aux années 2013/14. Néanmoins, il faudra s'attendre à une nouvelle augmentation en 2017, puisque de nouvelles demandes d'indemnisation pourront être faites à la Confédération par les victimes de mesures coercitives. De plus, les suivis de victimes de mesures coercitives demandent en général une activité prolongée.

Dans le suivi des situations, 538 entretiens ont été menés, ainsi que 11 accompagnements de victimes effectués auprès de différentes instances (police, avocat, tribunal, archives etc.)

Le centre LAVI a reçu 569 demandes durant le service de permanence (téléphones, fax de la police, mails, courriers) : 431 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier, alors que 111 demandes concernaient des informations générales et de triage. Vingt-deux demandes concernaient des présentations du centre, des demandes de la presse ou en lien avec des travaux de recherches.

Au niveau des représentations et relations externes, l'activité du centre a été importante. Sur le plan cantonal, le centre a participé aux réunions de coordination cantonale LAVI, au CAN-TEAM, à la Table Ronde « Traite d'êtres humains » et à la Commission contre la violence conjugale (CVC) et ses groupes de travail sur la thématique des enfants confrontés à la violence au sein du couple et sur « Couple et violence » (projet de consultation pour couples confrontés à la violence).

Sur le plan national, le centre a participé aux travaux des groupes d'intérêts/CSOL-LAVI, Corola et Région 2, aux rencontres des centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuel et aux rencontres d'échanges entre points de contact cantonaux pour les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance.

## 8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

---

Responsable : Geneviève Beaud Spang

### 8.1 Activités courantes

Afin de répondre à son mandat, le BEF développe ses activités dans plusieurs domaines. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il dispense des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (au sein de l'Etat et dans le secteur privé). Il informe - entre autres par le site [www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch) - les personnes privées ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Le BEF accompagne différentes personnes, services et entreprises qui s'adressent à lui pour des situations de harcèlement sexuel. Il a mené, en 2016, une présentation thématique au sein d'une entreprise.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral : 32 prises de position ont été rédigées en 2016.

Il collabore aux travaux de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) qui s'est réunie durant 2 jours à deux reprises et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité) qui a siégé 5 fois. Il assure la co-

---

présidence de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) et la présidence de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD). Il fait partie du groupe des questions juridiques de la CSDE. Il participe aux séances organisées par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), et habituellement, à la séance annuelle réunissant les Personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu 4 séances plénières durant l'année.

Le Bureau administre le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) émanant de la LEg ; cette instance a siégé 2 fois en 2016. De nombreuses demandes de renseignements et conseils juridiques ont aussi été adressées au BEF. Par ailleurs, la CCMES est membre de la Conférence suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité (COC).

Le BEF assure la présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale (CVC) et en gère le secrétariat. En 2016, 4 séances plénières et plusieurs séances de groupes de travail ont été tenues. Il a participé à un congrès national organisé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et à plusieurs séances nationales organisées par les organismes faïtiers de prise en charge des victimes ou des auteur-e-s de violence domestique.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. En 2016, le Comité a siégé 1 fois, et l'Assemblée générale a été réunie 1 fois.

Le BEF a répondu à plusieurs interviews de différents médias locaux et romands et a rédigé plusieurs communiqués de presse, courriers de lectrices et publications sur sa page Facebook.

## **8.2 Activités particulières**

### **8.2.1 Egalité et profession**

Le BEF mène les travaux du projet lié au Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Il assure la gestion de ce projet dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales, des représentant-e-s de toutes les Directions, de l'Université, des Hautes Ecoles spécialisées, du Service du personnel et d'organisation (SPO). Le BEF est aussi membre de ce groupe qui a siégé 2 fois en 2016 et a organisé plusieurs séances de travail en sous-groupe. Par ailleurs, les mesures concrètes du Plan d'action ont été élaborées par le BEF en collaboration avec le SPO ; elles sont le fruit d'un large processus participatif et ont été présenté par le Conseil d'Etat lors d'une conférence de presse qui a eu lieu en juin 2016.

Le BEF a par ailleurs présenté le PEAC lors d'une séance des RH de l'Université de Fribourg.

### **8.2.2 Egalité et formation**

Le BEF a collaboré avec le Festival international de Films de Fribourg (FIFF) qui a consacré sa 30<sup>e</sup> édition aux femmes. Dans ce contexte, le corps enseignant des classes participant à « Planète cinéma » a été sensibilisé aux stéréotypes de genres qui marquent le monde des images ; et 160 élèves (1 à 8<sup>H</sup>), qui ont assisté à une projection, ont participé à un concours de dessin en présentant une action héroïque menée par un personnage féminin. Ces illustrations ont été exposées à l'Ancienne Gare de Fribourg où a eu lieu la remise des prix.

Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 16<sup>e</sup> édition de la journée nationale « Futur en tous genres - nouvelles perspectives pour filles et garçons ». Un volet de cette journée s'adresse aux filles et aux garçons de 7<sup>H</sup> invités à découvrir le monde du travail et les métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Environ 3200 enfants y participent régulièrement. Un autre module est proposé aux élèves de 10<sup>H</sup> : les filles ont pu se familiariser avec les domaines de la technique et de l'informatique au sein d'entreprises privées, à la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture ou à l'Université. Quant aux garçons, ils ont découvert les métiers de la santé, du social et de l'enseignement dans des crèches ou des homes pour personnes âgées. Plus de 300 jeunes (filles et garçons) ont participé aux différents ateliers proposés par ce module. Ces projets sont menés en partenariat avec différentes

---

organisations faitières, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Le BEF est intervenu dans le cadre du projet d'« Intégration par la prévention » au cours de 6 ateliers destinés aux jeunes requérants d'asile mineurs non accompagnés. Il a présenté de façon interactive, et avec le soutien de traducteurs, les bases constitutionnelles de l'égalité entre femmes et hommes et leurs incidences dans la formation, la vie professionnelle, la famille et la politique. Il a aussi mis un focus sur l'interdiction du harcèlement sexuel et de la violence au sein du couple.

Le BEF a organisé, dans le cadre du « Réseau A Voix Egales », une conférence publique sur l'impact de la langue, et notamment l'utilisation - ou non - du langage épïcène, sur nos perceptions. Le professeur Gygax, Directeur de l'unité de psycholinguistique et de psychologie sociale de l'Université de Fribourg, a ainsi présenté les résultats de sa recherche et démontré le sens donné inconsciemment à la forme grammaticale masculine. Le BEF a encore montré l'impact des images sur les stéréotypes liés aux genres.

### 8.2.3 Politique familiale globale

Le BEF poursuit la mise à jour du site [www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch) qui fait l'objet d'une très grande fréquentation par les internautes.

Par ailleurs, le BEF est membre du comité de Pro Familia Fribourg et a ainsi participé à trois séances de comité et une assemblée générale.

Le BEF est intervenu par une contribution sur la situation de la Suisse en comparaison internationale et a montré son retard en matière de conciliation entre travail et famille lors d'une Journée d'étude organisée par Pro Familia Suisse et la Chaire de Travail social et Politique sociale de l'Université de Fribourg. Par ailleurs, il a - dans le cadre du Rapport Faire face à une éventuelle pénurie de main-d'œuvre dans le canton de Fribourg émis des propositions de mesures visant à stimuler la participation au marché de l'emploi des personnes restant au foyer ou travaillant à temps partiel.

### 8.2.4 Violence conjugale

Le BEF a finalisé un Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple qui est actuellement mis en consultation interne.

Il a réuni, lors d'une séance, le Réseau organisé pour la prise en charge des victimes de mariages forcés et récolté les statistiques en la matière.

Par ailleurs, il a tiré les enseignements d'une démarche pilote menée en classe en collaboration avec les médiateurs et médiatrices du secondaire II afin de prévenir la violence dans les relations amoureuses des jeunes. D'autres modèles d'intervention sont à prévoir si on veut vraiment toucher un grand nombre de jeunes.

### 8.2.5 Femmes et vie publique

Dans le cadre des élections cantonales, le BEF a organisé à l'Hôtel cantonal une matinée de conférence publique où des femmes candidates, politiques, militantes ou expertes ont parlé des (en)jeux du pouvoir en politique. Ainsi des intervenantes romandes de renom issues de tous les milieux politiques, Mesdames Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Claudine Esseiva, Alice Glauser, Lisa Mazzone, Géraldine Savary et les chercheuses Fabienne Amlinger et Sibyl Schädeli ont apporté leur expertise et animé ces réflexions.

L'après-midi, un atelier a permis à des candidates ou à des femmes intéressées de découvrir concrètement comment - dans le « labyrinthe de verre » qui jalonne le parcours de femmes - entraîner son pouvoir.

### 8.2.6 Conférences suisses et latines et instances nationales

Le BEF participe aux travaux de la Conférence romande de l'égalité ([egalite.ch](http://egalite.ch)) et a notamment assisté à Genève à la remise des prix de la 3<sup>e</sup> édition de Femmes & Médias. Les bureaux de l'égalité romands souhaitent à travers cette démarche récompenser les journalistes, hommes ou femmes, qui - dans un souci d'éthique professionnelle - font avancer le débat sur l'égalité.

Le BEF est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et est actif dans le Groupe des questions juridiques rattaché à cette instance.

Il préside la Conférence latine contre la violence domestique et (CLVD) co-préside la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD). Il a, dans ce contexte, organisé une séance plénière de cette Conférence.

Après avoir co-présidé l'Association durant 10 ans, le BEF est resté en tant que membre au comité national de pilotage de la Journée nationale de Futur en tous genres.

## 9 Etat du personnel

<b>POUVOIRS – DIRECTIONS</b>		<b>Comptes 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Ecart</b>
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de la santé et des affaires sociales</b>		<b>149,13</b>	<b>162,33</b>	<b>-13,20</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		132,75	133,57	-0,82
3600/SASS	Secrétariat général	6,56	6,89	-0,33
3605/SANT	Service de la santé publique	14,72	14,86	-0,14
3606/DENT	Service dentaire scolaire	19,32	21,36	-2,04
3608/SMED	Service du médecin cantonal	14,53	14,35	0,18
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	11,62	11,31	0,31
3650/AISO	Service de l'action sociale	15,99	16,10	-0,11
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	50,01	48,70	1,31
SECTEUR HOSPITALIER		16,38	16,44	-0,06
3619/EMSC	RFSM EMS «Les Camélias»	16,38	16,44	-0,06
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		0,00	12,32	-12,32
3624/MABU	Buanderie de Marsens	0,00	12,32	-12,32

**Rapport d'activité**  
Direction des finances  
—  
2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des finances DFIN**  
**Finanzdirektion FIND**



# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>7</b>
1.1.1	Montants de la Loterie romande	7
1.1.2	Evénements particuliers	7
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>8</b>
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Conférence romande de la loterie et des jeux	8
1.2.4	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	9
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>9</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>9</b>
1.4.1	Lois et décrets	9
1.4.2	Ordonnances	9
<b>2</b>	<b>Administration des finances (AFin)</b>	<b>10</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>10</b>
2.1.1	Les mesures structurelles et d'économies	10
2.1.2	Le projet de budget 2017	10
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	11
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	11
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	11
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	12
2.1.7	Les comptes 2016	12
2.1.8	Gestion de la trésorerie	12
2.1.9	Le Service financier cantonal	13
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	13
2.1.11	Gestion par prestations (GpP) et gestion financière	14
2.1.12	Autres activités	14
<b>3</b>	<b>Service cantonal des contributions</b>	<b>15</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>15</b>
3.1.1	Taxations fiscales	15
3.1.2	Encaissement	17
3.1.3	Formation du personnel	18

3.1.4	Travaux préparatoires et divers	18
3.1.5	Données statistiques	18
3.1.6	Collaboration	19
3.1.7	L'informatique du SCC	19
<b>4</b>	<b>Service du personnel et d'organisation (SPO)</b>	<b>20</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>20</b>
4.1.1	Généralités	20
4.1.2	Gestion du personnel	20
4.1.3	Gestion de la paie	21
4.1.4	Informatique	21
4.1.5	Activités juridiques	21
4.1.6	Assurances sociales	21
4.1.7	Fonds d'entraide sociale	22
4.1.8	Espace santé-social	22
4.1.9	Santé et sécurité au travail	23
4.1.10	Evaluation des fonctions	23
4.1.11	Formation et développement	24
4.1.12	Organisation	24
<b>4.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>25</b>
<b>5</b>	<b>Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)</b>	<b>26</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>26</b>
5.1.1	Généralités	26
5.1.2	Initiative « Chrysalide », démarche participative de réorganisation du SITel	26
5.1.3	Arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2016 concernant la méthode de gestion des projets informatiques et des portefeuilles de projets	27
<b>5.2</b>	<b>Commissions et collaborations intercantionales</b>	<b>27</b>
5.2.1	Commission informatique de l'Etat	27
5.2.2	Commission informatique dans le domaine de l'enseignement (CIEns)	27
5.2.3	Collaboration et partenariat	28
<b>5.3</b>	<b>Sécurité des systèmes d'informations</b>	<b>28</b>
5.3.1	Etat des lieux	28
5.3.2	Rançongiciel à l'œuvre	28
5.3.3	Audits de sécurité	28
<b>5.4</b>	<b>Section « Services généraux » (SG)</b>	<b>28</b>
<b>5.5</b>	<b>Section « Computing Service et Network » (CS)</b>	<b>29</b>
5.5.1	Secteur Desktop	29
5.5.2	Secteur Middleware	29

5.5.3	Secteur Data Center	30
5.5.4	Secteur Networking & Telephony	30
5.5.5	Secteur Service Desk	31
<b>5.6</b>	<b>Section Solution Engineering (SE)</b>	<b>31</b>
5.6.1	Secteur Projet Management Office (PMO)	31
5.6.2	Secteur Application Engineering (AE)	32
5.6.3	Secteur Application Services (AS)	33
5.6.4	Secteur Architecture & Intégration (AI)	33
5.6.5	Cyberadministration	33
<b>6</b>	<b>Service du cadastre et de la géomatique (SCG)</b>	<b>34</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>34</b>
6.1.1	Mensurations parcellaires	34
6.1.2	Entreprises décidées	34
6.1.3	Entreprises en cours d'exécution	34
6.1.4	Entreprises terminées	34
6.1.5	Conservation et mise à jour	35
6.1.6	Nomenclature et adresses	35
6.1.7	Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)	35
6.1.8	Cadre de référence MN95	35
6.1.9	Autres activités MO	35
<b>6.2</b>	<b>Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)</b>	<b>36</b>
6.2.1	Coordination	36
6.2.2	Projets et réalisations	36
<b>6.3</b>	<b>Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)</b>	<b>37</b>
<b>6.4</b>	<b>Géoinformation</b>	<b>38</b>
6.4.1	Bases légales et organisation	38
6.4.2	Modèles de géodonnées minimaux	38
<b>7</b>	<b>Registre foncier (RF)</b>	<b>38</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>38</b>
7.1.1	Tenue du registre foncier	38
7.1.2	Informations et communications	39
7.1.3	Etablissement du registre foncier fédéral	39
7.1.4	Remaniements parcellaires	40
7.1.5	Informatisation du registre foncier	40
<b>7.2</b>	<b>Taxation</b>	<b>40</b>
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	41
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	41

---

7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)	41
<b>7.3</b>	<b>Le secteur informatique des Registres fonciers</b>	<b>41</b>
7.3.1	Livraison de données et consultations	41
7.3.2	Les projets informatiques	41
<b>7.4</b>	<b>Autres activités</b>	<b>42</b>
7.4.1	Entreprise formatrice	42
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	42
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	42
<b>7.5</b>	<b>Autorité de surveillance du registre foncier</b>	<b>42</b>
<b>8</b>	<b>Service de l'Inspection des finances (IF)</b>	<b>43</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>43</b>
8.1.1	Activité courante	43
8.1.2	Rapports émis en 2016	43
8.1.3	Divers	44
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>45</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

Secrétaire générale adjointe : Christine Carrard

## 1.1 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financier, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décision à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend également l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

### 1.1.1 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéficiaires de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2016 à 12 675 423 francs (12 478 092 francs à fin 2015).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2016 à 1 843 203 francs (1 943 147 francs à fin 2015).

### 1.1.2 Evénements particuliers

En collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie Fribourg, la DFIN a organisé le 17 mai la troisième édition du « Rendez-vous financier ». A cette occasion, M. Jacques de Watteville, Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales du Département fédéral des finances et négociateur en chef avec l'Union européenne, s'est exprimé sur le thème « La Suisse à l'heure des défis ». Il s'en est suivi une table ronde avec MM. les Conseillers nationaux Jacques Bourgeois et Jean-François Rime.

---

## 1.2 Collaborations intercantionales

### 1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a tenu quatre séances en 2016 : les 29 janvier, 12/13 mai, 23 septembre et 21 octobre.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue lors de la séance des 12/13 mai dans le canton de Glaris. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le Chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentant-e-s de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chefs des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) ;
- > l'échange automatique international des données fiscales ;
- > l'optimisation de la péréquation financière fédérale ;
- > le réexamen de la répartition des tâches entre Confédération et cantons ;
- > la convention entre le Département fédéral des finances et la BNS concernant la distribution du bénéfice de cette dernière ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (notamment comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l'informatique, Conférence suisse des impôts, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

### 1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) qui réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin a tenu quatre séances, les 21 janvier à Berne, 21 avril à Lausanne, 25 août à Neuchâtel et le 3 novembre à Genève. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme de l'imposition des entreprises III ;
- > TVA et imposition de subventions cantonales octroyées pour la réalisation de tâches d'intérêt public ;
- > la convention entre le Département fédéral des finances et la BNS concernant la distribution du bénéfice de cette dernière ;
- > la révision de l'imposition à la source ;
- > le projet de loi sur les jeux d'argent ;
- > le programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération et son impact pour les cantons ;
- > le réexamen de la répartition des tâches entre Confédération et cantons.

### 1.2.3 Conférence romande de la loterie et des jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale. Le Directeur des finances y représente le canton de Fribourg.

La Conférence a tenu deux séances en 2016, le 30 mai et le 28 novembre à la Maison des Cantons à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > l'état du dossier et les prochaines échéances de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- > une nouvelle convention intercantonale sur les loteries et les paris ;
- > les prévisions des résultats de la Loterie romande pour 2016 et la répartition des bénéfices ;
- > des procédures judiciaires en lien avec le Tactilo et l'Euro Lotto.

Le Directeur des finances du canton de Fribourg a été élu à la Présidence de cette conférence à l'occasion de la séance du 28 novembre.

#### 1.2.4 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie à deux reprises, les 30 mai et 28 novembre. Les Directeurs des finances, de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question de la loi sur les jeux d'argent, de la révision de la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris, de la révision de concordats régionaux et de l'utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu.

### 1.3 Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme le mentionnait le précédent rapport d'activité, le Fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ». Pour l'heure ce dossier comporte plusieurs inconnues, notamment le montant du préjudice qu'aurait subi le Fonds de prévoyance ACSMS, ou la description d'un éventuel comportement illicite des agents de l'Etat en lien de causalité adéquate avec le préjudice allégué. Ces points pourront être en tout ou partie élucidés dans le cadre de la procédure pénale actuellement en cours, basée sur le même état de fait et engagée contre le principal responsable de la débâcle, soit le dirigeant de Hope Finance SA.

### 1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, adoptés en 2016 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

#### 1.4.1 Lois et décrets

Décret du 5 février 2016 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015 ;

Décret du 11 mai 2016 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2015 ;

Décret du 14 juin 2016 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Amnistie fiscale générale) ;

Loi du 17 juin 2016 modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg ;

Loi du 9 septembre 2016 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ;

Loi du 4 octobre 2016 modifiant la législation sur les jetons de présence ;

Loi du 2 novembre 2016 sur le guichet de cyberadministration de l'Etat ;

Loi du 2 novembre 2016 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017 ;

Décret du 2 novembre 2016 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017 ;

Loi du 3 novembre 2016 modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales) ;

Loi du 3 novembre 2016 modifiant la législation sur la publication des actes législatif (primauté de la version électronique).

#### 1.4.2 Ordonnances

Ordonnance du 13 juin 2016 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat ;

Ordonnance du 4 juillet 2016 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (fonctions cadres de l'enseignement) ;

Ordonnance du 5 décembre 2016 concernant la fixation des échelles de traitements du personnel de l'Etat pour l'année 2017 ;



---

Ordonnance du 12 décembre 2016 modifiant l'ordonnance relative à la perception de l'impôt à la source ;  
Ordonnance du 14 décembre 2016 modifiant l'ordonnance relative à la perception des créances fiscales.

## 2 Administration des finances (AFin)

---

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

### 2.1 Activités

En 2016, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : la poursuite de la mise en œuvre et le suivi des mesures structurelles et d'économies, l'élaboration du budget 2017, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que de la gestion par prestations. Elle a également pris part activement à l'élaboration de la position de l'Etat concernant le projet de réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), ainsi qu'à l'élaboration du projet de mise en œuvre de ladite réforme au niveau cantonal. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen des subventions et le contrôle budgétaire.

#### 2.1.1 Les mesures structurelles et d'économies

Les mesures présentées dans le cadre du message N°2013-DFIN-20 du 3 septembre 2013 concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (MSE) et celles décidées à titre complémentaire en 2014 dans le cadre de l'actualisation de la planification financière ont été appliquées comme prévu en 2016, sous la responsabilité première des unités administratives et des Directions directement concernées et avec la collaboration ponctuelle de l'AFin. Cette dernière a en outre continué à effectuer un travail de veille et de suivi général de la mise en œuvre des décisions dans ce dossier. Elle a également contribué à la préparation de réponses à diverses interventions parlementaires et questions posées par la presse au sujet des MSE.

Comme convenu avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et annoncé dans le message sur les MSE, un processus pluriannuel d'évaluation des incidences des MSE sur les communes a été lancé en 2015. Il s'est poursuivi comme prévu en 2016, dans le cadre notamment d'un groupe de travail placé sous la responsabilité de l'AFin et comprenant des représentant-e-s de l'ACF et du Service des communes. Un deuxième bilan intermédiaire a été effectué sur la base des comptes 2015. Il vient compléter les résultats obtenus l'année précédente sur la base des comptes 2014. Une troisième estimation des incidences des MSE sur les communes sera effectuée 2017, sur la base des comptes 2016, avant que toute décision ne soit prise quant à d'éventuelles mesures de correction.

#### 2.1.2 Le projet de budget 2017

L'établissement du projet de budget 2017 a été rendu passablement difficile en raison de l'importance de l'impasse financière initiale (176,8 millions de francs) qu'il s'agissait de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Des mesures restrictives strictes dans tous les domaines d'intervention de l'Etat ont été prises pour y parvenir. En date du 5 septembre 2016, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2017 qui présente les principaux résultats suivants :

- > boni de 0,5 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 155,9 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 54,3 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 36,2 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont ainsi respectées. Le 2 novembre 2016, le Grand Conseil a adopté ce projet de budget 2017, sans aucune retouche.

### 2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2016, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 60 objets à incidences financières. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position : le projet de déplacement de la route de la gare à Châtel-St-Denis, le plan directeur des projets d'agglomération, les projets concernant le Campus Lac Noir, différents décrets relatifs aux transports et aux routes, à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations des cliniques privées, du HFR et du RFSM. Cet important travail « en amont » contribue à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également à l'attention du Directeur des finances tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2016, l'AFin a de nouveau été sollicitée de manière intense pour les travaux en rapport avec le développement du site de Bluefactory ainsi qu'avec la mise sur pied du projet ALP sur le site de Grangeneuve.

### 2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2016, l'AFin a effectué les tâches suivantes concernant le système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif fédéral (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2017 mis en consultation par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal : information de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales quant aux incidences de la réforme de l'imposition des entreprises III sur la péréquation entre la Confédération et les cantons ; préparation des réponses du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2017 et à la consultation sur le rapport initial du groupe de travail politique CdC « Optimisation de la péréquation financière Confédération-cantons » ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources au sujet de ce rapport et des compléments qui y seront encore apportés ;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2015 ; agrégation et transmission au Conseil d'Etat des propositions de conventions-programmes 2016-2019 ; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
- > entretien des contacts administratifs avec la Conférence des directeurs des finances, la Conférence latine des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

### 2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2016, la section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a mené différents projets dans les domaines applicatif et technique.

#### 2.1.5.1 Projets réalisées en 2016

- > Sur le plan technique, les serveurs dédiés à la plateforme SAP ont été remplacés. En vue de la mise à jour du système SAP en 2017, l'AFin a procédé à la migration de la base de données Oracle. La plateforme analytique (système SAP BW) a été migrée de la version 7.40 à la version 7.5 ;
- > déploiement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'outil de facturation SD auprès du Service l'enfance et de la jeunesse et du Secrétariat de la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts ;
- > mise en production du module « Grantor » de SAP pour la gestion des subventions auprès du Service de l'agriculture.

### 2.1.5.2 Projets applicatifs en cours de réalisation

- > Implémentation du module gestion immobilière « REFX » pour le Service des bâtiments ;
- > déploiement de l'outil de facturation SD auprès du Service de l'énergie ;
- > déploiement de la solution de gestion des prêts auprès du Service des forêts et de la faune ;
- > mise à jour des systèmes SAP de la version 606-SPS04 vers la version 606-SPS17 ;
- > harmonisation du trafic des paiements (norme ISO 20022).

### 2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

- > *Examens des subventions 2016 et suivi des mesures décidées*

Durant l'année 2016, les travaux se sont concentrés sur les examens planifiés précédemment et non encore terminés ainsi que sur les examens retenus selon la planification pour 2016. Le rythme nécessaire au respect de la planification est tenu.

- > *Contrôle régulier des prescriptions de la LSub*

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2016 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 38,24 % et le budget 2017 un taux de 36,20 %. Ce dernier résultat a été obtenu dans une large mesure grâce aux mesures structurelles et d'économies décidées dans le domaine des subventions. Pour rappel, la limite légale se situe à 41 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

- > *Autres tâches liées au domaine des subventions*

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

### 2.1.7 Les comptes 2016

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2016 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Les personnes intéressées sont renvoyées à ces documents.

### 2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2015 et 2016 :

	2015	2016
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 783.33	1 778.26
Ecritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	9 936	9 548

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2016, le volume des placements s'élève à 872 millions de francs (716 millions de francs en 2015). Le nombre de prêts est de 29 (23 en 2015). L'AFin gère et tient la comptabilité de 55 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (12,56 millions, 145 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (8,40 millions, 10 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

### 2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2016, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 291 millions de francs (255 millions de francs en 2015). Cela correspond à près de 223 000 factures (226 000 en 2015). A fin 2016, les poursuites en cours se montent à 570 375 francs (570 000 francs en 2015) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 652. A signaler que pour l'année 2016, l'encaissement par cash et cartes représente 43 842 factures pour un montant de plus de 5,4 millions de francs.

#### 2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2016.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2016, celui-ci a admis 30 demandes (26 en 2015) portant sur un montant total de 16,6 millions de francs (38,1 millions en 2015), représentant le 0,5 % (1,17 % en 2015) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2016. Le volume de crédits supplémentaires en 2016 s'avère nettement inférieur aux années antérieures. A relever que près de 80% du volume des dépassements susmentionnés (soit près de 13 millions de francs) concernent la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton, les hospitalisations hors canton et le domaine de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

### 2.1.11 Gestion par prestations (GpP) et gestion financière

En 2016, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, de la comptabilité analytique, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, du soutien au projet de module de gestion immobilière « REFX », de la mise en place d'instruments d'aide à la gestion financière, du suivi des mandats et d'analyses de dossiers à caractère financier. Plusieurs de ces tâches sont développées progressivement, notamment en ce qui concerne la comptabilité analytique, en fonction des besoins spécifiques et des ressources disponibles.

En termes de gestion par prestations, la mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg et à s'assurer de l'établissement conforme des documents correspondants. Elle a par ailleurs effectué des refontes partielles de la GpP dans trois unités suite à des décisions politiques ou organisationnelles, accompagné le Service des biens culturels dans sa sortie de la GpP prévue pour 2017 et procédé à des améliorations continues de la GpP.

#### > *Comptes GpP 2015*

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2015 et apporté son soutien aux unités concernées.

#### > *Controlling GpP au 31.12.2015 et 31.08.2016*

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2015 et au 31 août 2016 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

#### > *Budgets GpP 2017*

Les unités GpP ont établi les budgets 2017 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

#### > *Développement de la comptabilité analytique*

Parallèlement à ses activités principales, la section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP.

Suite à la décision en 2013 du Conseil d'Etat de réorienter la GpP et de ne pas l'étendre activement à d'autres unités administratives, la section SIGEFIS s'est attelée à développer un concept autour de la comptabilité analytique qui, elle par contre, peut être proposée afin de répondre à des besoins de gestion. A ce titre, elle a procédé à des adaptations de la comptabilité analytique du Service dentaire scolaire, donné des formations et établi les documents qui serviront à présenter la comptabilité analytique dans les différents services de l'Etat qui pourraient être intéressés à également en bénéficier dans le futur.

### 2.1.12 Autres activités

- > Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, commissions de bâtisse (HEF-TS et HEdS-FR, bâtiment modulaire pour la Faculté des sciences de l'Université), commission d'adjudication pour le renouvellement des équipements et installations techniques de l'EIA-FR, comités de pilotage (jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, mise en œuvre de MCH2 au niveau communal), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, modification du ReLATeC, réforme de la loi sur l'aide sociale,

- 
- révision du plan directeur cantonal, plans de mobilité, adaptation de la législation sur le domaine public des eaux, structures territoriales) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2017 ;
  - > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2015 et le budget 2017 ;
  - > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2015 et au budget 2017 ;
  - > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2016 ;
  - > édition du dépliant 2016 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
  - > mise à jour et entretien du site Internet de l'Afin ;
  - > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
  - > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
  - > réponse à diverses enquêtes sur les programmes d'allègements budgétaires en cours ou envisagés par les cantons.

## 3 Service cantonal des contributions

---

Administrateur : Alain Mauron

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Taxations fiscales

##### 3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2016, le SCC a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2015.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Plus de 53 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 75 000 déclarations ont été déposées de manière électronique, ce qui ensemble représente plus de 68 % (66 % en 2015) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre 2016 plus de 89 % (89 % en 2015) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2015. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 21 800 (env. 20 000 en 2015) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émolument de 20 francs. De plus, 600 fiduciaires ou associations ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 18 350 (17 700 en 2015) contribuables. Cette méthode répond à l'une des mesures structurelles et d'économie adoptées par le Conseil d'Etat.



### 3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2016 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2014. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2015. Dans le cadre des travaux d'investigation, 165 expertises (123 en 2015) ont été effectuées. A la fin décembre 2016, environ 68 % (68 % en 2015) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2015.

La section des personnes morales a traité 13 269 dossiers au 31 décembre 2016. Ce chiffre est en baisse d'environ 4 % par rapport à la situation au 31 décembre 2015 (13 817 dossiers).

A noter également que dans le cadre de l'échange spontané d'informations portant sur les rulings fiscaux prévu dans l'ordonnance sur l'assistance administrative en matière fiscale (OAAF), les premiers travaux d'identification et d'analyse des documents potentiellement échangeables ont débuté en 2016.

### 3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2016, 29 (31 en 2015) décisions d'exonération ont été notifiées, dont 2 concluent au refus de l'exonération (1 refus annulé après réclamation). 4 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision. Par ailleurs, 40 (44 en 2015) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2016, 50 (43 en 2015) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 8 anciennes décisions d'exonération ont été réexaminées en 2016 ; 20 anciennes décisions doivent encore l'être.

### 3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. Le secteur a notifié 3825 (3289 en 2015) taxations. En 2016, le secteur a réussi à combler le retard dans la taxation de ses dossiers ; c'est la raison pour laquelle le nombre de taxations est particulièrement élevé.

### 3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2016, 815 (551 en 2015) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2015	2016
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	6 199 000	6 041 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	572 000	829 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	2 903 000	2 172 271

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

Dénonciations spontanées	2015	2016
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	4 360 000	4 096 000
Capitaux non-déclarés	87 156 000	93 845 000
Revenus non-déclarés	14 607 000	11 078 000

Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2015	2016
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	431 000	398 000
Capitaux non-déclarés	32 519 000	27 569 000
Revenus non-déclarés	1 191 000	1 067 000



### 3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au Service cantonal des contributions. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2016, 5173 (4736 en 2015) débiteurs de prestations imposables (employeurs) se sont acquittés de l'impôt à la source pour 19 955 (18 947 en 2015) personnes imposées à la source.

### 3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Service des impôts sur les successions et les donations a intégré le Service cantonal des contributions (SCC) en tant que secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) au sein de la section Coordination et support. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Direction des finances conserve la compétence pour statuer sur les réclamations et les cas d'exonération qui lui sont dévolus. Cette compétence sera par la suite confiée au SCC, ce qui impliquera plusieurs modifications légales.

Durant l'année 2016, l'ISD a traité 772 successions et a établi à cet effet 203 (282 en 2015) bordereaux d'impôts sur les successions. Le secteur dresse chaque mois, sur la base des avis de décès reçus des états civils, une liste cantonale des décès destinée à la publication dans la Feuille officielle.

L'ISD a également établi en 2016 61 (38 en 2015) bordereaux d'impôts sur les donations sur 182 avis de donations reçus.

## 3.1.2 Encaissement

### 3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2016 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2016 à janvier 2017. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 53 300 contribuables (51 500 en 2015) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2015, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 200 400 comptes (189 500 en 2015).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 24 087 arrangements de paiement fermes (23 135 en 2015), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 21 388 commandements de payer (21 000 en 2015). Il a également déposé 89 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (40 en 2015).

La cellule « ADB », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2016 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés avant 1997 se prescrivent le 31 décembre 2016, ceux délivrés en 1997 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2017, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

En 2016, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 s'élève à environ 3 690 000 francs (4 300 000 en 2015).

### 3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2016, 51 communes (56 en 2015) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 121 communes (133 en 2015) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

Depuis plusieurs années, nous relevons une baisse du nombre d'autorités fiscales confiant l'encaissement des impôts au SCC. La raison est en grande partie imputable aux fusions des communes et des paroisses.

### 3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu des articles 213a ss LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. En 2016, 325 (342 en 2015) demandes ont été traitées. 134 (138 en 2015) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

### 3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2016, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2015	2016
CSI 1 (certificat salariés)	3 (3)	12 (14)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	4 (5)	9 (14)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales) (anciennement cours CSI 2)	4 (4)	3 (3)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	0 (0)	0 (2)

### 3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projet législatif significatif, il sied de mentionner que le SCC a élaboré en 2016 le rapport explicatif du Conseil d'Etat accompagnant l'avant-projet de loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). Ce projet a été mis en consultation le 19 septembre 2016. Le SCC a aussi estimé le coût de la RIE III pour chaque commune du canton et présenté les résultats dans chaque district lors de séances organisées par la DFIN en collaboration avec les préfets. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2016, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

### 3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2014 ont été publiées en novembre 2016. Cette nouvelle édition conserve, en grande partie, le contenu des années précédentes. Elle a néanmoins été enrichie avec de nouvelles informations et tableaux. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC [www.fr.ch/scc](http://www.fr.ch/scc). Il en est de même pour celles des années précédentes.

---

### 3.1.6 Collaboration

#### 3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de près de 4 700 000 (4 400 000 en 2015) documents représentant environ 2 170 000 (2 050 000 en 2015) envois durant l'année 2016. Plus de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

#### 3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance »), et la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse »).

### 3.1.7 L'informatique du SCC

#### 3.1.7.1 Plateforme de communication SEDEX

L'organe de la Conférence suisse des impôts a mis en place une plateforme permettant des échanges électroniques de données. Les messages sont échangés électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme de données SEDEX (Secure Data EXchange) et peuvent être traités directement dans les applications métiers. L'objectif est d'étendre continuellement l'échange à d'autres documents électroniques. En 2016, le système a été adapté pour le traitement des messages suivants concernant les personnes morales : réception des communications de la TVA ; réception et expédition des répartitions intercantionales.

#### 3.1.7.2 Refonte XPL

Conformément au plan gouvernemental, la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL), de l'application de l'impôt à la source ainsi que de la sécurité applicative du SCC est un projet d'envergure qui se poursuit sur plusieurs années. Le nouvel outil pour la sécurité applicative et la nouvelle application pour la taxation de l'impôt à la source ont été développés durant l'année 2016 et seront mis en production dès janvier 2017. L'étude pour la refonte du registre des contribuables et des partenaires du SCC est en cours.

#### 3.1.7.3 Dématérialisation

La dématérialisation et l'archivage des certificats de salaires et du courrier fiscal mis en place donnent entière satisfaction. Le projet suit son cours et permettra, aux environs de l'été 2017, la dématérialisation de l'ensemble des déclarations des personnes physiques, des annexes, des pièces justificatives ainsi que d'autres documents. Un nouvel outil apportant un meilleur confort pour la visualisation des documents numérisés a été développé durant l'année et sera mis à disposition des utilisateurs et des utilisatrices au premier trimestre 2017.

#### 3.1.7.4 Maintenance applicative et évolutive

Les différents logiciels de taxation et d'encaissement utilisés par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations afin de prendre en compte les modifications législatives qui ont été adoptées.

### 3.1.7.5 Maintenance du parc informatique et logistique

La mise à niveau des logiciels et la maintenance des postes de travail et des imprimantes de bureau sont assurées par le personnel du secteur informatique en collaboration et sous les directives du SITel. Une adaptation des installations de mises sous pli de masse a été nécessaire afin de permettre de traiter deux flux de documents avec formats hétérogènes.

## 4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Chef de service : Markus Hayoz

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO est amené à fournir de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. Ces prestations peuvent être catégorisées de la manière suivante :

- > les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, les quelque 19 000 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

#### 4.1.2 Gestion du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2016, 674 postes de travail ont été publiés (755 en 2015 et 657 en 2014), ce qui correspond à l'insertion de 1089 annonces dans les différents canaux de publication. Ainsi, 1003 contrats et avenants ont été établis. En 2016, 195 (191 en 2015, 168 en 2014) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 61 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

### 4.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

### 4.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Informatique et planification » (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, les informaticiens et informaticiennes. Il forme et conseille les utilisateurs et utilisatrices du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

### 4.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2016, le SPO a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2016 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans des procédures de résiliation des rapports de service.

### 4.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables : fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 122 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section contre 120 cas en 2015.

Dans le contexte de la LAA, l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève, en 2016, à 80 % de 148 200 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,3 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2016 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Environ 2760 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (19,70 %) et la Bâloise (80,30 %) en 2016. Le 21,6 % relève d'accidents professionnels et le 78,4 % d'accidents non professionnels. Environ 36 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2014	2015	2016
Nombre de cas d'assurance LAA	2 377	2 658	2 760
Accidents professionnels	534	602	597
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	3 798	3 970	3 895
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	24 700	25 678	25 674

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2014	2015	2016
de l'assurance-invalidité	317 173	322 389	326 115
de l'assurance militaire	7 580	28 166	42 785
des assurances RC de tiers responsables	0	0	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 450 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2016 et environ 150 assurances par convention ont été conclues.

#### 4.1.7 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

En 2016, 22 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Parmi elles, 9 ont été acceptées ; 13 n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne, soit parce qu'un suivi était nécessaire avant d'envisager un prêt, ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 9 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

#### 4.1.8 Espace santé-social

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Espace santé-social (SPO-M) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 209 nouveaux dossiers en 2016. Au total, 438 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonnés que cadres, ont été accompagnés par l'Espace santé-social. 40 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par un processus de médiation au sein de leur équipe (9 équipes). Durant l'année, 218 dossiers ont été clos.

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (39 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (24 %), ainsi que les difficultés financières (15 %) sont également très souvent évoquées. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi l'Espace santé-social pour des problèmes familiaux (8 %) ou des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir des informations à caractère psycho-sociales diverses (10 %).

Etant donné l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016 de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc), une information par voie électronique a été faite auprès du personnel de l'Etat de Fribourg, ainsi qu'une conférence de presse durant l'automne 2016. Ces informations ont certainement contribué à faire connaître l'Espace santé-social. Le nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant sollicité le dispositif a ainsi augmenté en 2016 :

	2013	2014	2015	2016
Nombre de personnes suivies	344	417	382	438



Ces suivis ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants :

	2013	2014	2015	2016
Rencontres avec la personne concernée	228	397	244	299
Rencontres avec un/des tiers impliqués	61	103	97	89
Entretiens de réseau	87	55	56	85

L'Espace santé-social assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Actuellement, 51 personnes sont engagées sur ce crédit.

#### 4.1.9 Santé et sécurité au travail

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

Durant l'année 2016, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Six modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 73 cadres, collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie en 2016 : 9 cours ont été mis sur pied (dont 1 en allemand et 1 en anglais) et 105 collaborateurs et collaboratrices de 20 unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base d'une journée, respectivement d'un demi-jour pour les cours de rafraîchissement.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à deux reprises.

En 2016, la section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie des places de travail des collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives.

#### 4.1.10 Evaluation des fonctions

La section (SPO-E) effectue au fur et à mesure les évaluations de l'ensemble des fonctions de l'Etat et assure la gestion et le développement du système Evalfri. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat. Le SPO-E assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu 8 séances plénières, 5 séances de validation sous forme de séance ou de visite sur le lieu de travail et 1 séance de consultation de dossier. Elle a achevé les évaluations des 16 fonctions enregistrées dans la 1<sup>re</sup> étape du 5<sup>e</sup> mandat ainsi que celles des fonctions cadres de l'enseignement en raison du nouveau règlement scolaire entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016. A la suite de ces travaux, le SPO-E a mis en place, en collaboration avec les Directions et services concernés, l'application des modifications de classifications pour les fonctions de la 1<sup>re</sup> étape du 5<sup>e</sup> mandat et les fonctions cadres de l'enseignement. En parallèle, la section a commencé un nouveau mandat adressé par le Conseil d'Etat d'évaluer les fonctions du corps professoral de la HES-SO/FR suite à la mise en place de la nouvelle typologie adoptée pour l'ensemble des HES-SO. De plus, en raison de la reconnaissance de la formation des agents de détention et des policiers au niveau du brevet fédéral, elle a proposé au Conseil d'Etat pour chacun de ces dossiers, un projet de classification des dites fonctions pour mise en consultation. Dans le cadre des procédures juridiques en lien avec les requêtes de décision formelle, le Tribunal cantonal a rejeté le recours déposé par AMCOFF (Association des maîtres du cycle d'orientation francophone fribourgeois) qui contestait la classification des enseignant-e-s de branches spéciales.

Régulièrement, le SPO-E analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence, lors des réorganisations, des promotions annuelles ou des engagements de nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Dans le cadre de ces activités, le SPO-E a, entre autre, réalisé 16 évaluations dites « courtes ».



#### 4.1.11 Formation et développement

Dans le domaine de la formation des cadres, des formations introductives pour les cadres intermédiaires (en présentiel et e-learning) ont été développées et dispensées lors d'une phase test en 2016. Elles seront pérennisées en 2017 et seront proposées à l'ensemble des cadres intermédiaires.

Le SPO-F poursuit sa collaboration avec le Centre d'Education Permanente (CEP) du canton de Vaud en offrant la possibilité aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de participer à cinq formations relatives au management. Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones disposeront d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne.

Le programme de formation continue a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2015	2016	Nbre cours 2016
Formation continue générale	863	776	66
Formation continue des cadres	193	54	7
Formation linguistique	74	52	7
Formation informatique	176	178	78
<b>Total</b>	<b>1 306</b>	<b>1 060</b>	<b>158</b>

En 2016, le SPO a préavisé 67 conventions de formation, contre 75 en 2015.

Dans le domaine de l'apprentissage, le SPO édite et met en ligne des brochures pour présenter les métiers existant à l'Etat de Fribourg. Cette année, 4 nouvelles brochures ont été éditées (Agent-e en information documentaire CFC, Apprentissage à l'Etat de Fribourg – Informations générales, Horticulteur-trice CFC et Logisticien-ne CFC). 7 autres brochures ont été rééditées en vue de la participation de l'Etat de Fribourg au salon des métiers Start 2017 (du 31 janvier au 5 février 2017).

En plus de la promotion de l'apprentissage, le SPO-F veille à la gestion de la procédure d'engagement des apprenti-e-s et à leur accueil, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2016, 156 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. A la fin 2016, l'Etat-employeur compte 390 apprenti-e-s (ils étaient 399 en fin d'année 2015). De plus, l'Etat-employeur forme 27 stagiaires de longue durée du modèle 3+1, contre 14 en 2015. Ces apprenti-e-s se forment dans 24 métiers différents.

L'offre de formation continue pour les apprenti-e-s est composée de formations spécifiques à l'administration et de formations continues générales. 122 nouveaux apprenti-e-s ont participé aux journées d'accueil organisées en 2016.

Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2015	2016
Formation interne des apprenti-e-s	233	228
Formation continue des apprenti-e-s	290	279

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg en 2016 se monte à 478 (396 en 2015) selon les demandes transmises à la section Formation et développement du SPO par les unités administratives. A la fin 2016, la mesure pour l'engagement des « Jeunes demandeurs d'emploi » a permis à 36 personnes (27 en 2015) de réaliser une expérience professionnelle au sein de l'Etat.

#### 4.1.12 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

---

En 2016, le SPO-O a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > réalisation des mandats organisationnels ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;
- > coaching en organisation ;
- > cofinancement de mandats (procédure à suivre et recherches sur le destinataire) ;
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
- > conseil en matière de gestion de projet ;
- > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
- > conseil et validation de cahiers des charges ;
- > gestion et mise à jour des catalogues des prestations.

En outre, la section a presque terminé la première partie sur trois d'un projet d'analyse de l'efficacité des processus à l'Etat de Fribourg (APROC).

## 4.2 Evénements particuliers

Le SPO a participé en 2016 aux conditions de mise en application des mesures structurelles d'économies (MSE) relatives au personnel de l'Etat pour les années 2014 à 2016. Les mesures sont les suivantes :

- > Pas d'indexation des salaires tant que l'indice de référence de 112,0 points (base mai 2000 = 100 pts) des prix à la consommation n'est pas atteint ;
- > En 2016, report de l'octroi de l'augmentation annuelle (palier) au 1<sup>er</sup> juillet ;
- > Durant l'année 2016, une contribution temporaire de solidarité a été prélevée sur les traitements ; elle consiste en une réduction des traitements égale à 1 % sur la part du traitement de base dépassant le montant annuel de 39 000 francs.

Le module HR Access pour la Gestion des Temps et des Activités (GTA) vise à mettre à disposition des UA un système informatique commun de gestion des temps et des activités. En 2016, tous les services de la DFIN et 3 organes judiciaires (le tribunal d'arrondissement de la Singine, l'office des poursuites de la Singine et la justice de paix de l'arrondissement de la Singine) ont adopté la GTA portant à 23 le nombre de service utilisant la plateforme, soit au total plus de 900 utilisateurs et utilisatrices.

A la suite de l'acceptation de deux postulats (Ducotterd/Castella : « Etude de restructuration et de simplification des tâches de l'Etat » et Butty : « Répartition des forces de travail à l'Etat »), le Conseil d'Etat a lancé un projet d'analyse de l'efficacité des processus (APROC) utilisés au sein de l'Etat de Fribourg. APROC doit permettre d'absorber les nouvelles tâches et de faire face à la croissance démographique sans recourir nécessairement à une augmentation des postes de travail. Cette analyse permettra, entre autre, de déceler des allègements de procédures, des diminutions de délais en vue de la livraison des prestations et d'identifier les ressources à économiser. La première phase comprenant la mise en place des outils d'analyse et l'analyse d'une unité administrative à la DFIN a démarré en 2016.

Sur demande de la commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a mandaté le SPO de réaliser une « Analyse concernant le recours aux montants forfaitaires et au personnel auxiliaire ». A la suite de l'analyse qui a porté sur les données du budget 2016, le Conseil d'Etat a décidé la transformation de 13 183 275 francs de montants forfaitaire en 126,73 postes (EPT) à l'inventaire des postes. Ces derniers doivent être intégrés aux postes à l'inventaire des postes de l'Etat pour le budget 2017. Cette opération concerne toutes les Directions ainsi que la Chancellerie : 225 contrats différents seront traités dans 40 unités administratives (UA). Les postes créés permettent d'octroyer aux titulaires un contrat à durée indéterminée (CDI).

En septembre 2015, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant la LPers et supprimant la voie de recours au Conseil d'Etat. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les décisions des autorités d'engagement en matière de personnel peuvent faire l'objet d'un recours directement au Tribunal cantonal.

---

Le 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation formelle de la révision partielle de la LPers et du RPers (extrait spécial du casier judiciaire, droit de grève, pauses d'allaitement, congés pour participation à des assemblées générales de syndicats).

L'ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et la commission paritaire de surveillance du dispositif a été mise sur pied.

## 5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

---

Directeur jusqu'au 31 juillet : Philippe Savary

Directeur a.i. dès le 1<sup>er</sup> août: Christian Rieder

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Généralités

Il est à relever que le Directeur du SITel a quitté ses fonctions en juillet pour prendre une retraite anticipée après 28 années passées au service de l'Etat, dont 3 à la tête du SITel. L'intérim a été assuré en interne. Le Conseil d'Etat a nommé le 22 novembre un nouveau Directeur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017.

L'évolution des systèmes d'information se caractérise de nos jours par une mutation permanente et des cycles de vie des solutions informatiques de plus en plus courts. Les défis et enjeux de cette évolution pour le domaine technologique sont la maîtrise des coûts d'exploitation, l'optimisation continue de l'existant et la complexité croissante des systèmes d'information. En parallèle, le SITel doit adapter ses structures à ce changement permanent.

Dans ce contexte, le SITel a pour mission d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution des systèmes d'information nécessaires à l'efficacité de l'administration cantonale et de ses partenaires, en veillant à leur cohérence et à la maîtrise des coûts.

Les principales activités du SITel sont les suivantes :

- > planification et pilotage des projets de l'informatique cantonale ;
- > mise en place de solutions informatiques dans les domaines des applications et des infrastructures ;
- > exploitation et support des infrastructures centrales (serveurs, stockage, téléphonie et télécommunication), des postes de travail et des applications.

Durant l'année 2016, le SITel a conduit 38 projets (39 en 2015) dont 10 projets majeurs. Une maintenance et un support technique ont été assurés pour sept plateformes logicielles génériques et 170 applications métier, dont une trentaine développées par le SITel. A fin décembre 2016, le SITel dénombre plus de 750 solutions applicatives exploitées au sein de l'administration cantonale.

Le 21 décembre, les systèmes de stockage de l'information principaux du SITel ont connu une défaillance majeure, entraînant l'indisponibilité généralisée durant près de 12 heures du système d'information de l'Etat de Fribourg. Une solution palliative a été mise en place afin de restaurer au plus vite les services affectés. Différentes actions concrètes ont été entreprises depuis, afin d'assurer qu'un tel événement ne puisse se reproduire.

#### 5.1.2 Initiative « Chrysalide », démarche participative de réorganisation du SITel

Sous l'impulsion de la Direction des finances, le SITel est entré le 1<sup>er</sup> mars 2016 dans un processus de transformation profonde. L'objectif visé est la mise en œuvre d'une politique d'amélioration continue qui permettra au SITel de se réinventer de l'intérieur et de se positionner comme « LE partenaire fiable, reconnu par ses clients et capable de s'adapter à leurs besoins évolutifs. »

---

Cette démarche implique un travail autour de 5 axes stratégiques menés de front par les équipes du SITel, avec pour exigence l'évolution de la posture managériale de chacun. De nombreux projets ont vu le jour en fin d'année 2016 avec pour point final le déménagement du SITel, premier pas vers une organisation performante. Le déménagement a été préparé et organisé par les équipes du SITel, sans que la direction ait à intervenir autrement que comme garant du bon déroulement de cette opération. Un catalogue de prestations client est en cours de constitution. Un travail de renforcement de la relation avec les clients ainsi que des actions sur les processus financiers qui sous-tendent l'activité du SITel sont également en cours. Un canevas pour la mise en place de processus, pour leur accompagnement et pour la gestion de la qualité a été établi. Un nouveau site intranet favorisant la communication et le partage d'informations de manière transversale à l'ensemble du SITel a été créé.

### 5.1.3 Arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2016 concernant la méthode de gestion des projets informatiques et des portefeuilles de projets

Lors de sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a modifié l'arrêté du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> juillet 2008, instituant la méthode CVPJ (Cycle de Vie des ProJets) comme méthode de gestion des projets informatiques à l'Etat de Fribourg. En accord avec la Commission informatique de l'Etat (CIE), le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a mis en place une nouvelle méthode de gestion de projets, basée sur la méthode Hermes. Elle correspond au standard de la Confédération et a été reprise par de nombreux cantons et institutions du secteur public suisse. L'utilisation de concepts et d'une terminologie normalisés et multilingues facilite la communication et la coopération avec ces acteurs ainsi qu'avec les fournisseurs habitués au secteur public. La décision du Conseil d'Etat du 28 novembre 2016 a pris effet immédiatement.

## 5.2 Commissions et collaborations intercantionales

### 5.2.1 Commission informatique de l'Etat

La Commission informatique de l'Etat (CIE) est l'organe du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Elle dispose de pouvoirs décisionnels en particulier lors du lancement de projets informatiques importants et dans leurs suivis. Ses attributions sont définies dans l'ordonnance du 3 novembre 2015 sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale (RSF 122.96.11).

Ladite Commission, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu cinq séances durant l'année. Conformément à ses attributions, la CIE a effectué le pilotage et la gouvernance du portefeuille des projets informatiques, validé la stratégie cantonale de gouvernance et de valorisation des données ainsi que la stratégie des Datacenter (centres d'exploitation dans lesquels se trouvent les serveurs informatiques des services de l'Etat). La stratégie cantonale de valorisation des données est destinée à doter l'administration publique fribourgeoise d'une capacité à améliorer et à rationaliser la manière dont les données essentielles à son activité sont gérées. Ceci doit lui permettre d'augmenter son efficacité et de produire, maintenir et échanger des informations de qualité.

### 5.2.2 Commission informatique dans le domaine de l'enseignement (CIEns)

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CIEns a remplacé la Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE). Durant cette première année d'activité, la CIEns s'est principalement chargée de mettre en place son organisation ainsi que son mode de fonctionnement. Une procédure particulière a été mise à disposition des écoles afin qu'elles puissent effectuer leurs demandes de projets informatiques ou de logiciels.

Afin de disposer d'une vue d'ensemble du domaine de l'éducation, la CIEns a constitué un catalogue complet des prestations nécessaires à l'accomplissement des missions des écoles. Sur cette base, elle a effectué un bilan de la situation, défini des priorités et demandé au SITel des évolutions majeures concernant 5 prestations importantes, pour lesquelles le SITel œuvre actuellement en collaboration avec le bureau de la CIEns. Ces prestations concernent les services de base de l'informatique des écoles tels que la gestion des identités et des rôles, le système d'authentification, les systèmes de fichiers et d'impression, la messagerie ainsi qu'un nouveau mode de déploiement du parc de station de travail.

---

Les efforts d'harmonisation et de consolidation verront une première concrétisation par la centralisation de l'acquisition des licences Adobe ainsi que le déploiement du logiciel Office 2016 pour l'ensemble des écoles cantonales durant l'année 2017.

L'année 2016 a permis la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de l'éducation par un grand nombre de rencontres : 7 séances de la commission, 39 réunions de travail du bureau (38 demandes de projets ou de logiciels ont été traitées), 4 rencontres des correspondants informatiques des écoles.

### 5.2.3 Collaboration et partenariat

La collaboration intercantonale s'est poursuivie notamment avec les cantons de Vaud, Valais, Jura, Neuchâtel, Tessin et St. Gall dans des domaines comme la taxation fiscale, la gestion des offices de poursuites, le traitement des demandes des permis de construire et la plateforme de cyberadministration.

Il est à relever que le SITel participe également de manière très active dans le cadre de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI/SIK) et siège dans le groupe latin de cette conférence.

Il est à noter, finalement, que le canton de Fribourg participe au comité de pilotage de la cyberadministration Suisse par la présence, en tant que membre, du collaborateur du SITel en charge du secrétariat de la Commission de Cyberadministration (CoCyb).

## 5.3 Sécurité des systèmes d'informations

### 5.3.1 Etat des lieux

Le paradigme des systèmes d'informations a fortement évolué ces dernières années. L'accroissement exponentiel des données, la multiplication des terminaux mobiles, le passage d'infrastructures physiques à des infrastructures virtuelles, la disparition des périmètres classiques bien définis au profit de zones logiques volatiles, le chiffrement systématique du trafic, l'utilisation des médias sociaux sont autant de paramètres qui ont fait évoluer les risques de la sécurité des données. Dans ce contexte, une analyse globale des composants du système d'information est en cours. Elle porte sur les actifs physiques, les actifs informationnels, les procédures et les utilisateurs et utilisatrices.

### 5.3.2 Rançongiciel à l'œuvre

Un rançongiciel (ransomware en anglais) est un logiciel malveillant qui prend en otage des données personnelles via le chiffrement de ces dernières. Pour pouvoir les déchiffrer, une demande de rançon est adressée à son propriétaire pour obtenir la clé nécessaire. Afin de protéger l'Etat, ses collaborateurs et ses collaboratrices des conséquences de ce genre d'attaque, un filtrage automatique des flux (cryptés) vers les messageries privées a été déployé en août 2016. Avant ce déploiement, 9 attaques ont été détectées et ont nécessité une action de réparation. Depuis, aucune attaque n'a été détectée et aucune action n'a été nécessaire.

### 5.3.3 Audits de sécurité

Avant le déploiement d'une plateforme ou d'une application accessibles via Internet, le SITel effectue systématiquement un audit afin de s'assurer qu'elles respectent les bonnes pratiques en matière de sécurité applicative et qu'elles n'ouvrent pas une faille de sécurité informatique.

En 2016, les applications FriTax+ ainsi que la nouvelle version de SyGev ont, entre autres, été auditées.

## 5.4 Section « Services généraux » (SG)

La section Services généraux (SG) soutient la Direction du SITel dans ses tâches de planification financière et budgétaire, de comptabilité financière et analytique, de gestion des contrats commerciaux, de gestion du personnel, de communication, de gestion des infrastructures et de logistique ainsi que des relations commerciales avec sa clientèle (Directions, Etablissements de l'Etat, Services, communes, autres cantons et Confédération).

Les demandes de services et de prestations informatiques formulées par l'ensemble des unités administratives de l'Etat ainsi que par différents clients sont également traitées par la section SG. Dans ce cadre, elle les réceptionne, les analyse et assure la coordination avec les différents secteurs du SITel concernés afin de répondre aux attentes et besoins de la clientèle.

---

Le suivi de la transformation du bâtiment Contrinex ainsi que la préparation du déménagement ont également été pilotés par SG, en collaboration étroite avec le Service des bâtiments.

## 5.5 Section « Computing Service et Network » (CS)

En 2016, la section CS a entamé une démarche de modernisation destinée à la centrer sur les prestations qui représentent une valeur ajoutée tangible pour ses clients. Pour ce faire, elle a entrepris de revoir tout son fonctionnement afin d'optimiser son efficacité opérationnelle et de recentrer ses collaborateurs et collaboratrices sur des activités essentielles pour ces derniers. En plus de réexaminer toutes ses activités courantes, ces démarches ont pour but d'automatiser au maximum les activités opérationnelles qui doivent être maintenues et de confier leur réalisation à des équipes dédiées au support dit « de premier niveau ». Dans ce cadre, elle a également décidé d'adapter son organisation fonctionnelle selon un paradigme « plan – build – run » plutôt que par silo technique.

Une démarche d'apprentissage de la culture de l'innovation centrée sur les utilisateurs et utilisatrices (« design thinking » en anglais) est également en cours. Cette dernière a pour but d'apprendre aux équipes de CS à aller sur le terrain au contact des utilisateurs et des utilisatrices, de comprendre de près leurs besoins en ce qui concerne les solutions développées à leur intention, de s'assurer que ces dernières sont pertinentes pour eux et adaptées à leurs contraintes de travail. Une initiative a été lancée pour concevoir l'environnement utilisateur de demain.

### 5.5.1 Secteur Desktop

Le secteur Desktop délivre pour l'essentiel des prestations directement en rapport avec l'utilisateur final. Il s'occupe, en particulier, des activités techniques et de gestion liées aux postes de travail (PC, imprimantes, périphériques).

Afin de fournir un service adapté aux besoins particuliers du Conseil d'Etat, de la Chancellerie, des préfets et des secrétaires généraux, une nouvelle unité, appelée « cellule UTP » (pour Utilisateur Très Prioritaire) a été créée en 2016. Cette dernière assure un service personnalisé, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, auprès des personnes concernées. A l'avenir, elle est également appelée à étendre ses prestations aux chefs de service de l'Etat.

Le secteur a assuré un support particulier, sur site à la Chancellerie et à l'hôtel de ville, lors des week-ends d'élection et de votation. Il a également contribué au projet du parlement sans papier en fournissant des postes de travail et des tablettes aux député-e-s. Un service de support adapté aux député-e-s pour les séances du Grand Conseil est également en cours de constitution.

Une équipe spécialisée s'est attelée à industrialiser l'installation des postes de travail. Ceci doit permettre d'accélérer la mise à disposition des postes de travail, de réduire fortement les ressources nécessaires pour cette activité et d'augmenter l'efficacité des techniciens sur site. Elle a également commencé les réflexions de travail nécessaire sur la prochaine migration vers le système d'exploitation Windows 10 en mettant toute son énergie à bien comprendre les besoins des utilisateurs et utilisatrices.

Les migrations vers le système d'exploitation Windows 7 et vers le navigateur Internet Explorer version 11 ont été finalisées durant le printemps 2016 pour l'ensemble des clients du SITel.

En plus de l'installation des nouveaux postes de travail, le secteur a procédé au renouvellement de plus de 1000 PC. Il a eu recours à une nouvelle stratégie permettant de conserver un parc homogène, performant et stable, ce qui facilite sa maintenance.

### 5.5.2 Secteur Middleware

Ce secteur met à disposition et exploite les logiciels techniques (par exemple : bases de données, plateformes de gestion électronique des documents, sites web, serveurs d'applications, sites SharePoint, etc.) et joue le rôle de charnière entre l'exploitation des infrastructures informatiques et le développement de nouvelles solutions.

Les principales réalisations en 2016 ont été :

- > la participation active aux travaux de réorganisation du SITel ;
- > la préparation de l'infrastructure nécessaire pour le programme de Cyberadministration ;
- > le développement de nos solutions de surveillance automatisée afin d'améliorer la disponibilité des services offerts à nos clients ;



- 
- > le développement des prestations sur la base de l'outil SharePoint, afin de mettre à disposition des solutions collaboratives, de partage de document et d'intranets à contrôle d'accès ;
  - > la ré-architecture de l'hébergement des bases de données Oracle, afin d'optimiser le coût des licences Oracle pour le SITel et ses clients ;
  - > le lancement d'un projet pour automatiser des tâches récurrentes, afin d'améliorer notre efficacité opérationnelle ;
  - > le transfert d'activités nécessitant le moins d'expertise technique vers des équipes de techniciens généralistes.

### 5.5.3 Secteur Data Center

Ce secteur maintient et exploite les infrastructures centrales se trouvant dans les salles des machines (DataCenter). Ces infrastructures sont constituées pour l'essentiel de serveurs, de systèmes de stockage et du système de sauvegarde des données.

A fin 2016, le parc des serveurs comprend 1360 serveurs (1250 en 2015) répartis dans les deux DataCenter et le centre de sauvegarde, dont près de 85 % bénéficient de la technologie de « virtualisation ». L'utilisation de cette technologie, qui permet entre autre une économie importante d'énergie, est l'une des actions du SITel inscrite dans la stratégie de développement durable du canton.

En 2016, le secteur a créé plus de 320 serveurs (270 en 2015), soit pour le renouvellement du parc, soit lors de la mise en place de nouvelles solutions informatiques implémentées dans le cadre des projets.

En outre, les activités du secteur ont porté plus particulièrement cette année sur :

- > la gestion des infrastructures de base, permettant notamment d'accueillir serveurs et stockage de manière redondante et répondre à l'accroissement du volume des données induit par l'activité des services de l'administration ;
- > la mise en place d'une nouvelle infrastructure VDI (stations de travail virtuelles) permettant d'accueillir 200 utilisateurs et utilisatrices simultanément ;
- > le remplacement de l'infrastructure de backup sur bandes devenue obsolète par un robot assurant la sécurité des données toujours plus nombreuses ;
- > le développement de l'automatisation des tâches opérationnelles afin de réduire la charge de travail journalière pour pouvoir se consacrer à des développements apportant une valeur ajoutée importante aux clients ;
- > le renforcement de la sécurité des serveurs par le biais de la mise en place d'un nouveau logiciel Antivirus « Deep Security » de l'éditeur TrendMicro.

Comme chaque année, les infrastructures informatiques centrales ont été renforcées et leur niveau de mise à jour technologique a été maintenu rendant ainsi le système d'information de l'Etat de Fribourg fiable, performant et sûr.

### 5.5.4 Secteur Networking & Telephony

Ce secteur qui gère l'ensemble du réseau « data » et « voix » pour l'administration cantonale s'est attelé aux projets principaux suivants en 2016 :

- > l'introduction de nouveaux mécanismes de sécurité qui a permis la sécurisation de l'accès aux boîtes mail externes ;
- > les infrastructures centrales de répartition de charge ont été remplacées par du matériel de dernière génération améliorant les performances d'accès ;
- > l'extension du réseau a également été réalisée pour le nouveau bâtiment du SITel situé à la Route André Piller 50 à Givisiez.

Dans le domaine de la téléphonie :

- > la nouvelle solution de type VoIP pour la Centrale d'Engagement et d'Alarme (CEA) de la Police cantonale ainsi que de la Centrale Sanitaire 144 a été mise en service durant le premier semestre 2016 ;
- > le projet d'intégration de la téléphonie du réseau hospitalier fribourgeois (HFR) a débuté. Les sites de Meyriez et Tafers ont été mis en service courant 2016. Le site principal de Fribourg suivra durant l'année 2017.



### 5.5.5 Secteur Service Desk

Le Service Desk assure la gestion des prestations informatiques, tout en jouant un rôle important dans celles des processus transversaux (gestion des incidents, gestion des demandes, gestion des changements) en lien avec l'ensemble des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs et utilisatrices de l'Etat, du réseau hospitalier fribourgeois (HFR), des communes et des écoles post-obligatoires.

Premier contact informatique des utilisateurs et utilisatrices, le Service Desk se situe à la croisée de compétences à la fois sociales et techniques. Il est également le garant de l'image de marque du SITel et des systèmes d'information.

En 2016, les processus de gestion des incidents et des changements ont été mis en place, permettant d'améliorer la maîtrise des interventions, d'évaluer l'impact clients/utilisateurs, d'améliorer la gestion de crises lors d'incidents majeurs ainsi que la communication aux utilisateurs et clients.

Entre 2015 et 2016, le Service Desk est passé d'un total de 38 281 sollicitations à un total de 41 111, soit une augmentation d'environ 5 %. Les sollicitations englobent à la fois les incidents (demandes de résolutions de problème ou de panne) et les demandes (nouveau logiciel, etc.). Durant ce temps, les incidents ont diminué d'environ 25 % (passage de 23 342 à 17 557) alors que les demandes ont augmenté d'environ 60 % (passage de 14 939 à 23 554). A noter que le temps de résolution des incidents a également été réduit, signifiant que les utilisateurs et utilisatrices ont été moins perturbés dans leur travail et qu'ils/elles ont été plus demandeurs d'améliorations.

## 5.6 Section Solution Engineering (SE)

Cette section fournit les prestations suivantes :

- > l'élaboration de l'architecture informatique, des schémas directeurs, des études préalables, la conduite de projets ainsi que la gestion du portefeuille de projets dans le cadre de la gouvernance informatique ;
- > l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions logicielles métier ;
- > le support et la maintenance des solutions logicielles.

En 2016, les collaborateurs et collaboratrices de la section ont assuré la conduite et la réalisation de 38 projets. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur environ 170 applications métier.

Le passage à la méthode de gestion de projet Hermes a été officialisé par un arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2016.

L'Inspection des finances a réalisé un audit des processus de gestion de projet qui a débouché sur un rapport contenant 16 recommandations. Ces recommandations, dont une partie a déjà été implémentée en 2016, sont la base d'un programme de transformation du PMO (Project Management Office, i.e. l'équipe chargée de gérer le portefeuille de projets) visant l'excellence en gestion de projet.

L'année 2016 a également été caractérisée par une internalisation de la gestion des applications métier au sein de l'HFR, visant à un alignement encore plus fort avec les métiers de la santé. Sur le plan organisationnel, cela s'est traduit par un transfert et un déménagement de dix collaborateurs de la section SE vers l'HFR.

Le canton du Jura a fait un appel d'offre dans le but d'externaliser sa centrale d'urgence médicale 144, auquel le service 144 fribourgeois a répondu avec l'aide du SITel sur le plan informatique. Le canton de Fribourg a finalement remporté avec succès ce marché en décembre 2016.

Les tâches qui sous-tendent la mission de la section sont réparties sur quatre secteurs spécialisés ainsi que sur le programme de cyberadministration dont les rapports sont détaillés ci-dessous.

### 5.6.1 Secteur Projet Management Office (PMO)

Ce secteur gère le portefeuille des projets informatiques sous la responsabilité du SITel. Il qualifie les demandes de services des projets potentiels, assure le suivi et le contrôle de leur déroulement et soutient les instances décisionnelles dans leur choix et leur pilotage. Finalement, il développe et promeut la culture de gestion de projet et assure l'application des méthodes dans ce domaine.

Les principaux projets menés en 2016 sont les suivants :

- > l'harmonisation de la gestion administrative des écoles du primaire, du secondaire 2 académique et de la HEP et l'automatisation de la gestion des identités et des accès (HAE) ainsi que la construction d'un référentiel de données ;
- > l'acquisition et la mise en place d'un guichet de cyberadministration ;
- > la gestion des demandes de permis de construire en ligne pour le requérant, les communes et les services cantonaux (PerCO) ;
- > la refonte du portail permettant de faire évoluer la présentation de l'ensemble des sites de l'Etat de Fribourg ;
- > la mise en œuvre d'un logiciel pour la gestion des élections et votations (SyGEV) ;
- > la dématérialisation des déclarations impôts des contribuables ;
- > l'automatisation de la gestion des identités et des accès du SCC ;
- > le développement d'une application pour la taxation de l'impôt à la source ;
- > le lancement d'un projet d'implémentation d'un registre des données fiscales ;
- > le lancement d'un programme de transformation organisationnelle du SITel (Chrysalide et transformation PMO).

### 5.6.2 Secteur Application Engineering (AE)

Ce secteur développe les applications de gestion spécifiques et assure leur maintenance. Il assure également la qualité des développements spécifiques confiés à des partenaires externes. Dans ce contexte, il édicte les normes idoines à respecter.

Les développements spécifiques réalisés en interne se concentrent en principe sur des pôles intercantonaux de compétences ou sur des solutions stratégiques. En 2016, le secteur a développé, maintenu et fourni des prestations de support et d'assistance aux utilisateurs et utilisatrices pour environ 25 applications touchant aux sept Directions de l'administration.

L'effort de développement et de maintenance a été porté sur les solutions suivantes :

#### 1. Domaine d'activité de la fiscalité

- > Développement de l'application Web ViDoc pour le Service cantonal des contributions (SCC). Cette application permet aux taxateurs de personnes physiques de consulter et contrôler électroniquement les déclarations d'impôts des citoyens fribourgeois. Cela implique au préalable une dématérialisation des documents concernant la taxation.
- > Extensions et maintenance de l'application Scanpoint utilisée par le service cantonal des contributions (SCC). Cette application permet de pré-indexer et enrichir les courriers fiscaux (papier) reçus par le SCC, avant leur dématérialisation.
- > Développement et mise en production d'une solution de remplacement de la gestion des contribuables et de la taxation de l'impôt à la source dénommée TaxIS. Ce développement s'inscrit dans le cadre de la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL) du Service cantonal des contributions (SCC). Il est en effet nécessaire d'assurer la pérennité de cette plateforme indispensable à l'écosystème applicatif du SCC, dont la technologie est obsolète, afin de garantir sa maintenance et son bon fonctionnement à moyen terme.

#### 2. Domaine d'activité du territoire

- > Extensions et maintenance de l'application DSK2 pour le Service du cadastre et de la géomatique (SCG). Cette application permet le traitement et la gestion des mutations d'immeubles (parcelles) pour le SCG. Les géomètres privés accèdent à cette application et bénéficient de l'ensemble des immeubles du canton, ils y créent leurs avant-projets, éditent leurs verbaux et proposent des mutations techniques tout en bénéficiant d'informations foncières (données des propriétaires et des droits de servitudes, etc.) provenant de l'application Capitastra du Registre Foncier.

#### 3. Domaine d'activité de l'éducation et de la recherche

- > participation à la mise en place des référentiels de données dans le domaine de l'enseignement dans le cadre du projet HAE ;

- > extensions (Lot2) et maintenance applicative de l'application web PRIMEO relative à la gestion des écoles primaires ;
- > développement d'une solution permettant de gérer les informations RH des enseignants du secteur primaire dans un premier temps puis de l'ensemble du canton de Fribourg par la suite, ainsi que les absences et les remplacements de ces mêmes enseignants.

#### 4. Domaine d'activité de la justice et de la sécurité

- > extensions et maintenance applicative du logiciel de gestion des poursuites intitulé THEMIS, logiciel développé par le SITel et déployé dans les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Saint-Gall et Tessin ;
- > développement de la solution de gestion électronique des documents (GED) au bénéfice des Offices de poursuites du canton de Fribourg.

#### 5.6.3 Secteur Application Services (AS)

Ce secteur a pour mission d'assurer un soutien à la mise en œuvre des solutions logicielles métiers, la maintenance évolutive de ces dernières ainsi que de garantir une expertise spécialisée de support et de conseil à ses partenaires.

L'investissement pour l'année 2016 s'élève à plus de 4600 jours d'activités productives (2015 : 4300 jours). La productivité dépasse les 88 % (2016 : 85 %), ce qui signifie que plus de 7 heures et 26 minutes d'une journée de travail sont consacrées à des prestations directes pour les partenaires internes et externes.

Le patrimoine applicatif permettant aux partenaires de gérer leurs affaires est en constante augmentation. Il s'agit d'apporter de la valeur ajoutée soit par des extensions fonctionnelles sur des logiciels existants, soit par l'intégration de nouvelles solutions au sein de l'informatique cantonale. A fin 2016, le SITel gérait 317 solutions de gestion des métiers dont 117 directement par le secteur Application Services.

#### 5.6.4 Secteur Architecture & Intégration (AI)

La mission de ce secteur consiste à garantir un système d'information d'entreprise performant, cohérent et homogène. Il élabore et maintient la cartographie du système d'information et soutient les instances décisionnelles lors d'évolutions de ce dernier. Il établit également les normes et standards d'architecture informatique et vérifie leur respect par les projets. Finalement, il met en place et maintient des plateformes transversales et réutilisables par les applications métier.

Les actions suivantes, fortement liées aux prestations du secteur AI, ont été effectuées en 2016 :

- > soutien au niveau de l'architecture sur l'ensemble des projets de mise en place de nouvelle solution ;
- > renforcement de la plateforme qui gère l'automatisation des échanges entre le canton, les communes, les autres cantons, la Confédération et des tiers externes, extension des services fournis, de nombreuses nouvelles intégrations, modernisation de la plateforme ;
- > mise en place de prérequis techniques en matière de cyberadministration, guichet, système d'enregistrement et d'authentification, système de traitement et de suivi des demandes ;
- > mise en place de nouvelles technologies de gestion des identités et des accès pour répondre aux évolutions technologiques, par exemple consolidation de la fédération d'identité, introduction de nouveaux protocoles pour les applications mobiles ;
- > renforcement de l'automatisation de gestion des identités dans le domaine de l'éducation, introduction dans le domaine de la fiscalité et préparation pour une introduction dans le domaine de la santé ;
- > extension du développement des référentiels et de la qualité des données, validation notamment d'une stratégie cantonale de gouvernance et valorisation des données par la commission informatique ;
- > extension de l'utilisation des données FriPers au sein de l'Etat qui se caractérise par une augmentation soutenue du nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices et d'applications interfacées.

#### 5.6.5 Cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de cyberadministration de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais

---

d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Depuis juin 2015, le secrétariat de cyberadministration poursuit l'objectif de fournir une plateforme centralisée d'accès aux prestations qui soit innovante, accessible et simple à utiliser pour les citoyens et citoyennes et les agents et agentes d'Etat. Elle doit permettre d'optimiser les processus métier au travers d'un socle technologique standardisé et modulaire. Afin d'assurer la cohérence des investissements du canton avec ceux de l'échelon national, Fribourg occupe la vice-présidence du Comité de planification de la cyberadministration suisse.

Depuis janvier 2016, la Commission de Cyberadministration (CoCyb) composée de représentants et représentantes des services de l'Etat, des préfectures et des communes est en charge de la mise en œuvre de la stratégie et du portefeuille de projets de la cyberadministration. Elle a ainsi encouragé la mise en place des mesures suivantes :

- > la base légale permettant par exemple de donner la même valeur à la procédure électronique qu'à celle faite à un guichet physique. La LGCyb autorise la création d'un identificateur unique des personnes et d'un référentiel cantonal. Elle définit également les bases des relations avec les communes et les organes tiers ;
- > la mise en place d'un Guichet de cyberadministration comme socle technologique ;
- > la mise en place des premières prestations courant 2017.

Il faut aussi noter que le canton de Fribourg est le premier canton à disposer d'un système de vote électronique de deuxième génération dont le bon fonctionnement a pu être démontré lors des votations de novembre 2016. Ce succès donne une image innovante de notre canton qui a su mettre cette prestation en œuvre dans des délais très courts avec le concours de la Poste, de la Chancellerie et du SITel.

## 6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

---

Géomètre cantonal : Remo Durisch

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Mensurations parcellaires

La convention-programme 2016 à 2019, signée par le canton le 17 mai 2016, prévoit la finalisation des nouvelles cadastrations et des renouvellements, la mise à jour périodique et la préparation pour introduire le nouveau cadre de référence MN95. Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le Service. L'accord 2016 a été signé par le canton le 6 juillet 2016.

#### 6.1.2 Entreprises décidées

Suite à la finalisation des deux entreprises de test, le premier lot pour la mise à jour périodique (MPD) a été lancé.

#### 6.1.3 Entreprises en cours d'exécution

Actuellement, 120 328 hectares (113 629 en 2015), soit 72 % (68 % en 2015) de la superficie du territoire cantonal (sans compter les lacs = 5 %), sont définitivement gérés en base de données de la mensuration officielle (BDMO).

#### 6.1.4 Entreprises terminées

Les premiers relevés d'Avry lot 1, Hauteville lot 1, La Roche lot 2, Le Châtelard lot 1, Le Flon lot 2, Massonnens lot 1, Plaffeien lot 1, Siviriez lot 2 et Villeneuve lot 1, le deuxième relevé de Bulle H189 (secteurs « Bulle » et « La Tour-de-Trême »), ainsi que les renouvellements de Montagny lots 1a & 2a, Vuadens 1a et Siviriez lot 1a ont été envoyés à l'Office fédéral de topographie pour reconnaissance technique. Les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés à la commune et aux propriétaires d'Oberschrot.

### 6.1.5 Conservation et mise à jour

En 2016, les géomètres officiels ont établi et transmis 3340 (3530 en 2015) dossiers de mutations au Service. 997 (1130 en 2015) verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles. Concernant la cadastration de la couverture du sol, le Service a accordé 2142 (2399 en 2015) visas de contrôle. Plus de quatre mutations sur cinq concernent la base de données.

### 6.1.6 Nomenclature et adresses

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, une dizaine de nouvelles appellations de rue ont été examinées.

### 6.1.7 Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)

La BDMO est en exploitation depuis début 2007. Les données sont ventilées en 17 thèmes (ou catégories) différents. Aujourd'hui, la BDMO contient 14 086 511 objets (12 400 127 en 2015). Elle permet la saisie, la modification et la publication des données géométriques constituant le « plan du registre foncier », en coordination avec les bureaux de géomètres.

Pour s'assurer le bon fonctionnement quotidien de la BDMO sur laquelle travaille une dizaine de personnes du service, des optimisations de processus ont été implémentées. Des environnements de travail ont été mis en place pour les projets futurs (MN95, Migration Autodesk 2017, Migration Oracle 12) et des correctifs ont été déployés sur l'application DSK2. A ce sujet, une nouvelle version du produit est planifiée pour le premier semestre 2017 et une priorisation des tâches a déjà été effectuée.

### 6.1.8 Cadre de référence MN95

En raison de l'utilisation croissante d'appareils de positionnement tels que par exemple les navigateurs GPS et afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de ces technologies, le cadre de référence suisse, plus que centenaire, a été rénové et rattaché au cadre de référence européen. Le nouveau cadre de référence, appelé MN95, se base sur la mensuration nationale de 1995 et devrait remplacer d'ici 2016 le cadre de référence suisse actuel MN03. Depuis 2006, les mandats de premiers relevés sont exécutés avec le nouveau cadre de référence MN95. Grâce à cette décision du SCG, le canton de Fribourg compte environ 40 % de la surface de son territoire mesurée dans le cadre de référence MN95.

Le solde du territoire cantonal, soit environ 60 %, comporte des numérisations de données géométriques réalisées dans le cadre de référence MN03. L'élaboration du maillage triangulaire FRENyx17 améliorera la qualité géométrique de l'œuvre cadastrale dans les zones MN03.

Le Service a accompagné des bureaux de géomètres pour la mise en œuvre du nouveau système de référence de la mensuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mensuration.

### 6.1.9 Autres activités MO

Une nouvelle application intégrée à « Autodesk Map » permettant de gérer les permis de construire simplifiés et l'établissement des dossiers de cadastration des bâtiments a été développée et sera parfaitement fonctionnelle en 2017.

Les copies de sécurité et archivage des mesures de terrain ainsi que les esquisses, effectuées par les géomètres et le SCG en 2016, ont été intégrées dans la « GED DSK ».

Le registre foncier et la mensuration officielle gèrent tous deux des informations liées aux immeubles. Une coordination est donc essentielle pour garantir les liaisons entre les plateformes internet du registre foncier et de la mensuration en ligne. Le travail d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle, qui a débuté en 2009, se poursuit dans le cadre du projet « CAPI6 », soit le remplacement et l'amélioration du logiciel de « registre des mutations de la MO » et de « la gestion du descriptif cadastral des immeubles ».

---

## 6.2 Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)

### 6.2.1 Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait :

- > en relation avec des tâches de gouvernance informatique, dans le domaine de la géoinformation (NB : collaboration avec le SITel). A l'exception de l'adaptation des volumes de stockage nécessaires pour la gestion des géodonnées, le CCSIT est peu intervenu en 2016 sur l'infrastructure informatique du SIT. Il s'est principalement consacré à préparer les adaptations requises pour le changement de cadre de référence MN03
- > MN95 et la gestion future des géodonnées dans les deux cadres de référence. Le renouvellement de l'accord de licence d'entreprise avec son principal fournisseur de solutions SIG a été l'occasion pour l'Etat de Fribourg d'adapter et d'élargir l'offre de solutions ;
- > en relation avec la gestion des géodonnées. En 2016, le CCSIT a poursuivi ses réflexions de fond sur les géodonnées de base, sur leur gestion (p. ex. services compétents, modèles de géodonnées), sur leur accessibilité et sur leur diffusion sous la forme de géoservices. En parallèle, il a effectué un état des lieux sur les métadonnées et a mis en place des outils de suivi ;
- > dans le cadre de la réalisation d'objectifs communs à tous les services de l'Etat de Fribourg. En 2016, le CCSIT a supervisé plusieurs améliorations du portail cartographique du canton de Fribourg (<http://map.geo.fr.ch/>). Il a également mis en production l'extracteur de géodonnées pour les bureaux de géomètres et les utilisateurs et utilisatrices permanents de la mensuration officielle ;
- > dans le cadre de projets répondant à des besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et d'utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations spécialisées, de projets impliquant la Confédération ainsi que de collaborations avec les offices fédéraux. Dans le domaine de la géoinformation, la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et les sous-groupes qui lui sont associés (p. ex. IGArc « Interessengemeinschaft ArcGIS ») constituent les principaux lieux d'échange entre les cantons. C'est le coordinateur SIT qui représente le canton de Fribourg au sein de la CCGEO.

Parmi ses principales attributions, la CCGEO assure la collaboration avec la Confédération dans le cadre de l'application de la LGéo et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Elle œuvre à différents projets stratégiques parmi lesquels : l'harmonisation des géodonnées de base et la mise en œuvre des modèles de géodonnées minimaux, l'échange de géodonnées entre autorités, la mise en place d'une infrastructure d'agrégation, la construction du géoportail national ainsi que la mise en place du cadastre RDPPF.

Enfin, on peut encore mentionner la collaboration intercantonale qui s'instaure dans certains domaines et projets (p. ex. en 2016 : avec Genève et Vaud pour l'évolution du portail cartographique ; avec Vaud et Neuchâtel pour la bathymétrie des lacs de Neuchâtel et de Morat ou encore pour l'établissement du cahier des charges pour l'acquisition de données altimétriques LiDAR), la coopération avec les communes et les régions (p. ex. pour la mise en place du SIT de l'Agglomération de Fribourg) ainsi que les échanges avec les autorités religieuses, les hautes écoles et des partenaires privés.

### 6.2.2 Projets et réalisations

Les principaux projets cantonaux dans lesquels le CCSIT s'est impliqué durant l'année 2016 sont :

PerCo – permis de construire (SeCA), BatAdr référence des bâtiments et des adresses (SCG), Migration du registre foncier informatisé (RF), Plan directeur cantonal (SeCA), Taxe sur la plus-value (SeCA), InfoMAT Extensions – exploitations de matériaux (SeCA et SEn), SI-Eaux – Refonte du système d'information sur les eaux (SEn), QualEaux – gestion de la qualité des eaux (SEn), BDHydroGeol – Base de données dédiée aux eaux souterraines (SEn), MISTRA – Système d'information et de gestion des routes (SPC) et MISTRA-MD – mobilité douce (UFT), Plan(s) de mobilité (DAEC et SMO), SIPO – cadastre des sites pollués (SEn), AquaFri – infrastructures d'eau potable (SAAV), SAGA Pol – Mise à jour des données de recherche et migration de SAGA (Pol), SAE144 – système d'aide à l'engagement de la centrale sanitaire 144 (HFR), SIAF – système d'information archéologique Fribourg (SAEF),



---

ICAREplus – gestion des bâtiments assurés (ECAB), SI-ECAB – système d'information de l'ECAB (ECAB), Historisation des géodonnées (SCG), Case Management – POC (SITel).

En outre, plusieurs géoportails et géoservices ont été ou sont en train d'être développés pour les services de l'administration (NB: certains existaient déjà mais ont fait l'objet d'adaptations) :

Plan du RF (accès interne restreint, SCG) et Plan de la mensuration officielle (accès public, SCG), services de transformation MN03 > MN95 (accès public, SCG), InfoMAT Web – exploitations de matériaux (contrôle d'accès, SeCA et SEn), GeoMol (accès public, SeCA), Routes Cantonales et Mobilité – Application étendue et outil de mesure de distance linéaire (accès interne restreint, SPC et SMO), FaunaMap – chasse et faune terrestre / pêche et faune aquatique (accès interne restreint, SFF), Personnes de contact – domaine de l'eau (accès public, SEn), Géolocalisateur – (accès interne restreint, ECAB), Carto-Floraquest – Visualisation de l'activité touristique (UFT).

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées (environ 600 jeux de données vectoriels et 150 jeux de données raster) ainsi que les métadonnées associées (plus de 500 fiches de métadonnées saisies sur geocat.ch, le catalogue géographique suisse). Au cours de l'année 2016, de nombreux jeux de données ont été créés ou ont fait l'objet de travaux dans les domaines suivants : fonds de carte, anciens plans, altimétrie (LiDAR, bathymétrie), modèles topographiques du paysage, mensuration officielle, bâtiments et adresses de bâtiments, statistiques, routes, projets routiers, trafic, transports publics, itinéraires de cyclotourisme / roller, agriculture, forêt, gestion de la faune, nature et paysage, géologie, environnement, eaux souterraines, sondes géothermiques, bassins versants, dangers naturels, énergie, eau potable et défense incendie, délimitation des paroisses, localisation des services de l'Etat, logements subventionnés, tourisme, information et promotion.

Le site internet dédié au SIT cantonal (<http://www.sysif.fr.ch>) fournit des informations de base au grand public. Son contenu est régulièrement mis à jour, en particulier la rubrique « SYSIF au service du public ».

Mis en service en 2015, le nouveau portail cartographique du canton de Fribourg a fait l'objet de diverses améliorations visant à en faciliter l'utilisation et à accroître ses fonctionnalités. Il s'est en outre enrichi d'une nouvelle carte thématique « Agriculture » tandis que les thématiques « Routes cantonales », « Dangers naturels », « Environnement » et « Nature et paysage » ont été complétées par de nouvelles géodonnées. Enfin, des réflexions ont été initiées pour créer trois nouvelles thématiques « Géologie », « Energie » et « Points d'intérêt », les deux dernières ayant été analysées dans le cadre de travaux de semestre effectués par deux étudiants de l'HEIG-VD.

Plusieurs cours, présentations et démonstrations ont été organisés par le CCSIT (introduction à ArcGIS for Desktop ou à FME). Un séminaire ArcGIS Online a été proposé aux spécialistes intéressés. Le portail cartographique et d'autres géoportails de l'Etat de Fribourg ont été présentés à de nombreuses occasions. Le Service a également organisé un cours de formation continue à l'attention des collaborateurs et collaboratrices des bureaux de géomètres sur les objets suivants : base légales cantonales dans le domaine de la géoinformation, Open Government Data, changement de cadre de référence.

### **6.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)**

Le Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF) est un instrument destiné à la publication d'informations fiables concernant la propriété foncière.

Durant la première étape qui s'est achevée à la fin 2015, les cantons pilotes de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Thurgovie et Zurich ont mis en place le cadastre RDPPF sur une partie ou sur la totalité de leur territoire.

Les autres cantons, dont également le canton de Fribourg, ont démarré les travaux d'introduction du cadastre RDPPF.



---

## 6.4 Géoinformation

### 6.4.1 Bases légales et organisation

Le Service a mis en consultation les deux projets d'Ordonnance modifiant le Règlement sur la mensuration officielle (RMO) et d'Ordonnance sur la géoinformation (OCGéo). L'OCGéo est accompagnée de deux annexes faisant l'inventaire des géodonnées prévues par la législation cantonale ainsi que des géodonnées de base de droit fédéral dont la compétence relève du canton ou des communes.

### 6.4.2 Modèles de géodonnées minimaux

Dans le cadre de travaux préparatoires ou dans le cadre d'auditions, le CCSIT s'est penché sur une dizaine de modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral, sur le modèle-cadre du cadastre RDPPF ainsi que sur plusieurs normes eCH (normes nationales en matière de cyberadministration). Il a également répondu à une enquête de la CCGEO au sujet des interfaces de transfert entre l'infrastructure cantonale de données géographiques et l'infrastructure d'agrégation des cantons.

## 7 Registre foncier (RF)

---

Les conservateurs et les conservatrices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique : René Aeby (Singine), Joseph Borcard (Broye), Anita Bulliard (Veveyse), Séverine Doutaz (Gruyère), Monique Gobet (Sarine), Josef Haag (Lac), Denise Jan (Glâne).

### 7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des 7 bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

#### 7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

En 2016, les Registres fonciers ont enregistré 31 084 réquisitions (31 549 en 2015) concernant 109 848 immeubles (115 392 en 2015).

Les conservateurs et les conservatrices se prononcent sur l'admission ou le rejet des réquisitions, en vérifiant si les conditions légales à l'inscription sont respectées. En 2016, 1060 réquisitions (1079 en 2015) ont fait l'objet de décision de rejet.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. En 2016, le total des émoluments facturés s'est élevé à 8 875 722 francs (8 462 431 francs en 2015). Les conservateurs et les conservatrices statuent sur les réclamations.

### 7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

- > Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le conservateur, la conservatrice ou l'adjoint-e. En 2016, 12 860 commandes d'extraits ont été enregistrées (12 934 en 2015) concernant 23 553 immeubles (22 978 en 2015).
- > Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel, téléphone ou fax.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. En 2016, 5035 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées (4980 en 2015).

### 7.1.3 Etablissement du registre foncier fédéral

Au 31 décembre 2016, le canton de Fribourg compte encore 41 884 immeubles pour lesquels le registre foncier fédéral n'est pas établi, soit environ 20 % du total des immeubles (212 122). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », qui sont nécessaires à la procédure d'établissement du registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, les conservateurs et les conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le conservateur ou la conservatrice décide de la mise en vigueur du registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

En 2016, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur : Cheyres (sauf lot 4) ; Crésuz ; Cugy (secteur Vesin).

Au 31 décembre 2016, la procédure d'établissement du registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > Registre foncier de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Villeneuve.
- > Registre foncier de la Glâne : Mézières (secteur Berlens) ; Villaz-Saint-Pierre (secteur Villaz-Saint-Pierre ; secteur Fuyens).
- > Registre foncier du Lac : Kleinbödingen.
- > Registre foncier de la Sarine : Corserey ; Prez-vers-Noréaz.
- > Registre foncier de la Singine : Pfaffeien (lot 1).
- > Registre foncier de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

---

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres (lot 4) ; Léchelles (secteur Chandon) ; Ménières ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les-Monts).
- > District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; La Folliaz (secteur Lussy ; secteur Macconnens ; secteur Villarimboud) ; Le Châtelard ; Massonnens ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Siviriez (secteur Siviriez ; secteur Villaranon) ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux).
- > District de la Gruyère : Botterens (secteur Villarbeney) ; Châtel-sur-Montsalvens ; Corbières (secteur Villarvolard) ; Hauteville ; Haut-Intyamont (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; La Roche (secteur 12) ; Val-de-Charmey (secteur Charmey 12).
- > District du Lac : Gurmels (secteur 12) ; Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Courmillens ; secteur Misery) ; Wallenried.
- > District de la Sarine : Autigny ; Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ; Belfaux (secteur Autafond) ; Chénens ; Cottens ; Gubloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gubloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gubloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neiruz.
- > District de la Singine : Pfaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

#### 7.1.4 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

En 2016, le Registre foncier de la Gruyère a mis en vigueur le nouvel état des données des immeubles inclus dans le périmètre du remaniement parcellaire lié à la construction de la route de contournement H189, pour le tronçon Bulle – Riaz. Les travaux du registre foncier se poursuivent en 2017 pour le tronçon Bulle – La Tour-de-Trême.

#### 7.1.5 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2016, 174 446 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 82,24 % du total des immeubles du canton (212 122).

Le scannage des documents du registre foncier s'est poursuivi dans chaque bureau. En 2016, 72 558 documents (64 613 en 2015) ont été scannés.

## 7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

### 7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2016, le montant total des droits de mutation a été de 33 719 225 francs (28 771 061 francs en 2015) et celui des droits sur les gages immobiliers de 13 876 685 francs (12 627 710 francs en 2015).

### 7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. En 2016, le montant total de cet impôt s'est élevé à 5 585 678 francs (4 208 455 francs en 2015).

### 7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

Durant l'année 2016, la Commission a uniquement été sollicitée, à plusieurs reprises, pour statuer sur des contestations portant sur un dossier ayant fait l'objet d'une estimation en 2015.

Cinq des 8 membres de la Commission verront leur mandat se terminer obligatoirement en juin 2017. Un sixième membre envisage également de ne pas renouveler son mandat après juin 2017.

## 7.3 Le secteur informatique des Registres fonciers

Le responsable informatique des Registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des Registres fonciers. La pérennité et la sécurité des données ainsi que les prestations demeurent une préoccupation majeure. L'évolution de l'informatique et l'accroissement des diverses demandes de prestations ont provoqué à nouveau une surcharge de travail impliquant des heures supplémentaires. Une analyse des tâches a démarré avec la collaboration du service informatique de l'Etat (SITel) dans le but d'introduire une suppléance technique. Une répartition de certaines compétences devrait être organisée en 2017.

### 7.3.1 Livraison de données et consultations

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données et de la consultation des données par internet) se monte à 292 184 francs en 2016 (297 506 francs en 2015), soit une baisse de 1,7 %. Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 144 livraisons de données ont été exécutées, dont 128 ont été facturées pour un montant de 43 974 francs (36 806 francs en 2015). La consultation des données par internet, l'utilisation de l'application « Intercapi » a diminué de 13,6 % par rapport à 2015 pour atteindre 204 550 consultations. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 238 240 francs, soit une baisse de 7,3 %. D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier fédéral informatisé au moyen de l'application « RFpublic » (limitée à 50 recherches par session et par jour) se situe à 846 757 recherches pour 2016, ce qui représente une nouvelle progression de 24 % par rapport à 2015 avec une moyenne de 2057 consultations abouties par jour. Différentes mises à disposition de données ont été réalisées pour les Services de la statistique, de l'agriculture, des constructions et de l'aménagement.

### 7.3.2 Les projets informatiques

Durant l'année, le projet pour l'interconnexion du progiciel métier du registre foncier avec la plateforme de renseignements « SIX-Terravis SA » a démarré. Pour traiter les questions liées aux projets, le comité informatique, composé de trois conservateurs et du responsable informatique, s'est réuni à six reprises en 2016. Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier, dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. En 2016, l'assemblée de la Conférence des utilisateurs Capitastra a été organisée par le registre foncier de la Sarine.

Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, de la mensuration officielle, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA.

---

## 7.4 Autres activités

### 7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiants et étudiantes pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. En 2016, 1 apprenti était en formation au Registre foncier du Lac ; 2 étudiants ont effectué un stage, dans le cadre de leur formation commerciale, auprès des Registres fonciers de la Glâne, respectivement de la Sarine ; les Registres fonciers de la Sarine et de la Gruyère ont accueilli chacun 2 stagiaires-notaire. Le Registre foncier de la Singine a formé une employée de commerce CFC.

### 7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateurs et des conservatrices, de leur adjoint et adjointe et du responsable informatique. En 2016, les membres se sont réunis en plenum pour cinq séances de travail, dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Les conservateurs et les conservatrices se réunissent occasionnellement pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent occasionner un accroissement des tâches ou une modification de leur pratique. Ils et elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts.

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres.

Un conservateur a été nommé président de la Conférence des utilisateurs de Capitastra ; une conservatrice a participé au groupe de travail dirigé par la DAEC pour l'élaboration du projet de loi d'application de la Loi fédérale sur les résidences secondaires. Les conservateurs et conservatrices ont participé à une présentation du système de transactions électroniques vaudois à Lausanne.

En cours d'année, des conservateurs et des conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail, pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les Services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service de l'informatique et des télécommunications, le Service de la justice, le Service des constructions et de l'aménagement du territoire.

### 7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

Des conservateurs et conservatrices participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui se réunissent pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

## 7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de 2 recours (9 en 2015). Elle a rendu 6 décisions : 2 recours ont été admis (dont l'un seulement pour partie, étant irrecevable pour le surplus), 2 recours ont été rayés du rôle car devenus sans objet et 2 recours ont été rejetés. Aucune affaire n'est reportée en 2017. En outre, le recours introduit au Tribunal cantonal contre une décision de l'Autorité de surveillance rendue en 2016 a été rejeté le 27 juin 2016.

---

## 8 Service de l'Inspection des finances (IF)

---

Cheffe de service : Irène Moullet

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridiques, techniques et économiques des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risques, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF tente d'identifier les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application est justifiée.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par l'émission d'un rapport. Ce rapport est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

#### 8.1.2 Rapports émis en 2016

L'IF a émis 82 rapports d'audit et formulé 33 recommandations.

En 2016, l'IF n'a pas reçu de mandat du Conseil d'Etat en vertu de l'article 48, alinéa 3 de la loi sur les finances. En revanche, elle a reçu un mandat de la Commission des finances et de gestion, lui demandant d'analyser les coûts et

les prestations des préfectures. Les résultats de cette analyse ont été présentés à la Commission des finances et de gestion et un rapport a été émis.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

<b>Directions</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif - Administration	53	55
Fonds et fondations	17	15
Mandats divers	12	15

La répartition des rapports par direction est la suivante :

<b>Directions</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Chancellerie	3	3
Instruction publique, culture et sport	20	9
Sécurité et justice	19	17
Institutions, agriculture et forêts	5	8
Economie et emploi	14	16
Santé et affaires sociales	12	8
Finances	5	19
Aménagement, environnement et constructions	4	5

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2016 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Dans les services décentralisés, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et de prestations. En 2016, les écoles du secondaire II ont été auditées de cette façon, ainsi que les tribunaux d'arrondissement.

### 8.1.3 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à un groupe de travail traitant des impôts et de la RPT.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et les collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2016, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Les collaborateurs et les collaboratrices de l'IF y ont participé.



## 9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre 2016, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2016 EPT	Comptes 2015 EPT	Ecart EPT
<b>Direction des finances</b>		<b>399,23</b>	<b>397,62</b>	<b>1,61</b>
<b>3700 / FINS</b>	Secrétariat général	6,88	6,60	0,28
<b>3705 / TRES</b>	Administration des finances	26,14	25,35	0,79
<b>3710 / IFEF</b>	Inspection des finances	7,10	7,13	-0,03
<b>3725 / CIEF</b>	Service de l'informatique et des télécommunications	90,60	90,39	0,21
<b>3730 / OPER</b>	Service du personnel et d'organisation	29,15	29,93	-0,78
<b>3740 / SCCF</b>	Service cantonal des contributions	188,18	185,83	2,35
<b>3745 / ENRE</b>	Service des impôts sur les successions et les donations		2,20	-2,20
<b>3760 / SCAD</b>	Service du cadastre et de la géomatique	18,17	17,93	0,24
<b>3765 / RFON</b>	Registres fonciers	33,01	32,26	0,75

# Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,  
de l'environnement et  
des constructions

—

2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC**  
**Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>9</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>9</b>
1.1.1	Eléments importants	9
1.1.2	Représentation de l'Etat	10
1.1.3	Participation à des comités et groupes de travail	10
1.1.4	Développement durable	11
1.1.5	Coordination des agglomérations	12
1.1.6	Marchés publics	12
1.1.7	Autorisations spéciales	13
1.1.8	Constructions illicites hors de la zone à bâtir	13
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>13</b>
1.2.1	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	13
1.2.2	Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	13
1.2.3	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	13
1.2.4	Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	13
1.2.5	Conférence romande des travaux publics (CRTP)	13
1.2.6	Conférence romande des marchés publics (CROMP)	13
1.2.7	Conférence suisse des marchés publics (CMP)	13
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>13</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>14</b>
1.4.1	Lois et décrets	14
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	14
<b>2</b>	<b>Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)</b>	<b>15</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>15</b>
<b>2.2</b>	<b>Coordination, gestion et études</b>	<b>15</b>
2.2.1	Généralités	15
<b>2.3</b>	<b>Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions</b>	<b>15</b>
2.3.1	Géo-informatique et informatique	15
<b>2.4</b>	<b>Aménagement cantonal</b>	<b>16</b>
2.4.1	Planification directrice	16
<b>2.5</b>	<b>Aménagement régional</b>	<b>17</b>

<b>2.6</b>	<b>Exploitations de matériaux et géologie</b>	<b>17</b>
<b>2.7</b>	<b>Dangers naturels</b>	<b>17</b>
<b>2.8</b>	<b>Aménagement local</b>	<b>17</b>
2.8.1	Plans d'aménagement local	17
2.8.2	Plans d'aménagement de détail	17
<b>2.9</b>	<b>Permis de construire</b>	<b>18</b>
<b>2.10</b>	<b>Recours</b>	<b>18</b>
2.10.1	Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	18
2.10.2	Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	18
2.10.3	Décisions du Tribunal cantonal	18
2.10.4	Recours de communes et de l'ODT au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC	18
2.10.5	Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir	18
<b>2.11</b>	<b>Commissions</b>	<b>18</b>
2.11.1	Commission des dangers naturels	18
2.11.2	Commission consultative pour l'aménagement du territoire	19
2.11.3	Commission d'accessibilité	19
2.11.4	Commission d'architecture et d'urbanisme	19
<b>3</b>	<b>Service de l'environnement (SEn)</b>	<b>19</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>19</b>
3.1.1	Relations extérieures	19
3.1.2	Travaux législatifs	20
3.1.3	Plan directeur cantonal	20
3.1.4	Analyse préventive de dossiers et coordination	20
3.1.5	Consultations	20
3.1.6	Information	20
3.1.7	Formation	21
3.1.8	Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)	21
<b>3.2</b>	<b>Protection des eaux</b>	<b>21</b>
3.2.1	Planification cantonale	21
3.2.2	Evacuation et épuration des eaux	21
3.2.3	Epuration des eaux	22
3.2.4	Industrie et artisanat	22
3.2.5	Agriculture	22
3.2.6	Substances polluantes	23

3.2.7	Eaux souterraines	23
3.2.8	Eaux superficielles	24
<b>3.3</b>	<b>Lacs et cours d'eau</b>	<b>24</b>
3.3.1	Gestion des étiages et récolte des données de base	24
3.3.2	Évaluation des dangers – cartographie	24
3.3.3	Espace réservé aux eaux (ERE)	24
3.3.4	Revitalisation des cours d'eau	25
3.3.5	Aménagement et entretien des cours d'eau	25
3.3.6	Gestion de la navigabilité et des amarrages	25
3.3.7	Autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public	26
3.3.8	Gestion de la sécheresse	26
3.3.9	Concessions pour la force hydraulique	26
3.3.10	Assainissement des prélèvements d'eau	26
3.3.11	Sécurité des ouvrages d'accumulation	26
<b>3.4</b>	<b>Laboratoire</b>	<b>26</b>
<b>3.5</b>	<b>Substances</b>	<b>27</b>
<b>3.6</b>	<b>Protection de l'air</b>	<b>27</b>
3.6.1	Contrôle des émissions	27
3.6.2	Surveillance des immissions	27
<b>3.7</b>	<b>Protection contre le bruit</b>	<b>28</b>
<b>3.8</b>	<b>Rayonnement non ionisant (RNI)</b>	<b>28</b>
<b>3.9</b>	<b>Etudes d'impact sur l'environnement</b>	<b>28</b>
<b>3.10</b>	<b>Protection du sol</b>	<b>28</b>
<b>3.11</b>	<b>Sécurité biologique</b>	<b>29</b>
<b>3.12</b>	<b>Protection contre les accidents majeurs</b>	<b>29</b>
<b>3.13</b>	<b>Déchets</b>	<b>29</b>
3.13.1	Statistiques déchets	29
3.13.2	Installations de traitement des déchets	29
3.13.3	Diagnostics avant travaux	30
3.13.4	Règlements communaux de gestion des déchets	30
<b>3.14</b>	<b>Sites pollués</b>	<b>30</b>
3.14.1	Gestion du cadastre	30
3.14.2	Subventionnement	30
3.14.3	Décharge de la Pila	31
<b>4</b>	<b>Service de la mobilité (SMo)</b>	<b>31</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>31</b>
4.1.1	Activités courantes	31

---

4.1.2	Commissions et groupes de travail	32
<b>4.2</b>	<b>Statistiques et prévision</b>	<b>32</b>
4.2.1	Comptages de trafic	32
4.2.2	Statistiques des accidents	32
4.2.3	Modèle de trafic	32
<b>4.3</b>	<b>Transports publics et marchandises</b>	<b>32</b>
4.3.1	Infrastructures ferroviaires	32
4.3.2	Infrastructures bus	32
4.3.3	Concepts et horaires	33
4.3.4	Subventions et controlling	33
4.3.5	Améliorations techniques aux installations ferroviaires	33
4.3.6	Marchandises	33
4.3.7	Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs	33
4.3.8	Installations de remontées mécaniques	34
4.3.9	Navigation aérienne	34
<b>4.4</b>	<b>Mobilité et territoire</b>	<b>34</b>
4.4.1	Planification cantonale, régionale et communale	34
4.4.2	Plans de mobilité	34
4.4.3	Infrastructures routières	34
4.4.4	Mobilité douce	35
4.4.5	Permis de construire	35
<b>5</b>	<b>Service des ponts et chaussées (SPC)</b>	<b>35</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>35</b>
5.1.1	Le projet Poya	35
5.1.2	Liaison routière Marly–Matran	35
5.1.3	7 routes de contournements	35
5.1.4	Travaux pilotés par l’Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)	36
5.1.5	Autres éléments importants	37
5.1.6	Commissions et groupes de travail	37
5.1.7	Quelques indicateurs au 31 décembre 2016	38
<b>5.2</b>	<b>Section gestion financière</b>	<b>38</b>
5.2.1	Activités	38
5.2.2	Statistique de l’utilisation des crédits	38
5.2.3	Statistique des autorisations délivrées	38
5.2.4	Formation d’apprenti-e-s de commerce	38
<b>5.3</b>	<b>Section administration</b>	<b>38</b>
5.3.1	Ressources humaines	38

5.3.2	SIT et informatique	39
5.3.3	Archives et numérisation	39
5.3.4	Secteur acquisitions	39
5.3.5	Système qualité	40
5.3.6	Sécurité	40
<b>5.4</b>	<b>Section projets routiers</b>	<b>40</b>
5.4.1	Activités particulières	40
5.4.2	Secteur protection bruit	41
5.4.3	Secteur signalisation	41
5.4.4	Secteur routes communales	42
5.4.5	Etudes et projets sur routes cantonales	42
5.4.6	Réalisation des travaux sur routes cantonales	45
<b>5.5</b>	<b>Section entretien des routes</b>	<b>46</b>
5.5.1	Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)	46
5.5.2	Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)	46
<b>6</b>	<b>Service de la nature et du paysage (SNP)</b>	<b>47</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités ordinaires</b>	<b>47</b>
6.1.1	Préavis et prises de position	47
6.1.2	Biotopes	47
6.1.3	Espèces	48
6.1.4	Paysage	48
6.1.5	Parcs naturels régionaux	49
6.1.6	Conférences, commissions et groupes de travail	49
6.1.7	Information et sensibilisation	50
<b>6.2</b>	<b>Activités particulières</b>	<b>50</b>
6.2.1	Plan directeur cantonal	50
6.2.2	Projet-pilote « infrastructure écologique dans les parcs naturels régionaux »	50
6.2.3	Coordination romande pour la protection de la flore	50
6.2.4	Semaine de projet « paysage » de l'EPFZ	50
6.2.5	Crue artificielle de la Sarine	50
<b>7</b>	<b>Service des bâtiments (SBat)</b>	<b>50</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>50</b>
7.1.1	Activités courantes	51
7.1.2	Evénements particuliers	52
7.1.3	Télégestion	54
7.1.4	Développement durable	54
<b>7.2</b>	<b>Récapitulatif des dépenses pour le Service</b>	<b>55</b>





---

# Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Maurice Ropraz (jusqu'au 16 décembre 2016)

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-François Steiert (à partir du 16 décembre 2016)

Secrétaire général : Olivier Kämpfen

Secrétaire général adjoint : Martin Leu

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Eléments importants

#### 1.1.1.1 Mise en œuvre de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

La mise en œuvre de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (projet « Territoire 2030 ») s'est poursuivie. Le projet de loi sur la plus-value et les outils de gestion de la zone à bâtir a été accepté par le Grand Conseil, mais cette décision fait actuellement l'objet d'un recours de droit public devant le Tribunal fédéral (TF). Le projet d'ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) a été mis en consultation publique. Ce projet fixe notamment les principes de gestion du Fonds de la plus-value et adapte les règles de construction pour permettre aux communes de favoriser la densification du milieu bâti. Les travaux de révision totale du plan directeur cantonal se sont également poursuivis.

Le canton de Fribourg s'est également allié à Neuchâtel et Valais pour éditer un guide et monter une exposition consacrés à la thématique de la densification.

#### 1.1.1.2 Gestion électronique des permis de construire

La modification de la loi cantonale sur l'aménagement et les constructions (LATEC), nécessaire au projet de gestion électronique des permis de construire, a été mise en consultation. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), la Conférence des préfets, l'Association des communes fribourgeoises (ACF), la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) ainsi que l'Association fribourgeoise des mandataires de la construction (AFMC) développent l'application informatique FRIAC (Fribourg – Autorisation de construire).

#### 1.1.1.3 Développement des infrastructures routières

Le Conseil d'Etat a décidé de la mise en œuvre de la liaison Marly–Matran ; un Comité de pilotage (COFIL) a été nommé. Le projet de route de contournement de Düdingen sera quant à lui réactivé dès que la Confédération aura approuvé les plans d'achèvement de la liaison autoroutière Birch–Luggiwil. Le Grand Conseil a donné son aval à un crédit de 34,75 millions pour les études et les acquisitions de terrains de 6 projets de routes de contournement (Belfaux, Courtepin, Kerzers, Neyruz, Prez-vers-Noréaz et Romont).

La liaison Romont–Vaulruz a été officiellement inaugurée le 16 septembre 2016. Le nouveau tracé, réalisé dans le calendrier prévu et dans le respect des crédits alloués par le Grand Conseil, répond au besoin de développement du district de la Glâne sur le plan économique, social et démographique, et améliore la sécurité tant du trafic routier que de la mobilité douce et des piétons.

Les travaux de construction du pont du Tiguellet, à Givisiez, ont commencé, suite à l'adoption, par le Grand Conseil, du crédit de construction de 17,03 millions de francs. Le nouveau pont, d'une longueur totale de 290 mètres, permettra de supprimer le passage à niveau de Givisiez sur les lignes ferroviaires CFF Fribourg/Freiburg–Payerne et TPF Fribourg/Freiburg–Murten/Morat.

#### 1.1.1.4 Amélioration de l'offre en transports publics

Pour la première fois, l'Etat de Fribourg, la Confédération et les Transports publics fribourgeois (TPF) ont défini ensemble leurs objectifs, en signant une convention. Valable de 2016 à 2019, elle a pour objectif principal d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des lignes de transport public ferroviaire et de bus des TPF.

L'horaire 2017 est entré en vigueur le 11 décembre 2016, avec des améliorations notamment en Haute Sarine et en Singine.

#### 1.1.1.5 Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau

Un bilan de la planification et de la communication pour la revitalisation des eaux, une des actions de la stratégie cantonale en matière de développement durable, a été tiré. Cette action a pour but de désigner des tronçons de cours d'eau à revitaliser et de définir les priorités, de communiquer auprès des communes, des agriculteurs et de la population ainsi que de conduire des projets pilotes favorisant des démarches participatives et développant des synergies avec des travaux d'améliorations foncières. L'action sera prolongée sur trois ans.

#### 1.1.1.6 Agglomérations

Le Conseil d'Etat a approuvé les Plans directeurs d'agglomération de Fribourg et de Moudon, avec une série de conditions à remplir. Les deux Agglomérations ont déposé dans les délais leur projet auprès de la Confédération. Leur évaluation est attendue courant 2018.

### 1.1.2 Représentation de l'Etat

Le Directeur a représenté l'Etat dans les conseils d'administration suivants :

#### 1.1.2.1 Société anonyme FTTH fr SA (« Fiber to the home »)

FTTH fr SA, co-entreprise de l'Etat de Fribourg et distributeur d'électricité Groupe E, Gruyère Energie et Industrielle Betriebe Murten, a pour mission de raccorder, jusqu'en 2027, plus de 90 % des logements et 100 % des entreprises du canton de Fribourg à un réseau de fibre optique ultra performant. L'Etat détient 10,64 % des actions (5 millions de francs) et s'est engagé sur un prêt de 35 millions de francs pour une durée maximale de 30 ans.

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises en 2016. L'assemblée générale s'est déroulée le 8 juin.

La situation financière de la société est en voie de stabilisation. La société sera appelée à adapter sa stratégie en fonction de l'évolution du marché, des technologies et des intérêts des différents partenaires.

#### 1.1.2.2 Société anonyme Rose de la Broye SA

En 1999, l'Etat a octroyé à Rose de la Broye SA, au 1<sup>er</sup> degré, un droit de superficie de 50 ans. Dans un acte similaire, Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1. A l'occasion de son assemblée générale, les actionnaires ont pu s'appuyer sur diverses demandes de subventions et ont échangé sur le développement du secteur stratégique Rose de la Broye.

#### 1.1.2.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du tunnel du Grand St-Bernard SA. Premier tunnel routier percé à travers les Alpes (ouvert en 1964), il connaît un trafic en constante augmentation. La société a tenu 4 conseils d'administration ainsi que son assemblée générale annuelle en date du 17 juin. La situation financière de la société est très saine et les perspectives sont réjouissantes.

### 1.1.3 Participation à des comités et groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par son représentant dans plusieurs comités de pilotage, commissions et groupes de travail :

- > Comité de pilotage de la révision du plan directeur cantonal
- > Comité de pilotage de la décharge de la Pila
- > Comité de pilotage de l'amélioration de la liaison Romont–Vaulruz
- > Comité de pilotage du Projet Poya (H182)

- > Comité de pilotage Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre
- > Comité de pilotage Permis de construire PerCo (traitement et suivi électronique des permis de construire)
- > Comité de pilotage Révision loi sur les routes et loi sur les transports
- > Comité de pilotage et Commission consultative Développement durable
- > Comité de pilotage et groupe technique Gare de Châtel-Saint-Denis et route cantonale
- > Comité de pilotage liaison Marly–Matran
- > Comité de pilotage pour la réalisation du Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC)
- > Comité de projet Site de la Caserne de la Poya
- > Comité stratégique pour la requalification du quartier du Bourg
- > Commission consultative pour le suivi de l'analyse des routes de contournement
- > Commission consultative pour la gestion des eaux
- > Commission consultative des transports
- > Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale
- > Commission spécialisée de cyberadministration
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes (CENEC)
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention
- > Commission des personnes de contact pour la protection des données
- > Commission de coordination des examens périodiques des subventions
- > Conférence des entités de gestion
- > Groupe de projet « Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes DETTEC »
- > Groupe technique de suivi des mesures d'accompagnement du Projet Poya
- > Groupe d'accompagnement de Mobul
- > Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg
- > Austauschplattform Bund-Kantone Agglomerationsprogramme
- > Groupe de travail « Couverture autoroutière de Chamblieux »
- > Plan égalité dans l'administration (PEAC)

Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes :

- > MAD3 (nouveau bâtiment de la Police cantonale)
- > Bâtiment EVA, anciennement SAR
- > Collège du Sud
- > HES (nouveau bâtiment de la Haute Ecole de travail social Fribourg et de la Haute Ecole de santé Fribourg)
- > Bâtiment de recherche pour la Confédération sur le site Agroscope de Posieux

#### 1.1.4 Développement durable

Le Rapport annuel 2016 du développement durable, qui détaille l'avancement des travaux mentionnés ci-dessous, se trouve sur le site internet du développement durable [www.fr.ch/daec-dd/fr/pub/index.cfm](http://www.fr.ch/daec-dd/fr/pub/index.cfm). Le développement durable a contribué à réaliser le défi n° 7 Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la gouvernance publique, chantier 1.6 Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg du Programme gouvernemental 2012–2016. Le départ de la Responsable développement durable en fin d'année ne remet pas en question l'engagement et les ressources destinées au développement durable du Canton.

##### 1.1.4.1 Stratégie de développement durable

Le développement durable, placé sous la responsabilité de la DAEC, coordonne et soutient la mise en œuvre de la stratégie de Développement durable de l'Etat de Fribourg depuis 2009. En novembre 2015, le Conseil d'Etat a validé quatre nouvelles actions, qui complètent cette stratégie. Ces actions : 1. Développer les plans de mobilité pour l'Etat ; 2. Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture ; 3. Quartier durable de la Poya ; 4. Marchés publics durables – construction ont démarré en 2016 et se poursuivront au-delà. Cette année, l'accent a ainsi été mis sur l'élaboration d'un plan de mobilité au Bourg ou encore sur l'utilisation du béton recyclé.

---

La Commission consultative Développement durable a siégé une fois et le Comité de pilotage Développement durable deux fois en 2016.

Le Conseil d'Etat qui s'était exprimé en faveur de la mise en place de critères écologiques pour l'achat de ses véhicules a validé le 21 juin 2016 une directive en ce sens. Cette directive favorise l'achat de véhicules présentant un profil environnemental favorable et concrétise la volonté d'exemplarité de l'Etat.

#### 1.1.4.2 Portefeuille d'actions durables au service des communes

Un guide pratique en vue de la revitalisation des cours d'eau et des lacs a été mis en décembre 2016 à la disposition des communes. Ce dépliant, facile d'accès, résume les bons gestes pour la revitalisation, l'entretien des berges et la mise en œuvre de l'espace réservé.

#### 1.1.5 Coordination des agglomérations

##### 1.1.5.1 Projets d'agglomération

L'Agglomération de Fribourg et Mobul ont décidé de remettre aux offices fédéraux un projet d'agglomération de troisième génération (PA3) pour fin décembre 2016. Suite aux préavis de synthèse favorables de la Direction, le Conseil d'Etat a approuvé ces deux plans directeurs.

Parallèlement à ces travaux de planification, la mise en œuvre des mesures des projets d'agglomération de première et de deuxième génération s'est poursuivie (Mobul) ou a été amorcée (Agglomération de Fribourg). Sur proposition de la Direction, le Conseil d'Etat a signé une convention de financement relative au paquet de mesures de mobilité douce de Mobul avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

Enfin, depuis le printemps 2016, la Direction représente les cantons romands dans le groupe de travail « Austauschplattform Bund-Kantone Agglomerationsprogramm », chargé de réfléchir, au niveau fédéral, sur l'avenir des projets d'agglomération et leurs modalités de fonctionnement.

##### 1.1.5.2 Soutien financier des investissements aux communautés régionales de transport

Suite au décret d'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales voté le 18 novembre 2015 par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, sur proposition de la Direction, a signé, le 28 novembre 2016, une convention annuelle de financement portant sur des investissements en transport avec chacune des deux communautés régionales de transport que compte le canton (Mobul et Agglomération de Fribourg).

##### 1.1.5.3 Suivi des mesures d'accompagnement du Projet Poya

Les comptages organisés par le canton et la ville de Fribourg au printemps et en automne 2016 montrent que, deux ans après l'ouverture du Pont de la Poya, la circulation a fortement diminué et que la qualité de l'air s'est améliorée dans le quartier du Bourg. Les mesures d'accompagnement (notamment les mesures complémentaires mises en place par la ville en été 2016) ont permis de limiter l'augmentation du trafic sur la plupart des axes plafonnés.

##### 1.1.5.4 Soutien DIAF

La Direction apporte un soutien particulier à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) sur les thématiques en lien avec les agglomérations, qu'il s'agisse des agglomérations au sens cantonal ou des projets d'agglomération au sens fédéral.

#### 1.1.6 Marchés publics

Par son centre de compétence, la DAEC a rendu plusieurs avis de droit pour les services et Directions de l'administration cantonale. Elle a par ailleurs répondu, sur le plan juridique, à de nombreuses questions des communes et des particuliers, notamment des bureaux chargés de l'élaboration de cahiers des charges. La DAEC s'est par ailleurs déterminée auprès du Tribunal cantonal, au nom du Conseil d'Etat, sur les recours interjetés contre les adjudications liées au choix du planificateur général dans les dossiers de l'agrandissement de la Faculté de droit, ainsi que de la BCU. En tant que représentante du canton de Fribourg, la DAEC a débuté les travaux de révision du Guide romand sur les marchés publics avec les cantons membres de la Conférence romande sur les marchés publics (CROMP).

### 1.1.7 Autorisations spéciales

La Direction a traité les autorisations spéciales pour les constructions situées hors de la zone à bâtir (chiffre 2015) :

- > 184 (221) décisions en procédure simplifiée ;
- > 380 (370) décisions en procédure ordinaire ;
- > 31 (41) refus d'autorisations spéciales.

### 1.1.8 Constructions illicites hors de la zone à bâtir

La Direction a rendu au cours de l'année 48 (52) décisions dans le cadre des dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir. 106 (96) dossiers sont pendants auprès de la DAEC.

## 1.2 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes :

### 1.2.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Lors des 2 assemblées générales, la conférence a traité des questions en lien avec la 2<sup>e</sup> étape de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sur le fond pour les routes nationales et le trafic des agglomérations (FORTA).

### 1.2.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La conférence s'est réunie à 2 reprises pour discuter de diverses problématiques liées à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la stratégie énergétique.

### 1.2.3 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

Lors de son assemblée annuelle, la conférence s'est penchée sur le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES 2030) ainsi que sur la stratégie générale en matière de mobilité.

### 1.2.4 Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

Lors de deux réunions, la conférence a évoqué les projets ferroviaires en Suisse occidentale et la collaboration régionale.

### 1.2.5 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

Lors de son assemblée annuelle, tenue à Thoune, la Conférence romande des travaux publics a échangé sur la stratégie en matière d'aménagement du territoire et de densification.

### 1.2.6 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La Conférence s'est réunie à quatre reprises. Les thèmes principaux de ces rencontres ont été la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), en lien avec la révision parallèle de la législation fédérale sur les marchés publics, ainsi que la révision du Guide romand sur les marchés publics.

### 1.2.7 Conférence suisse des marchés publics (CMP)

La Conférence s'est réunie à deux reprises avec comme thème principal l'état des travaux du groupe AURORA, composé de représentants des cantons et de la Confédération, chargés d'harmoniser l'AIMP et la législation fédérale sur les marchés publics, tous deux en cours de révision.

## 1.3 Affaires contentieuses

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2015) :

- > 34 (34) recours ont été déposés contre des décisions communales en matière d'aménagement du territoire. La DAEC a statué sur 83 (64) recours en matière d'aménagement du territoire. Trois recours ont été retirés.
- > 65 (72) recours en matière d'aménagement du territoire sont pendants devant la DAEC.

- 
- > 10 (13) recours contre des décisions de la DAEC en matière d'aménagement du territoire ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.
  - > 13 (21) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement.
  - > La DAEC a statué sur 9 (4) recours en matière de routes communales ou de décisions du Service de l'environnement. Deux recours ont été retirés.
  - > 33 (31) recours en matière de routes communales ou décisions du Service de l'environnement sont pendants devant la DAEC.

La Direction suit le dossier de certains anciens collaborateurs du Service des autoroutes (SAR).

## **1.4 Législation**

### **1.4.1 Lois et décrets**

Décret du 2 février 2016 fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire ;

Loi du 3 février 2016 modifiant la loi sur les marchés publics (certificats d'origine) ;

Décret du 3 février 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrains concernant trois projets dans le secteur de la jonction autoroutière N12 Fribourg-Sud/Centre ;

Loi du 15 mars 2016 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ;

Décret du 17 mars 2016 relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg ;

Décret du 11 mai 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de reconstruction du pont sur la Trême, à Gruyères, et d'aménagement de la route cantonale située de part et d'autre du pont ;

Décret du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain de sept routes de contournement ;

Décret du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Tiguellet permettant la suppression du passage à niveau de Givisiez ;

Décret du 4 octobre 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des TPF ou d'amélioration de leur sécurité ;

Décret du 4 novembre 2016 relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis.

### **1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)**

Ordonnance du 12 septembre 2016 adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la réorganisation de l'administration en matière de gestion des eaux.



---

## 2 Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

---

Cheffe de service : Giancarla Papi

### 2.1 Activités

Le SeCA s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

En ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2016 a été marquée par les travaux d'adaptations du ReLATeC pour notamment introduire un régime de compensation, la poursuite des travaux de révision totale du plan directeur cantonal et les travaux de développement d'une nouvelle application pour le suivi des permis de construire (projet PerCo).

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions ; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

### 2.2 Coordination, gestion et études

#### 2.2.1 Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romand ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

### 2.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

#### 2.3.1 Géo-informatique et informatique

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants :

1. Le SeCA a participé en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAgri) à une estimation des gains potentiels de surfaces d'assolement (SDA) par des nettoyages géométriques. Les diverses analyses ont montré qu'environ 150 ha pourraient être gagnés en ajustant les limites des SDA à la mensuration officielle et aux surfaces agricoles utiles qui ont une meilleure précision. Cependant, le travail encore nécessaire pour modifier la géodonnée SDA est lourd et implique de nombreuses opérations manuelles.

2. Le développement du système InfoMAT, version 2, pour la gestion des exploitations de matériaux. Un outil d'historisation, le dépôt de fichiers liés sur la plateforme web ainsi que la gestion des garanties financières font partie des évolutions de cette nouvelle version. Elle est actuellement en test auprès du SeCA.
3. Le développement des applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi interne de procédures liées aux plans d'aménagement local).
4. Les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le guichet cartographique de l'Etat. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) est réalisé et comprend tous les éléments constitutifs du PAL.
5. Les PAZ sont saisis conformément au modèle minimal de géodonnées établi par ODT. Le SeCA a adapté ses données au nouveau modèle en revoyant la structure de sa donnée tout en gardant les éléments spécifiquement cantonaux.
6. La modification de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), adoptée le 16 mars 2016 par le Grand Conseil, introduit le prélèvement d'une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement. En collaboration avec le SITel, la Commission d'acquisition d'immeubles (CAI), le registre foncier et le Service cantonal des contributions (SCC), le SeCA a mené une étude sur les besoins en système d'information et d'organisation pour la gestion de la taxe sur la plus-value.
7. Le SeCA a participé activement au projet de dématérialisation de la procédure de demande de permis de construire. Parallèlement il a continué à maintenir la solution DATEC et assister les utilisateurs par du support et des formations.
8. En prévision de l'entrée en vigueur de la loi sur l'utilisation du sous-sol (LUSS), le SeCA a entamé des réflexions sur la mise en place d'une base de données géologiques prévue par cette loi. Une enquête sur les pratiques des acteurs publics et privés de Suisse et régions limitrophes a été menée et a permis de mieux délimiter le contenu de cette future base de données.

## 2.4 Aménagement cantonal

### 2.4.1 Planification directrice

Le Service a poursuivi la conduite du projet de révision du plan directeur cantonal. Le programme d'aménagement cantonal, qui a été élaboré en 2015 et qui est constitué d'un décret du Grand Conseil et d'un message, a été adopté par le Grand Conseil en février 2016.

Le mandat pour réaliser l'étude de base majeure de la partie urbanisation du plan directeur cantonal en adéquation avec les exigences fédérales, qui avait été initié en 2015 afin de pouvoir disposer des informations nécessaires à l'établissement du projet de plan directeur, s'est achevé en été 2016 sous la supervision du Service.

Le travail de rédaction des contenus du plan directeur cantonal, initié en 2015, a été effectué sous la conduite du service, en collaboration étroite avec de plus de 80 collaborateurs de l'administration cantonale répartis en 14 comités rédactionnels. Une soixantaine de thèmes et une cinquantaine de fiches de projets ont ainsi été rédigés.

Le Service, en collaboration avec la DAEC, a poursuivi l'encadrement du mandat sur la forme, la structure, le graphisme et la communication du futur plan directeur. La maquette de mise en forme définitive et des choix d'illustration des couvertures du classeur ont été arrêtés. Les prochaines étapes de ce mandat ont été fixées en fin d'année et le mandat se poursuivra en 2017, avec notamment la préparation d'une brochure de vulgarisation, la préparation des pages web consacrées au plan directeur cantonal et la préparation de séances d'informations publiques.

Le développement d'une application informatique de gestion et de visualisation des contenus du plan directeur cantonal sur internet a démarré en 2016 sous la forme d'un mandat externe et en collaboration avec le Centre de compétence SIT. L'objectif est de bénéficier d'outils en ligne fonctionnels pour la consultation publique qui se déroulera en automne 2017.

Le Service a assuré en 2016 la gestion et l'organisation des comités de projets et de pilotage du projet de révision du plan directeur cantonal. Le comité de projets s'est réuni à huit reprises et le comité de pilotage cinq fois.

## 2.5 Aménagement régional

En 2016, le Service a poursuivi son travail d'accompagnement des régions et des agglomérations. Il a procédé à l'examen des modifications du plan directeur régional du Lac demandées par le canton en 2015. L'approbation de ces modifications par le Conseil d'Etat est prévue pour début 2017.

En partenariat avec la DAEC, il a examiné simultanément en 2016 les projets d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération des agglomérations de Bulle et de Fribourg. Les plans directeurs de ces deux agglomérations ont été approuvés par le Conseil d'Etat début décembre.

## 2.6 Exploitations de matériaux et géologie

Le Service a entrepris d'adapter son outil de gestion InfoMAT. Livrée en automne, la version 2 est actuellement en test auprès du SeCA (cf. point 2.3.1).

Le SeCA a rencontré différents acteurs de la Confédération dans le cadre de la mise en place des données de base concernant les gisements naturels de matières premières ainsi que les flux de matières premières en Suisse. L'expérience acquise par le canton de Fribourg dans ce domaine, grâce notamment au développement d'InfoMAT, est à l'origine de ces rencontres initiées par la Confédération.

Le travail d'analyse et de traitement des dossiers liés aux exploitations de matériaux s'est poursuivi (sites d'extraction, décharges, installations) : 8 autorisations d'exploitations selon l'article 155 LATeC ont été délivrées par la DAEC, 14 dossiers de demande de permis liés aux exploitations de matériaux ont été traités, dont 9 ont fait l'objet de modifications de PAL (2 examens préalable et 7 modifications approuvées par la DAEC).

## 2.7 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de :

1. la prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions ;
2. l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels ;
3. l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

## 2.8 Aménagement local

### 2.8.1 Plans d'aménagement local

8 (6) révisions générales ont été approuvées par la DAEC en 2016. Il s'agit des dossiers des communes de Lully, Vernay, Belfaux, secteur Autafond, Düdingen, Granges-Paccot, Arconciel, Sènède et Vallon. Par ailleurs, 36 (22) modifications de PAL et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 26 (26) révisions générales et de 16 (33) modifications de PAL. De plus, 1 (6) préavis sur un programme de révision de PAL a été établi par le Service.

### 2.8.2 Plans d'aménagement de détail

La DAEC a approuvé 17 (14) PAD, dont 11 nouveaux et 6 modifications.

33 (24) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 1 (0) PAD a été abrogé hors révision générale du PAL.

2 (4) règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Il est à relever que l'examen des dossiers soumis à approbation ou pour examen préalable a été complété par une analyse des adaptations nécessaires pour la mise en conformité au nouveau droit (LATeC et AIHC). De nombreuses

---

séances ou échanges ont eu lieu à ce propos. Les dossiers approuvés en 2016 sont donc adaptés aux nouvelles dispositions légales cantonales.

## 2.9 Permis de construire

En 2016, 2937 ( 3031) dossiers de demande de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions ont été enregistrés. 2186 (2379) ont été transmis aux Préfectures, 664 (217) aux communes, 41 (47) à la Confédération et 486 (484) demandes préalables ont été préavisées.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 380 (370) autorisations spéciales ordinaires et 184 (221) autorisations spéciales simplifiées pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir.

31 (41) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

## 2.10 Recours

### 2.10.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2016, 65 (72) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2016, 34 (34) recours ont été déposés contre les décisions communales. Trois recours ont été retirés.

Contre les 83 (64) décisions prises sur recours par la DAEC en 2016, 10 (13) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

### 2.10.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 9 (6) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

### 2.10.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2016, le Tribunal cantonal a statué sur 28 (15) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 9 (2) recours ont été admis et 19 (13) ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

### 2.10.4 Recours de communes et de l'ODT au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

Aucune commune n'a recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

En 2016, l'ODT a interjeté 2 (1) recours auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

### 2.10.5 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2016, 106 (96) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 48 (52) décisions dans le cadre de ces dossiers.

## 2.11 Commissions

### 2.11.1 Commission des dangers naturels

La CDN, par le travail de la Section lacs et cours d'eau, a terminé la communication des cartes des dangers crues pour le Plateau en invitant les communes concernées à des séances de présentation. Les données produites ont été intégrées dans la base de données géographiques du canton. La CDN participe au programme-pilote d'adaptation aux

---

changements climatiques de la Confédération avec un projet explorant les possibilités d'une gouvernance intégrant le risque lié au processus naturels dans l'aménagement du territoire. Les résultats ont été fournis sous la forme de trois rapports. La réflexion sur l'intégration de la notion de risque dans les outils d'aménagement du territoire s'est poursuivie avec la rédaction du thème « Dangers naturels » du plan directeur cantonal. Un projet d'uniformisation et d'actualisation des données de base géoinformatiques a été entamé, mais il reste en suspens jusqu'à ce que de nouvelles ressources SIT puissent être attribuées aux différents services constituant la CDN. Une réflexion sur les rôles, les tâches ainsi que la composition de la CDN et du bureau de la CDN a été initiée.

La CDN s'est réunie 4 fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 249 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées). Au total, 48 dossiers d'aménagement local (programmes de révision, examens préalables et finaux) ont été examinés sous l'angle des dangers naturels.

### 2.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire

En 2016, la Commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 6 (3) séances. Elle a été informée et s'est déterminée sur le projet de modification du ReLATEC en relation avec la modification de la LATEC adoptée par le Grand Conseil le 15 mars 2016, ainsi que sur l'avant-projet modifiant la LATEC (application FRIAC), dans le cadre de la consultation externe liée à ces deux objets. Par ailleurs, elle a été associée aux travaux de révision du plan directeur cantonal, en étant informée sur le déroulement de ces travaux et en se prononçant de manière préalable sur des projets de textes pour le contenu de ce plan.

### 2.11.3 Commission d'accessibilité

La Commission d'accessibilité a tenu 4 séances plénières en 2016 et a examiné 600 (623) dossiers de demande de permis de construire.

### 2.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme

En 2016, la Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 12 (5) séances. Elle s'est réunie notamment pour des prises de position concernant des projets de constructions à Vaulruz, à Pont-la-Ville, à Bas-Intyamont, à Romont et à Siviriez.

## 3 Service de l'environnement (SEn)

---

Chef de service : Marc Chardonnens jusqu'au 8 avril 2016, Christophe Joerin dès le 1<sup>er</sup> mai 2016. Martin Descloux a assuré l'intérim entre ces deux dates.

La section lacs et cours d'eau (SCLE), anciennement rattachée au SPC, a rejoint le SEn le 1<sup>er</sup> mai 2016. Le SEn est désormais organisé en 7 sections : protection des eaux ; lacs et cours d'eau ; laboratoire et substances ; protection de l'air, bruit et rayonnement non ionisant ; étude d'impact sur l'environnement (EIE), sol et sécurité des installations ; déchets et sites pollués ; administration (nouvelle section).

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Relations extérieures

Le SEn participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail cantonaux, intercantonaux et nationaux actifs dans ses domaines de compétence. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :

- > Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) jusqu'en avril 2016

- 
- > Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE)
  - > Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD)
  - > Comité de pilotage cantonal pour l'assainissement du bruit des routes
  - > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol)
  - > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM)
  - > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1.

### 3.1.2 Travaux législatifs

Le SEEn a participé activement à la rédaction du projet de loi modifiant la loi cantonale sur la gestion des déchets afin de permettre de sanctionner l'abandon de déchets en dehors des installations prévues à cet effet. Ce projet fait suite à la motion d'Antoinette Badoud et Didier Castella intitulée « lutte contre les déchets sauvages » (M1023.13) qui a été déposée au Grand Conseil le 14 mai 2013. Un avant-projet de loi ainsi qu'un rapport explicatif ont été mis en consultation le 3 février 2016. Le SEEn a ensuite contribué à la rédaction du rapport de consultation et à l'établissement du projet de loi qui sera soumis en 2017 au Conseil d'Etat avant transmission au Grand Conseil.

Le SEEn a participé aux travaux visant à établir une nouvelle loi sur le domaine public des eaux ou à réviser la loi sur les eaux (LCEaux) et la loi sur le domaine public (LDP).

### 3.1.3 Plan directeur cantonal

Le SEEn a contribué à la rédaction du projet de plan directeur cantonal dans ses domaines de compétence. Il a en outre participé à de nombreux autres groupes rédactionnels.

### 3.1.4 Analyse préventive de dossiers et coordination

Le SEEn a traité :

- > 2923 (2955) permis de construire ordinaires
- > 793 (876) permis communaux, routes et autres
- > 94 (142) PAL et PAD.

Un important travail de coordination interne consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). En 2016, 5550 (5455) préavis sectoriels ont par exemple été rédigés pour les 2923 (2955) demandes de permis de construire ordinaire (6383 préavis avec la section lacs et cours d'eau).

### 3.1.5 Consultations

Le SEEn a élaboré des prises de position sur 18 (23) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 15 (18) d'instances cantonales et 6 (5) d'autres instances.

### 3.1.6 Information

7 (6) demandes d'accès à des documents ont été traitées par le SEEn en 2016.

Le Service a publié la 4<sup>e</sup> édition du rapport sur l'état de l'environnement du canton de Fribourg, un bulletin d'information sur la renaturation des cours d'eau, 7 (2) notices d'information et plusieurs rapports (eaux, sols, air, bruit).

Le SEEn gère 4 sites internet ([www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen), [www.fr.ch/sol](http://www.fr.ch/sol), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau), [www.fr.ch/pila](http://www.fr.ch/pila)). Il participe aux plateformes [www.les3lacs.ch](http://www.les3lacs.ch) et [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch). Depuis fin 2015, la plateforme [www.fribourg-climat.ch](http://www.fribourg-climat.ch) permet à chaque habitant du canton de calculer ses émissions de CO<sub>2</sub> et de découvrir des actions simples pour réduire son impact au quotidien. 593 fribourgeois et fribourgeoises se sont enregistrés sur le site depuis sa mise en ligne. Ce site est la déclinaison fribourgeoise du site internet [www.leclimatentrenosmains.org](http://www.leclimatentrenosmains.org), créé et géré par LaRevueDurable, qui a également été mandatée par l'Etat de Fribourg pour organiser des animations dans les communes (3 animations en 2016).



3 (2) conférences de presse ont été organisées et 5 (4) communiqués ont été diffusés.

41 (39) opérations « Coup de balai » ont été organisées par les communes fribourgeoises pour faire le ménage dans les espaces publics ou sensibiliser aux problèmes de ressources et de déchets.

Un film et des timelaps ont notamment été produits par le Groupe E et le SEn à l'occasion de la crue artificielle sur la Sarine qui a eu lieu les 14 et 15 septembre 2016.

### 3.1.7 Formation

En 2016, le Service a dispensé des formations, cours ou animations aux élus communaux, aux membres de l'Association des agents d'exploitation, aux aspirants gendarmes, aux laborantins en chimie de première année, ainsi qu'aux technologues en industrie laitière. Il est intervenu dans des programmes de formation bachelor et master HES.

### 3.1.8 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 19 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le Service est intervenu pour 54 (48) pollutions en 2016.

## 3.2 Protection des eaux

### 3.2.1 Planification cantonale

En application de la LCEaux, les études de base et plans sectoriels doivent être établis par l'Etat. Ils ont fait l'objet d'une trentaine de mandats et sont en voie d'achèvement (mi-2017). La synthèse et la traduction de ces documents sont prévues d'ici à fin 2017. Afin de soutenir les communes dans leur organisation par bassin versant, la section protection des eaux et la section lacs et cours d'eau ont élaboré en collaboration avec le Service des communes (SCom) une aide à l'exécution afin de présenter les formes d'organisation possibles et les bases nécessaires à prévoir dans les statuts des futures associations. Ce document sera publié et présenté au début de l'année 2017.



Figure 1 – action « Coup de balai » à Chénens

### 3.2.2 Evacuation et épuration des eaux

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, il s'agit notamment d'examiner les périmètres pour lesquels une solution commune d'épuration serait pertinente à moyen terme. Dans ce contexte, les études régionales pour l'épuration des eaux se sont poursuivies ou terminées pour les pôles de Payerne, Lucens et Avenches.

Le SEn a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il collabore à une étude pilote pour le traitement des micropolluants à la STEP de Fribourg débutée en octobre 2016. Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Le Service a analysé 19 (22) demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. A fin 2016, 109 (106) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Ceci représente 72 % (65 %) des communes fribourgeoises.

Durant l'année 2016, 11 (10) dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ont été transmis par les communes ou associations. Sont en cours à fin 2016 : 5 (5) élaborations de PGEE, 10 (10) examens préalables, 131 (142) adaptations et 20 (9) approbations par la DAEC.



### 3.2.3 Epuration des eaux

En 2016, le Service a procédé à 18 (16) visites complètes ou partielles de STEP et participé à 33 (27) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements. Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des STEP et conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Les résultats ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier :

- > centralisation de l'épuration (réalisation du raccordement de la STEP de Corpataux-Magnedens sur la STEP d'Autigny (terminé en avril 2016) ; réalisation du raccordement de la STEP de Lentigny sur la STEP de Pensier (en cours) ; projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de traiter les eaux des associations de Kerzers et de Morat ; projet de raccordement de l'association de Kerzers sur la STEP de Morat) ;
- > agrandissements et adaptations (réalisation de l'agrandissement et de l'adaptation de la STEP de Vuippens dont les travaux sur le traitement des eaux ont commencé en 2013 (fin programmée au printemps 2017) ; projets d'agrandissement et d'adaptation des STEP d'Ecublens, de Broc et de Romont).

### 3.2.4 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 9 (8) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Une procédure d'assainissement a été engagée pour 17 (21) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 25 (36) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 25 (36) visions locales.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 178 (267) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqué 44 (63) communes, 8 (9) associations intercommunales pour l'épuration des eaux et 2 détenteurs de STEP communale. Les cadastres de plusieurs associations d'épuration ont été mis à jour (AESC, AIGN, AIS, AIMPGPS, AICG, AELA, Sense-Oberland, Région Morat). Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes.

Par ailleurs, 8 (21) installations de traitement de déchets ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux dans le cadre du renouvellement des autorisations d'exploiter.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes ont été évalués pour 14 (42) entreprises ayant un impact sur les STEP. En vertu de l'article 9 du règlement sur les eaux (RCEaux), le Service a délivré 6 autorisations de déversement d'eaux industrielles aux détenteurs d'installations. 2 (4) nouvelles conventions pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) ont par ailleurs été soumises au SEn.

Le Service a obtenu l'attestation d'examen pour 14 (3) nouvelles citernes chimiques.

3 (12) chantiers d'envergure, pouvant affecter sensiblement l'environnement, ont nécessité 8 visions locales à des fins de surveillance. 5 autorisations de déversement d'eaux polluées ont été délivrées à ce titre par le Service. 5 (3) chantiers problématiques (manquements graves en matière de protection des eaux) ont en outre nécessité 6 inspections des installations.

### 3.2.5 Agriculture

La DIAF et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir

---

les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2015/2016, l'IAG a publié 8 news accompagnées des graphiques météo établis par le SEn.

En 2016, le Service a établi un bilan intermédiaire des mesures prévues par le rapport agriculture et environnement 1996–2006, en collaboration avec le SAgri et l'IAG.

### 3.2.6 Substances polluantes

Au 31 décembre 2016, le registre comptait 46 521 (46 249) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 495 000 000 (504 654 970) litres. Le SEn a procédé au suivi nécessaire pour assurer l'application des exigences légales (contrôles des installations, mises en conformité, assainissements, mises hors service, expertises, informations aux communes).

464 (302) citernes enterrées simple paroi ont été assainies (mise hors service ou transformation en citernes double paroi). Il reste 51 (213) citernes à simple paroi non conformes par rapport au droit fédéral. Les décisions administratives requises ont été envoyées aux détenteurs de ces installations. La préparation des dossiers et les assainissements effectués ont nécessité 175 (135) visions locales. De plus, une requête a été envoyée aux gérances pour 74 (70) installations.

### 3.2.7 Eaux souterraines

La carte de protection des eaux a été mise à jour en tenant compte des dernières données à disposition.

La situation dans le domaine des zones de protection des eaux souterraines (zones S) se présente de la manière suivante :

- > Pour 374 (359) captages, les zones S ont été approuvées, dont 15 (10) en 2016 ;
- > Pour 214 (229) captages, les zones S sont encore à approuver ;
- > Pour 216 captages de moindre importance, la nécessité de délimitation des zones S doit encore être évaluée (intérêt public ou non).

5 périmètres ont été délimités depuis 2014 dans le canton sur la base d'études hydrogéologiques détaillées, dont 2 en 2016. Ces périmètres doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'Etat dès 2017.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation de captage s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

La carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales (SGV) a été publiée en octobre 2015. Au printemps 2016, un mandat parlementaire a été déposé (MA 2016-GC-78), demandant de revoir la pratique du SEn en matière d'autorisation de SGV et de réévaluer la carte d'admissibilité.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 15 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Service et financés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2016. La valorisation des résultats d'analyse du concept d'observation mentionné ci-dessus s'est poursuivie. Toutes les communes et distributeurs concernés ont été informés de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire, de même que le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) pour les résultats concernant des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Une démarche a été lancée en 2016 afin de demander aux utilisateurs d'eaux publiques destinées à l'alimentation en eau potable de se mettre en conformité avec la législation sur le domaine public (concession, paiement d'une taxe

---

annuelle d'utilisation). Depuis 1972, 32 concessions (2 en 2016) ont été délivrées. A terme, une cinquantaine de concessions supplémentaires devrait pouvoir être octroyée générant un revenu annuel de quelque 220 000 francs.

### 3.2.8 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Biemme. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 (4) prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le Service poursuit son nouveau concept d'observation des cours d'eau permettant une approche multidisciplinaire et ciblée sur les problématiques de chaque bassin versant, avec, notamment, le suivi des pesticides qui permet d'identifier leur présence et de suivre leur évolution. En 2016, la Singine et le Gottéron ont été étudiés sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant 2017.

Une étude a été réalisée en 2015 pour identifier et caractériser des pollutions récurrentes de la Glâne. Sur la base de cette étude, la moitié des sources de pollutions a été assainie. L'autre moitié nécessite encore des analyses et devrait également être résolue prochainement.

Afin de se conformer aux modifications de l'OEaux entrée en vigueur au début 2016, le SEN a initié dès 2014 un concept d'observation des micropolluants au niveau des rejets des STEP et des cours d'eau récepteurs. 4 (4) campagnes d'analyses (février-mai-août-octobre) sont effectuées dans 9 (10) STEP du canton et dans le milieu récepteur. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2017.

Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud et les services de l'agriculture des deux cantons, à la mise en œuvre d'actions pour diminuer les apports en phosphore dans le lac.

## 3.3 Lacs et cours d'eau

### 3.3.1 Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies. Le réseau d'observation actuel est composé de 9 stations de mesures. Elles se situent sur la Petite Glâne, la Glâne, la Trême, la Veveysse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), à la sortie du Lac-Noir sur la Singine chaude et sur la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel. Une plateforme web est en cours de développement. Elle permettra au public d'obtenir les valeurs des débits et des hauteurs d'eau en temps réel et les prévisions pour les prochaines heures (ou jours).

### 3.3.2 Évaluation des dangers – cartographie

Les cartes de dangers liés à l'eau sont établies pour l'ensemble du canton. En 2016, les travaux se sont concentrés sur la mise à disposition des données sur le portail cartographique du canton, sur la réalisation de la carte de dangers du Grosses Moos et sur la mise à jour ciblée de cartes, par exemple après la réalisation constructive de mesures de protection contre les crues.

### 3.3.3 Espace réservé aux eaux (ERE)

A la suite de modifications de la LEaux et de l'OEaux, les cantons sont tenus de délimiter l'ERE pour tous les cours d'eau d'ici fin 2018. La délimitation dans le canton a été initiée dans les années 2000 dans 73 communes mais elle a été suspendue à cause d'incertitudes induites par plusieurs interventions parlementaires au niveau fédéral. En 2016, le SEN a développé une directive pour la délimitation de l'espace réservé qui tient compte des nouvelles dispositions légales et des contraintes d'exploitation pour l'agriculture. Cette directive a fait l'objet d'une consultation interne dans les services concernés. Un projet pilote a démarré à la fin 2016 sur quelques communes. La délimitation de

---

l'ERE va se poursuivre sur l'ensemble du territoire cantonal en se basant sur cette nouvelle directive. En parallèle, la réalisation d'un modèle altimétrique de précision a été initiée en 2016 et se terminera en 2017. Il servira notamment à compléter et à affiner le réseau hydrographique de base, donnée de base essentielle pour la délimitation de l'ERE.

### 3.3.4 Revitalisation des cours d'eau

Fin 2014, l'Etat a transmis à l'OFEV sa planification stratégique des revitalisations. La planification stratégique a été validée par l'OFEV fin 2015. Celle-ci indique 200 km de cours d'eau à revitaliser en priorité ces 80 prochaines années, dont 56 km dans un horizon temporel de 20 ans. Les résultats de cette planification sont repris dans le plan sectoriel « aménagement et entretien des cours d'eau » qui est en cours de finalisation et seront reportés au plan directeur cantonal qui fait actuellement l'objet d'une révision générale.

En 2016, le Service a encouragé et soutenu des projets pilotes de revitalisation, notamment celui de la Sarine en ville de Fribourg ou celui de la Broye à Villeneuve.

### 3.3.5 Aménagement et entretien des cours d'eau

Le SEN a établi les projets généraux et a assumé la surveillance des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Elle a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrage et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

En 2016, les nouvelles conventions-programmes ont été signées pour la période 2016–2019. La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 250 000 francs comprenant également une part pour les données de base sur les dangers. En 2016, le coût des travaux de protection contre les crues s'élève à 1 867 590 (1 767 676) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été de 649 781 (783 015) francs, respectivement 599 330 (546 798) francs.

Les projets importants de protection contre les crues ne font pas partie de cette convention et sont traités individuellement avec la Confédération. Le coût des travaux (projets individuels) s'élève à 253 994 francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 21 267 francs et de 116 103 francs.

Dans la convention-programme 2016–2019 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 431 250 francs pour les travaux de revitalisation. En 2016, le coût des travaux de revitalisation a été de 9882 (312 501) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation s'élèvent respectivement à 60 579 (192 754) francs et à 4150 (97 583) francs. Cette différence entre le coût des travaux et les subventions s'explique par le fait que certains projets de protection contre les crues ont profité de soutien à titre de revitalisation (projets combinés revitalisation + protection contre les crues).

Comme pour la convention-programme « ouvrages de protection-eaux », les projets importants de revitalisation des eaux ne font pas partie de cette convention et sont traités individuellement avec la Confédération. En 2016, aucune subvention fédérale et cantonale n'a été versée.

En 2016, 228 362 (141 201) francs ont été versés à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

### 3.3.6 Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2016, un inventaire des installations et des amarrages illégaux le long des rives des lacs a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère et de Morat. Chaque fois que le propriétaire d'un ouvrage ou d'un équipement nautique illégal a été identifié, un courrier lui a été adressé afin qu'il légalise sa situation. Un inventaire de la signalisation sur les lacs a été amorcé en 2016 et sera poursuivi en 2017. 43 (29) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 19 (23) autorisations ont été transférées directement entre usagers. Au total, les taxes d'amarrage perçues par le Service se sont élevées à 803 237 (825 810) francs.

### 3.3.7 Autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public

Le SEN a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 48 (75) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par le Service pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 490 153 (349 039) francs.

### 3.3.8 Gestion de la sécheresse

La directive de la DAEC concernant la gestion des prélèvements d'eau en cas de sécheresse date de 2006. Elle est en cours de mise à jour afin de mieux correspondre à la pratique actuelle. Son champ d'application sera étendu à tous les prélèvements gérés par des autorisations, indépendamment de l'utilisation qui est faite de l'eau. Le projet de directive est actuellement en consultation auprès des services concernés.

### 3.3.9 Concessions pour la force hydraulique

En 2016, 4 demandes de nouvelles concessions ont été soumises à la DAEC. L'une d'entre elle concerne également le canton de Vaud. Ces demandes sont en cours de traitement. Les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées à 1 239 373 (1 243 936) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui s'est élevée à 7 707 838 (7 793 533) francs directement versée à l'Administration des finances.

### 3.3.10 Assainissement des prélèvements d'eau

En juillet 2016, la DAEC et la DIAF ont notifié au Groupe E la décision d'assainissement des éclusées, du régime de charriage et de la libre migration piscicole pour l'aménagement hydroélectrique de Schiffenen. En septembre 2016, l'Etat a piloté en collaboration avec le Groupe E une crue artificielle sur la Sarine en aval du barrage de Rossens. Cette opération a permis de nettoyer et redynamiser le lit de la Sarine. L'évènement a été suivi de manière scientifique, dans le but d'optimiser les futures crues artificielles, notamment en lien avec l'assainissement du régime de charriage.



Figure 2 – Crue sur la Sarine, 14 septembre 2016

Le canton de Fribourg a participé à la finalisation de l'étude d'assainissement du débit résiduel au barrage de l'Hongrin, piloté par le canton de Vaud. En parallèle, il a conduit l'étude d'assainissement du débit résiduel au barrage de Rossinière, en collaboration avec le canton de Vaud.

Le SEN a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jogne en aval du barrage de Montsalvens et a assisté l'exploitant au sujet des demandes de remboursement.

### 3.3.11 Sécurité des ouvrages d'accumulation

Le dépotoir à laves torrentielles aménagé en 2013 sur la Mortivue à Semsales est le seul ouvrage d'accumulation soumis à la surveillance du canton, selon la loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA). Les modalités concrètes de la surveillance de l'ouvrage sont en cours d'élaboration.

## 3.4 Laboratoire

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 168 (294)



---

échantillons et transmis 59 (176) échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

Le SEn a procédé à 30 891 (29 795) analyses sur 2229 (2277) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.).

### 3.5 Substances

Le canton ne dispose pas à ce jour de dispositions légales pour l'application du droit fédéral sur les produits chimiques (LChim). En l'absence d'ordonnance définissant la répartition des tâches découlant de la LChim, le Service participe dans ses domaines de compétence aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique). Il s'agit des fluides réfrigérants et de l'utilisation des traverses de chemin de fer, ainsi que des restrictions d'utilisation de produits phytosanitaires. Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a préavisé 46 (43) dossiers de demande pour de nouvelles installations.

### 3.6 Protection de l'air

#### 3.6.1 Contrôle des émissions

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 47 (31) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 21 (15) mesures étaient conformes, 26 (16) non conformes.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 17 100 (15 800) chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz. Durant l'année 2016, un délai d'assainissement a été fixé pour 52 (63) cas, ce qui porte à 2034 (3014) le nombre total d'installations sujettes à assainissement. 1032 (1305) installations de combustion ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Le Service a enregistré 18 (10) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 15 (16) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

#### 3.6.2 Surveillance des immissions

Une station permanente de mesure est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. En 2016, une des stations mobiles a été installée au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle. L'autre station a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote comprend 27 (27) emplacements de mesure répartis sur tout le canton : 6 (7) à Bulle, 1 (1) à Châtel-Saint-Denis, 1 (1) à Misery-Courtion, 1 (1) à Düdingen, 1 (1) à Estavayer-le-Lac, 8 (7) à Fribourg, 2 (2) à Givisiez, 1 (1) à Granges-Paccot, 1 (1) à Kerzers, 1 (1) à Morat, 1 (1) à Romont, 2 (2) à Villars-sur-Glâne et 1 (1) à Vuisternens-en-Ogoz. Des mesures de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) ont été effectuées sur 2 (2) des sites précités, ainsi que sur une surface d'observation de la forêt suisse.

Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site internet du SEn.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour le dioxyde d'azote et l'ozone, les valeurs limites d'immission fixées par l'OPair ont été dépassées en 2016. Elles ont été respectées pour les poussières fines. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

### 3.7 Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes est fixé au 31 mars 2018. Le travail, qui a pris son essor en 2008, va s'intensifier durant les dernières années au cours desquelles des subventions fédérales seront encore octroyées. Dans le contexte de la RPT, la seconde convention-programme (2012–2015) s'est achevée et a impliqué des subventions fédérales d'un montant total de 6 millions de francs. La dernière convention (2016–2018) portera sur 32 millions de francs avec des subventions fédérales de 8 millions de francs.

A fin 2016, parmi les 24 (25) communes concernées par l'assainissement des routes communales, 7 (4) se trouvent en phase d'exécution de l'assainissement, 4 (5) élaborent le plan d'assainissement et 3 (6) sont en train d'établir le cadastre de bruit. 10 communes suivent l'évolution du trafic à l'aide de comptages afin de s'assurer qu'il n'y a pas dépassement des valeurs légales.

Le Service a traité 30 (34) plaintes liées aux nuisances sonores.

### 3.8 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. Les projets pour des nouvelles antennes ou l'adaptation d'installations existantes suscitent parfois des oppositions ou des recours nécessitant des prises de position circonstanciées du Service.

Au cours de l'année 2016, 2 (1) demandes de mesures de contrôle ont été traitées. Il a été constaté que les niveaux mesurés étaient nettement inférieurs aux valeurs limites en vigueur.

### 3.9 Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du Service en matière d'études d'impact sur l'environnement (EIE) et de coordination se sont articulés autour des domaines suivants :

- > suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.) ;
- > évaluations et prises de position sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales : 14 (7) rapports d'impact, 7 (4) rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale ou rapport d'impact préalable ;
- > coordination des suivis de chantier et réception écologique des mesures environnementales du pont de la Poya, de la glaisière de Wallenried et de la gare routière des TPF à Givisez ;
- > gestion des mesures de compensation de la route nationale A1 ;
- > validation des données transmises par les 7 entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP) ;
- > participation au groupe de maintenance de la solution DATEC et au comité de projet pour la future solution PerCo (suivi du traitement des dossiers de permis de construire).

### 3.10 Protection du sol

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants :

- > gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton : organisation de 4 séances du GCSol ; participation à divers échanges intercantonaux et avec l'OFEV ;
- > suivi des analyses des sols urbains : suite du 3<sup>e</sup> cycle de prélèvements et analyses de sols sur les sites du réseau FRIBO urbain ;
- > suite de la campagne d'analyses des sols en ville de Fribourg : publication des résultats d'analyses 2011 à 2015 et des résultats de l'étude sur les sources possibles de la pollution des sols en ville de Fribourg, prélèvements de sols sur 17 nouveaux sites (demandes de particuliers et analyses à proximité d'une parcelle particulièrement polluée) ;



- > mise en place d'une station de mesure de l'humidité du sol à Grangeneuve et publication des valeurs sur le site internet [www.humidite-des-sols.ch](http://www.humidite-des-sols.ch) ;
- > élaboration de la fiche « sol » du plan directeur cantonal en collaboration avec le GCSol ;
- > accompagnement des suivis pédologiques des grands chantiers ;
- > migration des données pédologiques du canton sur la base de données nationale NABODAT ;
- > participation au groupe de travail de l'OFEV « OSites-OSol ».

### 3.11 Sécurité biologique

Le SEn a traité les demandes de notification ou d'autorisation dans le domaine de la sécurité biologique. Il s'est particulièrement consacré au suivi de 2 installations présentant des organismes de classe 3 (sur une échelle allant jusqu'à 4). Il a procédé à 2 inspections.

### 3.12 Protection contre les accidents majeurs

En application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 6 (4) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct. Il a procédé à l'inspection de 2 (6) installations stationnaires.

Le groupe cantonal de coordination pour la prévention des accidents majeurs (GROPAM) s'est réuni 4 fois en 2016.

### 3.13 Déchets

#### 3.13.1 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2016, les communes du canton de Fribourg ont collecté 116 525 tonnes de déchets urbains en 2015 (122 416 tonnes en 2014).

Les 10 (10) centres de collecte de toxiques ménagers du canton ont collecté en 2016 un total de 53 630 (50 794) kg de déchets. Les centres de collecte ne couvrent pas l'ensemble du territoire cantonal. Le concept cantonal de gestion des toxiques ménagers sera revu d'ici 2018.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Il en va de même pour la statistique annuelle des déchets soumis à contrôle.

La DAEC a passé une convention avec la Conférence cantonale de la construction (CCC) en 1995 pour le contrôle de la gestion des déchets sur les chantiers. Dès 2014, ces contrôles ont été étendus à l'évacuation des eaux, ainsi qu'aux émissions atmosphériques (filtres à particules et contrôles anti-pollution des machines de chantier). Ils sont effectués par les inspecteurs de l'Association fribourgeoise de contrôle (AFCo), à qui la CCC a sous-délégué cette tâche. Au total, 1018 (892) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année 2016, à savoir 641 (556) contrôles « déchets », 151 (117) contrôles « eau » et 226 (219) contrôles « air ».

#### 3.13.2 Installations de traitement des déchets

- > Les installations de la SAIDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs contrôles et séances spécifiques concernant notamment la phase de construction et de mise en route de la nouvelle installation de traitement des mâchefers Selfrag.
- > La décharge de type D et E de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet de 2 (2) contrôles d'exploitation et de plusieurs visites locales pour l'évaluation de problèmes spécifiques, notamment le suivi de la phase de construction d'un nouveau casier de type D.
- > 8 (8) décharges de type B – anciennement DCMI – sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet (Glâne), Wallenried et Le Glèbe) et ont fait l'objet de contrôles. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux des décharges ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.
- > Un projet de modification du chapitre « décharges de type B » du plan cantonal de gestion des déchets (PGD) a été mis en consultation restreinte le 29 juin 2016.

- > L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a fait l'objet d'une visite de contrôle.
- > Toutes les installations de compostage ont été contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg. Plusieurs installations de méthanisation ont fait l'objet de visites spécifiques en vue de l'établissement de leur autorisation d'exploiter.

40 entreprises de traitement de matériaux inertes présentes sur le territoire cantonal ont été informées qu'elles devront mettre leurs installations en conformité en 2017.

Les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation en application principalement de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD), l'ordonnance fédérale sur les déchets (OLED) et l'OMoD. Le SEN se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. 10 (21) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2016. Au total, plus de 200 visions locales ont été effectuées en particulier auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances.

### 3.13.3 Diagnostics avant travaux

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les bonnes filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. En 2016, 648 (579) diagnostics « avant travaux » ont été réceptionnés par le Service dans le cadre de demandes de permis de construire.

### 3.13.4 Règlements communaux de gestion des déchets

5 (9) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

## 3.14 Sites pollués

### 3.14.1 Gestion du cadastre

A fin 2016, 1131 (1128) sites pollués sont inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg : 473 (472) décharges, 527 (526) aires d'exploitation, 124 (129) stands de tir, 2 (1) lieux d'accident.

5 sites pollués aux abords de stands de tir et 2 anciennes décharges ont été assainis en 2016. 96 sites sont en cours d'investigation (69 décharges, 26 aires d'exploitation, 1 lieu d'accident).

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, plus de 350 (300) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées.

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 32d<sup>bis</sup> de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1<sup>er</sup> juillet 2014, 180 (95) autorisations de cession ou partage ont été délivrées dans les cas de parcelles concernées par un site pollué. En 2016, le Service a préparé à l'intention de la DAEC 1 (3) nouvelle décision sur la répartition des coûts et 9 (5) décisions d'assainissement pour 7 (3) stands de tir et 2 (2) décharges.

### 3.14.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2016, 14 (23) demandes ont été déposées par des communes pour des sites de stockage. Il s'agit de projets d'investigation, de surveillance ou d'assainissement. Pour 1 (1) site pollué, le canton a continué de prendre en charge des coûts de



Figure 3 – Dernière phase des travaux d'assainissement de la décharge du Bois de la Cigogne à Torny

---

défaillance suite à l'insolvabilité du perturbateur. Des avances de frais pour réaliser l'investigation préalable ont été faites pour 4 (1) sites pollués.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 10 (6) demandes ont été déposées à l'OFEV dont 9 (5) pour d'anciennes décharges et 1 (1) pour un stand de tir.

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté d'environ 1,4 million de francs via les taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance sont quant à elles de l'ordre de 500 000 francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2016 s'élèvent à quelque 5 millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

### 3.14.3 Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Concernant l'assainissement général du site, d'importantes investigations complémentaires ont été lancées en 2016 afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement envisageables et leurs effets sur le cours d'eau. Dans ce cadre, des prélèvements et analyses d'eau, de sédiments et de poissons ont eu lieu et de nombreuses mesures ont été réalisées sur l'ancienne décharge et dans la Sarine. Le terme de ces investigations complémentaire est prévu en 2017. Elles permettront de répondre au mandat Geinoz ainsi qu'aux demandes de la Confédération qui visent à mettre en œuvre la mesure optimale en termes d'effets sur l'environnement et de coûts.

Concernant le mandat Geinoz, le Conseil d'Etat devrait transmettre au Grand Conseil, d'ici la fin de l'année 2017, la présentation des 3 variantes d'assainissement demandées. Au vu des démarches encore nécessaires que ce soit au niveau du Grand Conseil, de la DAEC, de l'OFEV ou du Consortium pour arrêter et développer la variante finale d'assainissement, les travaux sur l'ancienne décharge ne devraient pas débuter avant 2020.

L'instruction du dossier sous l'angle juridique se poursuit.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse [www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen).

## 4 Service de la mobilité (SMo)

---

Chef de Service : Grégoire Cantin

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Activités courantes

Le Service est en charge des tâches suivantes :

- > concevoir la stratégie cantonale de la mobilité
- > préparer et conduire les évolutions législatives en matière de transport
- > planifier les réseaux de transport et leurs infrastructures et assurer leur renouvellement
- > planifier l'offre en transports publics et fixer les mandats de prestations
- > promouvoir la mobilité douce et durable
- > collecter et analyser des données statistiques relatives à la mobilité
- > contrôler la conformité des plans directeurs régionaux (PDR), des PAL, des PAD, des plans d'équipement de détail (PED) et des permis de construire.

#### 4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine de compétence.

### 4.2 Statistiques et prévision

#### 4.2.1 Comptages de trafic

En 2016, le Service a clôturé sa campagne quinquennale 2015 de comptage valable 5 ans. Les données récoltées ont permis d'établir le plan de charges quinquennal 2015 qui présente l'écoulement du trafic sur le réseau routier cantonal et national. Une carte de charge des poids lourds a été établie pour la première fois. La carte de l'évolution du trafic estimée à 5 ans a en outre été renouvelée. Ces différentes données constituent des outils de planifications routières importants.

Afin d'affiner les données de trafic, particulièrement sur les axes à forte densité, le Service équipe de plus en plus de compteurs avec des boucles inductives et intégrés de façon permanente dans la route. Ces compteurs permettent de compter toute l'année et d'établir des courbes de référence cantonales montrant l'évolution sur le réseau routier.

#### 4.2.2 Statistiques des accidents

Une dizaine de statistiques d'accidents a été établie en 2016. Ces statistiques permettent de prendre des décisions relatives à la planification et à la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation. Une analyse des accidents a été effectuée pour étudier le point noir situé sur la commune du Gibloux.

#### 4.2.3 Modèle de trafic

Le modèle de trafic permet notamment d'évaluer l'effet des projets d'infrastructure (nouvelles routes, routes de contournement, nouveaux arrêts de transports publics, etc.) ou de développements (nouveaux générateurs de trafic, etc.) sur les charges de trafic. Dans le cadre de l'évaluation des projets de routes de contournement, un mandat pour l'actualisation des données de base a été donné.

### 4.3 Transports publics et marchandises

#### 4.3.1 Infrastructures ferroviaires

Le Service dirige la planification stratégique ferroviaire en collaboration avec les entreprises de transports publics actives sur le territoire fribourgeois (CFF, TPF, BLS), l'Office fédéral des transports (OFT) et en coordination avec les cantons voisins.

Les besoins en infrastructures ont été identifiés pour la poursuite de la mise en place du RER Fribourg|Freiburg, notamment du RER Sud, de la cadence à 30 minutes Fribourg/Freiburg–Murten/Morat et d'un renforcement de la desserte à Givisiez. Le Service a collaboré au projet de déplacement de la gare de Givisiez, en main des CFF, et a participé à la task force supervisant les projets de modernisation et de mise aux normes des gares de Lucens et d'Ecublens-Rue.

Les projets d'offres que le canton a transmis en novembre 2014 à l'OFT, dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030 du programme de développement stratégique ferroviaire (PRODES EA 2030), ont été analysés par les gestionnaires d'infrastructure (CFF infra, TPF infra, BLS). Ils ont effectué les études d'horaire nécessaires à leur mise en œuvre, identifié et estimé les infrastructures nécessaires à leur réalisation. L'évaluation des modules par l'OFT est en cours.

#### 4.3.2 Infrastructures bus

La loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Au vu du grand nombre d'arrêts de bus présents dans le canton, il n'est pas envisageable de tous les adapter pour les rendre conformes à la loi. Le Service a donc décidé de se doter de critères permettant d'évaluer la proportionnalité de leur



Figure 4 – Bus en gare de Fribourg

mise en conformité. Une étude applicable à l'ensemble des arrêts de bus présents sur le territoire cantonal a été lancée en 2016 et se terminera en 2017. La question de la mise en conformité LHand est également l'occasion d'examiner dans quelle mesure la sécurité des arrêts est suffisante.

#### 4.3.3 Concepts et horaires

Le Service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics. Il a finalisé la refonte de l'offre des bus dans le district de la Singine et la région de la Haute Sarine entrée en vigueur le 11 décembre 2016. Dans le cadre de la procédure de consultation publique du projet d'horaire, qui eu lieu entre le 30 mai et le 19 juin 2016, 263 requêtes ont été analysées.

En collaboration avec les communes et les entreprises de transports publics concernées, et dans le cadre de groupes de travail, le Service a continué de mener les études sur le périmètre des trois districts du sud du canton en vue de l'élaboration de l'horaire 2018.

Côté ferroviaire, le Service a participé activement aux discussions liées à l'établissement de l'horaire 2018 Grandes Lignes Lausanne–Berne.

#### 4.3.4 Subventions et controlling

10 (10) conventions ont été conclues et un montant de 38 185 757 (42 624 608) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional voyageurs (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, LNM).

Un montant de 13 281 320 (13 947 752) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales (Agglomération de Fribourg et Mobul).

Depuis l'entrée en vigueur du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure (FAIF), le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le canton verse une contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). Elle s'est élevée à 14 125 000 francs en 2016.

Le Service a également versé en 2016 un montant de 468 000 (1 170 000) francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

#### 4.3.5 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'OFT a demandé au Service de se prononcer sur 8 (7) objets des CFF, 5 (4) des TPF, 1 (0) du BLS et 1 (1) du MOB.

#### 4.3.6 Marchandises

La création d'un centre logistique à La Guérite est en cours d'analyse dans le cadre de la planification de PRODES 2030.

La concentration des activités fret à l'extérieur des centres urbains est un objectif qui fait l'objet de discussions entre les opérateurs fret, les gestionnaires d'infrastructure, l'OFT et le canton.

#### 4.3.7 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2016, 1 (0) demande d'octroi, 1 (0) demande de transfert, 1 (0) demande de renouvellement de concession et 10 (5) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées par le Service. 24 (13) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs.



Figure 5 – Fribourg/Freiburg Poya



#### 4.3.8 Installations de remontées mécaniques

En 2016, 1 (5) autorisation d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale a été délivrée.

#### 4.3.9 Navigation aérienne

En 2016, 26 (24) annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne ont été préavisées.

### 4.4 Mobilité et territoire

#### 4.4.1 Planification cantonale, régionale et communale

Dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal, le Service a participé à la rédaction de plusieurs thèmes en lien avec la mobilité : transports individuels motorisés, transports publics, cheminements piétons, réseau cyclable, mobilité combinée, transports de marchandises, grands générateurs de trafic, centres commerciaux, aviation civile. Il a également participé à l'élaboration du rapport stratégique, sous l'angle de la coordination urbanisation et transports. Le Service a finalisé le traitement de la consultation du plan sectoriel vélo et intégré les modifications dans la révision du plan directeur cantonal.

Il a également mené une étude de planification des parcs-relais aux gares ferroviaires à l'échelle du canton, en collaboration avec les entreprises des transports publics concernées, telle que prévue par la décision D 2.10.1 du Plan cantonal des transports (PCTr).

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le Service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants :

- > 2 (2) plans directeurs régionaux
- > 67 (99) PAL
- > 53 (58) PAD
- > 13 (2) concepts de stationnement
- > 19 (28) recours et droits d'être entendu (DDE)

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg et par l'Association de communes Mobul (agglomération bulloise), notamment au niveau de l'évolution du réseau urbain des transports publics, des projets d'agglomération et des réaménagements prévus.



Figure 6 – P+Rail gare de Belfaux CFF

#### 4.4.2 Plans de mobilité

Le Service a participé au groupe de travail « Plans de mobilité » qui a été mis sur pied en juin 2015 par le Conseil d'Etat. Les missions de ce groupe de travail sont de soutenir et conseiller les directions ou services dans l'élaboration de leur plan de mobilité, préavisier les plans de mobilité pour validation par le Conseil d'Etat et de coordonner les différents plans de mobilité au sein de l'Administration cantonale.

Ce groupe de travail a élaboré une directive relative à l'élaboration et au développement de plans de mobilité pour l'Etat, indiquant le cadre légal et stratégique, et comprenant un catalogue de 16 mesures pouvant être utilisées pour les futurs plans de mobilité. Elle a été approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2016 et sert désormais de cadre aux réflexions des services et à l'élaboration des plans de mobilité de l'Etat. Le Service participe également au groupe de suivi du projet-pilote qui a été lancé en 2016 pour le quartier du Bourg et qui fait suite à un mandat déposé en décembre 2013 par plusieurs députés.

#### 4.4.3 Infrastructures routières

Sur la base de l'analyse des études de planification des projets de route de contournement les mieux classés dans l'évaluation et la priorisation des routes de contournement de 2013, le Service a participé à la rédaction du message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain de routes de contournement accepté par le Grand Conseil en septembre 2016. Il a également débuté la réactualisation de l'évaluation de 2013 qui sera terminée en 2017.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Service a mené et poursuivi 5 (5) études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales). Il a également préavisé 54 (79) projets routiers édilitaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 4 (8) projets routiers cantonaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales, le Service a examiné 12 (11) projets routiers.

#### 4.4.4 Mobilité douce

Cent kilomètres d'itinéraires balisés ont été contrôlés par le Service. De plus, au niveau de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables, plus de 40 rapports ont été transmis par SuisseMobile et 35 ont été élaborés en interne pour entretien, remplacement ou déplacement de panneaux.

#### 4.4.5 Permis de construire

En 2016, 2570 (2488) demandes de permis de construire et de PED ont été examinées. 409 (366) étaient au stade d'examen préalable. 1082 (1115) ont fait l'objet d'un préavis favorable, 919 (827) d'un préavis favorable avec condition, 547 (520) d'un préavis défavorable et 22 (26) n'ont donné lieu à aucun préavis.



Figure 7 – Vélos en gare de Fribourg

## 5 Service des ponts et chaussées (SPC)

Chef de service : André Magnin, Ingénieur cantonal

Le 1<sup>er</sup> mai 2016, la section lacs et cours d'eau (SLCE) a quitté le SPC pour le SEN.

### 5.1 Activités

À côté des activités courantes liées aux missions de base du SPC, quelques projets particuliers ont été traités par le Service.

#### 5.1.1 Le projet Poya

Après l'ouverture au trafic le 12 octobre 2014, les travaux de finition et le décompte des différents lots des travaux ont été réalisés. Le décompte final a fait l'objet d'un rapport (2016-DAEC-56) présenté au Grand Conseil lors de sa session de mai 2016.

#### 5.1.2 Liaison routière Marly–Matran

Le 6 juin 2016 (voir message 2016-DAEC-109 chapitre 2.3), le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre le projet de liaison routière Marly–Matran et de nommer un COPIL dont la première séance s'est tenue le 23 novembre 2016. La prochaine étape déterminante du projet est le choix du tracé routier.

#### 5.1.3 7 routes de contournements

Le Conseil d'Etat (voir message 2016-DAEC-109) a proposé au Grand Conseil un crédit pour les études et les acquisitions de terrain pour 5 projets de routes de contournement : Belfaux, Courtepin, Neyruz, Prez-vers-Noréaz, et Romont. Dans sa session de septembre 2016, le Grand Conseil a ajouté deux projets de route de contournement, soit Givisiez et Kerzers, portant le nombre de projets à sept. Le SPC va s'organiser pour les mener dans les meilleures conditions possibles, notamment sous l'angle des ressources internes.



#### 5.1.4 Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)

##### 5.1.4.1 Aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts près de Vaulruz (N12)

En novembre 2013, le canton de Fribourg et l'OFROU ont signé une convention en vue de la réalisation de l'aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts sur l'autoroute N12 à Sâles. Cette aire sera aménagée dans le prolongement de l'aire de repos existante côté Alpes. Elle sera réservée de mars à octobre pour les gens du voyage. Les poids lourds pourront l'occuper de novembre à février. Après avoir mis le projet à l'enquête en automne 2014, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé le projet le 8 octobre 2015. Les travaux ont débuté en été 2016 avec une mise à disposition de l'aire multifonctionnelle prévue au printemps 2017.

##### 5.1.4.2 Tranchée couverte de Chamblieux à Givisiez (N12)

L'OFROU, représentant du propriétaire des routes nationales depuis 2008, a le devoir de protéger les riverains contre le bruit des routes nationales selon les principes exprimés dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

En automne 2009, le Service des autoroutes (SAR) a transmis à l'OFROU le projet définitif d'une couverture autoroutière permettant de lutter encore plus efficacement contre le bruit de l'autoroute que des parois antibruit, avec une estimation des coûts de l'ouvrage à 49,5 millions de francs TTC. L'OFROU ne finançant le projet qu'à hauteur des coûts des parois antibruit, l'Etat et les trois communes concernées se sont engagés à couvrir une partie du solde.

Le 12 septembre 2014, un mandat parlementaire (2014-GC-145) a été déposé réclamant un engagement plus important de la part de l'Etat. Le 17 mars 2015, le Grand Conseil a accepté le mandat qui proposait que le Conseil d'Etat organise une séance avec des intéressés à un partenariat public privé (PPP) afin de définir une marche à suivre et un calendrier, en collaboration étroite avec l'OFROU. Trois séances ont eu lieu en 2015 entre les promoteurs et la DAEC. Une séance de présentation du projet à l'OFROU et à l'ODT s'est tenue le 3 février 2016 à la suite de laquelle des discussions ont eu lieu en vue de la rédaction d'une convention. Un accord a été trouvé entre l'Etat de Fribourg et la Confédération pour poursuivre l'étude du projet.



Figure 8 – Aménagement du carrefour « Derrière la Grange » à Ursy

##### 5.1.4.3 Liaison Birch–Luggiwil à Düdingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Düdingen n'a jamais été achevée. L'OFROU a repris le projet de construction d'une nouvelle route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Düdingen–Morat au lieu-dit Luggiwil, la route Birch–Luggiwil.

Le projet a été mis à l'enquête publique en mars 2014. Cependant l'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions notamment concernant l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au DETEC de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Après adaptation du projet, une nouvelle mise à l'enquête, préalablement prévue par l'OFROU à la fin de l'été 2016, a été reportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Selon le calendrier de l'OFROU, sous réserve des disponibilités financières et des aléas des procédures d'autorisation et d'acquisition des marchés, les travaux pourraient débuter au plus tôt fin 2020 / début 2021.

##### 5.1.4.4 Modification de la jonction de Fribourg-Sud/Centre (N12) et nouvelle route d'accès à l'HFR

La région située à proximité de la jonction autoroutière N12 de Fribourg-Sud/Centre, identifiée comme secteur stratégique « *Environs immédiats de la jonction autoroutière de Fribourg-Sud* » dans le plan directeur cantonal, a

connu un développement démographique, économique et urbanistique important au cours de ces dernières années et plusieurs projets d'urbanisation y sont envisagés, notamment à Bertigny, « *site stratégique d'agglomération d'exception* » du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération (PA2) de l'Agglomération de Fribourg.

En 2010, une étude liée aux projets de développement envisagés dans cette région a été commandée par les communes de Fribourg, Givisiez et Villars-sur-Glâne (Entente intercommunale) à un bureau spécialisé. Elle a débouché sur le rapport technique « *Trafic et transport* », publié en février 2011, qui présente une analyse de fonctionnement de différentes variantes de réaménagement de la jonction autoroutière et de créations d'accès aux zones de développement de Bertigny et de Chandolan.

Suite à ce rapport et vu la nécessité d'une coordination entre les différents projets prévus dans le secteur (aménagement de la jonction autoroutière et d'accès aux zones d'activités, réaménagement du carrefour de Belle-Croix, routes communales, aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, parking d'échange, etc.) ainsi qu'entre les différents acteurs (OFROU, canton, communes, Agglomération), le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2012, de mettre sur pied un comité de pilotage (COPIL Jonction Fribourg-Sud/Centre). L'OFROU conditionnait toutefois le projet à la réalisation de mesures d'accompagnement destinées à éviter le refoulement du trafic sur l'autoroute, notamment au carrefour de Belle-Croix.

Le but du projet jonction Fribourg-Sud/Centre est d'améliorer la sécurité routière de la jonction ainsi que l'accessibilité aux zones de développement y attenantes.

Le 3 février 2016, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude et d'acquisitions de terrain de 11 537 800 francs sur la base du message 2015-DAEC-158. Le 13 janvier 2016, le COPIL, à l'unanimité, a validé la première phase du projet, à savoir la route d'accès à l'HFR, dossier qui a été mis en examen préalable en mai 2016. Cet examen préalable a suscité plusieurs questions notamment des communes concernées. Suite à une séance de clarification, tous les partenaires peuvent exprimer leur remarques jusqu'au 31 janvier 2017. Le projet sera ensuite mis à l'enquête publique. Il a d'ores et déjà été communiqué que le délai de fin novembre 2018 pour l'ouverture de ce nouvel accès à l'HFR ne pourra pas être tenu.



Figure 9 – Reconstruction du pont sur la Trême à Gruyères

### 5.1.5 Autres éléments importants

La Section lacs et cours d'eau (SLCE) du SPC a été transférée au SEN avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016. Cette opportunité, en discussion depuis plusieurs années de par la synergie des thématiques entre le SEN et la SLCE, a été saisie suite à la nomination, comme nouveau chef du SEN, de Christophe Joerin, jusque-là chef de la SLCE. Les collaborateurs n'ont pas eu à déménager, la SLCE étant déjà dans les mêmes locaux que ceux du SEN.

La pose de revêtements phonoabsorbants a continué sur plusieurs tronçons de routes cantonales permettant ainsi de lutter contre le bruit routier de manière plus élégante que la pose de parois antibruit. L'expérience a démontré l'importance de la propreté de ces revêtements pour leur qualité phonique. Il s'agit en effet de nettoyer les interstices de vide à l'aide d'eau sous pression et de l'aspirer ensuite. Les balayeuses du SPC seront adaptées avec un équipement spécifique.

### 5.1.6 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants :

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse

- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC)
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI)
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF)
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier (GTABR)
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB)
- > Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc)
- > Groupe de travail Sécurité routière
- > OFROU, Projet MISTRA, comité stratégique
- > Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier
- > Commission Vélo de la Ville de Bulle
- > MEP « Bulle Vision 2030 » étude d'aménagement et de trafic sur l'axe Pâla/Château d'en Bas

### 5.1.7 Quelques indicateurs au 31 décembre 2016

Longueur du réseau des routes cantonales : 636,2 km (statu quo).

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (y c. les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg dès 2015) :

- > pistes cyclables (dans les deux sens) : 2,61 (1,15) km
- > bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens) : 81.96 (75,98) km
- > pistes cyclables mixtes (longueur cumulée, dans les deux sens) : 1,74 (3,74) km

## 5.2 Section gestion financière

### 5.2.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s de commerce.

### 5.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 29 117 571 (40 466 214) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2016 à 164 172 290 (72 187 785) francs.

### 5.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 206 (216) demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation ;
- > 19 (19) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

### 5.2.4 Formation d'apprenti-e-s de commerce

L'apprenti de commerce, engagé en août 2014, terminera sa formation en 2017.

## 5.3 Section administration

### 5.3.1 Ressources humaines

#### 5.3.1.1 Mouvement du personnel

En 2016, 17 (11) collaborateurs ou collaboratrices ont quitté le SPC et 20 (12) collaborateurs ou collaboratrices ont été engagés, alors que 2 (2) collaborateurs ou collaboratrices ont changé de poste à l'interne.

Le 1<sup>er</sup> mai 2016, la Section lacs et cours d'eau (SLCE) a quitté le SPC pour le SEn, ce qui représente un transfert de 15 collaborateurs et collaboratrices.

---

## 5.3.2 SIT et informatique

### 5.3.2.1 Informatique

Les principales tâches suivantes ont été effectuées :

- > migration complète des comptes informatiques SLCE du SPC au SEn à l'aide du SITel ;
- > remise en forme des fichiers des adjudications (contrats) et établissement d'un processus (GeFi) ;
- > livraison et prise en main de nouveaux LapTop mobilité pour les contrôleurs des routes et leurs collaborateurs techniques ;
- > remplacement complet d'un PC Desktop pour la numérisation GedXML avec documentation ;
- > présentation « trucs et astuces SIT et informatique » au séminaire interne du SPC ;
- > remplacement d'Intranet SPC par MS Sharepoint et mise en production.

### 5.3.2.2 Projets SIT

Les principaux projets SIT suivants ont été traités :

- > engagement d'un stagiaire en gestion informatique pour la refonte complète du SI-Eaux (SLCE) ;
- > suite au nouveau modèle financier imposé par l'OFROU relatif à MISTRA dès 2019 : analyse, maquette pour migration de MISTRA sous ArcGIS ;
- > mise en production d'InfraVision, logiciel Web pour la visualisation photographique des routes cantonales ;
- > démarrage du projet « *Gestion des infrastructures de transport du canton de Fribourg – mémo hypothèses pour analyse PMS* » en collaboration avec la société Nibuxs SA ;
- > mise à jour (points de repère et axes de maintenance) avec calage en référencement linéaire ;
- > revue complète des métadonnées des géodonnées du SPC sous le géorépertoire de Swisstopo GEOCAT ;
- > redéfinition de la couverture des plans cadastraux 1:1000 pour la saisie des canalisations ;
- > mise place du logiciel FME (Feature Manipulation Engine) ainsi que du langage de script Python sous ArcGIS ;
- > mise à jour semi-automatisée de couches du portail cartographique « projets routiers » et « ouvrages d'art » ;
- > élaboration du dossier du cadastre des chantiers 2017 à partir du portail cartographique Intranet ;
- > validation du Modèle de GéoDonnées Minimal (MGDM) des itinéraires de convois exceptionnels ;
- > assistance au SMO pour la modélisation des lignes TPF ainsi que de la restructuration des TJM sous le portail cartographique ;
- > présentation « référencement linéaire » au groupe romand de l'assainissement du bruit routier (GRAB) ;
- > présentation « signalisation verticale : l'importance du modèle de données » à la Conférence Francophone Esri SIG 2016 qui s'est déroulée à Versailles les 5 et 6 octobre 2016.

### 5.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous forme numérique. Au 31 décembre 2016, le SPC dispose de 38 781 (28 483) documents disponibles dans le système, dont 10 298 (11 823) numérisés en 2016 (notamment les dossiers H189 et projet Poya).

### 5.3.4 Secteur acquisitions

22 (21) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 1 431 169 (579 245) francs.

19 (12) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires. 6 (6) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et de terrains ont eu lieu.



La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 144 922 (168 229) francs.

L'introduction des données en nouvelle mensuration de la base de données, en lien avec les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique, qui a été mise en place en automne 2012 s'est achevée durant l'année 2016. La gestion de cette base de données nécessite à présent plus qu'un suivi régulier pour la maintenir à jour.

9 (10) dossiers de nouvelles mensurations et 17 (14) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 3 (5) dossiers de dérélictions ont fait l'objet de discussions et sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

### 5.3.5 Système qualité

1(4) processus de travail a fait l'objet d'un audit interne en 2016. 7 (22) audits externes ont été menés par la Société SQS. La certification ISO 9001 est valide jusqu'au 14 septembre 2018. 4 (16) non-conformité et 13 (32) propositions d'améliorations ont été annoncées en 2016 et ont été traitées, ou sont en cours de traitement, selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

### 5.3.6 Sécurité

Le comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités en 2016 ont été les suivantes :

- > cours premiers secours n°4 de la Haute école de santé suivi par 20 collaborateurs ;
- > cours TCS compact comprenant une formation sur l'arrimage des charges et la conduite de véhicules en situation difficile suivi par 36 collaborateurs ;
- > cours de grue sur camion (permis de grutier catégorie A) suivi par 1 collaborateur ;
- > cours de machiniste-grutier suivi par 7 collaborateurs ;
- > 141 collaborateurs de l'entretien des routes ont subi un examen périodique (tous les 5 ans) de l'ouïe organisé par la Suva ;
- > les palans et compresseurs des dépôts des routes cantonales ont été contrôlés et mis en conformité ;
- > un concept de protection incendie a été mis en place dans les 9 dépôts des routes cantonales.



Figure 10 – Assainissement du pont sur le Javro à Crésuz/Val-de-Charmey

## 5.4 Section projets routiers

### 5.4.1 Activités particulières

#### 5.4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

317 (320) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 6 (11) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

#### 5.4.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets Valtraloc permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du Service, le bureau et le sous-

groupe Valtraloc ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets Valtraloc. En 2016, 5 (4) dossiers d'intention et 1 (1) dossier de planification ont été soumis au bureau Valtraloc.

Axe	Commune ; projet
1100	Val-de-Charmey ; traversée de la localité de Charmey
1310	Corminboeuf ; traversée de la localité (extension du concept de 1997)
2040	Ménières ; traversée de la localité (planification)
2510	Saint-Aubin ; traversée de la localité (route de Domdidier)
Route communale	Courtepin ; traversée de la localité de Villarepos
Route communale	Estavayer-le-Lac ; traversée de la localité d'Autavaux

#### 5.4.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le SEN, autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

#### 5.4.1.4 Evaluation de la sécurité des systèmes de retenue des véhicules pour les motocyclistes

Certaines glissières de sécurité existantes sur le réseau routier cantonal représentent un risque légal potentiel pour les motocyclistes en cas de chute. Dans le but d'améliorer la sécurité de cette catégorie d'usagers, une étude globale a été initiée à laquelle des groupes d'intérêt ont été associés (CI-Motards et TCS).

- > Une méthodologie d'analyse a été définie et validée au sein du groupe de travail en 2013 (1<sup>re</sup> étape).
- > Un tronçon test (Crottes de Cheyres) a été analysé et les mesures préconisées ont été prises en 2013 (2<sup>e</sup> étape).
- > Les glissières considérées « à risque » par les motards ont été analysées par un mandataire en 2014 et les travaux réalisés en 2015 (3<sup>e</sup> étape).
- > L'analyse est étendue à l'ensemble des glissières présentes sur le réseau routier cantonal en 2016–2018 (4<sup>e</sup> étape) et les travaux y relatifs seront entrepris en fonction de l'avancement des études et du budget alloué (2017–2019).
- > L'ensemble des glissières de l'arrondissement 2, soit 55 installations totalisant 5230 m ont été analysées (2016).

#### 5.4.2 Secteur protection bruit

Sur les 636 km de routes cantonales, environ 225 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier. Environ 68 km recevront des mesures acoustiques combinées de revêtements phonoabsorbants et de parois antibruit. Durant l'année, le Secteur protection bruit s'est occupé de lancer de nouvelles études d'assainissement au bruit routier auprès de divers mandataires externes et d'assurer leur suivi en plus des nombreuses autres études en cours, ceci dans le but d'assainir l'ensemble du réseau routier cantonal à l'horizon 2018, date limite fixée par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes signées entre les cantons et la Confédération.

#### 5.4.3 Secteur signalisation

Le Secteur a examiné 587 (551) demandes réparties de la manière suivante :

- > 89 (76) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives
- > 55 (31) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires
- > 0 (2) recours
- > 93 (119) autorisations diverses
- > 231 (209) examens et préavis de dossiers techniques
- > 87 (93) dossiers concernant la pose de réclames routières
- > 32 (21) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

Le Secteur a participé à 7 (7) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 34 (30) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés.

#### 5.4.4 Secteur routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le Secteur a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. Le Secteur a traité 95 (51) dossiers répartis comme suit :

- > 44 (26) dossiers d'examen préalable
- > 51 (25) dossiers d'examen final approuvés par la DAEC.

#### 5.4.5 Etudes et projets sur routes cantonales

##### 5.4.5.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 282 (304) demandes préalables de permis de construire le long des routes cantonales, de PAD et de PAL ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur de systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée qui sont parfois partagés avec les communes, le SPC est consulté dans le cadre de l'établissement de leurs PGEE, 2 (2) dossiers ont été examinés cette année.

##### 5.4.5.2 Mise à l'enquête publique

10 (9) projets ont été mis à l'enquête publique par le SPC :

Axe	N° secteur	Commune
1100	5	Broc : réaménagement RC « En Bataille »
1200	1	Fribourg : reconstruction du PS CFF et aménagement de la route de la Fonderie
1200	4	Marly : réaménagement RC Pont de Pérolles–Grangette
1310	11	Gibloux : giratoire et arrêts de bus In Riaux et accès ZI
1400	14	Vuisternens-dvt-Romont : LRV lot 30 entrée sud de Vuisternens-dvt-Romont
1450	12	Châtel-Saint-Denis : RC1, déplacement gare tronçon ouest
2000	21	Cottens : paroi antibruit
2000	23-24	Neyruz : parois sur la traversée du village
2200	3	Belfaux : traversée de la localité secteur ouest
3000	5	Gurmels : canalisation et bassin Peitschmatte

##### 5.4.5.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 39 (11) oppositions ont été enregistrées ; 15 (7) ont été liquidées suite à des séances de conciliation ; 24 (1) sont en cours de traitement et aucune (3) opposition n'a fait l'objet d'une décision de la DAEC. Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final ; 9 (12) dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision :



Figure 11 – Aménagement de la route des Grand-Bois à Hauterive (FR)/Corpataux-Magnedens



Objets cantonaux :

Axe	N° secteur	Commune
1310	4	La Brillaz : piste cyclable mixte Chénens–Lentigny
2200	2	Givisiez : projet Tigulet
2430	3	Lully : arrêts de bus
3000	3	Salvenach : arrêts de bus et place de l'école
3000	5	Gurmels : canalisation et bassin Peitschmatte

Objets éditaires :

Axe	N° secteur	Commune
1000	30	Haut-Intyamon (Neirivue) : passage inférieur piétons TPF
2100	10	Avry : cheminement arrêt de bus Corjolens
2500	3	Cheyres : giratoire La Condémine
3100	32	Oberschrot : abaissement trottoir Weier-Berg

#### 5.4.5.4 Projets d'exécution de routes cantonales

L'avancement des projets d'exécution de routes cantonales et d'ouvrages d'art en pourcent à fin 2016 est représenté dans le tableau ci-après :

Axe	Sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
1000	11-12	Vaulruz : traversée de la localité	2000			x		30
1000	21-22	La Tour-de-Trême–Epagny, aménagement de bandes cyclables	1000	2x1,50		x		10
1030	1	Gruyères, reconstruction du pont sur la Trême et aménagements routiers	600	6 + 1x2,50			x	90
1100	5	Broc, assainissement de la falaise « En Bataille »	500	6 + 1x1,50			x	30
1100	8	Crésuz / Charmey, pont sur le Javro, étude des causes de la fissuration de certains piliers et assainissement	169,10	11,60			x	100
1100	19-20	Jaun, traversée de la localité	1700	6 + 1,65			x	95
1200	1	Fribourg, reconstruction du passage supérieur CFF et aménagement de la route de la Fonderie	23,70	15,15		x		100
1200	3	Fribourg, aménagement voie de bus et réfection route de Marly	250	9,75 + 2,25		x		30
1200	4	Marly, réaménagement de la RC pont de Pérolles–giratoire des Rittes	900	9,75 + 2,25			x	50
1200	8-9	La Crausaz–Le Mouret, aménagement de piste cyclable	1200	2,50			x	50
1200	10	Ferpicloz–Le Mouret, aménagement arrêt de bus	100	9		x		30
1200	21	Corbières–Villarvolard, aménagement de piste cyclable	1200	2,50			x	30
1210	1-2	Arconciel / Corpataux–Magedens, reconstruction de la route, du collecteur et assainissement du pont de la Tuffière	1500	route 8,70 pont 10,30			x	100
1300	23	Riaz, Valtraloc secteur CO	500	10			x	20
1300	24	Riaz, assainissement du pont sur la Sionge	15,50	11,70		x		50
1310	4	La Brillaz, piste cyclable mixte Lentigny–Chénens	600	2,50			x	100
1310	9	Gibloux, Valtraloc à Grenilles	900	6			x	30
1400	9	Romont, aménagement du giratoire de la Belle-Croix			24		x	100
1400	9	Romont, réfection collecteur route de la Parqueterie	400	6 + 1x1,50			x	30

Axe	Sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant- projet	Projet d'exécution	%
1400	9-17	Romont–Vaulruz, amélioration de la liaison routière	6680	7 / 9			x	95
1450	1-2	Châtel-Saint-Denis, RC1, déplacement de la gare tronçon ouest	800	6 + 2x1,50				
1500	2-4	Attalens, traversée localité	1700	4,80 + 2x1,20			x	80
2000	7	Siviriez, arrêts bus La Renardière à Chavannes-les-Forts	50	4		x		80
2000	12	Romont, carrefour de Chavannes			32		x	100
2000	21	Cottens, paroi antibruit					x	90
2000	23-24	Neyruz, traversée du village					x	50
2000	30	Villars-sur-Glâne, arrêts de bus interface TPF-CFF	200	4,0		x		70
2100	9	Avry, traversée de Rosé	800	7			x	60
2100	11-12	Prez-vers-Noréaz, traversée de la localité	1800					
2120	3-4	Belfaux route de Corminboeuf	1500					
2200	1	Givisiez, pont du Tiguelet	700	6 + 2x1,50			x	60
2200	3	Belfaux, traversée de localité secteur ouest	400	6			x	90
2200	14	Cousset, aménagement arrêt de bus	100	6		x		90
2230	1	Villars-sur-Glâne, route d'accès à l'HFR	1000	6		x		90
3000	3	Salvenach, aménagement arrêt de bus	100	6			x	90
3000	5	Cressier / Gurmels, pont sur la Bibera	12,2	11,30		x		10
3000	6	Gurmels, canalisation et bassin Peitschmatte					x	90
3000		Contournement de Düdingen	3700	7		x		100
3000	19-20	Alterswil, réaménagement RC Tafers–Alterswil	4000	6 + 2x1,50		x		20
3100	10	Schmitten, bande cyclable Berg–Ried	750	1,50			x	70
3100	13-14	Düdingen, bandes cyclables Chastels	1000	2 x 1,20		x		70
3170	1	St. Sylvester, Aebnet, arrêts de bus et trottoirs	120	3 + 1,65		x		50
3220	1	Düdingen, bande cyclable Luggiwil–Bundtels	450	1,50			x	30
3220	3-5	Bösingen, aménagement RC Riederberg–Bösingen	1225	6		x		100

#### 5.4.5.5 Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

##### Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	60 (67) inspections
Aqueducs	81 (90) inspections
Murs	55 (41) inspections
Ecrans phoniques	10 (*) inspections
Ouvrages spéciaux	131 (48) inspections

##### Travaux d'entretien et de réfection (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour Rouge)

64 (65) ouvrages au total	23 (15) ponts
	22 (30) aqueducs
	17 (12) murs
	0 (*) écran phonique
	2 (8) ouvrages spéciaux

\* Les écrans phoniques font partie d'une catégorie d'ouvrages d'art à part entière depuis 2016. Ces ouvrages étaient intégrés auparavant aux murs

### 5.4.6 Réalisation des travaux sur routes cantonales

L'avancement des travaux de construction sur routes cantonales et ouvrages d'art en pourcent à fin 2016 est représenté dans le tableau ci-après :

#### Légende

<b>Axe</b>	Numéro d'axe de la route cantonale
<b>B</b>	Largeur nominale de la chaussée en m
<b>L</b>	Longueur du tronçon en m
<b>S</b>	Surface en m <sup>2</sup>
<b>ACE</b>	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
<b>INFRA</b>	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés : avancement en %
<b>REJET</b>	Revêtement (couche de roulement) : avancement en %

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
						2015	2016	2015	2016
1030	<i>Décret du 11 mai 2016</i> Broc–Épagny, reconstruction du pont sur la Trême – lot 1	11,90	24	286	25.04.16		80		
1030	<i>Décret du 11 mai 2016</i> Broc–Épagny, aménagement routier – lot 2	6	1015	6090	25.04.16		40		40
1100	<i>Décret du 26 octobre 2004</i> Crésuz, arrêts de bus et trottoir Maladeire	3	60	180	29.09.15	100	100	90	100
1100	<i>Compte de fonctionnement 2016</i> Crésuz, assainissement pont du Javro	piles du pont			17.03.16		100		100
1100	<i>Décret du 20 juin 2013</i> Jaun, traversée de localité – lot 2	6	1100	6600	17.12.13	50	85	10	70
1100	<i>Compte de fonctionnement 2016</i> Jaun, remplacement du mur végétalisé CB7				26.04.16		100		100
1210	<i>Décret du 13 février 2015</i> Hauterive / Corpataux–Magnedens, reconstruction route et collecteur – lot 1	8,70	1400	12 180	24.02.15	90	100	80	100
1210	<i>Décret du 13 février 2015</i> Arconciel / Corpataux–Magnedens, assainissement pont de la Tuffière – lot 2	10,30	100	1030	24.02.15	100	100	90	100
1310	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> Lentigny–Chénens, chemin piétons et cyclistes	2,50	680	1700	12.04.16		100		100
1500	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> La Brillaz–Chénens, piste cyclable mixte	2,50	600	1500	12.06.16		100		100
1500	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> Romont, carrefour giratoire de Chavannes	R=16		1900	30.06.15	95	100	20	100
1500	<i>Décret du 10 novembre 2014</i> Attalens, traversée du village	5,60	1700	9600	10.02.15	25	65	20	55
2010	<i>Décret du 15 décembre 2004</i> Ursy : carrefour derrière la Grange et arrêts de bus				29.02.16		100		100
2200	<i>Décret du 8 septembre 2016</i> Projet Tiguellet, réalisation du pont	11,80	290	3422	07.07.16		5		
2430	<i>Décret du 15 décembre 2004</i> Lully, arrêt de bus				12.10.16		100		100
3000	<i>Décret du 15 décembre 2004</i> Salvenach, arrêt bus et revêtement phonoabsorbant	6	600	3600	04.07.16		95		10
3000	<i>ACE du 22 novembre 2016</i> Gurmels, canalisation et bassin Peitschmatte				22.11.16		10		
3100	<i>ACE du 31 octobre 2016</i> Plasselb, glissement de terrain March				31.10.16		50		
3160	<i>ACE du 9 juillet 2015</i> Marly, Montivert–Le Claru	9	750	6750	09.07.15	60	100	20	100
3300	<i>Décret du 23 juin 2006</i> Projet Poya, lot D tunnel	14,80	272	4025	29.06.10	98	1	98	1
3410	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> Traversée de Môtier	5	1200	6000	19.08.14	85	100	60	100

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %	REJET en
3410	Décret du 6 octobre 2010 Haut-Vully, revêtement Guévaux-Môtier	6	1850	11 100	12.04.16	100	60

## 5.5 Section entretien des routes

### 5.5.1 Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 641 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières) s'élève en 2016 à 28,7 (26,4) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (119 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	10,9	38
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	11,7	41
Service hivernal, y c. heures cantonniers (38 000 h) et consommation du sel de déverglage (4419 t)	6,1	21
<b>Total</b>	<b>28,7</b>	<b>100</b>

Les 11,7 (9,5) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRo, Secteur OA)	3,0	26
Entretien route d'Allières	0,3	2
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	8,4	72
<b>Total</b>	<b>11,7</b>	<b>100</b>

La réfection complète de chaussées concerne 34,6 (26,9) km de routes cantonales. Dans le cadre de ces réfections de routes, 22,3 (14,7) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant pour un coût supplémentaire de 7,1 (4,9) millions de francs financé par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

### 5.5.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Les produits engendrés par l'exploitation des routes nationales s'élèvent à 14,2 (14,7) millions de francs pour des charges d'environ 13,6 (12,9) millions de francs :

	Fr. (en mio)	%	Heures travaillées	%
Mandat de base OFROU pour entretien routes nationales N12 et N1	8,3	59	46 120	76
Autres prestations OFROU sur routes nationales N12 et N1 (UPIaNS, mesures individuelles, réparations diverses, etc.)	4,1	29	9 006	15
Prestations de service pour accidents	0,8	6	1 830	3
Prestations de service sur routes cantonales (H189, T10, semi Givisiez)	0,6	4	2 413	4
Travaux pour tiers et entretien places restoroutes	0,2	1	1 040	2
Vente carburant à la gendarmerie et recettes diverses	0,2	1	–	–
<b>Total</b>	<b>14,2</b>	<b>100</b>	<b>60 409</b>	<b>100</b>

Effectif du personnel d'exploitation (cantonniers/chauffeurs + électriciens)	36 (36) EPT
Part d'heures effectuées pour le service hivernal	9620 (10 400) h
Quantité de sel consommé pour le service hivernal	3218 (2824) t

## 6 Service de la nature et du paysage (SNP)

Chef de service : Marius Achermann

### 6.1 Activités ordinaires

Chargé d'assurer la mise en œuvre de la législation fédérale et cantonale en matière de protection de la nature et du paysage, le SNP constate que cette tâche se focalise de plus en plus sur la formulation de préavis, de prises de position et de rapports.

#### 6.1.1 Préavis et prises de position

Par rapport à l'année précédente, le nombre de dossiers qui ont été transmis au SNP et qui ont fait l'objet d'une prise de position se maintient à un niveau élevé. En 2016, le Service a examiné 564 (555) dossiers, parmi lesquels :

- > 306 (288) projets de construction prévus dans des sites sensibles
- > 77 (112) plans d'agglomération, PAL, PAD, PED ou PGEE
- > 48 (18) demandes de dérogations à des mesures de protection
- > 45 (42) projets d'aménagement de cours d'eau
- > 19 (15) demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- > 18 (25) projets d'infrastructures routières
- > 14 (34) dossiers liés à la production ou au transport d'énergies
- > 11 (15) consultations relatives à des modifications législatives
- > 9 (9) améliorations foncières agricoles ou forestières.

En 2016, le tarif des émoluments perçus pour ces examens de dossiers a été revu et adapté dans un effort de transparence.

#### 6.1.2 Biotopes

##### 6.1.2.1 Protection des biotopes

Le nombre de communes ayant entamé l'établissement de leur inventaire préalable des biotopes prévu par la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) a légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

Les modifications constantes de la politique agricole et les difficultés auxquelles le monde agricole est confronté se traduisent par de nombreux changements d'exploitants, voire l'abandon pur et simple de l'exploitation de certaines surfaces considérées comme marginales. Dans ces conditions, la gestion des contrats passés avec les agriculteurs permettant d'assurer une exploitation adéquate des surfaces de valeur telles les prairies et pâturages secs, les prairies à litière, les zones tampons et les surfaces exploitées de manière particulière en faveur d'espèces protégées se complexifie et prend de plus en plus de temps.

##### 6.1.2.2 Gestion des biotopes

Selon la LPNat, le Service est chargé d'assurer non seulement la protection « passive » des biotopes d'importance nationale et cantonale, mais également de veiller à leur pérennité en assurant un entretien adéquat et, en cas de besoin, la revitalisation de ces biotopes.

Pour l'établissement des plans de gestion et le suivi des mesures prises, il fait appel à des spécialistes qui lui fournissent les bases scientifiques. Pour les travaux d'entretien qui ne peuvent être réalisés par les exploitants

agricoles, il collabore étroitement avec les communes, les services cantonaux, les corporations forestières, des jeunes accomplissant leur service civil, des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, des candidats chasseurs et de nombreux bénévoles. En 2016, il a également instauré une collaboration avec des organisations chargées de l'hébergement et de l'encadrement de réfugiés et de requérants d'asile.

Ces nombreuses collaborations ont permis d'assurer l'entretien ordinaire d'une quarantaine de sites répartis sur l'ensemble du canton. Des travaux plus conséquents ont été réalisés dans les zones alluviales de la Neirigue, de la Glâne et de la Sarine, dans une ancienne gravière à Villars-sous-Mont, dans une zone humide fortement embuissonnée à Villarepos ainsi que dans les marais de Guin.

### 6.1.2.3 Création de nouveaux biotopes

La loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) charge les cantons de réaliser des compensations écologiques sous forme de bosquets, haies, rives boisées et tout autre type de végétation adaptée à la station dans les régions où l'exploitation du sol est intensive.

La poursuite du programme de plantation de haies par les écoliers a permis de planter de nouvelles haies à Alterswil, Le Mouret et Prez-vers-Noréaz.

De nouveaux biotopes ont en outre été créés à Plaffeien (en faveur de la coronelle lisse), à Marly (dans la zone alluviale), dans la forêt de Verdilloud (étangs forestiers) et à Misery (sur une parcelle mise à disposition dans le cadre d'un projet d'amélioration foncière).

### 6.1.3 Espèces

#### 6.1.3.1 Protection des espèces

En 2016, 14 barrières ont été installées entre fin février et fin avril le long des routes afin d'éviter que les batraciens se fassent écraser pendant leur migration vers leurs lieux de ponte. Ces barrières, mises en place par les cantonniers, des candidats chasseurs, des requérants d'asile et par l'équipe d'entretien du VAM sur plus de 4,5 km, ont permis aux nombreux bénévoles (130 personnes, mais également des classes entières d'élèves de Châtel-Saint-Denis et de l'école du Bourg à Fribourg) d'aider plus de 25 000 amphibiens à traverser la route en toute sécurité.

Les prospections réalisées en collaboration avec le centre de coordination suisse pour la protection des amphibiens et reptiles (KARCH) ont été poursuivies et ont notamment permis de (re)-découvrir une population de coronelle lisse sur les bords de la Singine, à Planfayon.

La mise en œuvre des plans d'action en faveur d'espèces floristiques menacées s'est poursuivie. En 2016, les travaux entrepris par la coordination romande pour la protection de la flore se sont concentrés sur la mise en œuvre des mesures préconisées dans les plans d'actions réalisés ces dernières années.

#### 6.1.3.2 Lutte contre les néophytes

Dans l'attente de la finalisation de la stratégie fédérale de lutte contre les espèces non indigènes envahissantes (mise en consultation en 2015 mais pas encore adoptée), le Service concentre ses efforts sur les réserves naturelles, lorsque les espèces exotiques menacent des espèces indigènes protégées et sur l'information du public.

En 2016, des actions spéciales ont été menées le long de la Singine et de la Gérine.

### 6.1.4 Paysage

Les travaux en vue de la désignation des paysages d'importance cantonale ont été poursuivis. Le mandat consistant à développer une typologie paysagère permettant de décrire les paysages caractéristiques a été mené à terme. Un



Figure 12 – Nouvel étang à Misery-Courtion



groupe de travail interdisciplinaire a été mis en place pour identifier les paysages d'importance cantonale en tenant compte de cette étude de base.

### 6.1.5 Parcs naturels régionaux

Les deux parcs naturels régionaux dont le périmètre comprend des communes fribourgeoises (Gantrisch et Gruyère Pays-d'Enhaut) sont désormais bien établis dans leur phase d'exploitation. Le Service suit leurs activités en collaboration étroite avec les services chargés de ces dossiers dans les cantons voisins.

### 6.1.6 Conférences, commissions et groupes de travail

Le Service participe aux travaux de nombreuses conférences, commissions et groupes de travail dans son domaine d'activité. Il siège notamment dans :

- > la conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) et plusieurs groupes de travail techniques issus de cette conférence
- > la conférence intercantonale romande des conservateurs de la nature (CIRC)
- > la coordination romande pour la protection de la flore
- > le comité directeur de l'Association de la Grande Cariçaie
- > le comité de gestion du fonds « natureMade Star » du barrage de la Maigrauge
- > la commission consultative pour la mise en réseau (des surfaces de promotion de la biodiversité)
- > la commission de gestion des marais de Sâles
- > la commission de gestion des biotopes situés sur le territoire communal de Châtel-Saint-Denis
- > la commission de gestion de la tourbière des Mosses de la Rogivue
- > la commission pour la mise en œuvre du plan de gestion du lac de Pérolles et de ses abords
- > la commission pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Petite Sarine
- > le Beratungsgruppe Biodiversität Landwirtschaft (BBL)
- > le Begleitgruppe Umsetzung Schutzbeschluss Sensegraben
- > la Möserkommission Rechthalten-St.Ursen
- > la Grengspitzkommission
- > le groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1
- > le groupe de travail chargé de la révision du concept éolien cantonal
- > les comités de pilotage et de projet du rapport « agriculture et environnement »
- > le groupe de travail accompagnant le projet de dérivation de la Sarine dans le lac de Morat (SCHEM)
- > la commission nature du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
- > les groupes de travail « assainissement des prélèvements d'eau » mis en place pour la Jogne et la Sarine
- > le groupe de travail « démoustication » pour la zone alluviale au bord du lac de la Gruyère à Broc.



Figure 13 – Revitalisation zone humide Villarepos

Il suit également les travaux et activités de plusieurs commissions et groupes de travail dans lesquels il n'est pas représenté par un de ses collaborateurs :

- > la Auriedkommission
- > la Möserkommission Düdingen
- > le Biotopverbund Grosses Moos
- > la commission des marais du Crêt
- > le groupe tourbière de Villaraboud
- > la commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage pour laquelle il assure également le secrétariat.



### 6.1.7 Information et sensibilisation

Hormis les questions en lien avec les dossiers traités, le Service répond à une centaine de sollicitations et de demandes d'information du public touchant au domaine de la protection de la nature et du paysage.

En 2016, il a en outre participé à l'organisation de l'exposition sur les marais de Haute-Singine qui a eu lieu au Musée Singinois à l'occasion des 25 ans de la Möserkommission Rechthalten-St.Ursen et soutenu la publication du livre et l'exposition sur les chauves-souris du canton de Fribourg au Musée d'histoire naturelle.

Un effort particulier a par ailleurs été fourni pour mettre à disposition des communes une documentation complète leur permettant de faire face à leur responsabilité dans le domaine de la protection des boisements hors forêts.

## 6.2 Activités particulières

### 6.2.1 Plan directeur cantonal

Compte tenu de la transversalité du domaine qu'il traite, le Service est fortement impliqué dans l'élaboration du nouveau plan directeur cantonal. Il participe ainsi aux travaux du comité de projet et à ceux d'une dizaine de comités de rédaction traitant de thèmes allant de l'agriculture au tourisme.

### 6.2.2 Projet-pilote « infrastructure écologique dans les parcs naturels régionaux »

La Confédération ayant désigné les parcs naturels régionaux pour tester le concept d'« infrastructure écologique » (issu de son plan d'action pour la Stratégie Biodiversité Suisse), le Service a accompagné les deux parcs naturels régionaux dans ce projet-pilote dont les besoins de coordination étaient particulièrement élevés.

### 6.2.3 Coordination romande pour la protection de la flore

En 2016, le Service a organisé l'excursion annuelle de la coordination romande pour la protection de la flore qui se déroule chaque année dans un autre canton.

### 6.2.4 Semaine de projet « paysage » de l'EPFZ

Le Service a participé à la semaine thématique sur le paysage et son évolution organisée par l'école polytechnique de Zurich dans la région de Plaffeien.

### 6.2.5 Crue artificielle de la Sarine

Le Service a participé à la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la crue artificielle de la Petite Sarine provoquée le 14 septembre par une ouverture exceptionnelle des vannes du barrage de Rossens.



Figure 14 – Bâtiment de police, à Granges-Paccot

## 7 Service des bâtiments (SBat)

Chef de service : Thierry Bruttin, Architecte cantonal jusqu'au 30 juin 2016

Ad interim : Charles Ducrot, Chef de service adjoint, avec le soutien de Olivier Kämpfen, Secrétaire général, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016

### 7.1 Activités

Le SBat se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gestion, opérations immobilières et constructions subventionnées.

---

## 7.1.1 Activités courantes

### 7.1.1.1 Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs et collaboratrices de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants :

- > le Collège Ste-Croix
- > la Bibliothèque cantonale et universitaire
- > l'Université, site de la Tour Henri
- > les Etablissements de Bellechasse
- > l'Institut agricole de Grangeneuve
- > le Domaine des Faverges
- > blueFACTORY
- > le Site sportif St-Léonard
- > le poste de police de Planfayon, à Oberschrot
- > le Musée d'histoire naturelle
- > l'Association du Centre professionnel cantonal
- > l'Hôtel cantonal
- > l'Eglise du Collège St-Michel
- > le bâtiment Schumacher SA, à Schmitten pour le dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le SBat a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les mètres et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes :

- > le Collège de Gambach
- > la Construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg
- > le Pavillon de médecine (PavMed) pour l'Université
- > le Tribunal cantonal
- > le Collège du Sud
- > le bâtiment EVA
- > le bâtiment de police, à Granges-Paccot
- > le Campus Lac-Noir
- > la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg
- > l'ancien immeuble Contrinex, à Givisiez pour le Service de l'informatique et des télécommunications.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du :

- > Commission des bâtiments du Gymnase Intercantonal de la Broye
- > Commission des biens culturels
- > Commission cantonale de l'énergie
- > Commission des constructions scolaires
- > Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives
- > Commission du stade universitaire de St-Léonard
- > Sous-commission cantonale LoRo-Sport
- > Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre
- > Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation
- > Conseil de Fondation Pro Vallon
- > Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas et sa commission plénière
- > Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de construction pour d'autres collectivités, notamment à Apartis, Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le SBat a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la LoRo-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

#### 7.1.1.2 Section administrative – secteur gérance

Le secteur gérance gère le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 584 821 (647 627) francs. Par ailleurs, 672 (665) primes ECAB et 796 (783) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1412 (1334).

La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 447 775 (1 378 209) francs et 433 (413) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. Plus de 1126 (1145) rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

955 721 (1 128 883) litres de mazout ont été commandés auprès de 5 (4) fournisseurs et livrés à 62 (83) reprises dans 29 (40) bâtiments.

Il existe, en outre, 30 (30) immeubles chauffés au gaz et 29 (29) au moyen de chauffages à distance.

La gérance technique assurée par le Secteur de maintenance comprend 30 (30) concierges et artisans et 209 (211) dames de nettoyage qui contribuent au nettoyage de locaux administratifs et scolaires.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel ont été préparés par le Secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 286 (309) commandes ont été passées.

Le Secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

#### 7.1.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le Secteur opérations immobilières a conclu plus de 50 (70) contrats de bail à loyer, avenants, contrats de cession/vente, conventions en tout genre.

#### 7.1.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La Commission des constructions scolaires a tenu 3 (4) séances au cours desquelles 25 (34) dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 1 799 954 (1 799 998) francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et pour les constructions scolaires du niveau secondaire 2 701 385 (2 700 000) francs de subventions à l'investissement et 75 366 (75 366) francs pour les locations.

#### 7.1.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la Section technique a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants :



Figure 15 – Bâtiment EVA à Givisiez

### 7.1.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Bibliothèque cantonale et universitaire
- > Commanderie St-Jean
- > Haute école pédagogique
- > Collège St-Michel
- > Domaines du Collège St-Michel
- > Collège du Sud
- > Collège Ste-Croix
- > Ecole de culture générale Fribourg
- > Musée d'histoire naturelle
- > Musée d'art et d'histoire
- > Haute Ecole de santé Fribourg
- > Conservatoire de Granges-Paccot
- > Ecole de musique de Bulle.

### 7.1.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Bâtiment de la Direction
- > Office des poursuites du Lac
- > Prison centrale
- > Poste de police de Kerzers
- > Bâtiment administratif à la rue de l'Europe, à Bulle
- > Fourrières, à Avenches
- > Poste de police de Morat
- > Cabane des chiens, à Châtillon
- > Poste de police d'Orsonnens
- > CIG Granges-Paccot
- > Garage à véhicules de la police, à Granges-Paccot
- > CIG Vaulruz
- > CIG Domdidier
- > Poste de police « Les Pilettes », à Fribourg
- > Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya
- > Ancien Arsenal, bâtiment des dépôts
- > Service de la population et des migrants, à Granges-Paccot
- > Justice de paix de l'arrondissement du Lac, à Morat.



Figure 16 – Pisciculture d'Estavayer-le-Lac

### 7.1.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Préfecture de la Sarine
- > Préfecture de la Singine
- > Pisciculture d'Estavayer-le-Lac
- > Service des forêts et de la faune, pavillons à Domdidier.

### 7.1.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Bâtiment de la Direction
- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg
- > Ecole des métiers
- > eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués.

### 7.1.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Bâtiment de la Direction
- > Centre de requérants d'asile de Fribourg
- > Centre de requérants d'asile d'Estavayer-le-Lac

- > Centre d'hébergement pour requérants d'asile de Grolley.

#### 7.1.2.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Bâtiment de la Direction.

#### 7.1.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Bâtiment administratif à la route des Daillettes 6 et 6a
- > Centre d'entretien de Tour Rouge
- > Dépôt de Romont.

#### 7.1.2.8 Pour l'Administration centrale

- > Chancellerie d'Etat
- > Hôtel cantonal
- > Château préfectoral de Bulle
- > Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis
- > Château préfectoral de Romont
- > Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac
- > Château préfectoral de Morat.

#### 7.1.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > Cathédrale St-Nicolas
- > Château de Gruyères
- > Chapelle de Lorette
- > Tours et Remparts
- > Eglise St-Maurice
- > Eglise du Collège St-Michel.

#### 7.1.3 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion :

- > contrôle des résultats pour certains bâtiments avant leur validation ;
- > raccordement des nouvelles acquisitions et des nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat ;
- > installation de nouvelles alarmes agression, effraction et incendie sur le système informatique propre à l'Etat ;
- > modification des systèmes de transmission de secours dans les ascenseurs ;
- > analyse des offres des fournisseurs d'énergie (PLACAD, EBEL, FRICAD et Gruyère Energie) pour les nouveaux bâtiments ;
- > calcul de diverses répartitions pour la facturation des charges aux utilisateurs des surfaces ;
- > contrôle des offres des installateurs pour les différents bâtiments en transformation ou pour la mise en conformité des installations ;
- > analyse des abonnements pour les ascenseurs ;
- > pose, relevé et analyse des appareils de mesures dans différents bâtiments.

#### 7.1.4 Développement durable

Dans le cadre de l'obligation faite aux « gros consommateurs » selon l'article 18a de la loi sur l'énergie du 9 juin 2000, les tâches suivantes ont été effectuées :

- > analyse énergétique des bâtiments (1<sup>re</sup> étape) ;
- > discussion sur le fonctionnement de la procédure de l'analyse avec la Fondation énergie Fribourg ;
- > contrôle des contrats de la Fondation énergie Fribourg qui dirige l'analyse de l'efficacité de l'énergie par différents bureaux d'ingénieurs.

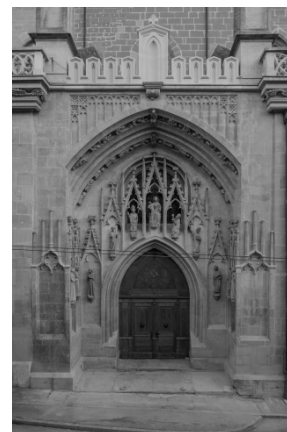


Figure 17 – Portail sud de la Cathédrale St-Nicolas, Fribourg

## 7.2 Récapitulatif des dépenses pour le Service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous :

Dépenses	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 897 037 (4 854 222)	3 971 569 (4 731 407)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 700 000 (1 699 998)	79 992 (80 000)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	29 394 806 (9 000 011)	40 372 000 (54 750 001)

\* à charge des comptes du SBat

\*\* à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

## 8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres des charges	Compte 2016 EPT	Compte 2015 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	404,08	399,32	4,76
Administration centrale	404,08	399,32	4,76
3800/TPSE      Secrétariat général	10,50	10,34	0,16
3801/SNP      Service de la nature et du paysage	3,70	3,70	
3805/OCAT      Service des constructions et de l'aménagement	36,25	35,73	0,52
3808/SMOB      Service de la mobilité	15,22	14,97	0,25
3811/SPCH      Service des ponts et chaussées	159,96	159,36	0,60
3830/PCRN      Routes nationales : entretien	41,92	42,46	-0,54
3845/OPEN      Service de l'environnement	42,98	40,98	2,00
3850/BATI      Service des bâtiments	93,55	91,78	1,77

**Rapport d'activité**  
Chancellerie d'Etat  
—  
2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat** CHA  
**Staatskanzlei** SK



# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Secrétariat du Conseil d'Etat</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Fonctions d'état-major et d'assistance</b>	<b>5</b>
1.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	5
1.1.2	Conférence des secrétaires généraux	5
1.1.3	Relations avec le Grand Conseil	5
1.1.4	Conférence des chanceliers d'Etat et conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	5
1.1.5	CinéCivic	5
<b>1.2</b>	<b>Bureau de l'information (Bdl)</b>	<b>6</b>
1.2.1	Formation continue dans le domaine de l'information	6
1.2.2	Communiqués, conférences et points de presse	6
1.2.3	Internet et Intranet	6
1.2.4	Médias sociaux	6
1.2.5	Identité visuelle et Organe cantonal de conduite (OCC)	6
<b>1.3</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>7</b>
1.3.1	Région capitale suisse (RCS)	7
1.3.2	Intégration européenne et relations internationales	7
<b>1.4</b>	<b>Promotion de l'image du canton de Fribourg</b>	<b>8</b>
<b>1.5</b>	<b>Secteur Traduction</b>	<b>8</b>
1.5.1	Traduction	8
1.5.2	Terminologie	8
1.5.3	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	9
1.5.4	Informatique	9
<b>1.6</b>	<b>Secteur Publications officielles</b>	<b>9</b>
1.6.1	Publications	9
1.6.2	Actes de naturalisation	10
1.6.3	Activités particulières	10
<b>1.7</b>	<b>Secteur administration et droits politiques</b>	<b>11</b>
1.7.1	Système de gestion des élections et votations (SyGEV)	11
1.7.2	Votations	11
1.7.3	Elections	12
1.7.4	Initiatives – Referendums – Pétitions	13
1.7.5	Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger	14
<b>1.8</b>	<b>Projets informatiques (SPI)</b>	<b>14</b>

---

<b>1.9</b>	<b>Recours au Conseil d'Etat</b>	<b>14</b>
<b>1.10</b>	<b>Secrétariat de cyberadministration</b>	<b>14</b>
<b>2</b>	<b>Service de législation (SLeg)</b>	<b>15</b>
<hr/>		
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>15</b>
2.1.1	Appui à l'élaboration de la législation spéciale	15
2.1.2	Diffusion de la législation	15
2.1.3	Elaboration de projets de législation générale	16
2.1.4	Service juridique et divers	16
<b>2.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>17</b>
2.2.1	Elaboration de projets sur mandat	17
2.2.2	Planification des projets législatifs 2012-2016	17
<b>3</b>	<b>Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)</b>	<b>17</b>
<hr/>		
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>17</b>
<b>3.2</b>	<b>Secteur des achats</b>	<b>17</b>
<b>3.3</b>	<b>Travaux d'impression réalisés en interne</b>	<b>18</b>
<b>3.4</b>	<b>Tâches de prépresse</b>	<b>18</b>
<b>3.5</b>	<b>Travaux de reliure et de numérisation</b>	<b>18</b>
<b>3.6</b>	<b>Fournitures de matériel de bureau et logistique</b>	<b>19</b>
<b>3.7</b>	<b>Chiffres clés 2016</b>	<b>19</b>
<b>4</b>	<b>Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)</b>	<b>19</b>
<hr/>		
<b>4.1</b>	<b>Bases légales et organisation</b>	<b>19</b>
<b>4.2</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>20</b>
<b>4.3</b>	<b>Activités et prestations</b>	<b>20</b>
4.3.1	Informatique et nouvelles technologies	20
4.3.2	Relations avec les producteurs d'archives	20
4.3.3	Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque	20
4.3.4	Travaux de classement et d'inventaire	20
4.3.5	Conservation, restaurations, microfilmage	20
4.3.6	Service au public et accueil de groupes	21
4.3.7	Activités culturelles et recherches scientifiques	21
<b>5</b>	<b>Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données</b>	<b>21</b>
<hr/>		
<b>5.1</b>	<b>Activité</b>	<b>21</b>
<b>6</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>22</b>
<hr/>		

---

# 1 Secrétariat du Conseil d'Etat

---

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-chancelier d'Etat : Olivier Curty (jusqu'au 12 décembre 2016)

## 1.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

### 1.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et les manifestations. Le détail de ces activités est rapporté dans le chapitre 4 du rapport du Conseil d'Etat.

### 1.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu sept séances en 2016. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, la Conférence a discuté et donné un préavis sur plusieurs projets tels la procédure d'élaboration du budget 2017, le rapport sur la pauvreté dans le canton, la politique de sécurité de l'information de l'Etat, les indemnités des membres des commissions issus de l'administration cantonale, et la gestion des déchets de bureau de l'Etat. Elle a également adopté les directives pour l'élaboration du programme gouvernemental et du plan financier 2017 – 2021.

### 1.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

### 1.1.4 Conférence des chanceliers d'Etat et conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

La Chancelière d'Etat a participé aux deux séances annuelles de la Conférence des chanceliers d'Etat. Les principaux thèmes traités en 2016 ont été :

- > vote électronique ;
- > cyberadministration en Suisse ;
- > gestion du management ;
- > Lexfind, solutions dès 2017.

La conférence des chanceliers latins a siégé à Genève et traité des thèmes suivants :

- > programmes de législature ;
- > organisation de la gestion de la cyberadministration dans les cantons latins ;
- > évolution du domaine de la protection des données ;

### 1.1.5 CinéCivic

Pour la première fois en 2016, le concours CinéCivic lancé à Genève en 2014, a aussi été ouvert aux jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg tout comme dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Berne. Le but du projet est d'encourager les jeunes à utiliser leurs droits civiques et à participer aux votations et élections. Or l'année 2016 était une année particulièrement importante pour le canton de Fribourg en raison des élections cantonales. C'est pourquoi, la Chancellerie de l'Etat de Fribourg, les Déléguées à l'enfance et à la jeunesse, le Conseil des Jeunes et les différentes Directions en charge de la formation des jeunes ont travaillé de concert dans un groupe de travail interdirectionnel pour mettre en œuvre ce projet. Ainsi 38 projets impliquant plus 80 jeunes Fribourgeois entre 12 et 25 ans ont été déposés au 31 juillet 2016 sur le site [www.cinecivic.ch](http://www.cinecivic.ch) avec l'espoir de décrocher un prix entre 1000 francs et 3000 francs. Si plusieurs Fribourgeois ont été nommés pour le Prix Affiche ou le Prix Film, c'est la classe de 11<sup>e</sup> Harmos de Monsieur Emmanuel Bussard du Cycle d'orientation de la Veveysse à Châtel-St-Denis qui a décroché le Prix Ecole du concours CinéCivic avec sa vidéo «Mouvement de vote». Les élèves de Châtel se sont

---

rendus avec leur enseignant à la cérémonie de remise des prix qui s'est tenue le lundi 31 octobre 2016 à l'Alhambra à Genève, en présence de Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset et de nombreuses autres personnalités.

Afin de marquer l'événement dans le canton de Fribourg, un vernissage des films et affiches fribourgeois a été organisé le 4 octobre 2016 au Shine Club à Fribourg en présence d'une huitantaine de jeunes, des candidats au Conseil d'Etat et des membres fribourgeois des différents jurys. A cette occasion, un débat sur le sens de l'engagement civique des jeunes a été mené par Madame Yasmina Savoy, présidente du Conseil des Jeunes, avec trois jeunes participantes au concours et avec deux jeunes membres du jury.

## 1.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

### 1.2.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une nouvelle journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat, réservée en l'occurrence aux directeurs et directrices de Cycle d'orientation. Des professionnels des médias interviennent durant cette journée, qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de «trait d'union». De même, il a invité les représentants des médias à une quatrième séance de discussion avec les correspondants en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

### 1.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

En 2016, quelque 330 communiqués ont été adressés aux médias et 85 conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, le BdI a organisé plusieurs séances de la Conférence des correspondants en matière d'information dans les Directions. Ces séances permettent en particulier de discuter sur les projets en lien avec la communication réalisés, ou en cours, à la Chancellerie et dans les Directions, tels que les médias sociaux ou la refonte du portail fr.ch.

### 1.2.3 Internet et Intranet

En 2016, le BdI a poursuivi l'extension et le développement du contenu des sites Internet de l'Etat (relecture et assistance à la création de 4 nouveaux sites).

L'année a été consacrée à la poursuite du projet « Refonte du portail ». Une analyse du point de vue des utilisateurs et utilisatrices a été menée, le travail de mise en œuvre se poursuit. Pour rappel, le projet a pour objectif de faire évoluer la présentation générale de l'ensemble des sites de l'Etat pour passer des sites présentés statiquement à des sites plus interactifs et consultables depuis les nouveaux environnements (tablettes, smartphones) et correspondant aux besoins actuels des citoyens et citoyennes.

Le BdI gère aussi le portail intranet intranet.fr.ch dont les retours sont positifs.

### 1.2.4 Médias sociaux

Le BdI fonctionne comme « Community Manager » pour les médias sociaux sur lesquels l'Etat est présent, à savoir Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. Le nombre d'abonnés est en progression constante, par ex. + 49 % pour Facebook Etat de Fribourg.

### 1.2.5 Identité visuelle et Organe cantonal de conduite (OCC)

Le BdI veille quotidiennement au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

Le responsable du BdI et son adjointe ont été appelés à œuvrer au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes.

## 1.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par le secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

### 1.3.1 Région capitale suisse (RCS)

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

Après cinq ans de travaux suite au lancement de la RCS, cette région est en phase de consolidation. Le thème prioritaire 2016 – « Pôle de santé Région capitale suisse », – a été au premier plan : le Forum 2016 de la RCS à Soleure lui a été consacré ainsi que trois plates-formes qui ont permis aux principaux acteurs du domaine de la santé de se rencontrer et d'échanger à intervalles réguliers dans le but de créer un réseau susceptible d'aider le secteur régional de la santé à s'affirmer aux niveaux national et international.

Les projets suivants ont été mis en œuvre ou poursuivis au cours de l'année 2016, avec la participation de l'Etat de Fribourg et aussi, pour certains de ces projets d'autres partenaires fribourgeois membres de la RCS (régions du Lac, de la Broye, de la Singine, Agglo de Fribourg et villes de Morat et Estavayer-le-Lac) :

- > l'année 2016 a permis au cluster food & nutrition, installé à Fribourg, d'établir des bases solides pour pouvoir poursuivre sa croissance. La création officielle de l'Association en février dernier, la nomination des membres du comité, du conseil scientifique ainsi que du bureau et leur implication concrète dans la conduite du cluster, la constitution des 5 groupes de compétence, un programme d'événements diversifiés, une première formation continue réussie et les premiers projets amorcés ou en phase de l'être; autant d'activités qui permettront au cluster d'accroître sa visibilité et d'acquérir la force de frappe nécessaire à sa croissance, au développement de son réseau et à l'établissement de sa réputation en tant que joueur clé de l'agroalimentaire ;
- > le projet « Réseaux d'infrastructures – vers une Smart Capital Region ». Des projets clés, définis pour des priorités thématiques (p.ex. Smart Mobility) ont été poursuivis sous la conduite du canton de Berne, avec l'appui de la RCS ;
- > le projet de sites prioritaires de développement économique a été affiné et présenté au public ;
- > au titre du bilinguisme, la RCS a développé et soutenu des projets de jumelages intercommunaux pour les échanges linguistiques entre les élèves, des échanges linguistiques pour les apprentis et la tenue dans différents cantons d'une journée du bilinguisme ;
- > la représentation des intérêts au niveau fédéral est une tâche transversale de la RCS qui a été développée en 2016 et qui a fait l'objet, pour les affaires prioritaires, d'un travail de lobbying.

### 1.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. Depuis l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le 9 février 2014, la politique européenne de la Suisse est prioritairement axée sur la recherche d'une solution qui permette de mettre en œuvre cette initiative sans pour autant compromettre les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Les discussions entre la Suisse et l'UE n'ont débouché sur aucune solution. Le vote britannique en faveur d'un retrait de l'UE a également affaibli la position de la Suisse. Dans son message pour la mise en œuvre des dispositions sur la gestion de l'immigration, le Conseil fédéral proposait l'instauration d'une clause de sauvegarde unilatérale pour gérer l'immigration, si aucune solution consensuelle ne devait être trouvée avec l'UE. En décembre, finalement, le Parlement a approuvé un projet de modification de la loi sur les étrangers qui, en principe, devrait être compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Ceci a permis au Conseil fédéral de ratifier le protocole additionnel pour l'élargissement de l'espace Schengen à la

---

Croatie et de réintégrer la Suisse aux programmes de recherches européens. Le canton de Fribourg a participé à ce processus dans le cadre des procédures de consultation fédérales et par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, avec l'appui du secteur des relations extérieures, a assuré la représentation du canton et de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dans la délégation suisse présente à différentes réunions de cette assemblée. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été poursuivie, notamment du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange de plusieurs jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes. Enfin, un accord de coopération portant sur l'économie et l'innovation lie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la région d'Alsace au canton de Fribourg.

## **1.4 Promotion de l'image du canton de Fribourg**

Le secrétariat de l'association « Fribourgissima Image Fribourg », organe de promotion de l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, est assuré par la Chancellerie d'Etat. Ayant vu le jour fin 2013 sous l'impulsion du Conseil d'Etat, l'association est un partenariat public-privé composé de treize partenaires, acteurs de l'image du canton. Le secrétariat apporte le soutien organisationnel indispensable au succès du projet : organisation des séances, coordination des travaux, mise en œuvre des décisions, comptabilité et gestion financière. Le comité exécutif de l'association, présidé par Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat, est délégué par les partenaires de l'association à la concrétisation et à la mise en œuvre du programme annuel. En 2016, le comité exécutif, réuni lors de 6 séances, a pu consolider la stratégie et poursuivre les objectifs de l'association, capitaliser la stratégie digitale et concrétiser un certain nombre de mesures (par ex. présence à la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres ; implication au projet Tinguely2016 ; collaboration au Fribourg Freiburg Challenge de la coupe Gordon Bennett). La troisième année d'activité de l'association a permis de relever de beaux défis. De plus après cette première période de trois ans (2014-2016), les partenaires ont décidé en mai 2016 du renouvellement du mandat pour 2017-2019. La détermination de développer la plate-forme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété et la volonté de continuer à promouvoir l'image du canton de Fribourg ont fait l'unanimité. L'Etat de Fribourg continuera d'assurer la moitié du financement de l'association « Fribourgissima Image Fribourg ». Pour plus de détails sur les activités réalisées, référez-vous au rapport du Conseil d'Etat, point 3.6.2 et au rapport d'activité de l'Association.

## **1.5 Secteur Traduction**

Le secteur Traduction contrôle si les versions allemandes des textes qui lui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale. Il conduit également des projets de terminologie.

### **1.5.1 Traduction**

En 2016, les collaborateurs du secteur ont traduit, en plus des textes usuels, quelques guides d'utilisation très volumineux pour le Système de gestion des élections et votations (SyGEV). La traduction en allemand des rapports d'activité des tribunaux de district et des justices de paix de la partie francophone du canton a également engendré pour le secteur un volume de travail considérable. En outre, pour les élections cantonales et les célébrations des 500 ans de la Paix perpétuelle, le secteur a été fortement sollicité ; il a notamment assuré la traduction des scènes du spectacle « La querelle de la paix » qui ont été représentées en allemand. Par ailleurs, le secteur, tout au long de l'année, a apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Enfin, il a été régulièrement fait usage de la possibilité de faire traduire, à l'externe, des textes de l'allemand vers le français.

### **1.5.2 Terminologie**

Le secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise disponible dans la base de données terminologiques interne. Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. Il a entamé les travaux d'adaptation de la terminologie de l'éducation à la nouvelle législation. Le secteur a collaboré

---

activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm), organe qui a tenu deux séances en 2016.

### 1.5.3 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a tenu trois séances en 2016. Créé en 2011, cet organe est présidé par le responsable du secteur et s'attache aux questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2016, la Conférence a traité notamment les problèmes qui surgiront lors de la traduction des textes législatifs une fois que la nouvelle Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF) sera en place.

Un cours de formation continue sur la révision des traductions a été organisé à leur intention, animé par deux collaboratrices de la Faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève.

Les directives linguistiques pour l'allemand (identité linguistique) se trouvent sur Intranet ([http://intranet.fr.ch/cha/files/pdf81/Schreibregeln\\_FR\\_2016\\_01\\_05.pdf](http://intranet.fr.ch/cha/files/pdf81/Schreibregeln_FR_2016_01_05.pdf)) et sur Internet ([http://www.fr.ch/cha/files/pdf81/Schreibregeln\\_FR\\_2016\\_01\\_05.pdf](http://www.fr.ch/cha/files/pdf81/Schreibregeln_FR_2016_01_05.pdf)). Elles offrent des réponses aux questions que d'autres normes laissent ouvertes.

### 1.5.4 Informatique

L'installation du logiciel de traduction assistée par ordinateur (outil TAO) sur un serveur central, auquel peuvent accéder tous les traducteurs et toutes les traductrices de l'Etat, fait ses preuves.

La terminologie de l'Etat de Fribourg est toujours disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement.

## 1.6 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française et confie le contrôle de la version allemande au secteur Traduction. Le secteur est également chargé de mettre au point les rapports du Conseil d'Etat ainsi que les messages accompagnant les projets de lois et de décrets en vue de leur diffusion auprès du Grand Conseil. En outre, jusqu'à la fin du mois d'août – avant que la tâche ne soit confiée au Secteur des huissiers –, il préparait les réponses du Conseil d'Etat aux motions, postulats et mandats en vue de leur diffusion.

Par ailleurs, le secteur pourvoit à la publication dans la Feuille officielle, dans le Recueil officiel fribourgeois et sur Internet des actes officiels adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Il a aussi pour tâche de gérer, en collaboration avec l'imprimerie, toutes les questions liées à l'outil de saisie, par le biais d'Internet, des annonces qui doivent paraître dans la Feuille officielle.

Enfin, il assume la responsabilité applicative de l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et gère les données de plusieurs entités.

### 1.6.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois** (ROF) :

- > Grand Conseil : 27 lois (2015 : 33) et 22 décrets (2015 : 13) ;
- > Conseil d'Etat : 99 ordonnances (2015 : 87), 2 directives (2015 : 0), 1 arrêté (2015 : 0) et 4 règlements (2015 : 3) ;
- > Directions et autres autorités : 13 actes (2015 : 17).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation pour 47 actes (2015 : 30) ;
- > décisions d'approbation fédérale pour 10 actes (2015 : 1) ;
- > communications de droit cantonal et de droit intercantonal pour 3 actes (2015 : 3).



---

Au total, ce sont quelque 834 pages ROF (2015 : 753) qui ont été imprimées dans chaque langue.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle** (FO) :

- > Grand Conseil : 4 décrets de naturalisation (2015 : 4) ;
- > Conseil d'Etat : 26 arrêtés (2015 : 24).

Le secteur a en outre assuré la publication d'avis et de textes officiels concernant des Affaires de la Chancellerie d'Etat, des Affaires fédérales, des Affaires intercantionales et extracantoniales.

### 1.6.2 Actes de naturalisation

Lors des traditionnelles réceptions officielles organisées en leur honneur, les nouveaux citoyens et citoyennes reçoivent un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 244 actes de naturalisation (2015 : 326).

### 1.6.3 Activités particulières

#### 1.6.3.1 Feuille officielle – Projet FO 2016

L'année s'est ouverte avec une Feuille officielle affichant une nouvelle présentation, fruit des séances de travail qui ont ponctué l'année 2015 dans le cadre du Projet FO 2016. Le journal est désormais imprimé en couleurs et est disponible sur Internet non seulement au format PDF mais également au format e-paper.

Au cours de l'année, le secteur a apporté un soutien régulier aux utilisateurs et utilisatrices du système de saisie des avis (CMS FO Internet), dont il gère, en collaboration avec l'imprimerie, les comptes d'accès. Enfin, l'outil a été adapté pour être mis à la disposition des communes du canton qui sont de plus en plus nombreuses à en faire usage pour leurs publications.

#### 1.6.3.2 Annuaire téléphonique – Projet ATI/ATE

Le projet visant au remplacement du système informatique régissant l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat (Projet ATI/ATE) a été officiellement clos en mars. Le secteur, désigné responsable applicatif, agit désormais comme porte-parole des utilisateurs et utilisatrices envers le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) ou l'entreprise qui a conçu le nouvel outil, en répertoriant tout ce qui ne fonctionne pas à satisfaction ou en dégageant les éléments qui méritent des améliorations.

Au cours de l'année, le secteur a relu et mis en ligne une nouvelle version du « Guide d'utilisation pour les gestionnaires », a établi des formulaires pour les inscriptions, radiations et mutations de personnes dans l'Annuaire téléphonique et a rédigé une directive concernant l'Annuaire téléphonique qui a été adoptée par le Conseil d'Etat et publiée dans le ROF. Pour la version allemande de ces documents, le secteur a bénéficié de la contribution du secteur Traduction.

#### 1.6.3.3 Législation – Projet BDLF\_ROF XML

Le secteur a collaboré activement au Projet BDLF\_ROF XML dont le but est le remplacement de l'actuelle application de gestion de la législation par une application intégrant le système de rédaction XML. A cet effet, il a conçu des fichiers servant à la communication des informations complémentaires relatives à la validité formelle des actes publiés dans le ROF (notamment exercice des droits populaires, promulgation, entrée en vigueur, approbation fédérale) et appelés à compléter l'historique des données systématiques contenues dans la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF).

Le secteur s'est également attaché à ébaucher un processus de travail pour les tâches que la nouvelle application de gestion imposera en matière de publications officielles.

#### 1.6.3.4 Elections cantonales – Résultats

Le secteur a rédigé et assuré la publication dans la Feuille officielle des arrêtés indiquant les résultats de l'élection pour le renouvellement intégral du Grand Conseil et du Conseil d'Etat et de l'élection des préfets.

Enfin, il a fourni au Secrétariat du Grand Conseil toute la documentation et tous les fichiers nécessaires à la session de reconstitution du Grand Conseil et à la confection du « Bulletin officiel des séances du Grand Conseil ».

### 1.7 Secteur administration et droits politiques

#### 1.7.1 Système de gestion des élections et votations (SyGEV)

En 2015 déjà, SyGEV a permis la conduite de différents scrutins portant notamment sur les votations fédérales, les élections fédérales ainsi que les élections communales générales anticipées. La collaboration entre l'Etat, les préfectures et les communes s'est poursuivie de manière intensive en 2016 afin de rendre possible la tenue des élections communales générales ainsi que des élections cantonales. Le support mis à disposition des préfectures et des communes pour répondre aux questions techniques et solutionner les éventuels problèmes a fait ses preuves. L'acceptation finale du logiciel SyGEV a été signée et validée par le comité de pilotage du projet lors de sa dernière séance de décembre 2016, mettant ainsi un terme au projet. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, SyGEV rentre dans sa phase d'exploitation courante. Le support (Hotline) est professionnalisé en collaboration avec le SITel et déployé parallèlement à SyGEV.

#### 1.7.2 Votations

Quatre votations fédérales ont eu lieu.

Le **28 février 2016**, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur quatre objets :

- > Initiative populaire « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage » (64 935 oui/56 210 non). Le taux de participation a été de 63,3 %.
- > Initiative populaire « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) » (50 552 oui/72 962 non). Le taux de participation a été de 63,7 %.
- > Initiative populaire « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » (47 349 oui/70 605 non). Le taux de participation a été de 62,9 %.
- > Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard) (67 233 oui/54 203 non). Le taux de participation a été de 63,3 %.

Le **5 juin 2016**, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur cinq objets :

- > Initiative populaire « En faveur du service public » (29 842 oui/53 206 non). Le taux de participation a été de 43,2 %.
- > Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel » (20 376 oui/64 208 non). Le taux de participation a été de 43,4 %.
- > Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports » (24 613 oui/58 418 non). Le taux de participation a été de 43,2 %.
- > Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (55 796 oui/26 380 non). Le taux de participation a été de 43,2 %.
- > Modification de la loi sur l'asile (LAsi) (57 268 oui/25 672 non). Le taux de participation a été de 43,2 %.

Le **25 septembre 2016**, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets :

- > Initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) » (29 628 oui/49 575 non). Le taux de participation a été de 40,8 %.
- > Initiative populaire « AVSplus : pour une AVS forte » (34 130 oui/45 564 non). Le taux de participation a été de 40,8 %.
- > Loi fédérale sur le renseignement (LRens) (52 989 oui/25 813 non). Le taux de participation a été de 40,8 %.

---

Le **27 novembre 2016**, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur un objet :

- > Initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire ») » (43 120 oui/45 791 non). Le taux de participation a été de 45,3 %.

### 1.7.3 Elections

La Chancellerie d'Etat a été en outre chargée, en étroite collaboration avec les Préfectures, de l'organisation des élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux, des élections pour le renouvellement intégral reporté des conseils communaux et des conseils généraux des communes fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que des élections pour le renouvellement du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des préfets.

Le **28 février 2016** (premier tour de scrutin) et le **20 mars 2016** (second tour de scrutin), le corps électoral des communes : Alterswil, Arconciel, Attalens, Auboranges, Autigny, Avry, Bas-Intyamon, Billens-Hennens, Bösingén, Bossonnens, Botterens, La Brillaz, Broc, Brünisried, Bulle, Chapelle (Glâne), Le Châtelard, Châtel-Saint-Denis, Châtel-sur-Montsalvens, Châtillon, Châtonnaye, Cheiry, Chénens, Corbières, Corserey, Cottens, Courgevau, Cressier, Crésuz, Cugy, Delley-Portalban, Düdingen, Echarlens, Ecublens, Ependes, Ferpicloz, Fétigny, Le Flon, La Folliaz, Fräschels, Fribourg/Freiburg, Galmiz, Gempenach, Giffers, Givisiez, Gletterens, Grandvillard, Granges (Veveyse), Granges-Paccot, Grangettes, Greng, Grolley, Gruyères, Gurmels, Hauterive (FR), Hauteville, Haut-Intyamon, Heitenried, Jaun, Kerzers, Kleinbösingén, Lully, Marly, Marsens, Massonnens, Matran, Ménières, Meyriez, Mézières, Misery-Courtion, Montagny, Montet (Glâne), Les Montets, Morlon, Le Mouret, Muntelier, Neyruz, Noréaz, Nuvilly, Le Pâquier, Pierrafortscha, Plasselb, Pont-en-Ogoz, Ponthaux, Pont-la-Ville, Prévondavaux, Prez-vers-Noréaz, Rechthalten, Remaufens, Riaz, Ried bei Kerzers, La Roche, Romont, Rue, Saint-Aubin, Saint-Martin, Sâles, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schmittén, Semsales, Senèdes, Sévaz, Siviriez, La Sonnaz, Sorens, Tafers, Tentlingen, Torny, Treyvaux, Ueberstorf, Ulmiz, Ursy, Val-de-Charney, Vallon, Vaulruz, La Verrerie, Villarsel-sur-Marly, Villars-sur-Glâne, Villaz-Saint-Pierre, Villorsonnens, Vuadens, Vuisternens-devant-Romont, Wünnewel-Flamatt, a été convoqué en vue du renouvellement intégral des membres des conseils communaux et des conseils généraux.

Le **25 septembre 2016** (premier tour de scrutin) et le **16 octobre 2016** (second tour de scrutin), le corps électoral des communes fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Barberèche, Bussy, Châbles, Chésopelloz, Cheyres, Corminbœuf, Courtepin, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Oberschrot, Plaffeien, Rueyres-les-Prés, Surpierre, Vernay, Villarepos, Villeneuve, Vuissens, Wallenried, Zumholz, a été convoqué en vue du renouvellement intégral des membres des conseils communaux et des conseils généraux.

Le **6 novembre 2016**, le peuple fribourgeois a renouvelé la députation au Grand Conseil.

Le **6 novembre 2016** (premier tour de scrutin) et le **27 novembre 2016** (second tour de scrutin), le peuple fribourgeois a également procédé à l'élection des membres du Conseil d'Etat ; quatre candidats ont obtenu la majorité absolue.

Ont été élus ou réélus au premier tour de scrutin au Conseil d'Etat :

- > Monsieur Jean-Pierre Siggen, Fribourg/Freiburg (42 361 suffrages) ;
- > Monsieur Maurice Ropraz, Sorens (42 076 suffrages) ;
- > Monsieur Georges Godel, Ecublens (41 881 suffrages) ;
- > Monsieur Olivier Curty, Murten/Morat (40 190 suffrages).

Le taux de participation au premier tour a été de 39,1 %.

Ont été élus ou réélus au second tour de scrutin au Conseil d'Etat :

- > Monsieur Jean-François Steiert, Fribourg/Freiburg (45 176 suffrages) ;
- > Madame Marie Garnier, Villars-sur-Glâne (41 600 suffrages) ;
- > Madame Anne-Claude Demierre, La Tour-de-Trême (40 783 suffrages).

Le taux de participation au second tour a été de 39,1 %.

---

Le **6 novembre 2016** (premier tour de scrutin) et le **27 novembre 2016** (second tour de scrutin), le peuple fribourgeois a enfin procédé à l'élection des préfets des sept districts du canton ; quatre candidats ont obtenu la majorité absolue.

Ont été réélus au premier tour de scrutin :

- > Monsieur Carl-Alex Ridoré, Villars-sur-Glâne, préfet de la Sarine (14 291 suffrages) ;
- > Monsieur Patrice Borcard, Grandvillard, préfet de la Gruyère (10 906 suffrages) ;
- > Monsieur Daniel Lehmann, Murten/Morat, préfet du Lac (5202 suffrages) ;
- > Monsieur Willy Schorderet, Massonnens, préfet de la Glâne (4857 suffrages).

Ont été élus au second tour de scrutin :

- > Monsieur Manfred Raemy, Wünnewil, préfet de la Singine (6270 suffrages) ;
- > Monsieur Nicolas Kilchoer, Châtillon, préfet de la Broye (5428 suffrages) ;
- > Monsieur François Genoud, Granges, préfet de la Veveyse (3335 suffrages).

#### 1.7.4 Initiatives – Referendums – Pétitions

##### Initiatives

Aucune demande d'initiative n'a été déposée.

##### Referendums

Le **12 octobre 2016**, la Chancellerie d'Etat a reçu une demande de referendum contre la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels, signée par 164 citoyens et citoyennes. Emanant de la Fédération des associations du personnel du canton de Fribourg (FEDE), elle demande que la loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels soit soumise au peuple. Le **29 décembre 2016**, le referendum a été déposé, munie de 9765 signatures. Le résultat du dénombrement des signatures valables et la constatation ou non de l'aboutissement du referendum seront publiés dans la Feuille officielle.

##### Pétitions

- > **23 février 2016** : pétition émanant du Syndicat suisse des services publics, SSP région Fribourg intitulée « Pour que l'école fribourgeoise reste de qualité, baissions les effectifs par classe ! », qui propose une diminution des effectifs par classe, ce qui permettrait de donner aux élèves un meilleur suivi, de réduire la surcharge de travail des enseignants et de garder une école de qualité. Cette pétition est munie de 1343 signatures.
- > **29 février 2016** : pétition émanant de l'Association de parents d'élèves du CO de Sarine-Ouest. Cette pétition porte le titre « Une gare ferroviaire à Avry-sur-Matran » (reçue par courrier).
- > **20 mai 2016** : pétition émanant du Syndicat suisse des services publics, SSP région Fribourg intitulée « Maintenir la LPers pour préserver un hôpital public et des prestations de qualité ! » qui demande au Conseil d'Etat de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires permettant de maintenir la LPers pour le personnel de l'HFR, garantir la qualité des soins et maintenir un hôpital public. Cette pétition est munie de 1944 signatures.
- > **11 juillet 2016** : pétition émanant du Syndicat suisse des services publics, SSP région Fribourg en faveur des assistant-e-s socio-éducatifs. Elle demande au Conseil d'Etat une revalorisation salariale. Cette pétition est munie de 486 signatures.
- > **8 septembre 2016** : pétition émanant de la Fédération des associations du personnel du canton de Fribourg (FEDE) intitulée « Le personnel de l'Etat de Fribourg demande des compensations suite aux efforts consentis ». Elle demande une augmentation générale des salaires de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un renforcement certain de prestations par l'octroi de postes supplémentaires et assurer ainsi les prestations promises à la population grâce à un service public de qualité. Cette pétition est munie de 5003 signatures.
- > **14 octobre 2016** : pétition émanant du Syndicat suisse des services publics, SSP région Fribourg intitulée « Pour un congé allaitement d'un mois rémunéré à 100 %, suivant le congé maternité ». Elle demande, dans le cadre de la révision de la LPers, l'introduction d'un mois de congé supplémentaire, rémunéré à 100 %, pour les femmes

---

qui allaitent. Les femmes bénéficiant de ce congé devront être effectivement remplacées par l'employeur. Cette pétition est munie de 1642 signatures.

- > **15 novembre 2016** : pétition émanant de Monsieur Zemene Woldeye, à Fribourg intitulée « Contre la violence du Gouvernement éthiopien face au peuple », émanant de Monsieur Zemene Woldeye, à Fribourg. Elle demande au Conseil d'Etat d'user de son influence auprès de la Confédération pour l'inciter à agir diplomatiquement pour arrêter les massacres et répressions en cours et pousser le Gouvernement éthiopien vers plus de Démocratie et l'état de droit. Cette pétition est munie de 572 signatures.

### 1.7.5 Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger

Le 16 septembre 2016, la Chancellerie d'Etat a reçu l'autorisation du Conseil fédéral lui permettant d'utiliser le système de vote électronique de La Poste Suisse pour les années 2016 à 2018. Ainsi, les Suisses et Suissesses de l'étranger ont pu participer, également par voie électronique, à la votation fédérale et au second tour des élections cantonales du 27 novembre 2016. Pour la votation fédérale, quelque 580 Suisses et Suissesses de l'étranger ont recouru à cette possibilité ce qui représente 34 % des votants. Quant au second tour des élections cantonales, 408 électeurs de l'étranger ont choisi d'utiliser Internet pour exprimer leurs choix sur un total de 967 électeurs ayant participé au scrutin, soit 42 %.

## 1.8 Projets informatiques (SPI)

Le Secteur Projets informatiques (SPI) s'est fortement impliqué dans le développement du vote électronique (voir ci-dessus). Le début de l'année fut consacré à la mise en œuvre de la plateforme de vote en collaboration avec La Poste et le fournisseur Scytl. En date du 16 septembre 2016, le Conseil fédéral a octroyé une autorisation générale pour des essais de vote électronique dans le canton de Fribourg lors des votations populaires durant les années 2016, 2017 et 2018. Ainsi, les Suisses et Suissesses de l'étranger ont pu utiliser internet pour exercer leur droit civique lors de la votation fédérale et du second tour des élections cantonales qui ont eu lieu le 27 novembre 2016.

Le logiciel de gestion des affaires du Conseil d'Etat (Konsul) utilisé par les Directions, le Secrétariat du Grand Conseil et la Chancellerie a été également déployé dans quelques services. Cette application aussi été stabilisée et son utilisation renforcée permettant de prévoir une migration vers une nouvelle version majeur en 2018.

Le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : CMS Contens, Konsul, FriActu, GesCom et ATE/ATI.

## 1.9 Recours au Conseil d'Etat

L'article 87 al. 1 du code de procédure et de juridiction administrative dispose que les recours au Conseil d'Etat sont instruits par une Direction ou par la Chancellerie d'Etat.

Avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, de la loi supprimant le recours au Conseil d'Etat en matière de personnel, la Chancellerie d'Etat a transmis au Tribunal cantonal les dossiers encore ouverts contre des décisions prise en application de la loi sur le personnel de l'Etat à l'égard d'un collaborateur ou d'une collaboratrice.

## 1.10 Secrétariat de cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le secrétariat de cyberadministration a ainsi poursuivi l'objectif de fournir des solutions mutualisées pour la cyberadministration en réduisant les coûts de développement informatiques. La nécessité de fournir une base commune à tous les services de l'Etat ainsi qu'aux communes a été identifiée très tôt. Il a logiquement été décidé de mettre en place une plateforme informatique centralisée d'accès aux prestations qui soit innovante, accessible et surtout simple à utiliser pour les citoyen-ne-s et les agents d'Etat. Elle doit permettre d'optimiser les processus métier au travers d'un socle technologique standardisé et modulaire donc souple en termes d'évolutions.

---

Au travers de la vice-présidence du comité de planification de la cyberadministration suisse, le canton de Fribourg s'assure de la cohérence de l'évolution de la cyberadministration cantonale avec les enjeux nationaux. Ceci permet d'investir les deniers publics de manière alignée aux besoins locaux et nationaux.

Le secrétariat de cyberadministration collabore également étroitement avec la Chancellerie fédérale afin de mettre en place une signalétique ou iconographie commune pour tous les cantons qui serait reprise sur le site ch.ch. La définition d'une norme eCH donnera la possibilité aux cantons d'harmoniser leur navigation ou une partie de cette dernière dans le cadre de la cyberadministration. Cette évolution importante permettra d'améliorer l'expérience utilisateur du guichet de cyberadministration mais aussi de notre site informationnel fr.ch. Elle permettra également une meilleure expérience utilisateur des entreprises et des personnes qui souhaiteront rejoindre ou collaborer avec notre canton, ce qui pourrait devenir un élément important pour notre économie.

Depuis cette année, la Commission de Cyberadministration (CoCyb) composée de représentants des services de l'Etat, des préfectures et des communes est en charge de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion du portefeuille de projets de la cyberadministration. Elle a apporté son soutien à la mise en place des mesures suivantes :

- > Création de la base légale (Loi sur le guichet de cyberadministration/LGCyb), adoptée par le Grand Conseil le 2 novembre 2016 permettant de donner la même valeur à la procédure électronique qu'à celle faite à un guichet physique. La LGCyb autorise par exemple la création d'un identificateur unique des personnes et d'un référentiel cantonal. Ces deux éléments permettront de réduire les redondances au niveau de la gestion des adresses des administrés et donc d'améliorer l'efficacité des services de l'Etat. Elle définit entre-autres les bases des relations avec les communes et les organes tiers.
- > La mise en place d'un Guichet de cyberadministration comme socle technologique commun aux différents services de l'Etat.
- > La mise en place des premières prestations de cyberadministration dès 2017.

## 2 Service de législation (SLeg)

---

Chef de service : André Schoenenweid

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Pour veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, le SLeg a :

- > examiné plus d'une cinquantaine de projets législatifs et fait part de ses observations et, le cas échéant, de propositions rédigées à la Direction concernée ;
- > collaboré à l'élaboration d'actes législatifs au sein de plusieurs groupes de travail ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

Il a notamment été représenté au sein du groupe de travail chargé de préparer le passage de la commune de Clavaleyres du canton de Berne au canton de Fribourg et sa fusion avec celle de Morat ainsi qu'au sein du comité juridique créé dans le cadre du projet de gestion informatisée des dossiers des permis de construire.

#### 2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 55 et 56 du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF ; respectivement 152 et 86 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1er janvier et au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2016 de ce Recueil. Il a en outre diffusé chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF.



---

Le SLeg a procédé à quatorze mises à jour de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF), dans les deux langues officielles. De plus, la version française de la BDLF a été publiée à cinq reprises dans une application de la Chancellerie genevoise, qui contient notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Le SLeg a poursuivi ses travaux en vue d'accorder la primauté juridique à la version électronique des collections officielles (élaboration de la loi adoptée par le Grand Conseil le 3 novembre 2016) et d'acquiescer à cette fin de nouveaux outils informatiques (élaboration du contrat avec le fournisseur, premiers travaux de conversion des textes, contacts avec les autres cantons, notamment bilingues).

Ces travaux ont fortement mis à contribution le chef adjoint du SLeg et le personnel qui s'occupe des publications officielles, lequel a mené de front avec succès les publications selon le système actuel (qui n'ont subi aucun retard) et les travaux nécessités par la préparation du changement des systèmes juridiques et informatiques.

Le SLeg a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise, ainsi que sur la manière de consulter efficacement cette législation et les travaux préparatoires sur Internet.

### 2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Le SLeg collabore régulièrement à la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), notamment en participant activement à des groupes de travail avec la Préposée à la transparence (pour l'adaptation de la LInf à la Convention d'Aarhus, adoptée le 5 octobre 2016 ; pour l'adaptation de l'ordonnance sur l'accès aux documents, actuellement en cours) et en fournissant divers avis dans ce domaine.

Le SLeg apporte également une contribution importante à la mise en œuvre de la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch), principalement dans le cadre du groupe de travail chargé de l'élaboration du règlement d'exécution (projet RArch, mis en consultation en décembre 2016) mais aussi pour traiter les problèmes posés par l'application de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (participation aux travaux relatifs à l'élaboration d'une information à l'intention des communes).

En collaboration étroite avec le Secrétariat de cyberadministration, il a traité la procédure de consultation et l'élaboration du projet de loi sur le guichet de cyberadministration, qui fournit les prérequis légaux de la cyberadministration au sein de l'administration cantonale ; cette loi complète également le code de procédure et de juridiction administrative pour permettre l'utilisation des moyens électroniques dans cette procédure. Il participe au groupe de travail intercantonal des juristes de la cyberadministration.

### 2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi divers rapports et avis de droit à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Il a fourni un appui juridique aux différents secteurs de la Chancellerie d'Etat, notamment dans le domaine de l'exercice des droits politiques.

Le SLeg a collaboré à l'élaboration des projets de réponses à plusieurs consultations de la Confédération et de la CGSO, ainsi qu'à des instruments parlementaires cantonaux.

Il est représenté par son chef adjoint au sein du comité de rédaction de la RFJ. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet.

Le SLeg a procédé au versement aux Archives de ses dossiers des années 1958 (date de sa création) à 2005.



---

## 2.2 Événements particuliers

### 2.2.1 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg dirige les travaux en vue de l'adoption des mesures normatives et pratiques nécessitées par la modification de la législation fédérale sur la protection des armoiries officielles.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une initiative parlementaire il a rédigé le projet de loi modifiant la composition de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil et de sa représentation au sein des organes de contrôle prévus par des conventions intercantionales.

Dans les limites de ses disponibilités, le SLeg a réalisé certains travaux préparatoires ou rédactionnels pour aider des unités administratives surchargées ou peu expérimentées dans le domaine législatif.

### 2.2.2 Planification des projets législatifs 2012-2016

Le SLeg a dressé, en vue de son intégration dans le bilan de la législature et dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature.

## 3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

---

Chef de service : Gilbert Fasel

### 3.1 Activités

Le SAMI est responsable de l'approvisionnement des fournitures, du matériel de bureau administratif et technique, des appareils de bureau ainsi que des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Il est en charge de réaliser, au moyen de ces propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. Le service propose également ces services d'acquisition, de logistique et de gestion de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

### 3.2 Secteur des achats

En qualité de spécialiste des acquisitions et de l'impression, le SAMI a apporté son soutien aux activités pilotées par la Chancellerie. Le nombre total des commandes attribuées par le SAMI a augmenté de 5,5 %. Quant au chiffre d'affaires global, il a progressé de plus de 9 %. Les nombreux scrutins (élections et votations) ainsi que divers projets d'envergures, la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres ou les nombreuses manifestations en mémoire de la signature du traité de la paix perpétuelle, ont influencé positivement le chiffre d'affaires et le volume des commandes.

L'approvisionnement des fournitures et équipements de bureau s'est essentiellement fait auprès des entreprises locales. Cette année encore, malgré les annonces d'adaptation de prix de la part de certains fournisseurs, les conditions financières des principaux produits (papier, enveloppes, classeurs, consommables, appareils de bureau, etc.) sont restées identiques. Certains articles sont approvisionnés conjointement avec l'Office cantonal du matériel scolaire situé à la même adresse.

La quantité de papier utilisée par l'ensemble des services de l'Etat a légèrement diminué. En 2016, le Service d'achat a commandé 401 palettes de papier au format A4 destinées à l'ensemble des services de l'administration, aux établissements du secondaire II et aux écoles professionnelles. En comparaison avec l'année 2015, cela représente une réduction de 3 %. Cette évolution devrait se poursuivre au rythme de l'implémentation des solutions de cyberadministration.

Les périphériques d'impression, appareils multifonctions, sont gérés en collaboration avec le SITel. La principale préoccupation est la mise à disposition d'équipements adaptés au mieux aux besoins des utilisateurs. Les conditions financières des appareils ont été améliorées durant le troisième semestre de l'année. Les processus de commandes ont été adaptés et sont nouvellement disponibles sur le site Intranet du SAMI. L'encadrement envers des jeunes en

---

formation s'est poursuivie. Actuellement, le service assume la responsabilité de trois apprentis. Un quatrième apprenti, employé de commerce, est en cours de formation et travaille en alternance dans les locaux de la Chancellerie ou du SAMI.

La collaboration avec les Archives de l'Etat s'est intensifiée. L'acquisition d'un nouveau scanner destiné à la numérisation des documents a été conclue en fin d'année. Une action commune entre les deux services, conduite en privilégiant la pensée « Etat » plutôt que les souhaits de chacun.

### **3.3 Travaux d'impression réalisés en interne**

Une partie importante des imprimés administratifs a été réalisée avec les moyens internes. Les nouvelles technologies permettent la réalisation d'une vaste gamme de produits. Les volumes d'impressions noir/blanc se sont contractés de 14,9 %. Par contre, l'analyse détaillée des chiffres indique une évolution positive dans le segment des produits couleur, plus 13,5 %. Le nombre de commandes traitées en interne a progressé de 10 % (1422 en comparaison de 1294 pour 2015). Malgré ces résultats positifs, à court terme, l'impact des supports écrits perdra de son importance au profit de solutions numériques globales. L'imprimerie a exécuté les publications du Secrétariat du Grand Conseil (bulletin des séances du Grand Conseil, liste des orateurs, etc.) destinées aux députés. Les plus grands volumes ont été réalisés durant les mois de juillet et août. Les cycles d'orientation, les écoles professionnelles techniques et commerciales ainsi que les établissements du secondaire II commandent de nombreux travaux au service. Ces mandats, principalement des supports de cours et d'information relatifs à la vie des établissements, sont confiés au SAMI à la fin de l'année scolaire et doivent impérativement être en possession des écoles une semaine avant la rentrée.

### **3.4 Tâches de prépresse**

Ces activités regroupent la partie conceptuelle des documents effectuées en amont de l'impression. Elles comprennent les opérations de mise en page, reprise des données, scannage et traitement des illustrations. Les ressources imparties à cette fonction représentent un engagement d'environ 40 %. C'est l'adjoint du service qui est en charge de cette tâche. Il est également sollicité pour les questions en relation avec les chartes graphiques « publications ». Les travaux comprenant de faibles volumes de texte (cartes, invitations, rapports simples) et ceux édités par la Chancellerie (brochures votations/élections et en lien avec la législature) sont exclusivement élaborés par le SAMI. Pour les produits imprimés en interne, les services fournissent des fichiers prêts à être reproduits. La conception des documents volumineux est effectuée par les services sur la base de modèles Word conformes à l'identité visuelle.

### **3.5 Travaux de reliure et de numérisation**

Les tâches de reliures sont restées stables. Un collaborateur a quitté l'atelier après quarante années d'engagement sans faille envers l'Etat. Le fidèle artisan a été chaleureusement remercié lors d'une brève cérémonie qui a réuni ses collègues, les partenaires et les clients du service. Le poste a été repourvu avec un taux d'activité inférieur et le contenu enrichi de tâches d'entretien des anciens registres du 19<sup>e</sup> siècle (incendies et baillages), documents historiques conservés aux archives cantonales. Les communes et paroisses ont pu bénéficier du savoir-faire de l'atelier pour revaloriser leurs écrits. Cette prestation permet aux collectivités qui le souhaitent de sauvegarder de précieux documents. Les conditions de conservation souvent précaires et les innombrables manipulations altèrent fortement le papier. Bien souvent ce sont les sous-sols, voire des caves de bâtiments historiques, qui servent de locaux de stockage. Les archives, les registres fonciers, les tribunaux, les bibliothèques HES et les études notariales sont les principaux demandeurs en matière de travaux de reliure. Une apprentie relieuse artisanale a débuté sa formation durant l'été. Les opportunités d'apprendre ce métier se raréfient, il est donc naturel que le service offre des possibilités de formation.

Les tâches de numérisation et microfilmage se sont poursuivies durant la période. Les ressources imparties à ces activités représentent un plein temps. Actuellement le secteur numérise les anciens registres RF des districts de la Gruyère et de la Singine. Le concept défini dans les années 2010 progresse selon les prévisions. Au cours de l'été, les registres du service de la formation professionnelle ont été entièrement numérisés. Ceux-ci contiennent un historique détaillé des formations suivies dans l'ensemble des domaines professionnels.

La confection de microfilms pour le compte des Archives de l'Etat s'est déroulée dans la continuité des précédentes années. Plus de cents mille pages ont ainsi pu être microfilmées. Ces films sont les seuls doubles dont nous disposerions en cas de perte ou destruction des originaux. Le désavantage de cette technique est que l'utilisateur doit disposer d'un lecteur pour consulter les films et ceux-ci ne peuvent pas être mis en ligne. Raison pour laquelle cette technologie sera tout prochainement remplacée par des solutions de scannage numériques.

### 3.6 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le matériel de bureau nécessaire au fonctionnement administratif de l'Etat a été approvisionné, au besoin stocké, et finalement livré aux divers services. Les budgets alloués à cette position étaient moins élevés que ceux des années précédentes. Le niveau des prix est resté stable, voire a diminué. La sensibilisation par rapport au gaspillage a également contribué à maintenir les quantités consommées à un niveau le plus bas possible. L'approvisionnement des fournitures de bureau se fait essentiellement auprès des entreprises locales. La valeur du stock géré par le SAMI représente un montant d'environ 248 000 francs. Les nombreux scrutins ont sollicités les logisticiens tout au long de l'année. La distribution du matériel de vote s'est déroulée à la satisfaction des préfectures et communes. Une estimation quantitative plus ciblée a permis de limiter le matériel surnuméraire. Un apprenti logisticien a brillamment terminé sa formation dans le courant de l'été, il a quitté l'Etat pour rejoindre une société active dans la mécanique de précision.

### 3.7 Chiffres clés 2016

	2016	2015	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1 503 commandes	1 424	+ 79
Nombre de factures fournisseurs	2 190 factures	2 156	+ 34
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	6 151 338 francs	5 623 000	+ 528 338
Produits stockés, approvisionnés et distribués	750 articles	750	0
<b>Production interne</b>			
	2016	2015	Ecart
Impression numérique (Format A4 et A3)	6 873 052 pages	7 494 000	- 620 948
Ouvrages reliés	935 exemplaires	1 232	- 297
Documents microfilmés ou numérisés	112 000 pièces	110 000	+ 2 000

## 4 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

### 4.1 Bases légales et organisation

La loi du 10 septembre 2015 sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dès cette date, les AEF sont rattachées à la Chancellerie d'Etat. L'année 2016 a été consacrée à la rédaction d'un substantiel avant-projet de règlement sur l'archivage mis en consultation le 2 décembre 2016.

Les AEF sont dotées de 6 EPT. Face aux tâches de plus en plus nombreuses, notamment celles qui sont liées à la mise en œuvre de la loi sur l'archivage (*records management* et archivage électronique), cet effectif est très modeste. L'apport de nombreux stagiaires et de personnel auxiliaire a permis, dans une certaine mesure, de poursuivre des projets importants. Deux contrats « jeunes demandeurs d'emploi » ont été obtenus à la fin de 2016, afin de pouvoir répondre aux demandes des personnes victimes de placements extrafamiliaux avant 1981 (« enfants placés »).

## 4.2 Bâtiments

La dispersion des dépôts des AEF pose des questions de sécurité et de ressources en personnel. Le lancement du projet de « stockage interinstitutionnel cantonal » (SIC), à Schmiten, permet d'entrevoir une solution durable en 2018-2019. Dans l'intervalle, des solutions transitoires ont été trouvées avec le Service des bâtiments (SBat) (dépôt provisoire à la Direction des finances).

## 4.3 Activités et prestations

### 4.3.1 Informatique et nouvelles technologies

La base de données informatique *scopeArchiv* a été réorganisée et sa partie publique, en ligne sur le site Internet des AEF, a été intégralement mise à jour. Les travaux de numérisation de documents se sont poursuivis et un poste informatique en salle de lecture propose au public plus de 17 000 documents numérisés.

Les réflexions se sont poursuivies, avec le SITel, le SPO et le CECO (Centre de coordination en matière d'archivage numérique de Berne), en vue de définir une politique d'archivage électronique qui doit servir de bases aux premiers projets concrets. Des contacts réguliers ont été pris avec d'autres services d'archives cantonales sur la même problématique.

### 4.3.2 Relations avec les producteurs d'archives

41 (34 en 2015) entités de l'administration ont fait l'objet de 83 (66 en 2015) visites et séances. 42 (29 en 2015) tiers ont sollicité les conseils des AEF (49 séances).

### 4.3.3 Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque

Les AEF ont reçu de la Chancellerie d'Etat les grands protocoles du Conseil d'Etat des années 2000 à 2005 et 2010 à 2015. Les fonds des AEF ont augmenté de 276,47 mètres linéaires (ml), dont 256,75 ml de la sphère étatique, 19,72 ml d'autres collectivités publiques ou de personnes privées. L'ensemble des fonds des AEF atteint le total de 15 300 mètres linéaires. La bibliothèque s'est enrichie de 390 titres nouveaux (290 en 2015).

Accroissement des fonds conservés par les AEF, en mètres linéaires.

Provenance	2016	2015	2014
Etat de Fribourg	256,75	428,73	372,28
Autres collectivités et personnes privées	19,72	45,86	33,02
<b>Total</b>	<b>276,47</b>	<b>476,29</b>	<b>405,30</b>

### 4.3.4 Travaux de classement et d'inventaire

25 fonds d'archives et versements ont été entièrement répertoriés et intégrés dans la base de données *scopeArchiv*. D'importants travaux en cours portent sur les archives du Service des ponts et chaussées, de l'Office cantonal des apprentis, de la Police des étrangers, du Couvent des Augustins, de l'Abbaye d'Hauterive, de la correspondance avec la France. La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) ainsi que la Police cantonale salarient trois personnes chargées du classement et de l'inventaire des archives du Tribunal d'arrondissement de la Singine et de la Police cantonale. Elles sont secondées par des stagiaires universitaires et des apprentis.

### 4.3.5 Conservation, restaurations, microfilmage

27 parchemins du fonds d'Hauterive (1173-1292) ont été restaurés, ainsi que 13 lettres des rois de France (1498-1774), 300 papiers du fonds des Augustins (XIVe – XIXe siècles), et 11 autres pièces. 14 bourses d'archives en cuir de la fin du XVIe siècle sont en cours de restauration. 347 grosses (registres fonciers du Moyen Âge et de l'Ancien Régime) des bailliages d'Estavayer-le-Lac, de Font-Vuissens et de Gruyères ont été microfilmées par le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI).

#### 4.3.6 Service au public et accueil de groupes

10 940 (8806 en 2015) documents ont été consultés par 643 (615 en 2015) lecteurs représentant 2356 (1911 en 2015) passages journaliers. Les AEF ont transmis 586 (562) dossiers aux tribunaux et services de l'administration. Depuis 2013, 170 recherches ont été effectuées à la demande de personnes ayant subi des placements extra-familiaux avant 1981.

Les AEF ont accueilli 16 (22 en 2015) groupes, soit 387 (229 en 2015) personnes, pour des visites guidées. Elles ont prêté plusieurs documents historiques pour des expositions à Fribourg, Bulle, Morat, Genève, Berne et Romans-sur-Isère (F).

#### 4.3.7 Activités culturelles et recherches scientifiques

Les AEF ont contribué aux manifestations qui ont marqué la commémoration du 500<sup>e</sup> anniversaire de la paix perpétuelle de Fribourg de 1516, en organisant un colloque scientifique, le 30 novembre 2016, et en montant une exposition autour de l'instrument de la paix, conservé aux AEF. Colloque et exposition ont eu lieu au Couvent des Cordeliers de Fribourg. Le colloque a attiré près de 90 personnes et l'exposition plus de 400.

En septembre 2016 est parue dans la collection des Sources du droit suisse l'édition scientifique du *Registrum Lombardorum*, premier registre de notaires fribourgeois (1356-1359), fruit de 5 années de travail. Un deuxième projet d'édition de sources du droit est d'ores et déjà en cours et porte sur des procès en sorcellerie fribourgeois (Moyen Âge – XVIII<sup>e</sup> siècle).

Des collaborateurs des AEF ont donné des cours dans plusieurs Universités, à Lausanne, Berne et Fribourg. Les AEF collaborent étroitement avec les sociétés culturelles, d'histoire et de généalogie du canton.

## 5 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données

Président de la Commission : Laurent Schneuwly

Préposée cantonale à la transparence : Annette Zunzer Raemy

Préposée cantonale à la protection des données : Alice Reichmuth Pfammatter

### 5.1 Activité

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Suite à l'entrée en vigueur de la Convention du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) pour notre pays, la LInf a été adaptée le 5 octobre 2016 aux exigences de celle-ci dans le domaine du droit d'accès.

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de mai. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet :

[http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/protection\\_des\\_donnees/publications/rapports\\_activite.htm](http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/protection_des_donnees/publications/rapports_activite.htm).

## 6 Etat du personnel

<b>Pouvoirs – Directions Centres de charges</b>	<b>Comptes 2016 EPT</b>	<b>Comptes 2015 EPT</b>	<b>Ecart EPT</b>
<b>Pouvoir exécutif – Chancellerie d’Etat</b>	<b>44,73</b>	<b>45,11</b>	<b>- 0,38</b>
Administration centrale	44,73	45,11	- 0,38
3100/CETA Conseil d’Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN Chancellerie d’Etat	19,95	20,05	- 0,10
3110/ECON Service d’achat du matériel et des imprimés	10,28	10,62	- 0,34
3115/OLEG Service de législation	5,20	5,14	0,06
3120/ATPD Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,30	2,30	

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les Archives de l’Etat sont rattachés à la Chancellerie d’Etat, ses effectifs sont cependant encore comptabilisés à la Direction de l’instruction publique, de la culture et du sport.